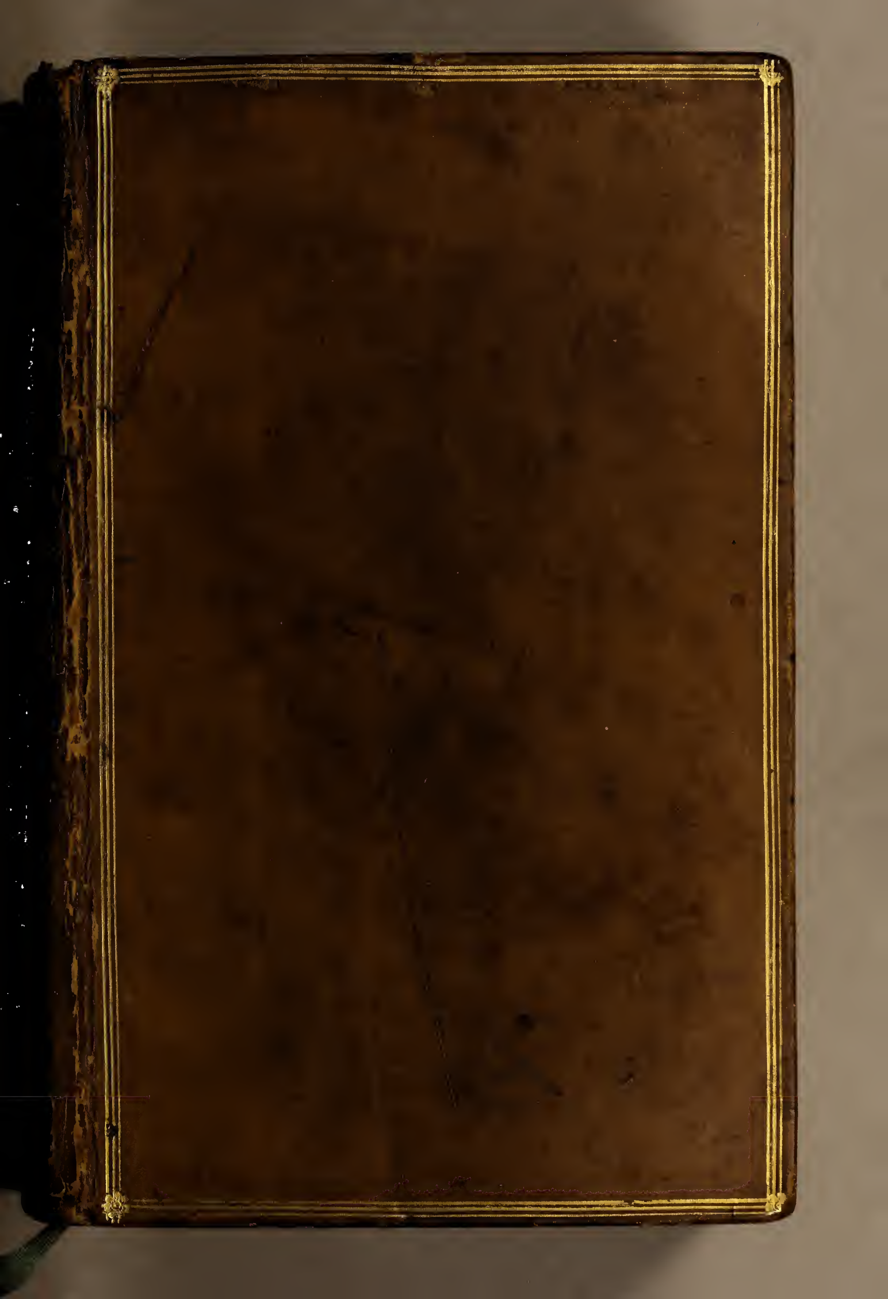



GAUDEO.
John Carter Brown



D 2 d.

P. 33 = 31

P. 965-974 worm eaten

P. 1020 = 1002

Collated Feb 1916

E. C. R.

Mercure François. T. XXIV. 1647

1. Le Comte de Castelmelhor prisonnier aux Indes. (Brasil. 1642 p. 723

VINGT-QVATRIESME TOME DV MERCVRE FRANÇOIS,

OV SVITTE DE L'HISTOIRE DE nostre Temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre LOVIS XIII. iusqu'à sa mort.

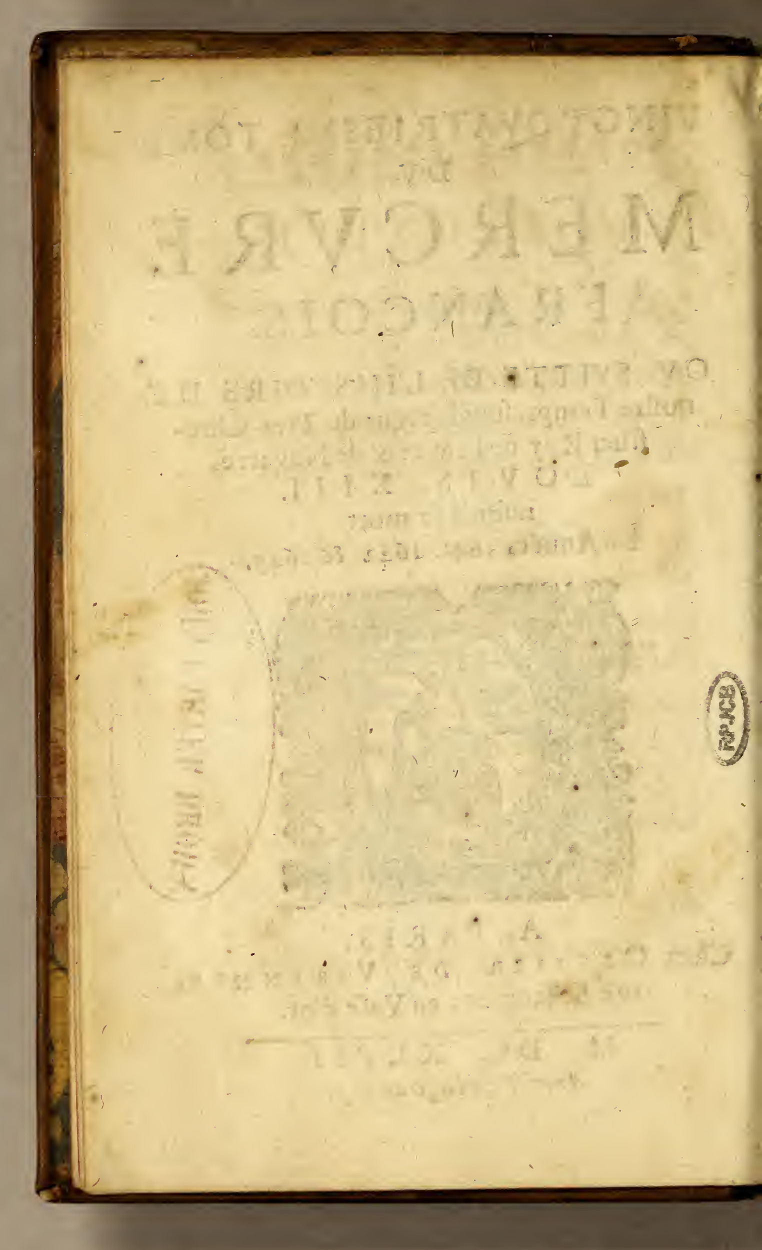
Es Années 1641. 1642 & 1643.



A PARIS,
Chez OLIVIER DE VARENNES,
ruë S. Iacques, au Vase d'or.

M. DC. XLVII.

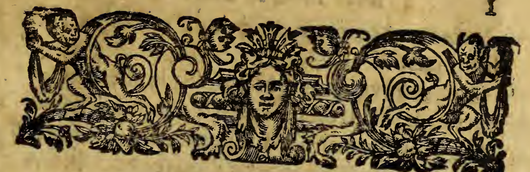
Avec Privilege du Roy.



AV LECTEVR.

AMy Lecteur, afin que vous soyez instruit en general de tout ce qui est contenu en ce Vingt-quatriéme Tome de nostre Mercure François, vous y verrez,

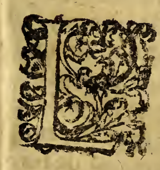
En France ce qui s'est passé de plus remarquable:



VINGT-QVATRIESME TOME DV MERCVRE FRANCOIS, OV

SVITE DE L'HISTOIRE de nostre Temps, sous le regne auguste du Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre LOVYS XIII.

EN L'ANNEE M. DC. XLI.



A guerre est vn feu consumant : il y a peu d'Estats qu'elle n'affoiblisse, de ville qu'elle ne dépeuple, & de tresors qu'elle n'épuise ; de sorte que les plus grands Princes sont contrains de recourir aux moyens extraordinaires pour la subsistance

de leurs Armées quand leur espargne n'y suffit pas.

Les mouvemens qui agitent la meilleure partie de l'Europe, ayans desia duré trop long temps, pour n'avoir pas reduit la Frãce, l'Allemagne & l'Espagne à cette necessité, l'on ne s'estõnera point si les Princes qui cõmandent souverainement ces puissans Royaumes, ont recherché les moyens de fournir aux despences excessives ausquels les a obligez l'entretenement d'vn nombre presque infiny de soldats que l'on a veu fourmiller par tout depuis que les Armes ont esté levées.

L'Empereur (car nous luy donnerons desormais ce tiltre au lieu de celuy de Roy d'Hongrie) & le Roy d'Espagne se sont servis de plusieurs moyens pour tirer de l'argent de leurs amis & de leurs subjets: Celuy que Sa Majesté Tres-Chrestienne trouva fut de faire publier vn Edict par lequel le vingtiéme denier du prix de toutes les marchandises ou denrées venduës, revenduës, ou échangées, & baillées en payement, dans son Royaume, & pour autant de fois qu'elles seroient venduës & échangées, à la reserve des bleds & grains vendus en public, & consumez dans son Royaume, seroit pris & mis entre les mains de ses Intendans pour subvenir aux frais de la guerre, seulement tant qu'elle dureroit; avec

Invention pour faire subsister l'Armée Françoise.

promesse de rembourſement ſur les ſommes provenantes dudit vingtiéme, à ceux qui ſeroient taxez comme aiſez pour en faire le capital.

Establiſſement d'vne Cour ſouveraine des Salines dans la Rochelle.

Peu de temps apres la verification de cét Edict, le ſieur de Villemontée Intendant de la Iuſtice, Pollice, & Finances de Poictou & pays d'Aunis, eſtablit dans la Rochelle vne Cour Souveraine des Salines du Pónant, & fit cognoiſtre aux peuples de ces Prouinces là les obligations extrémes qu'ils avoient au Roy, qui par cét eſtabliſſement leur faiſoit adminiſtrer la Iuſtice plus commodement, & par vn ordre beaucoup meilleur qu'auparavant.

Le Lieutenant Civil de Paris ne fut pas moins ſoigneux de pollicer cette grande Ville, autresfois plus ſujette aux deſordres que toutes les autres du Royaume, & maintenant, à ſon grand bien, fort obeïſſante à ſon Roy. Il fit à cette fin en ce temps-là trois Ordonnances.

Ordonnance du Lieutenãt Civil de Paris.

La premiere fut vn commandement à tous Vagabonds, Soldats débandez, & gens ſans aveu, de prendre condition ou vuider la ville dans vingt-quatre heures, à peine d'eſtre mis aux fers pour ſervir aux Galeres de Sa Majeſté, avec vne exacte defence à ceux qui eſtoient dans l'employ, & qui neantmoins ne ſeroient pas de condition à porter les armes, d'aller par les ruës avec eſpées

ou piſtolets à la ſuite de ceux dont ils s'a-
voüeroient.

Autre Ordonnãce du meſme Iuge.

La ſeconde reprimoit le luxe auſquels la pluſpart eſtoient portez par la vanité: Sur ce defenſes furent faites à toutes perſonnes de porter ſur leurs habits aucun paſſement d'or ou d'argent, fin, faux, trait, ou filé, broderie, cordons, baudriers, eſcharpes, ceintures, porte-eſpées, eſguillettes, nœuds, dentelles, paſſemens, point-couppez; Et meſmes aux perſonnes de condition de faire porter à leurs Pages, Laquais & Cochers des eſtoffes de ſoye en chamarrure ou autrement, le tout à peine de quinze cens livres d'amande.

Troiziéme Ordonnance pour la police de Paris.

La troiſiéme portoit tres-expreſſes defences à toutes ſortes de perſonnes de tenir Academies ny brelans; de preſter à poſte argent, pierreries, & nippes, aux enfans de familles, ou autres, ſur la meſme peine de quinze cens liures d'amande, & perte de leur deub pour la premiere fois, & de punition corporelle pour la ſeconde : Et pour faire ſubſiſter cét ordre, il fut enjoint aux Commiſſaires de découurir les Maiſons où ce dangereux trafic ſe faiſoit: d'informer des blaſphemes qui ſe cõmettent ſouuent en ces lieux là, & en faire promptement leur rapport, afin qu'vn chaſtiment exemplaire arreſtaſt le cours de ces ruineuſes débauches.

Quelques-vns ſe ſont eſtonnez de la viciſ-

situde des choses qui se sont passéesen Lorraine depuis quelques années en çà, pour n'avoir pas esté curieux d'en apprendre le sujet, ou s'estre toûjours tenus loin de la Cour, dans laquelle les plus ignorans deviennent insensiblement sçavans aux affaires de toute l'Europe. Pour leur oster donc cét étonnement ie leur apprendray, Que le Duc Charles de Lorraine ayant trop legeremēt embrassé les interests des anciens ennemis de la France peu de temps apres que la captivité de l'Evesque de Tréves eut donné les premiers mouvemens des guerres qui durent encor, se vit iustement chassé de ses Estats par la puissance des Armes du Roy: lequel n'ayāt employé que quelques cāpagnes pour se saisir de toutes ses villes, le reduisit à la necessité de recourir à sa clemence. Les moyens d'y parvenir ne lui furent point difficilles: Aussi-tost qu'il eut fait témoigner au Roy qu'il se repentoit d'avoir pris le party de ses ennemis, Sa Majesté luy fit voir qu'elle avoit assez de bonté pour ne se souvenir plus de sa faute. Il souhaitta de la voir, elle le luy permit, fit partir le Comte de Guiche pour l'assurer de sa bien-veillance, envoya le Comte d'Harcour au devant de luy lors qu'il fut proche de Paris, le receut à bras ouverts quand il se presenta devant elle, & luy fit cognoistre par ses discours, qu'en recourant à sa bonté, il avoit

Motifs de la ruyne du Duc Charles.

trouvé le seul secret qui luy pouvoit conserver les avantages de sa naissance.

Le Traitté qu'il fit avec le Cardinal de Richelieu pendant son sejour de Paris, & qu'il signa à S. Germain le deuxiéme Avril, apres avoir promis entre les mains de l'Euesque de Meaux, & sur le sacré Livre des Evangiles, de l'entretenir inviolablement & sans artifice, iustifiera qu'en effect toute sa grandeur dependoit de la seule grace de Sa Majesté, qui luy rendoit genereusement tout ce qu'elle avoit glorieusement conquis dessus luy. Cette piece merite bien la veuë des plus curieux, aussi ie la donne de tres-bon cœur, afin que toute l'Europe admire la franchise d'vn grand Monarque, & voye avec estonnement vn Prince obligé de si bonne grace avoir oublié ses promesses, & s'estre derechef jetté dans la desobeïssance, faisant servir la liberalité de son bien-facteur pour donner à ses ennemis les moyens de luy faire la guerre.

TRAITE' FAIT ENTRE le Cardinal Duc de Richelieu pour le Roy, & le Duc Charles de Lorraine: Avec les articles secrets passez entre-eux, & la ratification faite dudit Traité.

LE veritable repentir que le Duc Charles de Lorraine a fait diverses fois témoigner au Roy qu'il a dans le cœur du mauvais procedé qu'il a eu depuis 10 ou 12. ans envers Sa Majesté: La supplication qu'il luy est venu faire en personne de luy remettre & pardonner ce que le desespoir luy pourroit avoir fait dire ou faire, au prejudice du respect qu'il recognoist luy devoir, & les assurances qu'il donne, qu'à l'avenir il sera inseparable de tous les interests de cette Couronne, ont tellement touché Sa Majesté qu'elle s'est volontiers laissée aller aux sentimens Chrestiens & aux mouvemens de la grace qu'il a pleu à Dieu luy donner sur ce sujet. En cette consideration, comme elle supplie la bonté Divine de luy pardonner ses offences, elle oublie de bon cœur celles qui peuvent luy avoir esté faites par ledit sieur Duc.

Traité du Duc de Lorraine avec le Cardinal de Richelieu.

Et apres que ledit ſieur Duc s'eſt obligé, comme il fait par le preſent Traité, pour luy, ſes ſucceſſeurs, & ayans cauſe, d'eſtre à l'avenir, & pendant le cours de la guerre, & pendant la paix, inviolablement attaché aux intereſts de cette Couronne, & de n'avoir intelligence avec ceux de la Maiſon d'Auſtriche, & autres ennemis de cét Eſtat, ny meſme avec qui que ce puiſſe eſtre, qui puſt vouloir troubler le bon heur & la proſperité des affaires de Sa Majeſté: apres auſſi que ledit ſieur Duc a renoncé à tous les Traittez qu'il pourroit avoir faits, entant qu'ils contreviendront à la teneur de celuy cy:

Sa Majeſté conſent à le remettre en la poſſeſſion du Duché de Lorraine, de celuy de Bar, relevant de la Couronne, dont il rendra preſentement la foy & hommage au Roy: comme auſſi en celle de tous les autres Eſtats dont il ioüiſſoit par le paſſé, à l'exception de ce qui s'enſuit:

Premierement, du Comté & de la place de Clermont, & de toutes leurs appartenances & dependances, qui demeureront pour iamais vnis à la Couronne.

En ſecond lieu, des places, Prevoſtez & terres de Stenay & de Iamets, qui demeureront auſſi à S. M. & à ſes ſucceſſeurs Rois, pour toûjours en proprieté, avec tout le revenu d'icelles, & tous les villages & terri-

toires qui en dependent.

En troisiéme lieu, de la ville de Dun, & fauxbourgs d'icelle, qui demeurera aussi en proprieté à S. M. & à ses successeurs.

En quatriéme lieu, de la ville de Nancy, qui demeurera aussi entre les mains du Roy en depost seulement pendant la guerre, pour estre ladite place renduë audit sieur Duc dans l'année que la paix sera concluë, avec les villages de la banlieuë de ladite ville de Nancy, lesquels demeureront entre les mains & en la disposition de Sa Majesté, pour la commodité & la subsistance de la ville de Nancy, tant qu'elle sera conservée en depost.

Il a esté arresté que la place de Marsal sera razée avant que d'estre remise audit sieur Duc, & que iamais on n'y pourra faire aucune fortification.

Il a esté convenu que le commerce sera aussi libre entre les Estats ausquels le Roy remet ledit sieur Duc, & les lieux qui demeurent à Sa Majesté, soit en proprieté, soit en depost seulement, que s'ils luy appartenoient, & que tout ce qui sera necessaire pour leur subsistance ne pourra leur estre denié par ledit sieur Duc & ses sujets au prix courant que vaudront les danrées dans les Estats dudit sieur Duc.

De plus, que ledit sieur Duc donnera libre passage en ses Estats à toutes les troupes

que Sa Majesté voudra faire passer, soit en Alsace, ou autres lieux d'Alemagne, soit dans le Luxembourg, ou en la Franche-Comté, & leur fera fournir des vivres par estapes, le Roy les payant au prix courant du pays.

Il a esté en outre convenu que ledit sieur Duc ioindra presentement toutes les troupes qu'il a maintenant avec luy, comme toutes les autres qu'il pourra avoir à l'avenir à celles du Roy. Qu'elles feront serment à S. M. de la bien & fidellement servir, sous l'auctorité dudit sieur Duc, envers tous, & contre tous ceux avec lesquels elle est presentement en guerre, en tels lieux & ainsi qu'elle estimera plus à propos, & qu'elles recevront à l'avenir pareil payement pendant le temps des Campagnes que celles de Sa Majesté : à condition toutesfois qu'elles ne pourront avoir quartier d'Hyver en France, mais seulement és Estats dudit sieur Duc ou pays ennemy.

Il a esté aussi arresté que ledit sieur Duc ne pourra loger aucunes desdites trouppes plus pres de Nancy que de cinq lieuës, pendant que ladite place sera entre les mains du Roy.

Parce que Sa Majesté remettant ledit sieur Duc en ses Estats, ainsi qu'il est porté cy-dessus, beaucoup de differents qui estoient à decider auparavant la guerre, pour raison de diverses parties d'iceux, lui demeureroiét

à démesler avec la France : il a esté arresté qu'ils seront terminez à l'amiable au plustost que faire se pourra.

Dautant que depuis que le Roy a cõquis la Lorraine par ses armes, grãd nõbre des sujets de ce Duché ont servi S. M. en suite du sermẽt de fidelité qu'elle a desiré d'eux: Il a esté convenu que ledit sieur Duc ne leur en sçaura point mauvais gré, ny ne leur fera aucun mauvais traitement, mais les traitera comme ses bons & veritables sujets, & les payera des debtes & rentes ausquelles ses Estats sont obligez : Ce que Sa Majesté desire si particulierement, que sans l'assurance qu'elle prend en la foy que ledit sieur Duc luy a donnée sur ce sujet, elle n'eust iamais accordé audit sieur Duc ce qu'elle fait par le present Traité.

Il a esté aussi convenu que ledit sieur Duc ne pourra apporter aucun changement aux provisions des Benefices qui ont esté donnez par le Roy iusques au iour du present Traité : Que ceux qui en ont esté pourveus demeureront en paisible possession & ioüissance d'iceux, sans que ledit sieur Duc leur apporte aucun trouble ny empeschement, ny qu'ils en puissent estre depossedez, & que Sa Majesté continüera de pourvoir aux Benefices de la ville de Nancy pendant le temps que ladite ville demeurera en depost en ses mains, sans changer l'establissement

desdits benefices : Et pour les Offices de la Iustice criminelle qui sont dans ladite ville de Nancy, ils demeureront à la provision de Sa Majesté, à ce que les Officiers pourveus d'iceux en fassent indépendemment les fonctions dans ladite ville & estenduë de la ban-lieuë d'icelle : Sa Majesté consentant que ledit sieur Duc transfere le Bailliage de Nancy en tel lieu qu'il luy plaira, pour y decider tous les differens qui avoient accoustumé d'estre iugez audit siege de Nancy, fors & excepté ceux qui sont cy-dessus specifiez.

Il a esté aussi arresté que ledit sieur Duc ne pourra commettre aucune personne dans Nancy, pour y estre de sa part, si ce n'est pour recevoir les droits de son Domaine : auquel il ne pourra employer qu'vn François agreé du Roy.

Il a esté arresté en outre, que les confiscations qui ont esté données par Sa Majesté des biens de ceux qui portoient les armes contr'elle, seront valables pour la ioüissance des revenus desdits biens iusques au iour du present Traité, pouveu que ceux dont les biens ont esté confisquez ne demeurent plus au service des ennemis de Sa Majesté ; auquel cas ils seront remis en la possession & ioüissance de leurs biens ; sans neantmoins que ceux qui en ont ioüy en vertu desdits dons en puissent estre recherchez ny in-

quietez en quelque façon & maniere, & pour quelque cause que ce soit.

Il n'est point parlé en ce present Traité du different qui est entre ledit sieur Duc & la Duchesse Nicole de Lorraine fille du feu Duc Henry, sur le sujet de leur mariage, par ce que la decision d'iceluy depend purement du Tribunal Ecclesiastique, & que Sa Saincteté, pardevant laquelle les parties se sont pouveuës, sçaura leur faire droict ainsi que la Iustice le requiert. Cependant ledit sieur Duc luy baillera par forme de pension six vingts mil livres monnoye de France par chacun an. Et afin que ledit payement soit effectif, Il a esté arresté que ladite somme de six vingts mil livres sera prise de quartier en quartier sur la recepte de Bar, & en cas qu'elle ne suffise, sur les Salines de Rosieres & le Domaine de Nancy, & ladite somme mise par preferance entre les mains de telle personne qui sera nommée par S. M. pour la delivrer à ladite Dame Duchesse Nicole de Lorraine.

Ce que dessus a esté arresté entre le Cardinal Duc de Richelieu, pour le Roy, & ledit Duc, qui promet entretenir tout le contenu audit Traité, avec tant de fidelité & fermeté, qu'il consent qu'outre ce qu'il laisse par iceluy à Sa Majesté, pour demeurer à iamais inseparablement vny à la Couronne, que tout le reste de ses Estats, que

Sa Majesté luy remet & luy doit remettre apres la paix, soit devolu à ladite Couronne s'il contrevient à la teneur du present Traité en quelque façon que ce puisse estre.

FAIT à Paris le vingt-neufiéme Mars mil six cens quarante-vn. Signé le Cardinal de Richelieu, & Charles de Lorraine: & plus bas, Iean le Molleur: & seellé du petit seau des Armes dudit Duc Charles de Lorraine.

Articles secrets passez entre le Cardinal Duc de Richelieu pour le Roy, & le Duc Charles de Lorraine, pour avoir mesme force que le Traité passé entr'eux le susdit iour.

ENcores qu'il ne soit point dit par le Traité passé ce iourd'huy entre le Cardinal Duc de Richelieu pour le Roy, & le Duc de Lorraine, que les fortifications des villes de Nancy seront rasées auparavant que lesdites villes soient remises apres la paix entre les mains dudit Duc; neantmoins ce present article secret a esté passé pour faire foy que Sa Majesté n'entend remettre lesdites villes audit Duc qu'apres que les fortifications en seront rasées: Et qu'encores que ledit Duc ait tres-humblement supplié S. M. d'en vouloir vser autrement,

ledit sieur Duc s'en remet, toutesfois à la volonté de S. M. pour en vser ainsi qu'elle estimera plus à propos.

Parce qu'il n'y a que le temps qui puisse remettre entierement la confiance que les deportemens dudit Duc ont fait perdre au Roy, il a esté convenu que lors que ledit Duc ne sera point aupres de S. M. ou en quelqu'vne de ses armees, par son ordre, il ne demeurera pas à Luneville, pour estre trop proche de Nancy, & qu'en quelque lieu qu'il demeure de son Estat il s'y comportera en sorte que ceux qui seront dans les places qui demeurent au Roy en proprieté ou par depost n'ayent pas sujet d'en prendre ialousie.

Il a aussi esté convenu que ledit sieur Duc fera fournir tous les ans de ses forests le bois necessaire pour l'entretien des feux de tous les Corps de garde de la garnison de Nancy pour S. M.

Ce que dessus a esté arresté entre le Cardinal Duc de Richelieu pour le Roy, & ledit sieur Duc : qui promet l'entretenir avec tant de fidelité & de fermeté, qu'il cõsent qu'outre ce qu'il laisse par le Traité passé ce iourd'huy à Sa Majesté pour demeurer à iamais inseparablement vny à la Couronne, tout le reste de ses Estats que Sa Majesté luy remet & luy doit remettre apres la paix soit devolu à la Couronne s'il contrevient en quel-

que façon que ce puisse estre à la teneur des presens Articles secrets. FAIT à Paris, le 29. Mars 1641. Ainsi signé, Le Cardinal de Richelieu, & Charles de Lorraine. Et plus bas, I. le Molleur, & seellé du petit seau des Armes dudit Duc Charles de Lorraine.

ACTE DV SERMENT presté par le Duc Charles de Lorraine, pour l'observation du Traité conclud entre le Cardinal Duc de Richelieu, Pair de France, au nom du Roy & ledit Duc Charles, le 29. de Mars 1641. Ledit serment presté en presence de Sa Majesté en la Chapelle du Chasteau de S. Germain en Laye.

LE Mardy deuxiéme iour d'Avril mil six cens quarante-vn, en la presence de tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, estant en la Chapelle de son Chasteau & Maison Royale de S. Germain en Laye, apres les Vespres de Sa Majesté solennellement dites, NOVS Charles par la grace de Dieu Duc de Lorraine,

raine, Marchis Duc de Calabre, Bar, Gueldres, &c. Ayant aſſiſté auſdites Veſpres, Avons fait preſter le ſerment de l'obſervation du Traité conclud entre le Cardinal Duc de Richelieu, Pair de France, au nom de Sa Majeſté & Nous, le 29. Mars dernier paſſé, duquel ſerment la teneur s'enſuit.

CHARLES par la grâce de Dieu Duc de Lorraine, Marchis de Calabre, Bar, Gueldres, &c. Iurons & promettons en foy & parole de Prince ſur les ſaintes Evangiles de Dieu & Canon de la Meſſe pour ce par nous touchez, que nous obſerverons & accomplirons, ferons obſerver & accomplir pleinement, reellement & de bonne foy, tous & chacuns les points & Articles accordez & portez par le Traité conclud & arreſté à Paris le 29. Mars dernier: Enſemble les Articles ſecrets auſſi concluds & arreſtez le meſme iour entre Monſieur le Cardinal Duc de Richelieu Pair de France, au nom de tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, & Nous, ſans iamais y contrevenir directement ou indirectement, ny permettre qu'il y ſoit contrevenu de noſtre part en aucune maniere que ce ſoit, ainſi Dieu nous ſoit en ayde, en teſmoin dequoy nous avons ſigné ces preſentes de noſtre propre main, & y fait appoſer noſtre ſeel, en

la Chapelle du Chasteau & Maison Royale de S. Germain en Laye, le 19. Avril 1641.

A laquelle prestation de serment estoit presente tres-haute, tres-excellente & tres-puissante Princesse ANNE par la grace de Dieu Reyne de France & de Navarre espouse de Sa Majesté, comme aussi estoient presens le Cardinal Duc de Richelieu, le Duc de Longueville, le Duc de Chevreuse nostre Cousin, Monsieur Seguier Chancelier de France, les sieurs les Ducs d'Vsez, de Vantadour, de Montbazon & de la Force, de Chastillon Mareschaux de France, de Cinq Mars Grand Escuyer, Bouthillier Sur-intendant des Finances, Phelipeaux, de la Vrilliere, Bouthillier de Chavigny & Sublet de Noyers Secretaires d'Estat, l'Evesque de Meaux premier Aumosnier de Sa Majesté, tenant le livre des Saints Evangiles & Canon de la Messe, sur lequel Nous avions les mains posées, presens les sieurs de S. Belmont, Sivry, le Comte de Ligneville & Berup Colonels de nos troupes. Pour tesmoignage dequoy, Nous avons signé ces presentes de nostre main, & à icelles fait apposer nostre seel les an & iour que dessus, ainsi signé Charles, & plus bas le Molleur, & seellé en placard des armes dudit Duc.

ACTE DE LA RATIfication faite dans la ville de Bar, par le Duc Charles de Lorraine du Traité cy-dessus du 29. Mars 1641. Ensemble des Articles secrets accordez le mesme iour.

CHARLES par la grace de Dieu Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, &c. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Nous trouvans maintenant dans nos Estats, esquels le Roy a eu agreable de nous remettre, suivant vn Traité fait & conclud à Paris le 29. Mars dernier, passé entre Sa Majesté par le Cardinal Duc de Richelieu, ayant plein pouvoir d'elle, & Nous ; Sçavoir faisons qu'ayant tout sujet de nous loüer de la bonté & generosité de Sa Majesté, qui au milieu de la prosperité de ses armes & des bons succez que luy donne Dieu de tous costez, s'est portée à nous traiter si favorablemẽt, Nostre intention est de luy rendre tous les tesmoignages à nous possibles de la recognoissance que nous en avons. Et cependant nous avons iugé à propos tout aussi-tost que nous nous sommes veus dans nostredit Estat &

parmy nos bons ſerviteurs & ſujets, de ratifier, comme par ces preſentes nous agreons, approuvons & ratifions le ſuſdit Traité, enſemble les Articles ſecrets concluds & arreſtez le meſme iour entre le Cardinal Duc de Richelieu, au nom de Sadite Majeſté, & Nous, ſelon & ainſi que nous avons le tout ſigné & juré. Promettons d'abondant en foy & parole de Prince, ſelon le ſerment que nous avons ſolemnellement fait le deuxieſme Avril dernier, d'executer, & inviolablement garder ledit Traité & articles ſecrets ſelon leur forme & teneur, ſans y contrevenir ou permettre qu'il y ſoit contrevenu de noſtre part en aucune maniere que ce ſoit. En teſmoin dequoy Nous avons ſigné ces preſentes de noſtre main, & à icelles fait apposer noſtre grand ſeel, à Bar le 21. d'Avril 1641. ainſi ſigné CHARLES, & ſur le reply, par ordonnance de Son Alteſſe, Iean le Moleur, & ſeellé du grand ſeau dudit Duc de cire rouge ſur double queuë.

ACTE DV SERMENT fait par le Duc Charles de Lorraine en la ville de Bar, de l'obseruation du Traité cy-dessus du 29. Mars dernier. Ensemble des Articles secrets accordez le mesme iour.

CHARLES par la grace de Dieu Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, &c. Iurons & promettons en foy & parole de Prince sur les Saints Evangiles & Canon de la Messe pour ce par nous touchez, Que nous observerons & accomplirons, ferons observer & accomplir pleinement, reellement & de bonne foy, tous & chacuns les poincts & Articles accordez & portez par le Traité, cõclud & arresté à Paris le 29. Mars dernier. Ensemble les Articles secrets aussi conclus & arrestez le mesme iour, entre le Cardinal Duc de Richelieu Pair de France, au nom de tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, & Nous, sans iamais y contrevenir directement ou indirectement, ny permettre qu'il y soit contrevenu de nostre part en aucune manie-

re que ce ſoit, ainſi Dieu nous ſoit en ayde: En teſmoin dequoy nous avons ſigné ces preſentes de noſtre propre main, & à icelles fait appoſer noſtre ſeel en la Chappelle & Maiſon Royale de S. Germain en Laye, le 2. iour d'Avril 1641. Ce que depuis nous avons ratifié & ratifions par ces preſentes en noſtre ville de Bar, le 29. iour dudit mois & an que deſſus, ſigné Charles de Lorraine, & ſur le reply, par ordonnance de Son Alteſſe, Iean le Moleur, & ſeellé du grand ſeau dudit Duc de cire rouge ſur double queuë.

Le Parlement de Normandie reſtably.

Parmy les ſoins que le Roy prenoit de maintenir ſes armes dans vne redoutable grandeur, il n'oublioit pas qu'il deuoit la Iuſtice à ſes peuples; Et de là vint que pour la faire exercer dans la Normandie, d'où il ſembloit que la revolte des precedentes années l'avoit bannie en quelque façon, il fit vn Edict au mois de Ianvier, portant le reſtabliſſement du Parlement de Normandie en deux ſeances & ouvertures ſemeſtres, avec creation de quatre Preſidens au mortier, trente-ſept Conſeillers Laics, deux Conſeillers Clercs, vn Conſeiller Garde des Seaux pour exercer ſa charge en l'vn deſdits ſemeſtres, & l'ancien Garde des Seaux auſſi eſtabli Conſeiller en l'autre, quatre Subſtituts du Procureur General, cinq Huiſſiers, deux Notaires Secretaires de ladite Cour; deux Pre-

sidens & six Conseillers aux Requestes du Palais dudit Parlement : Mais d'autant qu'il falloit du temps pour la reception de tous ces nouveaux Officiers, l'establissement n'en fut fait que le 25. d'Octobre, auquel iour les patentes de Sa Majesté furent couchées és Registres de ladite Cour. En voicy la Declaration, & vous trouverez l'extraict à sa suite.

DECLARATION DV Roy contenant la composition & establissement de deux Semestres du Parlement de Rouen, en consequence de l'Edict de Sa Majesté du mois de Ianuier dernier.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut : Ayant par nostre Edict du mois de Ianvier dernier, ordonné nostre Parlement de Roüen estre doresnavant tenu & exercé par deux seances & ouvertures Semestres, & à cette fin creé & augmenté le nombre d'Officiers d'iceluy, lesquels seroient departis par nostre tres-cher & feal le sieur Seguier Chevalier Chancelier de France, Nous en avons fait differer

la diſtribution iuſques à ce que les Officiers creez par noſtredit Edict euſſent eſté receus. Ce que iugeans à propos de faire à preſent pour le bien de noſtre ſeruice, & diſtribuer tous les Officiers creez par noſtredit Edict dans l'vn deſdits Semeſtres : A ces cauſes nous avons par ces preſentes ſignées de noſtre main, dit, declaré & ordonné, diſons, declarons & ordonnons, voulons & nous plaiſt, que les Preſidens & Conſeillers deſnommez en la liſte arreſtée par noſtredit Chancelier, cy-attachée ſous le contreſeel de noſtre Chancellerie, tiennent noſtredit Parlement, y rendent la Iuſtice chacun en leur Semeſtre, ſuiuant la diſtribution portée par icelle. Et neantmoins attendu que tous leſdits Officiers creez par ledit Edict ne ſont encores receus, & ſe preſentent de iour à autre; & que meſmes noſtre intention eſt & a touſiours eſté de ne reſtablir entierement les Officiers de noſtredit Parlement, qu'apres l'entiere reception de ceux creez par noſtredit Edict, & qu'il importe pour le bien de nos ſujets que la Iuſtice ſoit continuellement renduë : Nous voulons que leſdits Preſidens & Conſeillers, tant receus qu'à recevoir, diſtribuez en ladite liſte pour ſervir au Semeſtre de Fevrier, commancent leurs entrées & ſeances dés le douzieſme iour de Novembre prochain, pour tenir ledit Parlement & continuer icelles pendant

leſdits deux Semeſtres,iuſques à ce que tous leſdits Officiers creez par noſtredit Edict ayent eſté entierement receus : Attendant laquelle reception ils compoſeront deux Chambres, en chacune deſquelles il y aura la moitié deſdits anciens Officiers, & l'autre moitié deſdits Officiers nouvellement creez. Voulons en outre que les Officiers nouvellement creez aux Requeſtes du Palais de noſtredit Parlement ayent entrée, ſeance & voix deliberative en noſtredit Parlement avec nos autres Officiers audit Semeſtre de Fevrier, iuſques à ce que les anciens Officiers deſdites Requeſtes ſoient reſtablis, & que ce qui reſte à recevoir des pourveus deſdits nouveaux Offices,tant dudit Parlement que Requeſtes de noſtre Palais, ſoient receus audit Parlement par les Officiers tenans leditSemeſtre de Fevrier,& qu'il n'y ait qu'vn tiers deſdits anciens Officiers,& les deux tiers de nouveaux, ſans que plus grand nombre deſditsOfficiers anciens y puiſſe aſſiſter, & avoir voix deliberative: ce que nous leur defendons tres-expreſſément par ces preſentes. Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans à preſent noſtre Parlement de Roüen, de faire regiſtrer ces preſentes purement : Et auſſi à nos amez & feaux Preſidens & Conſeillers dudit Parlement de Roüen diſtribuez auditSemeſtre de Fevrier,de pré-

dre leurs ſeances, & tenir doreſnavant ledit Parlement, à commancer audit douzieſme Novembre prochain, y rendre la Iuſtice diſtributive, & continuer leurs entrées & ſeances ainſi & en la forme cy deſſus preſcripte. Nonobſtant tous Edicts, Ordonnances & Reglemens à ce contraires; auſquels nous avons derogé & derogeons par ceſdites preſentes : Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoin dequoy nous avons fait mettre noſtre ſeel à ceſdites preſentes. Donné à Compiegne le 22 iour d'Octobre, l'an de grace 1641. Et de noſtre regne le trente-deuxieſme : Signé LOVIS, Et ſur le reply, Par le Roy, Bovthilier, & ſeellé ſur double queuë de cire jaune.

Extraict des Regiſtres de la Cour de Parlement de Roüen.

Veu par la Cour les Lettres patentes du Roy données à Compiegne le vingt-deuxiéme iour d'Octobre, mois & an preſens, ſignées LOVIS, & ſur le reply, Par le Roy, Bovthilier, & ſeellées ſur double queuë du grand ſeel en cire jaune : Par leſquelles Sa Majeſté dit, declare & ordonne, veut & luy plaiſt que les Preſidens & Conſeillers deſnommez en la liſte arreſtée par Monſieur le Chancelier, attachée auſdites

Lettres sous le contre-scel de la Chancelerie, tiennent le Parlement de Roüen & y rendent la Iustice chacun en leur Semestre, suivant la distribution portée par icelle : & neantmoins attendu que tous les Officiers creez par Edict du mois de Ianvier dernier ne sont encor receus, & se presentent de iour à autre : & que mesmes l'intention de Sa Majesté est & a tousiours esté de ne restablir entierement les Officiers de son Parlement qu'apres l'entiere reception de ceux creez par ledit Edict, & qu'il importe pour le bien de ses sujets, que la Iustice soit continuellement renduë : Sadite Majesté veut que lesdits Presidens & Conseillers, tant receus qu'à recevoir, distribuez en ladite liste pour servir au Semestre de Fevrier, commencent leurs entrées & seances dés le douziesme de Novembre prochain, pour tenir ledit Parlement, à continuer icelles pendant lesdits deux Semestres iusques à ce que tous lesdits Officiers creez par ledit Edict ayent esté entierement receus. Attendant laquelle reception, ils composeront seulement deux Chambres, en chacune desquelles il y aura la moitié desdits anciens Officiers, & l'autre moitié desdits Officiers nouvellemẽt creez. VEUT en outre que les Officiers nouvellement creez aux Requestes du Palais de cedit Parlement ayent entrée, seance & voix deliberative en iceluy avec les autres Officiers

du Semestre de Fevrier, iusques à ce que les anciens Officiers desdites Requestes soient restablis : Et que ce qui reste à recevoir des pourveus desdits nouveaux Offices, tant dudit Parlemét que Requestes du Palais, soient receus audit Parlement par les Officiers tenans ledit Semestre de Fevrier, & qu'il n'y ait qu'vn tiers desdits anciens Officiers & les deux tiers de nouveaux, sans que plus grand nombre desdits anciens y puisse assister, n'y avoir voix deliberative : Ce que Sa Majesté leur deffend tres-expressément par lesdites Lettres : La liste attachée sous le contre-seel d'icelles : Conclusions du Procureur General du Roy : Et oüy le rapport du Conseiller Commissaire à ce deputé : LADITE COVR, ce requerant ledit Procureur General, a ordonné & ordonne que lesdites Lettres patentes seront registrées és registres d'icelle pour estre executées selon leur forme & teneur. FAIT à Roüen en Parlement le 25. Octobre 1641.

Signé, CVSSON.

Vous avez leu dans le 23. Volume de cette Histoire vn Edict du Roy de 1640. portant creation de Controolleurs de provisions beneficiales, la lecture que ie vous vay donner d'vn Arrest du Grand Conseil rendu cette année le 27. iour de Mars vous apprendra que l'on ne se peut jamais opposer aux volontez des Souverains sans danger, ny

mespriser leurs Edicts que l'on ne s'expose à la peine dont ils menacent les infracteurs.

ARREST NOTABLE DV Grand Conseil: par lequel les provisions & prise de possession d'vn Benefice, ont esté declarées nulles, & ledit Benefice adjugé à vn autre, à faute de les avoir controollées dans le temps de l'Edict.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre: A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. Vacation avenuë de l'vne des Chanoinies & Prebendes en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Provins, par le deceds de Maistre Iacques Regnaut dernier titulaire & paisible possesseur d'icelle, arrivee au mois de Ianvier 1640 affecté aux graduez, Nostre bien amé Maistre Antoine Grappin Prestre Bachelier en Theologie, gradué nommé sur l'Archevesché, Doyen, Chanoines & Chapitre de Sens, en auroit esté bien & deuëment pourveu le dix-huictiesme iour dudit mois de Ianvier audit an par nostre amé & feal Conseiller en nos Conseils le sieur Ar-

chevesque de Sens, collateur ordinaire des prebendes de ladite Eglise collegiale Nostre Dame de Provins: & en vertu de sadite collation & provision auroit pris possession de ladite prebende le vingt-troisiesme iour desdits mois & an, & le tout fait controoller suivant nostre Edit le douziesme Fevrier ensuivant. En laquelle possession ayant esté troublé par Maistre Claude Gillier, soy disant pourveu de ladite prebende par la resignation dudit Regnaut, il auroit contre luy formé complainte pour le possessoire de ladite prebende. Et d'autant que ledit Grappin soustenoit icelle prebende avoir vaqué par mort en consequence des nullitez de ladite pretenduë resignation dudit Regnaut, & pour n'avoir par ledit Gillier fait controoller sa provision & prise de possession suivant & aux termes portez par nostredit Edict, verifié en nostre grand Conseil, auquel nous avons par icelle attribué la cognoissance des contraventions qui y seront faites: ledit Grappin auroit en vertu d'vne Commission par luy obtenuë en nostredit Conseil le 27. iour de Iuin audit an fait assigner en iceluy ledit Gillier pour y proceder sur ladite complainte. Au iour de laquelle assignation les parties s'estans respectivement presentees par Procureurs, la cause d'entre-elles auroit esté retenuë par Arrest de nostredit Conseil du iour

de audit an, & ordonné qu'elles viendroient proceder au premier iour sur ladite complainte. En suite de laquelle retention de cause lesdites parties se seroient respectivement communiqué leurs tiltres & capacitez, elles auroient esté oüyes en l'Audiance de nostredit Conseil, & par Arrest d'iceluy du 4. iour de Ianvier dernier 1641. auroit esté ordonné que sur ladite complainte elles escriroient & produiroient ce que bon leur sembleroit dans trois iours pour tous delais, pour leur estre fait droict ainsi que de raison. Suivant lequel Arrest lesdites parties auroient fourny leurs escritures, & par icelles dit, A sçavoir ledit Grappin demandeur & complaignant, Que ledit defunt Maistre Iacques Regnaut oncle du defendeur, & dernier paisible possesseur du benefice contentieux, pour conserver son benefice aux siens, & pour le rendre hereditaire en sa famille, sans en abandonner la ioüissance sa vie durant, passa le 5. Decembre 1637. vne procuration pour resigner son benefice entre les mains de nostre sainct Pere le Pape en faveur du defendeur, sur laquelle on avoit obtenu en Cour de Rome vne signature au mois de Ianvier 1638. Mais comme son dessein estoit de continuer la ioüissance du benefice pendant tout le cours de sa vie, & la laisser apres sa mort entre les mains de son neveu, elle n'est

parvenuë à la cognoiſſance de perſonne, & n'a iamais paru au iour qu'au mois de Ianvier mil ſix cens quarante, auquel temps ledit defunt Regnaut eſtant tombé griefvement malade & en extréme danger de ſa vie, tira ladite ſignature de ſon cabinet, laquelle il avoit tenuë perpetuellement ſecrette, & la remit entre les mains du defendeur afin de prendre ſon Viſa, & ſe faire inſtaler en cette Chanoinie : lequel Viſa il obtint du ſieur Archeveſque de Sens le 2. iour du meſme mois, & prit poſſeſſion le 3. enſuivant. Le deceds de Regnaut eſtant ſurvenu le quatrieſme, comme il paroiſt par le procez verbal fait le lendemain de ſon deceds par le Lieutenant General de la ville de Provins, à la requeſte de Maiſtre Nicolas Marchant Preſtre, ayant intereſt au iour de la mort dudit Regnaut, d'autant qu'il pretendoit quelques-vns de ſes benefices : où ayant oüy les depoſitions de tous les domeſtiques, & de ceux qui ſe rencontrerent au meſme temps en cette maiſon, il ſe trouva qu'il eſtoit decedé le 4. dudit mois : Le demandeur, qui eſt vn gradué deüement qualifié de l'Vniverſité de Paris, & nommé ſur l'Archeveſché, & le Chapitre de Sens ayant appris le deceds dudit Regnaut, & ſçachant bien qu'il eſtoit decedé en vn mois affecté aux graduez, il fit ſa requiſition audit Archeveſque de Sens & demanda cette prebende

bende, comme vacante par la mort du dernier paisible possesseur: laquelle il a obtenuë le 18. du mesme mois de Ianvier, fait controoller à Paris le 12. Fevrier ensuivant, & s'estant presenté le 23. Ianvier de la mesme année au Chapitre de cette Eglise on refusa de le mettre en possession de cette prebende, sa place estant occupée & tenuë par le defendeur: ce qui la contraint de venir au Conseil, & former la complainte dont il s'agit: en laquelle il est question de sçavoir si la resignation faite par ledit defunt Regnaut au profit de Gillier est legitime, ou si le demandeur est bien pourueu du benefice en qualité de gradué nommé, & s'il a vaqué par le deceds dudit Regnaut. Or comme les loix sont ordinairement prescrites & establies selon les diverses occurrances, & pour remedier aux maladies & aux deffauts où les hommes se laissent emporter, aussi la principale raison pour laquelle on a fait les reigles *de infirm.* §. *de publicandis*, est pour faire en sorte que les benefices ne fussent pas hereditaires & conservez dans les familles comme des biens profanes & successifs. C'est là raison qu'en apporte Gomes sur cette regle *quæst.* 1. *ne infirmi graviter ægrotantes præsentientes finem vitæ adesse de beneficiis suis veluti de rebus profanis in consanguineos suos successionis vice disponant*: ce qui est confirmé par du Moulin sur cette mesme regle nu. 36.

bien que la reigle *de infirmis* ne puiſſe eſtre appliquée aux reſignations faites és mains des Ordinaires pour diverſes raiſons, & entre-autres d'autant qu'elle ſe trouve ſous le tiltre & au nombre des regles de Chancellerie : en ſecond lieu, d'autant que les regles de Chancellerie ne peuvent eſtre appellées conſtitutions generales, mais particulieres : le Pape s'impoſant des loix auſquelles il ſe reſerve le pouvoir de déroger quand il voudra. La derniere raiſon eſt, qu'elle eſt faite à la loüange & au profit des Ordinaires, afin qu'ils ne ſoient pas, par le moyen des reſignations faites en faveur, entierement fruſtrez de leurs droicts, & partant on ne peut pretendre qu'elle ſoit faite contre eux, pour reprimer les reſignations pures & ſimples entre leurs mains. Elle eſt neantmoins appliquée à ce genre de reſignations quand elles ſont eſtimées frauduleuſes & faites pour tromper les graduez, & autres expectans, pour les priver du fruict de leurs eſtudes, eſperances iuſtes & legitimes ſi longuement & hazardeuſement attenduës. Mais quand il s'agit ſeulement de l'intereſt d'vn Ordinaire : alors il eſt certain qu'elles ſont ſuivies de l'effet & de la ioüiſſance. C'eſt la deciſion de du Moulin ſur cette meſme regle, laquelle ayant eſté de tout temps ſuivie & confirmée par les Arreſts de noſtredit Conſeil & de noſtre

Parlement de Paris, *locum non habet in collatione ordinarij si de solo præiudicio ordinarij ageretur; secus si de alterius interesse, puta graduati nominati vel mandatarij*: & le mesme nu. 34. sur cette regle rapporte vn Arrest fort celebre, donné les Chambres assemblées, touchant le possessoire de la Cure de la Boissiere, entre vn resignataire & vn pourveu par mort de l'Ordinaire, prononcé en robbes rouges: La Cure avoit esté conferée par l'Evesque sur la resignation du dernier paisible possesseur, estant malade & en infirmité, dont il mourut auparavant les vingt iours escoulez. En sorte que l'Evesque pretendant le benefice estre vacquant par mort, le confera par ce genre de vacation, & procez survenu entre ces deux pourveus devant le Seneschal d'Angers ou son Lieutenant General; où le pourveu par mort obtint la recreance: de laquelle le resignataire ayant appellé, il fut dit qu'il avoit esté mal iugé, bien appellé par le resignataire, le pourveu par mort condamné aux despens tant de la cause principale que d'appel, & le resignataire maintenu diffinitivement en la possession du benefice contentieux. Ce qui a encores esté iugé & confirmé par autre Arrest de nostredite Cour de Parlement de Paris, entre Sebastien l'Allemant & vn nommé Cherité, pour la Cure de Sainct Cyre d'Yssoudun, diocese de Bourges, le

resignant n'estant decedé que trois iours apres la permutation faite en vn mois des graduez d'vne Chapelle de peu de revenu. La resignation estant faite au neveu du resignant, par lequel on adjuge la recreance au gradué, n'ayant pû estre maintenu pour quelques faits d'incapacité qu'on mettoit en avant contre luy. Cette question a esté amplement traittée par le sieur de Selve *part. 3. quæst.* 18. qui resoult que telles & semblables resignations ou permutations ne sont iamais estimées legitimes, si les demissions pures & simples, ou permutations frauduleuses ont esté reprouvées de tout temps, & reiettées par les Arrests & les opinions des plus celebres & sçavans Docteurs, bien que neantmoins elles semblent estre entierement conformes au droit commun, & dans les formes & maximes ordinaires: estant vne veritable abdication d'vn benefice possedé auparavant sans limitation & sans condition: mesme le resignant n'en pouvant disposer, & le transmettre à son parent, ou à celuy auquel il auroit projetté & destiné de le faire tomber. Dautant qu'il ne peut gouverner ou manier la volonté d'vn Ordinaire; à laquelle il est assujetty entierement, l'accommodant à son intention: n'estant pas à croire & presumer que l'Ordinaire voulust suivre ou se laisser aller aux mouvemens d'vn particulier, ou

qu'il voulust s'y attacher par des considerations ou des pactions illicites, luy qui doit seulement regarder l'interest & le bien de l'Eglise. A plus forte raison les resignations faites és mains du Pape en faveur odieuses & quasi simoniaques, comme dit du Moulin *nu. 99. sup. reg. de inf.* la regle *de pub.* ayant esté principalement establie afin de retrancher tous les abus & fraudes qui se commettoient iournellement en ces resignations: Si ces resignations à peine ont esté tolerées quand elles ne sont pas nuisibles & preiudiciables aux graduez, & autres expectans lors que l'évenement & le dessein des resignans ne semble tendre ou buter autre part qu'à les tromper & decevoir, c'est pour lors qu'elles doiuent estre estimées comme n'ayans iamais esté faites & passées. Ces deux choses se trouvent en ce rencontre, le dessein de tromper le demandeur, & l'evenement conforme à ce dessein, comme pareillement celuy de conserver & de perpetuer vn benefice dans vne famille. La resignation dont est question a esté faite en l'an 1637. est tousiours demeurée secrette entre les mains du resignant, & iamais son neveu, qui estoit le resignataire, ne s'est ingeré de prendre possession du benefice, soit qu'elle luy fust cachée ou incognuë, ou soit que la promesse & la foy engagée le retint & l'empeschast d'vser de son droit. Mais enfin au

mois de Ianvier de l'année 1640. estant tombé malade & prest de rendre son esprit, il se resveille, & se souvenant de cette resignation à laquelle il veut donner effet, quoy que neantmoins elle eust esté negligée & laissée l'espace de trois ans, sur laquelle on prend vn Visa le deuxiesme dudit mois, possession le troisiesme ensuivant: la mort estant arrivée le quatriesme, qui pouvoit douter que ce benefice ne vaquast par mort & ne pûst estre demandé & pretendu par vn gradué, ayant vaqué au mois de Ianvier: Dautant que si ces resignations estoient souffertes & tolerées, iamais aucun benefice ne vacqueroit par mort, & il y auroit toûjours assez de temps pour desposseder vn resignant durant l'agonie de la mort: Et ainsi ce droit, qui est donné aux graduez, seroit à vray dire vn songe & vne pure illusion, d'autant qu'ils ne peuvent requerir que les benefices vaquans par mort aux mois qui leur sont affectez: lesquelles vacations n'arriveroient iamais pour les raisons cy dessus representees: & partant quand le demandeur n'auroit pour luy que le droit commun, il est certain que son droit ne pourroit recevoir de difficulté. Mais il l'establissoit sur l'Edict du controlle verifié audit Conseil, article 17. où il est dit expressement, Que les resignations en faveur seront nulles si ces resignations ne

ſont controollees & enregiſtrees au plus tard deux iours auparavant le deceds du reſignant, ſans que le iour de la priſe de poſſeſſion & celuy de controolle & de la la mort du reſignant ſoient compris dans ledit temps. Cet article a eſté receu par le Conſeil ſans aucune modification, & d'vn conſentement vniverſel, allant premierement à la pollice de l'Egliſe, & à retrancher & faire ceſſer tous les procez qui s'entreprenoient tous les iours ſur l'incertitude & l'ambiguité en laquelle on avoit veſcu iuſques à preſent touchant l'interpretation & explication de la reigle *de publicandis*. La priſe de poſſeſſion faite par le defendeur eſt du 3. Ianvier mil ſix cens quarante, elle a eſté controollee le 6. la mort du reſignant eſt ſurvenuë le 4. du meſme mois, partant il n'a pas ſeulement ſatisfait à cet article de l'Edict, & n'a pas fait controoller cet acte deux iours francs auparavāt la mort, mais meſme il n'a pû y ſatisfaire, la mort du reſignant l'ayant prevenu & eſtant arrivée le iour apres celuy de ſa priſe de poſſeſſion. Par ces moyens, & autres, qu'il plaira audit Conſeil de ſuppleer, le demandeur concluoit à ce qu'il pleuſt au Conſeil le maintenir & garder en la poſſeſſion & ioüiſſance du benefice contentieux, fruicts, profits, revenus & émolumens, avec deſpens, dommages & intereſts, & reſtitution de fruicts.

Et par ledit Gillier deffendeur & opposant auroit aussi esté dit, Que s'estant voüé dés son ieune aage au service de Dieu, il auroit en cette consideration merité le tesmoignage de la bonne volonté dudit defunt Regnaut son oncle, & Chanoine possesseur de la prebende contentieuse, qui pour cet effect passa procuration le 5. Decembre mil six cens trente-sept pour resigner en sa faveur ladite prebende : sur laquelle il obtint vne signature en datte du 6. Ianvier 1638. & sur icelle en suitte vn Visa de l'Ordinaire du second du mois de Ianvier 1640. en vertu duquel il se presenta au Chapitre de l'Eglise Nostre-Dame de Provins, qui le receut & installa pour ioüir des droits communs à tous les Chanoines de ladite Eglise : Neantmoins estant avenu le deceds dudit Regnaut le demandeur, qui se pretend gradué nommé sur le Chapitre de Sens, ayant pretendu que ladite prebende avoit vaqué par le deceds d'iceluy Regnaut, arrivé le 4. dudit mois de Ianvier sur le soir, le lendemain de la prise de possession & installation dudit Gillier, requit l'Ordinaire de luy faire tiltre & conferer ladite prebende en ladite qualité de gradué nommé ; Ce que fit l'Ordinaire le 18. dudit mois de Ianvier, & en vertu de cette provision le demandeur se presenta au Chapitre de ladite Eglise pour estre installé en la possession de ladite prebende,

qui luy en fit refus, causé sur la reelle possession en laquelle ledit Gillier avoit esté mis dés le 3. dudit mois : au moyen duquel refus ledit Grappin auroit formé complainte contre ledit Gillier, tant comme pretendant ladite prebende avoir vacqué par la mort dudit Regnaut avenuë au mois de Ianvier affecté aux graduez, que par le defaut d'avoir par ledit Gillier pris possession & satisfait à l'Edict du Controlle deux iours auparavant la mort dudit Regnaut son resignant. A quoy ledit Gillier respondoit & soustenoit, que la resignation faite en sa faveur par ledit Regnaut son resignant estoit bonne & valable, & contre laquelle le plus qualifié gradué du monde, quand led. Grappin seroit de cette qualité, ne sçauroit rien objecter de pertinét & decisif, soit en la question de droict, soit en celle de fait qui regarde ledit Controlle : toutes les fraudes dont les Docteurs ont traité sur le chapitre 2. *de renuntiatione*, & le chapitre 5. *de re. permut. in* 6. qui se font & pratiquent pour tromper les loix, le droict public ou les expectans, du nombre desquels sont les graduez, sont circonstanciez au poinct : Premierement, de la maladie fort pressante du resignant *tempore resignationis* : *Secundò*, s'il y a peu de temps entre la resignation admise & la mort du resignant : *Tertiò*, si le benefice resigné estoit lors reservé : *Et si brevi sperabatur beneficium va-*

caturum. Or il eſt certain qu'au faict de la re-ſignation dont il s'agiſt, il n'y a aucune cir-conſtance qui puiſſe faire preſumer de la fraude, pour ſervir à l'eſtabliſſement du droict d'vn gradué, c'eſt à dire, pour eſtablir vne vacance par mort. *Primò*, Regnaut reſi-gnant n'eſtoit point malade *tempore reſigna-tionis admiſſæ* au profit de ſon neveu, ny meſ-me *miſsi procuratoris*; *Secundò*, il y a deux ans de temps entre l'admiſſion de ladite reſigna-tion & la mort dudit reſignant : *Tertiò*, lors de ladite admiſſion on ne pouvoit eſperer la mort du reſignant pour fruſtrer les expe-ctans, puis qu'il n'eſtoit point malade, par conſequent nulle preſomption de fraude *tempore reſignationis* : puis qu'il n'y a point de prohibition d'aucune loy qui defende à vn homme vivant de reſigner : celuy qui vſe de ſon droict ne faiſant tort à perſonne. Les Loix Civiles permettent aux malades meſ-mes de diſpoſer de leurs biens iuſques au dernier ſouſpir de leur vie : en la loy 1. *C. de sacroſ. eccl.* il eſt permis de teſter & inſtituer des heritiers, donner ſon bien & la liberté à ſes ſerviteurs, generalement diſpoſer de tous ſes biens, ſuivant les loix municipales, pour-veu qu'on ſoit de ſain & libre entendement. Les Loix Canoniques & regles de Chancel-lerie en ont diſpoſé autrement, pour ne pas rendre les benefices hereditaires és familles ſi facilement comme ils ſeroient : mais qu'il

y ait iamais eu canon, regle ou constitution Ecclesiastique qui ait defendu à vn homme sain d'entendement de resigner son benefice purement & simplement ou en faveur en Cour de Rome, cela ne s'est iamais dit. Il n'y a point eu encores iusques à present de gradué qui ait pretendu qu'vne resignation de deux ans ait esté faite à dessein de l'exclure de son droict pretendu d'expectant, en cas que le resignant vienne à mourir en l'vn des mois affectez aux graduez : D'où il resulte nettement que la resignation faite par ledit Regnaut en six cens trente-sept, en faveur dudit Gillier son neveu maternel, digne & capable, n'a point esté ou pû estre faite en fraude dudit Grappin gradué ou autre tel qu'il fust. Car de dire que la possession a seulemẽt esté prise vn iour devant la mort dudit resignant, & que c'est vne fraude faite audit Grappin gradué, cela n'a pas de raison: d'autant que suivant la regle *de publicandis*, celuy qui prend possession apres les six mois, pourveu que ce soit du vivant du resignant, il a satisfait à icelle. Par les Arrests dudit Conseil il est permis de prendre possession d'vn benefice *in vim* d'vne signature pendant trois ans, pourveu que le resignant soit vivant : parce que *pendentibus his iudiciis*, dit du Moulin, la resignation *subest periculo resolutionis*. Gillier a donc pû prendre possession dans les trois ans du iour de ladite resignation

admiſe : temps qui court de moment à autre, *& de termino à quo ad quem* : or il n'a pas attendu ce temps-là, & de dire que c'eſt vn iour auparavant la mort du reſignant, cela ne fait rien : puis que la reſignation n'a pas eſté faite par vn malade dans vn mois affecté aux graduez, & moins encores ſur la fin du mois de Decembre, en ſorte que la mort ſoit ſurvenuë dans le mois des Graduez. Voila quelles ſont les preſomptions de fraude que les graduez peuvent ſeulement alleguer, & leſquelles encores ne ſont pas touſiours vn argument certain de fraude. Que ſi ledit Gillier euſt depoſſedé ſon oncle au meſme temps de ſa ſignature expediée, c'euſt eſté vne ingratitude à luy pour le bien-fait de ſon oncle, eſtant vieil, qui avoit beſoin du ſecours de ſon bien : on luy euſt dit qu'il eſtoit privable de ſon benefice, comme dit la gloſe ſur le chapitre 3. *de poſtulatione.* Ce n'eſt donc pas vne bonne raiſon à dire par vn gradué pour eſtablir ſon droict, qu'vn neveu reſignataire devoit auſſi-toſt deſpoüiller ſon oncle pour reſſentiment de ſon bien fait. Il doit monſtrer qu'vn benefice vacque par la mort du reſignant, faute d'avoir par le reſignataire pris poſſeſſion du vivant du reſignant, lors que la ſignature paſſe & excede le temps deſdits ſix mois. Car iuſques là toutes les eſperances des graduez ſont imaginaires & non realiſées. Or il eſt

constant, & ledit Gillier l'expose en fait certain, qu'il prit possession le troisiesme du mois de Ianvier, apres laquelle des Chanoines visiterent encores ledit Regnaut resignant sain d'esprit & de iugement : qu'en leur presence il ratifia encores ladite possession, leur ayant dit avoir oüy sonner la cloche pour cét effet : qu'apres cela il fit son testament, & que le lendemain quatriesme sur le soir il deceda, comme il se pourroit iustifier si la question de Droict n'estoit suffisante pour exclure & fermer la bouche audit demandeur, lequel d'ailleurs a obtenu ses Lettres dix-huict mois apres avoir commancé ses estudes de Philosophie & Theologie, *& sic non debitè qualificatus*, n'ayant point estudié le temps de cinq ans requis par le §. *statuimus*, auparavant l'obtention de ses Lettres du temps d'estude, qu'il rapporte de 1625. & ainsi n'estant de la qualité requise, ayant esté promeu *per saltum*, pouvant rencontrer vne meilleure occasion pour se remplir que la prebende contentieuse, elle ne doit point estre evincée au deffendeur, enfant de la ville, resignataire d'vn sien oncle, engagé dans les Ordres sacrez, & dans le service actuel de ladite Eglise de Nostre-Dame du Val de Provins, où il reside actuellement, aux tiltres & capacitez duquel il n'y a rien à redire ainsi qu'il a iustifié au procez. Partant concluoit à ce que ledit Grappin fust

debouté de sa complainte, & ledit Gillier maintenu & gardé en possession & jouïssance de la prebende contentieuse, avec despens, dommages & interests, & restitution de fruicts. Ce fait lesdits Grappin & Gillier auroient produit pardevant nostredit Conseil leurs titres, capacitez & tout ce que bon leur auroit semblé : & ayans respectiuement pris communication de leurs productions, ils auroient contre icelle fourny de contredits, par lesquels ils auroient entr'autres choses dit & soustenu ; à sçavoir par ledit Grappin, qu'il falloit considerer l'intention dudit defunt Regnaut resignant dudit Gillier, & son dessein, lequel ayant déja esté trompé par ledit Gillier son neveu, & auquel à peine il auroit relasché le benefice entre ses mains n'osoit pas vne seconde fois s'y confier en telle sorte, qu'il ne fust asseuré d'en joüir & le posseder tout le temps de sa vie, avec volonté de luy laisser apres sa mort, & l'en faire joüir, & creut que le meilleur moyen estoit de resigner en Cour de Rome, & de tenir la resignation cachée à son neveu, qui en eust pû prendre ses avantages, ce qu'il fit : & est ladite resignation demeurée deux ans en cét estat: & enfin il est arrivé qu'estant malade au mois de Ianvier 1640. il en a precipitamment, le Chapitre estant assemblé extraordinairement, pris possession le soir auparavant le iour du decez dudit

Regnaut arrivé au matin : & ainsi il n'y a apparence de croire que cette resignation puisse estre legitime, estant contre le droict des graduez, pour l'exclure par l'evenement, quoy que l'intention principipale ait esté de perpetuer ce benefice dans vne famille, & le transmettre à l'heritier comme vn bien prophane successif. S'il estoit permis aux resignataires de differer la prise de possession iusques au temps de la mort du resignant, les graduez ne pourroient iamais requerir aucun benefice, d'autant qu'il ne vaqueroit iamais par mort : que s'il a esté si souvent iugé qu'vne demission pure & simple passée au mois des graduez par vn Beneficier moribond n'estoit pas valable, on devoit à plus forte raison reprouver les resignations en faveur dont la prise de possessiõ a esté de longtemps differée, & iusques à la mort du resignant : d'autant que ce n'est pas en cela le temps de la resignation qu'il faut considerer, mais seulement le temps auquel le resignataire s'est mis en possession du benefice: l'acte de laquelle prise de possession ayant en ce cas le mesme effet qu'vne demission pure & simple, laquelle estant estimée frauduleuse & rejettée, la publication & prise de possession par la mesme raison ne doit pas estre davantage approuvée. Quant à l'objection que luy a fait le defendeur, qu'il avoit acquis *per saltum* le degré de Maistre és Arts

en l'Vniversité, il a depuis encores joint à cette qualité celle de Bachelier en Theologie, avec honneur, & aspire à celle de Docteur par son travail & l'assiduité qu'il continuë dans les estudes. Ledit Grappin demeure d'accord que sa lettre de Maistre és Arts est du 24. Ianvier 1637. que le certificat du temps de ses estudes est seulement daté à *remigialibus* de l'an 1625. iusques au 9. de Mars 1631. ce qui s'accorde ensemble : & ce qui a causé l'objection & le doute du defendeur est, que n'ayant iamais frequenté les Vniversitez, il ne peut pas sçavoir la forme en laquelle se donnét les degrez & le temps d'estude. Ledit Grappin a commancé le cours de Philosophie en 1625. & continué iusqu'en 1627. auquel temps, comme c'est la coustume, il a pris son degré de Maistre és Arts, bien qu'il ne pûst encores neantmoins obtenir de nomination, depuis il a estudié en Sorbonne trois ans, qui sont les cinq ans necessaires pour obtenir les nominations de l'Vniversité, il a pris son *Quinquennium* apres ce temps, & a esté nommé : ainsi il n'importe que le degré de Maistre és Arts luy ait esté donné apres le cours de sa Philosophie immediatement, & ait esté differé plus longtemps. Partant persistoit iceluy Grappin en ses fins & conclusions. Par ledit Gillier contredisant la production dudit Grappin auroit aussi esté dit, Que ledit Grappin pretendoit

tendoit que la prebende contentieuse vaque par le decez dudit Regnaut oncle & resignant dudit Gillier *tam in vim iuris communis*, que du nouvel Edict de Controlle, n'ayāt ledit Gillier controllé ses prouisions dudit iour auparavant ledit decez comme il est requis par l'article 17. dudit Edict : & pour approuver sa pretention allegue l'opinion de Gomes sur la requeste *de infirm.* & du Moulin *nu.36.* A quoy ledit Gillier respondoit, que cette premiere objection n'avoit point de rapport au faict dont il s'agist. Il est veritable que ces regles *de infirm.* & *de public.* sont tenuës en ce Royaume, comme favorables pour empescher la succession aux benefices, & les resignations faites en fraude des Canons & des Ordinaires : mais personne n'a iamais escrit que ces regles fussent faites en faveur & en consideration des graduez, puis qu'ils precedent de plus de trois ans les Conciles de Basle & de Constance, qui sont les fondemens des pretentions des graduez. Il est bien vray que tous les Docteurs ont escrit, que les graduez se pouvoient servir desdites regles en consequence, & subsistant la presomption de fraude, par cette raison, l'on a repris l'opinion de du Moulin, qui a voulu soustenir que le Pape ne pouvoit deroger à la regle *de infir.* au preiudice des graduez. Mais enfin apres avoir examiné cette question, il la resout *nu.140.* & suivantes : où il

eſt dit, qu'il le peut, & qu'il eſt ainſi ſouffert, meſmes au regard de ſon Legat : & partant l'alegation du demandeur eſt inutile pour favoriſer l'intention des graduez, s'ils ne juſtifient les reſignations avoir eſté faites pour les tromper, & exclure de leurs graces & expectances. Or au faict qui ſe preſente il n'y a ny fraude ny preſomption. Defunct Regnaut n'eſtoit point malade lors qu'il envoya en Cour de Rome en faveur dudit Gillier : & quand il auroit eſté dans les abois il pouvoit y envoyer, en ſorte que le Pape pûſt prevenir & exclure les indultaires, s'il ſe rencontroit que l'admiſſion euſt eſté faite à Rome le meſme iour de la mort du reſignant. Et quant Gillier auroit enuoyé en Cour de Rome ſa procuration par vn meſſager extraordinaire, & qu'il fuſt arrivé en ſept ou huict iours, & le meſme iour de la mort de ſon oncle, & que meſme tout cela fuſt arrivé en l'vn des mois affectez aux graduez, ſa proviſion ſeroit touſiours bonne, ſans que les graduez s'en puſſent plaindre ou alleguer aucune preſomption de fraude comme ils peuvent bien faire dans les admiſſions faites par les Ordinaires pour les exclure en peu de temps de leurs pretentions. Or ledit Gillier n'eſt point en ces termes, il n'a point envoyé en Cour de Rome pendant la maladie de ſon oncle & en vn mois affecté : Il y avoit envoyé deux ans

auparavant & lors que ledit Regnaut estoit en bonne disposition: & ainsi aucune presomption de fraude en cette resignation. Mais on ajouste que ledit Gillier a pris possession trop tard, vn iour auparavant la mort du resignāt, & que suivant l'avis de du Moulin & de Rebuffe sur la mesme regle *de publicandi*, la publication d'vne resignation faite le iour de la mort est suspecte de fraude. A quoy ledit Gillier respondoit, qu'il a satisfait aux regles du public, qui desire d'vn resignataire seulement que sa resignation soit faite publique auparavant la mort du resignant. Or il n'y eut iamais rien de plus public que la prise de possession dudit Gillier: puis qu'elle a esté faite en plein Chapitre, au son de la cloche: en sorte que defunct Regnaut l'ayant oüye tesmoigna aux assistans qu'il avoit agreable ladite possession, laquelle fut mesme prise vn iour auparavant sa mort. Quant à l'objection dudit Grappin, que ledit Gillier n'a controllé dans le temps porté par ledit article 17: ledit Gillier soustenoit, que cette objection estoit captieuse, & se resolvoit par l'article 9. du mesme Edict, qui veut que telles formalitez n'ayent lieu que pour les provisions qui seroient expediées apres la publication dudit Edict, qui fut faite en nostredit Conseil en Septembre 1638. & pour celles expediées auparavant ladite publication, comme sont les provisions

dudit Gillier, il suffisoit de les avoir controllées dans le mois du iour de la possession prise en vertu desdites provisions, c'est ce que ledit Gillier avoit fait ayant fait controller sa signature de provision expediée auparavant lesdits deux iours apres sa prise de possession, bien qu'il eust vn mois pour la faire controller, & partant nostredit Conseil voyoit que cette pretenduë vacance n'avoit pas plus de raison que cette pretenduë par ledit Grappin, *in vim iuris communis*. Par ces moyens & autres plus amplement déduits par lesdits contredits, persistoit ledit Gillier aux conclusions par luy prises Et par ledit Grappin auroit esté fourni de salavatiõs aux contredits dudit Gillier, & par icelles est encor dit & soustenu, Que l'article 17. de l'Edict du Controlle n'estoit en effet autre chose que l'explication de la regle *de public*. L'on avoit cy-devant disputé combien apres la resignation admise & la possession publiée, il falloit vivre de iours pour la rendre valable, cela estoit entierement à l'arbitrage & volonté des Iuges, qui suivoient en ce cas leurs mouvemens particuliers, sans estre attachez à aucune Loy qui prescrivist l'intervalle de temps pour retrancher cette ambiguité, qui apportoit de la confusion & causoit des procez entre les Ecclesiastiques, dont les decisions incertaines & diverses ne pouvoient faire de regle pour l'avenir. Par

cét article on a prescrit deux iours entiers francs aux resignans, sans comprēdre le iour de la mort & celuy du Controlle, afin par ce moyen que les graduez & autres expectans ne fussent pas tousiours privez de leurs attentes par des prises de possession faites au temps du decez des resignans ; & cét article a esté approuvé si vniversellement par nostredit Conseil, qu'il n'y a rien ajousté ny diminué par son Arrest de verification, bien que tous les autres ayent esté reformez & corrigez ; partant c'est mal à propos que ledit Gillier vouloit accuser ledit Grappin de cavillation & caption, lors qu'il a dit que la pretenduë resignation estoit nulle, d'autant que sa prise de possession n'avoit pas esté faite deux iours auparavant la mort du resignant, puis que les termes si exprés & si nets ne pouvoient recevoir d'equivoque ou de double intelligence, si elle estoit conceuë comme elle est faite & repetée dans les contredits dudit Gillier, à sçavoir, que les resignations sont reputees nulles & de nul effet, si elles ne sont enregistrées & controllées deux iours auparavant le decez du resignāt, il auroit mauvaise raison de s'en servir & tirer avantage: mais la pretention dudit Grappin, suivant l'article 17. dudit Edict, est d'accuser la resignation faite audit Gillier de nullité, non pas seulement à cause que la provision n'a pas esté controllée dans le temps,

mais à cause que la prise de possession faite apres l'Edict du Controlle, n'a pas esté passée deux iours auparavant le decez du resignant, comme il est enjoint & prescrit par l'Edict : Et tant s'en faut que l'article 9. dudit Edict veüille que cette loy n'aye point lieu pour les prises de possession, & qui seront faites apres l'Edict en consequence des provisions données auparavant la publication, il est dit nommément que les actes qui ont esté faits auparavant ladite publication, serōt controllez & enregistrez dans le temps d'vn mois du iour de la publication : ce qui depuis a esté retrāché par l'Arrest de nostredit Conseil. Or est-il que la prise de possessiō dont est question est faite apres la publication de l'Edict, partant ne peut estre rapportée à ces articles, qui parlent seulement des actes faits auparavant la publication dudit Edict. Entre lesquels actes sujets à controlle, est la prise de possession, où il est dit que les actes seront controllez dans le temps cy-apres declaré par l'article 17. que les prises de possession & publications doivent estre controllées deux iours auparavant le decez du resignant, à peine de nullité, celle dont il s'agist est faite vn iour auparavant la mort dudit Regnaut resignant, & partant nul ne peut douter de sa nullité si on doit avoir esgard à ces articles receus & approuvez par nostredit Conseil sans restriction ny limita-

tion aucune, estant vn remede necessaire pour obvier aux fraudes qui se pratiquent tous les iours pour perpetuer la possession des benefices dans les familles au preiudice des Collateurs ordinaires & des Graduez. Par ces moyens ledit Grappin persistoit à ce que les fins & conclusions par luy prises au procez luy fussent ajugées. De maniere que ledit procez & instance de complainte s'estant trouvez en estat de iuger & communiqué à nostre Procureur General: qui auroit baillé ses conclusions par escrit, & le tout remis & produit pardevers nostredit Conseil, tant auroit esté procedé que finalement se seroit ensuivi Arrest le iour & datte des presentes entre ledit Maistre Antoine Grappin Prestre gradué nommé en l'Vniversité de Paris, demandeur & complaignant pour raison du possessoire d'vne Chanoinie & Prebende en l'Eglise Nostre Dame du Val de la ville de Provins, d'vne part: & Me Claude Gillier defendeur & opposant à ladite complainte, d'autre: SÇAVOIR FAISONS, que Veu par nostredit Conseil les escritures desdites parties, collation de ladite Chanoinie & Prebende audit Grappin en qualité de gradué nommé par l'Archevesque de Sens du 18. Ianvier 1640. controllé le 12. Fevrier audit an. Lettres de Maistre és Arts de l'Vniversité de Paris octroyées audit Grappin le 28. Iuillet de l'année 1627. Lettres de *quin-*

quennium & temps d'eftude dudit Grappin en ladite Vniverfité du 9. Mars 1631. Lettres de Nomination de ladite Vniverfité de la perfonne dudit Grappin à l'Archevefque, Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglife de Sens, du huictiefme defdits mois & an: Acte de notification & infinuation defdites lettres, nom & furnom dudit Grappin aufdits Archevefque, Doyen, Chanoines & Chapitre de ladite Eglife de Sens du 7. Avril 1632. Infinuation des actes au Greffe du Diocefe de Sens du 16. Avril 1632. Acte de renouvellement de ladite infinuation du 18. Avril 1636. Procuration paffée par defunct Maiftre Iacques Regnaut pour refigner ladite Chanoinie en faveur dudit Gillier du 5. Decembre 1637. Signature de provifion de ladite Chanoinie audit Gillier en datte *Romæ apud fanctum Petrum octauo Idus Ianuarÿ anno* 15. controllé le 5. Ianvier 1640. Procez verbal de la verification d'icelle; Vifa de l'Archevefque de Sens du 2. Ianvier 1640. controllé le 5. dudit mois & an : Acte de prife de poffeffion de ladite Chanoinie par ledit Gillier du 3. defdits mois & an : Procez verbal du Lieutenant General de Provins du 5. Ianvier 1640. Coppie du teftament dudit Regnaut defdits mois & an ; Refponfes cathegoriques defdits Grappin & Gillier : Arreft de noftredit Confeil du 4. Ianvier 1641. Lettres, titres & copies defdites parties, con-

tredits, salvations dudit Grappin. Conclusion du Procureur General du Roy, & tout ce que par lesdites parties a esté mis & produit pardevers nostredit Conseil: ICELVY NOSTREDIT GRAND CONSEIL par son Arrest, faisant droict sur ladite complainte, a maintenu & gardé, maintient & garde ledit Grappin en la possessiō & joüissance de ladite Chanoinie & Prebende de Nostre Dame du Val de la ville de Provins, fruicts, profits, revenus & émolumens d'icelle, A levé & osté, leve & oste à son profit la main du Roy, & tous autres empeschemens mis & apposez sur lesdits fruicts, sans despens, dommages & interests, ny restitution de fruicts. SI DONNONS EN MANDEMENT & commettons par ces presentes au premier de nos amez & feaux Cōseillers de nostredit Grand Conseil trouvé sur les lieux, & en son absence ou empeschement au Bailly de Provins, & Lieutenās Generaux & Particuliers, Conseillers, Magistrats, Presidiaux dudit Bailliage, ou premier Iuge Royal desdits lieux, qu'à la requeste dudit Grappin il fasse executer le present Arrest, appellé ceux qui pour ce seront à appeller, & ce faisant mettre & instituer ledit Grappin en la possession & joüissance de ladite Chanoinie & Prebende en ladite Eglise de Nostre Dame de Provins, en contraignant à ce faire, souffrir & obeïr tous ceux qu'il appartiēdra par toutes voyes

deuës & raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles & sans preiudice d'icelles ne sera differé. De ce faire luy avons donné & donnons pouvoir. MANDONS en outre au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis faire tous exploicts, commandemens & contraintes requises & necessaires pour l'execution des presentes, sans pour ce demander *placet*, *visa* ny *pareatis*. En tesmoin dequoy nous avons fait mettre & apposer nostre seel à cesdites presentes. Donné en nostre Grand Conseil à Paris le 27. iour de Mars l'an de grace 1641. Montré à nostre Procureur General, & prononcé aux Procureurs des parties le 5. iour d'Avril audit an, & de nostre regne le trente-vniesme. Signé par le Roy à la relation des Gens de son Grand Conseil, ROGER, Et seellé.

Desseins pour la campagne de cette année.

La saison de battre aux champs estant peu de temps apres arrivée, les Mareschaux de Chastillon & de la Mesleraye se disposerent à partir : Le premier pour tirer du costé de Sedan, l'autre pour prendre le chemin du pays d'Arthois, où les Ministres de l'Estat avoient dessein d'estendre l'authorité du Roy par la conqueste de quelque place.

La maxime des bons Capitaines estant de suspendre le iugement des ennemis par leurs marches incertaines, pour les empescher de

jetter des forces dans la ville qu'ils veulent assieger, le Mareschal de la Mesleraye ayant esté joint par les troupes que le Comte de Guiche menoit, fit trois ou quatre logemens, qui firent croire au commencement qu'il en vouloit à S.Omer, car il prit vn Fort nommé Recquinghen, qui n'est qu'à vne vne lieuë & demie de cette place, mais au lieu de continuer ses approches, il fit tourner teste à la meilleure partie de ses troupes, & le iour de la Pentecoste investit Aire, située sur la riviere du Lys, entre S. Omer & Bethune.

Aire investie par le Mareschal de la Mesleraye.

Plusieurs raisons luy devoient faire apprehender que le succez de cette entreprise ne respondist pas à l'esperance qu'il avoit conceuë d'en venir à bout; car cette ville estant vne des plus fortes de tout le pays, tant pour les marests, qui rendent inaccessible plus de la moitié des murailles, que par huict bastions chargez de canons, & tous couverts de demie-lunes, deffenduë d'ailleurs d'vne garnison de deux mille hommes, sous vn chef lequel avoit rendu de signalées preuves de valeur, d'experience, & de conduite, en toutes les occasions qui s'estoient presentées depuis le commencement de ces guerres: Il sembloit qu'il n'en deust iamais esperer la prise, neantmoins il l'entreprit, parce que toute la Flandre se croyant asseurée sous la force de ses remparts, en la prenant il ou-

vroit au Roy les chemins pour porter ses armes plus loing.

Siege d'Aire.

Les premieres troupes estans arrivées pour la bloquer du costé de la terre ferme, le regiment de Picardie fut commandé pour attaquer de grands dehors, qu'ils appelloient le Fort de Flandre, situé à trois ou quatre cens pas de la ville. La croyance du Mareschal estoit, que cette piece estant importante, il y trouveroit vne vigoureuse deffence; pour cette consideration il disposa d'autres troupes pour appuyer ce Regiment, mais il n'eut pas besoin de secours, les Espagnols l'abandonnerent apres vne décharge, qui mit peu de morts sur la place, & se retirerent à la ville, pour la conservation de laquelle ils croyoient estre necessaires.

Establissement des quartiers.

Le Colonel Gassion, les sieurs de la Ferté Seneterre & de Lenoncour Mareschaux de Camp, estans arrivez peu de temps apres avec le reste des troupes qui faisoient l'armée, la ville fut investie de toutes parts, l'on auança des postes selon la necessité du dessein, & les quartiers furent establis. Le General fut de sept regimens de gens de pied, cinq de Cavalerie legere, & trois compagnies de gensd'armes. Celuy du Comte de Guiche Lieutenant General de l'Armée, se trouva de six regimens d'infanterie, huict de Cavalerie legere, tant Estrangere que Françoise, & de trois compagnies de gensd'ar-

mes. Le troisiéme commandé par le sieur de la Ferté Seneterre, fut de cinq regimens de gens de pied, deux de Cavalerie legere & de celuy de fuzeliers du Cardinal de Richelieu.

Cét ordre faisoit esperer que les Espagnols ne jetteroient pas facilement du secours dans la place : neantmoins la circonvallation n'estant pas encor commencée, le Colonel Delponti prit si bien son temps qu'il y entra suivi de soixante hommes, tous canoniers ou ingenieurs, ayant crû que ces gens estoient plus necessaires à la conservation de la ville, qu'vn plus grand nombre d'autres soldats. Cent cinquante fantassins l'ayant veu passer si facilement, le voulurent suivre la nuict suivante, mais leur adresse ne fut pas pareille à celle de ce Colonel, ils furent découverts & taillez en pieces.

Secours jetté dans Aire.

Quelques Cavaliers de la garnison de Lilers, voulâs voir si la fortune leur seroit plus douce qu'elle n'avoit esté à ces fantassins, sortirent le iour suivant, donnerent sur les fourrageurs escartez, enleverét cinq prisonniers, & s'estans saisis de tous les chevaux qui se rencontrerent en leur voye se retiroient avec grande satisfaction de leur peine s'ils n'eussent esté suivis par le Colonel Gassion, lequel les ayant abordez en tua plus de la moitié, fit trois prisonniers, mit les autres en fuite, recouvra tout le butin qu'ils avoient fait, & ayant adroittement tiré de

ses prisonniers quelques instructions de l'estat de Lilers, marcha la nuict suivante contre cette petite ville ; dont il s'empara sans perdre vn seul homme ; les ennemis ayans esté disposez à sortir au mesme temps furent sommez de se rendre. Le sieur de Belloy Capitaine dans Arambure entra dedans avec trois cens hommes.

Prise de Lilers.

L'establissement des quartiers du siege d'Aire estant fait, on commenca le iour suivant, qui fut le 28. de May, de tracer les forts & les lignes, dont on donna la conduite aux Abbez de Medavid & de Droüet, lesquels s'en acquitterent si dignement que n'ayans quasi iamais perdu de veuë ceux qui travailloient, les travaux se trouverent en perfection douze iours apres leur commencement.

Commencemēt des travaux du siege.

Vn si grand dessein que le siege d'Aire n'ayant pas esté fait temerairement & sans y avoir apporté toutes les precautions necessaires à le faire reüssir glorieusement, on vit arriver au Camp cinq mille charrettes chargées de meche, poudres, farines, biscuit, & autres munitions de bouche & de guerre, avec trois mille charrettes de vivandiers, quelques-vnes desquelles estoient chargées de gros canons, & d'autres pieces requises à vn siege. Les ennemis ne manquerent pas de se mettre en estat d'empescher l'arrivée de ce convoy, mais ils n'oserent iamais atta-

quer son escorte, laquelle estoit au commencement de deux mille Chevaux, & sur la fin appuyée des sieurs de Gassion & Rantzau Mareschaux de Camp, lesquels estoient allez au devant avec de belles & fortes troupes.

L'honneur ou l'esperance de quelque butin obligeant en ce temps-là la garnison de Bethune à ne faire pas moins que celle de Lilers, laquelle avoit tesmoigné la premiere vouloir incommoder nostre camp pour secourir ses alliez, il en sortit cent Cavaliers en deux bandes, ce qui estant venu à la cognoissance du Colonel des Croates de l'Armée Françoise, il se joignit avec le Capitaine Thobias, se mirent tous deux en campagne, & marcherent si heureusement, qu'ayans surpris vne de ces bandes, qui emmenoit grand nombre de chevaux de fourrage qu'elle avoit pris avec le sieur Paillet Mareschal des Logis dans le regiment du Cardinal de Richelieu, ils l'attaquerent, firent prisonniers ceux qui peurent eschaper la furie de leur décharge, & remirent en liberté le sieur Paillet, qui ne croyoit pas voir si tost la fin de sa captivité. *Dessein de la garnison de Bethune.*

La garnison de S. Omer estant poussée par vn mesme vent, eut la fortune meilleure que celle de Lilers & de Bethune, car estant sortie le 8. du mois de Iuin, elle enleva vn corps de garde avancé de vingt Cavaliers, commandez par le Lieutenant du Marquis *Dessein de la garnison de S. Omer.*

de Bournonville, qui fut tué avec douze de ses compagnons, les autres demeurerent prisonniers de leurs ennemis.

Tranchées ouvertes. La nuict suivante les tranchées furent ouvertes par deux endroits, qui n'estoient pas beaucoup esloignez l'vn de l'autre : Le piquet fut planté à l'attaque du Mareschal de la Mesleraye par les sieurs Perceval Hollandois, Guillaureau, Savinel & la Prune : Et à celle du Comte de Guiche par le sieur de Leche & le Chevalier de la Valliere : Le Mareschal & le Comte animans par leur presence les ingenieurs & les ouvriers qui commençoient à travailler, il y eut alors peu de monde tuez, mais beaucop de blessez. Le sieur Langlade fut du nombre de ces derniers : Les Cornettes de Tourville, & Noirlieu Vatimont commandez pour soustenir les travailleurs avec leurs compagnies de Chevaux-legers, y furent tuez par le canon avec Argentueil Ingenieur du Mareschal de la Mesleraye.

L'ardeur que l'on avoit tesmoigné au commencement de l'ouvrage ne fut point refroidie par le danger, & les trois nuicts qui succederent à cette premiere, furent tant vtilement employées, que l'Enseigne Colonelle du regiment de Pont-chasteau jointe à celle de soixante & seize soldats des regimens de la Marine & de Valmond, qui furent tuez, n'en ayant point retardé le

cours,

cours, on mit pendant ce temps vne redoute en deffense à l'vne & à l'autre de ces attaques.

La place estant de trop grande consequence pour ne donner pas aux Espagnols vne extreme crainte de la voir arracher de leurs mains, ils tenterent tous les moyens imaginables pour la secourir, à cette fin ils parurent le 13. du mois à la teste du fort de Flandre, que le regiment de Picardie avoit emporté le mesme iour que la ville fut investie, & allerent à la veuë du camp sonder avec des perches tous les endroits du marets, avec esperance qu'ils pourroient entrer par ce costé-là: mais l'ayans trouvé trop fascheux par l'abondance des eaux que l'on y avoit fait couler en saignant la riviere du Lys, ils marcherent deux iours apres droit au fort Rouge, passage sur le neuf fossé à vne lieuë & demye du camp, pris par les François en mesme temps que le fort de Flandre, & depuis abandonné pour n'avoir pas esté iugé necessaire à la circonvallation. *Premier effort de l'armee Espagnole pour le secours d'Aire.*

Ce lieu ne leur fournissant aucune commodité d'effectuer ce qu'ils desiroient, ils deslogerent le lendemain pour aller camper entre Blaudek & Arck, d'où ils envoyerent toute leur Cavalerie, avec commandement d'amuser les François par des escarmouches legeres, pendant que les plus experimen- *Secōd effort inutile.*

tez au faict de la guerre iroient recognoistre les lignes que l'on avoit faites entre vn village nommé le Roctoy & le Neuf-fossé.

Les difficultez ne s'estans pas renduës moins grandes en cet endroit que par les marets, ils allerent camper sur vne eminence éloignee du camp du costé de Teroüenne d'vne petite lieuë seulement, & par consequent à la veuë des François & des assiegez. Le mesme desir qui les avoit obligez à recognoistre les lignes entre le Roctoy & le Neuf-fossé les pressant encore, ils se servirent des mesmes moyens qu'ils avoient fait auparauant pour les recognoistre, & pousserent leur Cavalerie avec ordre de continuer l'escarmouche iusques à la nuict.

L'armee Espagnole en bataille.

Cette invention leur ayant appris vne partie de ce qu'ils vouloient, toute leur Armee marcha le lendemain droit aux lignes, & s'avança iusques à vn vallon esloigné de la circonvalation d'vne seule portee de mousquet, où se voyans à couvert des canons, elle se mit fort facilement en bataille.

L'exercice des Cavaliers & des fantassins se trouva bien different alors, les premiers demeurerent tout le long du iour à cheval & prests à combattre, les autres ayans posé les armes s'occupperent au travail des fascines, si bien qu'il s'en trouva dix mille faites avant que la nuict fut fermee.

Le Mareschal de la Mesleraye qui n'avoit point ignoré leur marche, les attendoit cependant avec toutes les dispositions necessaires pour les recevoir chaudement, ses lignes estoient bordées par son regiment, & par ceux de Champagne & de Richelieu: Le Colonel Gassion appuyoit ce costé-là avec toute sa Cavalerie: Le quartier du Comte de Guiche estoit sous les armes, & celuy de la Ferté Seneterre tout prest à combattre, si bien que les ennemis sçachans la resolution avec laquelle on les attendoit perdirent celle qu'ils avoient d'attaquer, abandonnérent toutes leurs fascines, & à la faveur de la nuict se retirerent sur les mesmes eminences qu'ils avoient quittées le iour precedent.

Disposition de l'armée Françoise pour attendre les ennemis.

On ne sçait si le iugement ou la frayeur conseillerent cette retraite, mais les plus iudicieux ne peuvent comprendre comment vne armée qui paroissoit si resoluë, laquelle avoit tenté divers moyens pour chercher vne occasion de combattre, & qui se trouvoit appuyée de la presence du Cardinal Infant, dont elle devoit tirer de grands avantages, s'estoit ainsi retirée sans rien entreprendre? Quoy que s'en soit, elle ne rendit point de combat, & fit iuger par ce peu d'effort, que la ville tomberoit infailliblement entre les mains de ceux qui l'assiegeoient.

Retraite de l'armée Espagnolle.

Le ſecours de la ville ayant donc eſté trouvé impoſſible par la force ouverte, le Cardinal Infant & ſes Capitaines jugerent à propos d'y proceder d'vne autre façon. Ils laiſſerent trois cens hommes d'elite dans vn chaſteau, qui n'eſtoit éloigné du cãp que d'vne bonne demie lieuë, & leur commanderent de ſe jetter dans la ville au premier mauuais temps qui laiſſeroit les lignes dégarnies de leurs deffenſeurs. Mais cette invétion ne leur ſervit pas mieux que les autres. Le ſieur de la Ferté Seneterre les deſlogea, & leur ayant accordé la vie, qu'ils luy demanderent, les fit eſcorter iuſqu'à Saint Venant.

Vigoureuſe reſiſtance des aßiegez.

Cependant les aſſiegez faiſoient des merveilles : Quatorze ſoldats, deux Sergens, vn Lieutenant, & Beſſiniere Capitaine dans le regiment de Bretagne, furent tuez aux tranchées par leur canon la nuiɛt du 13. au 14. de Iuin : Celle du 14. au 15. ils firent vne grande ſortie ſur le regiment de Picardie, le combat y dura quatre heures, & leur retraite ne ſe fit qu'apres la perte d'vn Capitaine, de deux Lieutenans, de ſoixante ſoldats dudit regiment qui furent tuez, & de quantité de bleſſez, parmy leſquels ſe trouverent deux Capitaines, & quelques autres Officiers.

Premiere ſortie.

Les bombes ſuccederent à cét effort, demie heure apres, ils en jetterent vne ſur vn eſcadron de Cavalerie, les eſclats de laquelle em-

portérent vn Capitaine, & blesserent quatre ou cinq de ses Cavaliers. Leur ardeur ne s'esteignit pas par le sang qu'ils tirerẽt en cette sortie: La nuict suivante ils en firẽt vne autre sur les Suisses, qui estoient à la teste du travail, en tuërent cinq, en blesserent 14. ou 15. & s'appercevans que le sieur d'Horte Capitaine dans le regiment de Coallin, qui commandoit alors la garde de la Cavalerie leur couppoit chemin pour les enfermer entre leur contrescarpe & le camp, ils lascherent le pied, tuërent vn Lieutenant d'Arambure pendant leur retraite, & se mirent à couvert des murailles en dépit de tous ceux qui les poursuivoient.

Effet de la seconde sortie.

L'armée du Cardinal Infant estant trop proche pour ne pas dõner sujet au Mareschal de la Mesleraye de vouloir sçavoir toutes ses démarches, il envoya le Colonel Vitingot à la guerre, plustost pour prendre langue que pour aucune esperance qu'il eut que ce voyage causat quelque eschec aux ennemis: mais ce Colonel ayant rencontré deux compagnies de Croates prests à donner sur nos fourrageurs, il les enveloppa, en passa la plus part au fil de l'espée, en fit vingt-deux prisonniers, par lesquels il apprit des nouvelles du camp ennemy, & reprit ainsi le chemin du nostre, apres avoir fait mettre sur vne charrette vn Lieutenant & sept de ses Cavaliers fort blessez.

Batterie Françoise esleveé.

La diligence des Officiers de l'artillerie n'ayant pas esté moindre que celle des Ingenieurs, ausquels on avoit commis le soin des travaux, vne batterie de dix canons commença le 18. du mois à foudroyer vne tour, de laquelle les assiegez incommodoiét merveilleusement les tranchées, mais comme les premiers coups de canon ne l'avoient pas endommagée jusques à la rendre inutile, ils n'empescherent pas aussi qu'elle ne continuast ses ruynes par la mort des sieurs de Vaupailliere & de Franqueville, qui furent tuez ce iour-là.

Le Cardinal Infant envoye des boutefeux au camp pour brûler les quartiers.

Toutes sortes de ruses sont tousiours permises à la guerre, & les plus judicieux Capitaines ne s'en servent pas moins honorablement que du courage de leurs soldats ? De là vint que le Cardinal Infant ne voyant pas iour de secourir la ville par la force ouverte, envoya des boutefeux par tous les quartiers de l'armée, avec ordre de les brûler tous en mesme temps, afin que les soldats estãs occupez à l'esteindre, ils ne fussent pas en estat de courir aux lignes qu'il avoit resolu d'attaquer pendant ce temps-là : mais le bon ordre des Generaux François empescha que ce dessein n'eut pas grand effet ; Les gens inutiles au combat furent employez pour arrester le cours & la violence du feu, & les soldats se trouverent tous sous les armes, de sorte que le Cardinal Infant ne jugeant pas

qu'il fut à propos de donner ne s'approcha pas seulement des lignes, & quant au reste le feu ne fit pas la quatriéme partie du dõmage que l'on avoit crû, car l'on en fut quite pour la perte de quelques hardes, qui furent brûlées au quartier des Gardes, des Suisses, & de la Marine.

Cét accident fut suivi d'vne grande consolation pour les soldats, & la perte qu'il avoit causée recompensée par l'arrivée d'vn second convoi composé de force munitions de bouche & de guerre, & sous l'escorte de deux regimens de Suisses & d'Effiat, qui furent logez dans le Fort de Flandres. Il entra dans le camp le 19. de Iuin. L'armée des ennemis parut deux heures apres, & à demie lieuë seulemẽt, si biẽ que les soldats ayãs pris promptement les armes, les gardes des deux partis commencerent vne escarmouche qui dura trois heures, & qui toutesfois ne causa pas grand eschec. *Cõvoy pour le camp.*

Le dessein des ennemis n'estant pas de s'approher plus pres des lignes, ils décamperent le lendemain, & prirent leur marche vers S. Omer. Cependant la garnison de la la ville continuoit à se bien deffendre, & ne laissoit rien à faire pour empescher la perfection des travaux: car la nuit suivante douze soldats furent tuez dans les tranchées à l'ataque de la Mesleraye : & dans celle du Comte de Guiche six Sergens du regiment *Valeur des aßigez.*

de Navarre, quatre-vingt travailleurs qui poussoient vne sappe afin de faire vn logement dans la contrescarpe d'vne demie lune. Le sieur de S. Elie Major du regiment de Picardie, le Sergent de la Mestre de Camp, & quatorze soldats, commandez pour appuyer ces travailleurs : Les sieurs du Hamel & de la Plaine, tous deux Capitaines dans le regiment de Pont-Chasteau, firent le nombre des blessez, avec vingt-huict ou trente soldats.

Cette resistance ne fut pas la seule que rendirent les assiegez : le regiment de Navarre entrant aux tranchees avec vne brigade des mousquetaires du Roy pour attaquer la demie lune dans la contrescarpe de laquelle on s'estoit logé la nuict precedente avec tant de perte, l'assaut y fut donné vertement, mais elle fut si vigoureusement defenduë qu'apres avoir esté prise par force par ce regiment, elle fut reprise de la mesme façon par les ennemis, avec la mort de soixante & quatorze soldats, de Belloyer Major de Navarre, de trois mousquetaires du Roy, & de quantité de blessez, le tout par la lascheté des ouvriers, lesquels espouvantez de la perte de ceux que l'on avoit tuez le soir precedent, refuserent de travailler aux logemens, & laisserent les chefs & les soldats François exposez aux mousquetades & grenades des assiegez.

Le lendemain 22. le Cardinal Infant parut avec toute son armee fort proche des retranchemens, ce qui faisant iuger aux Generaux François qu'il venoit avec resolution de les attaquer, on fit avancer le canon, les lignes furent bordees par l'infanterie, & la cavalerie se trouva promptement en bataille pour la soustenir. Mais l'on ne vint pas aux mains ce iour là: Les Espagnols voyans la disposition des François, & iugeans par leur contenance que l'attaque des retranchemens seroit dangereuse, se contenterent de prendre vn village à quelques deux cens pas du camp où ils passerent la meilleure partie de la nuict à faire inutilement des fascines, & l'autre à reprendre le chemin de S. Omer pour passer le Neuf Fossé & r'entrer en Flandre.

Le Cardinal Infant s'approche du camp inutilemēt.

Les Generaux François qui avoient esté tousiours sous les armes depuis que les Espagnols s'estoient si fort approchez de leur camp, les voyans esloigner de la sorte, sortirent pour les recognoistre, suivis de tous les volontaires & du regiment de Notast, ce qui faisant tourner teste à la Cavalerie Espagnole qui composoit l'arriere-garde, il y eut vne escarmouche qui dura prés de deux heures; Mais le dessein des François n'estant pas d'attaquer ouvertement toute vne armee qui se retiroit, ny celuy des Espagnols de donner bataille à laquelle ils ne pou-

Escarmouche des deux armées.

voient obliger les François, ils se separerent au bout de ce temps avec perte esgale & legere.

Cependant les assiegez n'estoient pas plus endormis qu'a l'acoustumee, ils continuoient à couvrir de feu leurs courtines, à mesure que les François poussoient leurs travaux, & la nuict mesme que le Cardinal Infant avoit paru si proche des lignes, ils tuerent aux tranchees quatorze soldats avec vn Lieutenant d'Arambure nommé Liancourt. Ville Neufve Capitaine au regiment de Champagne y finit ses iours, le lendemain avec vingt-deux soldats, S. Pierre Lieutenant au regiment de Valmont y eut la cuisse emportee d'vn coup de canon: & comme l'on travailloit en divers endroits, il y en eut encor seize emportez du regiment d'Aubeterre & de la Marine.

La demie-lune que l'on avoit attaquee inutilement le 21. du mois, estant encor l'object de la passion du Comte de Guiche, il y fit donner la nuict du 25. par le regiment de Brezé, mais ce ne fut pas avec toute la satisfaction qu'il attendoit; les assiegez s'estans puissamment retranchez en vn coin d'icelle, il ne fut pas au pouvoir des François de les en chasser, & tout l'avantage qu'ils tirerent de leur attaque, fut d'y faire vn logement pour trente hommes apres la perte d'vn enseigne nommé Mont-Cornet, & de douze

soldats qui furent tuez, sans mettre en compte les blessez qui se trouverent au nombre de vingt.

Le lendemain l'on continua de vouloir emporter cette piece, les assiegez se deffendirent aussi vigoureusement que iamais : car ils tuerent deux cens hommes en cette attaque, & en celle qui se faisoit du costé de la Meilleraye. Mais ce qui ne pût estre executé par ces trois efforts, le fut au quatriesme ; la demie-lune fut entierement emportee la nuict du 27. Et quant a l'autre attaque où le regiment de Pont-Chasteau donnoit, il y fut fait vn logement pour vingt hommes dans la demie-lune qu'il entreprenoit. Ce fut toutefois avec la perte de deux Lieutenans, de vingt-cinq soldats, & de quinze ou seize blessez.

Belle resistance des aßiegez.

Le bourgeois est tousiours timide, & la crainte de perdre ses biens ou recevoir mauvais traitement en sa personne, luy fait aprehender l'entree d'vn glorieux vainqueur: Voila pourquoy les habitans d'Ayre voyans l'opiniastreté des François à pousser leurs travaux, sans considerer la perte qu'ils faisoient de moment à autre, & redoutans la violence des bombes qui les avoient desia contrains de se retirer dans leurs caves, tascherent d'induire le Gouverneur à rendre la place, sans attendre qu'elle fust forcee ; Mais cet homme faisant peu d'estat de leurs

Le Gouverneur d'Ayre refuse les habitans qui veulent traiter.

plaintes & de leurs prieres, se resolut d'attendre toutes les extremitez, & donner lieu au Cardinal Infant qui n'estoit pas beaucoup esloigné de faire de nouveaux efforts pour le secourir.

L'esperance & la resolution de ce Gouverneur n'estoient pas sans quelque apparence, car l'armee Espagnole fortifiee de quelques nouvelles troupes, estoit alors campee tout au plus pres du fort de Flandre ou le Lieutenant general Bek faisoit dresser vne batterie; Mais les Generaux François redoutans la proximité de leurs ennemis avoient fait eslargir & aprofondir les lignes en telle façon qu'ils firent perdre à ceux de dehors & aux assiegez l'esperance de donner & de recevoir du secours.

Division des batteries.

Deux iours apres les assiegeans couperent vne digue faite entre le fossé de la ville & les demie-lunes avec perte de trente soldats. De deux batteries composees de vingt-quatre pieces de canon, ils en firent cinq; afin d'incommoder les retranchemens que les assiegez faisoient pour retarder leur reddition. Cependant les travaux s'avançoient tousiours, & la tuerie cōtinuoit. La nuict du 29. les Gardes estans aux tranchees y perdirent cent quatre-vingt deux hommes avec Montaut leur Ayde major, sans gagner que quinze ou seize pas de terrain, & la derniere du mois de Iuin, la demie-lune à l'attaque

de laquelle cette perte estoit arrivee, fut toute environnee par le regiment de Champagne, lequel se fut facilement logé tout autour, si le iour ne l'eust contraint de se retirer apres la perte de trois soldats.

Iamais dehors ne fut mieux attaqué ny mieux deffendu que cette demie-lune : car les assiegez la conserverent iusques au 15. Iuillet, apres avoir soustenu dix-sept assaux, & tué en toutes ces occasions trois cens soixante & six soldats, vingt-cinq officiers, parmy lesquels se trouverent cinq Capitaines, & Rabat grand ingenieur rapporté mort dans la tranchee apres avoir tenté vn logement sur la contrescarpe du fossé de la ville. Ie laisse à part le nombre des blessez qui fut grand, & parmy lesquels se trouva le Marquis de Lenoncourt qui receut vne mousquetade à l'espaule. *Estrange vigueur des aßiegez.*

La vigueur des assiegez ne se borna pas à deffendre bien leurs dehors; ils firent deux sorties, en l'vne desquelles ils brusleret vn pont que l'on avoit ietté entre les demie-lunes & la contrescarpe de la ville; & prirent en l'autre quelque bestail qui s'estoit aproché trop prés de la ville. Cependant l'on travailloit incessamment aux mines, & particulierement à faire des fourneaux & des sappes pour gagner la contrescarpe du fossé. *Nouvelles sorties des aßiegez.*

La demie-lune tant contestee ayant donc esté emportee le 15. du mois de Iuillet avec *Demie-lune emportee avec quel succez.*

la contreſcarpe & tous les dehors, on fit ioüer deux mines en meſme temps aux attaques de la Meilleraye & de Guiche, l'vne deſquelles ayant fait breche raiſonnable, le ſieur de Gaſſion s'avança & commença l'attaque avec vne telle chaleur, qu'eſtant ſuiuy de tous les corps qui donnerent par cinq endroits, on vit en peu de temps toute la terre couverte de morts de l'vn & de l'autre party. Le Marquis de Pont-Chaſteau fut bleſſé d'vne mouſquetade à l'eſpaule, cinq de ſes Capitaines eurent vn ſort pareil au ſien, les vns bleſſez de coups de picque, les autres de coups de mouſquet: Quatre Lieutenans, trois Enſeignes, & dix ou douze officiers de diuers corps y furent tuez avec plus de cinquante ſoldats: Pluſieurs autres s'en retournerent avec de grandes bleſſures; le Marquis de Courtaumer s'eſtant gliſſé parmy les ſoldats pour donner, receut vne mouſquetade au travers du corps, bref comme la breche fut vigoureuſement attaquee, elle fut auſſi courageuſement deffenduë.

Vne ſi grande reſiſtance n'ayant pourtant point refroidy l'ardeur des ſoldats François, ny la reſolution de leurs Generaux, on travailla plus que iamais à pouſſer les travaux iuſqu'au bout, & les attaques ne ceſſerent point que la place ne fut renduë.

Effet des mines. Parmy les choſes qui ſe paſſerent en huit ou dix iours, on peut remarquer l'effet de

deux mines. La premiere qui joüa le 21. en l'attaque du Comte de Guiche fut de sept toises, la seconde de dix au quartier du Mareschal de la Mesleraye: vn Sergent de Picardie ayant fait vn logement dans la premiere avec dix soldats y fut tué : Les Gardes firent vn logement au pied de celle de la Mesleraye , & perdirent en le faisant deux Sergens & quatre soldats.

Cependant comme l'on travailloit incessment à faire des ponts pour aller aux mines, les assiegez ne s'espargnoient point pour en empescher la perfection, ils jettoient continuellement des grenades & des pierres pour assommer & brusler ceux qui s'avançoient, & iamais le iour n'arriuoit que l'on ne trouvast quelques Officiers & soldats par terre.

Enfin tout estant conduit à la perfection que l'on desiroit pour l'assaut, l'armée eut ordre le 24. Iuillet de se trouver sous les armes pour donner au premier signal : Mais ceux qui furent envoyez pour recognoistre la breche ayans apperçeu par derriere vn grand retranchemét que les assiegez avoient fait, & qui ne pouvoit estre emporté par force, l'on changea la resolution de donner en celle de faire vne mine au milieu de la breche pour faire sauter ce retranchement, cependant chacun eut ordre de se tenir prest: Ce que les assiegez ayans recogneu , ils demanderent à parlementer le 26. & voulurent

pour le faire plus commodément que cinq iours leurs fussent accordez ; mais le Mareschal de la Mesleraye les ayant refusez nettement, ils envoyerent le mesme iour les articles, lesquelles furent finalement arrestez, tant pour les habitans que pour les gens de guerre, dans la forme que vous les allez voir icy.

Redition de la ville d'Aire.

ARTICLES ACCORDEZ à Messieurs les Ecclesiastiques, Nobles, Magistrats, Corps & Communautez des Villes, Banlieuës & Bailliage de la Ville d'Aire ; Par nous Seigneur de la Mesleraye, Grand Maistre de l'Artillerie, Mareschal de France, General de l'Armée du Roy au Pays-bas, & promis d'estre ratifiez dans vn mois par Sa Majesté.

I.

QVE toutes offences & actes d'hostilité commis devant & apres le siege seront entierement oubliez & pardonnez, fors

fors pour ce qui regarde les François & transfuges.

II.

Que la liberté de conscience ne sera permise dedans ladite ville, Banlieuës, & Bailliage d'icelle, ains la foy Catholique, Apostolique & Romaine seule maintenuë & conservée; Et le Roy sera supplié de n'y establir aucun Gouverneur, officiers & soldats d'autre Religion.

III.

Que tous les bourgeois de ladite ville, presens ou absens & autres refugiez & enfermez de quelque qualité & condition qu'ils soyent, Ecclesiastiques, ou autres officiers de Sa Majesté Catholique, ou non, pourront demeurer dans ladite ville l'espace d'vn mois pour leurs personnes, sans y estre recherchez ny inquietez, pourveu qu'ils vivent en toute modestie & fidelité; Et apres le mois expiré auront vn an pour se défaire de leurs immeubles; Et au bout dudit mois pourront vendre & emporter tous leurs meubles ainsi que bon leur semblera.

IV.

Et pour ceux qui demeureront dans ladite ville, la proprieté & ioüissance leur est accordée en prestant serment de fidelité de tous leurs biens: pour en disposer, les transporter, donner, vendre & alieneř, changer & engager comme ils trouveront à propos;

Ou bien les faire recevoir & administrer par telles personnes qu'ils voudront; Et venant à mourir hors ou dedans ladite ville sans avoir fait testament ou autre disposition telle qu'elle fust; En ce cas les biens suivront ceux qui seront leurs heritiers, ou bien leurs plus proches parens : pourveu que lesdits heritiers ou parens soyent dans le service & l'obeïssance de Sa Majesté Tres-Chrestienne.

V.

Qu'aux Ecclesiastiques, bourgeois & habitans de ladite ville qui sont absens & residens ailleurs, sera concedé liberté de retourner en ladite ville avec leurs femmes, enfans & bestiaux, dedans trois mois.

VI.

Que ceux qui sont presentement dans ladite ville en pourront sortir pour negocier leurs affaires & disposer de leurs biens, tant en Flandres qu'ailleurs pendant trois mois, avec passe-port du Gouverneur.

VII.

Que lesdits bourgeois & habitans de ladite ville, banlieuës & Bailliage, seront exempts de la gabelle du sel; & pour les autres impositions seront traitez comme tous les autres sujets du Roy, & ne sera mis aucune imposition que par convocation, consentement & assemblée des Estats d'Artois, conformément à leurs privileges.

VIII.

Qu'aux biens & meubles des paysans absens, par eux mis en garde dans ladite ville, ne sera fait aucun tort: pourveu que lesdits paysans retournent ou repetent lesdits biens dans trois mois.

IX.

Qu'il sera permis à toutes personnes de ladite ville, Banlieüe & Bailliage estans sous l'obeïssance de Sa Majesté Tres-Chrestienne, de pouvoir labourer, cultiver & semer les terres qui leur appartiennent ou qu'ils tiennent à ferme pour leur nourriture, & en disposer ainsi qu'ils verront bon estre.

X.

Que les Nobles & autres possedans fiefs dans ladite ville, Banlieüe & Bailliage seront deschargez du Ban & Arriereban, suivant leurs anciens privileges.

XI.

Que lesdits Bourgeois & habitans ayans presté serment de fidelité ne pourront estre envoyez hors la ville pour faire colonie.

XII.

Que les Prevost, Doyen, Chanoines & Chapitre, comme toutes autres personnes indifferemment, tant Ecclesiastiques que Religieux, avec leurs supposts Beneficiers Reguliers ou seculiers, Pasteurs, Colleges des Prestres de la Societé, les Cloistres, Hospitaux, comme aussi toutes personnes, de

quelque estat, condition, dignité, qualité ordre ou fonction que ce soit, sans en excepter aucun, mesmes ceux du patronnage de France, pourveuz tant devant que depuis cette presente guerre par Sa Majesté Catholique ou ses predecesseurs, par droit de guerre ou autrement, demeureront & seron maintenus en la possession paisible de tou leurs estats, droits, rentes, revenus, dignitez privileges, franchises, libertez, exemptions Seigneuries, iurisdictions, collations de prebendes, benefices, offices, fonctions, administrations & vsages quelconques, sans exception, & comme tous les ont cy-devant & iusques à present tenus, possedez & vsez sans qu'à personne ait esté fait obstacle dommage ou empeschement en iceux : l tout en prestant serment de fidelité.

XIII.

Sera pourveü à la prelature des Abbaye en la maniere accoustumée.

XIV.

Que le Prevost de l'Eglise Collegialle d S. Pierre absent de ladite ville, aura vn a pour deliberer sur son retour, sans que pendant ledit temps il soit pourveu à ladite Prevosté, & qu'estant de retour il preste sermen de fidelité.

XV.

Que tous les privileges tant generaux qu particuliers dont joüissent lesdits Bourgeo

eur seront de poinct en poinct maintenus & gardez, & en joüiront à l'avenir comme devant.

XVI.

Que toutes personnes indifferemment de quelque qualité & condition qu'elles soiét, Officiers du Roy & Magistrats de ladite ville avec leurs supposts, seront conservez en leurs Estats & Offices avec les mesmes droicts, privileges, émolumens & exemptions, dont ils ont tousiours joüy & joüissent à present.

XVII.

Que les corps & communautez des mestiers de ladite ville & Confrairies seront maintenus & conservez en leurs anciens privileges.

XVIII.

Que les rentes deuës par les Estats d'Artois de ladite ville & fortifications seront conservées aux proprietaires, & pour le payement d'icelles & autres debtes crées durant la presente guerre, les imposts & autres moyens seront continuez pour subvenir au payement d'icelles.

XIX.

Toutes les debtes & rentes faites & contractées tant devant que durant ce siege sous le nom de Sa Majesté Catholique iusques à present seront payées des Domaines de la ville d'Aire, sans que ceux qui se sont

entremis ny obligez au nom de Sadite Majesté Catholique en puissent estre aucunement recherchez.

X X.

Que les Receueurs des Estats du Roy & Argentiers de ladite ville ne pourront estre inquietez ny recherchez pour les deniers de leurs entremises & administrations pour quelque cause que ce soit, ny leurs comptes sujets à aucune reveuë, tant par les Officiers de Sa Majesté que par les Deputez ordinaires & Magistrats des villes ; & le Receveur desdits Estats demeurera indemnisé des obligations qu'il a passées en son nom privé cy-devant, dequoy les Estats ont profité, & ce dōt il est reliquataire par son compte, des imposts sera compensé avec ce qu'il a de bon par son compte du centiesme; comme aussi luy sera alloüé en remise ce que par la rigueur des guerres il n'a pû recevoir des fermiers & redeuables.

X X I.

Que lesdits habitans seront remis en leurs biens au cas qu'ils eussent esté confisquez durant la guerre : comme aussi les paysans avec leurs familles, bestiaux & vstancilles de labeur pourront retourner chez eux.

X X I I.

Que toutes les rentes & debtes deuës, tant par les Seigneurs particuliers qu'autres, hypothequez ou non, sur quelque bien que ce

ſoit ſeront conſervées en leur force & vertu, comme auſſi toutes autres debtes de bourgeois & Marchands.

XXIII.

Que tous les Eſtats qui ont eſté infeodez par Sa Majeſté Catholique & autres Princes, demeureront aux proprietaires, en payant le relief en cas de mort, & droicts ſeigneuriaux en cas de vente, ſelon qu'il eſt contenu par les Lettres d'infeodation.

XXIV.

Que la table de preſt, bagues, joyaux, pierreries & meubles y engagez, ſeront pris en la protection du Roy, & maintenus avec les privileges & prerogatives à eux accordez par leur inſtitution, & du depuis, ſans aucune innovation des anciens tiltres, & ſera ladite table maintenuë ſans aucune intermiſſion.

XXV.

Tous comptes, papiers & enſeignemens, concernans ladite ville demeureront en leurs Archives.

XXVI.

Que les biens des Eccleſiaſtiques, Bourgeois & habitans, tant de ceux qui demeureront, que de ceux qui ſortiront, ne pourront eſtre viſitez en aucune façon; & leur ſera donné cinquante charrettes pour emporter ce qu'ils voudront, hors les munitions de guerre & de bouche, & pourront ren-

voyer des batteaux dans vn mois pour querir leurs meubles.

XXVII.

Que les ſoldats ſe contenteront du logement & des vſtancilles, comme il ſe fait en France.

Fait au camp devant Aire, le 26. Iuillet mil ſix cens quarante-vn.

ARTICLES ET CONditions accordées par nous Seigneur de la Meſleraye, Mareſchal de France, General de l'armée du Roy au pays bas, à Meſſieurs de Bernoutte Gouverneur de la ville d'Aire & Delliponty Meſtre de Camp.

I.

QVe le Gouverneur Meſtre de Camp, Delliponty Meſtre de Camp reformé, Catriſſes Capitaine tant de Cavalerie que d'Infanterie, & autres officiers & ſoldats, compris les Chapelains des compagnies, & Commiſſaire des munitions de guerre & des vivres, & tous ceux qui ſont au ſervice & à la ſolde de Sa Majeſté Catholique de quelque nature qu'ils ſoient, hors

les François & transfuges, ſortiront demain Samedy 27. de ce mois à huict heures du matin, vies ſauves avec leurs armes & bagage, trompettes ſonnantes, tambours battans, enſeignes deſployées, meſche allumée par les deux bouts, balle en bouche, tout en la meſme ſorte comme ils ont accouſtumé de marcher à la guerre; pour aller à S. Omer, ou autre lieu où il y aura paſſage pour paſſer en Flandres vers Caſſel.

II.

Qu'ils emmeneront avec eux deux pieces de canon & vn mortier, & leur ſera baillé des chevaux pour les conduire, enſemble les munitions pour leſdits canons.

III.

Qu'il leur ſera baillé eſcorte de trois cens Chevaux François naturels, pour les conduire par le plus droit chemin, iuſques a ce qu'ils ſoient en ſeureté aux lieux cy-deſſus.

IV.

Que nul officier & ſoldat ne pourra eſtre arreſté ny ſon bagage, pour debtes de quelque nature qu'elle puiſſe eſtre.

V.

Qu'il ſera fourny à la garniſon cent cinquante charrettes, & tous les batteaux qui ſont dans ladite ville, pour tranſporter tant les malades que bleſſez, & bagage, qui ne ſera viſité, & ſera baillé eſcorte pour conduire les batteaux iuſques à Saint Venant. Et en

cas qu'il reſte quelques meubles dans ladite ville, ladite garniſon le pourra renvoyer querir par les batteaux ou charrettes, à laquelle ſera donné eſcorte, ainſi qu'il a eſté pratiqué à Arras : à condition que ledit Sieur Gouverneur promettra qu'il ne ſortira ny ne ſe diſſipera aucunes munitions de guerre ny de bouche, & ne ſeront aucuns ſoldats François ou transfuges cachez dans leſdits bagages.

VI.

Que tous bleſſez & malades qui ne pourront ſortir demeureront dans les Hoſpitaux iuſques à leur entiere gueriſon, & ſeront cependant nourris & penſez aux deſpens de Sa Majeſté Tres Chreſtienne, & leur ſera donné ſauf-conduit pour retourner à leurs drapeaux.

VII.

Qu'on ne pourra reprendre ny repeter aucuns beſtiaux, chevaux, ny autre butin fait tant devant que durant le ſiege, & demeurera en la poſſeſſion de celuy qui les aura pris ou achetez.

VIII.

Que tous les ſuſdits qui ont des biens dans le pays d'Artois, auront vn an pour les pouvoir vendre & aliener à leur profit, & ſi aucuns d'eux vouloient laiſſer quelques meubles dans ladite ville, ils auront trois mois pour les vendre ou retirer.

IX.

Que nul ſoldat de l'armée ne pourra entrer dans la ville que lors que la garniſon en ſortira.

Moyennant quoy ce ſoir ſeront mis entre les mains de ceux qui ſeront par nous ordonnez, les deux baſtions attaquez avec leurs retranchemens, & apres la ſortie deſdits gens de guerre, ſeront laiſſez ſix oſtages pour la ſeureté de l'eſcorte: apres laquelle revenuë, ſeront renvoyez de bonne foy à S. Omer. Fait au camp devant Aire le 26. Iuillet 1641.

Les traitez de la reddition de cette place laquelle avoit couſté tant de ſang, ayans eſté ponctuellement executez, le ſieur d'Ayguebere Lieutenant Colonel du regiment de Brezé en fut eſtably Gouverneur, l'on commença de reſtablir les ruines des mines, du canon, & d'abatre les retranchemens, afin que les ennemis ne ſe puſſent prevaloir de ſi beaux travaux: car la perte qu'ils avoient faite ne pouvant eſtre digerée qu'avec beaucoup de difficultez, l'on croyoit qu'ils feroient tous leurs efforts pour le recouvrer, puis qu'ils ne l'avoient pû ſecourir.

Propoſition du Cardinal Infant, de remettre le ſiege devant Aire.

En effet, la penſée du Cardinal Infant n'ayant autre but il propoſa dans ſon Conſeil de guerre, de remettre le ſiege deuant cette place laquelle eſtoit vn des plus forts

boulevards de la Flandre, ce que la pluſpart de ſes Capitaines n'approuvans pas pour la proximité de l'armée Françoiſe, laquelle ſe trouveroit touſiours en eſtat de leur diſputer leurs travaux iuſques à leur entiere ruine; cette entrepriſe alloit finir avec ſa propoſition, ſi ce Prince Eſpagnol n'eut receu ſur ces entrefaites vne declaration des principaux du pays bas par laquelle il eſtoit menacé de les voir tous recourir au Roy de France, s'il ne les faiſoit mieux garentir que par le paſſé, des dommages qu'ils avoient ſoufferts de l'incurſion des François.

Conſiderant donc l'importance de la place qu'il avoit perduë, & redoutant les mouvemens d'vn peuple eſtonné, il fit partir l'armée de Lamboy des environs de la Baſſée, & l'ayant ioint trois iours apres en détacha quatre mille hommes pour aller attaquer Lilers, laquelle avoit eſté fortifiée d'vn bon rempart, de trois demie-lunes faites depuis qu'elle eſtoit à l'obeïſſance du Roy, & gardée par trois cens hommes leſquels eſtoient encor appuyez d'vne compagnie de Cavalerie. Neantmoins la place ne leur ſemblant pas digne du canon, ils y firent ſeulement porter des eſchelles, leſquelles eſtans plantées en plein iour, ils donnerent l'aſſaut de telle vigueur, que les François ſe trouvans eſpouventez d'vne telle attaque, leur quitterent les trois demie-lunes ſans leur en

Les Eſpagnols attaquent Lilers.

disputer la possession, ce qui touchant sensiblement le Gouverneur, il assembla quelques-vns des plus resolus, sortit de la place, regagna deux de ces demie-lunes avec eschec de trois cens Espagnols qui demeurerent sur la place, & ne pouvant forcer la troisiéme, se mit à couvert des murailles: Mais ayant iugé sagement qu'il falloit sauver ses gens de guerre, plustost que d'opiniastrer temerairement la conservation d'vne place qu'il ne pourroit iamais deffendre plus haut de deux iours, il capitula & sortit pour aller ioindre le gros de l'armée. Cependant le Cardinal Infant ne voulant pas laisser le reste de son armée inutile, luy fit tourner teste aux retranchemens des François, afin d'en empescher la ruine & s'y establir.

Capitulatiõ de la garnison de Lilers.

Le Mareschal de la Mesleraye qui sçeut ce dessein, fut tout incontinant à cheval pour observer la contenance & la marche de cette armée: Les Ducs d'Enguyen, de Nemours & de Luynes, les Mareschaux de Camp, les volontaires & la meilleure partie des Cavaliers du sieur de Gassion le suivirent, & se placerent sur l'eminence de Lambre esloignée de la ville d'vn quart de lieüe. Ils virent donc que cette armée marchoit en bon ordre, & qu'elle tiroit droit aux retranchemens, ce qui donnant subjet au Mareschal de la Mesleraye d'agir, au lieu de perdre le

temps à les regarder : Il commanda d'vn costé le Colonel Gassion pour les aller escarmoucher sur la droite, & fit couler S. Luc Capitaine de ses gardes derriere vn taillis qui fait vn des bouts du chemin.

Escarmouche. Ses ordres furent executez, & quelques Cavaliers du Colonel Gassion allerent gaillardement faire vne descharge sur ceux qui se trouverent à la portée de leurs pistolets, dequoy les Espagnols firent semblant de se mocquer au commencement; Mais ayans tout d'vn coup detaché trois regimens de Cavalerie, les François furent poussez si brusquement, qu'ils ne se fussent iamais sauvez dans leurs lignes, sans la rencontre du sieur de S. Luc, lequel chargeant ceux dont ils estoient poursuivis, donna le loisir au sieur Gassion d'arriver avec deux escadrons de son regiment.

Les Espagnols batus. Alors les affaires changerent de face, les Espagnols qui poursuivoient leurs ennemis se virent envelopez, battus & deffaits. Le Colonel Dunquel qui les conduisoit fut fait prisonnier avec deux Capitaines de son regiment, vn Lieutenant de Dragons, trois Cornettes & trente-six soldats apres la mort de quatre-vingt quatorze soldats qui demeurerent sur la place, & la prise de trois estendarts qui resterent aux François pour marque de leur avantage.

Cette charge s'estant faite trop proche

du camp pour n'estre pas veüe de toute l'armée qui estoit dedans, ceux qui se trouverent au quartier de la Mesleraye se mirent promptement sous les armes, & sortirent pour avoir part au peril ou à la gloire de l'action: Mais les lignes n'estans point encor toutes rasées, ny les breches bien reparées, le Mareschal de la Mesleraye quitta promptement l'eminence sur laquelle il estoit placé, & temperant l'ardeur des soldats qui vouloient combatre, les remit dans le camp avec ordre de se tenir en estat de repousser les ennemis s'ils tentoient de forcer les lignes: Quelques escarmoucheurs seulement eurent le pouvoir de tenir l'armée ennemie en cervelle tout le reste de la iournée.

Cét eschec ne fut pas toutefois capable de divertir le Cardinal Infant de son entreprise, ses troupes allerent camper sur la montagne de Lambre d'où le Mareschal de la Mesleraye s'estoit retiré, & passerent le lendemain vne petite riviere nommée Laquette qui coule entre les deux contrescarpes d'Aire, & va tomber vn peu plus bas dans celle du Lys.

Escadrons Espagnols attaquez au passage de la Laquette.

Le passage d'vne riviere n'est pas facile, quand ceux qui le font sont proches de leurs ennemis: Aussi l'armée Espagnole ne traversa pas celle-là sans estre troublée: Le Mareschal de la Mesleraye qui faisoit tenir toute son armée en bataille pendant que les

ouvriers rasoient vne partie de la circonvallation, voyant la plus grande partie des troupes ennemies desia placées sur vne hauteur qui se trouve du costé d'Anguinegatte, fit sortir du camp la Cavalerie & l'Infanterie avec vingt pieces de canon, & s'avança vers l'eminence qui est entre le moulin de Lambre & le village de Liettre, ce que les Generaux ennemis n'ayans veu qu'avec quelque sorte de crainte, ils firent doubler le pas à leurs troupes sous esperance qu'elles passeroient toutes avant qu'on les pût attaquer : Mais le regiment de Gassion arrivant sur le temps qu'il ny avoit plus que deux escadrons à passer, il les chargea, les dissipa presqu'en vn moment, & les mena iusques sur le bord de la riviere où l'Infanterie Espagnole s'estant placée pour favoriser leur retraite, arresta les poursuivans par vne descharge qui ne fit pas grand effet. Ainsi toute l'armée Espagnole se mit à couvert à la reserve de quatre cens chariots de bagage qui furent pillez par les François.

Quatre cõpagnies de Cavalerie Espagnole defaites.

Ce ne fut pas la seule perte que les Espagnols firent ce iour là. Le sieur de Choiseul Praslin Mareschal des logis General de la Cavalerie, estant en campagne avec cent cinquante Chevaux commandez par le Baron de Chaumont, surprit quatre compagnies de Cavalerie Espagnole, les chargea, leur tua quarante & quatre Cavaliers, en prit vingt-

sept

ſept au nombre deſquels ſe trouuerent trois Officiers & donna la chaſſe au reſte qui ſe mit en fuite, la plus grande partie deſquels ſe perdit encor dans les marets,

Pendant que cette execution ſe faiſoit ſur le chemin de Bethune à l'armée des Eſpagnols, & que le Regiment de Gaſſion pouſſoit les deux eſcadrons dont nous auons parlé cy-deſſus; Deux cens mouſquetaires des gardes du Roy commandez par la Salle & l'Anglade s'avancerent & occuperent les bords de la riviere de Laquette ce que les ennemis n'ayans peu ſouffrir ils detacherent deux gros pellotons de Mouſquetaires qu'ils firent ſouſtenir par deux bataillons plus puiſſans & par quatre eſcadrons de Cavallerie afin de les chaſſer de là : Mais ces gardes ſe trouvans appuyez par vn bon nombre de mouſquetaires que l'on auoit auſſi detachez de Champagne & de la Marine, ſe rendirent ſi courageux à ſouſtenir les efforts de tant d'ennemis, qu'apres en auoir renuerſé ſur la poudre plus de quatre cens, ils firent retirer les autres auec grand effroy.

Compagnies Eſpagnoles defaites par les gardes du Roy.

Toutes les marches du Cardinal Infant n'ayans autre viſée que le ſiege d'Ayre, il fut en bataille dés auſſi toſt que le iour parut, alla camper ſur le bord du Lys entre Theroüenne & Coyac & taſcha de ſuſpendre le iugement du Mareſchal de la Meilleraye afin de prendre ſon temps pour exe-

cuter son dessein; Mais le general François lisant quasi iusques dans le fonds de son ame n'aporta pas moins de precautions pour empescher son entreprise, qu'il donnoit de soings pour la voir dans la perfection qu'il vouloit, car il fit promptement razer les lignes de son quartier depuis le marais aux oysons iusques à la redoute de Lambre, & quatre cens toises pour aller de cette redoute iusques à l'Abbaye de S. André, pour deux raisons fort considerables: La premiere pour les rendre inutiles au General ennemy s'il auoit resolu d'assieger la ville, La seconde pour luy ouvrir les chemins de donner bataille s'il avoit enuie d'en venir là. Mais ce que l'on projettoit avec prudence pensa causer vne irreparable perte par la trahison d'vn Capitaine de l'armée Françoise nommé le Baron de Rouvrou.

Trahison du Baron de Rouvrou.

Ce mal-heureux pensant trouver de grandes recompenses dans le ressentiment du Cardinal Infant, l'alla voir presque aussi tost que la nuict le pût desrober à la veuë de la garde qu'il commandoit, l'avertit de l'estat auquel estoient les lignes, & luy fit voir qu'il pouvoit incommoder ses ennemis iusqu'au dernier point s'il vouloit suivre ses avis.

La chose estoit de trop grande importance pour la negliger; aussi le Cardinal Infant en fit son profit. Il fit marcher auant iou

par le mesme chemin qu'il avoit fait le soir precedent, repassa promptement là Laquette, & envoya ses Croates soustenus de deux milles cuirassiers pour occuper la montagne laquelle est proche du moulin de Lambre.

Le Mareschal de la Meilleraye qui fut aduerti de sa marche, iugea du dessein qu'il auoit, & cognoissant que ce poste ne pouvoit estre occuppé par ses ennemis sans vn notable prejudice parce qu'il n'eût peu mettre auantageusement ses gens en bataille, marcha sans differer auec son Regiment de Caualllerie, celuy du Cardinal de Richelieu, les Gardes Françoises, Suisses, Champagne & la Marine, & commandant tout le reste de l'armée pour le soustenir, attaqua les ennemis qui se logeoient sur cette eminence, les en chassa, & y fit placer douze canons qui leur firent quitter la plaine,

Le Cardinal Infant s'estonna d'abord de la promptitude auec laquelle ceste execution s'estoit faite : Neantmoins formant de nouveaux desseins sur l'occasion qui se presentoit, il mit toute son armée en bataille, l'infanterie dans le milieu, ayant deux batail-lons avancez à droict & à gauche : La cavalerie Espagnole auec les Croates sur l'aisle droite auec vne forte mousqueterie logée dans les hayes du village de Herby pour la soustenir : celle de Lamboy tenant la gau-

Disposition des armées à la bataille.

che auec vn pareil nombre de Mousquetaires qui s'estendoient iusques au bout de la Laquette qui flancque le Chasteau de Liettre : Quant à l'artillerie elle estoit de trente deux pieces de canon placées sur vn chemin fort esleué qui va de Herby à Estrée blanche.

Pendant que les trouppes Espagnoles se plaçoient ainsi, le Mareschal de la Meilleraye disposoit les siennes auec plus de peine, car le desir de conseruer l'eminence qu'il auoit gagnée luy rendoit difficile l'ordonnançe d'vne bataille : Toutefois s'y trouuant contraint, il fit son aisle gauche du regiment de Richelieu dans lequel le Duc d'Anguyen voulut combatre auec tous les volontaires : La droite fut composée de son Regimẽt de Caualerie auec Champagne & la Marine qui le soustenoient: Les Gardes & les Suisses firent le milieu, le tout sur le panchant de la montagne & sous la faueur de vingt-quatre pieces de canon placées au sommet de cette eminence.

Quelques heures s'estans escoulées sans que les deux armées branslassent pour en venir aux mains quoy qu'elles ne fussent pas esloignées de seize cens pas, le Mareschal de la Meilleraye fit tenir conseil pour sçauoir ce qu'il deuoit faire en cette occurrence.

Conseil de guerre; pourquoy.

Plusieurs raisons furent debattuës en cette assemblée, mais en fin tout le monde estant

tombé d'accord qu'vn plus long sejour proche d'Ayre feroit consommer les viures que l'on auoit iettez dans la place, ce qui seroit manifestement l'exposer au pouuoir des ennemis qui la muguetoient : Et quelqu'vns ayans remonstré qu'vne retraite plus tardiue seroit dangereuse, parce que le Duc Charles ayant ingratement violé la foy qu'il auoit si solemnellement donnée au Roy s'approchoit desia de Bethune pour joindre ses forces à celles du Cardinal Infant : Il fut dit, que le Sieur Gobelin Intendant de la Iustice, police & Finances dans cette armee, se chargeroit auec le Sieur d'Ayguebere que l'on auoit laissé dans la place, de tout ce qui regarderoit les necessitez de la ville, que l'on feroit passer la nuict mesme la riuiere du Lys au bagage & que l'armée en feroit de mesme.

Retraite du du Mareschal de la Meilleraye.

Toutes choses estans donc ainsi resoluës l'on commença de filer mesme auant la nuict tant par la ville que par la riuiere du Lys : Mais la confusion fut si grande pendant les tenebres qu'vne partie de l'artillerie ayant esté embourbée sur la digue de la ville le bagage n'estoit point encor tout passé quãd le iour parut. Ce desordre eust apporté de grands avantages aux Espagnols s'ils se fussent bien servis de l'occasion qu'ils avoient, car le Mareschal de la Meilleraye se vit reduit au danger d'attendre les ennemis dans

le camp où il ne se pouvoit mettre en bataille, & dont les lignes estoient toutes ouvertes : Neantmoins s'estant asseuré presqu'au mesme temps qu'il eut recogneu le peril, il mit son armée en bataille dans la prairie proche la ville, commanda que la brigade du Comte de Guiche défilat par la Laquette où les Croates & les Dragons de Lamboy l'escarmoucherent longuement sans pourtant l'oser enfoncer en sa marche ; fit passer la sienne par la ville d'Ayre où il demeura quelques iours auec le sieur Gobelin pour voir l'estat des munitions de guerre & de bouche & donner ordre aux reparations des bresches & fortifications necessaires, ce qu'estãt fait il alla joindre l'armée qui estoit à Montcavrel sous la conduite du Comte de Guiche.

Lens pris par le Mareschal de Brezé.

La Bassée prise par le Mareschal de la Meilleraye.

Le pont Auentin pris par ces deux Generaux.

Quelques iours ayans suffi au rafraischissement de l'armée, le Mareschal de Brezé qui s'y estoit rendu suivant les ordres de sa Majesté, prit vne partie des troupes, attaqua la ville de Lens en Flãdre qu'il prit, & le Mareschal de la Meilleraye marchant auec le reste de l'armée contre la Bassée, la mit aussi sous l'obeïssance, quoy qu'elle fust alors pourveuë d'vne garnison de seize cens hommes: Ce qu'estant fait les Generaux s'estans joints attaquerent le pont Aventin qui suiuit les bransle des autres, & sur l'avis qui leur fut donné de la marche d'vn grand convoy que

l'on conduisoit au camp du Cardinal Infant lequel avoit mis le siege devant Ayre, Ils se remirent en campagne & le poursuivirent avec diligence : Toutefois ce fut vn travail inutile, les gens de guerre qui l'escortoient ayans eu le vent de leur marche, doublerent le pas & se jetterent dans Armentieres où ils demeurerent à couvert iusques à ce que l'armée se fut retirée.

Ceste entreprise estant faillie, ils s'avancerent vers l'Isle qui est vne autre ville de Flandre : firent vn horrible degasts dix lieuës à la ronde, ruynerent soixante & dix moulins, firent deux corps de toute l'armée, pour attaquer en mesme temps les deux fauxbourgs qui furent emportez & bruslez apres avoir soustenu l'assaut par l'espace de deux bonnes heures : Et d'autant que le Marquis de Lenoncourt Mareschal de camp avoit cependant investi Bapaume avec deux mille hommes, ils firent tourner teste de ce costé là pour l'assieger tout à fait.

Fauxbourgs de l'Isle emportez & bruslez.

Si tost qu'ils furent arrivés devant ceste ville inuestie, ils mirent tant d'ouvriers en besongne que n'ayans point trouvé d'obstacles, les travaux furent en leur perfection quinze jours apres: Surquoy le Gouverneur ayant esté sommé de se rendre, Il respondit qu'vne telle place ne se donnoit pas à si bon marché : Mais quand il eut consideré les mines que l'on s'estoit offert de luy faire voir,

Bapaume aßiegée.

il changea de ton, capitula le lendemain, & rendit au bout de deux iours cette place qui pouvoit occupper vne forte armée plus de quatre mois. Le sieur Dauergne Lieutenant Colonel de Navarre y fut estably gouverneur.

Prise de Bapaume.

La capitulation que le Gouverneur avoit faite fut ponctuellement entretenuë par les Generaux, car ils laisserent sortir la garnison, & luy donnerent vn trompette pour la conduire iusques au camp du Cardinal Infant. Mais le sieur de S. Preüil gouverneur d'Arras n'ayant pas fait estat de cette escorte qui luy devoit estre sacrée parce que le Trompette portoit la protection du Roy dans la seule authorité qu'il en avoit receuë des Generaux de sa Majesté, la chargea, la tailla en pieces & noircit par cette action d'infidelité les belles actions que son courage luy avoit fait faire depuis le commencement de ces guerres. Vous verrez dans la suitte de ce discours quelle fut la punition de cette boutade.

Grande faute de S. Preüil Gouverneur d'Arras.

Cependant ie n'oubliray pas à vous dire que la Iustice du Roy ne voulant pas laisser sans recompense les notables services qu'il avoit receus du Comte de Guiche, tant en la prise de cette place, qu'en celles d'Ayre, & de la Bassée, & autres precedentes occasions, luy fit presenter par le Mareschal de la Meilleraye le baston de Mareschal de

Le Comte de Guiche Mareschal de France.

France qu'il receut le 21. Septembre avec aplaudissement de toute l'armée.

La retraite du Mareschal de la Mesleraye que vous avez veüe cy dessus, ayant laissé le Cardinal Infant dans le pouvoir d'assieger Aire, il se servit d'vne partie des retranchemens qui n'estoient pas encor abbatus, fit promptement relever les autres, fit fortifier la circonvallation de deux fossez, divisa ses quartiers en quatre, establit le sien sur le chemin de S. Omer; Le Prince de Ligne prit son poste sur la riviere du Lys dans le village de Quintin: Le Baron de Grobendonk se logea sur la montagne de Lambre: Et le General Lamboy sur le chemin d'Aire à Lilers. L'artillerie fut placée aux mesmes lieux où celle du Mareschal de la Mesleraye avoit esté mise: Mais l'intention du General Espagnol n'estant pas de forcer la ville avec d'autres armes que par la famine, sur l'assurance qu'il avoit, qu'elle estoit mal pourveüe de vivres, cette artillerie ne faisoit feu que fort rarement, & plustost pour faire dire qu'elle tonnoit, que pour esperer quelqu'avantage de ses ruines. *Siege d'Aire par le Cardinal Infant.*

Les nouvelles de la prise de Lens, la Bassée, & Pontaventin estant cependant portées au camp Espagnol, le Cardinal Infant fit promptement lever six mille paysans au pays d'Haynaut, dont il fit garnir les retranchemens, leur donna six mille soldats pour

aſſociez,& voulant recouvrer ces villes pendant que l'armée Françoiſe eſtoit occupée devant Bapaume qu'il croyoit devoir reſiſter iuſqu'à la fin de la campagne ſans courir riſque d'eſtre emportée, commanda quinze mille hommes ſous la conduite de Lamboy, pour reparer les pertes qu'il avoit ſouffertes par les armes de ſes ennemis.

Ce deſſein ne s'executa pas pourtant : car ce Cardinal eſtant tombé malade ſur ces entrefaites, le General Lamboy fut contraint d'arreſter au camp, & l'on ſe contenta d'envoyer à cette entrepriſe de fortes troupes pour relever la crainte des Eſtats de l'Iſle, leſquels voyans que l'on travailloit inceſſamment à faire de nouvelles fortifications à la Baſſée, preſſoient le Cardinal Infant de les delivrer des incurſions dont ils eſtoient menacez, ſi cette ville demeuroit longtemps au pouvoir du Roy.

Les Eſpagnols vont contre la Baſſée.

Ainſi l'affaire n'eſtant pas d'vne conſequence legere, ces troupes eurent ordre de faire toute la diligence poſſible. Les Croates qui faiſoient la pointe, s'approcherent donc le 12. Septembre du village d'Anery, qui n'eſt pas beaucoup eſloigné de la Baſſée : Ce que le ſieur Bourdonné Gouverneur de la ville ayant ſceu meſme avant qu'ils fuſſent logez, il ſortit à la teſte de toute ſa Cavalerie, ſurprit les ennemis à leur arrivée, en mit ſeize ſur la pouſſiere, en fit vingt-deux pri-

sonniers, & poussa le reste iusques à leur quartier qui se trouvoit alors à vne petite lieüe de Bethune.

Cette bonne fortune luy servant d'amorce pour faire de nouveaux desseins, il fut encor à cheval le lendemain, parce qu'il voyoit de la Cavalerie dans le mesme bourg; Mais ayant trouvé que c'estoit l'avant-garde ennemie qui s'approchoit pour y faire son logement, il ne se voulut pas engager avec imprudence, fit pousser seulement les plus avancez, dont il en prit sept qui se trouverent estre gens de marque, & se retirant sagement laissa camper toute l'armée entre ce bourg d'Anery & celuy d'Ouvrain.

La Bassée assiegée par les Espagnols.

Ce logement s'estant fait long-temps avant la nuict fermée, les Generaux Espagnols enuoyerent recognoistre la place par vn petit escadron, qui vray-semblablement estoit composé de gens tous experimentez au fait de la guerre, & puis s'estans avancez pendant les tenebres, commencerent à se retrancher du costé de France, ouvrirent vn fossé, firent des redoutes, & vserent d'vne diligence si grande, qu'en vingt-quatre heures il y eut au camp vne forme de retranchement sur lequel ils se pouvoient assurer en quelque façon.

Le iour suivant qui fut le 14. du mois, la place ayant esté recognuë pour la seconde fois par les principaux chefs de l'armee, ils

enuoyerent ſommer le Gouverneur, la reſ-ponſe duquel ayant eſté, Qu'il leur feroit luy-meſme abbatre la courtine & le baſtion raiſonnablement, pour donner l'aſſaut s'ils ſe vouloient engager d'honneur à ny manquer pas, le trompette ſe retira, & l'on vit tout incontinant avancer la Cavalerie à droit & a gauche pour donner de la crainte à ce Gouverneur, en luy faiſant voir tant de gens de guerre; Mais n'eſtant pas pour s'étonner, il fit ſortir de la ville la plus grande part de ſa garniſon, envoya couper des gazons à la veüe des ennemis, les fit charrier, & faire ſur les baſtions & ſur les courtines tout ce qui luy ſembla neceſſaire pour la conſervation de la place : il commanda meſme l'eſcarmouche pendant que ſes ouvriers s'occupoient à faire leurs preparatifs, fit eſlever la nuict ſuivante ce qu'il avoit commencé de iour, & ſe tint en poſture d'vn homme qui veut recevoir ſes ennemis autrement qu'avec des careſſes.

Travaux des Eſpagnols & des aſſiegez.

Cependant les Eſpagnols n'eſtoient pas demeurez inutiles : Deux grandes redoutes dont le rempart eſtoit à l'eſpreuve du mouſquet, ſe trouverent faites à la pointe du iour, & l'armée parut toute ſous les armes, comme ſi elle eut eſté diſpoſée à l'aſſaut. L'on cogneut neantmoins peu de temps apres, que les Generaux n'en avoient pas encor pris la reſolution : car ayans fait

avancer deux eſcadrons de Cavalerie & vn petit bataillon de cent fantaſſins, avec le ſeul deſſein de recognoiſtre la place pour la troiſiéme fois, ils ſe retirerent tout auſſi toſt que le canon de la ville leur eut tué quatorze ou quinze hommes, ſans reſpondre que legerement à l'eſcarmouche des François qui les harceloient.

La nuict ſuivante fut employée vtilement par les deux partis: Les Eſpagnols ouvrirent vne ligne de communication de l'vne à l'autre de leurs redoutes, laquelle fut fortifiée de deux grands foſſez qu'elle ſeparoit: Et les aſſiegez ayans iugé qu'ils ſeroient attaquez du coſté de France, parce que c'eſtoit le plus foible endroit des murailles, commencerent à y travailler pour y faire vne demie-lune: Mais leur ouvrage ne pouvant pas aller auſſi viſte que celuy de leurs ennemis, parce qu'ils rencontroient ſouvent de vieux fondemens qui rendoient leur peine incroyable, ils reſolurent d'y travailler de iour quoy qu'ils s'aſſuraſſent de trouver de merveilleux empeſchemens. Ils continuerent donc leur travail, apres que le Soleil les eut expoſez à la veüe des ennemis : mais le Gouverneur voulant prevenir les accidens qui pouvoient arriver s'il n'euſt appuyé cét ouvrage, plaça vingt mouſquetaires dans les ruines d'vne maiſon raſée, laquelle n'eſtoit pas eſloignée des ouvriers, & commanda

qu'vn nombre pareil fust tout prest pour les soustenir.

Il avoit crû que les ennemis se mettroient en devoir d'empescher la perfection de la piece, il ne fut point trompé dans cette pensée: Ils s'avancerent, deux heures apres, attaquerent les mousquetaires qui s'estoient mis à couvert des masures, & leur ayans fait faire toute leur descharge avec peu de fruict, revindrent pour la seconde fois au combat sur l'opinion qu'ils ne trouveroient plus d'obstacles: mais ayans esté repoussez par la seconde brigade de mousquetaires que le Gouverneur avoit fait couler vers leurs compagnons, ils se retirerent apres la perte de celuy qui les conduisoit, & de trente-cinq Cavaliers qui demeurerent sur la place.

La nuict se passa tout de mesme que la precedente; les assiegez ne discontinuerent point leur ouvrage: Les Espagnols pousserent les tranchées qu'ils avoient ouvertes iusques a des moulins proches de la ville. Ces derniers ne pouvans toutefois souffrir la perfection de la demie-lune de leurs ennemis, par laquelle ils iugeoient devoir estre frustrez de leur esperance, n'attendirent que le nouveau iour pour tascher de desloger les mousquetaires avancez sous la faveur desquels les ouvriers travailloient avec courage: Ils les attaquerent à diverses fois, & avec de tres-fortes troupes: mais le Gouverneur

les faisant soustenir selon la necessité des occasions, toutes ces attaques ne produisirent que de la fumée.

De là vint que les assiegez semblans mespriser les efforts de leurs ennemis qui marchoient trop mollement en leurs entreprises, gazonnerent à leur veüe vne des fasses de cette demie lune, & fortifierent vn chemin couvert qui luy servoit de contrescarpe.

Les Espagnols poussoient cependant leurs travaux, & fortifioient les ouvrages qu'ils avoient commencé la nuict, si bien que les ayans mis en estat de ne leur estre pas inutiles, ils dresserent deux batteries, l'vne entre deux moulins qui sont sur le chemin de Lens, l'autre à la teste de la grande redoute qu'ils avoient à droit.

La guerre demandant tousiours vne vigilance incroyable, le Gouverneur de la place ne perdoit pas vn moment de temps pour prevenir les efforts qu'il attendoit des ennemis: Ayant donc descouvert vn fossé qui se rencontroit à la gauche de la demie-lune qu'il avoit fait eslever avec tant de peine, il y ietta des mousquetaires pour empescher que les ennemis ne se servissent d'vn autre fossé qui venoit droit à la contrescarpe: Et ne iugeant pas que ces mousquetaires fussent suffisans de garder ce poste sans estre couverts, fit promptement tracer vn redan

ſur vne eminence qui eſtoit au bout du foſſé. Sa penſée ne viſoit alors qu'à rendre cette piece vtile à la conſervation de la demie lune : mais le mouvement qu'il eut à faire-faire ce travail, ſervit beaucoup plus que tout ce que l'on avoit fait auparavant : car ayant voulu demeurer ſur cette eminence pour faire travailler diligemment à ce redan, il oüit les tambours ennemis qui battoient aux champs, & deſcouvrit au travers du broüillards leurs bataillons & eſcadrons de Cavalerie en bataille : Ce qui luy faiſant iuger qu'ils venoient avec reſolution de donner l'aſſaut à la demie-lune, il envoya promptement querir les armes de tous les ſoldats qu'il avoit occupez au travail, en mit vne partie au poſte avancé, vne partie au chemin couvert de la droite, logea les Suiſſes dans la demie-lune, & mit tout le reſte au chemin couvert de la gauche.

Les Eſpagnols attaquent la demie-lune inutilemẽt.

Ces logemens furent faits avec diligence & tout à propos : car les ennemis arrivans tout au meſme temps, pouſſerent les gardes avancez iuſqu'a moitié chemin de leur poſte à la demie-lune, & les apparences vouloient qu'ils euſſent tout emporté dans l'ardeur de cette furie : mais le grand feu que le Gouverneur fit faire de la demie-lune & des chemins couverts à droit & à gauche les ayant arreſtez tout court, ils furent contraints de ſe retirer au poſte duquel ils

auoient

auoient chassez les gardes auancez. La honte les en fit sortir toutesfois presqu'au mesme temps qu'ils furent logez; Ils retournerent au combat avec la mesme ardeur qu'ils avoient tesmoignée au commencement, ils y furent aussi traitez avec la mesme disgrace; le nombre de leurs morts redoubla, & la resistance qu'ils trouverent à la seconde fois les estonna de telle façon, que l'envie de faire de nouveaux efforts se convertit en celle de faire retraite.

En effet, ayans repris le chemin de leur camp, ils s'y logerent iusques à la nuict, & dés aussi tost que les tenebres commencerent à couvrir la terre, ils trousserent bagage pour retourner au camp deuant Aire. *Les Espagnols levét le siege.*

Le Gouverneur qui n'entendoit plus tirer, eut quelque soupçon de cette retraite, & pour en estre mieux esclaircy, fit sortir vn Sergent, lequel n'ayant veu parestre personne dans leurs premieres redoutes, l'assura que les ennemis avoient tout quitté, ce qui l'ayant fait monter à cheval avec toute sa Cavalerie, & la pluspart des Officiers de l'Infanterie, il fit escarmoucher les Croates & les gardes du Duc de Guise, qui faisoient la queüe de l'arriere-garde, & les ayant long-temps harcelez, reprit le chemin de la ville apres avoir donné ses ordres pour faire raser leurs travaux, & conduire à la place tous leurs fascines & leurs gabions.

Vn Trompette des ennemis estant venu quelques iours apres pour reclamer les prisonniers que le Gouverneur avoit pris dés le commencement du siege, le Mareschal de Guiche qui commandoit alors l'armée Royale, laquelle s'estoit approchée de la Bassée, aprit de luy que trois Regimens Wallons & treize cornettes de Cavalerie estoiét avec leur General du costé de l'Isle, & que leur marche estoit vers Doüay pour se rendre au camp devant Aire, ce qui luy ayant fait prendre la resolution de les attaquer, il commanda les Croates, les Dragons, quatre compagnies de fuzeliers, six compagnies de Cavalerie du Cardinal de Richelieu, son Regiment, & les deux regimés du Mareschal de la Mesleraye: Il y adiousta huit compagnies du Regiment de Gassion, & les envoya en campagne sous la conduite de ce Colonel, avec ordre d'attirer les ennemis à quelque combat.

Si tost que toute cette Cavalerie eust passé les digues & les marais qui sont sur le chemin de l'Isle, & qu'elle fut entrée dãs la plaine, le sieur de Gassion detacha ses Croates pour aller prendre langue des ennemis, & cepẽdant fit tousiours marcher le reste: mais ce ne fut pas long-temps sans rencontrer ce qu'il desiroit: Les sieurs de Bournonville & du Rousset lesquels avoiét eu nouvel ordre de s'avancer pour recognoistre, trouverent

au bout de demie lieüe les vedetes ennemies, vne desquelles ayant esté blessée & prise par le sieur du Rousset, il apprit par luy que le quartier de Ludovic General des Croates estoit proche; dequoy le sieur de Gassion estant averty, il mena ses Dragons & ses fuzeliers d'vn costé, divisa la Cavalerie du Cardinal Duc en plusieurs bandes, fit dõner le Vicomte de Montbas & ses freres qui la conduisoient au travers du quartier de ces ennemis, & ne voulant pas qu'ils fussent secourus par leur armée laquelle estoit proche, plaça les Regimens des Mareschaux de la Mesleraye & de Guiche sur les deux chemins par lesquels on pouvoit venir pour les garentir.

Croates de Ludovic deffais par le Colonel Gaßion.

La resistance des Croates ne fut pas grãde, parce qu'ils se trouverẽt surpris, mais le butin que l'on fit sur eux ne se peut dire: car les Dragons & les fuzeliers ayãs eu la liberté de piller aprés que toutes les auenuës du quartier furent fermées, ils ny laisserent rien que ce qu'ils ne purẽt emporter. Ludovic se sauva, son Major fut pris avec vn Capitaine, deux Lieutenans, deux Cornettes, & grand nombre de Cavaliers: Tous les autres Officiers & soldats furent tuez ou consommez par le feu qui fut mis dans le quartier aussi tost que l'on eut fait cesser le pillage.

Le sieur de Gassion croyoit que l'armée ennemie n'estant éloignée qne d'vne lieüe, elle

feroit quelques efforts pour tirer raiſon de l'outrage que Ludovic avoit receu,& pour cette conſideration il mit toutes ſes troupes en bataille pour le retour : Mais ſoit que les Generaux Eſpagnols euſſent peur de s'engager à vne bataille generale avec le Mareſchal de Guiche qu'ils iugeoiét avoir ſuiuy la Cavalerie,ſoit qu'ils ne fuſſent avertis que trop tard de la deffaite de leurs Croates, ils ne branſlerent point pour ſuivre la Cavalerie Françoiſe qui ſe retiroit.

La ville de Bapaume ayant eſté laiſſée en bõ eſtat entre les mains du ſieur d'Auergne, les Mareſchaux de la Meſleraye & de Guiche conduiſirent l'armée vers Arras,où tout auſſi toſt qu'elle fut arrivée,ils depoſerent le ſieur de S. Prueil du Gouvernement de la ville,mirent en ſa place le ſieur de la Tour Mareſchal de Camp des armées du Roy,& iadis Gouverneur de la ville & citadelle de Cazal, ſuivant les ordres qu'ils en avoient receus de ſa Majeſté, firent ſortir de ladite ville les deux Regimens de Cavalerie & d'Infanterie qui compoſoient la garniſon,& y firent entrer en meſme temps les Regimens de Piedmont & de la Luzerne: Ce qu'eſtant fait,l'armée s'avança entre les villes de Bethune & de la Baſſée ſous la ſeule conduite du Mareſchal de Guiche,le Mareſchal de la Meſleraye la quittant pour aller aux eaux, afin de reſtablir ſa ſanté beaucoup alterée par les gran-

S. Prueil depoſé de ſon Gouvernement.

des fatigues de cette campagne, que la prise d'Aire, de la Bassée & de Bapaume rendoit glorieuse.

Quelques-vns s'estonnerent d'abord de voir le sieur de S. Preüil depossedé de son Gouvernement & fait prisonnier : Et les moins sçavans demãderent de quelle nature estoit le crime pour lequel on luy faisoit vn tel traitement; mais quand on eut veu la lettre que le Roy escrivit à Monsieur le Duc d'Orleans son frere sur ce subjet, on cessa de rechercher ce qu'il avoit fait. La lecture de cette lettre estant curieuse, ie la donneray volontiers. En voicy les termes.

LETTRE DV ROY à Monsieur le Duc d'Orleans.

MOn Frere,

La presente est pour vous donner advis du desplaisir que i'ay d'avoir esté contraint de faire arrester le sieur de Saint Preüil.

Il y a long-temps que i'avois receu des plaintes des fautes que sa violẽce & son avarice luy faisoient commettre au preiudice de

mon ſervice, & du cõtentement des peuples au Gouvernement deſquels ie l'avois commis. Mais ayant lieu d'eſtre ſatisfait de ſon courage & de ſa vigilance à tourmenter les ennemis; ie me flatois volontiers dãs l'eſperance que i'avois, qu'il tempereroit ſon humeur, en ſorte que i'aurois contentement de toutes ſes actions.

Comme i'eſtois en cette bonne diſpoſition pour luy, l'entrepriſe qu'il a faite à mon inſceu de tailler en pieces la garniſon qui eſt ſortie de Bapaume, dont il en eſt demeuré quelque partie ſur la place, m'a ſi ſenſiblemẽt touché, que pour reparer cét inconvenient, ie n'ay pû moins faire que le depoſer de ſon Gouvernement, & le faire conduire dans la Citadelle d'Amiens.

Sa faute eſt d'autant plus grande que le Gouverneur de Bapaume & ſa garniſon, lors meſme qu'il les attaqua, eſtoient conduits par vn Trompette de mon armée, lequel s'avança devant pour l'en avertir.

Ie ne ſçaurois aſſez vous faire cognoiſtre combien cét affaire m'a eſté ſenſible: Vous le iugerez, & par la connoiſſance de ce que i'avois fait pour S. Preüil, & par le ſoing que vous ſçavez, que i'ay touſiours eu de rendre mes paroles & celles qui ſont données de ma part inviolables. Ce que mes propres ennemis ne ſçauroient revoquer en doute, voyãs

le chastiment que reçoit l'aveuglement & la temerité dudit S. Preüil.

Ie ne vous mande point d'autres nouvelles: pource que ie m'en remets, comme vous sçavez, au sieur de Chavigny, à qui i'ay donné charge de vous en avertir de temps en temps. Cependant ie vous asseure que ie seray tousiours, &c.

Ceste faute ne fut donc pas seulement le subject de sa captivité, mais de sa mort & de son supplice, car les considerations de l'Estat l'ayans emporté sur l'amour du Roy qui l'estimoit & ne le perdoit qu'avec regret il eut la teste tranchée dans Amiens le Samedy 9. Nouembre. *Mort de S. Preüil.*

Si le Roy tesmoigna d'avoir esté contraint par vn traict de haute Iustice de faire souffrir la mort à vn homme si courageux, les Espagnols en receurent des satisfactions incroyables, parce qu'ils l'avoient tousiours esprouvé mortel ennemy, mais leur joye fut bien-tost temperée.

La mort du Cardinal Infant arrivée le mesme jour à Bruxelles arresta le cours des resioüissances qu'ils en faisoient, & se trouverent tous dans vne consternation si grande, qu'ils semblerent par l'espace de cinq ou six iours avoir perdu l'esperance de quelque consolarion que ce fut. Il estoit aussi tant aymé par la consideration des bonnes *Mort du Cardinal Infant.*

qualités qu'il avoit que l'on ne se peut eston-
ner s'il a tant fait respandre de pleurs.

Ceremonies obseruées à la mort du Cardinal Infant.

L'ouverture de son corps estant faite pour l'embausmer, on le couvrit d'armes dorées, il fut porté le soir mesme à la Chapelle du Palais dans laquelle il fut mis sur vn tabernacle couvert de drap d'or, & sous vn dais de mesme parure exposé à la veuë de tout le monde iusques au quatorziesme du mois.

Le premier iour on vist au costé droit de sa teste vn bonnet rouge sur vn carreau de velours; vn peu plus bas la couronne de Prince enrichie de grosses perles & de diamans, & à ses pieds vn heaulme qui respondoit aux armes dont il estoit couvert.

Le lendemain, le chappeau de Cardinal fut mis à la place du bonnet rouge, la couronne d'or du costé gauche de sa teste; & le bastõ de General lui fut mis en main, posture dans laquelle il demeura le douziesme & le treiziesme du mois.

Ordres du Roy d'Espagne apres la mort du Cardinal Infant.

Toutes ces marques de grandeur luy estans ostées le lendemain pour le mettre dãs vne biere qui fut couverte de drap noir, on l'alla placer à l'Eglise derriere l'Autel à la main droite de l'Infante d'Espagne sa tante, ce qui estant fait auec toutes les ceremonies que l'on devoit à vn si grand Prince, on ouvrit les ordres du Roy d'Espagne lequel son

deceds arrivant, avoit declaré pour Generaux de ses armées contre la France, Dom Francisco de Mello & le Marquis de Velada : Le Comte de Fontaine contre les Estats de Hollande :Et pour le gouvernement politique, l'œconomie & la Iustice, Andrea Cantelmo, l'Archevesque de Malines, & le sieur Roze President au Conseil priué conjointement auec les deux precedens.

La ceremonie des funerailles finissant par la sepulture de ce grand Prince, les Generaux des armées Espagnoles ne songerent plus qu'a faire reüssir leurs desseins. Le siege d'Ayre estant celuy qui leur touchoit le cœur plus sensiblement, ils l'opiniastrerent en telle façon que le sieur d'Ayguebere n'ayant plus de viures, se trouva contraint de capituler & en suitte de sortir apres leur avoir fait mourir dix mille hommes partie par la rigueur des armes, les autres par les fatigues & la faim. Il avoit conserué la place plus longuement que l'on n'avoit creu, il fut aussi recompensé du gouvernement du Mont-olympe vaccant par le deceds du sieur de Biscarras. *Ayre reprise par les Espagnols.*

Vous avez veu par les precedentes années de cette Histoire l'esloignement du Comte de Soissons & du Duc de Guyse, lesquels quittans la Cour avec quelque ombrage de la mauvaise volonté du Cardinal de Richelieu en leur endroit se retirerent à Sedan: *Affaires de Sedan.*

Il faut desvelopper aujourd'huy cette affaire & dire ce qui arriva de cette boutade.

Le Roy ne put souffrir sans deplaisir la retraicte de l'vn ny de l'autre, & l'on crût avec apparence que sa Majesté feroit mettre le siege deuant Sedan en 1639. au lieu de secourir Mouzon & prendre Yvoy comme elle fit dans la mesme année: Mais l'on cogneut par la suitte du temps qu'il n'auoit rien moins en pensee que de tesmoigner quelque sorte de ressentiment contre ces Princes; Et la lettre qu'il escriuit de Rethel au Comte de Soissons en date du 24. Iuillet, iustifia que toutes ses intentions ne tendoient qu'a les r'appeller à la Cour. Voicy les termes dans lesquels elle fut conceuë.

LETTRE DV ROY A Monsieur le Comte de Soissons.

MOn Cousin,

Mes armes n'ayans esté portées en ce pays que pour la ruyne des Espagnols qui sont mes ennemis mortels, ie ne me puis assez estonner de l'apprehention que l'on tesmoigne dans Sedan d'en voir approcher mon armée, veu que ie n'ay aucune intention qui vous puisse estre preiudiciable ny à ceux qui s'y sont retirez auec vous. Ma conduite passée vous à deu donner cette as-

ſurance que ie ne confirmerois pas aujourd'huy, ſi elle n'eſtoit auſſi veritable que mon affection vous eſt aſſurée en vous conduiſant comme ie me le promets. Cependant, ie prie Dieu, mon Couſin, vous conſeruer en ſa ſaincte garde.

Cette lettre eſtoit ſuffiſante pour ramener ces Princes au devoir ; & le Roy donnant encor apres cela des aſſurances particulieres au Vicomte de Sardigny qui l'alla trouver de la part du Comte, d'oublier que l'on avoit fortifié la ville de Sedan contre luy; ce que l'on n'avoit pas fait à l'arrivée de Picolominy ; Ils ne devoient pas mépriſer les bontez de ſa Majeſté, mais redoutans davantage le pouvoir du Cardinal de Richelieu, duquel ils croyoient n'eſtre pas aymez, qu'ils ne prenoient d'aſſurance aux promeſſes d'vn ſi grand Prince; ils ne penſerent pas ſeulement à faire leur profit de l'occaſion qu'ils avoient, & demeurerent dans l'aveuglement, remettans toute leur confiance aux murailles de cette ville, dans laquelle ils ſe reſolurent d'attendre que le temps eût apporté du changement à l'Eſtat; mais qui ne ſçait qu'vne douceur mépriſée, ſe convertit ſouvent en fureur?

Le Mareſchal de Chaſtillon va contre Sedan.

La patience du Roy ſe trouvant offencée au bout de deux ans, ſa Majeſté fit partir le Mareſchal de Chaſtillon, avec vne armée de dix milles hommes, & luy commandant de

prendre le chemin de Champagne pour s'opposer au General Lamboy, qui sembloit vouloir mener vne Armée de ce costé là, luy ordonna d'vn mesme temps de veiller de prés à ceux de Sedan, qu'il sçauoit bien ne se tenir pas sur les termes du respect qu'ils devoient à sa Majesté.

Ce Mareschal partit donc de Paris sur la fin d'Avril, se rendit à Rethel, où les troupes avoient ordre de s'assambler, tira vers Mouson avec vne partie de l'armée, & fit marcher l'autre du costé deMezieres sous la conduite du Marquis de Sourdis, Lieutenant General de l'Armée. Le Pont d'Yuoy sur lequel l'on pouvoit commodement passer la riviere de Schirre, ayant esté promptement reparé, la brigade conduite par le Marquis de Sourdis y passa la nuict du premier iour de Iuin, & alla camper àDouzy les prez, éloigné de Sedan d'vne lieuë. La cavalerie du Duc de Boüillon parût bien quand elle logea ; mais soit qu'elle ne vît pas lieu de donner, soit qu'elle n'en eût pas l'ordre, parce que la guerre n'avoit pas encor esté declarée entre les deux partis par aucun acte d'hostilité, elle se retira, comme si elle ne se fût monstrée que pour voir camper les troupes Royales.

Le Marquis de Sourdis estant allé le lendemain recevoir les ordres du Mareschal de Chastillon arrivé le soir à Givonne, distant

de Douzy d'vne lieuë; les deux corps s'assemblerent pour faire monstre, & allerent le iour suivant 5. de Iuin camper à Baseil, à vne petite lieuë de Sedan, vers laquelle s'estans encor avancez le 6. ils commencerent de faire quelques logemens : ce fut toutefois sans aucune apparence d'y vouloir mettre le siege; car quelques officiers du Regiment de Kergrech s'estans approchez iusqu'à la barriere, furent chastiez pour avoir contrevenu aux deffences que le Mareschal de Chastillon en avoit faites.

Progrez de l'Armée du Mareschal de Chastillon dans le Luxembourg.

L'éloignement du Marquis de Sourdis persuada bien mieux encor cette verité : Les nouvelles luy estans arrivées, qu'il y avoit quelques forts dans le Luxēbourg, dont les garnisons ruynoient la frontiere de France, il partit du cāp avec quinze cens Fantassins, cinq cens Chevaux, & deux canons; attaqua le Chasteau de Floranville, vne des principales retraites de ces coureurs, le prit apres avoir accordé la vie à cinquante hommes qui le deffendoient, & le lendemain fit marcher ses troupes contre le Chasteau de Chevy sur la riviere de Semoy. Ceux qui le gardoient, ne parlerent point de se rendre; ils firent grand feu par vne longue espace de temps; mais aussi-tost qu'ils eurent découvert le canon ils abandonnerent la place & se sauverent dans vn bois qui n'en est pas beaucoup éloigné.

Le Fort de Wliers basty par Picolominy, pour reparer la perte d'Yvoy que le Mareschal deChastillon avoit fait razer en 1639. estant vn de ceux d'où les ennemis incommodoient fort les frontieres, il fut attaqué pres-qu'aussi-tost que celuy de Chevy fut pris : la resistance n'y fut pas plus grande qu'aux precedens; Vn Capitaine qui commandoit dedans quatre-vingt soldats, l'abandonna lors qu'il découvrit le canon & gagna les montagnes, par lesquelles il fit retraite dans Montmedy.

La prise de ces trois Forts qui furent razez , ne semblant point considerable au Marquis de Sourdis s'il n'y ajoustoit celle de Gaspir, autrement appelléChasse pierre, fortifié d'vne Tour, dont la muraille estoit de dix-huict pieds d'épaisseur ; il en prit le chemin avec opinion que la garnison ne se rendroit pas fort facilement , ayant grand sujet de se bien deffendre ; mais il fut trompé en cette pensée; les ennemis ayans tiré quelques mousquetades , dont l'effet fut fort petit, prirent l'épouvante, se retirerent à la seule veuë du canon , & laisserent le Fort à ce Lieutenant General, lequel ayant fait faire vn fourneau , fit sauter la Tour, & laissant ainsi la frontiere libre, alla ioindre le Mareschal de Chastillon, lequel avoit cependant fait travailler à la reparation du Pont de Douzy.

Vn Pont sur la Meuze semblant necessaire à ces Generaux pour executer ponctuellement les ordres du Roy qu'ils receurent le 15. du mois par le sieur Faber Capitaine au Regiment des Gardes ; ils y firent travailler le 19. & le mirent en estat de servir le 21. auquel iour trois cens Cavaliers du General Lamboy, lequel estoit entré dans le Luxembourg pour appuyer les desseins du Duc de Boüillon, attaquerent la garde auancée avec vne telle vigueur qu'ils l'eussent indubitablement taillée en pieces si le Marquis de Praslin n'eût esté prompt à les secourir; mais ce Chef arrivant assez à temps pour en garantir la plus-part, les ennemis furent repoussez avec autant de perte que leur surprise en avoit causé.

Lamboy s'auance vers Sedan.

Iusques-là les troupes Royales & celles que le Duc de Boüillon tenoit dans Sedan n'avoient fait aucun acte qui pût marquer vne mauvaise intelligence : mais le Mareschal de Chastillon ne pouvant ignorer les levées des Gens de guerre qui se faisoient tous les iours dans les terres de la Souverai-neté de la ville; les conferances du Duc de Boüillon avec Lamboy, auquel il avoit promis d'ouvrir les portes de Sedan pour entrer en France ; ny le logement que ses Gens de guerre faisoient sur les terres du Roy, il crût qu'il n'en falloit pas souffrir dauantage, qu'on auroit subjet de douter

de son courage ou de sa fidelité s'il dissimuloit ces outrages, & sur cette consideration il se servit d'vn avis qu'il receut le 23. du mois que la garnison de Sedan se trouvant vn peut trop pressée, avoit enuoyé faire des logemens pour quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie en deux villages de France, nommez le grand & le petit Torcy, separez de la place par la seule riviere de Meuze ; Il partit de Ravilly à la teste de deux mille chevaux, trois mille Fantassins, & huit petites pieces de canon ; marcha le long de la riviere de Meuze ; & separant son Armée en deux, attaqua le petit Torcy pendant que le Marquis de Sourdis marchoit vers le grand.

Le Mareschal de Chastillon attaque les troupes du Duc de Boüillon.

Declaration de la guerre contre le Duc de Boüillon.

Quatre coups de canon tirez à l'arrivée du petit Torcy, firent la premiere declaration de la guerre, & treize cens hommes sortis de la ville pour escarmoucher acheuerent de faire croire qu'on l'a commençoit tout de bon, Cinq cens chevaux, & huit cens hommes de pied qui composoient ces troupes ennemies, firent bravement leur décharge, mais se iugeans trop foibles pour continuer le combat, ils lascherent le pied & repasserent le Pont de Sedan avec ceux qui s'estoient logez en ces deux villages, lesquels abandonnerent avec regret toutes les provisions qu'ils y auoient faites pour vn long sejour. La charge ayant esté

legere

legere, la perte ne fut gueres considerable & se termina dans la mort de dix ou douze soldats de chaque party.

L'eschec qui suivit cette ouverture de guerre & qui arriva le 6. Iuillet fut bien de plus grand poids & plus important. Le General Lamboy s'estant avancé par les instantes poursuites du Duc de Bouillon, les troupes assemblées à Sedan se ioignirent à celles qu'il avoit amenées, passerent conioinctement la Meuse sur deux ponts bastis au costé de Sedan & commencerent à se mettre en bataille avec resolution d'attaquer le camp des François.

Le General Lamboy marche contre le Mareschal de Chastillon.

Le Mareschal de Chastillon ayant eu avis de leur entreprise s'avança bien pour s'opposer à leur passage & les deffaire avant qu'ils fussent en estat de combatre, mais ayant esté prevenu par leur diligence, & trouvant qu'ils avoient tous passez en moins de trois heures, il ne luy resta que la seule resolution de metre ses gens en bataille : Ce qu'ayant fait assez promptement pour respondre aux ennemis qui se trouvoient en pareil estat, les avant-coureurs commencerent à s'escarmoucher & en suite les deux armées à se chocquer de telle furie qu'apres vn combat où la perte fut bien egale, au moins quant au nombre des morts, celle du Mareschal de Chastillon fut mise en route.

Le Mareschal de Chastillon deffait.

L'avantage estoit tout du costé des ennemis puisque le champ leur demeuroit avec deux mille prisonniers qui furent menez à Sedan ; mais la perte qu'ils firent du Comte de Soissons leur General tué d'vn coup de pistolet, sans que l'on ait pû dire au vray comme cette mort estoit arrivée, repara celle que les François avoient soufferte & fit esperer que ces troupes sans chef, se dissiperoient plus promptement qu'on ne restabliroit celles que le sort de la guerre avoit mises en fuite.

Mort du Comte de Soissons.

En effet le General Lamboy s'estant retiré avec le Duc de Guise & le Marquis du Bec qui le suivirent pour passer en Flandre avec seureté, le Mareschal de Chastillon recueillit le debris de son armée avec tant de soins qu'au bout de cinq iours il se vit environné de quatre mille hommes de pied & de quelque Cavalerie qui s'estoient amassez avec grand' peine.

Pendant qu'il travailoit à donner vne nouvelle vigueur à ses forces tant affoiblies, quelques esprits s'égayoient à faire des Epitaphes sortables à la vie & à la mort du Comte de Soissons : peu de personnes les ont veuës ie les veux donner à toute l'Europe. Voicy les termes du premier,

Tumulus Ludovici Borbonij Comitis Suessionum cum Carolo Borbonio collati.

Hic jacet agnatus Caroli Borbonius alter
Hæres fatorum, criminis atque necis.
Hispanis ambo délusi fraudibus, ambo
Victi & victores, cælitus ambo cadunt.
Post hâc robur erit majus tibi Gallia: namque
Noxius à sano corpore sanguis abest.

AVTRE.

Soissons armé contre les loix
Cueille vn laurier, trouve vn supplice.
Le sort couronne ses explois,
Le Ciel punit son injustice.

AVTRE.

Vn injuste dépit dans vn cœur genereux
Me porte aveuglement à la guerre civile
Et sans estre appuyé que d'vne seule ville,
I'ose attaquer vn Roy puissant & valeureux.
Desia couvert de sang dessus les champs poudreux
I'en avois par le fer moissonné plus de mille
Quand Mars, qui paroissoit à mes veux si facile,
Me fit perir d'vn plomb fatalemẽt heureux.
Le destin des Bourbons m'a promis la victoire,

Le deſtin des Bourbons m'en a ravy la
gloire.
Vainqueur ie ſuis vaincu dés mon premier
effort.
I'ay toutesfois ce fruit de ma vaine eſperance,
Que le Ciel a conioint ma victoire à ma
mort,
Faiſant voir ma valeur & conſervant la
France.

Il ne ſeroit pas facile à dire ſi la nouvelle de la defaite du Mareſchal de Chaſtillon cauſa plus de deplaiſir au Roy qu'il ne receut de conſolation d'aprendre tout d'vn meſme temps la mort du Comte de Soiſſons qui commençoit à troubler l'Eſtat par ſes factions, auſſi ne voulant pas raiſonner ſur cette matiere, ie reprendray le fil du diſcours qui ſert à l'Hiſtoire.

Si toſt que ſa Majeſté fut avertie de toutes ces particularitez, elle commanda le Mareſchal de Brezé pour ioindre de nouvelles forces à celles qui ſe r'allioient, & ayant crû que ſa preſence ſerviroit beaucoup de ce coſté là pour remetre toutes choſes en bon eſtat, elle partit de Rheims le 26. Iuillet, alla coucher à Rethel le iour meſme, fit paſſer le lendemain la rivierre d'Ayne à toute l'Armée, ordonna ſon logement entre les Anelles & Flize pour le lendemain 28. & le iour

suivant l'ayant fait marcher iusques à la riviere de Bar, la separa en deux brigades pour remetre sous l'obeïssance la ville de Donchery prise par l'armée du General Lamboy peu auparavant. La premiere de ces brigades commandée par le Mareschal de Chastillon, prit la gauche, l'autre la droite sous les ordres du Mareschal de Brezé.

La riviere de Bar estant donc passée toute l'Armée se mit en bataille à demy quart de lieuë de Donchery, les murailles de laquelle furent incontinant couvertes de feux que dix canons firent longuement sans beaucoup d'effet. Cependant le Roy se faisant accõpagner des deux Generaux de l'Armée & de quelques Officiers, alla reconnoistre la place pour voir de quels costez on l'attaqueroit; ce qui ayãt esté resolu par les deux bords de la riviere, on fit promptement travailler à vn pont pour passer la Meuze.

Cét ouvrage demandant vne assez bonne espace de tẽps, le Roy qui n'en vouloit point perdre prit la brigade du Mareschal de Brezé, la mena sur vne eminence qui se trouve du costé de Sedan, & la laissant camper à son aise, alla reconnoistre les avenuës par lesquelles les ennemis pouvoient incommoder le camp.

De fortes gardes de Cavalerie & d'Infanterie ayans esté laissées par tout, sa Majesté retourna vers la brigade du Mareschal de Cha-

ſtillō, fit paſſer ſon Infanterie ſur le pont qui ſe trouva fait, & ſa Cavalerie par vn quay qui n'en eſtoit pas beaucoup éloigné: ce qu'eſtāt fait heureuſement & ſans riſque du canon qui rēplit de rechef toutes les courtines de feu, le Roy reprit le chemin de Mezieres, & le Mareſchal de Chaſtillon eſtablit ſon quartier à Lidancour ſelon les ordres de ſa Majeſté.

Donchery aßiegé.

Le temps eſtant touſiours cher aux guerriers, les deux Generaux l'employerēt vtilement la premiere nuict de ce ſiege: Ils firent ouvrir les tranchées qui ſe trouverent le lendemain de trois cens cinquante pas de chaque coſté, la nuict ſuiuāte elles furent avancée de douze cens, & l'on veit avec le iour cinq pieces de canon en batterie, deux du coſté de Lidancour où le Mareſchal de Chaſtillon commandoit, & les trois autres à l'attaque du Mareſchal de Brezé lequel avoit augmenté ſes travaux d'vne place d'armes.

L'effet de cette artillerie ſecondant la diligence des ouvriers, les murailles parurent razées peu de temps apres & les tranchées furent pouſſées iuſques bien prés de la contreſcarpe, ce qui donnant vn puiſſant eſtonnement à la garniſon, les Officiers s'aſſemblerēt, allerēt trouver le Colonel Royer qui commandoit alors dans la place, luy remonſtrerent le peril qui les menaçoit & le ſuplierent de vouloir traiter.

Cette propoſition ne fut pas bien receuë à

l'abord, car ce Gouverneur ayant promis de choiſir les ruines de la place pour ſa ſepulture plûtoſt que la rendre iamais aux François, il teſmoigna que le diſcours de ſes Officiers le faſchoit : neantmoins eſtant contraint de les eſcouter, & conſiderant avec eux quo sõ opiniaſtreté les alloit tous ſacrifier à la colere de leurs ennemis, il tendit les mains, demanda ſeulemẽt qu'ils ſignaſſent la violẽce qu'il reçevoit d'eux afin que cét acte luy ſeruit de décharge vers le General & les ayãt trouvé tous diſpoſez à faire ce qu'il deſiroit envoya ſur les 6. heures du ſoir vn trõpette pour dire qu'il eſtoit reſolu de capituler, & en ſuite preſenta ſes articles qui furent portez au Roy iuſques à Mezieres. *Les aßiegez capitulent.*

Sa Majeſté touſiours diſpoſée à la clemence, ne ſe ſouvenant plus alors qu'vn boulet de canon tiré des murailles quatre ou cinq iours auparavãt eſtoit tombé à dix pas d'elle, receut ces articles, les apoſtilla ſeulement de quelques conditiõs & les ayant renvoyez à ſes Generaux, commanda qu'ils fuſſent executez ponctuellement ; les aſſiegez ſortirent donc le lendemain premier iour d'Aouſt en gens de guerre, mais les armes baſſes, méches eſteintes, les drapeaux pliez, ſans canõ, & à condition d'eſtre menez iuſqu'au premier bourg de leur party, ce qui fut executé par le Comte de Grancey qui les eſcorta.

Cette ville eſtant ainſi remiſe à l'obeïſſance

Le Roy meine son Armée contre Sedan.

ſans aucune perte que de dix ſoldats; le Roy ſe ſouvint que le Duc de Bouillon s'eſtoit declaré contre luy donnant retraite au Comte de Soiſſons, & mettant de fortes troupes ſur pied pour favoriſer ſes deſſeins : voila pourquoy faiſant marcher toute l'Armée contre Sedan il la fit inueſtir & plaça luy-meſme ſon camp, en reſolution de l'avoir à quelque condition que ce fut; mais le Duc de Bouillon eſtant allé trouver ſa Majeſté avec des ſouſmiſſions qui pouvoiét marquer vn extreme regret de ſa faute, il obtint fort facilement ſon pardon & celuy de tous ceux qui s'eſtoiét refugiez à la ville, à la reſerve du Duc de Guiſe & du Marquis du Bec qui furent exclus de cette grace pour avoir ſuivy Lamboy : les canons perdus à la bataille de Sedan & à Donchery furent rendus, & tous les priſonniers mis en liberté.

Le Duc de Bouillon obtient ſon pardon.

Le bon accueil que ce Duc receut alors du Roy, ne fit pas toutes les graces qu'il en deſira, ſa faute ayant eſté publique il demanda que perſonne ne pût ignorer que ſon repentir l'avoit effacée, & pour ce ſujet il obtint peu de temps apres vne Declaration de ſa Majeſté laquelle releva les craintes dont ſon ame eſtoit encor travaillée. Voicy les termes dans leſquels elle fut conceuë.

DECLARATION DV ROY, *en faveur du Duc de Boüillon, & de ceux qui se sont retirez à Sedan.*

Publiee en Parlement le 2. Septembre 1641.

LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous presens & à venir; Salut. Nostre tres-cher & bien-amé Cousin Frideric Maurice de la Tour, Duc de Boüillon, Prince Souverain de Sedan & de Raucourt: Nous ayant tesmoigné vn extreme déplaisir d'avoir traité avec les ennemis declarez de cette Couronne, & d'avoir pris les armes pour eux contre nostre service, pour la consideration de feu nostre Cousin le Comte de Soissons, lequel avoit esté suivy du Duc de Guise, & de quelques autres de nos sujets : & nostredit Cousin le Duc de Boüillon apres avoir renoncé à tous les traitez qu'il a faits contre nostre service, nous ayant tres humblement supplié de luy pardonner la faute qu'il avoit commise : & nous ayant donné toute asseurance de la fidelité & obeïssance naturelle qu'il nous doit,

& qu'il demeurera desormais inseparablement attaché à nostre service : ayant aussi esté bien assurez que ceux de nos sujets qui ont suiuy feu nostredit Cousin le Comte de Soissons, nostredit Cousin le Duc de Boüillon & ledit Duc de Guise, ont vn tres grand repentir de leur crime, ayans porté les armes contre nostre Estat & nostre service, avec protestation qu'ils ne respirent que l'obeïssance & la fidelité qu'ils nous doivent ; SÇAVOIR FAISONS, que nous pour ces causes, & autres bonnes considerations à ce nous mouvans, avons de nostre propre mouvement, grace speciale, pleine puissance & authorité Royale, esteint, supprimé & aboly, esteignons, supprimons & abolissons par ces presentes, signées de nôtre main, la faute susdite commise par nôtredit Cousin le Duc de Boüillon, & toutes les choses par luy faites en consequence, & desquelles il pourroit estre, ou auroit esté accusé ou deferé pour tout ce qu'il a entrepris iusques à present contre nostre service, circonstances & dependances, en quelque sorte & maniere qu'elles soient arrivées, & tout ainsi que si elles estoient particulierement specifiées & declarées en ces presentes, dont nous l'avons relevé & dispensé, relevons & dispensons, sans qu'il en puisse aucunement estre recherché ny inquieté, à present ny à l'avenir, par nos Cours Souve-

raines, ou autres nos Iusticiers & Officiers: à condition qu'il demeurera inviolablement dans l'obeissance & fidelité qu'il nous doit; Avons en outre pour les causes & considerations cy-dessus, pardonné & pardonnons à tous ceux de nos sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui depuis la retraite de nostredit Cousin le Comte de Soissons à Sedan, l'avoient suiuy, seruy & assisté, & qui ont aussi depuis ledit temps seruy & assisté nostredit Cousin le Duc de Boüillon & ledit Duc de Guise iusques à present, à condition qu'ils rentreront en leur devoir, & qu'ils y demeureront inviolablement, dont ils feront leurs declarations aux Greffes des Bailliages ou Seneschaussées, esquelles ils sont demeurans, dans quinze iours apres la publication des presentes; Et ce faisant nous avons esteint, aboly & assoupy, esteignons, abolissons & assoupissons tous & chacuns les crimes qu'ils peuvent avoir commis depuis ladite retraite de nostredit Cousin le Comte de Soissons, tant par actes d'hostilité pratiquez avec les estrangers nos ennemis & autres, qu'en quelque autre sorte & maniere que ce soit, sans qu'il leur en puisse estre imputé aucune chose à present, ny à l'avenir, ny qu'ils en puissent aucunement estre recherchez ny inquietez, les restituans & remettans en leur bonne renommée, & en tous &

chacuns leurs biens, en l'estat auquel ils sont à present, non d'ailleurs confisquez, nonobstant toutes confiscations & dons qui en pourroient avoir esté faits, lesquels nous avons revoquez & annullez, revoquons & annullons par ces presentes; cassons en outre & mettons à neant tous appeaux, bans, deffauts & decrets, Sentences, Iugemens & Arrests qui peuvent avoir esté donnez, tant contre nostredit Cousin le Duc de Boüillon, que contr'eux, imposons sur ce silence perpetuel à nos Procureurs Generaux, leurs Substituts, presens & à venir, & tous autres, nonobstant toutes Ordonnances à ce contraires, ausquelles nous avons derogé & derogeons pour cette fin par ces presentes : par lesquelles nous avons d'abondant continué & confirmé, continuons & confirmons nôtredit Cousin le Duc de Boüillon, és mesmes Estats, titres, dignitez & qualitez qu'il a tenus & tient en nostre Royaume, & qui luy peuvent appartenir, sans qu'il puisse y estre apporté aucune alteration ny diminution pour raison des choses susdites : exceptons toutesfois de la presente grace & abolition la personne dudit Duc de Guise, & le Baron du Bec. Si donnons en mandement à nos Amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, que ces presentes Lettres de grace, pardon & abolition, ils ayent à faire lire, publier & enregistrer, &

du contenu en icelles faire iouïr pleinement & paisiblement nostredit Cousin le Duc de Boüillon, & tous ceux de nos sujets qui ont suivy, servy & assisté feu nostredit Cousin le Comte de Soissons, nostredit Cousin le Duc de Boüillon & le Duc de Guise, comme il est dit cy-dessus, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans leur donner, ny souffrir qu'il leur soit donné aucun trouble ny empeschement au contraire, aux conditions cy-dessus : Et à l'exception de la personne dudit Duc de Guise & du Baron du Bec: Mandons & ordonnons à nosdites Cours de proceder à l'enterinement, publication & enregistrement de ces presentes, selon leur forme & teneur, sans obliger nostredit Cousin le Duc de Boüillon à comparoistre en personne en icelles; dont nous l'avons de nostre mesme puissance & authorité que dessus relevé & dispensé, relevons & dispensons par ces presentes, nonobstant toutes Loix, Edicts, Ordonnances, Reglemens, Arrests & autres choses à ce contraires, ausquelles nous avons derogé & derogeons pour ce regard; car tel est nostre plaisir : Et afin que ce soit chose ferme & stable à tousiours : Nous avons fait mettre nostre seel à cesdites presentes, sauf en autres choses nôtre droit, & l'autruy en toutes. Donné à Mezieres au mois d'Aoust, l'an de grace 1641. Et de nostre regne le trente deuxié-

me. Signé LOVIS. Et plus bas, Par le Roy, SVBLET. Et ſeellée ſur lacs de ſoye du grand ſceau de cire verte.

Regiſtrées, oüy le Procureur General du Roy pour eſtre executées ſelon leur forme & teneur: & copies collationnées, envoyées aux Bailliages & Seneſchauſſées du reſſort, pour y eſtre leües, publiées & regiſtrées, & à la diligence des Subſtituts dudit Procureur General, qui en certifieront la Cour au mois, ſuivant l'Arreſt du iourd'huy. Fait en Parlement à Paris, le 2. Septembre 1641. Signé, RADIGVES.

Si toſt que les ſubmiſſions de ce Duc l'eurent remis aux bonnes graces de ſa Majeſté, cinq mille hommes de pied & mille Chevaux tirez de tous les Regimens, dont l'armée eſtoit compoſée, partirent ſous les ordres du Comte de Grancey & de l'Eveſque d'Auxerre qui luy fut donné pour le ſoulager, & prirent le chemin de Lorraine, pour commencer à reprẽdre avec la force, ce que le Duc Charles avoit obtenu de la bonté du Roy, contre lequel il s'eſtoit derechef trop indiſcrettement & trop ingratement declaré.

Armee en Lorraine.

Le premier exploit de cette petite armée s'adreſſa contre la ville de Bar-le-Duc, laquelle eſtant ſommée par le ſieur de Folleville, declara qu'elle eſtoit toute diſpoſée à

se remettre sous l'obeïssance du Roy, & pour en donner des preuves evidentes, elle envoya ses principaux habitans au devant des sieurs d'Auxerre & de Grancey pour leur presenter les clefs, & les assurer de la fidelité des bourgeois, lesquels n'ayans pû voir sans horreur le changement de leur Prince, promettoient de ne s'esloigner iamais du service de sa Maiesté. *Reddition de Bar-le-Duc.*

S. Martin qui commandoit au Chasteau pour ce Prince ingrat, voulut empescher que la ville ne se rendit:mais ses remonstrances ayans esté peu considerées, il demanda la grace de se pouvoir retirer à Cirque, & passeport pour estre assuré pendant sa retraite, ce qui luy ayant esté accordé sans beaucoup de difficultez, il laissa la place au sieur Pericart, lequel fut estably pour y commander.

La volonté de ceux du Pont-a Mousson ne se trouva pas esloignée de celle des habitans de Bar : Le sieur de Folleville les ayant sommez, ils ne contesterent point, s'ils se devoient rendre, & receurent pour Gouverneur le sieur de Lestang, apres que cinquante Suisses de la garde du Duc Charles en furent sortis pour aller à Cirque. Ceux de S. Michel ne furent pas plus paresseux ny moins disposez à se mettre au ioug ; si tost qu'vn Trompette les eut sommez, ils envoyerent iusqu'à Bar, & presterent le ser- *Le Pont-a-Mousson rendu.*

ment de fidelité aux deux Generaux pour le Roy.

L'armée s'estant alors aprochée de Ligny les portes luy furent ouvertes, & passant outre, trouva le Chasteau de Gondrecour abandonné par sa garnison; ce qui luy donnant lieu d'avancer, elle prit sa marche vers Neuf-Chasteau pour appuyer les habitans contre le Gouverneur, qui les voulant empescher de se mettre à l'obeïssance, avoit envoyé sa garnison pour les desarmer. La resistance de ce Gouverneur ne fut pas petite; ses troupes deffendirent la grande Eglise, laquelle est proche du Chasteau, blesserent vingt-deux hommes, entre lesquels on trouva deux Capitaines & trois Lieutenans, & se maintindrent iusques à l'arrivée de toute l'armée, auquel temps le Comte de Grancey les ayans luy-mesme attaquez par la sappe en bas, & par l'escalade aux fenestres, ils furent reduis à se retirer sur la voute où leur resistance eut continué, parce que le reste de la garnison qui se trouvoit dans le Chasteau faisoit assez grand feu pour leur augmenter le courage: mais quatre coups de canon tirez contre le Chasteau estans ioints aux menaces de la corde qui furent faites à ce Gouverneur, ils se trouverent en vn moment tant humiliez, qu'ils demanderent à parlementer. Ce qui ne leur ayant pas esté refusé, leur capitulation fut, que le Gouverneur & les

Vigoureuse resistance de la garnison de Neuf Chasteau.

les officiers sortiroient l'espée au costé, les soldats le baston à la main, & qu'on leur donneroit passeport pour se retirer seurement à Cirque.

L'effet de ce traité s'estant ensuivy, le sieur de Folleville fut derechef commandé pour aller investir Mirecour avec cinq cens mousquetaires & deux compagnies de Cavalerie : mais ayant trouvé les portes de la ville ouvertes, & les habitans disposez au ioug, il alla droit à la citadelle, commença ses approches & gagna quelques maisons qui n'estoient pas esloignées de la place, ce qui ne se fit pas sans perte : car *Bellemare Capitaine dans le Regiment de Grancey, vn Enseigne de Roncherole, & quatorze soldats y furent tuez. *Mirecour assiegé.*

Toute l'armée estant arrivée sur la fin de ce logement, les approches furent continuées avec vigueur sous la faveur de l'artillerie, qui ne mit pas deux heures à tonner, & la diligence se trouva si grande par tout, que les mineurs s'attachans sous vn bastion, dés le mesme iour mirent pendant la nuict leurs travaux en estat de faire peur aux assiegez. En effet ils capitulerent le lendemain, & le sieur du Hallier arrivé la mesme nuict avec ordre du Roy de commander l'armée, signa les articles & les passeports qui permettoient à la garnison de sortir avec leurs armes iusques à Cirque. Le sieur du Brueil y *Reddition de Mirecour.*

fut estably Gouverneur avec des troupes suffisantes pour la bien deffendre.

Armee dans la Franche-Comté.

Cette petite armée ayant eu de trop bons succez en tous ses desseins pour s'arrester en si beau chemin, le Comte de Grancey la mena dans la Franche-Comté, prit les Chasteaux de Mangeville & de Magny, rendit le premier au sieur de Bourbonne qui en est Seigneur, & fit raser l'autre.

Le Chasteau de S. Remy & la ville de Fauverney furent la troisiéme & la quatriéme conqueste de cette armée : Le premier fut pris par composition, l'autre emporté par escalade.

La ville de Jonvelle bruslee.

La ville de Ionvelle ayant esté depuis le commencement de ces guerres vn lieu redoutable à tous les villages d'autour de Langres & du Bassigny, elle fut attaquée, prise & rasée, la grosse tour emportée par vn fourneau, & finalement reduite en cendres par les paysans, ausquels il ne fut pas possible de faire consentir qu'il y restat quelques maisons qui luy pussent donner le nom de village.

La Vaux Gouverneur de Chauvirey se confiant trop en la force de ce Chasteau duquel il avoit entrepris la deffence, refusa d'obeïr à la sommation qu'on luy fit, dispu-ta les approches de la place à cent hommes que le Comte de Grancey avoit detachez pour l'investir, souffrit que le canon batit

tout le long d'vne nuict ses murailles, & parla de capituler seulement quand il vit vne grande breche: Mais le Comte de Grancey ne l'ayant voulu recevoir qu'a discretion, le fit pendre sur le pont mesme du Chasteau, donna la vie à tous les soldats qui demeurerent prisonniers de guerre, fit raser la place, & en suite de celle-là, les Chasteaux de Bouge, Suancour, Marcy, Petancour, Villervaude, & quelques autres abandonnez par leurs Gouverneurs devenus sages par l'exemple de celuy qui s'estoit perdu temerairement.

Affaires de la principauté de Mourgues.

Pendant que l'on faisoit la guerre de tant de costez, le Comte d'Alez Gouverneur de la Provence pour le Roy Tres-Chrestien, ne demeuroit pas inutile au service de sa Majesté: sa vigilance luy ayant fait découvrir beaucoup de froideur entre le Prince de Mourgues & le Gouverneur de sa ville de Monaco, il crût qu'il pourroit profiter de leur mauvaise intelligence, & resolut d'oster vn serviteur au Roy Catholique, pour le donner à sa Majesté Tres-Chrestienne. Les moyens de venir à bout d'vn si grand dessein n'estoient pas faciles; cette ville de Monaco estoit pourueüe d'vne forte garnison Espagnole, les actions du Prince estoient curieusement observées, & les Espagnols le traitoient avec trop peu de respect pour luy laisser quelque sorte d'au-

thorité dans la place quand il eut esté dans la resolution de se liberer: mais il ne desespera pourtant pas de cette entreprise, il se souvint que ce Prince avoit tesmoigné quelque volonté de se mettre sous la protection de la France, qu'il avoit fait vn traité avec sa Majesté dés l'année 1635 qu'il n'avoit point executé pour n'en avoir pas trouvé les moyens, & sur cette pensée, il se servit de l'entremise du sieur de Courbons Gentil-homme Provençal parent & amy du Prince de Mourgues, pour renoüer cette affaire qui sembloit estre dans l'oubly.

Entremise du sieur de Courbons envers le Prince de Mourgues.

L'adresse de ce Provençal surmonta les difficultez de l'ouvrage, il s'exempta de la défiance des Espagnols, gagna le cœur du Prince de Mourgues, iusques à luy faire desirer avec passion de s'affranchir de la tyrannie d'vne nation qui le captivoit dans sa ville mesme, & finalement luy fit prendre iour pour terminer heureusement toutes les resolutions que leur entreveüe avoit arrestées.

Le Comte d'Alez favorise cette entreprise.

Le Comte d'Alez estant donc averty de tout ce qui s'estoit passé, se rendit à Toulon l'onziéme Novembre, fit tenir prestes treize barques & six chaloupes, mit dessus le Regiment des Galeres qu'il trouva logé dans Antibes, chargea ces vaisseaux de mille sacs de bled, mille quintaux de biscuit, deux cens cinquante paillasses, des couvertures à proportion, avec d'autres munitions necessai-

res, & leur commanda de voguer droit à Monaco:mais ayant receu presqu'en mesme temps avis du Prince que l'execution ne se pouvoit pas faire ce iour là, d'autant que le Cardinal de Savoye & le Gouverneur de la ville ayans eu le vent de ce qui se passoit, commençoient à se remuer; le premier pour empescher cette surprise:le second pour sçavoir du Gouverneur de Milan ce qu'il faudroit faire en cette occurrence: il fit promptement partir vne chaloupe pour faire revenir ces barques.

Ainsi l'affaire demeura suspenduë iusques à la nuict du 17. au 18. du mesme mois, auquel temps le Prince de Mourgues ayant bien cogneu que les Espagnols estoient abbreuvez d'vne bonne partie de ses desseins, il resolut de prevenir le mauvais traitement qu'il attendoit d'eux,& ne plus differer l'effet d'vne chose, le retardement de laquelle importoit à sa vie & à son honneur. Il envoya quelques-vns de ses plus affidez domestiques vers ses amis de la campagne avec ordre de se rendre aux portes de la ville cette mesme nuict du 17.au 18. assembla cependant cent hommes sous divers pretextes,les mit sous les armes aussi tost qu'ils furent chez luy,en donna trente au Marquis son fils, vingt à Geronimo Rey, & prenant la conduite du reste, fit partir son fils pour executer les ordres qu'il avoit receus.

Disposition du Prince de Mourgues.

Le Marquis attaqua donc le corps de garde de la garnison du Chasteau dans le poste de Seravale, & le prenant à l'improviste, le défit si legerement, que le charger & tailler en pieces, ne fut quasi qu'vne mesme chose. La resistance ne fut gueres plus grande au corps de garde du Palais & quartier voisin attaqué par Geronimo Rey, il s'en rendit maistre avec peu de peine: mais il n'en arriva pas de la sorte au principal corps de garde de la place où le Prince de Mourgues donna; les Espagnols y combatirent opiniastrement, repousserent deux fois le Prince, & si la nouvelle des deux autres quartiers forcez par le Marquis & Geronimo Rey, ne leur eut abbatu le courage, ils n'eussent iamais cedé la place qu'avec la perte de toutes leurs vies; mais le malheur de leurs compagnons leur fit mettre les armes bas, & le Capitaine Calliente qui veritablement avoit fait merveilles, demanda la vie qui luy fut genereusement accordée.

Execution de cette entreprise.

Succez de l'entreprise.

Ces trois attaques ayans emporté tout ce qu'il y avoit d'Espagnols dans la place, le Prince de Mourgues fit entrer six-vingts hommes, qui selon ses ordres donnez attendoient que les portes leur fussent ouvertes, leur commit la garde de la place avec ceux qui avoient fait l'execution, & depescha promptement au sieur de Courbons, pour avoir le secours qu'il luy avoit promis

de la part du Roy. Cette demãde estoit trop iuste pour n'estre pas favorablement escoutée; aussi le sieur de Courbons ne manqua point incontinant apres la lettre receüe, de faire partir cent treize hõmes de la garnison d'Antibes, & de les jetter dãs la ville de Monaco, ce qui fut fait en vn temps merveilleusement opportun: car le Cardinal de Savoye ayãt appris le lendemain tout ce qui s'estoit passé la nuict precedente, envoya vers ce Prince quelques Gentils-hommes Italiens pour le prier de ne recevoir point de François dans sa place, & luy offrir toute l'assistãce qu'il devoit attendre d'vn bon voisin. La responsе qu'il eut ne fut pas conforme à l'esperance qu'il avoit cõceüe: le Prince dit aux deputez qu'il n'avoit secoüé le ioug Espagnol, que pour se ietter entre les bras de sa Majesté Tres-Chrestienne, qu'il estoit assuré d'y trouver son azile, & que pour faire voir au Roy Catholique qu'il n'estoit plus du nombre de ses serviteurs, il luy renvoyoit l'ordre de la Toison qu'il avoit autrefois receuë de sa main. Ce disant, il tira l'Ordre de son col, le rendit au Capitaine Calliente, le pria de le rendre luy-mesme au Roy d'Espagne, mit en liberté tous les prisonniers, & par vne generosité peu commune, fit traiter courtoisement tous les Espagnols blessez en cette occasion.

Garnison Françoise dans Monaco.

Le Prince de Mourgues rẽvoye l'Ordre au Roy d'Espagne.

Le sieur de Courbons ayant cependant fait

Monaco rafraichy par le Comte d'Alez.

partir vn Courrier pour dõner avis au Comte d'Alez de l'evenemẽt de cette entreprise, ce Comte n'oublia rien pour luy donner vne entiere perfectiõ; il fit derechef preparer les barques & chaloupes chargées de bled, de biscuit & autres munitiõs, cõmanda qu'elles fussẽt escortées de quelques vaisseaux & Galeres qui se trouvoiẽt au port de Toulon, se rẽdit promptemẽt dãs Antibes avec dix cõpagnies de son Regimẽt, tira de la garnisõ de cette derniere ville de Frãce trois cẽs soixãte hõmes, au lieu desquels il laissa huit compagnies de sõ Regimẽt, prit du sieur de Guitault Gouverneur des Isles Sainte Marguerite & S. Honorat cent hommes, pour adiouster aux trois cens soixante qu'il tiroit d'Antibes, & envoya tout ce secours dans Mourgues où il entra le 24. du mois.

Le Cardinal Trivulce veut desbaucher le Prince de Mourgues.

Cette revolution dõnant vn desplaisir sensible à tous les partisans d'Espagne, le Cardinal Trivulce voulut voir s'il seroit plus heureux que le Cardinal de Savoye à ramener l'esprit du Prince de Mourgues, il luy fit offrir deux cens mille livres pour luy, vne pensiõn de trois mille escus pour sa belle fille, de la part du Roy Catholique: & d'autant qu'il avoit subjet de se plaindre de la garnison Espagnole qu'il avoit chassée, promit de luy en faire dõner vne autre cõposée de Suisses entretenus par le Roy d'Espagne, & du respect desquels il s'establissoit cautiõ; mais ce

Prince n'eut point d'oreilles pour cette proposition non plus que pour celle du Cardinal de Savoye, renvoya ces Deputez auec vn refus absolu, & voulant faire voir qu'il avoit l'ame toute Françoise partit sur les galeres de France pour aller visiter le Comte d'Alez dans Antibes.

Entre-veuë du Prince de Mourgues & du Comte d'Alez.

Leur entre-veuë servit beaucoup pour confirmer ce Prince dans la resolution qu'il avoit prise de ne plus dependre que de la Couronne de France, car sortant d'Antibes avec vn visage content il promit au Comte d'Alez de donner sujet à sa Majesté tres-Chrestienne de luy continuer l'honneur de ses bonnes graces & ne se departir iamais de son seruice quelque avantage qui luy fut offert par les Espagnols. Ainsi cette place laquelle estend les frontieres de la France, asseure le commerce, & tient en bride tous les ports & villes voisines, fut soustraite de l'obeïssance Espagnole pour trouver plus de gloire & de douceur sous la protection du Roy tres Chrestien.

Les grãdes affaires que le Roy d'Espagne avoit dans la Flandre, l'Italie, le Portugal & la Catalogne, ne luy permettans pas d'avoir des forces considerables dans le Roussillon, bien que la conservation de ce Comté luy fust importante; le Prince de Condé qui fut averty que toutes les troupes destinées à sa deffence ne consistoient qu'en sept ou huit

cens Cheuaux & quatre mille Fantassins resolut de l'attaquer avec vne Armée capable de la faire trembler, ou du moins d'empescher que le Gouverneur de Perpignan n'incommodast les frontieres de la Catalogne comme il avoit fait au commencement du soulevement de cette Province : Il partit donc de Narbonne le 2. Iuin pour aller faire la reveuë des troupes qu'il destinoit à cette entreprise, les fit entrer le lendemain dans ce Comté sous la conduite du Vicomte d'Arpajon son Lieutenant General, & fit partir apres le sieur d'Argencourt Mareschal de camp avec bonne escorte de Cavalerie, pour aller reconnoistre le passage de la riviere de Perpignan.

Armee Françoise dans Roussillon.

Leur marche ayant esté secrette ils ne furent point découverts qu'ils ne fussent aux portes de Perpignan, ce qui donnant vne chaude allarme à la ville on courut promptement aux armes, la garnison se trouua bien-tost en estat, & le Gouverneur ne manqua pas de se mettre à la teste de trois cens cheuaux auquels il fit ouvrir les portes apres avoir commandé mille mousquetaires pour les soustenir.

Celuy qui commandoit cette Infanterie ayant donc coulé le long de la riviere, à la faveur de quelques hayes, & le Gouverneur s'estant assez avancé pout se faire voir, le sieur d'Argencourt tourna teste à luy &

sans avoir découvert les Fantassins qui s'estoient placez, envoya commencer l'escarmouche : Quelques coups de pistolets tirez par les Espagnols en desordre & en gens qui sont sur le point de faire vne retraite precipitée, ayant fait iuger au sieur d'Argencourt qu'ils n'estoient pas resolus au combat, il donna dedans vigoureusement, & commençoit de les enfoncer, quand les mousquetaires cachez faisans vne furieuse décharge coucherent les plus échauffez sur la poudre & firent tenir bride en main aux autres pour recevoir les ordres de leur conducteur.

Les François battus par la garnison de Perpignan.

Le sieur d'Argencour se trouva quelque peu surpris, neantmoins prenant vne resolution que la necessité du temps rendoit bonne, il fit vn gros de toutes ses troupes, & commanda qu'on eût à reprendre le chemin du camp, dequoy le Gouverneur Espagnol pensant tirer vn grand avantage, les suivit avec resolution de leur donner vne nouvelle estrainte au passage de la riviere: mais ayant veu deux bataillons d'Infanterie Françoise sur le bord de la riviere, pour favoriser la retraite de leurs compagnons, il tourna bride & reprit le chemin de Perpignan.

La ville de Canet prise par les François.

Quelques iours apres les François ayans passé la riviere sans aucune difficulté, prirent la ville & le Chasteau de Canet; la premiere

fut abandõnée apres avoir souffert le canõ, le Gouverneur du Chasteau traitta pour cent quarante Castillans qu'il y commandoit: & n'eut pour toute composition que la vie de ses soldats qui furent menez à Narbonne.

Cét avantage fut suivy d'vn autre, pour lequel on n'avoit point alors de dessein: les habitans d'Argilliers ville tres importante, par ce qu'elle empesche par terre toute communication du port de Roze & du pays de Lampourda avec le Roussillon & Perpignan; voyans le progrez des Armées du Roy dans la Catalogne, & n'en attendans pas moins de l'Armée qu'ils voyoient dans le Roussillon, se soufleverent contre vne garnison de Neapolitains que le Roy d'Espagne leur avoit donnée, la taillerent en pieces à la reserve de 50. soldats qui s'estoient retirez dans l'Eglise, envoyerent vers le Vicomte d'Arpajon, pour luy dire qu'ils se donnoient de bon cœur au Roy, & receurét de luy telle garnison qu'il voulut pour les conserver contre les Armes Espagnoles.

La ville d'Argilliers se donne au Roy.

Avant l'entrée de cette Armée dans le Roussillon, les Catalans de la campagne souffroient beaucoup sans oser tesmoigner aucun ressentiment des outrages qu'ils recevoient à tous momens de la garnison de Perpignan; mais au mesme temps qu'ils eurent veu la prise de Canet, celle d'Argilliers, & que le Marquis de Mortare ne parois-

soit plus en campagne, ils s'assemblerent coururent du costé de Coulioure, enleverẽt 50. chartées de bled que l'on menoit à Perpignan, apres avoir tué ceux qui l'escortoient, & commencerent à refuser quartier à tous les Castillans qui pouvoient tomber sous leurs mains.

L'intention du Prince de Condé estoit d'employer son Armée à de plus grandes choses qu'à mettre sous l'obeïssance de petites villes, la prise desquelles ne donnoit pas grand avantage, & pour cette consideration ses desseins visoient à Coulioure, dont la possession pouvoit merveilleusement avancer les affaires de la Catalogne: mais l'Armée Navale qui sans doute estoit necessaire à cette entreprise estant alors occupée pour fermer le passage du port de Terragone, il convertit la volonté de l'attaquer en celle de mettre le siege deuant Elne, la prise de laquelle n'estoit gueres moins importante que celle de l'autre, d'autant qu'elle rendoit impossible la communication de Coulioure à Perpignan, & qu'ainsi elle faisoit desesperer cette derniere de recevoir des vivres ny du secours du Roy d'Espagne, qu'avec de tres grandes difficultez.

Ces considerations l'ayans donc obligé de mettre en effet sa pensée, il dõna ses ordres au Vicomte d'Arpajon de mener toute

l'Armée devant cette ville & l'assieger, bien qu'il fust averty qu'elle seroit deffenduë par le Marquis de la Reyna qui commandoit dedans vne garnison de douze cens Neapolitains. L'execution suivit de prez ce commandement : le Vicomte d'Arpajon l'investit le 17. de Iuin, prit le lendemain son quartier derriere le Convent des Capucins, du costé de la haute ville, establit celuy du sieur d'Espenan vers la basse ; plaça les sieurs d'Argencourt & le Comte de Tonnerre en des postes tres avantageux pour empescher que la ville ne fust secouruë par la garnison de Perpignan, & commanda que les ouvriers fussent disposez pour travailler aussi tost que les tenebres leur en donneroient la commodité.

La ville d'Elne assiegee par les François.

Les tranchées estans donc ouvertes la mesme nuict, tant en son attaque qu'en celle du sieur d'Espenan, elles furent poussées de son costé iusques à vn lieu où l'on projettoit de dresser vne batterie : Quant au quartier de la ville basse, le sieur d'Espenan s'estant saisi de quelques postes avantageux pour placer de l'artillerie, il fit élever vne batterie avec vne diligence si grande, que le 26. du mois elle avoit fait breche suffisante pour donner l'assaut.

La ville d'Elne emportée par assaut.

A l'objet de cette ouverture les Regimens de Roquelaure & de la Couronne furent commandez de donner, ce qu'estant

fait avec grande ardeur la breche fut forcée & la basse ville emportée apres vne vigoureuse deffence des ennemis, lesquels y perdirent cent trente six hommes, & les François cinquante sept, sans y comprendre les blessez qui se trouvereut au nombre de trente.

Cét avantage donnant lieu au sieur d'Espenan de suivre sa pointe, il se servit des maisons pour gagner le fossé de la haute ville, ce qui luy succeda si heureusement, que s'y estant logé avec peu de perte, il fit attacher les mineurs aux murailles dés le lendemain. Cependant les travaux s'avançoient avec vne dilligence pareille du costé du sieur d'Arpajon, car ses ouvriers n'avoient plus que six pas à faire pour arriver iusques aux murailles quand les mineurs du sieur d'Espenan commencerent à travailler pour les mettre à bas: ce qui donnant quelque espouvante aux assiegez, ils commencerent à parleměter & demanderět en premier lieu qu'il leur fut permis d'envoyer trouver le Cõte de Flores qui cõmandoit les Armes de sa Majesté Catholique dans le Roussillon & qui estoit alors dans Perpignan pour luy demãder du secours: A quoy le Vicõte d'Arpajon répondit qu'il ne leur dõneroit point ce pouuoir s'il n'adjoûtoient à la demande du secours, vne declaration de rendre la ville s'ils n'estoient promptement assistez. L'estat

auquel ils estoient ne permettant pas de refuser cette condition, ils firent partir vn Officier, lequel ayant rapporté que le Comte de Flores ne pouvoit approuver leur redditiō sans vn danger plus évident, les tresves se rompirent, on reprit les travaux que l'on auoit discontinuez, & comme les François se disposoient à bien attaquer, les assiegez ne furent pas negligens à chercher les moyens de se bien deffendre. Toutefois cette volonté ne leur dura gueres : le Prince de Condé estant arriué le iour mesme il les enuoya sommer le lendemain, & leur ayant fait voir les extremitez ausquelles la ville estoit reduite, leur fit naistre l'entiere resolution de se rendre. Ils enuoyerent donc Dom Octavio Brancatio, Major du Regiment de la Reyna qui capitula sous ces conditions.

Reddition de la ville d'Elne.

CONDI-

CONDITIONS SOVS lesquelles le Seigneur Dom Octavio Brancatio a traitté de la part de Dom Domingo Concoblete, Marquis de la Reyna, Mestre de Camp d'vn Regiment Napolitain, commandant dans Elne, accordée par S. A. Monseigneur le Prince, General des Armées du Roy.

I.

QVE si la place n'est secouruë entre-cy & Samedy matin à six heures, elle sera remise entre les mains de S.A. Monseigneur le Prince, ou en celles de Monsieur le Marquis d'Arpajon Lieutenant General en ladite Armée.

II.

Que le secours ne sera pas estimé suffisant, si ce n'est qu'ils ayent fait lever le siege aux assiegeans.

III.

Que lesdits assiegez sortiront tambour

battant, mesche allumée, balle en bouche, enseigne desployée, & pourront emmener vn canon, s'ils ont dequoy le trainer & sortir hors de la place.

IV.

Qu'ils auront la vie sauve & la liberté.

V.

Qu'il leur sera libre d'aller à Perpignan ou à Fontarabie avec tout leur bagage. Et en cas qu'ils choisissent d'aller à Fontarabie, leur sera donné vn Gentilhomme pour les y conduire par terre auec toute seureté, par le chemin ordinaire de France, & le plus court; par lequel leur sera fourny logemens & vivres en payant comme il est accoustumé d'en vser envers ceux qui se rendent par capitulation pareille à la presente: & en cas qu'ils choisissent d'aller à Perpignan leur sera fourny huit chariots afin de porter leur bagage, & escorte suffisante pour y aller en seureté.

VI.

Qu'entre-cy & Samedy six heures du matin, à laquelle ils remettront ladite place, ils ne feront nul travail, & déclareront s'ils ont fait quelques mines, & les lieux où elles pourroient estre, comme aussi où ils auroient pû mettre & cacher armes, canons, poudres, mousquets & autres munitions de guerre.

VII.

Que pour l'execution de ce que dessus, ils donneront presentement cinq ostages : entre lesquels seront le Seigneur Dom Francisco de Concoblette, le Seigneur Dom Albert Spinola & trois Capitaines.

VIII.

Qu'en cas qu'ils choisissent d'aller à Fontarabie, il leur sera donné huit chariots & vn Trompette pour aller querir à Perpignan tout ce qu'il leur plaira à eux appartenant.

IX.

Qu'ils feront presentement & escriront en marge l'election du lieu où ils veulent aller, soit de Fontarabie ou de Perpignan, & ce en acceptant & signant la presente capitulation, & délivrant les ostages : laquelle a esté faite double ; dont l'vne demeurera dans ladite place entre les mains des assiegez, & l'autre nous sera rapportée signée.

Fait au camp devant Elne, ce Ieudy 27. Iuin 1641. signé Henry de Bourbon, & Concoblete : Puis est escrit ce qui suit.

Il Luego che eligi in conformita del capitolato di sopra con su Alteza il Seignor Principe de Condé è Fontarabia : dacta in Elna à 27. Iuin 1641.

Le Comte de Flores n'estant pas seulement sorty de Perpignan pour le secours des assiegez, la capitulation fut executée de

poinct en poinct; le Marquis de la Reyna sortit à la teste de neuf cens hommes, fut conduit à Narbonne où il arriva le 2. Iuillet, & en partit trois iours apres pour Fontarabie selon l'eslection qu'il en auoit faite apres le traité.

La prise de cette ville ayant fait connoistre au Prince de Condé, que les forces ennemies qui se trouvoient alors dans le Roussillon, n'estoient pas fort considerables, puis que l'on n'avoit fait aucun effort pour le secours de la capitale ville de ce Comté; il fit deux corps de son Armée, envoya trois cens chevaux & quatre mille hommes de pied en Catalongne, pour renforcer les troupes du sieur de la Mothe Houdancourt qui tenoit Terragone assiegée: & laissa le reste dans le Roussillon pour faire le degast aux environs de Perpignan & tenir en bride la garnison de cette forte place.

Ce petit corps d'Armée demeuré dans le Roussillon, n'y sejourna pas inutilement. Le Vicomte d'Arpajon ayant eû avis que la garnison de Couliource envoyoit à celle de Perpignan cinq barques toutes chargées de vivres qui devoient marcher sous l'escorte de deux cens chevaux, depuis saincte Marie de Mer iusqu'à Perpignan, il mit toute sa Cavalerie en campagne, la divisa en trois corps dont il en prit vn, donna la conduite

des deux autres aux sieurs d'Argencourt & d'Espenan, & marchant gaillardement droit à ce convoy qu'il avoit appris estre party de saincte Marie, le rencontra iustement en lieu où les trois escadrons eurent la liberté de combatre. La partie ne fut point alors disputée, les ennemis furent enfoncez de premier abord, il en demeura seize sur la place, trente-six furent tuez depuis le lieu de la charge iusqu'aux portes de Perpignan, le nombre des prisonniers fut de cinquante-deux, & la prise de tous les chevaux qui conduisoient soixante charettes.

Deffaite d'vn convoy Castillan.

La ville de Canet où le sieur d'Espenan avoit pris son poste, incommodant beaucoup toutes les troupes Espagnoles qui se trouvoient dans le Roussillon; ces ennemis resolurent de la surprendre, & pour ce faire, parurent devant le 26. Septembre au nombre de douze cens mousquetaires & sept cens chevaux. Le sieur d'Espenan ne croyant pas que cette partie s'addressast à luy les estoit allé reconnoistre, mais leur voyant prendre le chemin de la ville, il retourna tout incontinant sur ses pas, & sçachant qu'vne des meilleures brigade de ces troupes se logeoit dans la plus prochaine maison de la ville, sortit avec vn escadron de Cavalerie, attaqua cette brigade en son logement, tua celuy qui la commandoit, en

mit vingt-deux au nombre des morts, & poussa les autres si vertemét qu'ils se mirent tous en desordre pour aller trouver leur seureté vers leurs compagnons, lesquels n'esperans pas grand avantage de leur dessein s'en retournerent plus promptement qu'ils n'estoient venus.

Affaires de la Catalogne. Les affaires de la Catalongne & du Roussillon n'estans quasi qu'vne mesme chose, ie croy que pour la satisfaction du Lecteur il faut faire suivre l'Histoire de l'vne à celle de l'autre. Pour continuer ce discours, ie reprendray la narration que vous avez veuë au 23. volume du Mercure François, & vous diray, Que le Marquis de Loz-velez ayant suborné les principaux de Terragone pour les porter à l'infidelité contre leur patrie par l'exemple de ceux de Tortose, il y mit vne puissante garnison, tant pour tenir en bride le peuple qui n'avoit pas authorisé cette faction, que pour luy servir de deffence contre la rage des Catalans, qu'il ne doutoit point devoir ioüer de leur reste pour la recouvrer, ce qu'ils firent bien tost apres, y envoyans la meilleure partie de leurs forces pour l'assieger.

Terragone assiegé par les Catalans.

La prise de cette ville donnãt la liberté de s'estédre à ce General Espagnol, il creut que la conqueste de Barcelonne ne luy seroit pas trop difficile, & sur cette pensée il s'en approcha pour attaquer le Mont-Yuic esloi-

gné de la ville d'vne ſeule portée de mouſquet.

Cette place eſtant vne des plus importantes de la Catalogne, par ce qu'elle commande abſolument Barcelonne capitale de la Principauté : le Marquis de Loz-velez commanda quatre Regimens & huit cens Cavaliers pour l'attaquer avec promeſſe de grande recompenſe à celuy qui planteroit le premier drapeau ſur ce Fort, cependant tenant tout le reſte de ſon Armée en bataille devant la ville, l'envoya ſommer de le recevoir comme Vice-Roy de la Province, & ſeulement pour y remettre la Iuſtice au nom du Roy d'Eſpagne leur Maiſtre & le ſien.

Le Mont-Iuik attaqué par les Caſtillans.

L'attaque du Fort n'avança point les affaires des Eſpagnols, car les François le deffendans cõiointement avec quelques forces Catalanes ſous les ordres du ſieur de Serignan, ils ſouſtindrent les premiers efforts de telle vigueur que les ayans repouſſez avec grande perte, ils leur firent perdre l'envie de retourner encore à l'aſſaut. Quant à la ſommation que le Marquis fit faire à la ville elle produiſit encor moins ; la Deputation reſpondit, qu'elle eſtoit alors ſans pouvoir & qu'il ſe falloit addreſſer aux Officiers de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne qui eſtoient les maiſtres de tout : Alors le ſieur du Pleſſis Beſançon Sergent de bataille

La ville de Barcelonne sommée par le Marquis de Loz-velez.

prenant la parole dit, que toute la responce que le Marquis de Loz-velez devoit attendre de cette sommation se feroit par la bouche de trente canons & en presence de dix mille François qu'il attendoit de iour à autre, qu'il luy promettoit cependant de luy envoyer bien tost des nouuelles. Cette responce fut genereuse, l'effet en fut encore plus glorieux : le sieur de Serignan mettant au mesme temps à cheval toute la Cavalerie Françoise & tous les Catalans qu'il trouva dans la volonté de le suivre, fit ouvrir les portes de Barcelonne, sortit, en sortant pria ceux qui gardoient les portes de les luy fermer s'il ne retournoit avec la gloire de quelque deffaite, & voyant le Duc de sainct Georges qui faisoit ferme à la teste d'vne Cavalerie qui sembloit foible chargea dessus sans le reconnoistre.

D'abord la fougue Françoise eut tout l'avantage, les Cavaliers du Duc de sainct Georges plierent apres la mort de quarante-sept de leurs compagnons : mais le reste de la Cavalerie Castillane que ce Duc avoit fait cacher en des lieux couverts ; arrivant sur ces entrefaites, la chance tourna, le sieur de Serignan se vit presque enveloppé par ceux qu'il avoit en barbe, & par trois cens Maistres que ce General Espagnol avoit detachez pour luy fermer le chemin de la ville, & son

opinion fut alors qu'il ne pouvoit manquer de mourir ou de tomber au pouvoir de ses ennemis : Neantmoins cette pensée ne luy dura gueres ; ces trois cens Maistres passans fort prés d'vne demie-lune que le Baron de Pailliers gardoit, furent salüez si à propos par cinquante mousquetaires qui les tirerent à brusle pourpoint, que plus de quarante Cavaliers estans tombez de cette seule salve, les autres prirent l'espouvante, se mirent en desordre, & se retirerent au gros de l'armée avec grand effroy. *Furieuse sortie des François.*

Le sieur de Serignan faisant son profit d'vne si belle occasion, r'allia ses troupes, & fondant sur les Espagnols estonnez en mit vn grand nombre sur la poussiere : mais ce qui rendit la tuerie horrible, fut l'arrivée de cinq ou six mille Catalans, lesquels voulans avoir part à l'honneur de cette défaite, sortirent de Barcelonne, & donnerent de telle furie sur les Castillans, que le nombre des morts qu'ils laisserent sur la poussiere surpassa celuy de deux mille, parmy lesquels on trouva trois cens quarante officiers & quelques Chevaliers de S. Iacques. *Memorable défaite des Espagnols.*

La perte des ennemis ne finit pas en cette iournée, les plus timides se desbanderent iusques au nombre de trois mille, & quand le Marquis de Los-Velez fut à dix lieües de Barcelonne où il campa pour attendre vn renfort de quatre mille Arragonnois, son

armée ne se trouva que de huit mille hommes. Il perdit en cette occasion seize cornettes, & cinq drapeaux, lesquels furent apportez à sa Majesté par Valeras fils du sieur de Serignan, les autres furent arborez dans l'Eglise de Saincte Eulalie Patrone de la Principauté de Catalogne avec toutes les actions de graces que l'on pût rendre à Dieu pour vne execution tant heureuse, laquelle détournant l'orage qui sembloit menacer tous les Catalans, leur rendoit le repos duquel ils estoient presque desesperez.

Le Fort de Mont-juik estant de telle importance que vous avez veu, la Deputation de Barcelonne s'empressa fort d'y faire adiouster de nouvelles fortifications, & pour cette consideration l'on y travailla promptement & avec vne diligence incroyable.

Le sieur de la Mothe-Hodancour General d'armée dans la Catalogne.

En ce mesme temps le sieur de la Mothe Houdancourt deputé general des armées du Roy dans cette principauté, se rendit à Barcelonne sur l'avis que les Espagnols menaçoient cette ville d'vn nouveau siege; mais voyant par la suitte du temps que l'effet ne respondoit pas au bruit qui couroit, il convertit ses soings à visiter tous les passages par où les Castillans pouvoient entrer, & à secourir la ville d'Aytonne que le Duc de Nocera tenoit assiegée: il fit partir pour cét effet Dom Ioseph Mascarit Gentilhomme Catalan avec trois cens hommes du Regi-

ment de Serignan & quelque milice Catalane, cependant il receut dans Barcelonne cinq cens François que l'Archevesque de Bordeaux y avoit envoyez par mer.

Le secours d'Aytonne reüssit selon qu'il l'avoit esperé: Le Duc de Nocera croyant les troupes destinées à cette entreprise beaucoup plus fortes qu'elles n'estoient, leva le siege sans attendre d'en estre chocqué, & se retira du costé de Fragues. Quant à l'importance des passages, le Col de Cabre luy semblant le plus dangereux; il y laissa le sieur de Serignan qui n'y demeura pas inutilement. Les ennemis s'efforçans d'y passer peu de temps apres, il ne les repoussa pas seulement, mais leur ayant tué plus de huit cens hommes, mit le reste en fuite, & descendit apres du costé de Valz où le sieur de la Mothe Houdancourt s'avançoit avec l'avantgarde en resolution d'emporter la ville & combatre l'armée ennemie qui s'estoit mise en bataille pres des murailles pour les conserver.

L'intention de ce General François estoit d'employer l'ardeur des Catalans qui ne demandoient que l'occasion, il fut bien tost satisfait en ce point : Toute la gendarmerie Espagnole paroissant en bataille à mille ou douze cens pas de la ville, il marcha droit à eux, les chargea vigoureusement, les rompit quasi d'vn premier abord, & les contrai-

Défaite des Castillans devant la ville de Valz.

gnant de quitter leur poste, les mit en vn si grand desordre, que leur retraite ne fut qu'vne estrange confusion. Ils y perdirent quatre cens hommes, la ville de Valz fut emportée: le col de Balaguier forcé apres que tous ses deffenseurs furent passez au fil de l'espée, & la ville de l'Escouvette prise sans combat.

Ces disgraces ne furent pas les seules qui tomberent sur les Espagnols: le sieur de Boissac envoyé par le General François vers l'Archevesque de Bordeaux, ayant rencontré au bord de la mer cinq escadrons de Cavalerie, en tua cent soixante six qui demeurerent sur la place, en fit cinquante prisonniers, & ne s'arrestant pas par vn coup de carabine qui luy avoit cassé le bras droit dés le commencement de la charge, suivit les fuyards iusques aupres de Terragonne pour en augmenter la deffaite.

Ce combat n'empescha pourtant pas l'effet de la commission du sieur de Boissac: l'Archevesque de Bordeaux fut averty que le sieur de la Mothe Houdancour desiroit s'aboucher avec luy pour concerter des moyens de faire servir conionctement l'armée de mer à celle de terre à quelque glorieuse entreprise, & leur entreveüe se fit le lendemain 7. de Iuin à Villesec. Parmy toutes les propositions qu'vn long entretien pût produire, l'attaque de Salo fut celle que

l'on iugea la plus necessaire ; & pour cette consideration il fut dit, que l'on feroit approcher l'armée de terre, qui n'estoit point occupée devant Terragonne.

L'affaire ayant esté resoluë ainsi, l'effet s'ensuivit ; toutes les troupes furent mandées, les ordres de l'attaque furent donnez le lendemain : le Regiment de Provence fut debarqué avec quelque artillerie, la place fut recognuë par l'Archevesque, les sieurs de la Mothe & d'Espenan, les approches se firent au mesme moment : l'Archevesque de Bordeaux se mit en estat d'empescher le secours par mer ; la Mothe Houdancourt celui qu'ils pouvoient recevoir par terre, & les batteries furent dressées si promptement, que les ennemis s'estonnans de ce qu'ils voyoient, & apprehendans la fureur Françoise, se rendirent à la premiere sommation.

Le Fort de Salo emporté par les François.

Cette place estant mise entre les mains des François à beaucoup meilleur marché que l'on ne croyoit, l'Archevesque de Bordeaux fit rembarquer tout ce qui avoit esté mis sur terre, & ne voulant pas demeurer inutile, fit attaquer la mesme nuict vn grand vaisseau, qui se tenant à couvert du canon de Terragone, n'avoit iamais voulu démarer pour ne point servir de proye aux François qui tenoient l'empire de la mer en ces costes.

L'execution de ce dessein sembloit diffici-

Vaisseau bruslé dans le port de Terragõne.

le, neantmoins elle ſucceda; le vaiſſeau fut bruſlé nonobſtant le bruit effroyable des canons de la ville qui tirerent inceſſamment, & tout le mal que les François receurent de cette entrepriſe, fut la perte de trois matelots, & quelques legeres bleſſures des gens de Chiourme.

Nous avons dit que l'armée Navale de France tenoit l'empire de la mer. en voicy des preuves? L'Archeveſque de Bordeaux ayant apris que celle des ennemis eſtoit aux Alfages, il laiſſa quatre bons vaiſſeaux dans le port de Terragonne, ſe mit en mer avec deſſein de l'attaquer, & faiſant donner fonds aux galeres, parce que le vent empeſchoit l'entrée aux vaiſſeaux, ne ſe promettoit gueres moins que la deffaite de ces ennemis, quand il apprit avec regret, que le Duc de Ferrandine ayant eu le vent de ſon arrivée, s'eſtoit retiré ſous Panicle auec dix-huit Galeres.

Il ne ſe rebutta pas pourtant; ne pouvant chocquer ce General Eſpagnol: il conclud qu'il falloit du moins emporter le Fort des Alfages, & ſur cette reſolution le fit battre de telle furie, que celuy qui commandoit dedans, le rendit ſix heures apres qu'il fut attaqué. La place eſtant bonne & fort importante, l'Archeveſque fit reſtablir les ruines qu'il y avoit faites avec ſon canon, y mit de nouvelles proviſions, & laiſſant dedans

bonne garnison, se remit en mer pour retourner à Terragonne.

Pendant que l'Archevesque de Bordeaux employoit ainsi ses forces navales, le sieur de la Mothe ne donnoit pas moins d'exercice à celles qu'il commandoit sur terre: ayant apris que huit cens Chevaux & quatre cens fantassins s'estoient retirez dans la ville de Constantin, il mit promptement ses troupes en campagne avec dessein de les enfermer la dedans où les munitions n'estoient pas capables de les nourrir plus de douze iours; mais l'incommodité des chemins ayant retardé sa marche plus qu'il ne vouloit, & les ennemis ayans eu le vent de cette entreprise, il trouva qu'ils estoient sortis, & les rencontra dans la plaine de Terragonne.

Cette occasion ne luy semblant gueres moins commode que l'autre, il mit tous ses gens en bataille, fit attacher vne forte escarmouche avec ordre de la faire durer iusqu'au soir, cependant faisant defiler vne partie de l'armée par la queüe, alla investir Constantin qu'il envoya sommer de se rendre.

La response que luy firent les habitans fut telle qu'il l'avoit attenduë; ils luy dirent que leur armée estoit trop proche & trop forte pour les abandonner au besoin, & que comme ils le voyoient en estat de les attaquer, il les trouveroit en resolution de se bien deffendre : ce qui faisant iuger à ce General

François, que le ſeul effort luy donneroit la conqueſte de cette ville, il prit cinquante ſoldats de chaque corps, leſquels faiſant douze cens hommes, s'allerent loger ſans difficulté dans quelques maiſons proches des murailles avec ordre de les percer.

Leur courage s'accordant bien au commandement qu'ils avoient receu, ils travaillerent à cét ouvrage avec tant d'ardeur, que ſans eſtre divertis par la mort de dix ou douze de leurs compagnons, ils mettoient vn pan de murailles en eſtat de tomber bien toſt, quand le Gouverneur fit ſortir vn tambour pour dire qu'il demandoit à parlementer.

Reddition de la ville de Conſtantin. Cette parole eſtant adreſſée au ſieur de Serignan, il en fit donner avis au General qui ne voulut point oüir parler de la reddition de la ville, ſans y adiouſter celle du Chaſteau, ce qui faiſant rendre les oſtages que le Gouverneur & le ſieur de Serignan s'eſtoient donnez reſpectivement, les François recommencerent leurs attaques, & les Eſpagnols continuerent à ſe bien deffendre. Toutesfois cette reſolution ne leur dura gueres, trois heures apres le Gouverneur ayant fait mettre vn drapeau deſſus les murailles, demanda quelque homme d'authorité pour traiter. Le ſieur de S. Germain ayant ordre de l'aller trouver, ils tomberent en fin d'accord des conditions qui s'enſuivent.

Que

Que le Gouverneur sortiroit tambour battant, enseigne déployée, meche allumée, balle en bouche, avec armes & bagage, & seroit conduit en seureté au camp de Terragone avec quatre charrettes pour son bagage, & des chevaux pour ses Officiers.

Ces conditions furent les seules qui parurent avec le seing du General François, & de quatre Capitaines de la garnison : mais il y en eut vne verbale & dans le secret : Ce Gouverneur apprehendant des reproches du Prince de Podere son General, obtint que les François feroiēt deuant la place assiegée deux fois vne descharge generale sans balle, & qu'il y seroit respondu par les assiegez par autant de fois & à mesme condition, afin que ce General Espagnol qui pouvoit entendre cette escopeterie, iugeat que les siens avoient fait vne vigoureuse deffence, & qu'ils ne s'estoient rendus qu'a l'extremité:ce qui fut executé, mais avec precaution du sieur de la Mothe:car apprehendant que cette grande mousqueterie ne fit monter à cheval les ennemis qui n'estoient pas à demie-lieüe de la ville, il mit toute son armée en bataille, & se tint en estat de les recevoir.

Quelques-vns s'estonneront peut-estre

de m'avoir oüy dire que le traité fut signé par quatre Capitaines de la garnison contre les loix de la guerre, qui defferent cét honneur au seul Gouverneur? Mais la raison en est, que les soldats qui sortoient ayans regret de laisser quelques poudres dans la place, mirent le feu dans le magazin, mais si mal à propos, que le poil du Gouverneur estant grillé d'vne horrible sorte, il ne pût estre recognu par le sieur de S. Germain qui avoit traité avec luy quand il fallut signer les articles; De sorte que par l'avis du sieur de la Mothe, quatre Capitaines furent appellez pour ce faire.

Le Chasteau de Constantin que l'on avoit pris ayant esté trouvé bon par le General François, il y laissa quatre cens hommes en garnison, & se mettant à la teste de quatre-vingts Chevaux, dont il fit deux corps, s'avança dans la plaine de Terragone pour choisir vn lieu propre à camper. Si tost qu'il fut découvert par les ennemis, trois escadrons de Cavalerie vindrent à luy; surquoy le sieur de Grille qui commandoit vn de ces corps partant de la main pour les chocquer, commença le combat sans attendre d'estre attaqué. Le sieur de Vauxveere ayant eu ordre de prendre la teste de tous avec vingt-sept fuzeliers ne demeura pas long-temps à donner la charge, & le sieur de la Mothe poussa tout en mesme temps d'vn autre

costé, si bien que ces trois petits corps ayans donné vigoureusement, les ennemis tournerent teste, & reprirent le chemin de la ville à bride abbatuë. Ils furent poussez à l'abord: mais toute leur Cavalerie paroissant, le General François rallia ses gens, & reprenoit à son tour le chemin du camp, quand il apperceut toute sa Cavalerie qui venoit en bon ordre à luy sous la conduite de Serignan.

Leur object luy fit incontinant changer de pensée, il tourna bride & chargea les ennemis avec tant d'ardeur, que les ayant mis dans vn effroy qui ne se peut quasi exprimer, ils prirent la fuite pour gagner leurs retranchemens, & luy donnerent la commodité de loger son premier corps de garde au bout de leur pont, & tout le reste de son armée dans la plaine à la portée du canon de la ville. Ainsi les assiegez furent resserrez beaucoup plus qu'ils n'estoient au commencement, & peu de temps apres reduis à telle extremité, que les soldats apprehendans moins de mourir que la continuation de tant de miseres sortoient tous les iours avec danger de se faire pendre s'ils eussent esté pris dans leur fuite. La copie d'vne lettre du Prince de Botero qui commandoit dedans, escrite au Secretaire d'Estat d'Espagne, & intercepte iustifiera les extremitez où cette garnison se trouvoit reduite.

MONSIEVR,

Il n'eſt pas temps maintenant d'eſcrire autre choſe que la verité à Voſtre Seigneurie, encor que Sa Majeſté & ſon Excellence en parlent avec vn langage different & ſi on conſidere les lettres que i'ay receües pour reſponce aux miennes où i'ay donné avis du peu de vivres que nous avons, V.S. verra que l'on reſpondit, que dans le 12. de Iuin ie ſerois ſecouru. Les galeres parurent, mais ſans aucun effet; & preſſant davantage ſur les meſmes manquemens par ma Lettre du 7. du meſme mois où ie diſois que le biſcuit s'alloit achevant, & qu'encore bien que i'euſſe du bled & du ris, le plus eſſentiel manquoit, qui eſtoit le biſcuit: La reſponce que ie receus fut, que le Samedy 6. Iuillet ou devant, Terragone ſeroit ſecouruë ſans faillir: que le Marquis de Leganez entreroit par le Col de Balaguier, que les Galeres débarqueroient l'Infanterie à l'Hoſpital de l'Infant, & que ſes troupes ſe ioindroient aux miennes. Pourquoy faire ie fis vne reveüe ſecrette avec les Comtadors & Viadors, & me trouvay avec ſix mille quatre cens hommes de pied, & douze cens trente-ſix Chevaux, dont la Cavalerie eſt toute perduë, & l'Infanterie pour la pluſpart en mauvais eſtat & de peu d'effet, & les Portugais qui ſont reſtez, bien qu'en petit nombre, pour eſtre rebelles & traiſtres comme les Cata-

ſans, ie les tiens diviſez comme priſonniers, y eſtant attentif avec le ſoin & vigilance neceſſaire. Ie vis hier paroiſtre les Galeres devant l'armée de France au nombre de quarante & vne & cinq brigantins, douze entrerent dans ce molle avec les brigantins pour laiſſer le ſecours des vivres & l'Infanterie: Pour les autres, elles ne púrent approcher ny avoir moyen de deſbarquer, parce que les vaiſſeaux François tiroient tant de coups de canons qu'elles furent contraintes de ſe retirer, & les gens meſmes de cette place qui eſtoient ſur le molle furent obligez de l'abandonner. Quatre ou cinq bruſlots des François prirent feu, & tant des balles du canon que du feu, il y a ſept Galeres perduës: la Royale d'Eſpagne meſmes ayant receu trois coups de canon, ie regardois ſi elle ſe perdroit, mais elle eſchapa avec vingt-huit autres. Dans ce molle il y a quatre Galeres, dont l'vne n'a receu aucun mal, mais les autres trois ſont du tout perduës. Il s'eſt noyé beaucoup de gens, & le nombre des mangeurs m'eſt acreu: parce qu'ils ſont ſortis trois mille deux cens hommes des Galeres, les forçats & huit cens hommes de pied. La Galere Saint Philippes a eſté priſe par vne de celles de France avec trois compagnies d'Infanterie Neapolitaine, i'aurois ſans cela des vivres pour plus que l'amy-Aouſt. De poudre ie n'en ay pas cent cinquante barils,

& la mesche se donne par mesure, afin que l'on n'en manque pas dans l'occasion. Cecy est la verité pour V. S. & ce qu'il faut, c'est à dire avec plus de force que l'on pourra & sans retardement: I'avertis du tout V. S. afin qu'en cas qu'il n'y ait pas lieu de me secourir si tost, on advise comment il faudra rendre cette place, parce qu'il y a dedans les personnes de la reputation que vous sçavez, & qui sans ordre de le faire, se mangeront plûtost les vns les autres. Dieu vous garde. A Taragone le 4. Iuillet 1641.

Necessitez de Terragone.

La ville souffroit desia beaucoup, quand toutes ces troupes s'y retirerent, le Lecteur iugera de l'estat auquel elle fut quelques iours apres. Toutes sortes de necessitez l'accablans, les soldats se resolurent de sortir au nombre de huit cens Chevaux & deux mille hommes de pied pour aller chercher par la force ouverte des fourrages & des vivres dont ils manquoient principalement: ce que le sieur de la Mothe ayant sceu d'vn soldat Walon qui l'alla trouver, il resolut de les prevenir, & ne laisser pas eschaper vne si belle occasion de les affoiblir. Donnant donc ses ordres au sieur de Serignan de faire entendre à tous les Officiers de l'armée qu'il vouloit faire le lendemain vne secrette reveüe de ses troupes, il leur ordonna de se trouver tous sous les armes vne heure avant iour, &

parce qu'il sçavoit bien le lieu où les ennemis pretendoient d'aller, leur destina le village de Tamaric pour cette reueüe.

Le sieur de Serignan qui sçavoit le secret de l'affaire, fit marcher mille mousquetaires & cinq cens Chevaux à l'heure prescrite, en mit vne partie en embuscade entre les montagnes qui voisinent le village de Tamaric, & se plaça avec tout le reste dans vn poste tres-avantageux pour faire reüssir ce dessein.

Quant au sieur de la Mothe, il avoit pris vn pareil nombre de Cavalerie & d'Infanterie pour aller attaquer les ennemis par vn autre endroit : mais estant peu de temps apres averty qu'ils marchoient beaucoup plus forts qu'on ne l'avoit dit, il commanda tout le reste de son armée à la reserve de ce qu'il en falloit pour garder le camp, se mit à leur teste, & au lieu de s'esloigner de la route du sieur de Serignan, il l'alla ioindre dans le poste qu'il avoit pris.

Vn petit valon se rencontrant alors fort commode pour mettre des gens en bataille, les troupes Françoises y furent menées & placées par leur General, auquel moment vn grand convoy de fourrageurs les ayant facilement apperceus, ils gagnerent vne eminence prochaine, & envoyerent avertir toute leur Cavalerie de s'y rendre pour les desliurer.

Le ſieur de la Mothe iugeant alors que de ſi groſſes troupes ne pourroient pas eſtre facilement forcées dans l'avantage des lieux où elles eſtoiét, il creut qu'il les falloit avoir autrement que par force, envoya des coureurs pour les amuſer, gagna cependant le haut d'vne montagne d'où il pouvoit facilement deſcouvrir tout ce qui ſortoit de la ville, pouſſa leur corps de garde avancé qu'il y rencontra, & ſe plaça dans le meſme lieu qu'il trouvoit fort avantageux.

La partie du ſieur de Serignan luy ſemblant trop foible pour défaire les fourrageurs, il groſſit ſes troupes de deux Regimens de Cavalerie, & de cinq cens mouſquetaires qu'il luy envoya avec ordre de les attaquer, ſoit qu'ils ſe rendiſſent opiniaſtres à vouloir charger du fourrage, ſoit qu'il les trouvaſt diſpoſez à faire retraite. Ce Mareſchal de Camp ſe reſolut donc à l'execution de ces ordres, mais ayant trouvé ces fourrageurs deſia retirez, & quantité d'eſcadrons qui ſortoient de la ville pour les appuyer, il ne iugea pas à propos de les enfoncer & tint ferme iuſqu'à nouvel ordre.

Cependant le ſieur de la Mothe ayant veu de ſon eminence deux gros eſcadrons laiſſez pour favoriſer la retraite, & qui par la crainte de tomber és mains du ſieur de Serignan enfiloient vn autre chemin, il deſcendit avec diligence, les alla charger, les défit ſi

plainement, qu'ils demeurerent tous sur la place, à la reserve de vingt-quatre, qui firent le nombre des prisonniers, & prit iusqu'à cinq cens mulets, & trois cens chevaux, partie desquels on avoit fait sortir de la ville pour y apporter du fourrage.

Cét eschec fait assez prés des murailles pour estre veu, picquant sensiblement les Castillans, ils resolurent d'aller au secours de leurs compagnons, sortirent tous pour cét effet, & se mirent en bataille sur vne eminence esloignée de leurs retranchemens d'vne seule portée de mousquet. Le sieur de la Mothe les ayant veus en cette posture, les voulut engager au combat, mit en bataille toute son armée, envoya le sieur de Serignan sur la gauche de l'escadron de Schomberg & de quelques compagnies d'Enguyen qui faisoient le front, se mit à la droite, & faisant donner par divers endroits veit le commencement de leur desroute, par ceux qui s'étans rencontrez à la gauche, gagnoient leurs retranchemens pour s'y guarentir.

Garnison de Terragone mal menée.

L'aisle droite des ennemis branlant alors pour gagner vne autre éminence qui leur eût esté fort avantageuse, il detacha le Lieutenant de ses Gens-d'armes avec trois regimens d'Infanterie Françoise, trois compagnies de Cavalerie Catalane & le Regiment de Barcelone pour leur aller disputer le logement de cette éminence: ce qui ayant esté

fait genereusement, les ennemis parurent presque desesperez, car au lieu de faire retraitte ils envoyerent le Regiment du Comte Duc avec vne compagnie de Gendarmes qu'ils appellent Loz Cruzados, pour renouveller le combat : Mais ce dessein ne leur succeda pas plus heureusement que le precedent, ce Regiment fut tout deffait, & la cõpagnie de Croizez mis à vau de route, ils y perdirent sept cens hommes qui furent tuez, laisserent quatre cens prisonniers, & se retirerent avec la honte d'avoir esté battus trois fois ce iour là.

Cette deffaite ayant donné l'allarme à l'Espagne qui creut alors la ville de Terragone perduë, les Ministres du Roy Catholique presserent le Marquis de Leganez de haster les troupes qu'ils destinoient pour la Catalogne sous sa conduite, & manderent au Duc de Ferrandine qu'il n'espargnast rien pour faire seruir au secours de cette ville assiegée l'armée navale qu'il commandoit.

Ces ordres ayans esté promptement portez par tout où le Roy Catholique avoit du pouvoir, quatorze Galeres de Naples & six de Sicile se hasterent de ioindre celles de Gennes qui les attendoient, se mirent en Mer toutes ensemble & voguerent vers Panicle, où quatorze Galeres & cinq Brigantins d'Espagne s'estoient retirez, ce qui ne s'estant pû faire sans venir à la connois-

ſance de celuy qui commandoit au Fort des Alfages, il en donna promptement avis à l'Archeveſque de Bordeaux, & l'Archeveſque le fit au meſme temps ſçavoir au ſieur de la Mothe.

L'avis portant que toutes ces Galeres alloient mettre à terre ſept mille ſoldats, & quantité de proviſions pour ravitailler Terragone, les deux Generaux François reſolurent d'empeſcher ce rafraichiſſement : pour cét effet le ſieur de la Mothe fit marcher toute ſon armée du coſté de Tamaric afin de tailler en pieces tout ce que les Galeres mettroient à bas de ce coſté là, & l'Archeveſque donna ſes ordres pour faire tenir tous ſes vaiſſeaux preſts. Pluſieurs corps de garde avancez ſe rencontrerent ſur le chemin du ſieur de la Mothe, mais il les força, les contraignit de ſe retirer en deſordre & ſe tint en eſtat d'executer ce qu'il projettoit.

D'ailleurs, l'Archeveſque de Bordeaux ne doutant point que le principal & plus grand effort ne ſe fiſt du coſté de la mer, il diſpoſa ſon Armée en trois eſcadrons comme il avoit fait aux premiers eſſais que ces galeres avoient fait peu auparavant d'entrer au Port de Terragone, & ſe mit en poſture d'vn homme qui veut faire plus que d'empeſcher le deſſein de ſes ennemis.

Cependant les galeres ennemies eſtans arrivées, elles tenterent deux ou trois iours

Deffaite de l'armee navale des Castillans.

de ſuite ſi elles pourroient paſſer favorablement, mais ayans touſiours trouvé des obſtacles capables de les empeſcher, le Duc de Ferrandine reſolut de faire vn dernier effort & tout hazarder: Faiſant donc voguer au quatrieſme iour ſur le point que le Soleil commençoit à dorer les ondes, il ſe trouva peu de temps apres proche de douze grands vaiſſeaux François, leſquels eſtans en trop bon eſtat pour le laiſſer paſſer à ſon aiſe, firent ſur luy toute leur deſcharge de canons & de mouſqueterie, avec vn tel fracas, que de quarante & vne galeres dont cette Armée Navale eſtoit compoſée, il y en eut vingt-neuf qui n'oſerent donner iuſques dans le molle, eſtans deſia ſi mal traitées qu'elles apprehendoient de perir pendant le combat,

Des douze que le vent & les avirons avoient fait paſſer, il y en eut vne qui fut priſe par le ſieur de la Broſſardiere, les autres ayans rencontré l'Amiral François avec ſon Eſcadre, elles furent ſi furieuſement canonnées qu'il y en eut cinq coulées à fonds à la veuë de toute l'Armée, trois bruſlées & trois eſchouées. Ainſi ce grand ſecours auquel les aſſiegez dans Terragone fondoient toute leur eſperance, ſe veit reduit à fort peu de choſe en moins de quatre heures, car les vingt-neuf Galeres qui s'eſtoient ſauvées n'ayans deſchargé que quel-

ques vivres moüillez par l'eau de la Mer, & ces mesmes vivres estans quasi tousto mbez entre les mains de ceux qui s'estoient retranchez hors la ville, les autres qui s'estoient tenus dedans n'en receurent qu'vn soulagement mediocre.

La disgrace de cette Armée Navale ne se limita pas encor à la perte qu'elle fit en cette occasion: l'Archevesque de Bordeaux ayant eu avis que les trois Galeres eschouées se relevoient, il envoya cinq Vaisseaux & cinq Galeres pour les attaquer de nouveau : les brulots marcherent les premiers à la faveur de la mousqueterie Françoise, s'attacherent à celle qui estoit la plus avancée à la Mer, & la reduisirent en cendres. Les deux autres n'eurent le sort gueres plus heureux, car tous ceux dont elles estoient pleines ayant peur du feu qui les environnoit, se ietterent dans la mer, & les laisserent si despourveuës de conduite, qu'elles s'allerent encor eschoüer à la coste.

Les gendarmes du Vicomte d'Arpajon desfaits.

Les armes sont fort iournalieres, & la fortune a ses caprices qui luy font aiourd'huy destruire vn party qu'elle embrassoit hier avec des marques d'amour? Les Castilians avoient esté battus par les armées de la Catalogne, ils battirent celles de France qui se trouvoient dans le Roussillon : la compagnie de gens-d'armes du Vicomte d'Arpajon fut defaite par la garnison de Perpignan,

& le Duc de Ferrandine entrant quelque temps apres dans le port de Terragone malgré les ſoins de l'armée navale qui faiſoit tous ſes efforts pour l'empeſcher, ne ſe promit rien moins que d'auoir ſauvé la ville en la rafraiſchiſſant puiſſamment de vivres. Il fit ſçavoir cette nouvelle au Roy Catholique, luy manda que dans peu de iours il luy rendroit cette ville libre, & par cette promeſſe donna ſujet à ceux de Madrid de faire des feux de ioye, comme ſi cette nouvelle euſt eſté celle d'vne felicité ſans pareille.

Terragone eſt ſecouruë.

Le ſieur de la Mothe ne perdit pourtant pas l'eſperance de la mettre au ioug, au contraire la faiſant obſerver de prés, il ſe rendit ſi ſoigneux d'apprendre tout ce qui s'y paſſoit, que la garniſon ne faiſoit iamais aucune partie ſans eſtre chocquée & ſouvent avec grand echec.

Deux iours apres que le ſecours fut entré dedans, il retira ſon poſte d'vne demie lieuë pour deux conſiderations tres-fortes, la premiere pour y eſlargir ſes quartiers, l'autre pour faire croire aux ennemis qu'il ſe retiroit tout a fait, afin qu'en prenans plus de liberté, il les pût plus facilement attraper, cette penſée luy reuſſit ; le troiſieſme iour s'eſtant imaginé qu'ils ne manqueroient iamais d'aller aux vendanges, il dreſſa deux embuſcades, la premiere de quatre

cens chevaux,& d'vn nombre pareil de gens de pied, l'autre où il commandoit eſtoit de mille chevaux & de deux mille hommes de pied, la premiere avoit ordre de laiſſer paſſer tout ce qui ſortiroit de la ville, mais l'impatience Françoiſe faiſant eſchaper quelques ſoldats apres le paſſage du premier corps des ennemis, ils tirerent trois ou quatre coups ſur la queuë, au bruit deſquels ceux qui ſuivoient de loing rebrouſſerent droit à leurs tranchées, de ſorte qu'il n'y eut que ce premier corps enveloppé & taillé en pieces à la reſerue de quelques-vns qui demeurerent priſonniers.

Le Marquis de Leganez qui ſe trouvoit alors prés de Tortoſe, eſtant tres-bien averty que le ſecours ietté dans Terragone ne rendoit la condition des aſſiegez gueres meilleure, ſe mit trois ou quatre fois en eſtat de paſſer pour la ſoulager: mais il n'en pût iamais trouver les moyens, les paſſages eſtoient trop bien gardez; & d'ailleurs, ſon armée au lieu d'avancer fit volte face la ſeconde fois qu'elle fut commandée pour ce ſubjet, ſi bien qu'il fut contraint d'avoir recours à la patience, & d'attendre quel ſeroit le ſuccez de ce ſiege où les Caſtillans avoient deſia perdu tant de gens.

L'honneur toutefois obligeant ce General Eſpagnol à n'en demeurer pas ſur ces termes, il manda toutes les troupes que l'on

destinoit pour le Portugal, puis que les affaires de ce Royaume n'estoient pas alors en estat d'estre disputées; fit de grands magazins sur les frontieres de la Catalogne & de l'Arragon, & se resolut de faire vn dernier effort, tant pour le secours de Terragone, que pour remettre tout le pays sous l'obeïssance: ce que le General François ayant sçeu, il laissa le sieur de Serignan dans son poste de Vals & Constantin pour tenir en bride les ennemis; prit mille Chevaux & cinq cens fantassins seulement, s'avança de ce costé là pour assurer les places voisines & pour brusler tous ces magazins.

Ce voyage ne fut pas sans fruict; il descouvrit vne faction que les Espagnols formoient dans Balagne, fit punir les traistres, assura le dedans & le dehors par vne forte garnison: ietta dans Lerida tout ce qui luy sembla necessaire pour la conserver, & voulant voir quelle estoit la contenance des ennemis passa dans l'Arragon avec dessein d'y faire quelque nouvelle conqueste.

Tamarith emporté & pillé.

La ville de Tamarith qui est avancée dans ce Royaume de six ou sept lieuës ayant esté l'objet de sa cavalcade, il l'investit, la fit sommer, l'attaqua par ce qu'elle avoit refusé de respondre, la prit par force, donna le pillage aux soldats, & ne se voulant pas engager temerairement avec de si petites forces dans vn pays où les ennemis avoiét vne puissante

armée

armée, reprit le chemin de Lerida & incontinant apres celuy de son camp, où à son abord il trouva de nouvelles occasions d'adiouster quelque échec aux pertes ordinaires des Castillans.

Son absence dont les assiegez avoient long-temps douté, leur ayant dõné le mouvement d'entreprendre sur les quartiers du sieur de Serignan, ils sortirent au nombre de six cens la nuict qui suivit son arrivée dans Constantin, dont estant adverty quelques heures auparavant, il prit six cens chevaux, marcha toute la nuict pour empescher que les ennemis n'eussent quelque connoissance de ses desseins & campa derriere vne coline d'où il leur pouvoit facilement couper le chemin.

Les ennemis n'avoient aucun soupçon de cette embuscade, neantmoins pratiquãs les maximes de guerre, ils firent preceder trois vedettes pour découvrir dés le point du iour s'il y en avoit; mais ces vedettes s'estans trop avancées furẽt envelopées & surprises en telle façon, qu'elles ne purent faire aucun bruit: ce qui faisant iuger aux assiegez qu'ils ne trouveroient point d'obstacles, ils sortirent comme il avoit esté resolu.

Si tost que le sieur de la Mothe les veit assez avancez pour leur empescher le retour, il sortit de son embuscade, leur ferma le passage avec deux cens cavaliers, & se met-

Garnison de Terragone battuë.

tant à la teste de tout le reste, alla droit à eux: la peur les fit allors ietter au travers des hayes pour se couvrir, neantmoins elles furent inutiles à leur deffence, ils furent poussez avec vne vigueur qui les ayant iettez dans l'effroy, leur fit mettre les armes bas & demander quartier à la reserve de cent cinquante qui furent tuez.

Mort du Prince de Botero.

Trois iours apres le Prince de Botero General de l'armée de Terragone mourut, plustost de deplaisir des miseres qui avoient tousiours acablé son camp, que d'vne fiévre qui l'avoit mis au lict quelques iours avant cette derniere disgrace: le Marquis de Renée fut son successeur au commandement de l'armée.

Le Mareschal de Brezé Vice-Roy dans la Catalogne.

Cependant l'honneur de la France obligeant sa Majesté de donner vn Vice-Roy à la Principauté de Catalogne, elle choisit le Mareschal de Brezé pour y commander, le fit partir apres qu'il eut contribué à la prise de Lens, la Bassée & Bapaume, comme nous avons dit cy-dessus, lors que nous avons parlé des affaires de Picardie, & voulant augmenter aux Catalans l'amour qu'ils témoignoient avoir pour elle, leur escrivit vne lettre qui leur donna des satisfactions nompareilles. Voicy les termes ausquels elle fut conceuë, ie feray suivre la responce des Catalans,

CARTA DEL CHRISTIAnissim Rey de França (que Deu guart) enviada als molts illustres Sennors Consellers, y savi Consell de Cent de la present Ciutat de Barcellona en l'any de 1641.

CArissims, y molt amats, grandissim seria lo contento que rindriem si en aquest punt poguessem posar nos en cami per anarnos à veürer, y demonstrar lo contento que tenim de personas que son monstradas tan afectas à nostra Corona, y donar nos provas manifestas ab viva veu del pesar de aquesta nostra justa detencio, pero los negocis que nos tenen ocupats aci necessitan de tal manera de nostra presencia que nos obliga a dilatarho per altra occasio; entre tant avem volgut assegurarvos per esta Lletra que restam molt agrahits de que vosaltres aveu cooperat en las resolucions que son estadas presas en nostre favor: tambe tindrem nosaltres sempre en particular recomandacio lo queus tocara, arguadant queus ne pugam donar provas aqui mateix, com ho esperam per dins poch temps farem

partir en aqueſt punt noſtre cariſſim coſi lo Mariſcal de Brezé que tenim elegit per noſtre Llochtinét General y per repreſentar noſtra perſona en aquexas parts, noſaltres nos aſſeguram quel rebreu de bona voluntat viſt que no podem encara anar en perſona à ſatisfer à tot loques requereix de noſtra part ſegons tenim acoſtumat loqual no dexarem molt temps ſens cumplir perſonalment y ſi noſaltres no ſom preſens en Catalunia perlome nos poden aſſegurar vos que noſtres cuidados ſeran ſempre attents à voſtra conſervacio, y defenſa y per mantenirhi vn bon orde en Catalunya ſeguns las Lleys y coſtums de la Provincia. Deu ſi ſeta ſervit, beneyra noſtras bonas intencions, en lo tocant à daço, y las fara reexir à la gloria, conforme lon pregan de tot noſtre cor y queus tinga, cariſſims y molts amats, en ſa ſanta guarda.

RESPOSTA QVE FA LA *Ciutat de Barcelona à la carta quel Rey Christianissim de França nostre Senyor (que Deu guart) a escrit à dita Ciutat de Barcelona, y al saux Consell de cent.*

SENYOR,

A Similitut del Sol que ab son resplandor alegre; y aviva les plantas, terra, y demas cosas animadas y inanimadas donãt los aquell vivor que à sa generacio, y susten- ot hanmenester pera dar lo degut fruytles- quals agraydas à tal favor se anticipan vdes à altres à donarlo, estos matexos affectes há obrat la real carta de V. Mag. sol de Iusticia ab estos sos fidelissims valsalls escrita en Perona a denou de Septembre: per que à similitut nel Sol es estat V. Mag. servit que de aquestos raigs, y favor participas tot lo mes principal de aquesta Provincia rebent tota ella favor tan sobera veent que tota la carta es plena de amor ab estos los fidelissims vassalls, y de firmesa designant los honrar ab sa real presencia donant Lloch les ardues ocupacions de Sa Real Monarquia, y

en enviat li promptament Lloctinent (en modo ote suplicat esta Ciutat, y ordenat à son Embaxador) qui en son real non nos governe, y administre la Iustica que tant ama, y desitia tota ella, y si be tots estos Provincials regonoxen la estimacio de tan gran favor, y desitian obrar sempre en servey de vossa Magestat los fruyts, y effectes de sa fidelitat desitian anticipar se vns à altres ningu ab maior aficio que aquesta sua fidelissima ciutat, laqual per la part que li cap dels que cōtrè la real carta dona las majors gracias sibe pot significar à vossa Magestat la divina guarda sa real persona llarcs, y dichoses anys con àmenester la Christiandat. De vossa Magestat Christianiss. fidelissims, y obedientissims vassalls que ses reals mans besen los Consellers de Barcelona, Agramunt. Secret.

Pendant que le Mareschal de Brezé faisoit ce voyage, le sieur de la Mothe eut avis que le Marquis de Leganez se disposoit par ordre expres du Roy Catholique d'attaquer Almenas ville frontiere de Catalogne, & de pousser apres iusqu'à Ballaguier, ce qui l'obligeant de marcher en diligence pour s'opposer à cette entreprise, il laissa le sieur du Terrail à Reus avec quatre Regimens d'Infanterie & vn de Cavalerie pour tenir toûjours les ennemis resserrez dans Terragone & partit avec tout le reste de l'armée pour

prendre le chemin de Lesborges distante de Balaguier de trois lieuës & autant de la ville de Lerida : les quartiers de toutes ses troupes estans establis entre ces deux villes, il receut de nouveaux avis, lesquels assurans qu'infailliblement Almenas seroit attaqué par Colalte qui commandoit alors cette armée par l'abscence du Marquis de Leganez, qu'vne indisposition avoit fait demeurer dans l'Arragon, il partit avec cinquante chevaux seulement, tira droit à cette ville, visita la place, y donna ses ordres & alla coucher le iour mesme dans Lerida.

La ville d'Almenas prise par les Espagnols.

La nuict suivante les Epagnols executerent l'attaque qu'ils avoient projettée ; ils surprirent la ville quelque advertissement que les habitans en eussent receu, & dresserent en mesme temps vne batterie de quatre canons contre le Chasteau, où tous les gens de guerre s'estoient retirez.

Le bruit des canonades ayant fait iuger au sieur de la Mothe que les ennemis attaquoient la place, il fit marcher toutes ses troupes vers Algaire qui n'est esloigné d'Almenas que de demie lieuë, envoya cependant plusieurs hommes pour donner avis au Gouverneur qu'il marchoit pour le secourir, & n'estant plus esloigné du camp Espagnol que d'vn quart de lieuë, fit repaistre tous ses gens de guerre pour les rendre plus vigoureux.

La neceſſité de l'occaſion leur ayant fait prendre vn repas leger, il les fit marcher par la montagne, au deſſus de laquelle & du coſté d'Almenas eſt vne plaine à perte de veuë: les mit en bataille & marcha droit aux ennemis, croyant qu'il les obligeroit de venir à luy & les contraindroit de lever leurs batteries pour s'en ſervir dans le combat: il arriva comme il s'eſtoit imaginé, les Caſtillans l'ayans d'eſcouvert ſe mirent en bataille & firent avancer leurs coureurs pour rencontrer ceux des François. A l'abord des vns & des autres l'eſcarmouche s'attacha fortement, mais elle ne fut pas de longue durée, les Caſtillans plierent dés le commencement, quelques-vns demanderent quartier qui leur fut donné, les autres ſe laiſſerent pouſſer iuſques à cinq cens pas de leur armée.

Le ſieur de la Mothe prenant cependant bien ſon temps, s'avança iuſques à la portée du mouſquet pour les recognoiſtre, & trouvant que leur nombre excedoit le ſien iugea qu'il falloit menager cette occaſion pour en retirer de la gloire: il fit donc continuer l'eſcarmouche tout le long du iour, & ne voulut point branſler de ſon poſte, parce que les ennemis gardoient vne meſme poſture.

La nuict ayant fait ceſſer l'eſcarmouche, les deux armées camperent où elles ſe trouvoient, & tout au meſme temps que le iour

parut elles se remirent en bataille : les François la souhaittoient avec grande ardeur, mais leur General ayant fait reflexion sur l'importance d'vne bataille, la perte de laquelle ruynoit toutes les affaires de ce pays, il tempera cette chaleur : remonstra qu'il n'estoit pas venu pour deffaire les ennemis, qu'il n'avoit marché que pour le secours d'Almenas, fit voir qu'il y avoit douze cens chevaux dans l'armée ennemie plus que dans la sienne, que ce nombre leur donnoit grand avantage en raze campagne, qu'ils avoient de l'artillerie qui luy manquoit, & passant outre dans la resolution de ne point combatre, se retira iusques vers Algaire pour faire repaistre ses troupes.

Le Gouverneur d'Almenas ayant veu ces deux armées si prestes à bien faire, & s'imaginant que la retraite du sieur de la Mothe l'abandonnoit au pouvoir de ses ennemis, luy fit dire par vn soldat qui l'alla trouver vers Algaire, qu'il n'attendroit pas vne plus grãde extremité pour traiter & que s'il n'estoit secouru dans les 8. heures du iour suivant, il rendroit la place ; voila pourquoy le sieur de la Mothe chãgea d'avis & resolut de le secourir à quelque condition que ce fust.

Ayant donc donné ses ordres par tout, il fit partir sur les dix heures du soir cent Maistres du Regiment de Merinville sous la conduite du sieur d'Amboise Capitaine dans

ce Regiment; le fit marcher par le haut de la montagne où il avoit esté le iour precedent; luy donna les trompettes & les tambours de toute l'armée, & luy commanda de charger tout ce qui se rencontreroit devant luy avec le plus grand bruit qu'il pourroit pour faire croire aux ennemis que toute l'armée estoit là. Quant à luy, sa marche fut par la Vallée avec cinq cens chevaux apres en avoir donné deux cens au sieur de Chabot Capitaine au Regiment des Roches Baritaut, afin de pousser les ennemis d'vn autre costé. Cependant ne voulant pas laisser la place sans quelque secours, il mit le sieur du Portail Lieutenant au Regiment de Tonneins à la teste de trente mousquetaires choisis, le sieur Carrio Lieutenant du sieur du Plessis avec vingt Maistres à pied & cent michalets, & les faisant passer par le derriere de la montagne leur comanda de mourir ou de se ietter dans la place.

Le Chasteau d'Almenas secouru.

Tout ce qu'il avoit ordonné fut genereusement executé: le sieur d'Amboise donnant sur quelques corps de garde avãcez avec vn tintamarre effroyable attira presque toute l'armée de ce costé là: le General n'ayant rencontré qu'vne petite partie de Cavalerie & d'Infanterie au bas de la mõtagne, tailla tout en pieces: le sieur de Chabot donnant par vn autre endroit augmẽta la peur & la perte des ennemis, & ceux qui s'estoient iettez

au Chasteau estant avertis que tout succedoit bien à leurs compagnons, sortirent quelques heures apres, & mirent au fil de l'espée autant de Castillans qu'ils rencontrerent dans la ville. Ainsi Almenas ne fut pas seulement secouru, mais les ennemis y receurent vne grande playe, & furent contrains de gagner les montagnes avec grand desordre.

Cette entreprise ayant reüssi tant heureusement, le sieur de la Mothe qui iugeoit cette place tres-importante à la conservation du pays, entra dedans, en deposa le Gouverneur qui s'estoit voulu rendre à trop bon marché, la munit de vivres & autres choses necessaires au fait de la guerre, & en partit le lendemain pour retourner vers Terragone.

Le Mareschal de Brezé receu Vice-Roy dans Barcelonne.

Peu de iours apres cét heureux exploit, le Mareschal de Brezé se rendit à Barcelonne pour prendre possession de la Vice-Royauté de cette Province. Sa qualité luy promettoit vne reception sortable à la charge qui l'avoit mené iusques là, les Catalans s'acquiterent de ce devoir fort hautement, ils luy rendirent tous les honneurs qui se peuvent imaginer, & luy firent deux superbes entrées, l'vne en qualité de Vice-Roy, l'autre comme au General des armées Royale & Catalane.

Les resioüissances que l'on tesmoigna de son arrivée, furent pourtant temperées par vne nouvelle qui ne plût pas: L'on apprit le

mesme iour que trente sept Galeres Espagnoles & douze vaisseaux ayans moüillé l'ancre au port de Roze avoient mis à terre des forces assez considerables pour incommoder le pays, & que cette flotte estoit suivie d'vne autre escadre de douze vaisseaux qui voguoient du costé de Couliou-re. Cét avis qui fut au mesme temps porté dans le Roussillon, ayant arresté le cours des nouvelles magnificences que l'on preparoit pour faire honneur à ce Vice Roy, le conseil de guerre se tint à Barcelonne, & parmy les Chefs qui se trouvoient dans le Roussillon.

Ces derniers faisans estat d'empescher les ennemis qui descendroient à Coulioure de transporter les vivres qu'ils amenoient pour ravitailler Perpignan, resolurent de faire vne forte redoute sur le chemin de Coulioure à Argilliers, & mirent pour cét effet quantité d'ouvriers en besongne. Quant au Mareschal de Brezé son avis ayant esté de mener aussi la meilleure partie de l'armée de Catalongne en ces quartiers là, elle y fut conduite. Ainsi les deux armées s'estans assemblées, & vne longue conference entre ce Mareschal & le Vicomte d'Arpajon ayant produit les resolutions necessaires à traverser les desseins des Castillans, toutes les troupes furent partagées en deux corps : le premier sous les ordres des sieurs d'Arpajon & d'Argencourt, fut destiné pour garder la

redoute que l'on faisoit, & le passage de gauche à la mer: L'autre fut mis sous la charge du sieur d'Espenan pour garder le pied de la montagne à la droite. Le Mareschal de Brezé choisit ce dernier pour y combatre, si les ennemis tentoient le passage de ce costé là.

Toutes les avenuës qui pouvoient rendre ce secours vtile, tant à ceux de Perpignan que de Terragone estans donc ainsi bien fermées, ces deux villes qui souffroient desia beaucoup, se virent reduites à telle extremité de vivres, que les soldats & les habitans de l'vne & de l'autre, furent dans peu reduits à trois onces de pain par iour.

Vous avez veu dans le 23. Tome de cette Histoire la prise de Thurin, la sortie du Prince Thomas qui la deffendoit, le desespoir & la retraite du Marquis de Leganez qui ne l'avoit pû secourir, & vous vous souviendrez bien peut estre que le discours des affaires de Piedmond finit par vn memorable exploit du sieur de la Tour Gouverneur de Cazal contre quelques troupes qui s'estoient placées pres de luy pour l'incommoder, voila pourquoy voulant continuer le recit de ce qui s'est passé cette année en ces quartiers-là, ie le reprendray par le mesme endroit où ie le laissay l'année precedente.

Affaires du Piedmont.

La belle action du sieur de la Tour donnant donc sujet au Comte d'Harcour de

considerer ses services, il luy fit changer de condition, l'appella pour luy faire exercer la charge de Mareschal decampdans les armées de sa Majesté & mit en sa place le sieur de Couvonges, lequel estoit alors Gouverneur de la Citadelle de Turin.

Toutes les troupes de l'vn & de l'autre party, s'estans alors retirées dans leurs garnisons, le Comte d'Harcour reprit le chemin de Paris, tant pour se refaire des longs travaux de cette campagne, que pour le desir qu'il avoit de rendre compte à sa Majesté du secours de Cazal, de la prise de Turin, & de toutes les autres affaires qui estoient survenuës pendant son employ. Cependant l'Hyver n'estant pas assez rude pour obliger les François à se tenir tousiours renfermez aux lieux où leurs garnisons estoient establies, le Vicomte de Turenne qui les commandoit en l'absence du Comte d'Harcour, entreprit d'assieger Montcalvel, la retraite du Marquis de Leganez & la mauvaise fortune du Prince Thomas luy donnant subjet d'esperer qu'il ne manqueroit pas à la prendre. Il se mit donc en campagne dés les premiers beaux iours du Printemps, hasta la marche de ses troupes, investit la place, & la pressa d'abord en telle façon, qu'ayant pris la demie-lune qui garde le Chasteau, il ne luy donna pas le temps d'attendre le secours que le Prince Thomas luy faisoit esperer

Montcalve pris par les François.

de moment à autre,& contraignit la garnison de capituler.

Ce commencement heureux l'obligeant à ne demeurer pas en si beau chemin, il donna ses ordres pour investir la ville d'Yvrée, & prit le chemin de Turin où quelques affaires l'appelloient; mais il ny fit pas long sejour, vn soldat envoyé par le Gouverneur de Fossan, l'ayant averty que le Marquis de Bagnasque qui tenoit le party du Prince Thomas, estoit en campagne avec cinq mille hommes pour l'attaquer, & mesme que la place estoit investie, il prit quatre cens hommes de la garnison de Turin, y adiousta sa compagnie de Cavalerie, celle des gardes de Madame, cinq compagnies de Cavalerie de S.A. quelque Infanterie tirée des places voisines, & se mettant à la teste de toutes ces troupes avec quelques volontaires qui ne voulurent pas perdre cette occasion, marcha si diligemment vers Fossan, qu'ayant surpris les ennemis, il en mit plus de six-vingts sur la place, poussa des bataillons tous entiers iusques aux bords de la riuiere, où beaucoup de soldats se perdirent, & faisant talonner les autres qui se retiroient en desordre, les dissipa si bien, qu'ils ne furent de long-temps en estat de faire vn corps considerable.

Défaite du Marquis de Bagnasque.

Pendant que les forces Françoises se rendoient ainsi redoutables, Madame Royale

Regente de Savoye cherchoit les moyens de seconder l'effort de ses armes par sa prudence & par son addresse. La douceur luy semblant la plus seure voye pour ramener les peuples au devoir elle en voulut vser, & ne doutant point que les menaces ne servissent pour donner du poids à cette douceur, elle promit esgalement le pardon & la punition à ceux qui se voudroient recognoistre, ou qui demeureroient dans le crime de la rebellion. Voicy la Declaration qu'elle fit sur ce subjet, qui ne fut pas inutile pour quelques particuliers, mais qui ne servit pas beaucoup pour les Princes.

DECLARATION DE Madame de Savoye, contre le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas: Ensemble contre tous leurs complices & adherans.

CHRESTIENNE par la grace de Dieu Duchesse de Savoye, &c. mere & tutrice de Serenissime Charles Emanuël par la grace de Dieu Duc de Savoye, Prince de Piedmont, &c. & Regente de ses Estats. L'artifice des ennemis de cette Maison a passé si avant, qu'en fin les Princes Cardinal & Thomas

Thomas mes beaux-freres allechez de leurs esperances, non moins apparentes que trompeuses, ayans mis en oubly le bien de ces Estats, ont resolu de remettre le tout au sort des armes, & de continuer la guerre qu'ils ont entreprise: laquelle, quoy que l'on puisse dire, sera tousiours directement contre Son Altesse mon tres-aimé fils & leur neveu, contre nous & contre le bien de ses Estats, en la conservation desquels, comme Princes du sang, ils ont vn notable interest. Tout le monde sçait les bons offices que le Roy Monseigneur & Frere a employé aupres de ces Princes, par le moyen du President de la Cour son Ambassadeur, & les negociations non moins longues que penibles au nom de Sa Majesté, de l'affection tres-ardente du Seigneur Mazarin son Ambassadeur extraordinaire en Italie, Ministre en la personne duquel le Duc Victor Amedée Monseigneur & mary, de glorieuse memoire, & tous les Princes de cette maison se sont tousiours confiez: lesquelles negociations estoient desia reduites à des conditions non moins avantageuses pour eux qu'elles estoient irrevocables. Nous mesmes pour n'obmettre rien de nostre part de ce qui les pouvoit contenter, leur avions accordé tous les articles proposez & toutes les conditions de l'accommodement. Et bien que les propositions fussent si altieres

& au delà de tout exemple, que d'elles-mesmes elles paroissoient pour la pluspart n'estre point recevables: Postposant neantmoins au bien de la paix toute autre consideration de ce qui nous est deu, nous-nous estions reduite à des conditions, au moyen desquelles l'authorité & l'administration de nostre Regence demeuroit presque divisée & communiquée avec eux. Et pour vn gage entier de nostre affection, de l'aveu & consentement du Roy Monseigneur & Frere, nous avions condescédu à promettre le mariage de la Princesse ma fille avec le Prince Cardinal: De toutes lesquelles choses feront foy à vn chacun les articles de l'accommodement lors qu'ils seront divulguez. Mais comme tout cecy n'a pas esté suffisant de leur persuader cette vnion: laquelle seule auroit esteint l'embrasement des armes civiles, donné le repos à ces peuples affligez & conservé en sa vigueur la grandeur de cette maison: aussi à l'instant mesme que l'on croyoit l'accord estre plus proche de sa fin tant desirée, nous avons veu toutes choses se changer en la rupture de la tréve, & r'allumer de nouveau la guerre avec les actes d'vne hostilité manifeste. Ce qui a esté plus amplement declaré, tant par les lettres qui nous ont esté escrites & audit sieur Mazarin, que par les responces données au Comte de Druent & à l'Abé de la Monta, par

nous envoyez à ces deux Princes pour leur dissuader cette rupture. Pour ces causes, comme il n'a pas esté en nostre pouvoir de les porter à ces bons desseins, lesquels s'ils eussent embrassé conformément à la sincerité de nostre intention, auroient emporté avec eux les effets d'vn bien commun, de la tranquilité publique & du repos de l'Estat: Il est necessaire, bien qu'à nostre grand regret, de se preparer à la défence, à laquelle nous oblige le service de Son Altesse, le bien de ses Estats, & ensemble la iuste conservation de nostre authorité & Regence: laquelle estant establie sur les fondemens indubitables de la iustice, sera comme nous esperons favorisée de Dieu, & maintenuë par les armes victorieuses de la France: & pour cét effet il est besoin de pourvoir à ces choses par des remedes convenables: par le moyen desquels on puisse empescher les mauvais succez qui suivent d'ordinaire les guerres civiles, & de faire paroistre, comme il est raisonnable aux peuples bien-aimez de Son Altesse, outre la verité que la suite fera voir, la disposition de nostre dessein & de nostre volonté, laquelle, comme nous le protestons devant Dieu, nous conserverons tousiours encline & prompte à tout accommodement raisonnable, ensemble à continuer les effets accoustumez de nostre clemence.

Doncques en vertu du present Edict, de

noſtre certaine ſcience, pleine puiſſance & authorité ſupréme, de l'avis de noſtre Conſeil, Nous mandons & commandons à toutes les citez, villes, terres, lieux tant immediats que mediats des Eſtats de Son Alteſſe, deçà & delà les Monts, compris en icèux le Duché d'Aoſta, la Principauté d'Onelia, les Comtez de Maro & Prela, à tous les Magiſtrats, Prevoſts & gens de Iuſtice eſtablis & ſeans en iceux, & à tous autres Officiers, Miniſtres, Gouverneurs, vaſſaux de quelque grade & condition qu'ils puiſſent eſtre, ſans exception quelconque; & generalement à tous les ſubjets immediats & mediats de Son Alteſſe, & autres habitans de ces Eſtats & Provinces ſuſdites: Qu'ils ayent à nous reconnoiſtre ſeule pour vraye & legitime tutrice de la perſonne de Son Alteſſe mon tres-aimé fils & Regente de ſes Eſtats, comme ayant eſté appellée à cette charge par les loix divines & humaines & partitulieres de cét Eſtat, & receüe par les Declarations legitimes des trois Senats, & des autres Souverains Magiſtrats; & reconnuë generalement comme telle par le ſerment d'iceux, & de tous les vaſſaux & ſujets de ces Eſtats: & qu'ils ayent à nous rendre l'obeïſſance deüe: Leur defendant & prohibant de reconnoiſtre leſdits Princes pour tuteurs ou gouverneurs, ny de recevoir leurs ordres, ny d'aucun de leurs Officiers, tant de juſtice

que de guerre,ou d'autres dependans desdites Provinces : Moins encor de leur servir aux presens troubles de leurs armes & de leur conseil, ou leur prester aucune sorte d'assistance,tant à eux Princes qu'à leurs alliez ou liguez: sous peine de la vie,de confiscation de biens, & d'estre declarez perturbateurs du repos public, comme dés à present nous les declarons criminels de leze-Majesté, & punissables des peines que les loix imposent à tel crime: lesquelles auront encouru *ipso iure* les susdits Ministres, vassaux, Officiers & autres qui suivront le party des deux Princes ou de leurs liguez, & effectivement porteront les armes contre nous,ou bien les assisteront de leurs conseils ou autrement, directement ou indirectement.

En outre sous commination des mesmes peines nous rappellons à nous tous les Officiers de ce Senat,ceux de celuy de Nice, & tous autres Officiers & Ministres de iustice de qui nostre Regence ait esté approuvée: Comme aussi tous les Officiers, tant de finances que de guerre constituez & deputez par nous ou par les precedens Ducs de Savoye, pour nous renouveler le serment deu, & faire tout ce à quoy de raison ils seront obligez, & qui de nostre part leur sera notifié par le grand Chancelier:devant lequel ils seront tenus se representer dans quinze

iours apres la publication du preſent ordre, pour ceux qui habitent les Provinces de deçà les Monts, & dans vingt iours pour ceux qui demeurent & ſont de preſent au Duché d'Aoſta, Comté de Nice, principauté d'Onelia, & Comtez de Maro & Prela, avec declaration que comparans & ſatisfaiſans à ce que requierent les obligations de leurs Offices, & la fidelité qu'ils doivent à Son Alteſſe, & à nous comme tutrice de ſadite Alteſſe, ils ſeront reſtituez & reintegrez: comme en tel cas & non autrement, nous les reſtituons & reintegrons en la grace de ſon Alteſſe & en la noſtre, & en tous leurs honneurs & biens, pour en ioüir à l'avenir comme ils en ioüiſſoient par le paſſé: lequel terme expiré, on procedera contr'eux, comme de ce faire nous en chargeons le Senat, ſelon la diſpoſition des loix, & comme il ſe pratique contre les fauteurs d'vne cauſe apertement iniuſte, & contre les violateurs de la foy qu'ils doivent à leur Prince, & du ſerment à luy & à nous preſté.

Sous leſquelles peines pareillement nous ordonnons à tous les vaſſaux ſe trouvans és Provinces occupées par leſdits Princes ou par leurs liguez, ou en quelqu'autre façon employez en adherant ou ſervant à ces Princes, ou bien à nos ennemis, de ſe repreſenter en perſonne devant nous & noſtre Chambre des Comptes, dans le terme ſuſ-

dit,pour faire ce qui leur sera commandé de nostre part: si ce n'est qu'ils en fussent legitimement empeschez par quelque maladie ou autre impuissance : Duquel empeschement ils seront tenus faire apparoir dans le temps susdit , par personnes convenables: d'autant qu'y contrevenans, ils seront declarez avoir encouru les peines cy-dessus establies.

Et afin que la crainte des peines n'empesche aucun de satisfaire à ce qu'il doit, nous declarons que tous ceux qui viendront dans le terme susdit nous rendre l'obeïssance deüe, & continuëront au service de Son Altesse & le nostre comme il est raisonnable, seront entendus estre delivrez de toute peine quelconque, laquelle ils pourroient avoir cy-devant encouruë pour avoir adheré ou seruy lesdits Princes ou leurs liguez : desquelles peines dés à present comme dés-lors, nous leur donnons à tous & à chacun d'eux vne pleine & gratieuse abolition, en sorte que toute souvenance en estant effacée, ils demeurent libres, comme de nostre parole nous les asseurons qu'ils n'en seront iamais plus inquietez, ny en leurs personnes, ny en leurs biens.

De plus, nous rappellons tous les bannis & proscrits, lesquels ont cy-devant servy & servent encor à present les Princes ou autres Potentats : ausquels bannis, bien qu'ils

ſoient marquez & condamnez pour des delits griefs & enormes, pourveu que ce ne ſoit pour crime de leze-Majeſté divine & humaine en premier chef, nous accordons vn ample, ſeur & ferme ſauf-conduit durant les preſens troubles, & iuſques à ce qu'il y ſoit dérogé par vn ordre contraire, avec vn contreban de deux mois, moyennant qu'ils s'enrollent en noſtre armée, & ſervent effectivement durant les guerres preſentes, & ſe ſouſmettent de le faire ainſi, & de vivre en hommes de bien, pour obtenir puis apres en ſon temps, dequoy nous les aſſeurons, leur grace totale, & rapel de leur banniſſement, s'ils s'en teſmoignent dignes par la fidelité de leurs ſervices: Laquelle grace, de l'avis de nos Magiſtrats, leur ſera accordée ſans payement de finances, voire meſme quand leurs crimes ſeroient accompagnez des qualitez & circonſtances entierement indignes de grace: & à cét effet ſeront obligez leſdits bannis qui voudront ioüir du benefice du preſent Edict, ſe preſenter dans le terme preſcrit pardevant le Senat, ou bien pardevant le Capitaine de iuſtice Paſtoris, afin qu'en ayans pris la marque avec les deües ſoubmiſſions de ſervir en guerre & de bien vivre, on leur accorde les ſeuretez neceſſaires: leſquelles nous voulons leur eſtre expediées ſans deſpence ny frais quelconques.

Et comme la grace que nous accordons ausdits bannis rend d'autant plus coupables ceux lesquels méprisans ce benefice voudront continuer le service des Princes ou de leurs liguez : Aussi nous declarons, que quiconque presentera vif à la iustice aucun desdits bannis qui seront demeurez au service des Princes, bien qu'il l'eust pris en guerre, il ioüira d'vne double nomination, outre les graces portées par les ordres Ducaux publiez sur ce sujet.

Et afin que sous l'apparence & authorité des Magistrats non legitimes, comme n'êtans point approuvez de nous pour le present, les peuples ne demeurent trompez & le deu de la iustice fraudé : Pource l'authorité du Senat de Nice estant totalement supprimée & esteinte, nous annullons & biffons tous les actes de iurisdiction & authorité Senatoire qui seroit cy-apres exercée ou faite sous le nom dudit Senat, encor que ses ordonnances, decrets & provisions fussent d'ailleurs conformes à la Iustice : luy deffendant sur peine de faux & d'vsurpation de l'authorité souveraine, de plus s'entremettre à rendre la iustice à ce Comté & aux lieux autresfois dependans de ce ressort : evoquant à nous en suite & par maniere de provision tous les differens, en transferant l'authorité de ce Senat deça les Monts en la maniere & comme avant l'erection du Se-

nat de Nice elle estoit vnie & affermie en celuy de cette ville. Et de mesme façon, nous declarons nuls, & invalides, & cassons tout ce qui seroit fait à l'avenir par quelque Magistrat que ce fust, estably ou à establir dans les Provinces occupées par les Princes, tant conioointement que separément : Defendant aux pleuples d'obeïr ausdits Magistrats ny à quelque autre officier & juge tant ordinaire que delegué, qui ne sera pas approuvé de nous, sous peine de nullité de tout ce qui sera fait & s'en ensuivra, qui soit contraire à cecy, & autres peines, mesmes corporelles & arbitraires à nous. Donnant aux peuples le pouvoir de s'opposer, & de leur resister, mesme par voye de fait, & en toute maniere possible, puis qu'ainsi le requiert le service de son Altesse, & le deu de la justice.

A ces fins nous mandons & commandons à tous les Magistrats & Officiers, Prevosts, & Gouverneurs, & autres, qui doivent tenir la main à ce que nostre present ordre soit executé, & au Senat de deçà les Monts de l'enteriner & approuver selon sa forme & teneur : Ensemble de faire proceder contre les contrevenans, aux peines cy-dessus declarées sans dilation quelconque. Declarant que la publication qui s'en fera par cry public & affiches de coppies és lieux accoustumez de cette ville, sera de mesme

valeur, comme si personnellement il avoit esté intimé à vn chacun, & que l'on ait à adjouster la mesme foy aux coppies imprimées par Sinibaldo Imprimeur Ducal, comme à l'original. Donné à Thurin le quatorziesme Mars mil six cens quarante & vn.

Signé, CHRESTIENNE,
V. PISCINA de Saint Thomas,

SVR CETTE DECLARATION est intervenu cét Arrest de la Chambre des Comptes de son Altesse.

Sçachent tous que veu l'ordre de Madame Royale cy dessus escrit & signé de la main de son Altesse, expedié en deuë forme, scellé & sous-signé de Saint Thomas, donné en cette Cité le 14. du mois courant: & ouy sur ce les conclusions des Seigneurs patrimoniaux de vive voix: le tout bien consideré, pour ce qui nous touche: Nous avons iceluy Edit enteriné, admis & approuvé, & par ces presentes enterinons, admettons & approuvons selon sa forme & teneur. Commandant qu'il soit enregistré dans nos registres, pour y avoir recours si besoin est. Prononcé à Turin le 16. Mars, par ladite tres-illustre Chambre.

Nous avons tantost dit que cette declaration ne profita point pour ramener les Princes de Savoye au devoir, ie vous en vay faire voir vne preuve. Le Prince Thomas ne l'ayant veuë que pour donner vne nouvelle aigreur à son esprit, ne la mesprisa pas seulement, mais il perdit encor la memoire du traité qu'il avoit fait peu auparavant, se mit en campagne avec les troupes qui ne l'avoient point abandonné quand il fut contraint de quitter Turin, & chercha de s'aboucher avec le Gouverneur de Milan pour luy demander de nouvelles troupes, & l'argent que le Roy Catholique luy avoit promis.

Les moyens de leur entreveuë n'ayans pas esté difficiles à trouver, ils s'entretindrent longuement sur tous les projets que ce Prince Savoyard avoit faits, mais quand on parla de troupes & d'argent, le Marquis de Leganez respondit, qu'il n'estoit pas en estat de luy donner ce contentement ; que l'argent & les hommes qu'il demandoit ne pourroiét estre prests de long-temps, & que rien ne les pressant encor, il falloit attendre la commodité de sa Majesté Catholique, à laquelle il ne manqueroit pas d'escrire sur ce sujet,

Cette responce ne plût gueres au Prince Thomas, & deslors il aprehenda que l'on ne luy tint rien des grandes promesses

qu'on luy avoit faites pour le porter à troubler l'Estat de Savoye : neantmoins ne faisant parestre son deplaisir que legerement, il prit quelques troupes que le Marquis ne luy pût refuser, & les ioignant à celles des Piedmontois qui le suivoient, il les mena pour secourir la ville d Yvrée que les François attaquoient vigoureusement.

Cependant le Comte d'Harcour estoit en chemin & s'avançoit à petites iournées pour gagner Turin : mais au mesme temps qu'il eut appris que cette ville d'Yvrée estoit assiegée, & que le Prince Thomas faisoit estat de la secourir, il prit la poste & se rendit peu de iours apres à l'armée du Roy, où ayant trouvé toutes choses en estat de donner vn assaut general à la place, il augmenta le cœur aux soldats en approuvant leur diligence & la conduite de leurs Chefs

La ville d'Yvrée assiegée par l'armée Françoise.

Ne voulant donc point apporter de retardement à l'execution de ce dessein, bien qu'il fust averty qu'il y avoit deux mille hommes choisis dans la place, il fit attaquer la breche avec vne resolution si courageuse qu'elle fut gagnée malgré toute la resistance des ennemis qui firent vn feu merveilleux pendant cette attaque : mais quelques Officiers ayans rapporté qu'il estoit impossible de passer outre, d'autant qu'il y avoit vn grand retranchement qui les arrestoit, on fut contraint de se retirer aux faux-bourgs,

Assaut donné à la place.

apres avoir perdu deux cens hommes en cette occasion, laquelle avoit aussi fait perir trois cens trente sept Espagnols sur la breche.

Le Prince Thomas ayant cependant esté sollicité d'avancer, veu l'extremité dans laquelle la place se trouvoit reduite, il parut le lendemain de l'attaque avec toutes les troupes qu'il avoit tirées du Marquis de Leganez & les siennes, & campa sur l'eminence de Bolingue, qui n'estoit qu'a vn mille du camp des François: ce qui resveillant l'esprit genereux du Comte d'Harcourt, il laissa quelques troupes au camp pour deffendre les lignes & les batteries contre la garnison de la ville, & faisant marcher tout le reste en bon ordre, attaqua le Prince Thomas par divers endroits. La charge se fit avec vigueur, elle fut aussi soustenuë avec courage: le combat dura iusques à la nuict, & l'ardeur des soldats l'eust fait continuer pendant les tenebres, si le Prince Thomas sollicité par les Espagnols n'eust laissé aux François le champ de bataille qui se trouva le lendemain couvert de sept cens morts, parmy lesquels on en recognut cent trente deux de l'armée du Comte d'Harcourt.

Le Comte d'Harcourt attaque le Prince Thomas.

Ce combat ayant eu le succez que vous avez veu, les François retournerent prendre leurs premiers postes, & le Prince Thomas ayant remarqué que le Chasteau de Chave-

ran luy pourroit donner vne grande commodité de ietter du secours dans la ville, le fit attaquer par le petard & par l'escalade; mais il fut si courageusement deffendu, qu'apres y avoir perdu cent cinquante hommes en moins de deux heures, il fut contraint de se retirer pour n'estre point envelopé par la meilleure partie de l'armée Françoise que le Comte d'Harcourt avoit fait marcher tout aussi tost que les premiers coups de mousquet l'eurent averty que cette place estoit attaquée.

Ce moyen manquant au Prince Thomas, il en chercha d'autres pour ietter du secours dans la ville, il fit charger bon nombre de mulets de provisions, commanda quinze cens hommes pour les escorter, & leur ordonna de passer pendant qu'il donneroit vne fausse allarme d'vn autre costé: mais cette invention ne reüssit pas mieux que la precedente, les hommes furent repoussez, les mulets pris avec leur charge, & ce qui devoit restaurer la ville, servit à resioüir le camp des François.

Ils ne furent pas plus heureux en vne sortie de neuf cens hommes que firent les assiegez pour enlever vne batterie que le Marquis de Pianezze avoit fait eslever au Catet: car apres avoir perdu cent ou six-vingts hommes, ils furent contrains de se retirer, & en suite le Prince Thomas lequel pour

Le Prince Thomas attaque Chivas.

favoriser ce dessein avoit fait avancer toute son armée pour donner d'vn autre costé. Toutes ces inventions s'estans donc trouvées inutiles, ce Prince quitta son poste de Bolingue, & fit marcher droit à Chivas pour obliger le Comte d'Harcourt de quitter Yvrée pour la secourir. L'escalade luy semblant la plus prompte voye pour l'emporter, il la fit attaquer par cinq endroits, en quoy ses soldats se porterent veritablement avec courage, car ils opiniastrerent l'assaut trois heures durant, mais ce grand effort ne seruit qu'à diminuer son armée de 150. hommes qui furent tuez, de trois cens que les blessures rendirent long-temps inutils, & de cent trente-six eschelles qui demeurerent contre les murailles.

Cette perte ne le rebutta pas pourtant: s'estant resolu d'emporter la ville à quelque condition que ce fust, il fit faire des logemens tout le long de la contrescarpe, pour favoriser vne seconde escalade qu'il vouloit donner du costé du Pô où la muraille estoit fort basse: ordonna pour cét effet que le fossé fust seiché de ce costé là, & n'espargna rien pour faire reüssir son dessein. Le Chevalier de Buson Lieutenant an Gouvernement de Chivas ne s'estoit pas estonné de la premiere escalade qu'il avoit vigoureusement soustenuë, mais voyant de si grandes dispositions à vne seconde, l'effort de laquelle

qu'elle devoit bien aller au delà de la precedente, il envoya dõner avis au Comte d'Harcourt de ce qui se passoit, & luy manda que sa garnison se trouvant merveilleusement affoiblie depuis qu'il estoit assiegé, il doutoit fort de pouvoir conserver la place: ce qui donnant sujet à ce General François de se mettre en campagne dés la mesme nuict, il fit passer toute son armée sur le pont de la Doire, commanda que l'artillerie fust menée au Chasteau de Pavon avec bonne escorte pour la garder, & commança de marcher en resolution de donner bataille au Prince Thomas.

Siege d'Yvrée levé.

L'affection qu'il apportoit à cette entreprise luy ayant fait haster la marche de l'armée, elle parut sur les vnze heures du matin devant Chivas esloigné d'Yvrée de quatorze milles, mais quelque grande que fut sa diligence, il ne pût attraper les ennemis, ils avoient fait filer leurs troupes au premier avis de sa marche, elles avoient passé sur vn pont lequel estoit vis à vis de Chivas, & quand ses coureurs arriverent, les dernieres compagnies d'Infanterie ennemie se trouvoient au delà de la riviere dont elles avoient rompu le pont.

Le Prince Thomas leve le siege de Chivas.

Cette fuite ayant donc empesché le dessein qu'il avoit de donner bataille, il pourveut à la seureté de Chivas, & retourna sur ses pas avec la mesme diligence qu'il estoit ve-

nu, ne doutant point que son absence n'eust donné lieu à la garnison d'Yvrée de faire quelque entreprise pour luy empescher le retour. En effet, le Vicomte de Turenne qui menoit l'avant-garde trouva que quinze cens chevaux du Prince Thomas ayans repassé la Doire à guay, s'estoient ioints à mille fantassins de la garnison d'Yvrée & que tous ensemble alloient pour s'emparer du pont par lequel l'armée Françoise pouvoit passer, & du Chasteau de Pavon où toute l'artillerie estoit retirée sous l'escorte du Regiment d'Ayguebonne & de quelques autres compagnies : ce qui l'obligeant d'aller à la charge il la commença gaillardement & donna temps au Comte d'Harcourt de luy envoyer mille chevaux, les compagnies des gardes Suisses & le Regiment de Nerestan, avec lesquelles troupes faisant vne seconde charge, il rechassa les ennemis iusques à la portée du canon d'Yvrée, toutefois avec peu de perte, la soudaine retraite de ces Espagnols ne luy ayant pas donné le temps d'employer l'ardeur de ses troupes.

Tout ces revers de fortune dégoutans les troupes du Prince Thomas elles commencerent à s'ennuyer, ce que leur General ayant recognu il les envoya rafraichir à leurs garnisons & le Comte d'Harcourt ne voyant pas lieu de faire de nouveaux desseins

apres tant de fatigues dont l'armée Françoiſe avoit eſté travaillée pendant deux ſieges entrepris dans vne mauvaiſe ſaiſon, luy donna le meſme repos aux lieux où elle eſtoit logée avant qu'on la mit en campagne. Cinq ou ſix ſepmaines ayans eſté capables de delaſſer les ſoldats de l'vn & de l'autre party, & le Comte d'Harcourt ayant cependant fait ſes recreües, il creut que le beau temps rendroit vn plus long repos de mauuaiſe grace ; & pour cette conſideration, il donna le rendez-vous general de toutes ſes troupes à Rives de Quiers.

La ville de Ceve attaquée & priſe.

La ville de Ceve ayant eſté l'object de ſes premiers deſſeins, il fit marcher de ce coſté là, commanda le Marquis-Ville avec la Cavalerie, & donna la conduite de l'Infanterie au Marquis de Pianezze avec ordre de s'avancer, pour ne donner pas le temps aux ennemis d'y ietter de nouvelles forces. Le premier n'ayant point trouvé d'obſtacles en ſa marche, ſurprit la ville & l'emporta; les mauvais chemins & l'embarras de l'artillerie ayans arreſté l'autre, il ny pût arriver que deux iours apres. Son retardement n'empeſcha pourtant pas que l'entrepriſe n'eut tout le ſuccés que l'on eſperoit : car ſes troupes n'ayans pris qu'vn petit de temps pour reconnoiſtre, la citadelle fut inveſtie, & l'on commença d'aviſer de quels moyens on ſe ſerviroit pour l'avoir.

Cette place estant regulierement fortifiée de demie-lunes & de bastions, située sur vne haute colline & du tout inaccessible au canon, il fut resolu qu'on l'emporteroit par la mine, & que l'on feroit deux attaques: Quatre Regimens François parmy lesquels estoit celuy de Normandie, furent donc commandez d'vne part, les troupes de Madame Royale de l'autre, sous les ordres du Marquis de Pianezze. Les mineurs ayans esté mis en besongne au mesme temps que les quartiers furent establis, ils travaillerent avec tant de facilité que les mines se trouverent beaucoup plustost prestes que l'on ne croyoit. Celle du Marquis de Pianezze ioüant la premiere avec grand effet, l'assaut fut vigoureusement donné par l'Infanterie de Madame Royale, & courageusement soustenu par les assiegez : Neantmoins le Marquis de Pianezze ayant logé les siens sur la breche, & les preparatifs estans faits pour donner vn second assaut, les assiegez capitulerent, sortirent le mesme iour 15. Iuillet au nombre de trois cens cinquante soldats, & furent conduits iusques assez prés de l'armée du Prince Thomas, lequel avoit mené toutes ses troupes pour les secourir, si le Comte d'Harcourt logé sur la riviere du Taner ne l'eut arresté.

La citadelle de Ceve emportée.

La prise de cette citadelle ne fut pas de petite importance : car donnant au Comte

d'Harcourt les moyens d'estendre ses quartiers pour la subsistance de ses gens de guerre iusques au bord de la mer du costé de Savonne, elle luy fit prendre la resolution d'attaquer Cosny qui luy donnoit toute l'estenduë de la droite vers le Piedmont, & rendoit asseurée toute communication de la Provence à l'Estat de Gennes. Les propositions de ce dessein ayans donc esté approuvez au Conseil de guerre, le Comte d'Harcourt commanda quinze cens Chevaux des troupes de Madame Royale, & douze cens hommes de pied de celles du Roy, sous les ordres du Marquis-Ville, pour aller investir la place, & s'y rendit luy-mesme quatre iours apres avec tout le reste de son armée.

Cosny assiegé par le Comte d'Harcourt.

La place ayant esté recognuë par le sieur de Roqueservieres, toute l'armée qui avoit passé la riviere de Sture se mit en bataille: Les Regimens des Gardes & d'Auvergne se placerent du costé de la riviere de Gez: ceux de Normandie & de Nerestan le long de la Sture sous la conduite du sieur de Chastillon. La nuict du mesme iour dernier de Iuillet, le Regiment des Gardes ouvrit la tranchée pour tirer à vn grand ouvrage à cornes qui regarde le bastion de Larmo où l'attaque du Comte d'Harcourt devoit estre mise sous les ordres de Castillan Mareschal de Camp: celuy de Normandie l'ouvrit aussi de son costé pour aller au bastion de Carrail où

l'on avoit estably celle du Plessis Praslin aussi Mareschal de Camp dans l'armée.

Le feu fut grand dessus les courtines le long de cette premiere nuict, mais les assiegez ne voulans pas demeurer sur les termes de la deffensive, sortirent le lendemain premier iour d'Aoust, chargerent le Regiment de Normandie, & l'ayans trouvé trop bien sur ses gardes pour l'enfoncer, se retirerent avec perte de trente soldats, & de celuy qui les conduisoit. Cét eschec ne leur estant pas fort considerable à la reserve de ce chef qui fut regretté, ils firent vne seconde sortie le 18. du mois, mais avec beaucoup plus de fruict que la precedente : Les sieurs de la Chaux, de Combecrozé, Saulnier, la Verge, Chaudiere, Poncet, d'Ensy & de Monnoye, tous Officiers y furent tuez avec vingt-quatre soldats & plusieurs autres personnes de commandement y receurent de grandes blessures.

Sortie des assiegez.

Les travaux ne discontinuoient pas pourtant, & quoy que la mousqueterie ioüast sans relasche, on ne laissoit pas d'avancer: De sorte que le 21. du mois vne gallerie fut posée contre la corne du bastion qui regardoit l'attaque du Comte d'Harcourt, & les ouvriers commandez de travailler promptement à la sappe ; mais les assiegez ne leur en donnerent pas le loisir, ils firent ioüer vne mine qui emporta cette gallerie, tua deux

Gallerie attachee aux ouvrages de la place.

Officiers, sept soldats, & enterra tous vifs deux mineurs. Cette piece estant neantmoins necessaire, elle y fut remise le mesme iour au peril de la vie de Chastillon Sergent de bataille & du sieur de Merault Capitaine au Regiment de Villandry qui furent blessez, le premier d'vn coup de pierre, l'autre d'vne mousquetade au travers du corps.

Le danger avoit esté grand lors qu'on posa cette gallerie, il ne fut pas moindre le lendemain quand on voulut mettre vne autre dans la mesme attaque du Comte d'Harcourt contre la demie-lune qui estoit à gauche de la corne que l'on commençoit de sapper : car apres la perte de seize soldats vn coup de canon des batteries Françoises fut tiré si bas, qu'au lieu d'esbranler les murailles, il emporta cette gallerie & travailla pour les ennemis. Cét eschec augmenta dans le quartier du Plessis Praslin, vne batterie y estant eslevée vis-a-vis du bastion de la Madona de l'Ormo, l'on travailla sous sa faveur iusques à percer la contrescarpe du fossé: mais ce ne fut pas avec moins de perte qu'aux precedentes occasions, la vigueur des assiegez ne se relascha point de ce costé là, non plus que de l'autre, & leur prevoyance estoit telle, qu'ils prevenoient la pluspart des desseins qu'on faisoit contre eux.

La contre-mine qu'ils firent à celle que l'on poussoit sous la demie-lune qui se trou- *Contre-mine des assiegez.*

voit à l'attaque du Comte d'Harcourt, est vne preuve qu'ils ne laissoient rien à faire pour se garentir: mais leur prevoyance ne les preserva qu'à demy du mal qu'ils devoient redouter, car les mineurs ayans découvert qu'ils travailloient à cette contremine, en avertirẽt les Mareschaux de Camp, lesquels y firent mettre le feu, bien qu'elle ne fut pas encor achevée, & l'effet qu'elle fit ayant ouvert le passage aux troupes Françoises, le regiment d'Auvergne y entra. Ce ne fut pas toutesfois pour en garder longtemps la possession; n'ayant pas eu le temps de se mettre à couvert de la mousqueterie ennemie, il fut contraint d'en sortir, apres s'estre battu deux heures durant, & tout son avantage ne reüssit qu'à se loger au pied, tant pour favoriser le dessein d'y remettre la galerie que le canon François avoit enlevée, que pour y faire vne autre mine.

Ces deux ouvrages furent commencez le 25. d'Aoust, & ne finirent qu'au dernier iour, auquel temps les mines des deux attaques se trouvans assez avancées, on les fit jouër à mesme heure. L'effet de celle que l'on avoit faite sous la demie-lune ayant esté grand, le regiment de Villandry l'attaqua, l'emporta malgré toute la resistance ennemie, se mit à couvert avec la faveur des tenebres, & fit travailler si diligemment, qu'il asseura son logement avant qu'il fut iour. L'effet de l'au-

Demie-lune emportée.

tre mine fut fort different ; le feu n'ayant pris qu'au petit fourneau, il couvrit le grand, emporta la galerie, & servit aux assiegez au lieu de leur nuire.

Cét accident fascha merveilleusement le Comte d'Harcourt, & luy fit passer la plus grande partie de la nuict à faire chercher ce fourneau, lequel estant enfin trouvé sur le poinct du jour, il y fit travailler si secrettemét & avec vne diligéce si grãde, qu'il le mit en estat de joüer au bout de six heures, sans que les ennemis en eussent aucune cognoissance. Le voyant au poinct où il desiroit, il disposa l'attaque qu'il vouloit faire dés le commencement de la nuict, détacha quelques soldats, avec ordre de feindre de vouloir donner l'escalade à ce poste, afin d'y attirer les ennemis, & les y voyant assemblez fit joüer la mine, laquelle en ayant emporté quelques-vns, fit vne bresche assez raisonnable. Au mesme temps ceux qu'il avoit commandez pour donner s'estans avancez, les assiegez que l'on croyoit estonnez du jeu de la mine parurent avec resolution de se bien deffendre, & en effet combattirent en desesperez, mais ayans encor esté plus vigoureusement attaquez, ils succomberent en fin, abandonnerent la demie-lune, & se laisserent pousser iusques à leurs retranchemens avec perte de trente-cinq hommes, qui fut esgalée par celle que fit le Comte d'Har-

Autre demie-lune emportée.

court d'vn nombre pareil.

La prise de cette demie-lune fut suivie de deux avantages considerables, vn second fourneau ayant fait sauter les retranchemens où les assiegez s'estoient retirez, ils en furent chassez avec l'espée, & la contrescarpe de l'attaque du Plessis Praslin ayant esté percée deux iours apres, son Regiment & celuy de la Marette se logerent dans le fossé. Ces approches fascherent fort les assiegez, neantmoins ils ne rabatirent rien de l'ardeur avec laquelle ils avoient commencé leur deffence: Au contraire cherchans de nouvelles inventions pour faire achepter cherement leur prise, ils firent vne mine depuis leur bastion iusques à la batterie des François, & la firent ioüer le 3. iour de Septembre, mais ce fut avec peu de fruict, elle ne fit qu'eslever le canon de trois pieds, & ne renversa rien dans le fossé, ny aux lieux où les batteries estoient placées.

Cette mine n'ayant rien fait, ils en poussèrent vne autre du mesme costé, laquelle ayant reüssi plus heureusement, ils entrerent courageusement dans le fossé, tuerent d'abord cinq ou six soldats, & marcherent droit au canon pour l'encloüer, mais ayans rencontré le Regiment de Normandie qui gardoit la tranchée ce iour là, ils furent repoussez avec perte de sept Officiers, de quatorze ou quinze soldats, & ne peurent em-

pescher que l'on ne ioignit ce mesme iour vne gallerie à leur bastion.

Cependant le Prince Thomas qui ne les pouvoit secourir, taschoit de recompenser cette perte qu'il iugeoit inévitable par la prise de quelqu'autres forts. Son premier object fut de faire vn nouveau dessein sur Chivas, ce qu'il n'entreprit pourtant point, ayant esté tres-bien averty qu'on avoit ietté dedans trois cens hommes pour renforcer la garnison. La seconde pensée fut d'attaquer Rosignan, pour lequel effet, il fit avancer cinq cens Dragons Allemands qui saccagerent Fabine dans le Montferrat. Quelques obstacles s'estans encor rencontrez de ce costé là, il fit tourner teste à ses troupes vers la ville d'Ast: mais y ayant trouvé le Marquis-Ville avec cinq mille hommes, il rebroussa promptement à Quierasque qu'il fit attaquer inutilement: car il y perdit huit cens hommes outre les blessez qui se trouverent au nombre de cinq cens cinquante, & fut contraint de reprendre sa marche vers Rosignan où il apprit que la Cavalerie qu'il avoit laissée entre Canavez & S. Georges avoit receu vn tres-grand eschec par les troupes du Marquis-Ville, qu'il y en avoit demeuré cent quarante-six sur la place, & que tout l'equipage avoit esté pris avec trente-cinq prisonniers.

Diverses marches du Prince Thomas.

Attaque de Quierasque.

Cette nouvelle luy fut de dure digestion,

neantmoins le desespoir le faisant agir, il resolut de donner vn second assaut à Quierasque, receut le debris de S. Georges, rappella les troupes qu'il avoit envoyées vers Chivas, ioignit à son armée deux mille paysans qu'il avoit assemblez aux environs de Sommerine & autres lieux circonvoisins, & se rendit à la veüe des murailles de Quierasque le 24. du mois. S'estant imaginé que la precedente attaque auroit affoibly la garnison, il envoya sommer le sieur de Souvigny Gouverneur ; lequel luy ayant respondu qu'il seroit encor mieux receu qu'il n'avoit esté la premiere fois, il fit mettre tout au mesme temps le feu dans quelques paillers qui se rencontroient hors la ville, afin que les ennemis ne s'en peussent servir contre luy.

Second assaut à Quierasque.

La response & l'action de ce Gouverneur ayans fait iuger au Prince Thomas qu'il n'auroit rien sans l'achepter, il commanda ses troupes dés le commencement de la nuict, & fit donner par divers costez. Ceux qui s'estoient addressez au penchant où passe la Sture & du costé du Chasteau qui regarde la plaine de Polens, attaquerent avec tant de vigueur qu'ils percerent la muraille en plusieurs endroits, monterent par des lieux qui sembloient estre inaccessibles, & malgré toute la resistance des assiegez gagnerent vne grande partie des dehors.

La furie des assaillans ne fut pas moindre aux trois bastions de la face qui regarde la plaine de Bené : Les pallissades qui leur defendoient le passage ayans esté fort legerement emportées, ils poserent quantité d'eschelles contre le bastion S. Iacques, où le sieur de la Iaconiere donnoit ses ordres : firent la mesme chose sur l'espaule du bastion Madame, où commandoit le sieur de Bruniere, & se rendirent tant opiniastres à leur attaque qu'apres auoir esté repoussez quatre fois ils monterent à la cinquiesme sur le parapet. Alors le Gouverneur ayant commandé vne forte brigarde de Carabins sous les ordres du Comte Xantus, ces Cavaliers mirent pied à terre, monterent sur le bastion avec quelques Officiers, & s'estans servis d'abord de leurs carabines employerent apres l'espée si vertement que ces conquerans furent contrains de se retirer à grand haste.

Quelques autres ayans percé la muraille entre le chasteau & la porte S. Martin, tournerent contre le chasteau avec vne hardiesse presque incroyable, mais ils ne furent pas plus heureux que leurs compagnons, les coups de canon & de fauconneaux en foudroyerent vn grand nombre, & les moins mal-heureux n'eurẽt qu'à fuir devãt les soldats & les carabins qui les poursuivirent iusqu'aux trous par lesquels ils estoient entrez.

Succez de l'assaut. La petite tenaille qui est à l'espade, la porte Ceruere, & la demie-lune de Beaulieu eurent leur assaut comme tous les autres endroits de la ville, la valeur des soldats qui les deffendoient les garentit aussi tous trois de l'effort des ennemis qui les attaquoient. Enfin huict heures s'estans escoulées avec vne pareille ardeur de bien attaquer & de bien deffendre, le Soleil fit voir vne si grande quantité de morts dans les fossez, & si peu d'avantage pour les assaillans, que le Prince Thomas ayant horreur de ce carnage commanda la retraite pour espargner le sang de ceux qui restoient.

Ses troupes ayans donc esté conduites à l'escart pour se raffraischir, il leur voulut faire entreprendre le siege d'Albe, avec promesse de leur exposer la ville au pillage: mais le Cardinal Trivulce qui commandoit les Espagnols l'ayant refusé nettement, luy laissa quelque corps de cavalerie pour tenter encor vne fois le secours de Cosny, & tourna ses pas vers Montcalve pour le saccager.

Les assiegez dans Cosny continuoient cependant à se deffendre avec vigueur, parce qu'on les attaquoit sans relasche, mais enfin ayans veu trois canons sur la contrescarpe du fossé, lesquels razoient toutes les deffences qu'ils avoient faites sur le haut de la breche, & n'attendans pas vn moindre effort du costé du bastion de l'Ormo par l'effet d'v-

ne mine qu'ils sçavoient bien y estre conduite, ils creurent qu'il estoit temps de capituler, & sur cette pensée demanderent à parlementer.

Les assiegez de Cosny parlementent.

Cette requeste estant trop juste pour n'estre pas favorablement escoutée, le Comte d'Harcourt fit venir les Deputez à la tranchée où il se trouvoit, & les oüit en presence de tous les principaux Chefs de l'Armée: mais n'ayant pas trouvé raisonnables les propositions qui luy furent faites, il renvoya ces Deputez, & ne leur accorda la continuation de la tresve que pour vne heure seulement; au bout de laquelle il commandoit que les travaux fussent repris, quand les mesmes Deputez estans revenus le supplierent de leur vouloir prolonger la tresve iusqu'à huict heures du matin, afin qu'ils eussent le loisir de dresser les articles de la reddition de la place, à peu prés selon les sentimens dans lesquels ils l'avoient veu peu auparavant: Ce qui leur estant encor octroyé, ils revindrent le lendemain à l'heure prescripte, tomberent enfin d'accord des articles de leur reddition, & mirent vne de leurs portes au pouvoir du regiment des Gardes Françoises, pendant que la garnison, composée encor de quatre cens fantassins & trois cens chevaux, sortoit par vne autre.

Reddition de Cosny.

Toutes les troupes ennemies estans donc dehors au bout de trois heures, le Syndic de

la ville ſe faiſant accompagner iuſqu'au camp par les plus conſiderables de ſes citoyens demanda d'eſtre conduit en preſence du Comte d'Harcourt, devant lequel s'eſtant humilié autant qu'il pouvoit, il luy fit vne harangue, dont voicy les termes.

HARANGVE FAITE par le Syndic de la ville de Coſny en Piedmont au Comte d'Harcourt, General des armées du Roy en Italie.

MONSEIGNEVR,

Ie vous preſente les clefs de cette ville, & avec elles l'affection que nous portons aux armes glorieuſes de Sa Majeſtè Tres-Chreſtienne, enſemble l'obeïſsãce que nous devons à Charles Emanuel noſtre naturel & legitime Seigneur, le reſpect & la fidelité au ſouverain Gouvernemẽt de Madame Royale noſtre Maiſtreſſe. Si nous avons fait reſiſtance avec courage à vos armes:ce n'a point eſté par la haine que nous portions à la nation Françoiſe(à laquelle nous ſommes conjoints, non ſeulement par le voiſinage, mais auſſi par ſympathie & affection) ny par le defaut

defaut de reverence & d'obeïssance à Madame: avec laquelle nous avons tousiours souhaité que les Princes de la maison fussent bien vnis : mais par l'opinion que nous avions conceuë de l'équité de nostre party: Toutesfois, auiourd'huy que le Ciel a decidé cette cause, nous voicy presens pour executer ses Arrests au peril de nos vies, que nous desirons observer exactement & sans appel : Aussi nous ne doutons point de la clemence des armes du Roy sous vostre conduite, que nous estimons estre soustenuës plustost de pieté que de rigueur : Vous asseurant que sans cette creance, bien que nos murailles & nos deffences fussent abbatuës, les boulevards de nos cœurs fussent demeurez invincibles, & cette ville eust esté plustost aneantie que vaincuë. C'est là veritablement la mine qui a fait bresche en nos cœurs : c'est la batterie qui a renversé nos murailles : Ce sont les machines qui ont abbatu nos defences : Entrez-donc, Monseigneur, avec vostre armée florissante, & triomphez de nos murailles que vous avez battuës dans vostre glorieuse conqueste : mais triomphez plustost de nos cœurs que vous avez gaignez, avec cét avantage que de quatre grands Heros François qui sont entrez en ce pays depuis cinq cens ans; vous estes le premier qui avez triomphé de cette ville. Cette victoire estoit reservée à vous seul, & à nous

l'honneur d'estre vaincus par vn des plus grands Capitaines qui soit dans l'Europe. Il se publiera par tout le monde que la ville de Cosny a esté vaincuë, mais par vn autre Alexandre Henry de Lorraine, ce qui est capable de tesmoigner nostre valeur, & honorer nostre perte. Et bien que vous soyez vainqueur, & nous vaincus, nostre perte a esté heureuse en ce qu'elle a servi à nous ranger au souverain gouvernement que Madame a sous la protection du plus grand Roy qui porte Couronne, & l'assistance du plus grand Capitaine qui ne cede en rien aux autres. Et vous, Monseigneur, avec vostre victoire vous vous perdez dans nos cœurs en ce que vous y serez tousiours emprisonné. Que si vous voulez vous glorifier de vostre victoire, que ce soit de celle de nos esprits, & que la pompe de vos triomphes soit la paix & la clemence, & en ce cas vous meriterez la couronne d'olivier l'applaudissement general de Iupiter en paix & de Mars en guerre.

La response du Comte d'Harcourt ayant esté telle qu'ils la devoient esperer de leurs sousmissions, & de la fidelité qu'ils promettoient à S. A. de Savoye, ce General François mit dedans la place seize cens hommes de pied & trois cens chevaux sous la conduite du Colonel Salis Mareschal de Camp,

donna ses ordres, tant pour les munitions necessaires, que pour le restablissement des ruines, & sçachant que le Cardinal Trivulce avoit attaqué le Fort de Montcalve, partit le mesme iour pour luy faire prendre vn autre chemin; neantmoins ce fut vne peine inutile, il apprit le lendemain que ce Chasteau s'estoit mis sous l'obeïssance des Espagnols, & cét avis le fit arrester à S. Damian, pour y attendre son infanterie, que les mauvais chemins avoient retardée.

Montcalve rendu aux Espagnols.

Lors qu'il luy eut donné quelques iours pour la delasser, il la mit derechef en campagne, & luy fit prendre le chemin d'Ast pour y combattre l'armée Espagnolle, mais le Cardinal Trivulce n'ayant pas esté dans le sentiment d'accepter le combat, ce Comte fut contraint d'employer ses troupes à la prise de quelques chasteaux, la possession desquels rendoit libre toute la colline iusques à Verruë, & la communication avec Cazal sans difficulté.

Le Prince Thomas s'estoit alors fortement attaché au siege de Chivas, qu'il pensoit forcer pendant que le Comte d'Harcourt se consommeroit devant Cosny, mais au mesme temps qu'il en eut appris la reddition, il leva le siege de Chivas, pour n'estre pas sujet à la honte d'avoir esté contraint de le faire. Cependant trois regimens de Madame Royale ayans esté envoyez pour blo-

Blocus de Revel.

quer Revel, le Comte d'Harcourt alla luy-mesme recognoistre la place, & la iugeant imprenable avec la force, y establit quelques quartiers de troupes Françoises pour fortifier les trois regimens de Savoye, & rendit en cette façon son secours aussi difficile que sa prise.

Quelques lettres du Roy arriuées à ce General François, par lesquelles Sa Majesté luy commandoit de remettre Cosny entre les mains de Madame la Regente de Savoye sa sœur, il se rendit à Turin pour faire voir à cette Princesse l'affection des-interessée de Sa Majesté, ce qui la rendant satisfaite iusqu'au dernier poinct, elle en envoya la nouvelle au Duc de Savoye son fils. Voicy les termes de cette lettre.

LETTRE DE MADAME Royale au Duc de Savoye son fils.

MOnsieur mon cher Fils,

Les fruicts que vous recueillez auiourd'huy de la puissante protection des arme[s] du Roy Monsieur mon Frere, sont si avanta[-]geux au bien de vos affaires & au restablisse[-]ment de vostre authorité, que ie prens vo[-]lontiers sujet de vous depescher le Lieute[-]

nant de ma Compagnie des Gardes pour vous donner vne si bonne nouvelle. Sa Majesté apres avoir heureusement reconquis Cosny, la plus importante place de vostre Estat, ne seroit pas satisfaite d'en estre le depositaire (comme elle l'est de plusieurs autres) pour empescher qu'elle ne tombe entre les mains des ennemis, si elle ne la remettoit dans les vostres, pour faire cognoistre la sincerité de ses intentions, & que l'assistance royale qu'elle vous donne ne s'estéd qu'à la conservation du vostre. Vous & moy devons recognoistre ses faveurs & ses graces par de profonds ressentimens, & nous loüer extremement de recevoir de sa generosité la place que ses armes ont conquise : & que les Princes vos oncles apres vous en avoir dépoüillé, ont refusé de vous rendre. Cette action digne d'vn grand Roy tesmoigne à la face de tout le monde la suite qu'on en doit attendre, & le bon-heur que le Ciel prepare à vostre regne, par les victoires dont il veut benir les justes desseins de Sa Majesté : Ie suis de tout mon cœur,

Monsieur mon Fils,

De Turin ce 17. Septembre 1641.

Vostre bien bonne & tres-affectionnée Mere,

CHRISTINE.

La ſaiſon pouvoit convier les armées à ſe retirer dans leurs garniſons, neantmoins le Comte d'Harcourt ne voulant pas ſi toſt renfermer les ſiennes, continua ſes progrez dedans le Piedmont, emporta le chaſteau d'Aſſeil, qui commande dans toute la valée de Maire, & fit inveſtir celuy de Demont bonne place à l'entrée du Val de la Sture. Le Colonel Salis Gouverneur de Coſny eut ordre de prendre ſoin de ce ſiege, & pour cette conſideration s'eſtant fait accompagner de quelques troupes de ſa garniſon, il alla joindre celles qui tenoient la place inveſtie. Le premier iour de ſon arrivée fut tout employé à la recognoiſtre, & à l'eſtabliſſement de bons poſtes pour fermer le paſſage au ſecours : Le ſecond à faire travailler les habitans de la ville & de la valée, qui teſmoignoient vn extreme deſir de s'affranchir de la tyrannie Eſpagnolle. Peu de iours apres il fit attaquer la tenaille, l'emporta de force, & contraignit les aſſiegez de quitter leurs dehors, pour eſtre plus ſeurement à couvert de leurs baſtions. Ces progrez n'eſtans pas neantmoins fort conſiderables, il aſſembla les principaux du Camp, leur remonſtra que cette place ne ſe gaigneroit pas pied à pied, la ſaiſon ſe rendant deſia trop faſcheuſe pour continuer vn ſiege long-temps, qu'il ne voyoit pas meſme lieu d'employer deux pieces de

Le Fort de Demont inveſty.

canon qu'il faisoit venir de Cosny : Leur dit qu'il avoit remarqué vne pallissade tres-mal flanquée, & quelques bastions dont l'escalade seroit facile, & les pria de dire leurs avis sur l'occurrence de tout ce qu'il avoit déduit.

Il y avoit plusieurs personnes dans cette assemblée, les opinions ne furent pourtant point partagées: il fut vnanimement resolu qu'on attaqueroit la place par escalade, veu que le nombre des soldats qui la gardoient n'estoit pas capable de leur resister, & qu'il valloit mieux hazarder des hommes en vne entreprise d'honneur, que les exposer mal-heureusement aux injures du temps, qui en feroient perir la plus-part. Cette resolution ayant donc fait songer aux preparatifs necessaires à cét assaut, on commençoit à y travailler avec diligence quand on vit arriver le canon que l'on attendoit. Le secours de cette artillerie ne pouvant estre mesprisé sans faute, elle fut mise en batterie à force d'hommes, l'vne à la tenaille, l'autre quelque peu au dessous. Leur effet fut plus grand & plus prompt que l'on ne croyoit ; vne ouverture de quinze pas paroissant apres quelques coups, toute l'armée se trouva tellement disposée à donner, que le sieur Salis eut bien de la peine à la retenir iusques à la nuict.

L'efçalade donnée au Fort de Demont.

Les ordres eftans donc donnez, les poftes bien recognus, & les efchelles toutes preftes, les Officiers & les foldats attaquerent avec grande ardeur, & combatrirent plus d'vne heure, mais la mefprife de quelques Corps qui prirent les plus petites efchelles pour les baftions les plus relevez, fit que cette gaillardife Françoife ne produifit pas ce que l'on avoit efperé, de forte que la faute eftant recogneuë on remit l'attaque au lendemain.

Tout eftant defia preparé pour la renouveller avec la mefme vigueur, les affiegez qui s'eftoient trompez dans l'opinion d'eftre en vne place hors de l'efçalade, demanderent à parlementer, donnerent des oftages & fignerent la capitulation en cas qu'ils ne fuffent fecourus dans trois iours; ce qui n'ayant pas efté fait, ils fortirent felon les conditions du traité, & remirent la place entre les mains du fieur Salis, lequel apres y avoir mis vne garnifon de quatre cens hommes, reprit le chemin de Cofny.

Reddition de Demont.

Affaires de Portugal.

Nous avons amplement deduit dans le 23. volume de cefte Hiftoire tout ce qui fe paffa dans la revolte du Portugal fur la fin de l'année precedente 1640. il faut continuer ce recit par les chofes qui font arrivées depuis ce temps-là: le nouveau Roy ayant

donc esté mis dans son trosne avec les solemnitez que vous avez veuës : toutes les villes s'estans generalement declarées pour luy, ses frontieres ayans esté garnies de fortes troupes, ses Ambassadeurs depeschez vers les Princes Chrestiens, & toutes sortes de precautions pour affermir sa couronne, n'ayans pas esté oubliées en cette rencontre, il creut devoir faire sçavoir à toute l'Europe le droit qu'il avoit à ce sceptre, & la resolution qu'il prenoit de le conserver, en publiant vn manifeste qu'il envoya dans la Catalongne, pour demander aux Catalans que leurs causes fussent communes, & leurs interests si peu separez, que les forces de son Royaume & celles de la Principauté fussent tousiours disposées au secours les vnes des autres. Voicy les termes de ce Manifeste.

MANIFESTE DV ROY de Portugal.

Contenu en la Lettre de creance donnée à ſon neveu.

DOM IEAN par la grace de Dieu Roy de Portugal, des Algarbes, de deçà & de delà les mers d'Afrique, Seigneur de Guinée, de la navigation conquiſe & commerce d'Æthyopie, Arabie, Perſe & Indes, &c. Fais aſſavoir à ceux qui cette preſente Lettre de creance verront : que Dieu noſtre Seigneur m'a fait la grace de me rendre & reſtituer la Couronne de mes Royaumes & Eſtats par l'acclamation & conſentement general des trois Ordres deſdits Royaumes, de la Nobleſſe, des Eccleſiaſtiques, & du menu peuple. Leſquels Royaumes par le deceds du Seigneur Roy Dom Henry mon oncle appartenoient de droict à la Sereniſſime Princeſſe Dona Catharina mon ayeule (que Dieu tienne en ſa ſaincte gloire) fille legitime du Sereniſſime Seigneur Infant Dom Edoüard mon biſayeul, frere vnique & legitime dudit Seigneur Dom Roy Henry. A laquelle Princeſſe Dona Catharina mon ayeule, Dom Philippes ſecond Roy de Ca-

stille avoit osté lesdits Royaumes par armes, violence & autres moyens injustes: Et ainsi le Serenissime Seigneur Duc Dom Theodose mon pere, que Dieu absolve, à qui ces pays appartenoient par droict d'heritage, en a esté privé & moy pareillement par ledit Roy Dom Philippes II. & par ses fils & petit fils Dom Philippes III. & Dom Philippes IV. Ayant donc recognu que ie suis naturellement obligé à vous conserver & à maintenir ces pays-là en leur liberté opprimée depuis si long-temps par les injustices & vexations qu'ils ont enduré sous la tyrannie du gouvernement Castillan, violant ses Loix, Ordonnances & libertez : Apres avoir par serment accepté la restitution de mesdits Royaumes, & avoir esté le quinziesme iour de ce present mois de Decembre appellé, receu & obey en cette Cité de Lisbonne publiquement, & en la forme & solemnitez accoustumées, pour Roy & Seigneur desdits Royaumes: comme aussi de mes citez, villes & villages d'iceux, & avoir repris les forteresses où il y avoit garnison de gens de guerre Castillans: I'ay resolu, avec l'ayde de Dieu, de deffendre par armes la vraye actuelle & Royale possessiõ que i'ay receuë, & implore pour l'effet d'vne si juste entreprise le secours & l'assistance de tous les Princes, Republiques & Principautez. Et pource que les naturels habitans de la Principauté de Catalo-

gne, émeus de la cognoiſſance de leur valeur, & obligez par ſemblables tyrannies & vexations à la defenſe de leurs privileges & libertez, ont auſſi pris les armes, & avec icelles vont ſecoüer le joug où ils eſtoient ſouſmis; & qu'entre mes predeceſſeurs Roys & les Roys naturels de la Couronne d'Arragon, il y a touſiours eu grande & eſtroite alliance de ſang & d'amitié. Pour ces raiſons & pour ayder à ladite Principauté de Catalogne en l'execution qu'elle a commancée pour ſa liberté, à preſent qu'elle peut eſperer d'avoir en cette occaſion quelque bon ſuccez, par la reſtitution de ma Couronne: Il m'a ſemblé à propos d'envoyer en ladite Principauté de Catalogne Dom Ignaço Maſcarenhas mon tres-cher & bien-aymé neveu: lequel pour le rang qu'il tient aupres de moy, eſtant mon proche parent, & pour eſtre perſonne Eccleſiaſtique, & de grande conſideration, ie m'aſſeure qu'il ſçaura repreſenter à ladite Principauté de Catalogne, & aux Deputez d'icelle, particulierement à la Nobleſſe, au Clergé, & tiers Eſtat, la volonté que i'ay d'employer toutes mes forces pour les aſſiſter & leur doner main-forte en tout ce qui les concernera, afin qu'ils affermiſſent & eſtabliſſent de plus en plus ce qu'ils ont entrepris. Pour cét effet ie conſtituë Dom Ignaço Maſcarenhas mon Commiſſaire irrevocable, & recommande de tout mon pouvoir auſdits

Estats de la Noblesse, du Clergé & du peuple de la Principauté de Catalogne, aux Deputez & à tous les particuliers d'icelle d'adjouster pleine & entiere foy à tout ce qu'il dira & proposera de ma part: Promettant & m'obligeant en parole & foy de Roy d'accomplir, maintenir & ratifier comme chose asseurée tout ce qu'il aura accordé & arresté en mon nom : & i'offre, à quelque condition qu'il ait traité, de le confirmer & asseurer de nouveau, en la façon qu'ils trouveront la meilleure & la plus convenable. Et pour asseurance de tout ce que dessus, i'ay commandé qu'on luy donnast cette presente Lettre de creance, signée de ma propre main, & seellée du seau Royal de mes armes. Donné en ma Cité de Lisbonne ce 19. Decembre de l'année de N.S.I.C. 1640.

Au bas est escrit: *François de Lucene, du Conseil de Sa Majesté, & son Secretaire d'Estat a fait escrire la presente signée*, E L REY.

Et plus bas: *Lettre de creance de Sa Majesté pour Dom Ignaço de Mascarenhas.*

L'artifice se met souvent en jeu quand la force manque, & ceux qui peuvent venir à leurs fins par addresse ne sont gueres moins satisfaits que ceux qui l'emportent à haute lute. Le Roy d'Espagne ayant appris avec regret la merveilleuse eclipse de la Couronne de Portugal, dont l'ornement ne se rencontroit plus sur sa teste, & ne pouvant

parer à ce coup avec la force, d'autant qu'il avoit trop d'affaires sur les bras, il eut recours à la soupplesse, & pensant ramener au devoir ce nouveau Roy par la douceur, ou par les menaces, luy escrivit vne lettre, qui marquoit encor vn empire, & qui neantmoins tesmoignoit vne extraordinaire bonté. I'en donne la copie, & en suite la responce, parce que l'vne & l'autre me semblent dignes de la curiosité du Lecteur.

Lettre du Roy d'Espagne au Duc de Bragance.

DVc mon Cousin, quelques nouvelles me sont venuës, que i'estime folie, attendu la preuve que i'ay de la fidelité de vostre maison, donnez m'en avis, puis que ie le dois esperer de vous. Ne vous inquietez point ny ne hazardez l'estime que ie fais de vostre vie à la furie d'vne canaille mutinée, & supposé qu'elle le soit, que vostre prudence se comporte avec eux, en sorte que vostre personne en puisse éviter le peril, d'autant qu'en bref mon Conseil y donnera ordre.

Vostre Cousin & Roy.

Response du Roy de Portugal au Roy d'Espagne.

MOn Cousin, mon Royaume desirant son Roy naturel, mes sujets oppressez

de daces, gabelles; & nouveaux imposts, ont executé sans contradiction ce qu'ils avoient beaucoup de fois entrepris, me donnant la possession d'vn Royaume qui m'appartient: En telle sorte que si quelqu'vn me le veut oster, ie chercheray la Iustice dans mes armes, la deffence m'estant permise: Dieu garde vostre Majesté.

Dom Iuan IV. Roy de Portugal.

Cette responce ne toucha pas moins sensiblement le Roy d'Espagne, qu'il l'avoit esté peu auparavant quand on luy donna les nouvelles de la perte qu'il avoit faite. Il avoit de grandes affaires à démeller dans la Flandre, le pays d'Arthois, le Roussillon, l'Italie & la Catalogne; neantmoins la dignité Royale & l'humeur Espagnolle ne pouvans souffrir vn si grand choc sans ressentiment, il resolut de joüer de son reste en cette occasion, & faire voir qu'il estoit assez puissant pour véger les outrages qu'on luy faisoit. Le Duc de Medina Sidonia fut commandé de former vn corps d'armée dans l'Andalousie; le Comte de Monterey vn autre vers Badajox de toutes les forces qu'il pourroit tirer des deux Castilles, & le Marquis de Valparaiso fut depesché pour en lever vn troisiesme dans les Royaumes de Leon & de Galice. Et d'autant qu'vne armée de mer estoit encor plus necessaire, le Duc de Maqueda Ge-

Le Roy d'Espagne arme contre le Roy de Portugal.

neral de l'Ocean eut ordre d'assembler tous les vaisseaux qui estoient alors en estat de servir, afin d'attaquer du costé de la mer pendant que les autres se battroient sur terre.

Cependant de tous les Ambassadeurs que le Roy de Portugal avoit envoyez aux Princes Chrestiens, il n'y eut que l'Evesque de Lamego destiné pour Rome qui n'arriva pas heureusement où il pretendoit: Le patron du navire qui le portoit le descendit à Carthagene port de Murcie, le mit entre les mains des Espagnols, & receut deux mille escus pour le prix de sa trahison. La vie de ce Prelat fut alors en tres-grand danger, & sans doute le Roy Catholique eut commencé de se venger au prix de sa teste, si l'on ne l'eut fait souvenir que le Marquis de la Puebla Major-Dome de la Vice-Reyne de Portugal, & frere aisné du Marquis de Leganez, estoit retenu dans Lisbonne avec cinq ou six personnes de marque, lesquels estoient tous Castillans. Cette consideration l'emportant donc sur sa colere, il commanda qu'il fut traité courtoisement, afin que les prisonniers de Lisbonne ne souffrissent point.

Son dessein estoit de jetter de puissantes troupes dans le Portugal, & nous avons dit qu'il avoit fait lever sur toutes les terres de son obeïssance pour cette entreprise: mais il

il fut empesché de ce faire par des conside-
rations fort puissantes: son conseil luy ayant
representé que la Catalogne ayant donné
le premier exemple de revolte, il y falloit
envoyer toutes ses forces pour la chastier,
afin que la foiblesse de l'Estat ne parust
point, il destina la meilleure partie des
troupes qu'on avoit levées pour aller de ce
costé là, & fit marcher les autres vers Ba-
dajox pour la secourir contre le Roy de
Portugal, lequel n'attendant pas qu'on luy
portast la guerre dans son Royaume, avoit
fait marcher dix huit mille hommes contre
cette place frontiere de Castille & de Por-
tugal,

La fortune qui s'estoit declarée pour ce
nouveau Roy l'année precedente, luy con-
tinua ses faveurs pendant celle-cy : Toutes
les forteresses d'Affrique qui estoient sous
la domination de celuy d'Espagne secoüe-
rent le joug tout au mesme temps qu'elles
eurent appris l'estat des affaires de Portu-
gal, envoyerent à Lisbonne pour asseurer le
Roy Dom Iean, qu'elles le recognoissoient
pour leur Souuerain, & luy promirent toute
l'obeïssance qu'il pourroit desirer de ses
bons sujets.

Cét accroissement de grandeur ne fut
pas la derniere marque des caresses de la
fortune : le Vice-Roy du Bresil n'ayant pas
ignoré tout ce qui s'estoit passé dans cette

Le Vice-Roy du Bresil recõnoist le Roy de Portugal.

occurrence, envoya ſon fils à Liſbonne pour preſter ſerment de fidelité à ce nouveau Prince, tant en ſon nom qu'en celuy des habitans de toute la plage, qui teſmoignoient vne extreme ſatisfactiõ de ce changement, & les Iſles Aſſores ne voulans pas eſtre les dernieres à ſe mettre dans le devoir ſe declarerent toutes pour luy à la reſerve de celle qu'on nomme Tercere, laquelle eſtant remplie de Caſtillans refuſa de ſuivre le branſle des autres, leſquelles eſtans toutes reſoluës de donner à leur nouveau Prince des preuves de leur fidelité, arreſterent dés le commencement de ſon regne dix vaiſſeaux qui venoient des Indes ſans rien ſçavoir de ce changement, & les envoyerent à Liſbonne avec leurs charges apres les avoir deſarmez des gens de guerre qu'ils portoient.

Vne ſeule choſe ſembloit alors manquer à la proſperité de cét Eſtat: la haine eſtoit mortelle entre les Portugais & les Hollandois, il falloit reconcilier ces deux peuples, & c'eſt à quoy ce Prince commença de travailler avec tant de ſoings, qu'ayant oſté toutes les cauſes qui leur mettoient tous les iours les armes à la main il les fit vivre dans vne intelligence parfaite. Voicy des marques de leur vnion.

PVBLICATION DE LA suspension d'armes & cessation de toute hostilité, arestée & concluë à la Haye le 12. Iuin 1641 entre le Tres-illustre & tres-Puissant Dom Iean IIII. de ce nom Roy de Portugal, des Algarves, Seigneur de Guinée, & des conquestes de la mer, de la negotiation & trafic en Ethiopie, Arabie, Perse & Indes, &c. d'vne part: & les Tres-puissans Seigneurs, les Estats generaux des Provinces du Païs bas, d'autre part: Laquelle cessation & suspension d'armes s'estendra respectivement par tous leurs Royaumes, terres, Provinces, Isles & places: leurs sujets y compris & les habitans d'iceux, soit en l'Europe ou ailleurs: à la reserve des places situées hors les limites des lieux cy-devant octroyez aux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, ou qui leur pourroiēt estre d'oresnavāt octroyées & possedées conjointement ou separément par les vns ou les autres contre le Roy de Castille.

SCavoir faisons à chacun que pour la gloire & l'honneur de Dieu Tout-puissant,

l'avancement du bien commun, tant en general qu'en particulier, celuy des Provinces vnies & des bons habitans d'icelles, a esté arresté & conclu aux susdits Royaumes, terres, Provinces, Isles & places situées en l'Europe & ailleurs hors les limites des lieux respectivement cy-devant octroyez aux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, & qui leur pourroient estre doresnavant octroyez, ou possedez separement par les vns ou par les autres, ou conioinctement contre le Roy de Castille, vne bien ferme, fidelle, & inviolable suspension d'armes & cessation de toute hostilité entre le susdit Roy d'vne part & les Estats generaux d'autre: & ce tant par les mers & rivieres que par terre, à l'égard de tous les sujets & habitans de ces Provinces vnies, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans en excepter aucunes personnes ou places situées hors les limites susdites. Cette tréve & suspension d'armes faite pour dix ans: en sorte que leurs sujets & habitans pourront desormais venir & demeurer aux Royaumes, terres, villes, Provinces, Isles & places les vns des autres situées en l'Europe ou ailleurs, hors lesdites limites, & y pourront exercer leur trafic & negoce en toute seureté, tant par lesdites mers & rivieres que par terre, comme il est plus amplement declaré par les articles de

ladite suspension d'armes. C'est pourquoy il est expressement enioint & commandé par ces presentes au nom & en l'authorité desdits Estats generaux à tous leurs sujets demeurans sous leur iurisdiction, & à chacun d'eux, d'observer inviolablement tant en la Chrestienté qu'en tous autres lieux, à la reserve de ceux cy-dessus exceptez, cette cessation & suspension de tous actes d'hostilité, avec tout le contenu ausdits articles, sans y contrevenir, à peine d'estre punis comme perturbateurs du repos & tranquilité publique, sans esperance de pardon, faveur, suport & dissimulation. Et quant aux quartiers & places octroyées ausdites Compagnies des Ost & West-Indes, les articles aussi accordez & arrestez pour ce sujet en seront pareillement publiez si tost que le Roy de Portugal en aura envoyé sa ratification, & que lesdits Estats generaux auront aussi delivré la leur. Donné à la Haye le 13. Iuin 1641. Signé Wigb. Aldringa, & sous-signé; Par l'ordre de Messieurs les Estats generaux, Signé Cornelij Musch, & scellé du seau desdits Estats, en cire rouge.

Les Catalans ausquels le Roy de Portugal avoit envoyé Mascarenhas pour Ambassadeur, voulans tesmoigner qu'ils avoient receu l'honneur de sa bien-veillance avec

beaucoup de ressentiment, firent partir aussi le Seigneur Sala pour assurer sa Majesté Portugaise, qu'ils avoient apris la nouvelle de son restablissement dans son trosne, avec vne ioye qui ne se pouvoit pas exprimer; qu'ils acceptoient son alliance avec respect, & qu'il les trouveroit tousiours disposez à luy tesmoigner qu'ils embrasseroient avec chaleur ses interests contre leurs communs ennemis. Les Hollandois ne témoignérent pas aussi moins d'affection; ce Roy les ayant envoyé visiter pour rechercher leur amitié, ils luy depécherent vn Ambassadeur, lequel l'ayant assuré de la bonne volonté des Estats, cimenta la paix qu'ils avoient iurée ensemble peu auparavant.

Les nouveaux regnes sont tousiours sujets à mille sortes d'accidens, & s'ils ne sont protegez par vne puissance celeste, il est bien difficile qu'ils demeurent long-temps dans le lustre de leur grandeur: Le Roy de Portugal avoit esté mis dans le trosne de ses predecesseurs par vne espece de miracle, le sceptre ne luy avoit point esté disputé; six cens villes, & quinze mille villages s'estoient mis sous son obeïssance en moins de huict iours, & tous les peuples du Royaume tesmoignoient que leur felicité n'avoit iamais esté parfaite que depuis son avenement à la couronne; neantmoins il ne

fut quasi point plustost assis dans le trosne qu'il eut ceux-là mesmes qui l'y avoient placé pour ennemis de sa gloire & de sa grandeur. Cent hommes des plus puissans du Royaume conspirerent pour luy ravir ce que la iustice du ciel luy avoit rendu, & si la supréme bonté qui l'avoit esleu ne l'eut conservé, son regne n'eut eu que de petits momens entre sa naissance & sa fin.

Grande trahison cõtre le Roy de Portugal.

Quatre Evesques, entre lesquels estoient l'Inquisidor major & l'Archevesque de Braga, le Marquis de Ville-Real & le Duc de Camine son fils furent les principaux autheurs de cette trahison; le payeur des deniers du Roy nommé Dom Laurenzzo Pidez de Carvalle, le Comte d'Armamar, & Dom Agostino Manuel l'appuyoient; les Iuifs de Lisbonne faisoient vne partie des conspirateurs, & la plus forte se trouvoit dans l'armée Navale qui estoit alors à Bellin, car il y avoit dans chaque vaisseau vn homme de commandement attitré pour y mettre le feu à certain signal, Laurenzzo Pidez de Carvale devoit entrer au quartier de la Reyne avec cent hommes pour faire main basse, les Iuifs avoient resolu de mettre le feu dans huit ou dix maisons de la ville, afin d'occuper le peuple pendant qu'ils se ietteroient en foule au Palais: cependant l'Inquisidor major envoyoit des lettres en Castille avec le sceau de l'Inquisition pour

advertir le Roy d'Espagne de tout ce qui se passoit dans le Portugal, & de l'ordre que l'on tenoit pour faire reüssir cette trahison.

Comme découverte. Dieu qui protege les Couronnes comme des marques évidentes de sa liberalité, se servit d'vn estrange moyen pour découvrir vne si noire conspiration ; le Roy de Portugal envoyant fort souvent en Espagne vn espion, de l'esprit & de la fidelité duquel il s'asseuroit fort, il advint que cét homme rencontrant vn espion Boheme qui portoit en Espagne les lettres des conspirateurs, il l'acosta sans se douter de ce qu'il estoit, marcha quelque temps avec luy, le fit parler assez pour cognoistre de quel mestier il se mesloit, l'invita d'entrer dans vn cabaret où il l'enyvra, le fit sortir en cette posture, le poignarda demie-heure apres qu'il fut en campagne, & s'estant saisi de toutes ses lettres, retourna promptement sur ses pas pour les apporter à sa Majesté Portugaise.

Iugez vn peu de l'estonnement de ce Prince apres la cognoissance d'vne si malheureuse conspiration ? Il eut de la peine à la croire : neantmoins cognoissant trop bien la main & le seau de son Inquisidor major pour la mettre en doute plus longuement, il le fit prendre & mener au Chasteau sainct Iulien, envoya saisir tout au mesme temps ceux qu'il sçavoit estre du nombre des conspirateurs, fit visiter l'Inquisition où l'on

trouva force poudre & quantité d'armes,& voulant tesmoigner vn trait de clemence parmy tant de subjets qu'il avoit d'exercer sa iustice, fit publier qu'il donnoit grace à tous ceux qui trempoient dans cette perfidie, pourveu qu'ils s'accusassent dans quatre iours, autrement il les declaroit criminels de leze Majesté, & protestoit les faire punir sans remission.

L'affection du peuple envers ce Prince parut alors iusqu'au dernier point. Au mesme temps qu'il fut adverty de la trahison, il se mit sous les armes,&quelques-vns furent deputez vers Sa Majesté pour luy demander Iustice de tous les meschans,avec vne treshumble supplication de vouloir considerer qu'vne punition exemplaire romproit le cours à pareils attentats, asseureroit son sceptre,& contenteroit l'esprit de ses bons subjets: ce qui leur ayant esté promis & iuré, principalement pour les autheurs de la trahison,ils retournerent pour faire quitter les armes à leurs compagnons. La curiosité m'ayant porté à la recherche des noms des principaux conspirateurs, ie les veux donner à celle du Lecteur, pour luy faire voir, que sans l'assistance divine, le Roy de Portugal ne pouvoit sortir des mains de tant de personnes.

Le Marquis de Ville-Real
Le Duc de Camine son fils

L'Archevesque de Brague
L'Inquisidor Major
Dom Anthoine Pero
Le Comte d'Armamar
Dom Agostino Manuël
Le Comte de Ballerais
Anthoine de Mendozo
Gonsalve de Pidez
Laurencez Pyrez & son fils
Anthoine Gournesо
Louys Brové & son frere
George Fernande d'Alvez
Paul & Sebastien de Carvalle
Diego Rodrigo le fils
Laurencez Pyrez de Carvalle.

Autheurs de la trahison punis.

Le crime estant trop averé pour estre revoqué en doute, tous ceux que ie viens de nommer, & quarante-deux autres complices, faits prisonniers dés le premier iour, furent condamnez & conduits au supplice, pour satisfaire au desir du peuple qui en demandoit l'execution avec de tres-grandes instances. Le Marquis de Ville-Real, le Duc de Camine son fils, proches parens du Roy de Portugal, le Comte d'Armamar & Dom Agostino Manuël furent les premiers qui souffrirent, comme ceux sous l'authorité desquels tous les autres avoient agy. Ayans esté conduits la nuict du 29. d'Aoust à la maison de Dom Diego Duarte, ils furent me-

nez le lendemain sur vn eschaffaut à divers estages : Deux chaires estoient placées sur le plus haut, l'vne pour le Marquis de Ville-Real, l'autre pour le Duc de Camine son fils: vn degré plus bas il y en avoit vne preparée pour le Comte d'Armamar, & plus bas encor sur les planches de l'eschaffaut, vne autre pour Agostino Manuël.

Aussi tost que le Marquis de Ville-Real fut sur l'eschaffaut, il se mit à genoux, & se tint en cette posture iusques à ce qu'il eut finy vne harangue qu'il fit au peuple pour luy faire sçavoir qu'il alloit courageusement à la mort, laquelle estoit deüe à son crime. Ce discours ayant esté court, quatre Corrigidors s'avancerent pour visiter l'eschaffaut, & sçavoir si tout estoit en bon estat, ce qu'estant fait, le Marquis s'alla placer en vne des chaires plus esleuées, & le bourreau paroissãt presqu'au mesme temps, commença de crier. *Le Roy nostre sire veut que l'on fasse Iustice. Que Dom Louys iadis Marquis de Ville-Real ait la teste tranchee comme traistre à sa Majesté, aux Principaux du Royaume & à tout le peuple. Que pour ces crimes ses biens soient confisquez à son Espargne, & que la memoire de ce coulpable soit bannie du monde.*

Ce qu'estant prononcé à voix haute, le bourreau tourna le visage vers le Marquis, luy lia les bras & les iambes à ceux de

sa chaire, l'esgorgea, & en suite, luy coupa la teste.

Le Duc de Camine son fils paroissant aussi tost que cette execution fut faite, toucha sensiblement tous les spectateurs, & si son crime eut esté moins grand, il ne fut mort qu'avec vn regret incroyable de tout le peuple: car passant proche du corps de son pere, il se mit à genoux devant luy, baisa ses pieds plus de cent fois, comme s'il eut voulu faire iuger au peuple qu'il luy demandoit pardon de l'avoir engagé dans vne entreprise si malheureuse, supplia qu'on luy donnat le temps de dire vn Pater pour son ame, & l'ayant finy, s'alla mettre dans la chaire que l'on avoit preparée pour luy, où il fut traité de mesme façon que l'on avoit fait le Marquis son pere.

Le supplice du Comte d'Armamar & de Dom Agostino Manuël fut pareil: celuy de Pero Beassa, de Belchior Correnda Franca, de Manuël Valente, & d'vn clerc, finit ce mesme iour d'vne autre façon, ces quatre furent pendus, leurs corps mis apres en quatre quartiers, traisnez par les ruës, attachez aux portes & aux avenuës de la ville, pour donner de la crainte à ceux qui penseroient à commettre vn crime pareil: on espargna l'Inquisidor Major, & les trois Evesques complices pour ne pas respendre le sang Ecclesiastique: mais leur perfidie ne pouvant

demeurer ſans quelque ſorte de chaſtiment, ils furent mis en des cachots d'où l'on ne croit pas qu'ils ſortent iamais avec la vie. L'Archeveſque de Brague y mourut quelques iours apres, le regret d'avoir trempé dans cette action l'ayant eſtouffé, ſelon le rapport des Medecins qui le viſiterent. Son Secretaire s'eſtant trouvé complice de la trahiſon, fut pendu, & avec luy Anthonio Correa de Sylva premier commis de Vaſconcelloz, dõt vous avez veu la tragique fin dans le precedent volume de cette Hiſtoire.

Cette exemplaire punition qui fut ſuivie de celle de tous les autres conſpirateurs, ayant mis ce Prince & ſes peuples en repos; il ne ſongea plus qu'à continuër à faire la guerre à ſon ennemy, & pour cette conſideration ayant fait appeller cinq Colonels de Cavalerie Françoiſe, trois d'Infanterie, & deux de Dragons, qu'il avoit obtenuës du Roy Tres-Chreſtien pour appuyer le commencement de ſon regne, il les pria de ſe tenir preſts pour s'avãcer ſur les frontieres, & mit de nouvelles troupes ſur pied pour fortifier le camp qu'il avoit devant Badajox: neantmoins ils furent employez autre part, car le Conſeil de Portugal n'ayant pas trouvé qu'il fut à propos de conſommer vne armée devant vne ville qui ne leur nuiſoit pas beaucoup, les troupes qui l'aſſiegeoient furent rappellées pour ſervir ailleurs.

Divers exploits des Portugais & des Castillans.

Les premiers actes d'hostilité que ie remarque entre les Portugais & les Castillans, furent faits par ces derniers dans la Comargue ou Province d'Alentejo proche de la ville d'Elvas, sur la frontiere de Castille; & les premiers avantages que ie trouve entre ces deux peuples se rencontrent en ce mesme lieu. Les Castillans s'estans donc iettez en cette Province y exercerent d'abord des cruautez assez estranges pour faire horreur; ils n'espargnerent pas les vieillards, les femmes, les enfans, ny les Eglises, ils despoüillerent l'Image de Nostre-Dame de Ventosa, & ne laisserent pas mesme sur celle du petit Iesus qu'elle tenoit entre ses bras les ornemens que la pieté Chrestienne leur avoit donnez : Ce qu'estant venu à la cognoissance des Portugais, Dom Iean d'Acosta Capitaine Major de la ville d'Elvas, fit partir promptement cinq compagnies d'Infanterie sous la conduite de Gaspard de Siquera Manuël, & le fit suivre promptement par quatre cens hommes qui faisoient vne forme d'arriere-garde sous les ordres de Louys Mendez de Valconzellos.

Ces troupes ayans esté iointes par quelques compagnies de Cavalerie qui les attendoient à trois lieües de la ville de Campo Major, ils marcherent tous ensemble contre les Castillans qui continuoient leurs ravages, les chargerent, en laisserent deux cens

ſur la place, & pourſuivirent les autres iuſques aux portes de Badajox où ils ſe ſauverent.

Ce commencement eſtoit trop beau pour n'avoir pas de ſuite pareille. Les Caſtillans s'eſtans peu de temps apres avancez dans la meſme Province d'Alentejo au nombre de ſix cens pour ſurprendre la ville de Montalban, Maſcarenhas Meſtre de Camp d'vn Regiment de Portugais partit avec quatre compagnies ſeulement, & les ayant rencontrez avant qu'ils fuſſent à la ville, les attaqua ſans conſiderer que leur nombre excedoit le ſien, ce qui ſe fit ſi heureuſemẽt, qu'apres en avoir mis dix-huit ou vingt ſur la poudre, il donna l'eſpouvante aux autres, & les mena battant iuſqu'au paſſage de Sever où la nuict & la crainte de s'engager en quelque embuſcade le fit arreſter. Il croyoit que la nuict & la honte leur feroient concevoir vne reſolution plus courageuſe, & n'attendoit rien moins que de les voir revenir avec le iour pour tirer raiſon de la perte qu'ils avoient faite; mais ayant apris qu'à la faveur des tenebres ils s'eſtoient retirez tout a fait, il reſolut de paſſer le Sever pour les ſuivre, & ſans donner plus de poids à quelques raiſons qui luy ſembloient deffendre l'entrée d'vn pays ennemy avec de ſi petites forces, il franchit ce paſſage, s'avança iuſques à la ville de Ferreira qui eſt en Caſtille, eſloignée du

Sever de cinq grandes lieües, la força & y mit le feu sans avoir esté traversé par les troupes Castillanes qu'il poursuivoit, lesquelles au lieu de deffendre vne ville qui pouvoit tenir avec eux devant des troupes beaucoup plus fortes, se renfermerent au Chasteau.

Ce second eschec fut suiuy d'vn troisiéme: Les Castillans ayans fait de nouvelles irruptions dans le Portugal, saccagé & bruslé quatre bourgades au delà des monts, Ruy Gomez de Fiqueiredo Frontera Major de ladite Province, envoya Louys Gomez de Fiqueiredo son frere Gouverneur de Chavez, afin d'arrester ce torrent, & empescher la continuation de ces ruines. Les troupes qu'il menoit ayans esté assez fortes pour chasser ces cruels ennemis, il ne se contenta pas de leur avoir donné la fuite, il attaqua la ville de Monterey qui est dans le Royaume de Galice, l'emporta de vive force, la despoüilla de tout ce qu'elle avoit de plus riche, & voulant vanger sa patrie dans laquelle les Castillans avoient mis le feu, la reduisit en cendres avant que partir.

Le malheur de cette ville portant les Castillans iusques à l'excés de la rage, il y en eut beaucoup qui resolurent de perir ou de se vanger, & pour cette consideration, ils firent deux desseins presqu'en mesme temps. Le premier fut d'aller brusler les bourgades de

Momento

Momento Koros & Paſſos qui ſont proches de la ville de Bragance, comme s'ils euſſent voulu braver le Roy de Portugal, en s'attaquans directement à ſon domaine: le ſecond fût d'emporter Villaverde, & n'y laiſſer que des marques de deſolation. Leur entrepriſe ne reüſſit pas quant au premier point: car les habitans & les gens de guerre qui ſe rencontrerent à Bragance eſtans ſortis au premier avis de leur marche, les taillerent preſque tous en pieces, & pouſſans plus avant l'avantage de leur combat, entrerent en Caſtille pour y bruſler ſept villages & la ville de Geronde, dans laquelle il n'y demeura rien d'entier que la ceinture des murailles.

Leur deſſein ne fut pas plus heureux au ſecond: Louys Gomez de Figuereido dont nous avons parlé cy-deſſus, ayant ſceu que le Marquis de Terraſſone marchoit avec deux mille fantaſſins & deux cens Chevaux vers Villaverde, envoya trois cens Chevaux avec ordre de les prevenir au paſſage, & ſe mettant à la queüe avec quinze cens fantaſſins, rencontra ſes ennemis en lieu ſi avantageux pour combatre, qu'il donna d'abord, ſans s'amuſer à l'eſcarmouche. Auſſi ſon aſſurance l'emporta ſur le nombre de ſes ennemis: le combat ayant duré plus de quatre heures, il ſe vit vainqueur par la fuite de l'Infanterie ennemie qui luy laiſſa le champ de bataille avec grand nombre de morts de

leur part,& si la nuict eut encor tardé quelque temps, la victoire eut esté toute entiere, le desordre & l'espouvante y estant desia quand l'obscurité commença.

Le fer s'eschauffant ainsi de moment à autre, & la haine de ces nations semblant prendre de l'accroissement avec le temps, il ne se passoit gueres de iours que l'on n'entendit parler de quelques nouveaux exploits sur les frontieres de ces Royaumes ennemis. Le plus remarquable pourtant, fut celuy de Dom Gaston Cotinho General des armées Portugaises. Quelques espions l'ayans averty que six mille fantassins & huit cens Chevaux Castillans s'estoient fortifiez en deux villages fort proches, bien que l'vn fût du Royaume de Gallice, l'autre de Portugal, il commanda douze cens hommes pour l'aller attendre sur la montagne de Facho, & partit à la teste de trente Chevaux seulement pour aller recognoistre leurs fortifications. Les ayant trouvées assez foibles pour estre enfoncées si elles estoient attaquées avec vigueur, il fit avancer son Infanterie, chargea cependant vn corps de Cavalerie que les ennemis avoient avancé, & l'ayant dissipé sans beaucoup de difficulté, le poussa iusques au gros de l'armée, laquelle estant dans quelque sorte d'estõnement, ne branla point pour l'empescher d'eslever deux pieces de canõ qu'il mit en batterie à leur veüe.

Cette artillerie estant en estat de servir, il la fit tonner contre vn vallon par lequel on pouvoit aller à couvert iusqu'à luy, fit quatre petits bataillons de toutes ses troupes, le premier sous la charge de Dom Iuan de Sasa, le second commandé par Anthonio Dorego, le troisiéme par Gaspard Cazado, & voulant marcher avec le quatriéme, fit attaquer les retranchemens ennemis de quatre costez. La vigueur qu'il avoit desirée pour tirer de la gloire de cette entreprise se rencontrant en ses soldats, ils ne trouverent rien d'assez fort pour les arrester, ils forcerent ces retranchemens, se rendirent maîtres de quatre redoutes, gagnerent la place d'armes, enleverent tout l'equipage, & n'estans pas contens que leur victoire fut marquée par ces avantages & la prise d'onze drapeaux, allerent brusler les villages qui se rencontrerent à deux lieües de là.

Plus de quatre cens Castillans demeurerent morts sur la place, le nombre des prisonniers de marque fut de quatorze Officiers & de soixante & dix soldats, mais cette affaire ne finit pas là. Ce General Portugais voulant profiter de l'estonnement de ses ennemis, mit le lendemain ses troupes en bataille, les fit avancer en Galice, poursuivit les fuyards qui s'estoient derechef fortifiez dans vn bourg, les força pour la seconde fois à se retirer plus avant, brusla neuf maisons

apres les avoir pillées, & se trouvant alors assez satisfait d'avoir battu ses ennemis deux fois tout de suitte, se retira plein de gloire & ses soldats de riche butin.

Pendant qu'il executoit de si belles choses Vasco de Azeredo Cotinho & Manuël de Sosa d'Abru n'exploitoient gueres moins d'vn autre costé, leurs frontieres estans subjettes aux irruptions Castillanes, ils resolurent de delivrer le peuple de l'oppression qu'il souffroit, mirent sur pied de fortes troupes, & marcherent contre la ville de Lobeos, dans le Chasteau de laquelle les ennemis trouvoient ordinairement leur retraite. Les attaquer & les emporter ne fut quasi qu'vne mesme chose, ils les prirent avec la perte de vingt-deux soldats seulement, les saccagerent, & n'ayans point l'humeur plus douce que les Castillans qui n'espargnoient rien, brusterent sept cens maisons, tant à la ville de Lobeos, qu'aux bourgades circonvoisines.

Ce ne fut pas encor le dernier trait de malheur qui tomba sur les Castillans. Martin Alphonso de Mello ayant eu avis qu'ils estoient sortis en grand nombre de Badajox pour attaquer la ville d'Olivenza située sur la riviere de Guadiane, qui separe le Portugal de la Castille, il fit prendre les armes à tous les gens de guerre qui se trouverent alors dans Elvas, envoya dire aux Gouver-

neurs voiſins qu'ils euſſent à le ioindre avec les meilleures forces qu'ils pourroient tirer de leurs garniſons, & commença de marcher vers Olivenza, auquel moment vn Courrier arrivant de la part du Gouverneur de cette ville là, luy dit qu'elle avoit eſté vigoureuſement attaquée par deux endroits, mais qu'il l'avoit courageuſement deffenduë, que les Caſtillans s'eſtoient retirez apres avoir perdu plus de deux cens hommes; que neantmoins s'attendant de les voir bien toſt retourner, il le ſupplioit de le ſecourir, la ville n'eſtant pas baſtante de ſouffrir vn ſiege.

Cét avis luy donnant lieu de ne preſſer pas la marche des troupes qu'il avoit ſur pied, il en attendit quelques autres qui luy arriverent deux iours apres, leſquelles faiſans le nombre de deux mille hommes de pied & huit cens Chevaux, il fit marcher l'avant-garde de la Cavalerie ſous les ordres du Comte de la Vagne François, l'Infanterie ſous celles de Dom Luis de Portugal & d'Anthonio Gallo, le premier Meſtre de Camp General, l'autre Sergent Major: mit à leur queüe deux groſſes pieces de canon, quatre moyennes, avec toutes les munitions neceſſaires à ſon deſſein, ſuivit avec le reſte de la Cavalerie, gagna le pont de Guadiane où il mit quelques mouſquetaires dans le Chaſteau pour renforcer ſa garniſon, & ſe rendit au point du iour à Iuramenha.

Ses avant-coureurs luy ayans alors apris que les Castillans estans retournez vers Olivenza pour la surprendre sous ombre d'y porter des vivres comme s'ils eussent esté Portugais, en avoient esté repoussez avec perte de cent quarante-six hommes trouvez morts proche de la ville & sur les chemins: qu'ils auoient passé la riviere, & marchoient du costé de Campo Major, il prit au mesme temps cette route avec dessein de les combatre: mais estant adverty deux heures apres qu'ils n'avoient pris ce chemin que pour le tromper, & qu'ils tiroient vers Badajox, il renvoya toutes ses troupes aux garnisons desquelles il les avoit tirées, ne voyant aucune apparence de les suivre plus longuement pour les engager au combat.

Artifice du Comte Duc d'Olivarez contre le Roy de Portugal.

Puis que nous sommes sur l'Histoire de Portugal: ie ne veux pas oublier vne circonstance digne de la curiosité du Lecteur. Le Roy d'Espagne parlant vn iour de la revolte du Portugal avec le Comte d'Olivarez, il luy dit, qu'il avoit desia remarqué trois ou quatre fois que la Maison des Gusmans estoit fatale à sa grandeur, ce que ce favory ne pouvant gouster avec plaisir, parce qu'il est sorty de cette famille, il fit partir vn courrier pour aller trouver le Duc de Medina Sidonia qui en est aussi, & luy manda qu'il eut à venir à la Court, sans donner vn moment à quelque sorte d'affaires que ce fut.

Ce Duc ne pouvant deviner le subjet pour lequel on hastoit si fort son voyage, partit avec la diligence qu'on demandoit, & se rendit aupres du Comte Duc, lequel l'ayant asseuré que le Roy Catholique le soupçonnoit d'intelligence avec le Roy de Portugal parce qu'il estoit son beau frere, luy conseilla de se purger par vn escrit public, & mesme le faire appeller en duel pour faire perdre à Sa Majesté & au peuple les impressions qu'ils pouvoient avoir.

Ce discours surprenant vn peu le Duc de Medina Sidonia, il repartit que les loix Divines luy deffendoient de faire vn duel contre qui que ce fust, & celles de la nature contre vn beau-frere: Qu'il n'avoit iamais donné subjet au Roy de le soupçonner d'vne lascheté, & qu'il ne se trouveroit rien qui pût tesmoigner qu'il eut seulement pensé de contribuer à la revolte du Portugal. Que neantmoins si Sa Majesté Catholique luy vouloit donner permission de se battre, & luy faire venir vne Bulle du Pape pour l'exempter de l'excommunication Majeure dont l'Eglise punit les duelistes, il ne manqueroit pas de faire sçavoir au Roy de Portugal qu'il avoit les armes à la main pour chastier sa rebellion.

Si le Duc de Medina Sidonia avoit esté surpris aux discours que le Comte Duc luy avoit tenus, ce favory ne le fut gueres moins

par la modestie de cette response : Neantmoins ne voulant pas demeurer en si beau chemin, il le pressa de telle sorte, qu'il le fit consentir à ne desavoüer pas vn cartel que l'on feroit courir sous son nom, puis que sa conscience luy donnoit de la repugnance à l'executer. Le cartel fut donc fait selon les pensées du Comte Duc, ietté dans le Portugal, & publié par toute l'Espagne. Voicy les termes où il fut conceu.

CARTEL DE DEFI DV *Duc de Medina Sidonia au Roy de Portugal.*

DOM Gaspar Alonço Perés de Gusman el Bueno, Duc de Medina Sidonia, Marquis, Comte & Seigneur de S. Lucar de Barameda, Capitaine General de la mer Oceane, costes de l'Andalousie, & des Armées de Portugal, Gentil-homme de la Chambre de Sa Majesté Catholique: Dieu le garde.

Ie dis que comme c'est vne chose notoire à tout le monde que la trahison de Iuan de Bragance, jadis Duc, que l'on sçache aussi la detestable intention avec laquelle il a voulu tacher d'infidelité la tres-fidelle Maison des

Guſmans, laquelle par tant de ſiecles eſt demeurée & demeurera à l'avenir en l'obeïſſance de ſon Roy & Maiſtre, & verifié telle par tant de ſang de tous les ſiens reſpandu pour ce ſujet. Ce Tyran a introduit dans l'eſprit des Princes eſtrangers, & dans celuy des Portugais errans qui ſuivent ſon party, pour mettre en credit ſa meſchanceté, les animer en ſa faveur, & me mettre mal (bien qu'en vain) dans l'eſprit de mon Maiſtre, Dieu le garde, que i'eſtois de ſon opinion: fondant & eſtabliſſant ſa conſervation ſur le bruit qu'il en faiſoit courir, & duquel il infectoit vn chacun. Se promettant que s'il pouvoit vne fois gaigner ce poinct que de faire douter au Roy d'Eſpagne de ma fidelité à ſon ſervice, il ne trouveroit pas de ma part vne ſi grande oppoſitiõ qu'il la rencontre en tous ſes deſſeins. C'eſt ce qui l'a porté à faire ſemer par toute la Caſtille des manifeſtes & memoires, contenans que ie voulois eſtre le liberateur de l'Andalouſie, & favoriſer ſon party: faiſant meſmes des feux de ioye pour rendre plus croyable au public cette noire malice. En quoy toutefois ſon impoſture ſe decouvroit d'elle-meſme: car s'il euſt eſté auſſi vray comme il ne l'eſt pas & ne le peut eſtre, que i'euſſe favoriſé ſon party: au lieu de publier mon deſſein il le ruïnoit en le deſcouvrant, & empeſchoit entierement ſon effet. Il a tou-

tefois pris l'occasion de me nuire, se servant d'vn Frere Religieux qui avoit esté envoyé par le Corps de la ville d'Ayemonté à Castromarino en Portugal, pour delivrer vn prisonnier qui y avoit esté arresté comme espion, & comme tel condamné à mort. Lequel Frere ayant esté amené prisonnier à Lisbonne fut pratiqué pour dire que i'estois de son party; publiant mesme à cette fin quelques lettres qui le confirmoient & que ie donnerois libre entrée & faveur à toutes les armées estrangeres qui viendroient aux costes de l'Andalousie.

Tout cela afin de faciliter l'envoy du secours qu'il demandoit ausdits Princes estrangers: & pleust à Dieu que cela fust, ie ferois le monde tesmoin de mon zele & de la perte de leurs vaisseaux: comme ils auroient experimenté par les ordres que i'avois laissé s'ils eussent entrepris quelque chose de semblable.

Voila bien quelques vns de mes motifs: mais le principal sujet de mon desplaisir est, que sa femme soit de mon sang: lequel estant corrompu par cette rebellion, ie desire le répandre; & me sens obligé de montrer à mon Roy & maistre par cette action le ressentiment que i'ay de la satisfaction qu'il tesmoigne avoir de ma fidelité, & la donner pareillement au public, pour le relever du doute qu'il a pû concevoir des fausses

impressions qu'on luy a données: c'est pourquoy ie defie ledit Iuan de Bragance, iadis Duc, comme ayant faussé la foy à son Dieu & à son Roy, & l'appelle à vn combat singulier corps à corps, avec parrain ou sans parrain: ce que ie remets à son chois, comme aussi le genre d'armes. La place sera prés Valence d'Alcantara, à l'endroit qui sert de limites aux deux Royaumes de Portugal & de Castille, où ie l'attendray quatre-vingts iours, à commancer dés le premier d'Octobre & à finir le 19. Decembre de la presente année. Les vingt derniers iours ie seray en personne dans ladite place de Valence: & le iour qu'il me signifiera, ie l'attendray sur ces limites là: Lequel temps, bien qu'il soit long, ie donne audit Tyran, afin qu'il le puisse sçavoir, & la pluspart des Royaumes de l'Europe voire tout le monde: A la charge qu'il assurera au desir des Cavaliers que ie luy envoyeray vne lieuë avant dans le Portugal: comme i'asseureray aussi à ceux qu'il envoyera de sa part vne lieuë dans la Castille, & me promets de luy faire entendre lors plus à plein l'infamie de l'action qu'il a commise.

Que s'il manque à l'obligation qu'il a de Gentil-homme, de se trouver à l'appel que ie luy fais pour exterminer ce fantosme par les voyes qui seules me resteront en ce cas, voyant qu'il n'aura pas la hardiesse de se

trouver en ce combat, & de m'y faire paroiſtre tel que ie ſuis, & tels qu'ont toûjours eſté les miens au ſervice de leurs Roys, comme les ſiens au contraire ont eſté traîtres: I'offre dés à preſent ſous le bon plaiſir de ſa Majeſté Catholique, Dieu le garde, à celuy qui le tuera, ma ville de ſaint Lucar de Barameda, ſiege principal des Ducs de Medina Sidonia, & eſtant proſterné aux pieds de ſadite Majeſté ne me donner point en cette occaſion le commandement de ſes armées, pour ce qu'il a beſoin d'vne prudence & moderation que ma colere ne me pourroit dicter en cette occurrence: me permettant ſeulement que ie la ſerve en perſonne avec mille chevaux de mes ſujets, afin que ne m'appuyant lors que ſur mon courage, non ſeulement ie ſerve à la reſtauration du Portugal & punition de ce rebelle; mais que ma perſonne & celle de mes troupes puiſſent, en cas qu'il refuſe mon appel, amener mort ou priſonnier cét homme aux pieds de ſadite Majeſté. Et pour ne rien oublier de ce que pourra mon zele, i'offre vne des meilleures Villes de mon Eſtat au premier Gouverneur ou Capitaine Portugais, qui aura rendu quelque place de la Couronne de Portugal, trouvée tant ſoit peu importante au ſervice de ſa Majeſté Catholique: Demeurant touſiours trop peu ſatisfait de ce que ie pourray faire pour ſadite

Majeſté ; puis que tout ce que i'ay , ie le tiens, & le doy à elle, & à ſes glorieux anceſtres. Fait à Tolede le vingt-neufieſme Septembre 1641.

Toute l'Eſpagne creut d'abord qu'vn mouvemēt genereux & boüillant avoit veritablement tiré cét écrit des mains du Duc de Medina Sidonia, mais quand on l'eut conſideré de plus prés, les mieux ſenſez iugerent qu'il eſtoit ſorty d'vne autre boutique, & les raiſons qui leur firent faire ce iugement ſont celles qui ſuivent.

On ne trouva point d'apparence qu'vn homme ſans authorité pût promettre ſeureté dans la Caſtille dont le Roy d'Eſpagne eſtoit maiſtre, à vn Prince tant ennemy & pour la perte duquel il eut engagé toutes ſes Couronnes.

Il n'eſtoit pas encor vray ſemblable qu'vn Seigneur de condition ſe voulut priver de la ville de ſainct Lucar capitale de l'Andalouzie & demeure ordinaire des Ducs de Medina Sidonia ; à la faveur d'vn aſſaſſin qui n'auroit point de qualité plus avantageuſe que celle de meſchant & meurtrier.

En troiſieſme lieu, l'on ſe mocqua quand on veit vn Roy recognu dans tous ſes Eſtats, eſtre appellé par vn homme ſimple & ſujet d'vn Prince ennemy, au ſeul nom duquel on pouvoit envoyer vn cartel.

La quatriesme raison n'est pas moins puissante; on ne pût comprendre qu'vn homme de bon iugement se portast iusques à tel excez de passion, qu'il eut regret de voir sa sœur esleuée au trosne & porter le sceptre. Mais celle qui donna plus de poids à ce iugement fut de voir, qu'il ne se promettoit rien moins que d'amener vn Roy de Portugal aux pieds de celuy d'Espagne, duquel il estoit concurrent, comme si le sort des armes eut dependu de la seule boutade de son esprit: le Roy de Portugal aussi n'en fit que rire quand il vint à sa cognoissance, & le plus grand soing qu'il eut alors fut de faire mettre en liberté quelques Seigneurs Castillans arrestez à Lisbonne, pour recompenpenser celle que l'on avoit donnée à l'Evesque de Lamego qu'vn vaisseau François avoit chargé pour continuer son Ambassade vers sa Sainteté.

L'arrivée de cét Ambassadeur ne causa point de petites inquietudes à celuy d'Espagne, il fit ses plaintes à sa Sainteté, & protesta de s'en retourner en Espagne s'il estoit receu comme Ambassadeur de Portugal: surquoy le Pape voulant empescher les desordres qui pouvoient arriver sur cette matiere, ordonna qu'il n'arriveroit que de nuict, & cependant ne trouva pas mauvais que ses amis le visitassent & l'assistassent en qualité d'Ambassadeur: Voila pourquoy

celuy de France luy envoya son carrosse iusques à Civitavecchia avec vne escorte de tous les Portugais & Catalans qui se rencontrerent alors dans Rome, Le Cardinal Anthonio cõmanda mesme sur ce sujet quarante gardes à cheval, pour battre la campagne depuis Civitavecchia iusqu'à Rome, & quand il fut entré dans la ville il alla loger avec l'Ambassadeur de France, qui le receut à la porte de son logis avec tous les honneurs & les deferences qu'il luy pût rendre. Nous verrons ce qui arriva de cette Ambassade dans la suitte de nostre Histoire, que nous continuerons cependant par la mauvaise intelligence du Pape & du Duc de Parme laquelle fit naistre la guerre dans la Lombardie.

L'Evesque de Lamego Ambassadeur à Rome pour le Roy de Portugal.

Le fondement de cette mauvaise intelligence se trouve dans la resolution que le Duc de Parme prit de faire fortifier quelques places dans le Duché de Castro, & d'avoir mis sur pied force gens de guerre pour appuyer cette entreprise sans en avoir le consentement de sa Sainĉteté; car cét Estat estant vn fief Ecclesiastique donné à la maison des Farneses par Paul III. à la charge qu'on ny pourroit faire aucun fort, crainte de donner de l'ombrage aux Papes, sa Sainteté pretendoit que le Duc de Parme ne pouvoit fortifier vne place sans l'interesser, & pour cette consideration, elle luy envoya

Differens entre le Pape & le Duc de Parme.

dire: qu'elle s'estonnoit de voir vn si grand nombre de gens de guerre si proches d'elle sans sçavoir pourquoy, qu'il les avoit assemblez sans necessité, ses Estats n'estans point menacez par qui que ce fut; Qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il fit fortifier des villes dans le Duché de Castro qui relevoit immediatement du S. Siege, & qui n'avoit esté donné à la maison des Farneses qu'avec des conditions qu'il n'ignoroit pas: Qu'elle croyoit avec apparence, qu'il vouloit choquer l'authorité Pontificale, & que pour luy faire perdre cette opinion, elle le prioit de congedier ses soldats & faire cesser toutes les fortifications commencées dans ce Duché, autrement qu'elle seroit contrainte de punir son attentat par les armes spirituelles & temporelles.

En effet le Duc de Parme ne s'estant pas beaucoup soucié des prieres, ny des menaces du Pape, sa Saincteté delivra des commissions pour lever forces gens de guerre, donna leur rendez-vous general à Viterbe sous les ordres du Baron Luygi Mathey, cependant se voulant prevaloir des armes Ecclesiastiques, fit afficher à la porte de S. Pierre & en divers lieux de la ville de Rome, vn Bref portant injonction à ce Duc de licencier dans vn mois toutes ses troupes, & faire demollir les fortifications qu'il avoit eslevées dans le Duché de Castro, à peine d'excom-

d'excommunication majeure, de rebellion, de crime de leze-Majesté, & perte de tous ses Estats.

Toutes choses estans ainsi disposées à la guerre, le sieur Mathey la voulut commencer par la surprise de la ville de Montalto, dans laquelle vn soldat de la garnison luy promettoit de le faire entrer moyennant le rappel d'vn bannissement de l'Estat Ecclesiastique auquel il avoit esté condamné; mais l'affaire ne reüssit pas : Ceux qui marchoient à cette entreprise estans à deux cens pas des murailles, le soldat qui vouloit entrer pour executer sa promesse receut vne arquebusade qui l'arresta fort proche des portes, & le Baron se voyant découvert fut contraint de se retirer.

Cependant les levées continuoient de tous les costez, l'on envoyoit des canons & grande quantité de provisions à Viterbe, les Conservateurs du peuple Romain armoient à leurs propres despens, pour tesmoigner à sa Sainteté qu'ils la vouloient servir avec chaleur, & l'on n'entendoit parler d'autre chose que de cette guerre, laquelle achevoit de mettre toute la Chrestienté sous les armes.

Le temps & la diligence de ceux que l'on destinoit au commandement des Armées ayans mis toutes choses en bon estat, le Marquis Luigy Mathey fut confirmé General de

l'Armée du Pape, Giulio Boratty General de l'Artillerie, le Marquis Cornelio Mallezio General de la Cavalerie : Et quant au Duc de Parme, se trouvant assez bien averty de tous les preparatifs qu'on faisoit contre luy, il garnit Castro & Ronciglione de bons canons, jetta dedans quinze cens mousquetaires avec quelque cavalerie, & ne les laissa pas dégarnies des munitions necessaires pour soustenir vn siege long-temps.

Cette guerre faisant grand esclat, les habitans de Boulogne & de Ferrare ne voulurent pas tesmoigner moins de zele à Sa Sainteté, que les Conservateurs du peuple Romain : Les premiers luy deputerent le Marquis Fachinety pour luy offrir l'armement de leur Arsenal, tous les soldats qui se trouveroient dans le territoire, & tout l'argent qu'ils pourroient recouvrer pour subvenir aux frais de la guerre : Les seconds luy firent de pareilles offres, neantmoins il ne se servit des vns ny des autres, il tesmoigna seulement que cette bonne volonté l'obligeoit beaucoup ; & pria ces Deputez de luy conserver l'effet de leur zele pour vne occasion plus pressante. Cependant voulant authoriser ses procedures par les voyes de la Iustice, il fit attacher vn Edict au Palais du Duc de Parme, & autres lieux accoustumez, par lequel cette Altesse estoit citée à comparoir pardevant le Cardinal Antonio Tresorier de

l'Eglise,& Deputé du Pape pour l'extinction des Monts Farneses de la premiere erection, & pour la seconde devant le mesme Cardinal, ou le sieur Mancini son Auditeur General deux iours apres ; qui fut le neufiesme Septembre.

Le Duc de Parme n'estant pas en estat de comparoistre pour empescher cette extinction, l'effet de l'Edict s'ensuivit, la premiere & la seconde erection des Monts Farneses furent esteintes, & le 23. du mesme mois par de nouvelles affiches mises aux portes du Palais de ce Duc, il fut cité de comparoistre au lendemain 24. devant le mesme Cardinal, pour voir dire que l'on avoit esteint le Mont del Piano de l'Abbaye,& celuy de Farnese de l'vne & de l'autre erection, & que l'on procedroit à la vente desdits Monts, suivant l'Ordonnance de ce Cardinal.

Tous les moyens qui pouvoient ruyner le party du Duc de Parme n'estans pas alors oubliez, on afficha par tous les cantons de Rome vn Edict donné par l'Auditeur de la Chambre Apostolique, lequel portoit deffenses de sa Saincteté à toutes Villes, Estats, Communautez, Vniversitez, & personnes de quelque qualité & conditiõ qu'elles fussent, Ecclesiastiques ou Seculiers, d'appuyer directement ou indirectement la revolte du Prince de Parme, sous peine à ceux qui n'e-

ſtoient pas ſujets du S. Siege d'excommuni-cation majeure, & aux autres qui dependoient de ſon authorité d'eſtre declarez criminels de leze-Majeſté au premier chef, outre l'excommunication qui leur eſtoit commune avec les premiers, & comme tels privez de leurs biens, privileges, dignitez, honneurs, & tiltres, qui ſeroient confiſquez au S. Siege; Sa Sainɛteté diſpenſant tous ceux qui portoient les armes pour le ſervice de ce Prince des ſerments de fidelité qu'ils pourroient avoir faits lors qu'ils embraſſerent ſes intereſts.

Les armes temporelles ayans leur cours apres les excommunications & les formalitez de Iuſtice, le Marquis Luigy Mathey fit avancer des troupes vers Toſcanello, qui n'eſt pas eſloigné de Caſtro, & voulant ſçavoir l'eſtat de la place, partit à la teſte d'vne forte cavalerie pour la recognoiſtre. Son iugement luy ayant fait dire qu'il ne falloit pas commencer par là, ſes troupes tournerent teſte vers Montalto, qu'il emporta, ſans y avoir trouvé qu'vne reſiſtance legere, & prit le lendemain Cavino, laquelle ne ſe trouvât pas en eſtat de luy diſputer ſa poſſeſſion, ouvrit ſes portes auſſi-toſt qu'elle fut ſommée.

Priſe de Montalto & de Cavino.

La nouvelle de ces deux avantages ayant eſté portée au Pape, il aggrava le mal du Prince de Parme par vn nouveau monitoire, qui revoquoit tous les indults, ſtatuts,

privileges, & dons, cy-devant accordez aux Ducs ses predecesseurs par Paul III. & autres Papes : Et pour rendre le mal sans remede, fit en vertu de ce monitoire partir vn Commissaire pour prendre possession de Caprarole, Ronciliogne, & autres lieux appartenans à cette Altesse.

Cependant le Marquis Mathey avoit avancé ses conquestes par la prise du pont del Piano, dont il fit pendre le Gouverneur, qui ne s'estoit pas voulu rendre, n'ayant qu'vne garnison de trente-cinq hommes pour deffendre vne place qui n'estoit point forte: Ce qui luy facilitant sa marche du costé de Castro, il creut qu'il devoit passer outre sans attendre de nouvelles forces qu'on luy envoyoit de Boulogne, Ferrare, & autres lieux de l'Estat Ecclesiastique. Faisant donc avancer son armée alors composée de dix mille hommes de pied & quinze cens chevaux, il la plaça dans les postes plus avantageux pour vn siege, fit eslever vne batterie de six grosses pieces de canon, & les mit en jeu vingt-quatre heures apres qu'il eut fait commencer les travaux. Le tonnerre que fit cét artillerie ayant d'abord merveilleusement estonné les habitans peu accoustumez à ce bruit, ils s'adresserent à leur Gouverneur, & luy dirent qu'ils n'estoient pas resolus de laisser prendre leur ville par force, de sorte qu'estant contraint de parle-

Castro assiegé.

Castro rendu.

menter, il capitula le lendemain avec les conditions qui ſuivent.

LES ARTICLES DE LA reddition de la fortereſſe de Caſtro, priſe ſur le Duc de Parme par les armes du Pape.

I.

LE ſieur Delfino Angelieri Gouverneur de Caſtro, ſortira de ladite place demain 13. de ce mois, avec tous les Officiers & ſoldats de ſa garniſon, armes & bagage, balle en bouche, meſche allumée des deux bouts: & en la meſme ſorte qu'ils ont accouſtumé de marcher à la guerre: laquelle ſortie ſe fera depuis les huict heures du matin iuſques à midy.

II.

Ils ſeront conduits en toute ſeureté iuſques à la plus prochaine place du grand Duc de Toſcane, qui eſt Pitigliano par Pianeto & Corgnaletto: & pour cét effet leur ſera donné eſcorte.

III.

Il leur ſera fourny vn nombre ſuffiſant de chariots pour emporter leurs armes, meubles & autre bagage.

IV.

On pardonnera generalement à tous ceux qui ont porté les armes contre le service de Sa Sainteté, soit habitans, soldats, ou autres.

V.

Il sera libre à vn chacun de sortir si bon luy semble, & emporter ou vendre ses biens, soit meubles ou immeubles, & en ce cas sera donné vn temps pour disposer desdits biens, ou permis de demeurer en ladite place, & joüir paisiblement de tous ses biens, sans aucun empeschement, en prestant serment de fidelité.

VI.

Cependant il ne sera point fait d'acte d'hostilité de part ny d'autre, iusques à l'entiere execution desdits articles.

VII.

Il sera fait trois copies desdits articles: l'vne desquelles demeurera entre les mains du Marquis Mathey : l'autre sera donnée audit Gouverneur de Castro : & la troisiesme au Magistrat dudit Castro.

Fait au Camp devant Castro le 12. Octobre 1641. Signé, D. Lüigi Mathey General de l'Armée du Pape : & Delfino Angelieri Gouverneur de Castro.

Ces articles ayans esté signez, tant par le Marquis Mathey que par le Gouverneur, les Parmesans furent conduis à Pitigliano, dont

le Duc de Florence est Seigneur, & ce General entra dans Castro, qu'il trouva pourveu de 24. pieces de canon, & de toutes sortes de provisions necessaires pour soustenir long-temps vn siege. L'Hyver commençant alors à se faire desia ressentir, il laissa quatre cens hommes des vieilles troupes dans cette derniere place conquise, distribua quelques compagnies de mesme nature dans Montalto & Cavino, envoya dans la Romagne le Marquis Ceziz Mestre de Camp d'infanterie pour establir des quartiers d'hyver à tout le reste de ses troupes, contre-manda celles qui marchoiét encor pour le joindre, & se rendit à Rome peu de temps apres pour y recevoir de nouveaux ordres de S.S. Cependant on ne laissa pas de travailler pour terminer heureusement cette guerre si bien commencée, car toutes les villes de l'Estat Ecclesiastique retindrent les soldats qu'elles avoient sur pied, firent de nouvelles levées, & par les ordres des plus puissans que le devoir & l'affection jettoient dans le party de Sa Sainteté, plusieurs Forts furent eslevez sur les frontieres de Ferrare & le long du Pô, pour asseurer le plat pays, contre les attaques des Parmesans, qui n'oublioient rien pour tirer raison de l'outrage qu'ils avoient receuë.

Sa Sainteté pourtant voulant faire vn dernier effort pour ramener par la douceur le Prince de Parme, fit afficher aux lieux ordi-

naires vn placard, par lequel elle l'invitoit à se venir purger en personne des sujets qui l'avoient porté à lever les armes,& pour l'obliger à faire son profit de cette bonté, luy promit sauf-conduit pour luy,& cinquãte hommes qu'il pouvoit mener, & seureté pour tout l'equipage qu'il voudroit avoir : Mais ce Duc ne s'estant pas esmeu des menaces qu'on luy avoit faites ne fit pas semblant d'avoir sçeu ce qui estoit porté par ce sauf-conduit, & demeura dans la resolution d'attaquer & de se deffendre.

Toute la Chrestienté s'interessa dans cette guerre,& la plus-part des Princes qui la gouvernent ne la virent naistre & continuer qu'avec regret : Mais celuy qu'elle toucha plus sensiblement,au moins selon les apparences, fut Sa Majesté Tres-Chrestienne, car elle fit de grands efforts pour la divertir, ou pour en arrester le cours. Le sieur de Fontenay Marueil son Ambassadeur à Rome eut trois ordres consecutifs de demander au Pape l'honneur de ses bonnes graces pour le Duc de Parme : elle envoya le sieur de Lionne à Parme pour en parler à son Altesse,& en suite luy commanda d'aller à Rome pour faire voir à Sa Sainteté qu'il avoit cette affaire à cœur, & pour trouver avec le sieur de Fontenay Marueil les moyens de terminer cette affaire à l'honneur des deux parties. Nous verrons dans la suite de ce discours ce que

produisirent ces entremises.

Le feu de cette guerre dont nous venons de voir le succez ne s'estoit pas allumé depuis peu, il avoit jetté ses premieres estincelles en 1636. & le Mareschal d'Estrée avoit esté envoyé à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté pour l'esteindre avant qu'il eut vne violence plus grande : Mais d'autant que les memoires de sa negotiation n'avoient point paru lors que le Mercure François de 1639. & 1640. fut mis sous la presse, il ne se faut pas estonner si le discours de cette action a perdu son rang : il est à mon avis digne de la curiosité du Lecteur, ie ne feray donc point de difficulté de le mettre icy, puis que cette guerre en à fait toute la matiere.

Le Mareschal d'Estrée Ambassadeur extraordinaire à Rome.

Ce Mareschal ayant esté nommé pour Ambassadeur extraordinaire vers le S. Siege dés le commencement des troubles arrivez entre le Pape & le Duc de Parme, non seulement pour traiter des interests de ce Duc, lequel avoit demandé la protection de la France, mais pour relever l'honneur & le credit de la Couronne, que la trop grande deferēce des Ambassadeurs ordinaires avoit laissé déchoir notablement : son esprit & ses bonnes qualitez furent si redoutables aux Ministres de Sa Sainteté, le plus puissant desquels estoit le Cardinal Barberin son nepveu, & sa vertuë si peu agreable aux vns

& aux autres qu'ils resisterét à son establissement par l'espace d'vn an tout entier, & si le Cardinal de Richelieu n'eut fait sçavoir au Pape que ce refus estoit pour produire de dangereuses consequences, il est tres-asseuré que l'audiance luy eut esté tousiours déniée: Mais ses lettres accompagnées de celles du Roy qui se plaignoit en termes tous remplis de ressentimens, ayans fait considerer à Sa Sainteté ce qui pouvoit arriver d'vn plus long retardement, elle agrea finalement cét Ambassadeur, toutesfois avec resolution de ne luy donner aucune satisfaction de son ambassade.

Le Mareschal cogneut d'abord par la froideur qu'on luy tesmoigna, qu'il ne devoit pas attendre grand fruict de ses peines, neantmoins il rendit tant d'honneur, de respect & de complaisance au Pape dans toutes les audiances qu'il eut, que Sa Sainteté gaignée par ces deferences, tesmoigna fort ouvertement avoir perdu plus de la moitié de la mauvaise impression qu'elle avoit receuë de luy.

Aversion du Cardinal Barberin pour le Mareschal d'Estrée.

Il n'en arriva pas de la sorte au regard du Cardinal Barberin son nepveu, la forte passiõ qu'il avoit alors pour les Espagnols, desquels il estoit Protecteur, luy ferma les yeux, & ne luy permit pas de les ouvrir pour considerer les procedez de cét Ambassadeur, de sorte qu'au lieu de s'adoucir par l'exemple

de Sa Sainteté, il ne laiſſa rien en arriere qui pût faire douter de ſa mal-veillance.

Ce ne fut pas dans vne ſeule rencontre qu'il fit paroiſtre cette averſion, il embraſſa toutes les occaſions qui la peurent faire eſclater: Il ſe declara tout ouvertement pour vn General pretendu de l'Ordre de S. Antoine eſtably contre les volontez de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, & les Arreſts de ſon Conſeil: S'oppoſa directemẽt aux privileges des Religieux de Ciſteaux, leſquels avoient nommé General de leur Ordre le Cardinal de Richelieu par vne eſlection Canonique, & traverſa touſiours les deſſeins du Cardinal Antoine ſon frere, declaré par ſa Majeſté Protecteur de France: mais l'action dans laquelle cette haine produiſit de plus dangereux effets fut celle qui ſuit.

Eſclaves Turcs baptiſez à Rome.

Le Duc de Montalte Seigneur des plus illuſtres de Sicile, eſtant venu à Rome pour ſolemniſer le mariage de ſa fille avec le fils du Marquis de Caſtel Rodrigo Ambaſſadeur d'Eſpagne, il y fut ſuivi de la plus-part de ſes domeſtiques, & entre autres de cinq eſclaves Turcs, leſquels éclaircis de la lumiere du Ciel, & invitez par la douceur de la liberté promiſe par les Bulles des Papes aux infidelles qui ſe font Chreſtiens, demanderent d'eſtre inſtruits des poincts de la foy, furent pour cette conſideration mis au College des Cathecumenes, & regenerez par le Sacre-

ment de Bapteſme quelque temps apres.

Les Conſtitutions Apoſtoliques les remettoient dans leur liberté dés l'heure de leur conuerſion; mais le Duc de Montalte les ayant tirez du College des Cathecumenes ſous le ſeul pretexte de les vouloir voir, les retint dans ſa maiſon, & renvoya celuy qui les avoit amenez chez luy, ce qui touchant ſenſiblement ces nouveaux convertis, pour ſe voir derechef dans la ſervitude, de laquelle ils croyoient eſtre affranchis pour iamais, trois d'entr'eux reſolurent de ſe ſauver, & ſans marchander davantage, ſe jetterent d'vne feneſtre du Palais de la vigne de Medicis dans le jardin des Peres Minimes de la Trinité du Mont, où ceux de cét Ordre ont vn Convent de fondation Royale pour les François, honoré de grands privileges, & maintenu dans ces immunitez par beaucoup de Papes.

Se ſauvent au Convent de la Trinité du Mont.

Leur évaſion n'ayant pas eſté ſi ſecrette qu'elle ne vint à la cognoiſſance des domeſtiques de l'Ambaſſadeur du Roy Catholique, ils ſe firent apporter des eſchelles, & deſcendirent dans ce iardin pour les reprendre, mais les Religieux s'eſtans tous preſentez pour les deffendre, ces domeſtiques furent chaſſez, & contrains de ſe retirer; auquel moment le Correcteur de ce Convent ſe faiſant accompagner de trois Peres, alla trouver le Mareſchal d'Eſtrée, luy dit com-

Sont attaquez par les Eſpagnols.

me la chose s'estoit passée, & luy demanda sa protection comme à celuy qui representoit la personne de leur Fondateur & leur Prince. Il eut la responsе qu'il devoit attendre, le Mareschal luy promit toute sorte d'assistance contre ce que les Espagnols pourroient faire, & cependant luy conseilla d'avertir de toute l'affaire les Cardinaux Sant Onofrio & Antoine, le premier Protecteur des Cathecumenes, le second des affaires de France.

Le Cardinal Sant Onofrio r'envoya le Correcteur au Vice-Gerent; le Maistre de Chambre du Cardinal Antoine ne voulut pas faire parler ces Peres à son Maistre, ce que le Recteur des Cathecumenes ayant sçeu, il alla trouver le Mareschal d'Estrée pour le supplier de ne permettre pas que ces convertis sortissent du Convent de la Trinité du Mont, de peur qu'ils ne tombassent encor vne fois entre les mains du Duc de Montalte, ou de l'Ambassadeur d'Espagne, ce que le Mareschal ayant finalement promis, il envoya dire au Correcteur qu'il ne laissat point sortir les nouveaux convertis qu'il n'eut veu le Cardinal Barberin, qui vouloit prendre cognoissance de cette affaire: mais au mesme temps qu'il eut fait ce commandement il vit arriver deux Minimes, qui luy donnerent avis que le Barizel accompagné de deux cens Sbyrres estoit venu demander ces escla-

Le Mareschal d'Estrée entreprend la defence de ces esclaves.

ves, & que le Correcteur avoit respondu qu'il n'estoit pas en son pouvoir de le faire sans en avertir son Excellence, on traitoit ainsi cét Ambassadeur extraordinaire : Surquoy le Mareschal d'Estrée r'envoyant ces Religieux en leur Convent, leur ordonna de souffrir plustost toutes sortes de violence que de laisser sortir ces esclaves, & cependant de dire au Barizel que le Seigneur Mazarin l'estoit venu prier de laisser les choses dans l'estat auquel elles estoient iusques au lendemain.

Le retour de ces Religieux arresta pour ce coup la fougue des Sbyrres, mais sur les deux heures apres minuict le Seigneur Mazarin, qui s'est tousiours porté avec grande chaleur dans les interests de la France, vint trouver le Mareschal d'Estrée pour luy dire de la part du Cardinal Barberin qu'il vouloit avoir ces esclaves : mais que d'ailleurs il avoit esté prié de la part de l'Ambassadeur d'Espagne de luy faire des excuses de l'indiscretion dont ses domestiques avoient vsé envers ces Religieux de la Trinité du Mont, qu'il avoit envoyé faire le mesme compliment au Correcteur de ce Convent, & qu'il esperoit qu'on laisseroit aller les choses selon les Loix de la Iustice & de la raison.

Le Cardinal Barberin les entreprend pour l'Ambassadeur d'Espagne.

La responce de ce Mareschal fut, Que si le Cardinal Barberin vouloit faire quelque

violence il en avoit assez de pouvoir, la puissance Apostolique estant en ses mains; mais qu'vne action de cette nature feroit parler toute l'Europe au desavantage de sa conduite. Que par l'entrée des Espagnols l'espée à la main dans le Convent de la Trinité du Mont, l'authorité du Pape avoit esté plus rudement choquée que celle du Roy; & que les mescontentemens qu'il avoit receus l'obligeoient à dire, qu'il estoit bien fasché d'avoir veu mespriser ainsi le respect qu'on devoit au S. Siege. Que pour le regard des esclaves il les eut sauvez s'il eut eu dessein de le faire, deux iours entiers qu'ils estoient dans la Trinité du Mont luy en ayans donné assez de loisir; mais que cette pensée ne luy estoit iamais tombée dans l'esprit, ce lieu luy semblant si sacré, qu'on ne l'ozeroit regarder qu'avec respect. Que tout l'interest qu'il avoit dans la conjoncture de cette affaire, estoit de ne voir point violer les immunitez des Eglises dans vn Convent de François, dont le Roy estoit Protecteur. Qu'en fin pour ouvrir nettement son cœur, qu'il avoit trop d'honneur & de charité pour contribuer à faire r'entrer ces pauvres esclaves aux galeres, & qu'il ne les laisseroit pas aisément r'amener aux Catechumenes sans estre asseuré qu'ils ne seroient pas rendus au Duc de Montalte.

Sentiment du Mareschal d'Estrée.

Cette

Cette responce ne finit pas les entretiens du Mareschal & du Seigneur Mazarin, ils mirent en avant tout ce qui pouvoit servir à leur entreprise & conclurent finalement de presser le Cardinal Antoine de recevoir ces trois esclaves & leur donner sa protection. La proposition estant faite à ce Cardinal, il tesmoigna d'abord qu'il estoit obligé à la franchise du Mareschal d'Estrée, mais il fit quelque difficulté de l'accepter iusqu'à ce qu'il eut tiré parole de son frere, que les mettant entre ses mains, il ne les livreroit point à l'Ambassadeur d'Espagne, ny au Duc de Montalte qui les demandoit.

Les esclaves sont enlevez de la Trinité du Mont.

Pendant que cette affaire se concertoit en presence du Cardinal Bichi, le Vice-Gerent assisté de grand nombre de Corses & de Sbyrres, enleva ces esclaves de la Trinité du Mont en depit des Peres Minimes, & les fit conduire au College des Catechumenes; ce qui estant venu à la cognoissance du Mareschal d'Estrée, il tesmoigna devant le Seigneur Mazarin l'extreme deplaisir qu'il recevoit d'vn traitement tant indigne de sa qualité, se pleignit d'avoir receu cette iniure sous la bonne foy, veu les termes ausquels il en estoit demeuré avec le Cardinal Antoine, & protesta d'en donner avis à sa Majesté qui n'en demeureroit pas sans ressentiment.

Protestatiõs du Mareschal d'Estrée contre cette violence.

Le Seigneur Mazarin touché d'vn de-

plaisir presqu'aussi grand que celuy de ce Mareschal, partit à l'heure mesme pour aller dire aux Cardinaux Antoine & Bichy l'estat auquel il avoit laissé le Mareschal d'Estrée, ce qui les ayant obligez de le visiter le soir mesme, le Cardinal Antoine luy promit toute sorte de ressentiment; offrit d'aller retirer ces esclaves des Cathecumenes pour les ramener à la Trinité du Mont, & le laissa peu de temps apres avec l'esperance que l'outrage receu seroit reparé par ce moyen-là: mais apres quantité de delais la chose ne s'effectua point, & lorsque le Mareschal se pleignit au Pape de la violence que l'on avoit faite dans ce Convent, sa Sainцteté luy respondit que tout avoit esté fait par son ordre, si bien que n'en recevant aucune satisfaction, il se veit enfin contraint de depescher en Cour pour informer sa Majesté du mauvais traitement qu'il avoit receu.

Le Mareschal d'Estrée se plaint au Pape, avec peu de satisfaction.

Pendant que le Courrier estoit en campagne, il arriva vn grand accident, qui mit les choses en vn estat beaucoup pire qu'elles n'estoient: vn Gentil-homme nommé le Rouvray Escuyer du Mareschal d'Estrée, se servant d'vn Italien nommé Giulio Biason pour faire valoir vne Academie ou jeu publíc que les Papes ont tousiours cócedé aux Escuyers des Ambassadeurs des Couronnes, il avint que ce Giulio fut acusé devant l

V

Gouvenreur de Rome d'estre pipeur, & comme tel condamné aux galeres par ordre du Cardinal Barberin, sans aucune forme de procez; ce que le Rouvray ne pouvant souffrir, il sortit de Rome avec trois hommes seulement, attaqua soixante Sbyrres qui menoient la chaisne des galeriens à Ripa, les mit en fuite, delivra son homme, auquel il commanda de s'en aller, & retourna chés l'Ambassadeur, qui sceut le iour mesme ce qu'il avoit fait: son action n'eut pas l'aprobation de son Maistre, & le Mareschal d'Estrée en fit de grandes excuses à sa Saincteté; neantmoins ne le pouvant renvoyer pour ne le pas exposer au peril, il luy ordonna de ne point sortir du logis.

L'Escuyer du Mareschal d'Estree delivre vn prisonnier.

Peu de iours apres, la lettre qu'il avoit envoyée en Cour fut suivie de la responce qu'il attendoit; le Roy luy commanda de poursuivre la reparation de l'iniure qu'il avoit receuë, & demander toutes les satisfactions qu'il iugeroit necessaires à la dignité de son nom; ce qui ayant esté communiqué au Cardinal Anthoine & au Seigneur Mazarin, ils furent d'avis qu'on priast le Cardinal Bagny d'estre mediateur de toute l'affaire: ce Cardinal se chargea volontiers d'vne commission si pieuse, fut trouver le Cardinal Barberin, vint apres de sa part faire les excuses au Mareschal d'Estrée de ce qui s'estoit passé dans la Trinité du Mont, &

Propositions d'accommodemens.

promit que son Eminence prendroit mesme l'occasion de voir la Mareschale d'Estrée pour confirmer ce qu'il luy disoit à present: mais ces paroles n'eurent point d'effet, le Cardinal Barberin changea d'avis, & le lendemain l'on ne parla plus de la visite qu'il devoit faire chez la Mareschale.

Les causes de ce refroidissement estans cherchées de tous costez, le Cardinal Bagny & le Seigneur Mazarin crurent avec apparence que le Cardinal Barberin n'executoit point sa promesse parce que le Rouvray estoit au logis de l'Ambassadeur de France, dont ayans dit leurs sentimens à ce Mareschal, il demeura d'accord avec eux & le Cardinal Anthoine de sortir de Rome le lendemain, sous pretexte d'aller à la chasse & de mettre le Rouvray dans le carrosse de ce Cardinal, pour estre conduit en seureté iusqu'à Ronciglione terre dependante du Duc de Parme: toutefois ce dessein n'eut non plus d'effet que le precedent: le Cardinal Bagny manda le soir mesme au Mareschal, que veritablement il luy avoit promis de le mettre dans vne bonne intelligence avec le Cardinal Barberin, mais qu'il apprehendoit de ne pouvoir estre garand de cette parole, & que pour cette consideration il le prioit de la luy rendre, & trouver bon qu'il ne se meslast plus de cette affaire. Le Seigneur Mazarin qui se trouva present à

la lecture de ce billet, ne se pût assez estonner d'vn changement tant inopiné, duquel voulant apprendre la cause, il fut trouver le Cardinal Bagny, & pour toute responce n'aporta qu'vn refus absolu que le Cardinal Barberin faisoit de venir à la maison du Mareschal d'Estrée.

Cét accommodement estant donc rompu de la sorte, ce Mareschal qui ne voyoit aucune disposition à la satisfaction qu'il desiroit pour sa Majesté, se resoluoit à ne plus rechercher l'amitié du Cardinal Barberin, & d'attendre nouueaux ordres du Roy, pour sçavoir ce qu'il feroit sur l'occurrence de tant de fascheuses affaires: mais le Pape estant sur le poinct de faire vne promotion, & sa Majesté desirant avec passion que le Seigneur Mazarin receut le Chapeau, il força son humeur iusqu'à se contraindre de visiter le Cardinal Barberin, pour avancer la satisfaction d'vn homme qui avoit veritablement mis tous ses interests dans ceux de la gloire du Roy. *L'accommodement rompu.*

Il fut donc à l'audience de ce Cardinal, & suivant l'intention qui l'avoit conduit, pressa cette promotion iusqu'à tel point que le Pape fut contraint de luy accorder ce qu'il demandoit, bien que son nepveu qui n'aimoit pas lors le Seigneur Mazarin, fit quelques efforts pour l'en divertir: ainsi, cette derniere affaire estant en bons termes

Le Mareschal d'Estree sort de Rome.

le Mareschal d'Estrée en laissa le succez aux soins des Cardinaux amis du Seigneur Mazarin à qui l'affaire touchoit le plus, sortit de Rome pour aller passer quelques iours à Frescati, & pour ne laisser pas le Rouvray sujet aux violences de ses ennemis, le fit mettre dans son carrosse pour le mener à la campagne.

Quelques ordres du Roy qu'il receut quatre iours apres, l'ayans obligé de retourner à Rome pour y avoir audiance, il y apprit au moment de son arrivée qu'on avoit resolu de faire assassiner le Rouvray, & sur quatre avis qu'il receut presque en mesme temps, il escrivit à la Mareschale d'Estrée sa femme, qui estoit demeurée à Frescati, qu'elle ne permit pas à cét Escuyer de sortir, & luy-mesme estant retourné luy commanda le lendemain de ne marcher point qu'avec l'escorte de douze soldats qu'il luy donna pour l'accompagner, s'asseurant que ceux lesquels avoient promis de le tuer, ne l'attaqueroient iamais quand ils luy verroient de la suite : mais la vanité de cet Escuyer luy ayant fait mespriser l'avis & le commandement de son Maistre, il sortit seul le 28. d'Octobre, & receut vne arquebuzade à la teste, laquelle l'ayant renversé mort sur la poudre, la teste luy fut coupée & portée au Gouverneur de Rome, lequel l'ayant fait afficher sur le pont sainct Ange par vn

L'Escuyer du Mareschal d'Estree tué.

bourreau, la fit en fin porter en vn lieu où l'on mettoit celles des plus infames bandits d'Italie.

Ce procedé plein de tant d'injustice, fut vn fascheux redoublement aux deplaisirs du Mareschal d'Estrée, & son ressentiment luy conseilla souvent de venger cette mort par celle des autheurs de l'assassinat : mais sa prudence l'emportant sur ses mouvemens, & luy faisant dire qu'il ne devoit rien entreprendre sans le consentement de sa Majesté Tres-Chrestienne, le droict de laquelle avoit esté violé dans cette action, il cacha sa douleur avec vne retenuë qui donna de l'estonnement à tous ses amis, & se contenta de mander au Roy ce nouveau mescontentement, afin que sa Majesté tesmoignat des ressentimens dignes d'elle, & proportionnez à la grandeur des iniures qu'elle avoit receuës.

Proposition au Mareschal d'Estree.

Vn mauvais coup fait dans l'aveuglement d'vne passion est tousiours suivy de son repentir : Quelques iours apres la mort du Rouvray, ceux qui l'avoient procurée commencerent à voir les malheurs qui pouvoient arriver de cette boutade, & à tesmoigner quelques deplaisirs d'avoir porté l'affaire à des extremitez sans remede: mais voulans cacher leur regret & se parer des reproches qu'on leur pouvoit faire, ils eurent recours à deux inventions qui pa-

roiſſoient d'abord aſſez ſubtiles, mais qui eſtoient en effet trop groſſieres pour n'eſtre pas veuës par ce Mareſchal.

Ils taſcherent de le faire venir à l'audience du Pape, afin que cette continuation de fonction ſervit d'vne objection contre luy, & pût apprendre à tout le monde que le droit des gens n'avoit point eſté violé, ny ſa Majeſté Tres-Chreſtienne offencée, puis que ſon Ambaſſadeur n'auroit point interrompu ſes audiances : & pour le ſecond point, ils luy firent conſeiller de ſe venger par la mort de ceux qui avoient commis cét aſſaſſinat, vn tel outrage ne pouvant eſtre reparé par des voyes plus douces & moins ſanglantes.

Rejettée.

Ceux qui le vouloient porter à la continuation de ſes audiances n'avancerent rien, vn refus abſolu de ce faire leur fit iuger qu'ils ne reuïſſiroient pas de ce coſté-là : & ſa reſolution ſe trouvant conforme à la volonté du Roy, qui luy deffendit de plus voir le Pape, leur fit dire quelque temps apres que c'eſtoit avec vn grand ſujet qu'il n'avoit point voulu eſcouter leurs conſeils.

Pourquoy.

Les autres ſe trouverent encor plus ſurpris, car ce Mareſchal leur ayant dit qu'on le pouſſoit à la mort des aſſaſſins, pour empeſcher qu'ils ne revelaſſent iamais l'infame pratique qui les avoit obligez à cette action.

Et que d'ailleurs il n'estoit pas homme à blesser son ame par des homicides si detestables, ils retournerent dire qu'on voyoit trop clair dans leurs pensées pour les suivre en quelque façon que ce fut.

Ainsi les desordres prenans de l'accroissement de moment à autre, il sembloit qu'il n'y eut plus de lieu pour vn bon accommodement : Mais en fin la raison ayant ramené ces esprits aigris, ils commencerent à s'adoucir, le Mareschal d'Estrée eut vne partie des satisfactions qu'il vouloit, le Cardinal Barberin perdit l'aversion qu'il avoit pour luy, cessa de se roidir contre les esperances du seigneur Mazarin, & traita ce Mareschal avec plus de civilité tout le reste du temps qu'il fut dans Rome. Vous verrez les effets de ce changement par la suite de nostre Histoire, & principalement dans les genereuses assistances que ce Cardinal receut du Mareschal d'Estrée, lors que la mort de son oncle ayant fait évanoüir sa puissance, le mit aux mauvaises graces de son successeur.

Nous avons laissé dans le dernier volume de cette Histoire les armées Imperiales & Suedoises dans leurs quartiers d'Hyver, à dessein d'y passer toute la mauvaise saison: Disons maintenant ce qu'elles ont fait depuis ce temps-là, & quel a esté le progrés de l'vne & de l'autre pendant cette année. *Affaires d'Allemagne.*

L'Archiduc Leopold & le General Picolominy laissans celle qu'ils commandoient pour le Roy d'Hongrie dans la Franconie, la Suabe, la Boheme, la Westphalie & autres Provinces, prirent le chemin de Ratisbonne où la Diette les appeloit, & le Mareschal Banier ne se trouvant pas assez commodément dans les quartiers qu'il avoit choisis, prit sa marche vers la Misnie, apres avoir envoyé quelques troupes vers Heldrungen pour en chasser la garnison, qui l'avoit fort incommodé par ses courses.

Heldrungen attaqué & pris.

Le Colonel Vrangel commandé pour cette entreprise, se détachant donc du corps de l'armée avec quatre pieces de canon, se presenta devant cette place, mit le mesme iour son artillerie en estat de faire du bruit, abbatit les pallissades qui pouvoient empescher l'assaut, fit donner vigoureusement, se rendit maistre du rempart, & malgré toute la resistance des ennemis qui faisoient grand feu, se logea dans la basse court. Le Capitaine Saxon qui commandoit dans ce Chasteau ne se pouvant assez estonner d'vne attaque si furieuse, se retira dans le donjeon où il fit mine de se vouloir battre ; mais ayant en fin iugé qu'il ne seroit pas le plus fort, & que son opiniastreté le feroit décheoir de la grace que l'on ne refuse gueres aux soldats : il demanda composition qui luy fut accordée, seulement à condition de la vie. Cependant

le Duc de Lunebourg ayant resolu de retirer Volfembutel d'entre les mains des Imperiaux, le tenoit bloqué fort estroitement, & faisoit de continuelles levées pour le rafraischissement de son camp. *Volfembutel bloqué.*

Les Generaux Confederez sçachans bien que la prevoyance fait presque tout le bonheur d'vne armée, ne voulurent pas perdre la commodité que l'esloignement des ennemis leur donnoit alors de pouvoir conferer ensemble : & pour cette consideration, le Duc Georges de Lunebourg, le Mareschal Banier, les Comtes de Guebriant & de Nassau, le sieur de Choisy Intendant de la Iustice, le Colonel Ohem & les deputez de la Lantgrave de Hesse, s'assemblerent à Hildeshein dés le commencement de l'année, tindrent souvent le conseil de guerre sur l'estat des affaires presentes, tomberent d'accord des moyens de se conserver dans l'intelligence, pourveurent à la subsistance de tous leurs camps, & finalement resolurent d'aller troubler les ennemis, lesquels n'estans pas encor restaurez des pertes qu'ils avoient souffertes à la precedente campagne, ne se pourroient que difficilement empescher de recevoir quelque grand eschec. Toutes les armées ayans donc esté iointes en fort peu de temps, le Mareschal Banier qui en estoit le principal chef en l'absence du Duc de Longueville, qui avoit pris le chemin de

France,luy fit passer la Sale à Iehna,& prit sa marche par le Woitland vers Hof & Egger. Quant au Duc Georges de Lunebourg, le siege de Volfembutel estant la plus grande passion qu'il eut alors, il y envoya quelques troupes qu'il avoit tirées du gros de l'armée, & y fit faire quatre forts pour l'asseurance des gens de guerre qui l'avoient bloqué.

Amberg assiegè par Banier.

La diligence estant necessaire à quelque dessein que ce soit, le Mareschal Banier en vsa dans la marche de son armée,il arriva sur les frontieres du haut Palatinat, lors qu'on le croyoit encores à Erford,surprit les villes d'Ambach & Walsaxen, s'approcha d'Amberg capitale de cette Province qu'il assiegea, & mit en campagne vne partie de quatre mille Chevaux pour empescher le secours qui pouvoit arriver du costé de Ratisbonne. La premiere attaque qu'il fit ayant produit la prise d'vne tour de laquelle il pouvoit fort incommoder la ville,les Generaux ennemis qui se trouvoient à Ratisbonne laisserent demesler aux autres les propositions que l'on y faisoit, se mirent aux champs quelques heures apres l'advertissement de cette attaque, & allerent ioindre les troupes Imperiales & Bavaroises qui s'estoient assemblées prés de Neumark & d'Ingolstad pour le secours de cette place.

Quelques considerations ayans neantmoins fait changer de dessein au Mareschal Banier, il quitta le poste qu'il avoit pris devant Amberg, fit passer le Danube à la meilleure partie de ses troupes,& se iettant dans la Baviere, remplit d'effroy la ville de Ratisbonne, vers laquelle il dressa sa marche par les deux bords de la riviere. Personne ne s'estant presenté pour luy disputer les approches de cette ville,son avant-garde composée de six mille Chevaux parut en bataille devant les murailles l'onziéme Ianvier,& s'y tint bien prés de six heures, au bout duquel temps marchant en bon ordre, elle gagna Donastauf où elle campa pendant que l'Infanterie passoit à Kelchin. Le Comte de Guebriant qui marchoit d'vn autre costé avec l'armée de France, & le General Major Pful suiuy d'vne forte partie de Cavalerie, l'allerent ioindre à ce passage où l'on croyoit que le Roy d'Hongrie feroit quelque effort pour les attaquer.Cette ionction ne fut pourtant pas de longue durée,les forces Bavaroises & Saxonnes s'estant iointes, on apprehenda qu'elles n'allassent attaquer le Colonel Roze qui n'avoit que quatre mille hommes dedans le Comté d'Henneberg, & pour cette consideration elles se separerent;l'armée Françoise entreprit d'aller assister le Colonel Roze sous les ordres du Cõte deGuebriãt,&la Suedoise tira vers Cham

Le Siege levé.

grand chemin pour entrer en Boheme.

A nouvelles occaſions on prend des reſolutions nouvelles : Deux iours apres la ſeparation de ces armées, le Comte de Guebriant eut avis que les Generaux Picolominy, Gleen & Mercy s'eſtoient ioints, & s'avançoient pour le combatre, ce qui luy faiſant rompre le deſſein de continuer ſon chemin vers le Comté d'Henneberg, il prit à main gauche pour aller reioindre Banier, & trompa la diligence des ennemis qui en effet marchoient avec cette reſolution. Cependant le Mareſchal Banier s'eſtant avancé iuſqu'à Cham fit ſommer la ville, laquelle ne ſe trouvant pas aſſez forte pour luy reſiſter, ſe rendit ſans aucun effort pour deffendre ſes portes & ſes murailles. Toutes les proviſions de bled, de beſtail & de chevaux dont elle eſtoit tres-bien pourueüe, furent le butin des vainqueurs, & la laſcheté du Gouverneur fut punie par la priſon qu'il trouva dans Straubinquen au lieu de retraite.

La priſe de cette ville luy donnant vn paſſe-droit dans la Boheme, il y ietta quelques troupes de Cavalerie, & trouvant cette derniere place conquiſe fort propre à faire vn magazin, la fit fortifier avec toute la diligence poſſible. Cependant les Generaux Picolominy & Gleen ayans failly leur coup à la pourſuite de l'armée Françoiſe, ils reprirent le chemin de Ratiſbonne, & le Comte de

Guebriant celuy de Bamberg, où trouvant le Lieutenant General Tubatel, ils assiegerent la ville d'Hasfort sur l'asseurance qu'on leur donna qu'elle estoit largement pourveüe de toutes sortes de provisions, & seroit laschement deffenduë, la garnison estant trop foible pour vn grand effort.

Dessein des Imperiaux sur le camp du Mareschal Banier.

La marche des Generaux Picolominy & Gleen du costé de Ratisbonne, ne fut pas pour assister à la diete, mais pour pratiquer vne ruse de guerre qui leur reüssit. Ils firent courir le bruit qu'ils ne se pouvoient mettre en campagne que sur la fin du mois d'Avril, assemblerent grande quantité de batteaux, sous pretexte que l'Empereur vouloit retourner à Vienne par eau, employerent ces batteaux à faire des ponts sur le Danube, le Nab, & sur vne autre riviere qui les separoient des armées Confederées, passerent ces trois rivieres à petit bruit, & commencerent à marcher separément droit au quartier du Mareschal: Gleen avec quatre mille hommes qu'il tira des garnisons de Boheme & d'Austriche, Picolominy avec tout le gros de l'armée, laquelle estoit de quatorze mille Chevaux & de huit mille fantassins.

Deffaite du Colonel Sclang.

Le Colonel Sclang qui se trouvoit alors à Swandorf où il se croyoit asseuré sous la faveur de ces trois rivieres, ayant esté rencontré le premier, receut la premiere aubade de cette armée. Son courage le fit mettre à che-

val tout au mesme temps qu'il fut adverty de l'approche des ennemis, & son experience au fait de la guerre luy fit chercher les moyens de ioindre le Mareschal Banier; mais ayant tenté deux fois ce chemin, il en fut empesché deux fois par l'avant-garde Imperiale, laquelle l'ayant vigoureusement repoussé, le contraignit de se retirer à Neubourg où elle le tint investy iusques à l'arrivée du General Picolominy. Alors sa Cavalerie refusant de faire vn troisiéme effort pour percer les Imperiaux dont il estoit environné, il fut contraint de se rendre apres avoir veu tailler en pieces la plusspart de l'Infanterie qui l'accompagnoit.

Le Mareschal Banier ayant eu avis de l'arrivée des ennemis & de cette attaque, fit marcher les plus gaillardes troupes qu'il eut pour secourir Sclang, mais ayant appris le malheur de ce Colonel à la défaite duquel toute l'armée Imperiale s'estoit rencontrée, il tourna sur ses pas avec diligence: dépescha vers le Comte de Guebriant pour luy dire qu'il avoit besoin de son assistance, & quittant toutes les places qu'il avoit prises autour de Cham prit sa marche du costé de Boheme pour ioindre le Colonel Witemberg qu'il y avoit enuoyé peu auparavant avec neuf Regimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie.

Les Generaux Picolominy & Gleen se vou-

voulans servir dignement de l'occasion qu'ils avoient en main, se mirent promptement à ses trousses, le dernier par la forest de Boheme à main droite, Picolominy par la gauche: L'ardeur que ces deux chefs Imperiaux apportoiẽt à cette entreprise, de l'effet de laquelle ils voyoiẽt dependre le repos de toute l'Allemagne, les fit marcher avec diligence: mais le Mareschal Banier qui iugeoit aussi que toute sa gloire estoit attachée à se bien demesler d'vne affaire si dangereuse, les prevint par vne diligence plus grande, se saisit du poste de Presnitz peu de temps avant que les ennemis parussent, fit passer son artillerie & tout le bagage avec ordre de prendre le chemin de Zuitchau, & deffendit si courageusement ce passage avec son Infanterie & quelques pieces de campagne, qu'il donna le temps à tout son attirail d'arriver proche d'Anneberg en Misnie; alors il abandonna ce passage, se rendit où son artillerie l'attendoit, & laissa les Generaux ennemis dans Egen merveilleusement faschez d'avoir si peu fait apres des esperances si belles. En effet ils avoient raison de n'estre gueres satisfaits, car le Mareschal Banier parlant de cette retraitte apres le peril évité, tomba d'accord que si le General Picolomini eut marché droit à luy sans s'arrester au Colonel Sclang, ou qu'il l'eut prevenu de deux heures au passage de Presnitz, les Imperiaux

Picolomini poursuit le Mareschal Banier.

Retraite du Mareschal Banier importante.

estoient à ce coup au dessus du vent, l'armée Suedoise taillée en pieces, & sans apparence de la pouvoir iamais restablir : Belle leçon aux Generaux d'Armées, pour leur faire voir de quelle importance est le temps bien ou mal heureusement mesnagé.

Les nouvelles vollent tousiours, & semblent preceder les Courriers qui les portent ? Le Mareschal Banier avoit depesché vers le Comte de Guébriant apres la disgrace de Neubourg : neantmoins celuy qui le cherchoit le trouva desia party pour joindre l'armée Suedoise, cette nouvelle luy ayant esté dite plus de six heures auparavant. Les Imperiaux qui furent avertis de sa marche consulterent s'ils le devoient aller attaquer pour empescher cette jonction, mais ayans apprehendé de s'enfermer entre son armée & celle du Mareschal Banier, ils iugerent qu'il estoit plus à propos de luy laisser la campagne libre que d'engager toute l'Allemagne en voulant rompre ce dessein. Ce General François se rendit donc à Zuitchau, & ne laissa aux ennemis que le déplaisir d'avoir vainement esperé la deffaite de toute l'armée Suedoise.

Il est tres-difficile que deux Generaux de pareille authorité n'entrêt point en jalousie l'vn de l'autre quãd ils conduisẽt vne mesme armée, chacun le voulant emporter sur son compagnon. Toute l'Allemagne parlant de

la retraite du Mareschal Banier comme d'vne chose qui ne s'estoit quasi pû faire : Gleen publia tout haut que la faute venoit de Picolomini, lequel au lieu de suivre les ordres qu'il avoit receus d'aller droit à Chamb pour envelopper le Mareschal Banier, qui n'avoit alors que huict mille hommes, s'estoit arresté devant Neubourg pour prendre Sclang : & Picolomini donnant à Gleen tout le tort, l'accusa de n'avoir pas hasté sa marche pour tenir le Mareschal Banier en eschec pendant qu'il l'affoiblissoit par la perte de son avantgarde & d'vn homme de grande authorité dans l'armée ; de sorte que ces differens estans pour apporter vn notable preiudice au party des Imperiaux, ces deux Generaux eurent ordre de se rendre dans Ratisbonne pour estre oüis dans leurs raisons : Cependant l'armée Imperiale demeura sous le commandement du General Walh.

Differens entre Picolomini & Gleen.

L'authorité du Roy d'Hongrie ayant terminé cette querelle par vn accommodement entre ces deux Chefs, ils furent renvoyez à leurs postes, Gleen partit pour tirer du costé du Rhin avec neuf regimens Bavarois, qui furent détachez du Corps de l'Armée, Picolomini commandant le reste tourna vers Zeitz pour suivre le Mareschal Banier, lequel avoit pris cette route. Cependãt l'Electeur de Saxe se voulant servir de la maladie du Mareschal Banier, que les gran-

des fatigues de la guerre avoient mis au lict avec vne fiévre, envoya toutes les troupes qu'il avoit sur pied pour bloquer, Zuitchau, & ne les trouvant pas assez fortes pour vne entreprise si grande, mendia quelques regimens Imperiaux qu'il fit suivre pour les appuyer.

Mort du Mareschal Banier.

Le mal du Mareschal Banier recevant alors de l'accroissement de moment à autre, il l'emporta finalement le 20. de May. Cette mort attrista merveilleusement tous les Suedois, car il estoit aymé des soldats iusques à vn poinct qu'ils ne cognoissoient plus de dangers quand ils le voyoient; neantmoins la necessité les faisãt resoudre, tous les Chefs qui se trouvoient alors dans l'armée s'assemblerent, s'obligerent entr'eux par nouveaux sermens de demeurer dans vne intelligence parfaite, & de continuer la guerre avec les François chacun dans l'authorité qu'il avoit iusques à nouveaux ordre de Suede, où ils depescherent plusieurs Courriers.

La vie de ce General Suedois estant tres-illustre par vne infinité de memorables actions qu'il avoit faites sous Gustave Roy de Suede, & depuis que sa bonne conduite l'avoit appellé au commandement des Armées, il estoit raisonnable qu'on luy rendit apres sa mort les honneurs que l'on devoit à sa vertu. La Reyne de Suede aussi ne le priva pas de cette derniere recompense, elle fit

faire son enterrement le 15. Septembre, avec les ceremonies qui suivent.

Deux regimens d'infanterie precedoient le corps ; six cens Cornettes & Drapeaux qu'il avoit gagnez sur les ennemis pendant sa Generalité dans les Armées de Suede, suivoient ces deux regimens fantassins, & ses armoiries portées par seize Gentils-hommes faisoient le troisiesme rang de cette pompe funebre. Le corps porté alternativement par quarante Colonels, ou hauts Officiers de guerre, suivoit les armes ; Gustave Banier son fils vnique aagé de dix ans marchoit seul esloigné du corps de quelques dix pas : Les deux freres du deffunct & le Margrafve son beau-frere le suivoient tous trois en vn rang, & tout le reste du parentage estoit à leur queuë apres vne distance de quatre pas ; La Comtesse de Baden & de Durlac sa vefve, faisoit le premier rang des femmes, la fille & les sœurs du deffunct le second. La Reyne de Suede precedée par ses vingt-quatre Gentils-hommes ordinaires, parut alors suivie de toutes les Princesses & grandes Dames de sa Cour : Et l'on vit marcher apres elles le Senat du Royaume, & grande quantité de Noblesse. Le corps ayant esté mis dans le Temple, vn Docteur se presenta pour faire la harangue funebre, où parmy le dénombrement de ses grands exploits, il n'oublia pas à dire avec quelle valeur & pru-

Ceremonies de l'enterrement.

dence il avoit ruyné trois armées, la premiere dans la Pomeranie, commandée par Galas, la seconde au pays de Hesse sous les ordres de Picolomini, la troisiesme à l'Eslecteur de Saxe, qui n'avoit iamais eu le pouvoir de la bien remettre sur pied. Ce discours estant finy avec grande satisfaction de toute l'assistance, qui apprit alors en détail ce qu'elle n'avoit sçeu que sur des relatiōs fort legeres, on descendit le corps au cercueil, auquel moment les regimens d'infanterie firent deux salves, & l'on tira tous les canons du Chasteau, du port & de Brunkieberg. Ce bruit martial ayant esté la fin des ceremonies, la Reyne se rendit au logis du deffunct, où elle fit vn superbe festin à la plus-part de ceux qui s'estoient trouvez à l'enterrement, & depescha le sieur Torstenson pour aller en Allemagne succeder à la charge du deffunct pour le commandement de ses Armées.

Torstenson General des Suedois.

L'Eslecteur de Saxe croyant alors que l'armée Suedoise n'ayant plus de Chef il viendroit mieux à bout de Zuitchau qu'il ne feroit lors qu'elle seroit appuyée de la vigilance d'vn bon General, pressa la levée des gens de guerre qu'il destinoit pour renforcer ses premieres troupes, & les faisans marcher sous la conduite du General Borry, leur ordonna de ne point donner de relasche à la place, de peur que Torstenson, que l'on at-

tendoit tous les iours avec vn renfort de douze mille hommes, ne rompit le cours à son entreprise. Ce Colonel voulant donc executer les ordres qu'il avoit receus, se rendit devant Zuitchau, changea le blocus en vn siege, fit eslever deux batteries, & commença de faire travailler aux tranchées deux iours apres qu'il fut arrivé. *Zuitchau assiegé.*

Les Suedois qui estoient dans la place ne luy laisserent pas faire ces approches sans les disputer, ils firent quatre sorties en six iours, tuërent trois Capitaines & deux cens soixante soldats dés les premiers iours des travaux, & tesmoignerent vne si grande resolution de se bien deffendre, qu'il fallut avoir recours à l'Archiduc Leopold pour envoyer au Camp de nouvelles forces. Ce Prince mena donc luy-mesme le corps d'armée qu'il commandoit, & le laissant fort prés des murailles prit le chemin d'Anneberg avec quarante Chevaux seulement.

Tout ce qui se peut faire pour bien attaquer & pour bien deffendre vne place fut alors pratiqué par les Imperiaux & les assiegez, mais ces derniers voyans tous les iours augmenter le camp ennemy, & point de secours pour les rafraischir, parlementerent apres vne resistance de cinq semaines, & capitulerent de sortir avec les conditions que l'on accorde tousiours aux soldats qui deffendent vne bonne place : Neantmoins

les Imperiaux n'executerent pas la capitulation comme elle estoit faite, ils les despoüillerent de leurs armes, pillerent leur bagage, & contraignirent les soldats de prendre party dans leurs troupes, sous pretexte d'avoir tiré des balles d'estain, & de fer, contre les loix de la guerre, qui selon eux deffendoient l'vsage de pareilles choses.

Les Imperiaux s'estoient promis que la mort du Mareschal Banier les mettroit au dessus du vent, & pour cette consideration les Generaux s'estoient vnis avec resolution de faire vn plus grand effort que iamais; mais les armées Confederées s'estans jointes à celles de Suede, elles leur firent perdre cette opinion dans la premiere occasion qui se presenta de combattre, laquelle arriva au passage de la Saale à Weinsenfeldz, car elles les chasserent à l'abord des postes qu'ils avoiẽt occupez pour passer avec asseurance, forcerent sur le soir du mesme iour vne redoute qu'ils gardoiẽt encor, laquelle estoit la seule piece qui pouvoit deffendre le Fort, & tout d'vn mesme temps s'allerent attacher à ce Fort avec resolution de l'emporter pour ne vaincre pas à demy. Toutesfois cette piece ne fut pas si facile à prendre que les precedentes, elle fut tres-bien deffenduë par ceux de dedans, & mieux encor par les troupes de Picolomini, lesquelles estans de l'autre costé de la riviere, faisoient vn feu continuel

sur les assaillans, de sorte que pour éviter les ruynes des canons & des mousquetades, ils furent contrains de se retirer.

Le pont des Imperiaux ayant esté rompu dans le desordre de leurs troupes, ils descendirent le long de la Saale pour essayer le passage de Bernebourg, ce que les Chefs des Armées Confederées ayans sçeu, ils ne donnerent pas vn moment de repos à leurs troupes, les firent marcherent iour & nuict, & se saisirent du faux-bourg de Bernebourg comme les Imperiaux entroient dans la ville de l'autre costé, si bien que les plus avancez ne se pouvans empescher de venir aux mains, l'escarmouche dura depuis le matin iusqu'au soir, les vns pour avoir le passage, & les autres pour l'empescher.

L'Archiduc Leopold va au secours de Wolfembutel.

Nouveaux ordres arrivans alors au General Picolomini d'aller joindre l'Archiduc Leopold, qui vouloit secourir Wolfembuel merveilleusement pressé par les troupes du Duc Georges de Lunebourg, il n'opiniatra pas davantage le passage de Bernebourg, & pour executer les commandemens qu'il avoit receus, fit couler ses troupes où cét Archiduc l'appelloit : Ce qui estant venu à la cognoissance des Confederez, ils se mirent aussi en campagne, & comme les ennemis gagnoient Gemersleben, où l'Archiduc estoit en personne avec l'armée Imperiale, ils s'avancerent pour occuper le poste d'Orem, le

plus proche de Wolfembutel, camperent aupres d'vne digue que les Luneburgiens avoient faite pour inonder la place assiegée, & garnirent de bons soldats trois Forts que l'on avoit bastis pour la deffence de cette digue, de la conservation de laquelle dependoit le succez du siege.

Tout aussi-tost que les Imperiaux furent arrivez, ils commanderent plusieurs parties pour aller recognoistre ces Forts, vne desquelles s'estant avancée avec vne merveilleuse asseurance passa pour troupe Suedoise, & comme telle fut receuë dans l'vn de ces Forts, dont elle se saisit apres avoir fait prisonniers cẽt hommes establis pour sa garde. Cette surprise fut de tres-grãde consequẽce, car à la faveur de ce Fort toute l'armée Imperiale passa par la ville de Wolfembutel sans tirer l'espée, & alla camper assez prés du village de Fimelsen, dans lequel vne partie de l'armée des Confederez s'estoit retranchée.

Le lendemain, qui fut le 28. Iuin, les Imperiaux se presenterent devant la forest de Leschelen en posture de gens qui vouloient combattre, ce que les Generaux des armées Confederées n'ayans pû voir sans tesmoigner vn desir pareil, le Comte de Guébriant, le General Major Tubatel & le Comte de Nassau se mirẽt à la teste de quatre regimens de l'armée Françoise, & commencerent la charge sans attendre d'estre attaquez. D'a-

bord la fortune sembla se declarer pour les Imperiaux, car ils gagnerent trois estendarts sur les François & Luneburgiens ; mais le Comte de Guébriant ayant r'allié quelques troupes qui commençoient à se mettre trop ouvertement en desordre, il fondit sur les Imperiaux, & combattit avec tant d'ardeur, que les ennemis estonnez de cette vigueur se retirerent avec vne confusion merveilleuse, apres avoir perdu deux cens quarante Cavaliers qui furent tuez, & cent trente-sept qui demeurerent prisonniers.

Cét eschec n'ayant pas estonné l'Archiduc, il fit marcher toutes ses forces dés le poinct du iour, & tira vers Filmesen où deux regimens de Lunebourg estoient sous les ordres du Colonel Braun, mais il ne les y trouva plus, ils estoient sortis, & selon le commandemét de leurs Chefs avoient mis le feu dans le Fort & dans le village. Son dessein estoit de donner bataille, il trouva les Confederez disposez à la recevoir ; leur aisle gauche s'estendoit vers le village de Leysser, & la droite voisinoit la digue faite pour inonder la place: L'artillerie des Imperiaux commença la noise, celle des Confederez la continua. En fin les armées estans trop proches pour laisser tout faire au canon, elles se chargerent si brusquement de part & d'autre, qu'apres deux heures de combat la victoire estoit encor en balance, quand tout d'vn

Bataille devant Wolfembutel.

coup l'on vit branler les Imperiaux, lesquels estonnez de la vigueur de leurs ennemis commençoient à faire retraite. Les Chefs Confederez faisans alors remarquer à leurs troupes l'avantage qu'ils avoient sur leurs ennemis, leur enflerent si fort le courage, que leur aisle droite semblant redoubler ses efforts sur la gauche des Imperiaux, elle l'a défit à plate cousture, & cét eschec causa la déroute de tous les autres, car vn effroy merveilleux les ayant saisis, ils tournerent le dos, & donnerent si beau jeu aux Confederez, qu'ils laisserent 4000. morts sur la place, 36. Cornettes, 27. drapeaux, sept pieces de canon, vingt chariots de munitions destinées pour le rafraischissement de la place, & grand nombre de prisonniers, qui receurent quartier, contre la resolution prise de part & d'autre de n'en point donner. On trouva parmy les morts Walh General de l'armée Bavaroise, le Baron de Zetteritz General Major, le Colonel Haquemberg, les Colonels Trukmuller, Kirchemberg, Bar, Celinger & Spork, tous Colonels de Cavalerie, avec quatre-vingt sept Officiers, dont on ne pût apprendre les noms. La perte des Confederez fut de cinq cens hommes tuez, & de huict à neuf cens blessez, les plus considerables desquels furent le Comte de Hodis, & le Lantgrave Frideric de Hesse.

Gagnée par les Confederez.

La nuict ayant empesché le reste de passer au fil de l'espée, la meilleure partie de ceux qui se peurent sauver se mit à l'abry du canon de Wolfembutel, la moindre gagna la forest de Fimelsen, où elle fut longtemps poursuivie. On crût d'abord que le General Picolomini se trouveroit au nombre des morts, parce qu'il ne parut point pendant la déroute pour recueillir le débris de cette grosse armée, mais on sçeut apres qu'il s'estoit sauvé, n'ayant pû faire donner son aisle droite pour empescher l'entiere ruine de la gauche.

Cette perte devoit apporter vne consternation generale à toute l'armée des Imperiaux, neantmoins ils firent mine de n'en estre pas estonnez, car apres avoir demandé vne suspension d'armes pour enterrer les morts, ils tesmoignerent quelque volonté de restablir ce qu'ils avoient perdu mal-heureusement, & se presenterent encor en bataille au dessus des murs de Wolfembutel, & à l'abry de soixante ou quatre-vingts pieces de canon : mais voyans que les Generaux Confederez estoient resolus d'attendre vn lieu plus commode pour les satisfaire, ils firent decamper leur infanterie secrettement pour gaigner la forest de Vidorp & la montagne de Konisberg.

Cette retraite se fit sans bruit, neant-

moins les Confederez en eurent le vent, & pour tesmoigner à leurs ennemis que la seule prudence les avoit empeschez de combattre vne seconde fois devant les murailles de Wolfembutel, ils se mirent tout incontinant à leurs trousses, les attraperent prés de Knocherdau, les contraignirent à coups de canon de quitter les retranchemens dans lesquels ils se croyoient fort asseurez, & leur deffirent encor huict cens hommes, ce qui leur promettant avec apparence l'entiere ruyne de cette armée, ils continuerent leur marche pour en trouver les occasions. Neantmoins ils se rendirent peu de temps apres moins ardens à cette poursuite, car l'armée Imperiale ayant esté renforcée de toutes les troupes avec lesquelles le General Borry avoit pris Zuitchau, ils creurent qu'il se falloit mesnager pour prendre son temps à propos, & pour cette consideration allerent camper à demie-lieuë du camp Imperial, qui s'estoit retranché entre Groninguen & Ascherfleben.

Leur sejour ne fut pas toutesfois long dans ces postes; quelques lettres du Gouverneur de Wolfembutel à l'Archiduc Leopold & au General Picolomini leur estans tombées entre les mains, ils apprirent que ce Gouverneur demandoit du secours, parce que les eaux inondans presque toute la ville, avoient gasté la plus-part des pro-

visions, & creurent que les Imperiaux ne manqueroient iamais de tenter le hazard d'vne seconde bataille pour ne laisser pas perdre cette place; voila pourquoy ils retournerent prendre les mesmes postes dans lesquels ils estoient quand ils deffirent les Imperiaux.

Pendant que ces deux puissantes armées travailloient ainsi pour disputer la ville de Wolfembutel, les Generaux Hazfeld & Vehelem, qui commandoient les forces de l'Electeur de Colongne d'vn autre costé ne faisoient pas de moindres efforts pour avoir celle de Dorsten, la plus importante de tout le Cercle de la Westphalie, mais elle n'estoit pas moins genereusement deffenduë par les Colonels Geis & Roth, que celle de Wolfembutel par le Baron de Rauschemberg. *Dorsten assiegé.*

Les Imperiaux commencerent ce siege par l'establissement de leurs quartiers, & par l'eslevation d'vne batterie; la premiere deffence des assiegez fut de ruyner cette batterie à coups de canon, & de marquer le commencement des travaux ennemis par la perte de soixante hommes qu'ils leur tuërent en vne sortie.

Les Imperiaux avoient des forces considerables, & faisoient de moment à autre diverses attaques, toutesfois les assiegez ne s'en estonnans que legerement, ne laisserent pas de jetter à leur barbe les fonde-

mens d'vn Fort Royal pour couvrir vne de leurs portes, & cét ouvrage s'esleva sous la faveur d'vne batterie de quatre canons qu'ils avoient mis sur vne des tours de la ville. Ils cherchoient les moyens de se bien deffendre, les Imperiaux n'oublioient rien pour venir à bout de leur entreprise. Ils firent trois ponts sur la Lippe, tracerent plusieurs forts & redoutes pour joindre leurs lignes, assemblerent grande quantité de fascines pour remplir les fossez de la ville, & se voulans servir de tout, joignirent à quatre batteries vn mortier qui jettoit dans la villes des grenades de cent soixante livres.

Cependant les travaux ayans esté continuez par l'espace de 22. iours, ils furent conduis au bout de ce temps iusques aux portes de la place, & les canons n'ayans quasi point cessé de tonner, principalement sur vn Fort fait au bout du pont pour le garentir, ils en avoient chassé les assiegez, apres avoir abbatu tout ce qui les pouvoit couvrir. Ce Fort estoit commode aux Imperiaux, neantmoins ils ne l'ozerent occuper pour la crainte de quelque mine, & se contenterent de rompre le pont pour empescher les Hessiens de s'y establir, ce qu'ils firent pourtant la nuict suivante, y estans retournez sur vn pont flotant qu'ils dresserent sur la riviere.

Ce

Ce retour faschant extremement l'armée ennemie qui en recevoit de grandes incommoditez, le General Hazfeld commanda l'assaut de ce Fort, & Wehelem fit d'vn mesme temps attaquer vne demie-lune de l'autre costé de la riviere de la Lippe. Ces deux entreprises succederent à l'vn & à l'autre de ces Generaux; le fort du pont fut emporté apres vne resistance qui laissa deux cens Imperiaux morts sur la place: les troupes de Wehelem forcerent aussi la demie lune pendant les tenebres, mais tout aussi tost que le iour parut elle fut reprise par les Hessiens, & la perte ne se trouva gueres moins grande de ce costé là que de l'autre.
Cependant les autres batteries ayans fait ailleurs les mesmes effets que celle du Fort, vne breche se trouva raisonnable le 14. de Septembre, les Imperiaux desseicherent le fossé par vn canal, & se disposerent à l'assaut, auant lequel le Gouverneur ayant esté sommé de se rendre, il respondit qu'il ne sçavoit pas donner vne place de telle importance pour le prix de quelques paroles: Toutefois la nuict & le conseil de ses Capitaines luy donnerent le temps de songer à la consequence de cette response: car ayant veu toutes les dispositions à vn assaut general differé iusqu'au lendemain seulement, pour attendre quinze cens hommes, lesquels éstoient partis de Cologne, il envoya dire qu'il

estoit prest de parlementer,& en suite capitula le mesme iour avec ces conditions. Que la garnison sortiroit avec armes & bagage, tambour battãt,meche allumée & enseignes déployées,ce qui ayant esté executé,les Hessiens sortirent au nombre de six cens, sous l'escorte du Colonel Heppe qui les conduisit à Lipstad avec quatre compagnies de Cavalerie.

Gorlitz assiegé par le Duc de Saxe.

L'Eslecteur de Saxe ne voulant pas tesmoigner moins de dispositions à la guerre que les autres Potentats d'Allemagne, avoit cependant mis de fortes troupes sur pied, desquelles il avoit donné la conduite au General Goltz avec ordre d'aller assieger Gorlitz, ce qu'estant fait par ce General, l'Electeur voulut luy-mesme voir la disposition de son camp, & s'y rendit quatorze iours apres l'establissement des quartiers. La premiere nouvelle qu'il y apprit,fut la mort des deux principaux Colonels de son Infanterie tuez avec deux cens soixante soldats dés le commencement des travaux : La seconde, que ses canons avoient ruiné la tour de Neustthurn, de laquelle les assiegez auoient fort incommodé ses troupes. Tout ce qu'il entendoit luy ayant fait iuger que la prise de cette ville luy cousteroit plus qu'il ne s'estoit imaginé, il resolut de ne point abandonner l'entreprise qu'il n'en vit la fin, & pour ce subjet, commanda que son quar

tier luy fut marqué dans vn iardin eſloigné de la ville de demie-lieüe.

Sa preſence faiſant agir les Chefs & les ſoldats avec plus d'ardeur qu'au commencement, ils n'oublierent rien les vns ny les autres pour ſatisfaire ſon eſprit; & d'autant qu'il eſperoit tout par les ruines que cauſeroit ſon artillerie, & par l'effet de quelques mines, il fit travailler à celles-cy avec vne promptitude incroyable, & ordonna que tous ſes canons n'euſſent aucun relaſche que celuy qu'il leur faudroit donner par neceſſité: De ſorte qu'il veit quelques iours apres des breches aux murailles, & grande diſpoſition à ne pas attendre long-temps l'effet de la mine.

Cependant voulant contribuer tout ce qu'il pourroit à la ruine des aſſiegez, il ſe ſervit de la nouvelle invention d'vn ingenieur qu'il avoit, envoya dans la ville des balles ardentes & des bombes qui devoient cauſer d'eſtranges ravages: mais ſoit que ces balles & ces bombes ne tombaſſent pas en lieux propres pour vn grand effet, où que la prevoyance des aſſiegez rendiſt leurs efforts inutiles, il ne parut point qu'elles euſſent cauſé de dommage pour la premiere fois, il ny eut que la ſeule continuation de ietter des bombes qui reüſſit: car quelques-vnes eſtans en fin tombées ſur les tours qui flanquoient les murailles, elles en ruinerent

trois en deux iours, & les assiegez ne peurent empescher les Imperiaux de les occuper.

Ce ne fut pas toutefois assez pour abbatre le courage des assiegez; ils firent deux sorties coup sur coup : La premiere sur le quartier du General Arnhein où ils tuerent soixante & quatorze soldats, deux Capitaines & vn Enseigne: La seconde, pour emporter les pallissades des assiegeans qui furent bruslées. Ces exploits ne les mettans pourtant pas à couvert des efforts qu'ils devoient attendre d'vn assaut dont les preparatifs estoient faits, le Gouverneur fit de grands retranchemens derriere les breches, se barricada dans la ville, perça quantité de maisons, remplit leurs caves de paille & de poudre, & separa beaucoup de ruës par de grands fossez, afin de se battre iusqu'au dernier bout, & faire acheter cherement aux Imperiaux la prise de cette place s'il en falloit venir iusques là.

Ces ordres estans donnez par tout, il fut question de deffendre les premiers lieux qu'on attaqueroit: le moulin qu'ils tenoient sur la riviere de Neuz fut la premiere butte des ennemis, ce fut aussi de ce costé là qu'ils se tournerent pour le conserver. L'attaque de cette piece se fit à diverses reprises, & la resistance des assiegez parut merveilleuse en cét endroit là : Mais en fin il fallut ceder, les Imperiaux l'emporterent au cinquiéme

effort,le mirent en pieces,& contraignirent les Suedois de se retirer dans la ville.

L'ardeur de l'Eslecteur de Saxe prenant de l'accroissement par ce trait de bonne fortune;il commanda que l'on fit ioüer vne mine, le travail de laquelle avoit esté conduit sous vne des tours de la ville, ce qui estant executé sans delay, l'effet ne trompa point son esperance, la tour fut abbatuë, & avec elle vn pan de muraille, par laquelle ouverture il avoit vn chemin frayé pour entrer, il ne manqua pas aussi de disposer toute son armée à l'assaut:mais quelques Officiers qui s'estoient avancez pour recognoistre cette breche, l'ayans averty que le dedans de la ville estoit retranché de ce costé là,il fit differer l'assaut.& se contenta de loger ses gens au pied de la breche.

La ville estoit alors en trop mauvais estat pour tenir encor, le Gouverneur aussi voyant sa perte evidente s'il attendoit l'effet de trois mines qu'il sçavoit prestes à ioüer dans deux iours, fit partir vn Trompette pour dire qu'il estoit dans la resolution de se rendre,surquoy le Duc de Saxe luy donnant pour ostage le Quartier Mestre du Regiment d'Arnheyn & vn Capitaine de Sclignitz,il capitula de sortir aux conditions que l'on ne peut refuser aux gens de guerre qui se sont genereusement deffendus. Mais on ne luy tint pas la promesse sur laquelle il avoit

Reddition de Gorlitz. abandonné la place. Vn Ritmestre de leur party ayant esté tué sans qu'on pût sçavoir d'où venoit le coup, les Imperiaux imputerent la mort de cét homme à toutes les troupes qui sortoient, firent main basse sur la pluspart, pillerent le bagage, & mirent à pied tous les Cavaliers, sans avoir respecté la personne du Gouverneur, qui pour se garantir de l'orage se sauva sous les habits d'vn villageois.

Pendant que ce Colonel Suedois opiniastroit la deffence de cette ville de Gorlitz, le Baron de Rauschemberg qui commandoit dans Wolfembutel souffroit de grandes incommoditez : car l'eau montant iusques à quatre à cinq pieds de hauteur dans toutes les ruës de la ville, il ne pouvoit plus communiquer avec les soldats & les habitans qu'avec des batteaux, ses provisions se gastoient, les maisons tomboient, les bastions & les murailles commençoient à fondre; neantmoins il ne parloit point de se rendre, & donnoit le loisir au temps de moyenner sa delivrance, puis que l'armée Imperiale s'estant derechef approchée n'avoit osé tenter son secours. En fin sa patience luy donna ce qu'il avoit tant de fois souhaitté; les Ducs de Lunebourg se lasserent d'vn si long siege, leurs troupes n'agissoient plus qu'avec vne froideur qui faisoit bien iuger qu'elles avoient envie de se retirer, & *Siege de Wolfembutel levé.*

tous les autres Confederez, que le seul interest de ces Princes avoit amenez à cette entreprise, se faschans de n'estre pas secondez, resolurent au conseil de guerre d'abandonner la place, puis que ceux ausquels elle appartenoit en estoient d'avis, & percerent eux-mesmes la digue pour restablir tous les moulins de Brunzwic qui estoient à sec. Ils firent donc deux corps de l'armée, vn desquels ayant tiré du costé de l'Elbe, l'autre tourna vers le Weser, & tous deux ensemble establirent quelque temps apres leur poste vers Zell entre les rivieres de la Leyne & l'Aller, tant pour brider les Imperiaux qui faisoient mine de les suivre, que pour asseurer les villes d'Hildesheim & d'Annover qui sembloient estre menacées par la marche de ces ennemis.

Les Confederez ayans pris le temps de ietter dans ces villes les provisions dont elles manquoient, quitterent le poste de Zell, prirent leur marche vers Borgsdorf, & sur l'avis que les Imperiaux estoient à Bokelem allerent camper à demie-lieüe d'eux entre cette ville de Borgsdorf & le bourg de Heisse : neantmoins ce poste n'estant pas des meilleurs, & les ennemis ne se disposans point à vne bataille, ils allerent prendre leur logement à Sastad. Deux iours apres qu'ils furent logez, le Comte d'Eberstein General des Hessiens qui faisoit vn corps des Con-

federez, partit avec toutes ses troupes pour aller chercher des quartiers d'Hyver du costé du Rhin ; & d'autant que le General Hazfeld n'estoit pas esloigné de ces quartiers-là, les Confederez renforcerent son corps de mille Chevaux qui furent tirez de toutes les compagnies Françoises & Suedoises.

A l'exemple de ce General toutes les troupes de Lunebourg se retirerent dans leurs places, les François & les Suedois demeurerent seuls au camp de Sastad en resolution d'y attendre l'arrivée de Torstenson que l'on assuroit avoir pris terre avec dix mille hommes tirez de Suede. Leurs forces estans encor assez grandes pour ne point redouter le voisinage des ennemis, dont le camp n'estoit pas esloigné de trois lieües, elles furent divisées en trois quartiers ; le principal fut à Sastad, les deux autres à Hulpersberg & Schliken.

La saison n'estant pas encor assez rude pour resserrer tout à fait les armées dans les garnisons, les Imperiaux qui se vouloient servir du temps que le retardement du General Torstenson leur donnoit, allerent assieger Gottinguen, le plus considerable passage des Estats du Duc de Lunebourg, ce qui estant venu à la cognoissance des Confederez qui se trouvoient alors à Sastad & aux environs, ils s'assemblerent, tindrent conseil

Gottinguen assiegé.

de guerre & resolurent de ietter du secours dans la place, & pour cet effet le Colonel Roze partit à la teste de mille cuirassiers & cinq cens dragons.

La difficulté de passer ce secours n'estoit pas petite, le siege estant desia formé; neantmoins ce Colonel s'y comporta avec tant d'addresse, qu'il ietta dedans cinq cens hommes à la veuë des Imperiaux; mais il ne trouva pas la mesme facilité de se retirer, les ennemis qui par cette action se voyoient ravir l'esperance de prendre la ville, le chargerent à son retour avec toute la fureur qui se peut dire, luy tuerent soixante cuirassiers, cent dragons, & le pousserent iusqu'à Munden sur la Werrue où sa tretraite fut assurée. Vn de ses cousins nommé comme luy le Colonel Roze, fut fait prisonnier avec quarante cavaliers.

Ce secours ayant fait iuger au General Picolominy que la prise de cette place seroit difficile, il leva le siege; neantmoins s'estant persuadé qu'il obligeroit les Ducs de Lunebourg à quelque traité, dont on avoit desia parlé s'il assiegeoit derechef cette place, il y retourna, fit ouvrir les tranchées, eslever des redoutes pour les deffendre, & placer son artillerie pour la battre: les assiegez qui ne s'estoient pas estonnez de ses premieres approches, ne tesmoignerent point de peur des secondes, firent de fre-

quentes sorties, ne laisserent pas ouvrir les tranchées sans faire beau feu, & firent voir qu'ils estoient resolus à se bien deffendre.

Les Deputez de Lunebourg estoient cependant à Goslar pour le traité dont nous avons parlé cy-dessus, les resolutions duquel estans finalement prises par ceux qui s'entremettoient de cét accommodement pour le Roy d'Hongrie, ils retournerent à Hildeshein, pour faire sçavoir à leurs Maistres que l'on avoit reduit toutes les propositions à deux points : le premier, qu'ils quittassent l'alliance des Confederez, tant en general qu'en particulier, & qu'ils restituassent au Roy de Hongrie l'Evesché d'Hildeshein avec tous les fruicts recueillis depuis qu'ils en ioüissoient : ce que le Duc Christian Louys ne voulant point accorder pour son Chef, protesta par nouveaux sermens aux Confederez, de ne quitter point leur party que par vne paix generale.

Siege de Gottinguen leué.

Les assiegez dans Gottinguen ne s'endormoient pas cependant, car voulans aider aux iniures du temps qui ruynoient l'armée du General Picolominy devant leur murailles, ils firent entre autres efforts vne si furieuse sortie, qu'ayans tué quantité de soldats dans l'enlevement d'vn quartier & encloüé tout son canon, ils le contraignirent de lever le siege pour tirer vers Erfort que le General Hazfeld avoit assieg

laquelle marche ayant fait changer de poste aux Confederez, ils quitterent Sastad pour prendre la route d'Annover, où ils receurent nouvelle assurée que le General Torstenson avoit passé l'Elbe avec le renfort de Suede qui consistoit en huit mille hommes: En effet ce General Suedois estoit arrivé à Wincen, où n'ayant sejourné que deux iours il alla ioindre les Confederez: Son abord aporta de grandes consolations aux vieilles troupes de Suede, & ne satisfeit gueres moins les François. Le Comte de Guébriant le traita manifiquement le premier soir de son arrivée, & partit le lendemain pour aller faire vne diversion sur le Rhin, le Conseil de guerre ayant iugé qu'il falloit faire vn voyage de ce costé là: toutefois sa marche ne fut pas longue, le General Suedois l'ayãt envoyé prier de ne passer pas le Weser de huit iours, afin qu'vne plus meure deliberation fit voir s'il seroit plus necessaire aupres de l'armée Suedoise que sur le Rhin, il s'arresta iusques à nouvelle resolution.

Le General Torstenson ioint l'armee des Confederez.

Nous avons veu iusques icy tout ce qui s'est passé dans cette campagne entre les deux principales armées de l'Allemagne, il faut maintenant venir aux exploits des particuliers: le General Stalhans commandant vn corps de trois mille hommes dans la basse Lusace, les mit en campagne dés le commencement de l'année: entra dans la Silezie,

où il surprit la ville de Lieben, força le Gouverneur de luy rendre le Chasteau par accord, & d'autant qu'on parloit alors de la marche du Colonel Goltz, lequel assembloit les meilleurs soldats des garnisons Imperiales de la Silezie, pour renforçer l'armée du General Picolominy, il resolut de faire quelque sejour dans Lieben pour l'observer.

Sur les avis qu'il receut alors que les troupes de ce Colonel n'estoiét point à craindre pour estre trop foibles, il quitta ce poste, s'avança du costé de Beuten, fit battre le Chasteau d'Heinzendorf situé dans vn marais à deux petites lieuës de Grosglogaw, l'emporta quatre iours apres la premiere attaque, & sçachant alors que le General Goltz avoit hasté l'assemblée de ses troupes pour venir au secours de la place, fit marcher les siennes pour le rencontrer & le combatre : neantmoins l'ayant trouvé bien retranché, il se contenta de camper fort proche de luy, pour donner loisir d'arriver à quelques troupes envoyées par Axel Lilie, du costé de la Marke pour le renforcer : les ordres qu'il receut alors n'estans pas de donner bataille, mais de convertir ses forces au secours de la ville de Gorlitz que l'Electeur de Saxe tenoit assiegée, il prit sa marche de ce costé là, où ne se trouvant pas assez fort pour attaquer le camp des Saxons, il

establit ses postes à sept petites lieuës de Gorlitz avec le seul dessein de couper les vivres aux Imperiaux: mais cette prevoyance fut inutile aux assiegez, le Duc de Saxe emporta la place comme nous avons dit cy-dessus, & Stalhans fut contraint de se retirer pour ioindre ses troupes à celles d'Axel Lilie, lequel apres avoir pris Hanelhberg, Ratevau, Sandau & Iericho tenoit la ville d'Altbrandebourg assiegée.

Nous trouvasmes l'année precedente vne belle matiere pour grossir nostre Histoire dans le siege d'Hoentwiel, attaqué par les Imperiaux & deffendu par les Suedois, ie croy que nous ne serons pas moins satisfaits de ce qui s'y passa cette année dans vn second siege: la place estant des meilleures de l'Allemagne, il ne falut pas de petits preparatifs pour la prẽdre. Le Duc de Baviere s'obligea de fournir dix mille hommes; le Roy d'Hongrie & celuy d'Espagne deux mille Croates; le pays du Tirol des mineurs, des vivres & des munitions de guerre: la ville de Constance offrit le canon qui seroit necessaire à cette entreprise, & quatre Bailliages qui sont au delà de la montagne d'Arle tous les chevaux dont on auroit besoin pour tirer cette artillerie: ce qui estant venu à la cognoissance du Gouverneur de la place, il y fit porter toutes les munitions de bouche qui se trouverent dans le Bourg, &

Hoentwiel assiegé.

n'oublia pas d'y faire charrier grande quantité de foing & de paille qu'il fit estendre dans les ruës & couvrir de terre.

L'armée que l'on destinoit au siege de cette forteresse estant toute preste, le General Spar, sous les ordres duquel elle s'avançoit, parut devant avec quatre cens chevaux seulement pour la recognoistre ; mais quatorze ou quinze vollées de canon que l'on tira sur luy presqu'en mesme temps, ne luy donnerent pas le loisir de s'y arrester, & luy firent reprendre le chemin de Zeel, où son artillerie & toutes ses munitions estoient arrivées : des troupes beaucoup plus fortes s'approcherent le lendemain, elles ne furent pas pourtant plus heureuses ; les assiegez ayans fait vne sortie pour tesmoigner qu'ils ne s'estonnoient pas pour le nombre, ils en mirent vingt-deux dessus la poussiere, & firent assez de peur aux autres pour les obliger à se retirer.

Le General Spar cognoissant alors que ces fafaronnades ne servoient de rien, & qu'il falloit bien agir d'vne autre maniere pour venir à bout de son entreprise, il fit avancer le troisiesme iour dix grosses pieces de canon, en mit d'abord sept en batterie, qui tirerent quatre cens coups sans effet, & envoya vingt-cinq bombes en l'air qui firent encor moins que l'artillerie, car la plus part creverent en l'air, l'autre n'aprocha

point de la forteresse : ce qu'il avoit veu de ces bombes & de son canon, luy faisant iuger qu'il se falloit approcher vn peu davantage, il fit mener trois pieces de canon & sept mortiers iusques à cinq cens pas des murailles, ce que le Gouverneur ne pouvant souffrir, il fit faire d'abord vn feu merveilleux sur ses bastions, & sortant en suitte sur ses ennemis, se mesla si courageusement avec eux, qu'il y eut de part & d'autre plus de trois cens hommes tuez, tant par l'artillerie de l'vn & de l'autre party, que par la mousqueterie & l'espée.

Quelque grande pourtant que fut la resolution des assiegez, ils ne peurent empescher que la plus grande partie de leurs dehors ne fut prise par les ennemis, mais d'autant que ces dehors n'estoient pas faits par necessité & seulement pour embarasser davantage les assiegeans, le Gouverneur ne s'estonna pas beaucoup de cet avantage, & ne creut point estre moins asseuré qu'il estoit avant l'arrivée des ennemis : au contraire cette prise incommoda fort les Imperiaux, car estans souvent visitez à coups de canon & par de frequentes sorties, ils y perdirent tant de soldats qu'ils furent contrains de se fermer avec des pallissades & des fortins, pour se garentir des continuelles charges qu'on leur faisoit.

Cette prevoyance ne les asseurant pas en-

cor, ils creuserent fort leurs tranchées, lesquelles estoient à deux cens pas de la basse-court, & firent avancer à couvert leurs meilleurs soldats; mais leur invention ne leur fut pas vtile comme ils l'esperoient; les assiegez ayans descouvert ce nouveau travail sortirent sur les plus avancez, en tuerent cent quarante-deux sans avoir perdu que treize soldats, & planterent apres dessus leurs murailles plusieurs mortiers chargez de cailloux qu'ils tirerent en l'air avec opinion que leur cheute feroit vn estrange ravage sur ceux qui pour estre à couvert du canon, faisoient leurs aproches à la faveur des fossez qu'ils avoient creusez: en effet ces cailloux tuerent & blesserent si grande quantité de soldats, que bien souvent on les emportoit à pleins chariots.

Vne resistance si vigoureuse faisant tirer le siege en longueur, & l'impatience du Duc de Baviere l'emportant à luy en faire souvent desirer la prise, il envoya des Directeurs au camp, pour aviser aux moyens les plus prompts pour la mettre sous l'obeïssance. Ces Directeurs ayans donc trouvé les batteries trop esloignées pour vn grand effet, ils commanderent qu'on eut à se saisir d'vne eminence qui leur sembla bien plus propre pour donner de la force aux canons; mais le Gouverneur ayant cognu leur dessein par les preparatifs qu'ils faisoiét

pour

pour cette entreprise, il resolut d'en rompre le cours, & pour ce faire il donna ordre à ses soldats de se garnir de grenades & feux d'artifices pour les ietter sur les ennemis quand ils monteroient la montagne & les poursuivre apres l'espée à la main : ce qui luy succeda tant heureusement, que les grenades & les feux ayans fort endommagé les plus avancez, les autres se precipiterent du haut de la montagne en bas pour éviter la fureur des espées avec lesquelles on les poursuivoit, de sorte qu'il en perit plus de trois cens, ceux qui restoient perdans l'esperance de reüssir par ce moyen là.

Les Directeurs voyans donc qu'ils n'avançoient rien, ny par le canon, ny par les bombes, & moins encor par les assauts, ils firent attacher les mineurs au rocher sur lequel la place est assise, commanderent des retranchemens au tour de la place, & firent faire grande quantité de huttes, avec resolution d'y passer l'Hyver : cependant ce qui ne leur avoit pû reüssir au dessein de placer une batterie sur la plus proche éminence de la forteresse, leur succeda quelques iours apres en un autre endroit, car ils approcherent si fort trois canons, que celuy de la place ne leur pouvoit nuire : mais de quels efforts ne sont point capables des gens qui n'aprehendent pas de mourir ? Tout aussi tost que les assiegez se furent apperçeus que

ce canon pouvoit incommoder leurs murailles, ils sortirent au nombre de trois cens, s'emparerent de cette artillerie qui fut encloüée apres vn combat disputé iusqu'au bout, & laissant grand nombre de morts sur la place, se retirerent avec perte de seize soldats.

Les Bavarois ne relaschans pourtant rien de l'ardeur qu'ils avoient tesmoignée au commencement du siege, ils firent continuer leurs tranchées, & se mirent en estat d'attaquer l'entrée du port sous la faveur de quelques demy canons & mortiers placez sur l'éminence du pressoir, mais les assiegez n'attendirent pas qu'ils fussent choquez, il previndrent leurs ennemis par vne sorti qu'ils firent sur ceux que l'on avoit commandez pour l'assaut, les repousserent ave vne gaillardise qui fit voir qu'ils comba toient en desesperez & encloüerent deu demy canons & quatre mortiers chargez d ferraille.

Leur colere ne finit pas là, deux iou apres, ils encloüerent quatre gros cano par vne nouvelle sortie, mirent le feu à plus grande part de leurs poudres & do nans la fuite à ceux qui gardoient cette a tillerie, emmenerẽt deux gros mortiers en retirant : ce qui mettant les Imperiaux i ques aux termes du desespoir, ils ne do nerent point de relasche au reste de leurs

tions qu'ils n'euſſent veu ruyner la moitié d'vne tour dont ils ne tirerent pourtant pas grand avantage.

Nous avons veu commancer la Diette de Ratiſbonne dans le dernier volume de cette Hiſtoire, il me ſemble qu'il eſt à propos de dire icy quel fut le reſultat de cette aſſemblée: elle eut pour principal objet l'apparence du reſtabliſſement de la paix, le repos des peuples, & l'vnion des Princes Chreſtiens; mais la ſuitte vous fera voir qu'elle ne buttoit qu'à rendre à l'Empire l'eſclat qu'il avoit perdu par les guerres, leſquelles l'avoient beaucoup affoibly, & à faire ſubſiſter de puiſſantes armées pour venir à bout de cette entrepriſe.

Succez de la Diette de Ratiſbonne.

Toutes les propoſitions qu'on y fit, trouuerent des ſentimens divers, n'eſtant pas poſſible que tant de perſonnes fuſſent pouſſées d'vn meſme eſprit, mais celle qui fit naiſtre des conteſtations plus longues, fut que tout ſeroit remis dans l'Empire au meſme eſtat qu'il eſtoit avant qu'on eut levé les armes: car les Catholiques accordoient cét article depuis 1630. que le Roy de Suede avoit porté la guerre dans l'Allemagne; & les Proteſtans demandoient que l'on reculaſt iuſques à 1618. afin d'y comprendre la reſtitution du Palatinat, à quoy les premiers ne vouloient conſentir en façon quelconque.

Cependant le plus grand dessein de tous les Deputez estant de des-vnir les Couronnes interressées, ie veux dire celle de France & de Suede, ils s'aviserent d'y proceder avec artifice, & d'inviter la Reyne de Suede à cette Diette, afin qu'en luy faisant trouver son compte elle abandonnast les armes de France, & fist retirer les siennes en Suede: mais la suitte du temps à fait voir que cette Princesse n'avoit oüy leurs propositiõs que pour s'épescher de les suivre: la lettre qu'on luy fit tenir là dessus, estant vne piece digne de la curiosité du Lecteur, ie la luy dõneray dans les mesmes termes qu'elle fut traduite.

COPIE DE LA LETTRE

escrite aux Estats de Suede, par ceux de l'Empire assemblez à Ratisbonne, en datte du dix-huic[t] Ianvier 1641.

ILlustres, genereux, tres-reverends, consi[-]derables, magnifiques amis & Seigneur[s] grandemẽt à honorer: C'est avec vn grãd re[-]gret & étonnement singulier que nous De[-]putez & Plenipotentiaires des Seigneurs Ele[-]cteurs, Princes & Estats du sacré Empire Ro[-]main qui composons cette Diette Imperial[e]

avons appris de divers endroits, qu'il n'y a pas faute de personnes, lesquelles portées d'vn esprit malveillant, n'ont point de honte de vouloir, sous des pretextes specieux, persuader, voire mesmes constāment imprimer dans les esprits de la Serenissime Reine & des Tuteurs & Administrateurs de la Couronne de Suede, que cette Diete Imperiale n'avoit pas tant esté convoquée par nostre tres-clement Seigneur & Maistre pour restablir la paix, que pour continuer la guerre: & partant que sa Majesté sacrée & les Estats de l'Empire enclinoient plus au trouble, qu'à la tranquilité publique. C'est pourquoy, bien qu'il soit & doive estre notoire à tout le monde & iusqu'aux moins versez dans les affaires d'Estat, que toutes les actiōs & conseils tant de sadite Majesté que de son defunt pere & predecesseur, d'heureuse memoire, mesme dés le cōmencement de leur regne, par la clemence qui leur est naturelle, n'ont buté, & qu'il ne se sont addonnez à aucune autre chose avec plus de soin qu'à terminer & assoupir par vn traité amiable les differēs survenus entr'eux & les Couronnes estrangeres, & principalemēt celle de Suede, pour oster le sujet des dissentions qui ont iusqu'à presēt fait cōtinuer les guerres sanglātes, & coûté la vie à tant de milliers de Chrestiens, nous avons estimé à propos de vous asseurer que S. M. perseveroit constamment

iusques à present avec tous les Princes, Electeurs & autres Estats de l'Empire en cette Imperiale & pacifique intentiõ, & que cette Diete Imperiale n'a aucun autre but, mais à soigneusemét adressé là toutes ses deliberations, & receu avidement tous les conseils qui luy ont esté presentez à cette fin. C'est pourquoy nous sômes touchez d'vne iuste douleur nous voyans cõtrains, pour témoigner cette verité, d'en donner avis tant à ladite Reine qu'à tous & chacun les Administrateurs dudit Royaume de Suede, & les asseurer de l'intention de sadite Majesté & des presens Estats de l'Empire par elle convoquez: Partãt nous requerons amiablemét & officieusement vos illustres & magnifiques Seigneuries, qu'il leur plaise ajouster plus de foy à ces protestatiõs nôtres, qu'aux sinistres interpretatiõs & persuasiõs de nos malveillãs, & de vouloir en la qualité que vous tenés de principaux appuis & mébres plus nobles du Royaume de Suede, par l'amour que vous portez à la patrie, & le soin qui vous en est cõmis, de faire buter & tendre toutes vos actiõs & cõseils à ce que les dissentiõs survenuës en l'Empire, & qui y ont desia esté cõtinuées par plusieurs années, avec les guerres sanglãtes qu'elles ont produites, soient cõposées avec vôtre Reine & Maistresse: Cõme aussi sa Majesté & les susdits Estats de l'Empire sont resolus de n'obmettre rien de tout

ce qui pourra servir à l'establissement d'vne paix publique, & à destourner les guerres tant intestines qu'estrangeres: Nous persuadans assurémẽt que les moyens ne nous mãqueront pas par lesquels on pourra parvenir, sous la faveur divine, à vne heureuse issuë de ce si loüable dessein. A l'avancement duquel ne servira pas peu le soin que voudrõt prendre les particuliers de disposer ladite Reine, ensemble les Tuteurs & Administrateurs du Royaume de Suede, à la ferme resolution de r'entrer en vne bonne amitié avec l'Empire Romain & tous ses mẽbres en cette presẽte Diete; sans en perdre l'occasion, ny souffrir que la liberté d'y traiter de la paix & de la conclure leur y soit ostée. Surquoy nous recõmandons à Dieu vos illustres Seigneuries, & leur souhaitons de bon cœur toutes prosperitez. De Ratisbonne le 18. Ianvier 1641.

Nous avons dit cy-devãt que les Ducs de Lunebourg avoient esté pressez par leur cõseils d'envoyer des Deputez à Goslar pour ietter les fondemens de quelque traité; nous avons veu leur retour; les conditiõs avec lesquelles on leur vouloit accorder la paix; & la protestation que fit le Prince Christian Louys de ne vouloir point d'accommodement que par vne paix generale, disõs maintenant quelle fut la suitte de cette affaire.

Le conseil de ces Princes ne s'estant pas rebuté pour des conditiõs tant iniustes, il leur

remōſtra qu'il y alloit de leur intereſt à n'envoyer point à la Diete de Ratiſbonne, où le traité ſe feroit beaucoup mieux & plus avātageuſemét que par vne conference particuliere: qu'ils feroient cognoiſtre par là n'eſtre pas les ſeuls entre les Potentats d'Allemagne qui témoigneroiét de l'averſiō pour la paix: qu'ils avoient ſujet de ſe plaindre du Roy d'Hongrie, lequel les traitant autremét qu'il ne devoit, ne leur avoit envoyé qu'vn paſſeport au lieu de les convocquer comme tous les autres: que cette derniere conſideration meriteroit bien quand elle ſeroit ſeule, d'y faire trouver des Deputez pour conſerver ce que leur naiſſance leur avoit acquis ; & par d'autres puiſsātes raiſons leur fit naiſtre l'envie de faire partir pour cette Diete les meſmes Deputez qui venoient de Goſlar avec de nouvelles inſtructions pour propoſer dans cette aſſemblée.

Le 1. point de leur Harangue fut, que les Princes Frideric, Auguſte & Georges Ducs de Brunſwic n'avoient point fait de difficulté de les envoyer ſur vn paſſe-port, bien qu'ils euſſent droit de pretendre d'autres reſpects dans cette ſolemnelle invitation, ſuivant & conformément aux Loix & Statuts de l'Empire, & qu'ils ioignoient leurs ſouhaits à ceux qui deſiroient vn bon ſuccez aux affaires, pour la fin deſquelles tant de grands Seigneurs s'eſtoient aſſemblez.

Le 2. fut, que leurs Maistres avoient receu des satisfactions incroyables de voir vne Diette Imperiale apres 27. ans d'orages & de troubles, qu'ils se promettoient qu'elle sauveroit l'Allemagne reduite à vn fort deplorable estat, puis qu'on avoit entamé le traité de paix, & que l'on avoit expedié des passe-ports aux Confederez pour les obliger de contribuer à ce grand ouvrage, qui ne pouvoit estre parfait sans vne tres-particuliere grace du Ciel. Que la Maison de Brunzwic ne s'estoit iamais esloignée de ce but; qu'elle avoit souhaitté & souhaittoit encore avec passion qu'vn bon accommodement vnist toutes les Couronnes Chrestiennes par l'intervention des Princes & Estats de l'Empire, & qu'on les trouveroit tousiours disposez à faire les premiers pas pour en venir là.

Que le sentiment de leurs Maistres n'estoit pas de pouvoir sauver l'Allemagne en faisant la guerre, & que si l'on cherchoit les inventions de remettre la Couronne Imperiale dans l'esclat de sa gloire, il falloit trouver la paix à quelque condition que ce fust, la guerre de laquelle on se vouloit prevaloir estant vn remede beaucoup pire & plus dangereux que le mal. Que la perte des ports de la mer Baltique, celle des emboucheures du Rhin & du Mein, les miseres où l'Allemagne se trouvoit reduite, les peuples dans le desespoir, & les moyens de continuer la

guerre impossibles, estans vne experience de vingt-deux ans, qui devoit prescher la paix pour le restablissement de l'ancienne grandeur de l'Empire, il y falloit avoir recours, & tirer d'elle des leçons pour le temps futur : Qu'il ne falloit donc pas attendre les dernieres extremitez, & qu'il estoit à propos de travailler à bon escient pour conclure vne paix finale, sans en chercher l'esloignement par des pretextes artificieux.

Que selō l'avis des Ducs de Brunzwic leurs Maistres, les plus puissans de tous les moyens pour arriver à ce but estoit vne Amnistie generale & non limitée : Qu'il falloit donc expedier vne convocation formelle, non seulement pour l'interest de leurs Altesses & de la Lantgrave de Hesse, mais pour celuy de tous les autres Estats de l'Empire qui n'y avoient point esté appellez, afin que tous les Deputez estans admis aux seances publique sans jalousie, chacun fust escouté pour remedier aux griefs de l'Empire : Qu'alors & non plustost leurs Maistres seroient les premier à frayer les chemins aux autres pour cooperer fidellemēt à tout ce qui seroit necessaire

Cette harangue fut escoutée avec patien ce, neantmoins quand il y fallut respondr & faire droict à ces Deputez, le Roy de Hon grie se laissa tellement emporter à sa passion qu'il fit casser leurs passe-ports, & sans avo esgard aux remonstrances de toute l'Assem

blée, qui le supplioit de considerer que cette procedure inoüie choqueroit les particuliers & le general, leur fit le lendemain commander par vn Secretaire d'Estat de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, & se rendre chez eux dans quinze iours, à peine d'estre chastiez comme refractaires à ses Ordonnances : Ainsi l'opinion que l'on avoit euë de l'accommodement de ces Princes se trouva fausse & sans fondement.

Deputez de Brunzwic mal-traitez.

Ce procedé ne fut pas de petite importance pour faire voir à beaucoup de personnes qu'il n'y avoit pas grande asseurance au resultat de cette Diette, puis que l'on violoit en cette occurrence le second article des fondemens sur lesquels on pretendoit de l'establir. Aussi quelques Estats avoient pris la resolution de s'y trouver pour participer aux grands fruicts qu'elle promettoit ; mais quand ils eurent cogneu de quel biais on y procedoit, ils perdirent cette fantaisie, & ne parlerent plus de changer de condition.

Quelqu'vn souhaitera peut-estre de moy vn esclaircissement sur ce que i'ay dit, Que le second article de cette Amnistie estoit violé dans le traitement des Deputez de Brunzwic, puis que ie n'en ay point fait voir iusques icy ? Cela ne se fera point sans quelque raison, & ie trouveray sa curiosité si juste, que pour la prevenir i'en donneray la piece au public.

Articles de l'Amniſtie de Ratisbonne.

I.

TOus ceux à qui le Roy d'Hongrie a de grace & clemence ſpeciale pardonné ſans reſerve d'aucune condition, & les a laiſſez rentrer en la poſſeſſion de leurs biens, ſeront compris en cette Amniſtie generale.

II.

Tous ceux qui ont eſté exclus par le traité de paix conclu à Prague, & ſont demeurez iuſques à preſent ſans eſtre reſtituez en leurs biens, *venans à s'accommoder avec deuë ſouſmiſſion* en general ou en particulier, obtiendront pardon general du Roy d'Hongrie, & ſeront remis en la poſſeſſion de leurs biens & ſujets, tant en matiere politique qu'Eccleſiaſtique, & de tout ce qui en dépend, ſoit que leſdits biens ſoient allodiaux ou feodaux : comme auſſi en leurs dignitez & Eſtats, avec tous leurs droicts & charges actives & paſſives, tout ainſi que ſont les autres Eſtats compris audit accord de la paix de Prague.

III.

A tous ceux qui ont deu eſtre reſtituez, mais ſe plaignent encor de quelques inexe-

cutions & griefs, seront rendus les pays, sujets, biens & droicts Ecclesiastiques & temporels qui leur appartenoient avant l'exclusion faite par le Reces ou addition faite à la paix de Prague, & recevront sans aucun interest tout ce qui en vertu d'icelle leur pouvoit competer & appartenir, tout ainsi que s'ils n'eussent point esté exclus par ledit Reces : & joüiront de tout ce qui a esté resolu & ordonné par ladite paix, comme si deslors ils y eussent esté compris. A la charge qu'ils restitueront aussi de leur part aux Catholiques tout ce à quoy l'accord de ladite paix de Prague les oblige.

IV.

De cette Amnistie generale sont nommément exceptez : Premierement les Royaumes & pays hereditaires de sadite Majesté, & les Estats & sujets d'icelle, avec tous leurs biens & terres : excepté ceux qui ont des fiefs en Boheme, & sont compris entre les Estats de l'Empire : comme aussi tous ceux qui ont esté au service de l'Electeur de Saxe & les Estats de la confession d'Ausbourg qui sont demeurez avec luy iusques à la conclusion de la paix de Prague : dans laquelle tout ce qui a esté arresté demeurera en sa force & vertu, sans recevoir par ladite Amnistie aucune alteration & preiudice à present ny à l'avenir.

V.

L'affaire du Palatinat & tout ce qui en depend, tant pour le regard des choses, que des personnes, estre mise au traité particulier qui s'en doit faire.

VI.

Tous les griefs, plaintes & pretentions tant generales de l'Empire, que d'autres Estats qui n'ont leur source de l'exclusion de l'Amnistie, mais de quelqu'autre sujet, n'y seront compris, mais traitez separément hors d'icelle.

VII.

La restitution absoluë venant à estre faite en vertu de cette Amnistie generale à ceux qui en suite d'icelle auront à restituer quelques biens qu'ils avoient acquis à titre onereux, cõme en payement ou pour hypotheque de ce qui leur seroit deu, & autres semblables titres en vertu desquels ils en auront eu iusques alors la possession & joüissance, les droicts & actions qu'ils en avoient auparavant leur seront reservez, comme aussi l'action d'eviction qui leur accroist par la restitution & cession qu'ils feront desdits biens: lesquels cependant serõt restituez, sans qu'à cause de ladite eviction ils puissent estre plus long-temps par eux detenus: mais ceux qui les restitueront en faisant la cession d'iceux ne seront tenus de restituer aucuns fruicts perceus ou à percevoir, soit qu'ils ayent pos-

sedé lesdits biens à tiltre onereux ou lucratif.

VIII.

Tous les dommages & despenses faites durant ces guerres dans l'Allemagne, ensemble les amendes pecuniaires acquittées demeureront esteintes, & n'en sera faite aucune recherche. Ne seront aussi exigées les amandes pecuniaires non payées, bien qu'elles eussent esté assignées & mesme promises.

IX.

Ceux qui seront receus à joüir de cette Amnistie generale & restituez en leurs biens, ne pourront pretendre aucun droict sur les biens & terres appartenantes aux Estats que pendant cette guerre d'Allemagne ils ont occupé par les armes, & qui à cette occasion leur auroient esté cedez par force du dedans ou du dehors de l'Empire: mais vn chacun demeurera avec le sien, cõme il estoit auparavant la guerre, suivant le traité de ladite paix de Prague : auquel on n'entend preiudicier, ny à celuy que l'on a commancé pour terminer les griefs de l'Empire.

X.

La restitution declarée par cét Edict au regard des biens Ecclesiastiques se devra faire à conter du 12. Novembre 1627. & au regard des biens temporels, à conter de l'an 1630. qui est le temps auquel les Suedois sont entrez dans l'Empire.

XI.

Tout ce qui est accordé par ladite Amnistie & ordonné sur le faict de ladite restitution sortira son effet; *lors que la reünion & conjonction de tous les Estats de l'Empire avec le Roy d'Hongrie se sera reellement faite*, conformément aux constitutions de l'Empire, de la paix, de la Religion & de la police, & en execution des ordonnances: Comme estant le but de ladite Amnistie generale *qu'alors* ce present Edict soit enregistré avec les autres traitez & accords de l'Empire.

XII.

Finalement seront aux cas susdits de reünion & de conjonction, par Sadite Majesté commis & ordonnez en chacun Cercle de l'Empire quelques-vns des Estats pour executer cét Edict sans aucune exception de ce qui pourroit estre allegué contre ladite restitution.

Deputez d'Angleterre & de Dannemarc à Ratisbonne.

Quelques iours apres le départ de ces Deputez, ceux d'Angleterre & de Dannemarc arriverent, poussez de mesme esprit, & demandans vne mesme chose, sçavoir la restitution du Palatinat: Mais cette affaire n'estant pas d'vne consequence legere, on ne determina rien là-dessus, & la cause fut transferée à Vienne pour la vuider avec plus de loisir, & plus meurement. Voicy la copie du Manifeste du Roy de la Grande Bretagne

porté

porté à cette Diette par ses deputez, en suite duquel le Roy d'Hongrie ne voulant pas irriter ce Prince iusques à luy faire embrasser e party des Confederez, fit mettre en liberté le Comte Robert Palatin.

MANIFESTE ET *protestation du Roy de la Grand' Bretagne, contre le refus de la Diete de Ratisbonne, de restituer la maison Palatine en ses droits.*

CHARLES par la grace de Dieu Roy de la Grand' Bretagne, &c. A tous ceux qui erront ce present Manifeste, Salut. Nous vons estimé à propos pour la conservation e l'honneur & dignité de nostre Couron- e, d'informer tout le monde en general, & chacun en particulier, par vn recit som- aire de ce qui s'est passé en l'affaire de nô- e chere & vnique Sœur, de nostre Beau- ere & de nos Neveux les Eslecteurs & inces Palatins du Rhin, & rememorer les ons offices qui leur ont esté rendus par ostre tres-honoré Pere le Roy Iacques heureuse memoire, ensemble les amiables ocedures & moyens que nous avons em- oyez pour entretenir la paix en la Chrê-

tienté, pluftoft que de tafcher par l'effufion du fang innocent à reftablir cette famille Electorale & Palatine dans fes anciens droits, dignitez & poffeffions de l'Empire, dont elle a efté defpoüillée & indignement chaffée & bannie par la feule force & violence des armes, contre les procedures ordinaires de la Iuftice, & au mefpris & preiudice des anciennes loix & conftitutions du Saint Empire : & inftruire vn chacun par mefme moyen de la refolution que nous avons prife fur ce fujet.

Il eft malaifé qu'il fe trouve aucun Prince ny Eftat dans l'Europe, notamment de ceux qui ont quelque connoiffance ou intereft meflé des affaires d'Alemagne, qui n'ayent efté informez, combien & avec quelle defpenfe le feu Roy noftre tres-honoré Pere, & nous par l'efpace de vingt ans, avons employé d'Ambaffades, commencé de traittez & negociations, tant avec le defunct Empereur Ferdinand, qu'envers le Roy d'Efpagne & les Princes & Eftats de l'Empire, pour effayer par toutes les voyes de douceur, & les plus faciles que l'on s'eft pû imaginer, de remettre & reftablir noftredite chere Sœur, Beaufrere & Neveux en leurs anciens droits & poffeffions: condition fans laquelle on ne peut efperer de bon ordre, & par confequent attendre de paix ferme & affeurée dans l'Empire, ny par mefme raifon bonn

correspondance avec aucun des Princes &
Estats interessez : mais au contraire il est à
craindre que la guerre sanglante comme elle
est, ne se perpetuë & continuë de deschirer
& consumer tous les Princes & Estats de la
Chrestienté.

Que si nous avons laissé passer plusieurs
occasions favorables à nostre dessein, dans
lesquelles nous-nous trouvons authorisez
de Dieu par le pouvoir qu'il nous a mis en
main de prevenir & empescher les violen-
ces faites à nostredite Sœur & Neveux, cet-
te retenuë n'est procedée d'ailleurs que de
nostre pieuse inclination, & de l'affection
que nous portons à la paix publique : la con-
sideration de laquelle a esté iointe à celle
des diverses promesses, lettres authentiques
& autres asseurances que nous ont plusieurs
fois repetées ledit Empereur defunct, le
Roy d'Espagne & autres vsurpateurs des he-
ritages de ladite maison Electorale Palatine.
Promesses qui ont esté capables de nous in-
citer, voire entrainer à croire que du moins
nostre intercession les feroit incliner à vne
plus iuste & honneste paix, par la restitution
des Estats & dignitez de nostredite Sœur &
Neveux : Laquelle creance nous a portez
non seulement à quitter nostre interest &
celuy du public, & à n'engager point nos ar-
mées en vne cause si iuste & si favorable.
Voire elle nous porta à faire sortir hors du

Palatinat, & desbander les forces du Comte de Mansfeld: Et nous avons travaillé à plusieurs tréves & cessations d'hostilité avec la seule intention de preparer les voyes à quelque amiable composition, selon les esperances qui nous en estoient données, & les promesses qui nous en estoient reïterées, auf-quelles nous avons adiousté tant de foy, que sur icelles nous avons fait rendre & depose quelques places fortes entre les mains de la feüe Infante d'Espagne.

Mais à la fin de tant de bons offices, toutes ces negociations Chrestiennes & amiables ont esté frustrées, & les effets qu'on en atte-doit premierement dilayez, puis éludez: dessein d'enraciner & en suitte perpetuer le vsurpations faites sur la maison Palatine. E quoy & par la continuelle oppression d nosdits parens & alliez nostre patience nostre pieté ont esté notoirement abusée De sorte que nous sommes forcez de pro-tester que rien n'a reüssi selon nos souhai ny selon l'esperance qu'on nous en avoit fa concevoir. Et ne nous reste que toute mati re de n'esperer plus rien par les voyes ami bles de la iustice, de tout ce qui nous a esté souvent promis & si seurement attendu tous les amateurs de la paix Chrestienne. qui seroit suffisant pour nous rendre des mais suspectes toutes propositions d'a commodement.

Toutesfois ayans n'agueres receu avis de
a part de nostre Tres-cher oncle le Roy de
Dannemarc , que par son entremise du 6,
May dernier il avoit esté pleinement infor-
né que le Roy de Hongrie & le Duc de Ba-
vieres estoient plus resolus que iamais à re-
chercher en la Diete de Ratisbonne tous les
moyens de vuider & terminer à l'amiable
es differans susdits, pour servir de prepara-
if à vne paix & amnistie generale par tout
'Empire, & que pour ce faire il auroit esté
accepté par eux pour mediateur avec quel-
ques autres Electeurs dudit Empire, & qu'il
avoit receu plusieurs grandes & fermes as-
seurances d'vne meilleure inclination & dis-
position au restablissement de la famille Pa-
atine & Electorale en tous ses droits & di-
gnitez, ayant mesmes pour cette fin obtenu
es sauf-conduits necessaires pour la person-
ne de nosdits Neveux & de ses freres, ou
celle des Deputez qu'ils voudroient en-
voyer en ladite Diete, avec toutes les clauses
requises pour y aller sejourner, & en retour-
ner seurement: & y déduire ou faire déduire
a Iustice de ladite cause: A quoy nosdits Ne-
veux auroient aussi esté sollicitez par les let-
tres des autres Electeurs: ledit Roy de Dan-
nemarc ayant pareillement instruit & dé-
pesché ses Ambassadeurs pour assister en cet-
te occurrence la personne ou les Deputez
de nosdits Neveux au susdit traité de pacifi-

cation. A quoy ledit Roy de Dannemarc &
lesdits Electeurs ont desiré que nous ioi
gnissions nos Ambassadeurs deüement qua
lifiez & instruits pour la mesme fin.

A ces causes, ayans remis cette affaire e
deliberation, Nous avons iugé estre encor
propos de ne manquer point de nostre par
à l'executiõ d'vn si bon & si loüable dessein
& qui se trouve entierement conforme a
nostre & à celuy de tant de Princes. Nou
avons donc resolu de faire vne derniere tẽn
tative par le moyen de ce traité, & d'envoye
nostre Ambassadeur en ladite Diete : lu
ayans à cette fin donné plein pouvoir & in
struction de contribuer toute nostre autho
rité, afin de procurer vne bonne paix pa
l'establissement de nostredite Sœur & Ne
veux & famille Electorale. Exhortans tou
les Roys, Princes & Estats nos amis, alliez &
Confederez qui seront presens à ladite Die
te, & qui y auront leurs Ambassadeurs o
Deputez qu'ils vueillent aider à la Iustic
d'vne si bonne cause, & à la restauration d
la paix du plus desolé Estat de l'Alemagne.

Mais pource que nous avons iuste suje
par toutes les experiences du passé, de dou
ter que le fruict & le succez de cette assem
blee ne responde à nostre attente : voire d
craindre qu'elle ne produise des effets con
traires & preiudiciables aux droicts de nos
dits Neveux & de leur famille ; ce que Die

ne vueille : Nous nous sommes pareillement trouvez tenus & obligez à protester comme nous faisons par ces presentes contre toutes resolutions, Sentences & actes quelconques qui pourront estre prises, données ou faites pour l'establissement & augmentation des vsurpations & oppressions faites contre ladite famille Electorale, comme les tenans & reputans invalides & de nul pouvoir.

Auquel cas nous avons d'abondant protesté & declaré que nonobstant lesdites resolutions, Sentences & actes quelconques, que nous declarons derechef nuls de toute nullité : Nous ne voulons ny n'entendons abandonner nostre iuste interest, celuy du public, ny la cause & iustes pretentions de nostre Sœur & Neveux : non plus que celle des autres Princes & Estats envelopez dans lesdites oppressions : Mais au contraire, que nous voulons mettre & employer la force & la puissance que Dieu nous a donnée, tant par nos armes, que par l'employ & assistance de celles de nos bons amis & alliez, pour relever nostre propre honneur & establir vne bonne paix generale, en faisant reparer les iniures, vsurpations & oppressions faites à cette illustre famille Electorale : Et apres avoir employé tous moyens à nous possibles pour acheminer à vne heureuse & desirée paix l'Empire affligé d'Allemagne:

Ainsi nous appellons Dieu Tout puissant, qui cognoist les cœurs des Princes, voire tout le monde à tesmoin, que nous serons desormais innocens devant eux de tous les maux qui arriveront si nos esperances sont plus long-temps frustrées.

Ce Manifeste a esté presenté aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre le 15. du mois de Iuillet de la presente année 1641. & y fut verifié & registré le 17. desdits mois & an: Le 20. il fut approuvé par la Chambre des Pairs: & le 21. les deux Chambres dudit Parlement assemblées, furent donner avis de ladite verification au Roy de la Grand' Bretagne, luy promettans toute assistance pour son execution, & le prians de le faire aussi approuver & verifier au Parlement d'Escosse: ce que ledit Roy leur a promis.

Revenans donc aux articles cy-dessus escrits, ils ne manquerent point de pretexte, & chacun croyoit que le seul desir d'vnir toute la Chrestienté par vne paix solide & ferme, avoit donné au Roy d'Hongrie les mouvemens de cette Amnistie, mais on ne demeura pas long-temps à cognoistre que ce n'estoit pas son but principal, & qu'il ne vouloit qu'vne contribution pour l'entretenement de ses armées, car aussi tost qu'il l'eut obtenuë, il donna de nouvelles commissions pour lever des troupes, suspendit

les affaires de la Iuſtice, & ne parla que de quitter Ratiſbonne pour aller à Vienne: Toutefois voulant teſmoigner qu'il y avoit eſté pouſſé par des conſiderations plus fortes, il y laiſſa l'Archiduc Leopold Guillaume avec quelques Conſeillers d'Eſtat pour terminer les deliberations commencées.

Affaires d'Angleterre.

La paix ayant eſté concluë entre le Roy d'Angleterre & les Eſcoſſois, aux conditions que vous avez veües au Mercure François de l'année paſſée, on pourveut à la ſubſiſtance de leur armée iuſqu'au mois de May, comme il avoit eſté promis, & pour eſteindre tout à fait les ſemences de cette guerre, les Milords Anglois fournirent aux Eſtats d'Eſcoſſe deux cens mille livres ſterlins, pour reparer la perte des vaiſſeaux & des marchandiſes qu'on leur avoit priſes aux ports d'Angleterre avant qu'on eut levé les armes.

Tout le monde ſçait que la guerre ſemble permettre des violences, mais pluſieurs perſonnes ignorent que les mauvaiſes actions faites en ce temps-là ſont ſujettes au chaſtiment dans vne ſaiſon plus tranquille. Nous avons icy deux exemples qui preuvent cette verité : le premier eſt du Vice-Roy d'Irlande, dont nous avons veu la priſon dans le precedent Tome de cette Hiſtoire : le ſecond de l'Archeveſque de Can-

torbery : Les concussions , les outrages faits à diverses personnes, & les monopoles contre l'authorité Royale avoient fait reserrer le premier : l'autre ayant abusé de son authorité par des violences exercées sur vn Advocat & sur vn Ministre qu'il pensoit tenir en perpetuelles prisons, fut mis luy mesme sous la clef, iusques à ce qu'on eut plus particulierement informé de ses attentats.

Les peuples d'Angleterre & d'Escosse estoiẽt bien d'accord pour le general, & par vn cõcert des Deputez de l'vne & de l'autre natiõ, les frais de la guerre avoiẽt esté partagez esgalement entr'eux, mais l'interest des religions faisoit tousiours apprehender de nouveaux remuëmens; car au mesme temps que les choses estoient arrivées au bon estat que ie vous ay dit; les Puritains demanderent par vne requeste qu'ils presenterent au Parlement, que le Livre des prieres d'Angleterre, lequel avoit esté cause de tous les precedens desordres, fust aboly; que l'on privast les Evesques d'Angleterre de toute leur authorité, comme on avoit fait ceux d'Escosse: que les Ministres qu'ils avoient chassez & mis en prison fussent restablis & mis en leurs places comme plus capables d'instruire le peuple, & par ces demandes mirent le Parlement en tres-grande combustion.

Le premier point fut passé fort legere-

ment pour ne resveiller point les querelles que tant de sages testes avoient assoupies: on ne considera point le dernier, mais on s'arresta fort au second: Quelques-vns opinoient à la punition des coupables & à maintenir les innocens dans l'authorité qu'ils avoient; d'autres estoient d'avis qu'il falloit moderer la puissance de tous, & les priver d'vne partie de leurs revenus: les plus rudes demandoient qu'ils fussent generalement abolis; que l'on n'entendist plus parler d'Evesques dans le Royaume & qu'ils fussent reduis à la condition des Ministres; de sorte que ces opinions se trouvans presque esgalement partagées, il falut avoir recours à l'authorité Royale pour les decider.

Sa Majesté Britãnique dit donc, qu'elle ne voyoit aucune apparence de parler de l'abolitiõ des Evesques; qu'elle n'avoit pas cõvoqué son Parlement pour innover quelque chose dans ses Estats; mais pour restablir ce que les desordres de la guerre ou du temps avoient corrompu, & que la premiere chose qu'elle desiroit estoit de voir proceder à la iustification ou à la condemnation du Vice-Roy d'Irlande; de sorte que personne ne parlant plus de l'abolition des Evesques, on employa les premieres seances à voir le procez de ce criminel, auquel on fit donner les articles de son accusation avec ordre d'y respondre dans quinze iours.

Sa premiere audition fut au bout du temps limitée, mais ses juges ayans trouvé quelque force dans ses raisons, & qu'il chargeoit avec apparence les Milords Finche & Kotington de toutes les fautes qu'on trouvoit aux affaires d'Angleterre & d'Escosse, il obtint encor huit iours pour respondre plus amplement aux accusations dont il estoit chargé par les procedures.

Quant à l'affaire de l'Archevesque de Cantorbery, vne boëtte noire presentée par les Escossois au Parlement, ayant esté ouverte aux yeux de toute l'assemblée, elle se trouva si pleine d'accusations contre luy qu'au lieu d'vne maison particuliere dans laquelle on l'avoit reduit, il fut conduit à la grosse Tour de Londres, où l'on n'enfermoit que les criminels.

Les Prestres bannis de l'Angleterre.

Cependant le Parlement ayant apprehendé que les Catholiques dont l'armée d'Irlande estoit composée, ne voulussent establir par force leur Religion dans l'Angleterre, il supplia sa Majesté Britannique de les vouloir esloigner de sa Cour, & en suitte leur fit deffendre l'entrée de toutes les villes d'Angleterre. La ialousie de la Religion porta mesme ce Parlement à restraindre la liberté Royale en ce point : car ayant permis à la Reine vn libre exercice de la Religion Catholique dans son Palais, il fit fermer la Chapelle qu'elle avoit en ville, chassa &

bannit tous les Prestres qui sous sa faveur taschoient de gagner quelque ame à Dieu dans l'Angleterre, & declara criminel le Pere Iean Godeman Iesuite, par ce qu'il estoit entré dans le Royaume contre les ordonnances qui en deffendent l'abord à ceux de cette profession : neantmoins il fut garenty du suplice par l'entremise de l'Ambassadeur du Roy Catholique, lequel pour le sauver, s'obligea de faire donner la vie à six personnes de la Religion pretenduë de ceux qui se trouveroient dans les prisons de l'Inquisition d'Espagne.

Les huit iours qu'on avoit donnez au Vice-Roy d'Irlande estans expirez, il demanda de nouveaux delais, & qu'il luy fut permis de commetre sa cause à la suffisance d'vn Advocat; mais la coustume du Royaume voulant qu'vn homme accusé du crime de trahison se iustifiast par sa propre bouche, il fut esconduit de cette demande & ses responses mises entre les mains de Iurisconsultes, lesquels ayans asseuré que la pluspart des crimes dont il estoit atteint, & pour lesquels la Chambre basse luy avoit desia fait son procez, estoient crimes de leze-Majesté, il fut condamné par le Parlement, & en suitte de cette sentence eut la teste tranchée à Londres: Le Comte de Lycester fut nommé Vice-Roy en sa place : quant à l'Archevesque de Cantorbery, le Parlement le

Le Vice-Roy d'Irlande decapité.

renvoya devant ſes Iuges ordinaires pour luy eſtre fait bonne & brefve juſtice par eux.

Cependant le Roy d'Angleterre voulant que ſes peuples perdiſſent la crainte qu'ils avoient conceuë de voir introduire vne nouvelle Religion dans ſes Eſtats ; maria ſa fille aiſnée au ieune Prince d'Orange, & parmy les raiſons qu'il déduiſit à ſon Parlement, quand il luy parla de ce mariage, celle d'avoir choiſi vn Prince de leur Religion commune, fut la plus forte.

L'armée Eſcoſſoiſe avoit fait grand bruit pour n'avoir pas eſté payée ponctuellement au temps qu'on luy avoit promis, & les plus iudicieux aprehenderent que ce meſcontentement ne rendit pas la paix de longue durée ; mais la prevoyance du Parlement appaiſa tout, les ſommes promiſes, tant pour la ſubſiſtance de l'armée, que pour le dédommagement des marchandiſes priſes pendant la guerre, furent payées ; cette armée renvoyée en Eſcoſſe, & celle d'Irlande congediée, à la reſerve des meilleures troupes que l'on garda pour les employer au recouvrement du Palatinat, à quoy l'on commençoit de penſer alors.

Sur les difficultez qui s'eſtoient trouvées auparavant dans le Parlement pour le fait des Eveſques d'Angleterre, Sa Majeſté Britannique avoit teſmoigné qu'elle n'enten-

doit point qu'on parlast plus de les abolir pour ne rien innover dans l'Estat: toutefois la Chambre basse ayant conservé quelque reste d'aigreur contre eux, elle ordonna qu'il n'auroient plus à l'advenir aucune seance, ny voix deliberative entre eux, & la Chambre haute n'ayant pas voulu ratifier cet arrest, la basse par vn nouveau decret leur osta toutes leurs dignitez & leurs privileges; de sorte que le Parlement s'estant derechef broüillé sur cette querelle, on aprehenda que leur mauvaise intelligence ne rompit le cours aux affaires plus importantes, & n'apportast de notables preiudices à l'Estat: Ces differends furent appaisez au commencement par vne conference particuliere des plus sages de ces deux Chambres, lesquels n'ayans point d'esgard à la passion des autres, qui se portoient trop chaudement aux interests de ceux qu'ils aymoient, ou pour lesquels ils avoient de l'aversion, se promirent reciproquement de terminer cette affaire par la voye de la Iustice, & de ramener à la raison les plus portez à la broüillerie; mais ils n'eurent pas assez de credit pour venir à bout d'vn si grand dessein, car la Chambre basse s'estant roidie à ne demordre point de la resolution qu'elle avoit prise, passa plus outre qu'elle n'avoit fait: Elle ordonna que tous les Evesques seroient chassez comme on avoit fait

Evesques d'Angleterre mal traittez par le Parlemẽt.

en Escosse, biffa leurs Canons par avance, cassa leur haute commission & revoqua leur Chambre estoillée : Ce que sa Maiesté Britannique authorisa quelques iours apres en ce qui regardoit la cassation de leur haute commission & la revocation de leur Chambre estoillée.

L'affaire n'en demeura pas encor en ces termes ; la Chambre basse semblant avoir pris vne nouvelle vigueur, apres que le Roy d'Angleterre eut authorisé la cassation qu'elle avoit faite de la Chambre estoillée; elle ordonna quelques iours apres, que les biens temporels appartenans aux Evesques seroient annexez à la Couronne, que les Chapitres, Cures, Prebendes, & autres benefices qui se trouvoient à leur nomination, seroient desormais à la seule nomination de sa Majesté Britannique, & leurs revenus employez à l'augmentation des gages de tous les Ministres Anglois. Vne si grande rigueur ne fut pas tout le mal que cette Chambre fit aux Evesques, elle en declara treize coupables des desordres qui avoient troublé les Royaumes d'Angleterre & d'Escosse, les renvoya devant la Chambre haute & demanda que leur procez leur fut fait comme à des seditieux & des criminels.

La Cour d'Angleterre ne fut pas seulement broüillée de ce costé-là : Le Parlement ayant descouvert vne intelligence de quel-

que:

ques Seigneurs du Royaume avec l'Espagnol, elle en fit vne exacte perquisition & tous les Ports de mer se trouverent fermez vne nuict pour oster aux coulpables les moyens de se retirer: mais cette prevoyance fut inutile, la plûpart de ceux sur lesquels ce soupçon tomboit, ayans preveu l'orage avant son esclat s'estoient sauvez, & tout ce que l'on pût faire contre-eux fut de les citer devant ce Parlement pour y rendre compte de leurs actions. & d'establir des Commissaires pour en faire vne forte exacte recherche.

L'affection que l'on apportoit à descouvrir le secret de cette entreprise, ayant fait avoir recours à toutes sortes d'inventions, on ouvrit souvent les pacquets qui venoiẽt de Frãce & d'Holande: on fit venir à la Cour Henry Perhey frere du Comte de Nortumberland que l'on presumoit pouvoir sçavoir quelques nouvelles des fugitifs : on se saisit d'vn nommé Davenot que l'on trouva sur les Ports de mer avec dessein de passer en France : le Colonel Goring fut mis en prison, examiné deux fois sur cette matiere, & le Milord Cottincton mené devant la Chambre haute, pour se purger de ce mesme crime duquel on le croyoit atteint.

Les Loix du Royaume voulans que toutes les affaires passassent sous l'examen de ceux qui composoient la Chambre basse du

Parlement, avant que de venir à la cognoiſſance des autres qui faiſoient la haute, les premiers dreſſerent tous les articles ſur leſquels on devoit deliberer en cette aſſemblée, & les envoyerent à la haute pour en authoriſer les concluſions. Ces articles ſont neceſſaires à l'intelligence de cette Hiſtoire, ie les donne auſſi pour ſoulager l'eſprit du Lecteur.

ARTICLES PROPOSEZ

au Parlement, par le ſieur Prin ; de la part de la Baſſe Chambre à la Haute, pour en deliberer.

PREMIEREMENT.

DE licentier incontinent les cinq Regimens dont les Chefs ont eſté de la derniere conſpiration, comme auſſi l'armée Angloiſe, apres qu'elle ſera payée, & vne partie de celle d'Eſcoſſe, pour eſpargner les grandes deſpences qu'on eſt obligé de faire pour ſa ſubſiſtance: De contraindre ceux qui ne voudront pas eſtre congediez, & d'obliger au prealable le Comte d'Hollandt & le General de l'Artillerie à aller faire leurs charges en perſonne dans l'armée.

II.

Prier le Roy de la grand' Bretagne de differer ſon voyage en Eſcoſſe, iuſqu'à ce que es armées ſoient licenciées, & tous les points propoſez pour en deliberer entierement reſolus, qu'on ait par ce moyen mis ordre à ſa ſeureté, empeſché les troubles pendant ſon abſcence, avancé les affaires hors le Royaume, oſté au dedans tous les ſoupçons de ſes ſujets, & ratifié avant ſon depart quelques decrets faits par le Parlement pour le bien de l'Eſtat.

III.

De caſſer tous les Conſeillers & Miniſtres d'Eſtat, ſoupçonnez d'avoir contribué aux troubles inteſtins, & en choiſir d'autres plus fidelles & moins ſuſpects en leurs places.

IV.

Reformer la Cour de la Reine d'Angleterre: en luy ordonnant en premier lieu des Miniſtres fidelles: en ſecond lieu, éloignant de ſon ſervice tous les Religieux, de quelque ordre & nation qu'ils ſoient: en troiſieſme lieu, caſſant le College des 6. Capucins logez dans l'Hoſtel de Sommerſet: & ce afin d'en eviter les effets que le Parlement croid avoir raiſon de ſoupçonner par trois lettres interceptes, notamment par celle que l'on dit eſtre du Confeſſeur de la Reine, & procurer (diſent-ils) par ce moyen ſa ſeureté &

ſon bien, & luy donner d'autres Miniſtres en leur place.

V.

D'ordonner aux petits Princes des Gouverneurs qui leur donnent des maximes pour le ſalut & conſervation de l'Eſtat.

VI.

Declarer criminels de leze-Majeſté & traiſtres, & chaſſer comme tels tous les eſtrangers qui ont eſté envoyez dans le Royaume d'Angleterre & notamment le Comte Roſſette Nonce du Pape, qui y eſtoit encor *incognito*.

VII.

De penſer meurement au repos & tranquilité dudit Royaume d'Angleterre, en ordonnant des Gouverneurs des Provinces qui ſoient pacifiques, fidelles & bons patriotes: tenant les Eſleus du Royaume toûjours preſts, & à cette fin en armes: demeurer d'accord d'vne forme de ſerment; que tous leſdits Gouverneurs ſeront obligez de faire fortifier les Ports & y entretenir de fortes garniſons: avec commandement au Comte de Northumberland de venir rapporter au Parlement l'eſtat de l'armée Navale.

VIII.

Demeurer d'accord d'vne forme de pardon general, mais aſſeuré, pour tous ceux qui pourroient avoir offencé leurs Majeſtez

Britanniques aux deliberations precedentes.

IX.

Nommer certain nombre de Commissaires qui continuëront la fonction du Parlement apres sa separation.

X.

Eloigner de la Cour & des affaires, les recusants; (ainsi appellent-ils les Catholiques) & restraindre leur liberté par tout le Royaume suivant les anciennes ordonnances.

Le Parlement d'Escosse ayant cependant fait son ouverture, avoit authorisé l'accord fait entre les Anglois & les Escossois, en attendant le Roy d'Angleterre, lequel pour des considerations tres fortes avoit pris le chemin d'Escosse pour y assister, comme il fit apres avoir esté magnifiquement traité par le General Lesley, qui fit mettre en bataille l'armée Escossoise pour aller au devant de luy & receu dans Edimbourg avec des marques d'vne amour extreme: Trois iours ayans suffi pour le delasser des incommoditez qu'il avoit souffertes pendant son voyage, il se rendit au Parlement, où tout le peuple ayant fait silence, parce qu'il tesmoignoit de vouloir parler, il commença son discours ainsi.

Messieurs, ie n'ay iamais receu déplaisir

Harãgue du Roy d'Angleterre à son Parlement d'Escosse.

esgal à celuy que m'ont causé les differens arrivez depuis quelque temps entre moy, ma Noblesse & mes pleuples de ce Royaume, & de toutes mes passions, la plus grande a esté celle de reparer ces manquemens & vous faire parestre à tous de quel esprit ie suis porté pour vostre repos. Ie ne vous diray pas les difficultez que i'ay surmontées pour venir icy; mais ie seray bien aise que vous attribuiez le premier motif de mon voyage à l'amour de mon pays natal, puis que ie pouvois executer par vn Commissaire ce que ie viens faire en personne dans ce Parlement, pour le rendre plus recommandable & plus authentique: Si vos affections respondent aux miennes, ie trouveray dans vostre courage & vostre fidelité le maintien de l'authorité Royale, dont ie suis en possession par cent huit Generations, & si pour cela vous vous souvenez des sermens de vos predecesseurs & du vostre mesme, i'auray sujet de dire que mes peines sont bien employées. En vn mot, ie viens pour accomplir ce que i'ay promis, c'est pour appaiser les desordres qui sont arrivez, & qui peuvent arriver encor entre nous: Ie desire que cette affaire soit pleinement faite, que l'on ne laisse rien en arriere qui puisse produire de nouveaux troubles, & par là faire voir à mon peuple que ma plus grande ioye sera de luy donner vne satisfa-

ction generale: c'eſt pourquoy ſans m'eſtendre beaucoup en paroles, ie commenceray cet ouvrage en conſervant à la Religion ce qu'elle avoit de luſtre & d'éclat, & au pays de ma naiſſance, qui eſt cettuy-cy, les privileges & les libertez dont il a ioüy iuſqu'icy.

Cette petite Harangue ayant donné des ſatisfactions incroyables à tout le corps de ce Parlement & au peuple encor davantage, les Principaux firent à ſa Majeſté Britannique des remercimens dignes de la grace de ſes promeſſes; accepterent avec grand' ioye le Milord de Malmirono qu'elle leur donnoit pour preſider à l'aſſemblée, receurent avec grand aplaudiſſement le Manifeſte qu'elle avoit fait en faveur de la maiſon Palatine, & luy promirent de leur part qu'ils contribueroient fortement à maintenir l'authorité Royale dans l'eſclat de ſa gloire & de ſa grandeur.

La premiere preuve qu'ils luy rendirent de cette bonne volonté, fut le commandement d'vn ieuſne par tout le Royaume, pour rendre graces à Dieu d'avoir donné la paix à deux peuples qui ne recognoiſſoient qu'vn meſme Prince, & qui neantmoins avoient eu les armes à la main pour ſe ruïner les vns & les autres; La 2. l'entier licenciement de leur armée, de laquelle vne grande partie avoit eſté ſur pied iuſqu'alors; La 3. de luy preſenter les conditions avec

lesquelles l'ouverture de ce Parlement s'êtoit faite. Elles sont dignes de la curiosité du Lecteur ; Voila pourquoy ie les luy donne.

SERMENT QVE doivent prester tous ceux du Parlement d'Escosse de cette année 1641. & qui se prestera par tous les Parlemens à l'avenir avant que de faire aucun acte & prendre aucune resolution.

D'Autant que l'honneur, la grãdeur & le bon-heur du Roy de la Grand'Bretagne & le bien de ses sujets dépẽd de l'observatiõ de la Religion, telle qu'elle est à present establie audit Royaume, des loix, des libertez & de la paix de l'Estat, que doivent rechercher, augmenter & maintenir tous bons Chrêtiens, loyaux sujets & amateurs de leur patrie, contre tous ceux qui la voudroient esbranler ou renverser par quelque moyen que ce soit : A cette cause nous sous-signez, & chacun de nous en la presence de Dieu Tout-puissant promettons & voüons qu'en ce present Parlement nous parlerons fidelement & franchement, respondrons & nous

ferons entendre ſur toutes & chacunes les choſes qui ſont ou ſeront propoſées, ainſi que nous croirons en noſtre conſcience pouvoir ſervir à la gloire de Dieu, & au bien & paix de cette Egliſe & de ce Royaume ; à l'avancement deſquelles nous employerons toute noſtre puiſſance: & que nous ne donnerons noſtre avis & conſentement à choſe aucune que nous ne la cognoiſſions & iugions eſtre tres-expediente & convenable à ce que deſſus. Comme auſſi nous promettons de maintenir & deffendre de tout nôtre pouvoir, la perſonne dudit Roy, ſon honneur & ſon Eſtat, ſelon qu'il eſt porté par noſtre Convenant nationnal : & pareillement de maintenir l'authorité & les privileges des Parlemens, & les iuſtes droits & libertez des ſujets, meſmes que par tous bons moyens nous nous oppoſerons & ferons exactes pourſuites contre tous ceux qui par force ouverte, deſſeins, conſeils, conſpirations, pratiques, ou autres moyens quelconques ont fait ou feront aucune choſe contre la pureté de la religion, des loix, des libertez & de la paix de ce Royaume. Nous taſcherons auſſi par toutes voyes iuſtes & honorables de conſerver l'vnion & la paix entre les trois Royaumes, d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande. En fin, nous ne nous departirons iamais de ce vœu & promeſſe, pour quelque eſperance, crainte ou

autre respect que ce puisse estre.

Leu en l'audiance du Parlement, qui l'a approuvé.

Cette piece devoit faire esperer que le Parlement fleschiroit tousiours, & ne s'opposeroit iamais aux volontez de son Souverain : mais huit iours ne s'escoulerent pas sans voir arriver de nouveaux differens entre le Roy d'Angleterre & ce Parlement. L'eslection des Officiers d'Estat en fut le sujet: Sa Majesté les vouloit nommer, le Parlement pretendoit cette authorité : En fin ces contestations ayans suspendu quatre iours entiers toutes les autres affaires que l'on pouvoit vuider pendant ce temps-là, elles finirent par vn accommodement qui contenta les deux parties; il fut dit: Que la nomination de ces Officiers demeureroit à Sa Majesté Britannique, & au Parlement le pouvoir d'accepter ceux qu'il luy plairoit, & refuser les autres, sans estre tenu de specifier les causes du refus pour ne point attirer la hayne des interessez. Que neantmoins si quelques-vns de ces Officiers venoient à mourir pendant l'intervalle de la tenuë des Parlemens, laquelle avoit esté promise tous les trois ans par Sa Majesté, leurs places demeureroient vacantes iusques au prochain Parlement. Ces nouveaux troubles estans donc appaisez de la sorte, le Roy confirma &

ratifia tout ce qui s'estoit fait en cette assemblée, laquelle ayant vuidé toutes les affaires civiles, commença de travailler au procez de ceux qui avoient failly contre leur patrie.

Lors que nous avons parlé de ce qui s'estoit passé dans la Diette de Ratisbonne, nous avons dit que l'affaire du Palatinat avoit esté transferée à Vienne; il faut maintenant achever ce discours, voir en quels termes on en demeura, & quel fut le succez du voyage des Deputez des Roys d'Angleterre & de Dannemarc. Ces Deputez ne s'êtans pas trouvez satisfaits de cette remise, demanderent vne seconde audiance, laquelle leur ayant esté accordée, ils se plaignirent du retardement que l'on apportoit au traité d'entre la maison Palatine & celle de Bavieres, & remonstrerent qu'ils avoient grand interest qu'il fut commencé devant le Roy d'Hongrie, puis qu'il en vouloit estre l'arbitre, afin de voir par les premieres ouvertures de cette affaire s'ils se resoudroient au voyage de Vienne, où s'ils reprendroient le chemin d'Angleterre & de Dannemarc, pour dire à leurs Maistres qu'il ne se falloit point attendre à quelque accommodement que ce fust. Ce que le College Electoral ayant fait sçavoir au Roy d'Hongrie, il trouva tant de Iustice aux remonstrances de ces Deputez, qu'il leur fit esperer de voir bien tost

cette affaire dessus le tapis.

En effet on commença peu de iours apres à travailler aux preparatifs du Traité, en quoy l'on employa deux seances consecutives, & à la troisiéme les Deputez presenterent leurs propositions, par lesquelles ils demandoient le haut & le bas Palatinat, la restitution des fruicts, la dignité Electorale & tous les papiers de cette maison : Mais la decision de cette affaire estant d'vne consequence trop grande pour estre si facilement terminée, elle fut alors entierement remise à Vienne, & pour cette consideration les Deputez firent le voyage avec le Prince Palatin Robert, lequel ayant esté mis dans vne pleine liberté, aux conditions de n'entreprendre iamais rien contre le service du Roy d'Hongrie, en partit peu de iours apres pour se rendre dans l'Angleterre.

Le Parlement d'Escosse travailloit cependant au procez de ceux qu'ils appelloient faux compatriotes, & le Roy de la Grand' Bretagne à la nomination de ses Officiers, le premier desquels fut le Comte de Morton pour Chancelier, le Milord Lawdon pour grand Tresorier; le Comte de l'Enricq pour Secretaire d'Estat, & le sieur d'Ovry pour Greffier du Conseil, ce qu'estant fait, il conclud de laisser disposer de tout le reste à ce Parlement, & commença ses preparatifs pour reprendre le chemin de Londres, où

cependant l'on avoit demoly tous les Autels qui estoient dans les Temples, & rompu toutes les vitres sur lesquelles il y avoit des Images peintes.

Rage des Anglois cõtre la Religion Catholique.

Le Parlement d'Angleterre ayant tousiours les yeux ouverts pour le salut du bien public, eut alors quelque ombrage d'vne levée de Catholiques Irlandois accordez au Roy d'Espagne, & sur ce soupçon envoya supplier Sa Majesté Britannique de ne permettre pas que ces troupes sortissent du Royaume. En quoy le Roy d'Angleterre voulant satisfaire son Parlement, envoya commander aux Irlandois de poser les armes & demeurer dans leurs maisons, sur peine d'estre declarez criminels.

Les Irlandois souslevez.

On creut d'abord que cette deffence avoit chocqué les Irlandois iusques à les porter au souslevement, comme nous dirons tout à cette heure: mais on cogneut quelque temps apres les principales causes de leur rebellion: Tant y a que peu de temps apres ces ordres donnez, ils se souslevèrent avec vne intelligence si grande, qu'ils se mirent en possession de douze villes ou forteresses avant que les nouvelles en fussent portées à Sa Majesté Britannique & au Parlement, lequel s'interessant merveilleusement en cette procedure, envoya promptement le Comte de Leycester Vice-Roy d'Irlande pour destourner l'orage qui venoit de

ce costé là. Cependant le Parlement d'Escosse n'eut point plustost apris ce soulevement, que voulant tesmoigner en cette rencontre l'affection que tous les Escossois portoient à leur Prince, ils se resolurent de l'assister de toutes leurs forces, pour remettre les Irlandois au devoir: mais d'autant que la Couronne d'Irlande depend de celle d'Angleterre & non pas d'Escosse, ils ne voulurent point s'engager en cette guerre sans le consentement du Parlement d'Angleterre: & pour cette raison le Comite Anglois estant alors dans Edimbourg, ils le prierent d'en escrire à ce Parlement, & luy dire qu'en cette conioncture d'affaires, ils avoient tous pris vne forte resolution d'employer leurs biens & leurs vies pour le service de Sa Majesté Britannique, ce que le Comite ayant fait, le Parlement d'Angleterre accepta la bonne volonté des Escossois, leur fit de grands complimens sur les tesmoignages de leur zele, & protesta d'en faire de mesme pour eux aux occasions. Les Escossois armans donc avec diligence mirent en quatre iours mille fantassins sous les armes avec ordre d'aller ioindre le Comte de Leycester, distribuerent des commissions pour ioindre dix mille hommes à ceux-là, & donnerent leurs ordres pour toutes les munitions qui seroient necessaires à ces troupes.

Motifs du soulevement des Irlandois.

On ne leve iamais les armes sans quelque

pretexte : Les Irlandois aussi voulans faire voir que ce n'estoit pas la deffence qu'on leur avoit faite de marcher pour le Roy d'Espagne qui les avoit portez au soulevement, envoyerent demander trois choses aux Parlemens d'Angleterre & d'Escosse. La premiere, que leur Parlement fut absolu dans leur pays:La seconde, que la liberté de conscience leur fut conservée:La troisiéme,que les biens, meubles & immeubles qu'on leur avoit ostez avec quelque sorte de tyrannie, leur fussent rendus : A quoy le Roy d'Angleterre ayant resolu de ne respondre qu'avec les armes on leva de toutes parts pour mettre sur pied des forces capables de reprimer l'effort de ces souslevez. Cependant tout ce que l'on devoit deliberer dans le Parlement d'Escosse ayant esté mis dessus le tapis & conclu , Sa Majesté Britannique reprit le chemin d'Angleterre, pour donner ses ordres de son costé, pendant que son Parlement travailleroit du sien, pour estouffer cette rebellion dans sa naissance, & avant qu'elle eut pris des racines plus fortes. Nous verrons la continuation de cette matiere dans l'année qui suit.

Affaires de Hollande.

La hayne des Espagnols & des Hollandois estant trop grande pour les voir demeurer en paix pendant que leurs amis ou leurs compatriotes estoient aux mains de tous costez, il faut attendre icy quelque cho-

ſe d'eux pour la perfection de noſtre Hiſtoi-
re. Les premiers deſſeins qu'ils firent les vns
ſur les autres en cette année, vint du coſté
des Eſpagnols : la ville d'Aërdembourg leur
ſemblant facile à ſurprendre, ils s'efforcerent
de s'y introduire, firent déguiſer quantité
de ſoldats en femmes ; les placerent ſur des
chariots avec des paniers remplis de grena-
des au lieu de fruicts, & les envoyerent vers
la ville avec ordre de ietter toutes leurs gre-
nades auſſi toſt qu'ils feroient entrez ſous la
porte, afin que les gardes eſtans embaraſſez
par ce moyen là, douze Cavaliers Eſpagnols
qui devoient entrer avec des habits de pay-
ſans commençaſſent le combat par leur aſ-
ſiſtance, & donnaſſent à la Cavalerie qui ſe
tiendroit en embuſcade le temps d'arriver
pour forcer la ville.

Cette propoſition fut facile, & l'on ne
trouva pas grande peine à mettre toutes
choſes en eſtat de la voir reüſſir ; mais le ſuc-
cez ne fut pas tel qu'on eſperoit. Vn ſoldat
de la ville eſtant ſorty ſeul avec vn fuzil, ren-
contra le Seigneur Dom Victorio Italien
couvert d'vn habit de payſan, la mine du-
quel le luy ayant fait obſerver curieuſe-
ment, il veit paroiſtre du ſatin que l'ac-
couſtrement villageois ne cachoit pas bien
ce qui luy donnant lieu de ſoupçonner
quelque trahiſon, il luy preſenta le bout du
fuzil, le fit arreſter, & le mena devant le

Entrepriſe des Eſpagnols ſur Aërdembourg.

Gou

Gouverneur de la ville, auquel cét Italien
ayant découvert toute l'entreprise, les cha-
riots qui parurent chargez de femmes de-
mie heure apres, furent si bien foüettez à
coups de canon, que ces soldats deguisez
sautans tous à terre en moins d'vn mo-
ment, retournerent sur leurs pas avec plus
de diligence qu'ils n'estoient venus.

Ce que les Espagnols ne peurent gagner
sur la ville d'Aerdembourg, fut executé par
les Hollandois en l'Isle de Selon dans les
Indes Orientales; ils y emporterent en ce
mesme temps les deux principales forte-
resses qui leur empeschoiēt le commerce de
la Canelle, & firent six cens Espagnols pri-
sonniers sans avoir perdu que quarante
hommes à l'assaut de ces deux places.

Le Prince d'Orange voulant alors profi-
ter de la belle saison qui luy donnoit lieu de
mettre en campagne, mena toute son ar-
mée devant Gennep, & les Generaux Espa-
gnols donnerent à leurs troupes le rendez-
vous à Duffel & Balaer, pour le secours de
cette place: Les travaux ayans esté com-
mencez dés l'establissement des quartiers, la
circonvallation fut bien-tost achevée & mi-
se en estat de deffence. Deux Ponts furent
dressez sur la Meuze pour la cōmunication
des quartiers, & l'on fit eslever deux grādes
batteries, l'vne à l'attaque du Prince d'O-
range, l'autre à celle du Comte Guillaume.

Gennep assiegé par le Prince d'Orange.

Ce ne fut pas toutefois ſans avoir cogneü iuſques où s'eſtendoit la reſolution des aſſiegez, car eſtans commandez par vn Irlandois fort experimenté aux faits de la guerre, ils diſputerent courageuſement la perfection des travaux, retrancherent puiſſamment les lieux par leſquels on les pouvoit plus facilement emporter, & ne laiſſerent rien à faire de ce qui pouvoit retarder leur priſe. D'ailleurs les Eſpagnols ne s'endormoient point, & lors que la circonvallation de la place fut achevée, leurs troupes compoſées d'vne part de vingt-huit compagnies d'Infanterie, & la Cavalerie de neuf, s'eſtoient deſia renduës vers Herentaels, & celles que l'on avoit tirées de Flandres, de Bruges, & de Dam avoient paſſé le pont d'Anvers pour aller ioindre les precedentes.

Le premier effort des batteries ſe tourna contre ceux des aſſiegez qui travailloient aux retranchemens : Le ſecond, contre vne tour qui fut miſe à bas, parce que ſervant d'vne plate forme pour leur artillerie elle commandoit & incommodoit tout le camp. Le Comte de Fontaine & le Marquis de Leide Generaux des armées Eſpagnoles contre les Hollandois, s'eſtoient cependant ſaiſis d'vn lieu voiſin des retranchemens du Prince d'Orange, & trouvans ce poſte tres-avantageux, commençoient à le fortifier avec diligence : Mais le General Hollandois les fai-

sant attaquer avant qu'ils eussent achevé leur ouvrage, leur fit abandonner ce qu'ils occupoient apres leur avoir tué plus de trois cens hommes en cette occasion.

L'envie d'empescher la communication des quartiers pour en attaquer vn avec force ouverte, ayant alors esté l'vne des plus grandes passions des Espagnols, ils firent partir vn bruslot pour aller brusler le pont le plus proche d'eux: mais ce dessein ne reüssit pas: vn mathelot se iettant dans la Meuze sans apprehender le naufrage ny l'incendie, arresta & mena le brulot à bord avant son effet. La ville recevoit cependant de grandes incommoditez, & à tous momens les bombes & les grenades faisoient vn estrange ravage dedans l'enceinte des murailles; les canons tonnoient effroyablement d'vn autre costé, & les tranchées se poussoient avec tant de diligence, que la mousqueterie sembloit inutile à refroidir l'ardeur des ouvriers.

Trois mille Imperiaux arrivans sur ces entrefaites sous les ordres du Gouverneur de Juralem, l'armée Espagnole se trouva si forte qu'elle conclud de secourir la place par la force ouverte, & pour cette consideration quantité d'escadrons & de bataillons parurent en ordre de bataille des deux costez de la riviere pour amuser les quartiers du Prince d'Orange, pendant que ces trois mille

hommes de pied fraiſchement arrivez forceroient les lignes qui n'avoient que peu de perſonnes à leur deffence:ce qui fut d'abord executé ſelon l'opinion qu'ils en avoient eüe : car ils emporterent vne redoute commencée, & dreſſerent leurs pas vers la ville. Mais les Hollandois qui n'avoient eſté advertis de cette entrepriſe qu'vne demie heure avant ſon effet,les arreſterent court par vne furieuſe charge , laquelle leur ayant mis grand nombre de morts ſur la place,les contraignit de ſe retirer , & reprendre avec grand deſordre le chemin par lequel ils eſtoient venus.

Le concours de tant de troupes Eſpagnoles qui s'aſſembloient de toutes parts, n'ayant pourtant pas laiſſé l'eſprit du Prince d'Orange en repos,il envoya ſes ordres à toutes les places qui ſont ſur le Rhin, pour ſe garder de quelque ſurpriſe, au cas que les ennemis vouluſſent faire diverſion: Depeſcha pluſieurs eſpions pour obſerver leur contenance, & commanda que ſon armée fuſt touſiours en eſtat de reſpondre, ſi de fortune on vouloit attaquer le camp. Il employoit ainſi tres-vtilement tout le temps que la continuation de ſes travaux luy pouvoit donner : Les Eſpagnols auſſi ne perdoient pas vn moment pour garantir la place,& ruiner ceux qui l'attaquoient. Le brûlot qu'ils auoient envoyé peu auparavant

pour brûler le pont, n'estant pas arrivé iusques-là comme nous avons dit cy-dessus, ils y en envoyerent vn autre à mesme dessein la nuict du 21. au 22. de Iuin : mais ce pont ayant esté fortifié par vn autre petit pont de batteaux attachez les vns aux autres avec des chaisnes, le brûlot fit son effet sur ce petit pont, & sa perte empescha l'autre d'estre brûlé : De sorte que le dommage ne fut gueres considerable.

Estat des travaux du siege.

L'importance de la place qu'on assiegeoit ne leur permettant pas encor de se retirer, bien que la ligne de circonvallation des Hollandois fust garnie de pallissades, de redoutes, de doubles fossez, & par consequent imprenable avec de bons deffenseurs, ils firent bastir vn pont sur la Meuze à vne lieüe & demie d'Offel pour avoir vn passage libre selon la necessité des occasions, retrancherent à merveilles toutes les avenuës de ce pont, & y placerent leurs meilleures troupes, tant pour tenir les assiegez dans vne bonne resolution de se bien deffendre, que pour travailler l'armée Hollandoise en la tenant tousiours en cervelle.

Si les Generaux Espagnols n'espargnoient rien pour le secours de cette place, les assiegez se conservoient encor moins pour empescher les approches des Hollandois, ils firent trois sorties les nuicts du 24. 25. & 27. de Iuin, & dans toutes ces sorties ils firent

toufiours marcher cinquante ouvriers avec des pelles qui remplirent vingt-cinq ou trente toifes de tranchées, mais en fin ils y furent battus, car ils y perdirent prés de deux cens hommes,& tout ce qu'ils avoient remply dans ces trois forties fut vuidé dans cinq ou fix heures.

Des forties fi frequentes ayans fait iuger au Prince d'Orange qu'il falloit affeurer les approches par quelques corps de garde avancez, il en fit pofer trois la nuict fuivante,& envoya de fortes parties de Cavalerie pour recognoiftre l'eftat du camp des Efpagnols qui s'eftoient retirez à Venlo, cependant fix gros canons luy eftans arrivez au camp, ils furent adiouftez à la batterie du Comte Guillaume, & celle du quartier des François augmentée d'vn nombre pareil pour arrefter la gaillardife des affiegez qui fortoient fort fouvent de ce cofté là. Ainfi les approches fe faifans avec moins de rifque, les travaux s'avancerent de telle façon, que les tranchées des Hollandois & les lignes des affiegez n'eftoient quafi qu'vne mefme chofe; & de là vint que le fieur de Leftade eftant commandé pour vn logement fur le bord du foffé qui regardoit le quartier des François, il le fit avec tant d'heur,qu'il en fut quitte pour la mort d'vn Enfeigne & de quinze ou feize foldats.

Toutes fortes d'inventions pour bien at-

aquer & pour bien deffendre ne furent pas
lors oubliées:Le Prince d'Orange fit bastir
n pont à l'attaque des François pour passer
n ravelin proche de la Meuze ;les assiegez
e destruisirent en moins de temps qu'il ne
ut dressé:Ils lascherent vne escluse, les eaux
le laquelle ayans emporté les ioncs & les
ascines dont il estoit fait,le rendirent inuti-
e au bout de deux heures.

Vn autre pont composé de grosses pieces
le bois pour resistet à la violence de l'eau
stant essevé par les Hollandois,fut tout in-
ontinant bruslé par des feux d'artifice que
es assiegez envoyerent par le cours de l'eau;
x d'autant que le Prince d'Orange se rendit
piniastre à faire bastir vn troisiéme pont,
es assiegez le furent encor davantage à le
ompre : De sorte que les Hollandois ne
ouvans rien esperer de ce costé là , eurent
ecours à vne nouvelle batterie qui fut dres-
ée en cét endroit pour travailler à l'abry du
anon. Ce ravelin si bien disputé fut en fin
orcé par le sieur de Hauterive,& tout aussi
ost qu'il fut pris l'on commença de faire vn
anal pour destourner le cours du Niers , &
nettre les fossez à sec.

La prise d'vn second ravelin fort proche
le celuy qu'on avoit forcé , semblant neces-
aire pour mettre toutes choses en bon estat,
l fut entrepris,forcé sans grande resistance,
x l'on y mit vne batterie,laquelle ayant tra-

versé la communication du Fort avec l'ouvrage de la grand corne, en chassa les ennemis qui la deffendoient: ce qui obligeant les assiegeans à s'y vouloir loger en plein iour, ils s'avancerent avec grande ardeur de ce costé là: mais vn grand nombre des plus eschaufez ayans esté tuez sans avoir fait la moitié du chemin, l'attaque de cette piece fut remise à la nuict suivante, & tres à propos: car les Hollandois s'y logerent sans avoir perdu que sept hommes pendant les tenebres, & de là prirent la commodité de disposer vne mine pour aller sous le bastion de la Meuze où celle du Comte Guillaume s'addressoit aussi.

Assaut dōné à Gennep.

Les assiegez les previndrent pourtant en ce point: car ils firent ioüer deux mines, l'effet desquelles ensevelit seize Hollandois, mais ils ne tarderent aussi pas long-temps à voir renverser leurs murailles par la sappe qu'on avoit donnée au bastion de la Meuze, lequel estant ouvert raisonnablement pour faire marcher quinze hommes de front, donna lieu au Prince d'Orange de disposer ses troupes au combat. Quatre mille hommes ayans donc esté commandez d'avancer sous les ordres du sieur de Hauterive, l'assaut fut donné vigoureusement, & courageusement soustenu. Les premiers efforts estans vains, ce General François fit avancer quatorze cens hommes qui n'avoient pas

encor combatu, lesquels furent receus aussi chaudement que les autres ; mais les premiers donnans derechef apres s'estre vn peu rafraichis, ils se rendirent maistres de la breche, avec perte de soixante & quatre soldats, & trois officiers : les assiegez ayans veu mourir deux cens de leurs compagnons sur la breche, sans y comprendre les blessez qui se trouverent en grand nombre.

Reddition de Gennep.

Iusques là le courage des assiegez les avoit mis souvent en danger : il falloit que la prudēce agist à son tour, & qu'elle garentist de l'orage tout ce qui restoit : Le Gouverneur aussi n'esperant plus d'estre secouru par les Espagnols qui n'avoient fait que des efforts legers, capitula dés le iour mesme. Voicy les articles sous la condition desquels il abandonna cette forteresse.

ARTICLES ACCORDEZ *par le Prince d'Orange au Sr de Preston Gouverneur de la forteresse de Genep, & aux Capitaines, Officiers & gens de guerre estans en icelle.*

PREMIEREMENT.

QVe le Gouverneur avec les Officiers de guerre & soldats de quelque qua-

lité & condition qu'ils puissent estre, sans nul excepter, mesmes les transfuges, sortiront de ladite forteresse sans aucun destourbier, empeschement ou arrest, sous quelque pretexte que ce soit, avec armes & bagage, tambour battant, drappeaux desployez, méche allumée par les deux bouts, balle en bouche, au mesme rang & en la mesme forme comme ils ont accoustumé de marcher, & tous leurs biens & vies sauves, iusques à la ville de Venlo.

II.

Le mesme se pratiquera envers toutes les personnes Ecclesiastiques qui sortiront avec leurs ornemens d'Eglise & bagage.

III.

Que de part & d'autre demeureront deux ostages, non seulement iusqu'au iour de la sortie, qui sera Lundy prochain 29 de ce mois au matin : mais aussi iusques à ce que ledit Gouverneur, Officiers & gens de guerre avec leurs biens soient arrivez en ladite ville de Venlo, pour servir de saufconduit.

IV.

Qu'il leur sera baillé des bateaux iusques au nombre de vingt, & cent chariots, pour emporter leurs blessez, malades & bagage. Ceux qui voudront transporter leurs meubles en la ville de Gennep, le pourront faire & les reprendre & transporter ailleurs pen-

ant le terme de trois mois, sous la mesme
anchise. Comme aussi les blessez pour-
ont demeurer dans ladite ville, sans y rien
ntreprendre contre le service de l'Estat,
our se faire panser & traiter iusques à ce
u'ils soient gueris: & alors, avec passeport
u Gouverneur de ladite forteresse, ils se
ourront retirer à leur garnison. Les morts
nterrez se pourront transporter ailleurs
ù l'on voudra sans empeschement.

V.

Les marchands tenans boutique, & au-
es de quelque qualité & condition qu'ils
ient, pourront semblablement sortir avec
urs marchandises & se retirer audit Ven-
: & arrivez qu'ils y seront, s'ils ont be-
in d'vne abolition, ils la pourront de-
ander,

VI.

e Major-Dome de l'artillerie se retirera à
enlo avec les autres officiers militaires;
s'il est besoin de se transporter à Bruxel-
à cause de la liquidation de ses comptes,
ourra demander vn passeport de son Al-
se à cet effet: mais les Maistres de convois
licences auront à s'adresser à Messieurs
Conseil d'Estat, pour avoir la franchise
se pouvoir tenir au plat païs.

VII.

Tous prisonniers, sans distinction ny
itation de temps seront mis en liberté



ſans payer rançon, ains leurs deſpences tan
ſeulement.

VIII.

Le Gouverneur emmenera avec luy deu
pieces de canon de douze livres de bale
avec vn mortier & ſix tonnes de poudre, &
des balles à l'avenant.

IX.

Le canon & autres munitions de guerr
vivres & proviſions appartenans au Ro
d'Eſpagne, de quelque ſorte qu'elles pui
ſent eſtre, ſeront livrées ſans fraude quel
conque à tels officiers que ſon Alteſſe en
voyera à cet effet à ladite forrereſſe. Po
l'aſſurance des bateaux & chariots demeu
reront icy deux oſtages, iuſques à ce qu
les deux autres ſuſdits ſoient de retour av
les batteaux & chariots: & alors les deu
qui ſeront demeurez icy ſeront renvoye
en ladite ville de Venlo en toute ſeuret
Fait au camp à Offel ce vingt-ſept Iuill
mil ſix cens quarante-vn.

La perte de cette place eſtoit trop conſ
derable pour n'avoir pas donné de ſenſibl
déplaiſirs aux Generaux Eſpagnols qui n'
voient pû empeſcher ſa priſe; neantmoi
ils ne teſmoignerent pas leur douleur iu
qu'au point qu'ils la reſentoient, & co
vrans leur mal d'vne bonne mine, ſe reti
rent à Landorp où ils commencerent à b

ir vne forteresse pour fermer le passage de
a rivierre du Demer aux Hollandois, &
eur rendre la prise de Gennep inutile : mais
e dessein ne touchant que legerement le
Prince d'Orange, il ne se mit point en estat
le leur disputer la perfection de cet ou-
rage, & pensa seulement à restablir les ruï-
es de la place qu'il avoit prise, à relever les
emie-lunes & les bastions que les mines &
es canons avoient abatus, à combler les
ranchées, à razer les lignes, & à faire de
ouveaux travaux du costé de la Meuze,
our rendre cette forteresse imprenable.
es soings ayans en fin mis cette entreprise
u point qu'il l'avoit souhaitée, il y mit vne
orte garnison sous le commandement du
eur Steenhuysen Colonel d'Infanterie, &
t avancer son armée vers Nimegue avec
out l'attirail necessaire à quelque dessein
'importance.

Quelque grande que fut sa prévoyance à
garantir des surprises de l'ennemy, elle
'empescha pas pourtant que Cantelmo
e luy donnast vn petit eschec proche le ri-
age du Lys. Ce General Espagnol ayant
jousté à trente compagnies de Cavalerie
u'il commandoit six cens fuzeliers tirez
es garnisons voisines, attaqua la Cavalerie
Hollandoise qui ne s'attendoit rien moins
u'à l'aubade qu'elle receut, se ietta dans
quartier du Prince de Talmont, tailla en

pieces tout ce qu'il rencontra d'abord, fi
prisonniers cinq Officiers & soixante sep
cavaliers, enleva le bagage de tout le quar
tier, & prit cent ou six-vingts chevaux, des
quels on ne luy disputa point la possession
mais il n'vsa pas prudemment de cette sur
prise, ses troupes s'arrestans trop long-
temps au pillage, furent chargées par la Ca-
valerie Hollandoise qui estoit accouruë au
secours du Prince de Talmont, & la mort
de trente de ses cavaliers arrivee pour ne
s'estre pas rangez assés-tost dessous leurs
drapeaux, empescha qu'il ne tirast de son
entreprise toute la satisfaction qu'il en espe-
roit.

Cet eschec n'estoit pas fort considerable
au Prince d'Orange; neantmoins estant ioint
à vn avis que les Espagnols avoient fait trois
Ponts sur la riviere du Lys pour venir atta
quer son camp, il quitta le poste d'Assenede
par l'avis de ses Principaux officiers, le baga-
ge fut embarqué à Philippine, fit trancher
vne digue pour favoriser sa retraite, com-
manda que toute son armée s'embarquast
& se rendit avec elle dans Bergopson.

Affaires de Liege.

Nous vismes l'année precedente la paix
arrestée entre l'Electeur de Cologne Eves-
que du Liege & ses peuples, & l'entrée de
cet Electeur dans cette capitale ville de la
Province : disons maintenant quel fut le
succez de toute l'affaire, afin que nostre Hi-

toire n'ait rien d'imparfait.

Si toſt que l'Eveſque ſe veit reſtably dans
authorité qu'il avoit perduë par le ſouſle-
ement des peuples du Liege, il caſſa les
ourgmeſtres qui s'eſtoient declarez con-
re luy, nomma pour leur ſucceder deux
ommes qu'il ſçavoit portez à ſes intereſts
lus qu'à la ſatisfaction du public, & ne
outant point que la ſuppreſſion des trente-
eux meſtiers, ne fuſt neceſſaire pour ren-
re ſa puiſſance ſans contredit, il commen-
a de faire des brigues pour empeſcher l'aſ-
emblée que l'on faiſoit de temps en temps
our conſerver au peuple ce grand privi-
ge : mais ce qu'il croyoit devoir profiter
ſon entrepriſe la ruina, car ces pratiques
yans reſveillé les plus endormis, on co-
neût que ce nom ſpecieux de la paix eſtoit
ne guerre ouverte cõtre la liberté cõmune,
cette cognoiſſance avança beaucoup l'aſ-
mblée que cet Electeur redoutoit : les
ente-deux meſtiers pourveurent à l'eſle-
ion des vingt-deux, qui eſt vn corps de
nombre de Bourgeois qui ont la princi-
le direction des affaires, & malgré tous
s efforts des Chiroux qui tenoient le par-
d'Eſpagne, eſleurent vn Bourgmeſtre
ommé d'Erboüille.

L'Electeur qui ne pût ignorer les deſſeins
cette aſſemblée, ny donner vn empeſ-
ement ouvert à l'effet, ſe reſolut au moins

L'Evesque du Liege iette les Imperiaux dās la ville.

de traverser toutes les resolutions qu'on y feroit à son preiudice, & pour cet effet ietta dans la ville toute la soldatesque Imperiale & Espagnole qu'il avoit à sa devotion pour intimider le peuple, & faire passer toutes ses deliberations par son seul avis: mais il ne fit qu'acroistre la hayne de ses Citoyens, le peuple se mit en estat de tenir en bride cette soldatesque, & lors que les PartisansEspagnols tesmoignerent quelque mescontentemēt de l'eslection de ce Bourgmestre, ils furent chassez avec tant d'aigreur, qu'aprehendans vn traitement encor plus mauvais, dont on menaçoit l'infidelité qu'ils commettoient envers leur patrie ils abandonnerent la ville

Ils en sont chassez par les Bourgeois.

Ce commencement de mutinerie ne demeura pas encor en ces termes: les Vingtdeux demanderēt au nom du peuple qu'on eust à leur rēdre tous les exilez, que l'on ordonnat le suplice pour ceux qui peu de tēps auparavant avoient forcé le logis de l'Abbé de Mouzon, Residant pour sa Majesté Tres-Chrestienne dans la ville: que le Manifest fait par les deux nouveaux Bourgmestres & publié contre cet Abbé, fust bruslé par authorité de Iustice comme libelle diffamatoire, & que les Deputez qui avoient arresté la paix avec l'Electeur, eussent à se representer devant eux, pour leur en expliquer les articles, dans lesquels ils trouvoiē

beau

beaucoup plus de sujets d'orages & de
troubles que de calme.
Ces discours s'addressans directement
aux nouveaux Bourgmestres, & non pas à
l'Evesque qui n'estoit pas alors à la ville, ils
apprehenderent que cette naissante seditiō
ne passast outre, assēblerent quelques vieux
Bourgmestres, Eschevins & Commissaires
de leur party, se pleignirent du peu de res-
pect qu'on portoit à leur qualité, tesmoi-
gnerent qu'ils craignoient les menaces or-
dinaires du peuple, & demanderent des
gardes pour l'assurance de leurs vies, qu'ils
voyoient subjetes à l'insolence du premier
mutin.
Cette demande estant vne chose qui n'a-
voit iamais esté pratiquée, elle tint long-
temps la plus part des opinions en balance;
quelques-vns dirent qu'il falloit renvoyer
l'affaire aux trente-deux mestiers, & les au-
tres qu'il estoit à propos de la suprimer
pour n'avoir pas le desplaisir d'en estre net-
tement refusez; mais ceux qui portoient les
interests de ces Bourgmestres avec plus de
chaleur, opinerent qu'il y avoit de la Iustice
en cette demande, remonstrerent qu'ils se
feroient tort de la communiquer seulement
aux trente-deux, & tournerent tous les as-
sistans de tant de costez qu'ils les firent en
fin consentir à leur donner ce qu'ils desi-
roient, de sorte que quelques gardes fu-

rent establis pour la seureté de ces Bourg-
mestres

Cette premiere affaire ayant reüssi selon leur pensée, ils formerent vn autre dessein qui leur eut esté plus avantageux que le precedent s'il eut reüssi ; ils firent des festins solemnels aux principaux officiers des mestiers, & en suitte à quelques particuliers qu'ils sçavoient estre mieux placez dans les cœurs du peuple, pour avoir en leur pouvoir le seau des premiers, & la voix des autres dans l'occurrence des affaires mais ce second artifice ne succeda point, les vns & les autres ne relascherent rien de la fidelité qu'ils avoient promise à leurs confreres, & toutes les amorces qu'on leur donna pour les attrapper, ne servirent que pour leur donner de la deffiance de ces ennemis de leur bien commun.

Ils ne laisserent pas toutefois de continuer ; aussi ne rencontrerent ils pas mieux: au contraire, la fortune semblant prendre plaisir à ruiner ce qu'ils bastissoient, elle fit naistre dans le dernier de ces festins vn accident qui fut capable de leur faire perdre l'esperance de se mettre iamais bien avec le peuple, car quelques-vns de ceux que l'authorité de l'Evesque avoit rapellez du bannissement auquel ils avoient esté condamnez par les Bourgmestres anciens, ayãs poignardé pendant le festin vn des parens du

Nouveaux troubles dans la ville du Liege.

deffunct Bourgmestre la Ruelle, assassi-
né par les Chiroux peu auparavant, les
trente-deux mestiers s'interesserent si fort
dans le mauvais traitement fait à cet hom-
me, lequel apres les coups receus avoit esté
conduit en prison, qu'ayans tesmoigné
vouloir tirer raison de l'outrage fait à la
memoire du Bourgmestre la Ruelle & à son
parent, ces nouveaux Bourgmestres furent
contrains de faire venir six cens hommes
des garnisons voisines pour les garder par
la ville & dans leurs maisons : Cette solda-
tesque ayant donc paru sous les armes, avãt
que les trente-deux mestiers eussent resolu
de quelle sorte ils se vangeroient, ils s'as-
semblerent, s'exciterent reciproquement à
ce qu'ils devoient tous à la liberté publi-
que; se remonstrerent les vns aux autres,
qu'il estoit temps d'agir pour se conserver;
& voulans que toutes les affaires fussent
conduites par vn Chef, nommerent pour
leur commander le Bourgmestre Wilamod
en l'abscence du sieur d'Elboüille, qu'ils
avoient creé peu auparavant, & qui n'estoit
point encor retourné de l'exil auquel l'E-
lecteur l'avoit condamné dés le iour de l'en-
trée qu'il fit dans la ville.

Cette esmeute civile eut passé plus outre,
si les choses se disposoient à vne declara-
tion tres-ouverte entre ces nouveaux
Bourgmestres & les trente-deux mestiers;

mais vn accident arresta les vns & les autres, & la cause semblant commune, elle fit suspendre leur animosité pour veiller au salut public. Les Bourgeois receurent quelques avis que les François & les Hollandois avoient resolu conioinctement de surprendre leur ville: les premieres nouvelles firent chasser à la chaude tous ceux de l'vne & de l'autre nation qui s'y estoient retirez, les deux parties pretes à ce choquer s'assemblerent pour aviser aux moyens de se conserver; & quoy que cette nouvelle fut fausse & sans fondement, elle ne laissa pas de faire agir avec intelligence des esprits bien esloignez les vns des autres vn moment avant la supposition de cet attentat.

Les Estats du Liege declarent la guerre à la Lantgrave de Hesse.

Les Estats du Liege qui furent alors assemblez resolurent cependant la guerre contre la Lantgrave de Hesse & tous ceux qui l'assisteroient, mais quelque grande que fut l'intelligence de ce peuple, les trente-deux mestiers ne voulurent iamais accorder d'argent pour subvenir aux fraiz de la guerre que cette declaration faisoit naistre, & d'ailleurs ceux de la campagne envoyerent dire qu'ils n'estoient point resolus d'attirer sur leurs bras quelque ennemis que ce fussent: Ce que la Lantgrave de Hesse ayant sceu elle fit avancer ses troupes de ce costé-là, pour prevenir ceux qui s'estoient tant ouvertement declarez contre elle.

Le dessein de faire la guerre à la Lantgrave de Hesse ne fut pourtant pas assez fort pour reconcilier tout à fait ces esprits que ie vous ay tantost figurez tant ennemis; quelques nouveautez alteroient tousiours les mouvemens de cette vnion forcée, & la cause particuliere l'emportoit insensiblement sur la generale. Pendant que l'on mettoit des forces sur pied, le Major de la ville ne pouvant ouyr avec patience la chanson des Chiroux dans la bouche de quelques Bourgeois, fit tirer sur eux trois ou quatre coups de carrabine, lesquels n'ayans pas fait grand mal, obligerent neantmoins les Bourgeois à vne si vigoureuse deffence, que le Major fut desarmé, battu & chassé iusques au logis des Bourgmestres, lesquels ayans appris toute cette affaire se firent suivre par cinq cens hommes, allerent à minuit dans la ruë où cet esclandre estoit arrivé, forcerent cinq maisons dans lesquelles ils prirent sept Bourgeois, & les faisans conduire en prison sans autre forme de procez, se retirerent avec opinion d'avoir hautement vangé l'outrage que le Major en avoit receu. Mais comme ils avoient réveillé le Bourgeois pendant les tenebres, ils furent réveillez par luy dés le poinct du iour; ils virent à leurs portes douze cens tanneurs l'espée au costé, lesquels leurs demanderent avec peu de civilité, de quelle authorité ils

Sedition dans la ville.

avoient pris leurs concitoyens & violé leurs franchises en rompant leurs portes: à quoy ces Bourgmestres respondans avec douceur qu'ils estoient ignorans de cette action, envoyerent promptement delivrer les prisonniers avec excuses de la violence qu'on leur avoit faite sans qu'ils en eussent donné les ordres.

Parmy le nombre des Bourgmestres que l'Electeur avoit chassez, celuy qui portoit le nom de Bartel s'estoit retiré en France, avec dessein de negocier quelque chose pour le repos de sa patrie, ce qu'ayant fait avec grande satisfaction, il prit le chemin de Maestric, où se rendirent presqu'en mesme temps quelques-vns de ses compatriotes pour feliciter son retour, l'assurans qu'il estoit attendu des trente-deux mestiers avec grande impatience, & que tous les exilez estoient rappellez avec luy par la voix publicque ; d'abord il eut vn peu de peine à se persuader cette verité, & si les Chiroux ne l'eussent fait prier de se disposer à quelque sorte d'accommodement, il ne l'eut pas crû qu'apres des assurances plus fortes que la parole de quelques amis ; mais ces derniers estans intervenus pour luy demander l'oubly des outrages qu'il avoit receus, & tirer de tous les exilez vne pareille resolution ; il crût qu'il ne devoit plus douter de cette assurance, & promit, tant en son nom, qu'en

celuy des autres exilez, d'entendre à toute ſorte d'accommodement, pouveu que les autheurs du mal fait à l'Abbé de Mouzon fuſſent chaſtiez, qu'on leur reſtituat tout ce qui leur avoit eſté pris, que par vn Arreſt des Eſtats on revoquat tous les decrets faits contre eux, & qu'on fit ſortir de la ville tous les Chiroux leſquels y eſtoient rentrez contre le traité de la paix.

Nous laiſſaſmes l'année paſſée la Cour du grand Seigneur dans le trouble cauſé par la nouvelle du ſiege de Babylone, que le Perſan vouloit recouvrer, il faut pourſuivre ce diſcours & conclurre cette année mil ſix cens quarante-vn par la ſuitte des choſes qui arriverent dans l'Eſtat de ce puiſſant Prince. *Affaires de Turquie.*

Les Venitiens ayans obtenu la paix du deffunct Sultan Amurath ſous certaines conditions, le premier Viſir fit partir quelques galeres du Port de Conſtantinople pour aller prendre à Tenedos l'Ambaſſadeur de la Republique, qui venoit pour executer le traité; les receut avec des carreſſes aſſez grãdes pour luy faire croire qu'il le voyoit avec plaiſir, & luy fit avoir audiance, apres laquelle il fut regalé de quelques veſtes de Brocatel: neantmoins l'affaire ne fut pas conduite à vn poinct, qu'il ne demeuraſt touſiours dans l'eſprit de ce premier Mini-

ſtre d'Eſtat, quelque petite racine de haine contre cette Republique Chreſtienne, ſon eſprit ou ſa paſſion n'ayant pas eſté ſatisfaite iuſques à luy faire perdre la fantaiſie qu'il avoit touſiours euë de voir diminuer ſa grandeur: Nous verrons l'effect de ce venin dans la ſuitte des temps; cependant nous continuërons noſtre Hiſtoire par les choſes qui precederent la mal-veillance de ce grand Viſir.

La nouvelle du ſiege de Babylone avoit fait reſoudre le nouveau Sultan à conſerver les puiſſantes forces que ſon predeceſſeur avoit aſſemblées à deſſein de les ietter dans la Chreſtienté, pour les faire marcher du coſtê de Perſe, & cette conſideration l'avoit empeſché de rompre avec le Roy d'Hongrie, pour n'avoir pas deux ſi puiſſans ennemis ſur les bras tout en meſme temps: mais la nouvelle de ce ſiege n'ayant pas eſté confirmée par les ſeconds courriers qui vindrent de ce coſté-là: au contraire, le grand Seigneur ayant eſté tres-bien averty qu'Hybrain Kan venoit de la part du Roy de Perſe en qualité d'Ambaſſadeur, cette armée Turqueſque qui ne vouloit pas demeurer toûjours inutile, ſe ietta dans la Hongrie, ravagea tout le plat pays, bruſla quantité de villages & n'ayant point de plaiſir eſgal à celuy de faire du mal aux Chreſtiens, fit tout autant d'eſclaves qu'elle rencontra de

Les Turcs ſe iettent en Hongrie.

personnes, desertant tous les lieux dans lesquels elle pût entrer : mais elle fut tout incontinant rappellée pour estre envoyée vers la Moscovie, comme nous dirons cy dessous.

Amurath le dernier Sultan ayant eu grande aversion contre celuy qui possede aujourd'huy la Couronne des Ottomans avoit tousiours tesmoigné pendant son vivant qu'il vouloit choisir pour son successeur à l'Empire, le Kan des Tartares son proche parent, & cette consideration l'avoit fait releguer à Rhodes par le nouveau Prince, avec dessein de luy faire seulement perdre la pensée de pouvoir encor aspirer au Trosne: mais cette sorte d'exil n'ayant peu faire mourir en luy la passion de regner, il ne se pût empescher de se plaindre du mauvais traitement qu'on luy faisoit, & dire hautement que sans iniustice on ne le pouvoit priver de la Couronne si l'Empereur mouroit sans enfans; ce qui estant rapporté au Sultan, il nomma Mustafa Bacha pour Viceroy d'Egypte, & luy commanda que la premiere marque de son authorité parut dans la mort de ce Prince: ce qui ne fut point differé, car il le fit estrangler en passant à Rhodes, & delivra l'Empereur des inquietudes qui l'avoient travaillé depuis le premier jour de son avenement à la Couronne. *Le grand Seigneur fait estrangler le Kan des Tartares.*

Tout aussi tost que l'esprit de ce grand Monarque fut libre des apprehensions d'a-

voir vn concurrant dans l'Empire, il passa
trois ou quatre mois avec toutes les dou-
ceurs qui se peuvent imaginer; mais la Cou-
ronne des Ottomans n'estant iamais esti-
mée quand les Princes n'agissent pas avec
vigueur, il creut qu'vn plus long repos ne
seroit pas seant à sa gloire, & sur cette con-
sideration, commença de songer à faire la
guerre. Azac que les Cosaques avoient pri-
se sur son predecesseur Amurath, luy sem-
blant alors reprocher quelque negligence, il
s'imagina qu'il y alloit de sa reputation s'il
la laissoit encor entre les mains de ses enne-
mis, & sur cette pensée il rappella son armée
des frontieres de la Hongrie, fit faire grand
nombre de barques, chacune capable de
porter cinquante hommes, avec resolution
d'aller assieger cette place, & de faire passer
la Mer à la meilleure partie de son armée
dans ces vaisseaux legers, le fonds de ces
costes n'estant pas assez grand pour les Gale
res qui ne voguoient qu'avec grand danger
& beaucoup de peine. La commune opinion
des Turcs, & principalement celle du grand
Visir estant que le Roy de Pologne s'inte-
resseroit dans cette guerre, d'autant que les
Cosagues qui tenoient Azac estoient ses
sujets, le Grand Seigneur envoya dire au Re-
sident de Pologne à Constantinople, qu'il
denonçoit la guerre aux Polognois, s'ils fai-
soient seulement semblant de lever les ar-

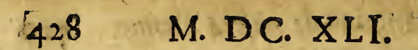
Le Siege d'Azac resolu.

mes pour aſſiſter ceux dont il vouloit tirer la raiſon, & que la moindre choſe qu'ils devroient attendre de ſon reſſentiment, ſeroit de faire marcher contre eux toutes ſes forces, au lieu de les tourner du coſté de la Moſcovie pour reprendre Azac.

Depuis la priſe de Babylone, qui fut la derniere conqueſte d'Amurath, les Turcs & les Perſans n'avoient point eſté dans l'intelligence, & la paix faite par le grand Viſir ſembloit avoir laiſſé bien peu d'aſſeurance de ſa durée, de ſorte que le Grand Seigneur apprehendoit touſiours que ſon Eſtat ne fut troublé de ce coſté là, lors que ſes forces ſeroient occupées devant Azac; mais ſur le point qu'il eſtoit preſt de faire marcher, il vit arriver vn Ambaſſadeur de Perſe à ſa Porte, la ſeule preſence duquel luy fit eſperer vne paix ſolide, & par conſequent de n'avoir à combatre que les Moſcovites qu'il iugeoit devoir aſſiſter les Coſaques.

Ambaſſadeur du Roy de Perſe à la Porte du grand Seigneur.

Les forces qu'il deſtinoit à cette entrepriſe eſtans trop grandes pour paſſer toutes ſur les petites barques qu'il avoit fait faire; ſon Ambaſſadeur qu'il avoit à Warſau demanda le paſſage par la Pologne, à quoy le Roy de Pologne ayant reſpondu que l'affaire eſtoit d'vne conſequence trop grande pour ne paſſer pas par l'avis de ſes Senateurs, il en remit le refus ou le conſentement à la reſolution de la Diette qu'il de-



Il demande passage par la Pologne.

voit faire tenir dans trois mois. La considération de ce passage n'ayant pas esté la seule cause du voyage de ce Chiaoux en Pologne, il fit en suitte deux autres demandes: La premiere, que l'on mit en liberté quelques Marchands Grecs arrestez pour n'avoir point de passeports: La seconde, que le Roy rappellat quinze mille Cosaques qu'il avoit permis d'aller à la solde du grand Duc de Moscovie. La premiere de ces demandes fut executée sur le champ, les Marchands Grecs furent remis dans leur liberté, on promit l'execution de la seconde, & les ordres furent donnez tout à la mesme heure de mander tous les Cosaques qui se trouveroient dans la Moscovie.

Toutes ces courtoisies ne servirent pourtant pas beaucoup au Roy de Pologne, le Grand Seigneur n'ayant peu souffrir qu'avec dépit le retardement que ce Prince avoit pris pour deliberer du passage de son armée, fit marcher son avant-garde de cent mille hommes vers Camnitz avec resolution d'ouvrir ce passage par force, fit suivre le gros de son armée, lequel estoit de trois cens mille hommes, avec des ponts pour traverser la riviere de Pud, & fit garnir ces ponts de forts flanquez des deux costez afin que son arriere-garde de cent mille hommes n'eut point de difficultez à le suivre: De sorte que Konipolsky General de

armées du Roy de Pologne ne se trouvant pas assez fort pour arrester vn si grand torrent, manda au Roy son Maistre qu'il mit promptement en campagne pour le ioindre toutes les forces qui se trouveroient en estat de marcher.

Cette puissante armée n'eut d'abord point d'object que d'emporter Camnitz pour passer sans difficulté : mais la commodité des vivres ayant fait iuger qu'elle ne pourroit pas tousiours marcher de la sorte, elle fut divisée en trois, vne partie tira en Pologne, la seconde tourna la teste vers la Hongrie, l'autre passa par la Stirie, avec ordre toutesfois de ne faire aucun acte d'hostilité dans tous ces Royaumes.

L'armee Turquesque divisee en trois corps.

Pendant que toutes ces troupes s'avançoient pour le siege d'Azac, les Turcs qui faisoient les frontieres de Zara en Dalmatie appartenante aux Venitiens se ietterent dans cette Province, ravagerent, pillerent, brusserent tout le pays, & défirent la Cavalerie Venitienne qui s'estoit avancée pour s'opposer à ce degast; mais cét acte d'hostilité n'ayant pas esté approuvé par le Bacha de la Bossine, il renvoya toutes ces troupes Turquesques à leurs maisons, & condamna les autheurs de ces remuemens à la reparation de tous les dommages que les Venitiens en avoient receus.

Les armées de Mer & de Terre qui mar-

Azac assiegé. choient pour le siege d'Azac ayans eu le temps d'arriver, cette ville fut investie par mer, & peu de iours apres fort estroitement assiegée par terre: De sorte que les Cosaques qui l'avoient surprise pour avoir vne libre entrée dans la Mer noire, se trouverent d'abord assez estonnez: car ayans envoyé vers le grand Duc de Moscovie pour estre secourus par luy, ils n'en receurent pas l'assistance qu'ils esperoient: Au contraire, ils apprirent que ce Prince avoit dépesché deux Exprés vers le Grand Seigneur, à dessein de demander vn saufconduit pour vn Ambassadeur, le tout avec resolution de renoüer avec luy la paix rompuë assez legerement par le deffunct Beyran Bascha: neantmoins se voyans au nombre de quatorze mille soldats dans la place, forte à merveilles & tres-bien pourveüe de vivres, ils se rasseurerent & se mirent en estat de se bien deffendre.

Le Duc de Moscovie refuse de secourir les assiegez.

Quelques puissans que soient les Princes, ils ne s'engagent iamais dans vn grand dessein qu'ils n'ayent apporté toutes les precautions necessaires à la conservation de leurs Estats. Le grand Seigneur ayant donc resolu d'employer toutes ses forces au siege d'Azac, il se voulut asseurer de tous les costez desquels il pouvoit redouter la guerre: il receut l'Ambassadeur de Perse avec des caresses extraordinaires, ne tesmoigna gueres moins de satisfaction de l'arrivée de l'In-

ternonce du Roy d'Hongrie qui estoit à sa Porte pour se conioüir avec luy de son heureux avenement à la Couronne, luy demanda vne prolongation de paix pour trente ans : & d'autant qu'il avoit subjet de redouter ce dernier, à cause que leurs frontieres sont toutes enclavées, il luy dépescha vn Chiaoux avec vn adjoint pour noüer estroitement ce traité de paix.

Chiaoux en Hongrie pourquoy.

Les necessitez de l'Empire ayans obligé le Roy d'Hongrie à recevoir cét Adjoint dans Ratisbonne avec vn accueil tout autre qu'à l'accoustumée, il le fit escorter par quelques Seigneurs avec vne suitte de quarante personnes, il luy envoya le Comte de Schlik, le Chancelier d'Hongrie & quelques-vns des plus considerables du Royaume pour le conduire à l'audiance, fit marcher quantité de mousquetaires devant & derriere pour le garentir des incommoditez de la foulle du peuple, & l'ayant caressé avec de grands tesmoignages d'affection, oüit finalement le subjet de sa venuë, qui fut en ces motz.

L'Empereur des Turcs se resioüit, d'autant qu'il apprend que les affaires du Roy d'Hongrie vont bien, & desire constamment entretenir le traité de paix conclud entre leurs predecesseurs, oster tous empeschemens qui la peuvent rompre, & faire instance prés de Sa Majesté, afin qu'elle ordonne des Commissaires qui traitent avec luy, & composent à l'a-

miable les differens avenus depuis quelque temps. Cette petite Harangue ayant esté expliquée par vn truchement, le Roy d'Hongrie chargea le Comte Kurtz d'y respondre, ce qu'il fit en cette façon. *Sa Majesté est tres-aise d'avoir entendu les propositions que le Tres-puissant Empereur des Turcs Sultan Hibrain Kan luy a fait faire pour l'asseurance de la paix : Elle est resoluë de son costé d'entretenir ponctuellement les traitez de ses predecesseurs, continuer vne amitié inviolable avec le grand Seigneur, & ses Royales faveurs vers son Ambassadeur, son grand Visir & le Bacha d'Offen.* Ce qu'ayant esté redit à cét Adjoint par son truchement, il baissa le chef pour marque qu'il estoit satisfait de cette responsе, & reprenant la parole dit, *Que cette response faite au Tres-puissant Empereur des Turcs Sultan Hibrain Kan, estoit veritablement digne d'vn si grand Monarque, & vn augure du Ciel de l'heureux succez que devoit avoir cette celebre Diette qu'il avoit convoquée à Ratisbonne, priant le Seigneur de donner vne paix perpetuelle entre Sa Majesté & le Tres-puissant Empereur Ottoman son Maistre, à la terreur & confusion de leurs ennemis, & remplir leurs peuples de tant de felicitez, que les estrangers ayent subjet de porter envie à ceux qui vivront sous la Seigneurie de deux si glorieux, si iustes & si puissans Monarques.*

En

En suitte de laquelle response, il demanda la prolongation de la Paix pour vingt ans entre le grand Seigneur son Maistre & le Roy d'Hongrie.

Son desir eut esté satisfait sur le champ: mais d'autant que l'on ne pouvoit passer outre sans offencer le Chiaoux principal Ambassadeur, lequel avoit pris le chemin de Vienne pour y estre oüy avec plus d'esclat & d'honneur, on remit l'effet de cette demãde au temps que le Roy d'Hongrie auroit quitté Ratisbonne pour aller à Vienne, ce qui fut executé quelques mois apres, le Roy d'Hongrie ayant si pleinement satisfait ce Chiaoux qu'il donna subjet à ses amis mesmes, de dire que cette vnion tant estroite ne s'estoit pû faire avec conscience, d'autant qu'elle interessoit beaucoup tout le corps de la Chrestienté.

Les Turcs sur les terres des Venitiens. Le Bacha de la Bossine avoit appaisé les seditions que l'insolence Turquesque avoit meües sur les frontieres de la Dalmatie, & la Iustice avoit fait condamner les autheurs à la reparation de tous les dommages que ces irruptions avoient causez sur les terres des Venitiens; mais son authorité n'ayant pas esté assez grande pour esteindre ce feu tout a fait, les Turcs se ietterent derechef sur les terres de cette Republique: Ce fut avec vn effet bien contraire au premier: les Venitiens que les precedentes occasions avoient

fait tenir sur leurs gardes, dresserent des embusches à ces ennemis, leur tuerent plus de sept cens hommes, & chasserent les autres si rudement hors de leurs frontieres, qu'ils leur firent perdre l'envie d'y plus retourner.

Toute l'Europe fut alors abreuvée de quelques visions estranges arrivées au grand Seigneur sur la conionсture du traité de Paix fait avec le Roy d'Hongrie : mais d'autant que le premier recit est à mon avis sorty d'Allemagne, ie ne veux pas estre caution de la verité qu'il se dit avoir : aussi ie n'en donne le Discours au public que pour resveiller les esprits, & sur le fondement d'vne lettre que l'on dit avoir esté envoyée de Constantinople au sieur Dominico Muglia-ny Florentin en date du 2. Septembre de cette année 1641. la lettre porte donc.

Que depuis le 10. iusques au 18. d'Aoust, il se fit vn vent si furieux aux environs de Constantinople, qu'il deracina plusieurs arbres, & ruina grand nombre de beaux edifices: Que cét orage accompagné de foudres ordinaires tua plus de cinquāte Ianniſſaires fort prés du Serrail: Que de longues pluyes ayans succedé à ces foudres, avoient converty les champs en marais : Et que l'aspect effroyable de deux Comettes à double queüe, l'vne aboutissant sur le Serrail du grand Seigneur, l'autre sur l'Eglise de saincte Sophie, avoient si bien redoublé la frayeur

es habitans de Constantinople, que les lus determinez sembloient estre dans l'é-onnement & dans le desordre. Voila le pre-nier point de la lettre. Voicy le second.

Que le 12. du mesme mois le grand Sei-neur fit deux songes extrauagans : Par le remier il fut attaqué par plusieurs Lyons, plus grand desquels ayant enfoncé ses on-les dās son estomac luy avoit fait vne dou-ur insupportable. Qu'il vit dans le second ne infinité de Centaures qui se choquoiēt, que dans la plus grande ardeur de leur ra-e, vn grand nombre de Griffons venus Occident, renversans ces Centaures avec rie, il les avoit voulu delivrer par la vertu vne espée flamboyante qu'il tenoit en ain : mais qu'vn Aigle qui conduisoit ces riffons la luy avoit ostée avec violence. ue ces songes l'ayans mis dans vne estran-confusion, il avoit appellé tous les Devins les Astrologues de son Empire pour en oir l'explication, avec commandement de luy faire dans la verité de leur cognoissan-. Qu'en fin tous ces hommes sçavans ans tombez d'accord des consequences 'ils pouvoient tirer de leur art & de leur ude, ils luy avoient dit, Que les prodiges ecedens ne presageoient rien moins qu'v-diminution de ses Estats ; Que les Chrê-ns estoient figurez par les Lyons qui l'at-quoient ; Que le plus grand Prince entre

Songes du grand Seigneur.

les Chrestiens, seroit celuy lequel au lieu de porter ses ongles dans sa poitrine le priveroit de ses Estats : Qu'vne guerre intestine entre ses subjets estoit marquée par le combat des Centaures qu'il avoit veus baigner dans le sang. Que ce Grand nombre de griffons lesquels accabloient les Centaures, signifioit vne puissante armée de Chrestiens le chef desquels represénté par l'Aigle, luy osteroit l'espée qu'il tenoit en main, le chassant du Trosne si long-temps occupé par les Princes dont il sortoit : & qu'il se devoit asseurer que son regne seroit le dernier regne des Turcs, sa hautesse estant aussi la seule personne qui restoit de la glorieuse tige des Ottomans. Que cette explication l'avoit mis dans vne estrange confusion : Qu'il avoit fait mourir cruellement tous ces interpretes ; qu'il avoit esté trois iours sans vouloir donner audiance à qui que ce fut, & qu'au bout de ce temps il avoit commandé de puissantes leuées pour n'estre pas surpris, si l'on formoit quelques desseins sur ses Estats.

Ie laisse donc au Lecteur la liberté de croire ce qu'il luy plaira de cette advanture : cependant revenant au vray fil de l'Histoire : Ie diray pour finir cette année, que tout l'effort des armées du Turc estoit alors tourné contre Azac, que le premier Visir en souhaitant la prise avec passion dépescha des Courriers vers les Princes de Valachie & de

Moldavie pour haster la levée des troupes
u'ils avoient promises d'envoyer devant
ette place: Qu'il fit partir du port de Con-
antinople douze Galeres, deux vaisseaux &
eux brigantins pour fournir le camp de
unitions, & qu'il tesmoignoit autant de
esir d'emporter cette forteresse que les
osaques en avoient de la conserver. Nous
errons l'année suivante, quel fut le succez
e ce siege & des autres choses que le temps
ous a fait laisser imparfaites dans celle-cy.

Fin de l'année 1641.





VINGT-QVATRIESME TOM

DV

MERCVRE FRANCOIS,

OV

SVITE DE L'HISTOIR

de nostre Temps, sous le regne augus
du Tres-Chrestien Roy de France &
de Navarre LOVYS XIII.

EN L'ANNEE M. DC. XLII.

Affaires de la Catalogne & du Roussillon.



'ARDEVR des soldats qui
trouvoient dans la Catalo
gne & le Roussillon ne s'est
pû refroidir par les rigueu
de l'Hyver, lequel avoit de
fait cesser ailleurs toutes l
campagnes, le Mareschal de Brezé & le sie
de la Mothe-Houdancourt qui comma

oient les armes du Roy dans ces deux Pro-
inces, continuoient d'abbaisser l'arrogance
es Espagnols par des avantages qu'ils trou-
oient dans la suitte de tous leurs desseins,
dans la plus grande partie de ceux que ces
nnemis faisoient pour tesmoigner leur res-
entiment & leur cœur.

La prise de Perpignan estant alors l'object
e l'armée du Roussillon, le Mareschal de
rezé voulut voir en quel estat estoit le blo-
us de la place, avant que se mettre en posses-
on de la Vice-Royauté de la Catalogne,
our laquelle il avoit quitté l'armée qu'il
ommandoit du costé de Flandres; & d'au-
ant qu'il aprit alors la marche de huit mille
spagnols debarquez à Rozes, à Port-Van-
res & Coulioubre pour le secours de cette
orte place, il resolut de les prevenir, & se
endre au camp promptement, afin d'estre
esmoin des premiers efforts qu'ils feroient
our vn dessein de telle importance.

Armée Espagnole pour le secours de Perpignan.

Les ayans donc veu paroistre en bataille à
portée du mousquet des retranchemens
e 21. Decembre de 1641. il fit attacher l'es-
armouche, pendant laquelle les Generaux
spagnols ayans pris le temps de considerer
s lignes, & de remarquer que sur la main
auche des travaux on pouvoit franchir les
ontagnes apres quelque peine, ils dispose-
ent leurs attaques de ce costé là, & com-
encerent à marcher avec resolution d'em-

Succez des attaques qu'elle fait aux lignes.

porter tout ce qui se presenteroit devant eux. L'effet suivit l'ardeur de ce mouvement, ils forcerent quelques troupes Catalanes establies pour la deffence de ce passage, prirent des postes avantageux sur ces montagnes, & commencerent à travailler pour y disposer vn bon logement : Mais ce Mareschal ayant fait marcher contre eux cinq cens hommes sous la conduite de huit Capitaines, les Espagnols furent si vigoureusement chargez, qu'ils abandonnerent ces postes demie heure apres en avoir pris possession ; ce que le gros de leur armée n'ayant pû voir qu'avec quelque sorte d'estonnement, les Generaux pour empescher le desordre que cette fuite pouvoit apporter, firent cesser l'attaque des retranchemens, & se contenterent d'aller prendre leur logement dans Argilliers.

Les necessitez de la place, la garnison de laquelle estoit desia reduite à quatre onces de biscuit & deux onces de feves par iour, les obligeans à ne pas demeurer long-temps en repos, ils tenterent trois fois en quatorze iours d'y ietter des vivres & des hommes : mais ayans trouvé par tout des obstacles capables de les arrester, ils furent repoussez tout autant de fois : Neantmoins voulans tout hazarder pour ne laisser pas perdre vne ville de telle importance, ils sortirent d'Argilliers le 28. Ianvier, & suivirent le bord de

a mer, ayans à costé d'eux cinq galeres & quatre brigantins pour tenir leur marche asseurée.

Tout aussi tost qu'ils furent en campagne, le Mareschal de Brezé tira la meilleure partie de l'armée hors des lignes, & ne doutant point que leur dessein ne fut de gagner le chemin de Laguan, ou celuy de Canet, & la camper entre le mont de la terre, & le village de Saleille, où ces deux chemins aboutissent : ainsi la nuict ayant fait arrester les deux corps, les vns à Laguan, les autres à Saleille, ils se trouverent en bataille le lendemain, les Espagnols, avec resolution de choquer & passer malgré qu'on en eut, les François de se bien deffendre & d'arrester les ennemis, comme ils avoient fait aux autres rencontres,

Le Mareschal de Brezé en campagne.

La charge fut donc commencée au sortir des postes de Saleille & Laguan, & cõtinuée avec tant d'ardeur qu'apres avoir duré sept heures entieres avec perte du costé des François de 600 hommes, & de celuy des Espagnols de 1400, il n'estoit pas aisé de iuger auquel des deux partis la fortune tendoit les bras ; quand les Generaux Espagnols faisans avancer vn gros de reserve, ouvrirent les chemins pour passer plus outre.

Combat.

Le Mareschal de Brezé cognoissant alors que le nombre des ennemis l'emportoit, rallia ses troupes qu'il ne trouva point

estonnées ; se mit à la queuë des Espagnols & les suivit iusques à deux mille pas de Perpignan, où ne les voulant pas laisser entrer sans faire de nouveaux efforts, commanda trois escadrons pour les attaquer en teste & par la main droite, & donna d'vn autre costé soustenu de quelques volontaires & de ses gardes: mais cette grande ardeur de combattre ne produisit qu'vn accroissement de perte & de mal, quinze de ses gardes furent tuez avec vingt-cinq cavaliers, & son cheval fut tué sous luy, ce qui le contraignit de se retirer sans avoir peu empescher que les ennemis ne gagnassent les portes de Perpignan.

Succez du combat.

Perpignan rafraischy de vivres.

Ce secours ne fut pas pourtant de grande consideration, les vivres s'estoient quasi tous perdus dans la marche des Espagnols, & ce qu'ils y ietterent ne servit que d'vne petite consolation pour les assiegez : aussi n'en faisans pas estat, ils chercherent d'autres moyens pour les rafraischir, s'avancerent deux iours apres vers Sainte Marie de la Mer, & faisans paroistre quelques canons qu'ils avoient pris dans Perpignan, ils sommerent le Gouverneur de la rendre.

Sainte Marie de Mer emporté par les Espagnols.

D'abord il fit quelque refus, la necessité des vivres ne le pressant point, & se tenant tout asseuré qu'il ne manqueroit pas de secours : mais estant persuadé par quelques vns de ses amis lesquels avoient embrassé le

party d'Espagne, il rēdit cette ville sans tirer seulement vn coup de mousquet,& par cette lascheté donna aux Espagnols les moyens de ietter dans Perpignan des vivres & des munitions pour deux mois. Ce qui fascha merveilleusement le sieur d'Espenan qui marchoit pour s'opposer à cette entreprise: car vne telle perte rompoit la communication de l'armée Françoise par Leucate pour les convois, & faisoit douter de la prise de Perpignan ; toutesfois esperant tout de la patience & du temps, il r'amena ses troupes au camp attendant les occasions d'executer ce qu'il projettoit pour reparer le dommage qu'on avoit receu.

Peu de iours luy donnerent ce qu'il demandoit ; les ennemis ayans raffraischy la garnison de Perpignan de deux cens fantassins,& d'vn pareille nombre de cavalerie, au lieu desquels ils firent sortir les malades, reprirent le chemin de Coulioubre, & sur cette nouvelle, le Mareschal de Brezé luy commandant d'aller reprendre cette place de saincte Marie de la Mer , il la remit à l'obeïssance, apres avoir perdu devant quarante soldats. *Repris par le sieur d'Espenan.*

Le dessein des ennemis estoit d'aller à Terragonne, & sur cette resolution le Marquis de Terracuse s'estoit mis en mer avec toutes les troupes qu'il avoit retirées du Roussillon : mais les vents n'ayans pas esté

d'accord avec luy, ses vaisseaux relaschèrent à Rozes, où la continuation du mauvais temps l'obligeant de mettre encore vne fois ses soldats à terre, il les fit marcher vers Coulioubre, sur l'opinion qu'il pourroit incommoder les Catalans par quelque surprise; neantmoins il n'executa rien qui fut digne de l'effort d'vne telle armée, & tout le mal qu'il fit dans cette Province fut de brusler vn Bourg qu'il avoit trouvé dégarny de toute deffence.

Le Mareschal de Brezé travailla cependant plus vtilement, ayant esté tres-bien averty de la marche de ces ennemis; il alla recognoistre Rozes, mit Elne & Canet en estat de ne point redouter vn siege, fit prendre à sa cavalerie le poste de Perelade, par où les ennemis pouvoient descendre, ietta de l'infanterie dans Cadanes & Castillon pour fermer par tout les passages; donna la meilleure partie de l'armée au sieur d'Espenan, pour la ramener dans le Roussillon, & se faisant suiure par quelques troupes de cavalerie se rendit dans Barcelonne, où sa qualité l'ayant fait receuoir avec toutes les magnificences dont les Catalans se purent aviser, il alla descendre à l'Eglise Major pour y prester le serment de Vice-Roy entre les mains de Miquel Iuan Boldo Vicaire General du Chapitre & Chanoines de Barcelone.

Le Mareschal de Brezé receu dãs Barcelone.

Pendant que les affaires se demesloient ainsi d'vn costé, le sieur de la Mothe Houdancourt agissoit de l'autre avec la mesme vigueur qui l'avoit rendu recommandable l'année precedente par la conservation d'Almenas & de Constantin, car ayant appris d'vne part, que les Arragonnois s'assembloient pour faire esclore quelques intelligences qu'ils avoient dans Ballaguier & dans Lerida, & de l'autre costé que les Castillans mettoient cinq mille hommes de pied & douze cens chevaux en campagne pour donner aux Arragonnois le temps d'executer leurs entreprises, il fit partir vn Cavalier pour donner avis aux Gouverneurs de ces deux places des avertissemens qu'il avoit receus, avec ordre de faire punir les autheurs de ces factions, & donna le rendez-vous de toutes ses troupes à Mont-blanc, situé entre les villes de Terragone & de Lerida, pour s'opposer aux Castillans s'il les voyoit les premiers en estat de faire du mal, ou ruiner le dessein des Arragonnois, s'ils s'approchoient de l'vne ou de l'autre des places qu'ils vouloient surprendre.

Prevoyance du sieur de la Mothe-Hodancour.

Ses ordres s'executans ponctuellement, & l'ardeur des soldats prevenant mesme le temps des commandemens qu'ils avoient receus, il trouvoit desia les deux parts de l'armée Françoise en estat de marcher, lors que le sieur du Terrail Mareschal de Camp,

logé dans Valz, avec cinq regimens, trois de fantassins, & le reste de cavalerie, luy manda par quatre cavaliers partis l'vn apres l'autre en moins de cinq heures, que si les ennemis s'adressoient à luy, qu'il feroit tousiours ce que l'on devoit esperer de sa conduite & de son courage, mais qu'il luy donnoit cét avis afin qu'il les vint enfermer entre les murailles & ses troupes.

Ces avis si souvent reïterez faisans donc iuger au sieur de la Mothe qu'il devoit partir sans attendre de plus grosses troupes, il fit marcher dés le commencement de la nuict: Cependant les ennemis ayans attaqué les fauxbourgs de Valz en avoient esté repoussez par le sieur de Chabot, & contraints de se retirer à Vailmol, d'où il deslogerent neantmoins au bout de deux heures: de sorte que le sieur de la Mothe arrivant entre sept & huict du matin, ne trouva que les corps de cinq Castillans tuez à l'attaque du fauxbourg de Valz, ce qui l'ayant fait resoudre à les suivre, il ioignit à ses troupes la plus grande partie de celles que commandoit le sieur du Terrail, détacha cinquante Maistres du corps de l'armée, leur donna pour conducteurs les sieurs du Coudray, Boye, & la Boische, Capitaines & Officiers de cavalerie, & leur ordonna d'aller apprendre des nouvelles de l'ennemy.

Il va au secours de Valz.

Ces coureurs n'allerent pas loing sans

trouver ce qu'ils desiroient, ils attraperent quelques fourrageurs, lesquels les ayans asseurez que les ennemis estoient à Ville-longue sans aucune opinion d'estre poursuivis, que mesmes le quartier de leur General estoit au de ça d'vne grande ravine à demie portée de mousquet de leur camp, ils en donnerent promptement avis au sieur de la Mothe, lequel se voulant servir dignement de l'occasion qu'il avoit, mit toutes ses troupes en bataille, fit marcher en bon ordre, & cependant envoya commander au sieur du Coudray d'engager au combat le quartier du General, où il n'y avoit que deux cens chevaux, & cinq cens hommes de pied du regiment du Comte Duc.

L'ordre qu'il avoit donné fut executé, les coureurs ayans commencé la charge avec vigueur, furent si courageusement soustenus par toute la cavalerie, que le sieur du Terrail commandoit, & tout incontinant apres par l'infanterie sous les ordres du sieur de la Mothe, qu'apres vn peu de resistance l'infanterie ennemie fut taillée en pieces, & la cavalerie mise en déroute.

Combat des François & des Espagnols.

Le sieur de la Mothe eut bien souhaité que cette victoire eut esté plus ample, & que le reste des ennemis logez dans Ville-longue eut alors devant ses soldats qui sembloient acharnez par cette curée; mais ne pouvant passer la ravine sans vn manifeste danger, il

mit derechef ses gens en bataille sur le bord de cette ravine, & se tirant à l'escart avec quelques escadrons de cavalerie, fit ferme pour voir quelle seroit la contenance des ennemis.

Ils trembloient au commencement, & l'estonnement de leur General, qui s'estoit sauvé dans Ville-longue, les mit sur le poinct de prendre la fuite, toutesfois estans revenus d'vn si grand estourdissement, ils se rengerent sous leurs enseignes, envoyerent recognoistre leurs ennemis, & ne doutans plus apres quelque temps que leur nombre n'excedast beaucoup celuy des François, resolurent de tirer raison de l'outrage qu'ils avoient receu.

Le sieur de la Mothe iugeant à leur contenance ce qu'ils avoient alors sur le cœur, fit mine de vouloir plier, & se retira pour les obliger à passer la ravine, aux bords de laquelle ils s'estoiēt desia presentez deux fois: mais tout au mesme temps que sept ou huict cens eurent franchy ce mauvais passage, ses troupes s'avancerēt de tous costez, & chargerent avec vne gaillardise si grande, qu'en moins de sept heures tous ces ennemis furent passez au fil de l'espée, à la reserve de quatre-vingts qui mirent les armes bas pour avoir quartier. Leurs compagnons qui se trouvoient encor du costé de Ville-longue firent vn feu merveilleux pendant le combat

Seconde defaite des Espagnols.

bat

ıat, & beaucoup d'entr'eux passerent pour
es secourir, toutefois cette ardeur leur fut
nutile, ils ne firent qu'acroistre le nombre
es morts ou des prisonniers, & si la nuict
e fust arrivée tout le reste eust suiuy le
ranle des autres, les François se trouvans
ispose à suivre leur pointe pendant que la
ortune combatoit pour eux. Les tenebres
s ayans donc separez avant que les vns ny
s autres en eussent envie, les Espagnols se
tirerent à Terragone avec vne confusion
erveilleuse, les François reprirent le che-
in de Valz. Le nombre des morts du costé
s Castillans fut de neuf cens hommes, ce-
y des prisonniers de quatre cens, avec la
rte de deux pieces de canon, & celle de
uelque bagage : Il y eut cent quatorze
ançois tuez, & soixante & sept blessez.

Voyage du Roy dans le Roussillon.

La nouvelle de cette belle action estant
rtée au Roy, & l'estat auquel Perpignan
rouvoit reduit, donnant vn extreme de-
à sa Majesté d'avancer la prise de cette
rniere place, & asseurer les affaires de la Ca-
ogne par sa presence, il resolut de faire vn
yage de ce costé là, mit pour cét effet vne
le armée en campagne sous les ordres du
reschal de la Melleraye: destina le Comte
Harcourt & le Mareschal de Guiche pour
mmander ses armes sur les frontieres de
ndres; ordonna de nouvelles levées pour
forcer les troupes que le sieur du Hallier

tenoit en Lorraine, & ne pouvant estre arresté par la consideration de l'Hyver, marcha du costé de Lyon pour entrer dans le Roussillon par le Languedoc.

Cependant la prosperité de ses armes & le dessein du voyage qu'il entreprenoit, ayans donné de l'acroissement à l'affection que les Catalans luy portoient, ils firent partir de Barcelone le sieur Isidoro Pujolar y de Graël pour l'aller attendre à Lyon, & luy tesmoigner avec quel ressentiment ils ioüissoient de l'honneur de sa bien-veillance, la harangue de ce Catalan fut conceüe en ces mesmes termes.

SIRE,

Les Tres-Illustres Conseillers de vostre ville de Barcelonne baisent tres-humblement les mains Royales de V.M. & sont extremement resioüis de son heureuse arrivée en cette ville avec vne santé si parfaite, la continuation de laquelle ils souhaitent avec autant de passion qu'ils en ont besoin. Ils nous ont particulierement chargé de luy tesmoigner les ressentimens qu'ils ont des grands honneurs que sa bonté leur a voulu faire, pour le comble desquels il ne leur reste plus rien à desirer que celuy de sa Royale presence dans la ville de Barcelonne, afin de leur faire dire, qu'avec cette faveur singulier

rien ne leur pourra manquer desormais. C'est vne grace qu'ils demandent sous vne certaine asseurance qu'ils verront par là de tres-heureux succez à tous leurs desseins, V.M. les donnant tousiours aux entreprises qu'elle veut executer en personne : & qu'ils trouveront de nouvelles forces avec vous pour chasser l'ennemy de toute vostre Province de Catalogne. A quoy & à l'execution des autres commandemens de V. M. ils sont prests d'employer leurs vies, comme ils luy tesmoignent particulierement par cette lettre soubsignée au nom de tous les Catalans ses tres-humbles, tres-obligez, tres-fidelles serviteurs & subjets, par les Conseillers de la Deputation.

Finissant ces mots, il tendit vne lettre au Roy pour la response de laquelle sa Majesté luy dit: Qu'elle estimoit beaucoup la bonne volonté de ces Conseillers & de tous les Catalans, pour preuve dequoy elle les assisteroit tousiours de bon cœur en tout & par tout.

Le sieur Valaminy Camerier du Pape se rencontrant à Valence trois iours apres pour apporter le bonnet au Cardinal Mazarin : Le Roy voulut que cette recompense honorable fut donnée avec ceremonies aux merites d'vn homme qui avoit desia tres-dignement seruy l'Estat, pour cét effet, il le mener à l'Eglise par le Camerier, le Com-

te de Brulon, & grande suitte de Gentils-hommes, & la Messe estant achevée mit luy-mesme le bonnet sur la teste de ce Cardinal pour marque de l'estime qu'il faisoit de son Eminence.

Le Mareschal de la Melleraye General d'armée dans le Roussillon.

Le Mareschal de la Melleraye ayant cependant donné le rendez-vous à toutes ses troupes devant Sigeres au 12. du mois de Mars il les vouloit mettre aux champs le iour mesme: mais la neige & le vent l'obligeans à changer de dessein, il la laissa sous les ordres du Vicomte de Turenne Lieutenant General de l'armée, & s'avança iusques à Leucate, suivy seulement des trois compagnies du Roy, de gens-d'armes, de Chevau legers & de Mousquetaires. Le temps estant plus favorable le lendemain, il alla loger à Canet, commanda que toute l'artillerie s'avançast iusques à Leucate sous l'escorte de la Cavalerie, & fit trouver le iour suivant l'artillerie & toute l'armée dans Cleyrac, bourg esloigné de Perpignan d'vne lieüe & demi seulement.

Quelques avis luy estans alors donne d'vn convoy qui devoit partir de Couliou bre pour Perpignan, il se mit en campagn avec les trois compagnies de Cavalerie qu l'avoient suivy dans Leucate: mais les enn mis n'ayans pas ignoré sa marche, n'oserei tenter le passage, & demeurans ferme à Coi lioubre rendirent sa peine inutile. Ce de

ein n'ayant donc rien produit, il en forma
out incontinant vn autre qui reüssit mieux,
l resolut d'assieger Coulioubre, & d'em-
porter Argillers tout d'vn mesme temps.

Ses projets eurent l'effet qu'il s'estoit pro-
mis: Cette derniere place devant laquelle il
avoit laissé le sieur de Troisvilles, se rendit
apres avoir souffert cent soixante coups de
canon: la garnison de l'autre ne pût empes-
cher que l'armée Françoise ne s'establit prés
de ses murailles. Ce qui se passa dans les ap-
proches, merite bien quelque place dans ce
discours.

Emporte Argillers.

Les Espagnols ayans bien jugé qu'ils se-
roient attaquez dedans cette place, avoient
occupé toutes les montagnes voisines, &
lors que l'armée Françoise parut, elle y trou-
va deux mille hommes qui luy disputerent
long-temps les premieres eminences qu'il
falloit gagner; neantmoins les François en-
treprenans cette conqueste avec trop d'ar-
deur pour ne venir pas à bout de leur entre-
prise, ils forcerent les Castillans, & les che-
mins leur furent ouverts pour aller iusques
aux montagnes les plus prochaines de la
ville.

Vn fort gardé par cent Espagnols se presen-
tant alors sur vne de ces eminences, il fallut
sçavoir par quels efforts on l'emporteroit,
surquoy le Mareschal de la Melleraye re-
marquant vn endroit par lequel la Cavale-

rie pouvoit monter, il resolut de n'employer que l'espée à la conqueste de ce Fort. Faisant donc donner par la droite le Vicomte de Turenne & le sieur d'Espenan avec vne bonne troupe de Cavaliers, il se mit à la teste des gens-d'armes & des Chevaux legers du Roy, ayant à ses costez les sieurs de Brissac, de Cosé, de Pyennes, avec quelques Gentils-hommes de sa maison, & donna par vn autre endroit si vigoureusement, qu'ayãt tué de premier abord vn Capitaine Espagnol qui vouloit deffendre ce poste, tous les autres lascherent le pied devant luy, comme leurs compagnons commençoient desia à fuir devant le Vicomte de Turenne qui les mal menoit. Cependant les sieurs d'Argencourt & Magalory, le premier Mareschal de Camp, l'autre Mestre de Camp de Cavalerie, poussoient aussi tous ceux qui estoient sortis de la ville pour leur faire teste, & ainsi les Castillans estans battus de tous costez & poursuivis iusques aux murailles avec perte de six-vingts morts, & soixante & sept prisonniers, ne purent empescher la prise de ce premier fort, celle du fort neuf qui fut emporté d'assaut par les Suisses, & que l'armée Françoise n'establit ses quartiers pour commencer le lendemain les travaux du siege, ce qui fut fait par l'ouverture des tranchées du costé de la tour de saincte Therese.

Assiege Coulioubre.

Le Marquis d'Inojoza qui commandoit

l'armée Castillane dans Terragone n'apprit la nouvelle de ce succez qu'avec vn déplaisir extreme : car sçachant de quelle importance estoit Coulioubre, il apprehenda que sa perte n'abatit le courage à tous ses soldats, & qu'elle ne donnast sujet au Roy d'Espagne, de douter de sa conduite ou de son courage s'il ne faisoit d'extremes efforts pour la secourir : c'est pourquoy ne voulant rien oublier de ce qui pouvoit servir à cette entreprise, il fit mine d'entreprendre beaucoup de choses pour tenir le sieur de la Mothe-Houdancourt en cervelle, & cependant fit partir des Courriers pour en donner avis à sa Majesté Catholique, laquelle se trouvant obligée de prendre des resolutions soudaines, envoya des patentes de General à Dom Pedro d'Arragon Marquis de Povar pour commander les troupes de Castille, d'Arragon, celles du Marquis de la Inojoza & du Comte d'Aquilar qui faisoient vn corps considerable dans Terragone, avec ordre d'employer ces forces pour le secours de Coulioubre & de Perpignan.

Ce Marquis voulant donc executer les ordres qu'il avoit receus, partit du camp de Terragone le 24. de Mars, & pour traverser la Catalogne avec peu de bruit, ne choisit que deux mille cinq cens Chevaux, cinq cens Dragons & mille Officiers reformez portans le mousquet : Pour le reste de son *Secours destiné pour Coulioubre.*

armée il en laissa le commandement au Marquis de la Inojoza, toutefois avec ordre de la faire paroistre en telle façon, qu'elle donnast tousiours de la ialousie au sieur de la Mothe, & l'empeschast de le traverser dans sa marche: mais quelque secret que fut ce dessein, il vint à la cognoissance du Mareschal de Brezé par le costé de Ville-Franche, & du sieur de la Mothe par les montagnes.

Ce Mareschal en ayant receu les premiers avis, en fit incontinant part au Mareschal de la Melleraye & au sieur de la Mothe avec commandement à ce dernier d'amener sa Cavalerie du costé d'Ygvalada pour rencontrer l'arriere-garde des ennemis sur la riviere de l'Obregas, ou par Martorel, s'il apprenoit qu'elle prit sa marche par cét endroit; cependant ayant iugé qu'vn grand secours seroit vtile pour deffaire ces ennemis ou pour leur fermer les passages, il commanda que tout le plat pays fut averty par le son des cloches, & que chacun se mit en estat d'arrester ces troupes.

Le sieur de la Mothe en campagne contre le Marquis de Povar.

L'avertissement que le sieur de la Mothe avoit eu l'ayant fait mettre en campagne presque aussi-tost que le General Espagnol, & le Marquis de la Inojoza s'estant avancé d'autre part vers les montagnes pour ne se pas esloigner du corps principal de l'armée, ou pour amuser le sieur de la Mothe lequel y avoit pris son poste pour empescher que le

camp volant ne passast par là, leurs troupes
s'attacherent par l'escarmouche assez forte-
ment, pour faire croire qu'elles avoient en-
vie de decider leur querelle par vne bataille:
mais le sieur de la Mothe ayant en fin bien
recogneu que ces escarmouches n'estoient
qu'vn stratageme pour le divertir de la pour-
suite du Marquis de Povar, qu'il vouloit
combattre à quelque condition que ce fust:
l commanda les regimens d'Aubaye, de
Bussi, d'Alez & de Monty pour Pyera, don-
na ses ordres aux compagnies Catalanes de
Dom Ioseph Amat, & du Commandeur
Henrique Iuan pour se trouver à Ville-fran-
he, afin de suivre l'arriere-garde des enne-
nis conjointement avec les troupes Fran-
oises si tost qu'il seroit passé: fit marcher
outes ses forces contre le Marquis de la
iojoza, lequel il força de quitter les mon-
gnes, laissa le sieur du Terrail pour la garde
e ce passage, & partit avec le reste des trou-
es pour aller joindre sa cavalerie à Pyera.
Son gros ayant alors esté renforcé par
s gardes du Mareschal de Brezé d'vne part
par cinq brigades de Catalans, qui ne
ulurent pas perdre vne si belle occasion
combattre leurs ennemis, il s'approcha
S. Sadorny, quartier general du Marquis
Povar, & fit avancer quelques escadrons
ur saisir vn poste qui luy facilitoit le che-
n de la riviere d'Obregas.

Cette marche des ennemis ayant fait grā
bruit, toute la campagne ſe vit en peu d
temps couverte de gens de guerre pour leu
empeſcher le paſſage. Le Mareſchal de Bre
zé fit partir de BarcelonneDom Ioſeph Ma
garit, afin de conduire tous ceux que le ſo
des cloches avoit aſſemblez vers S. Sador
ny, qui ſe trouverent au nombre de troi
mille ſoldats : Le ſieur d'Argencourt qu
marchoit vers Barcelonne par ordre de S
Majeſté, mit deux cens mouſquetaires qu'
trouva ſous les armes dans vn poſte qui de
fendoit le chemin de la marine à S. Sado
ny : La cavalerie du ſieur du Terrail eut o
dre du Mareſchal de Brezé de quitter Oſta
ric pour aller joindre le ſieur de la Moth
le Mareſchal de la Meſleraye fit paſſer d
Rouſſillon dans Lempurdan les regimens d
cavalerie de Laurens & Magalotty, ſous l
ordres des ſieurs de Guitaut & de Font
ville pour ſe joindre à l'infanterie Françoi
& Catalane, laquelle eſtoit dans le chaſte
des Empuries: Dom Ioſeph Saccoſta Meſt
de Camp General de l'infanterie Catalan
convoqua tous les Catalans depuis Ol
iuſques à Empurdan : La ville de Manreſa
partir quatre compagnies d'infanterie po
aller joindre le ſieur de la Mothe; celle
Barcelonne ne demeura que ſix heure
mettre 500. hommes ſur pied, qui fure
auſſi conduits de ce coſté-là; bref il ſembl

que les gens de guerre tombassent des nuës
pour la ruine des Castillans.

La cavalerie du sieur de la Mothe estant
ainsi devenuë plus forte qu'elle n'estoit au
commencement de sa marche, il partit de
Pyera, sur l'opinion qu'il rencontreroit les
ennemis au passage de la riviere, & pour voir
s'il y feroit bon, envoya devant ses batteurs
d'estrade, lesquels l'ayans averti que l'avant-
garde alloit passer, il fit mettre ses gens en
bataille dans vn poste fort avantageux, &
commanda les mousquetaires Catalans pour
les aller escarmoucher, afin de les obliger à
laisser toute l'infanterie derriere. Ces mous-
quetaires executans donc les ordres qu'ils
avoient receus commencerent l'escarmou-
che gaillardement, & selon la pensée du
sieur de la Mothe obligerent les Generaux
ennemis à laisser leur infanterie pour faire
leur arriere-garde : surquoy le sieur de la
Mothe faisant avancer les carrabins de Ville-
Monty, sous la conduite du sieur d'Ho-
quincourt, & tout incontinant apres cinq
gros escadrons de cavalerie pour les souste-
nir, l'escarmouche devint si brusque, que
les ennemis ayans pris la fuite apres avoir
laissé deux cens hommes des leurs sur la pla-
ce, il fut contraint de se contenter pour ce
coup, & d'aller prendre son logement dans
Martorel, pour donner à ses troupes le loisir
de se rafraischir.

Combat des François & des Castillans.

Premiere defaite des Espagnols.

Il esperoit de les combattre encor vne fois dans vn lieu plus avantageux, la fortune luy en donna deux iours apres les occasions. Ses espions l'ayans averty que les ennemis se disposoient de battre aux champs dés le poinct du iour, il alla passer la nuict dans vn bois esloigné de leur camp de douze cens pas seulement, fut recognoistre leur marche en sortant mesme du quartier, & iugeant qu'ils n'avoient aucune envie de combattre il resolut de les y obliger par la force: voyant donc apres quelque temps qu'ils estoient prests de s'enfermer dans le plus estroit du chemin, il fit avancer ses troupes à dessein de les attaquer dans cette ouuerture, ce que les Generaux ennemis ayans recogneu, ils luy opposerent leurs meilleurs escadrons de caualerie, envoyerent commander à l'avant garde de retourner sur ses pas avec diligence, & donnant ordre à l'arriere-garde de charger en queuë, l'investirent en telle façon qu'il se vit au milieu de toutes leurs troupes vne heure apres le commencement du combat.

Second combat.

Vn autre se fust peut-estre estonné de se voir enfermé de la sorte, mais son cœur & son iugement estant à l'espreuve, il dispo[sa] quelques escadrons pour continuer la premiere attaque, & tournant teste à l'arrier[e-] garde avec la meilleure partie de ses cava[-] liers, la chargea de telle furie, qu'apres v[ne]

ombat de deux heures, il la tailla presque
oute en pieces. La fortune ne fut pas plus
douce à leur avant-garde, les cavaliers Ca-
alans, les gardes du Mareschal de Brezé, cel-
es de Gassion, de Savoye, d'Aubaye, de Bus-
i, d'Aletz, & de Monty, qu'on avoit laissez
la premiere attaque, s'estans enfoncez dans
es ennemis avec fureur lors que l'escopete-
ie eut cessé, ils firent vn si grand massacre
vec l'espée & la hache d'armes, que le sang
baigna toute la campagne, si bien que la de-
oute estant generale, la cavalerie qui pût es-
chaper s'alla rendre dans vne vallée à deux
ieuës de là, l'infanterie se r'allia sur l'emi-
néce qui faisoit le fonds de cette vallée pour
e disposer à vn nouveau choc, sur l'opinion
d'estre poursuivie : neantmoins elle ne vit
personne à sa suite, le sieur de la Mothe
n'ayant pas iugé qu'il fust à propos de mener
es troupes si loing apres vn combat dans le-
quel le travail avoit esté grand, estoit allé
camper à Gravolles, distant du lieu de l'atta-
que d'vne petite lieuë seulement.

Seconde defaite des Espagnols.

La meslée avoit esté chaude, l'eschec fut
aussi fort considerable, il y demeura plus de
neuf cens Castillans sur la place; le nombre
des prisonniers fut de quatre cens, les pre-
miers desquels furent Dom Vincenzzo de
la Mare Lieutenant General de la Cavalerie,
le Commissaire General, treize Capitaines
de Cavalerie, tous portans la Croix de S.

Iacques, & cinquante-quatre Officiers. Quant à la perte des François & des Catalans elle fut de cent ſoixante-ſept ſoldats tuez ſur le champ, avec cinq Capitaines & ſept Officiers, de trois cens bleſſez, & de deux priſonniers de marque, qui furent le Lieutenant des gardes du Mareſchal de Brezé, & Dom Emanuel d'Aux Catalan Capitaine de cavalerie.

Ce ſecond eſchec eſtonnant fort les Caſtillans, ils tindrẽt conſeil incontinent apres leur retraitte, lequel conſeil aboutiſſant à manquer de ſecours à Coulioubre, les forces qui leur reſtoient n'eſtans pas capables d'vn ſi grand deſſein, ils reſolurent de rebrouſſer à Terragone pour ſe garentir de la foudre, ſous laquelle ils avoient veu tomber tous leurs compagnons: Et d'autant qu'ils apprirent en ce meſme temps que Dom Ioſeph Margarit amaſſoit par ordre du Mareſchal de Brezé tous les ſommettans, on nommoit ainſi ceux que les cloches avoient aſſemblez, pour leur empeſcher le paſſage, ils bruſlerent tout leur bagage pour n'en eſtre pas incommodez dans leur marche, & reprirent pendant les tenebres le chemin de Terraca dont ils eſtoient partis peu auparavant.

Les bateurs d'eſtrade eſtans trop affectionnez à l'execution de leurs ordres pour n'avoir pas découvert ce deſſein, ils en vindrent donner avis au ſieur de la Mothe, le-

quel ayant fait avertir le Mareschal de Brezé de leur contre-marche, ce Mareschal envoya promptement commander au sieur du Terail de descendre à Ville-Franche avec toute la diligence possible, afin de les arrester à ce poste, cependant le sieur de la Mothe ne les voulant pas laisser aller si loing sans les visiter, fit avancer cinq cens mousquetaires Catalans, avec ordre de les escarmoucher pendant que sa cavalerie se rafraischiroit, apprehendant toutesfois de perdre vn bon temps, il changea la resolution de donner du relasche à sa cavalerie, la fit marcher toute la nuict, & se rendit à Ville-Franche entre huict & neuf du matin. *Le sieur de la Mothe poursuit les ennemis.*

Cette diligence ayant prevenu la marche de l'armée ennemie, il donna cinq heures entieres de repos à sa cavalerie, au bout duquel temps ayant appris que ceux qu'il cherchoit n'estoient plus esloignez que de demie lieuë, il mit à cheval tous ses gens de guerre. & se trouva presqu'en vn moment en estat d'achever ce qu'il avoit si glorieusement commencé. Estant donc hors de Ville-Franche, il alla recognoistre les ennemis, & les ayant trouvez en bataille au fonds d'vn vallon, où le front de leur armée estoit merveilleusement estendu, il iugea que l'abry de leur campement, & le silence de la nuict les feroient infailliblement marcher par l'vn ou l'autre des deux passages qui se presentoient

à droit & à gauche pour retourner à Terragone, voila pourquoy joignant deux cens mousquetaires qu'il avoit pris dans Ville-Franche au regiment de Saincte Eulalie de la ville de Barcelonne, il leur commanda d'aller occuper le plus haut de ces deux chemins: envoya le sieur du Terrail avec vne forte cavalerie à main droite, qui faisoit la gauche des ennemis du costé de la mer, & se mit au milieu de ces deux corps avec le reste de toutes ses troupes, où il passa toute la nuict sous les armes & en bataille.

Quelques prisonniers qui luy furent amenez environ minuict, luy ayans appris que les ennemis avoient pris leur marche à main droite, il crût qu'il leur falloit couper chemin, se mit en campagne pour cét effet, envoya dire au sieur du Terrail qu'il eust à le joindre, & se trouvant au poinct du iour derriere Ville-Franche, mit en bataille toutes ses troupes. L'avant-garde composée du regiment de Monty: de la cavalerie Catalane sous Dom Ioseph d'Ardena fut donnée au Marquis de la Luzerne: Le Sr d'Hoquincourt eut l'arriere-garde: Le Sr du Terrail conduisoit deux escadrons de cavalerie avec les enfans perdus du regiment de la Mothe: & Dom Francisco Sorribez Catalan commandant son Terse de Barcelonne & les mousquetaires de Ville-Franche, faisoit teste à l'infanterie ennemie.

Ces

Ces ordres estans ainsi donnez, & les occasions de choquer estans propres, les mousquetaires de Barcelonne affronterent l'infanterie des ennemis, le Marquis de la Luzerne donna de sa part, le sieur d'Hoquincourt faisant marcher son arriere-garde, & le General attaquant les flancs tout d'vn mesme temps, ces troupes ennemies estonnées des deux precedentes rencontres, se laisserent battre si cruellement qu'elles furent mises en pieces & à vauderoute apres vne heure de combat. Ainsi perirent toutes les troupes que le Roy d'Espagne avoit jettées dans la Catalogne sous le commandement du Marquis de Povar General de ses armées dans l'Arragon, sans qu'il en reschapat vn seul, à la reserve des prisonniers qui se trouverent au nombre de deux mille deux cens cinquante, outre celuy des Officiers, qui fut de trois cens, depuis Dom Pedro d'Arragon General iusques aux Alfieres.

Troisiesme combat.

Troisiesme & entiere deffaite des Espagnols.

En suite de cette victoire le Roy considerant les services qu'il avoit receus du sieur de la Mothe dans la Catalogne, le Piedmont & autres precedentes occasions, luy fit donner le baston de Mareschal de France par le Mareschal de Brezé, ce qui fut fait dans Barcelonne avec vn applaudissement general des François & des Catalans.

Le sieur de la Mothe Houdancourt Mareschal de France.

Cependant le Mareschal de la Mesleraye faisoit continuer ses travaux devant Co-

lioubre avec toute la diligence possible; l'ouverture des tranchées du costé de la tour de Sainte Therese s'estoit faite la premiere nuict apres l'establissement des quartiers, la seconde asseura ce logement, & mit les ouvriers à couvert. Deux fortes batteries ayans esté mises en estat la troisiesme nuict, elles commancerent à joüer avec grand bruit dés aussi tost que le iour parut, & la nuict suivante les maisons des faux-bourgs furent percées en tant d'endroits, qu'on alla faire vn logement fort prés de la porte.

Continuatiō du siege de Colioubre.

La furie avec laquelle le canon tonnoit promettant bien-tost vne breche, on fit vne ligne paralelle à la muraille pour y loger des mousquetaires, & favoriser ainsi l'assaut pour lequel on faisoit desia des preparatifs: mais d'autāt que les deux batteries dressées ne voyoient pas le pied de la muraille qu'elles battoient, on en mit vne de quatre canons entre la tour de S. Therese & le faux-bourg, afin d'avancer l'effet des premieres.

Ces trois batteries n'ayans donc point eu de relasche pendant quatre iours, elles firent au bout de ce temps trois breches, deux desquelles estans raisonnables, le Mareschal de la Messeraye voulut voir quelle seroit la contenance des ennemis s'il donnoit l'assaut: pour en iuger, il fit avancer vingt hommes, & mit en veuë quelques bataillons: mais ayant remarqué que les ennemis se presentoient

:ourageusement aux breches, flanquées du
:hasteau par le costé gauche, & par le droit
l'vn clocher en forme de tour, il ne iugea
pas à propos d'exposer ses soldats à la bou-
herie, pouvant avoir la place à meilleur
narché.

Il fit donc retirer ses troupes, & comman-
la que les mineurs s'attachassent à la tour
qui flanquoit les breches par le costé droit,
e qui estant fait avec diligence, il y fit met-
re le feu dés le commencement de la nuict:
nais l'effet n'ayant pas esté tel qu'il le desi-
oit, il assembla les principaux Officiers de
armée, lesquels ayans esté d'avis de forcer
es breches, le regiment d'Effiat qui estoit en
arde eut ordre de donner à la droite de la
reche gauche, les Gardes à la gauche de cet-
e mesme breche, les Suisses à celle du mi-
eu, & Champagne à la plus proche de l'E-
lise: Ce qui fut executé par tout si vigou-
eusement, que ces trois breches furent ga-
nées en moins d'vne heure, avec perte de
ouze soldats seulement, & les ennemis con-
aints de se retirer au chasteau.

Breches forcées.

Leur estonnement ne dura pourtant pas
ng-temps, ils sortirent deux heures apres
r le regiment de Champagne, & l'attaque-
nt avec chaleur, mais ils ne furent pas plus
eureux en cette sortie, les soldats de ce re-
mét ne plierent point devant eux, les Suis-
s les chargerét à leur retour, & le Marquis

de Pyennes Ayde de Camp se trouvant prés de ce quartier avec quelques troupes, les poussa si vertement l'espée à la main, qu'ils furent contrains de se retirer dans la demie-lune qui deffendoit la porte par laquelle ils estoient sortis, apres avoir perdu 300. hommes: Ce qui donnant aux soldats la commodité de se loger sur le bord du fossé de la citadelle, leur facilita le lendemain la descente dans ce fossé, où ils firent vn second logement.

Sortie des aßiegez.

Tous ces avantages faisoient bien iuger aux assiegez qu'ils ne se garantiroient iamai de la main de leurs ennemis,& qu'ils seroié en fin contrains de se rendre; mais l'honneu les obligeant à ne ceder pas si legerement,& sans avoir esté plus pressez,ils firent vne sortie le lendemain,attendirent l'effet d'vne mine, laquelle emporta 87. hommes, avec vn partie du ravelin, & ne parlerent point d traiter que les Suisses ne se fussent rendu maistres d'vn puits,duquel ils tiroient tout leur boisson. La perte de ce puits & la ruin du ravelin leur ayant donc abbaissé le cour ge,le Marquis de Mortare fit sortir vn Trompette, par lequel il demandoit à parlemer ter,& peu de temps apres fit sortir vn Mest de Camp, lequel apres deux iours de dél promit de remettre entre les mains du M reschal de la Mesleraye la place,& le Fort S. Elme sous ces conditions.

Reddition de Colioubre.

ARTICLES ACCORDEZ par Nous Seigneur de la Mesleraye Mareschal de France, Grand Maistre de l'Artillerie, Lieutenant General de l'armée que le Roy commande en personne, & Monsieur le Marquis de Mortare, Capitaine General de la Cavalerie de Roussillon, & Gouverneur de Colioubre pour Sa Majesté Catholique.

PREMIEREMENT.

QVe ledit Sr Marquis sortira Dimanche 13. de ce mois à sept heures du matin, vec tous les Officiers & soldats qui sont resentement dans les chasteaux de Colioure & Saint Elme, tant à pied qu'à cheval, e quelque conditiō & nation qu'ils soient, vec armes & bagage, tambours battans, enseignes déployées, mesches allumées, & bal- en bouche, & que lesdits chasteaux seront emis de bonne foy entre les mains de celuy ui aura ordre dudit Seigneur Grand Maire de l'Artillerie, avec toutes les munitions

de guerre & de bouche, artillerie & armes.

II.

Que lesdits gens de guerre, Officiers & soldats seront conduits avec seureté, escorte & estape iusques à Pampelune, & ne pourront faire plus de trois lieuës par iour, au plus, & marcheront par le chemin le plus court.

III.

Qu'il sera permis audit Seigneur Marquis d'envoyer demain vnziesme de ce mois vn homme avec passe-port à Roze, pour faire venir vn ou plusieurs vaisseaux : sur lesquels seront embarquez quatre cens malades ou blessez pour estre portez à Terragone, ensemble le bagage de Monsieur le Marquis de Mortare, & des Officiers qu'il aura agreable de nommer : sans toutesfois y embarquer aucun homme sain ny cheval, & sera donné passe-port aux vaisseaux : lesquels neantmoins ne pourront faire aucun acte d'hostilité.

IV.

A tous les susdits malades & blessez sera donné logement à Argillers iusques à ce que les vaisseaux de Roze soient arrivez pour les embarquer, ainsi que des vivres pendant qu'ils sejourneront audit lieu, & du pain pour trois iournées en partant.

V.

Est accordé que ledit Seigneur Marquis

pourra tirer deux pieces de canon au choix dudit Seigneur Grand Maistre, pour estre conduites à Perpignan, avec de la poudre pour tirer trente coups: & leur sera fourny esquipage pour cét effet.

VI.

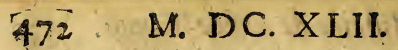
Que tous les Catalans qui se trouveront dans lesdits chasteaux pourront aller en tel lieu que bon leur semblera: pourveu qu'en demeurant dans les terres de l'obeïssance du Roy ils prestent serment de fidelité.

VII.

Tous les prisonniers de guerre qui sont dans lesdits chasteaux seront rendus.

VIII.

Et pour seureté de toutes les susdites choses le Mestre de Camp Dom Alphonse Catlatayout avec l'Ajudant Giraldin, demeureront en ostage iusques à ce que lesdits chasteaux soient rendus: & en suite deux Capitaines François seront envoyez à Perpignan pour y demeurer, en attendant que Monsieur le Marquis de Mortare soit arrivé proche la frontiere d'Espagne, du costé de Pampelune: auquel lieu il donnera vn certificat comme la capitulation aura esté observée. En suite duquel certificat Monsieur le Marquis de Flores d'Avila promet de relascher lesdits ostages: & pour seureté envoyera promesse de le faire lors qu'ils luy seront mis entre les mains.



Fait & arresté au Camp de Colioubre, le 10. Avril 1642.

La prise de cette place & la precedente deffaite de l'armée du Marquis de Povar, donnans sujet aux Generaux François de porter plus loing leurs pensées, le Mareschal de la Mesleraye partit avec les principaux Officiers de l'armée, alla recognoistre Perpignan, & sçachant que Sa Majesté s'estoit avancée à Pia, la fut trouver pour luy rendre compte du voyage qu'il venoit de faire. Leurs entretiens ayans donné lieu au Conseil de guerre, il y fut resolu que pour mesnager les soldats l'on bloqueroit Perpignan, sur vne asseurance certaine qu'il n'y avoit dedans des vivres que pour six sepmaines, & sur le peu d'apparence qu'il pût estre secouru par la force, le Roy Catholique n'estant point du tout en estat de mettre vne armée en campagne capable d'vn si grand dessein.

Blocus de Perpignan.

Toute l'armée marcha donc dés le lendemain pour aller prendre ses quartiers. Celuy du Roy fut estably dans S. Esteffe avec les Gardes Françoises & Suisses, ses gens d'armes, chevaux legers, mousquetaires, & les chevaux legers du Cardinal Duc. Le Mareschal de la Mesleraye campa dans vn vallon du costé de la citadelle, proche l'Aqueduc avec les regimens de Champagne, Effiat, Bearn, Espenan, les compagnies Royalles, &

Establissement des quartiers devant Perpignan.

six cens Chevaux: les regimens de Cavalerie d'Enguyen & de la Melleraye demeurerent à Pia: les regimens d'infanterie d'Enguyen, Conty & Polignac eurent leur logement dans Bonpas avec les regimens de cavalerie de Brissac & Leran pour garder depuis leur quartier iusqu'à la tour de Roussillon, & le regiment Italien du Cardinal Mazarin fut placé dans vne cassine entre Bonpas & saint Estesse.

Deux iours ayans suffi pour l'establissement de tous ces quartiers, sa Majesté les voulut visiter au troisiéme pour regler les gardes, & voir les lieux où la circonvallation seroit necessaire, quantité de grands fossez se rencontrans commodément pour en faire vne bonne partie; ce que les assiegez ayans descouvert, ils firent deux sorties en divers endroits: La premiere de deux cens fantassins & trente Chevaux au quartier du Mareschal de la Melleraye: La seconde, d'vn nombre pareil de cavalerie sur la garde qui deffendoit la tour de Roussillon: mais le combat ne fut pas long de part ny d'autre, ils furent par tout repoussez, & la mort de deux Castillans tuez par les gardes du Mareschal de la Melleraye termina toute la querelle.

Le Roy visite les quartiers.

Sortie des ennemis.

Le lendemain le Roy mena cinq cens ouvriers pour travailler aux lignes les plus proches de son quartier, & le Mareschal de

la Melleraye en mit en besongne vn pareil nombre de son costé : De sorte qu'elles s'a-vancerent merveilleusement en cinq iours, pendans lesquels sa Majesté n'oubliant rien de ce qui luy pouvoit faciliter la conqueste de cette place, ordonna au Mareschal de la Melleraye d'envoyer vn trompette au Marquis de Flores d'Avila Gouverneur pour luy remonstrer le peu de moyens qu'il avoit de tenir long temps là dedans.

Le Roy fait escrire au Gouverneur de Perpignan.

Ce Mareschal executant donc les commandemens de sa Majesté chargea le trompette d'vne lettre pour ce Gouverneur luy manda, que le Roy sçachant bien en quelle necessité de vivres il estoit, & le peu d'esperance qu'il devoit avoir d'estre secouru, pui que la défaite du Marquis de Povar n'avoi laissé dans la Catalogne que quelques compagnies d'infanterie qui n'abandonneroien point Terragone, il luy envoyoit offrir tou te sorte de bon traitement avant que so opiniastreté le rendist indigne de cette grace qu'il ne devoit point attendre les dernieres extremitez, & que s'il doutoit de l'entier défaite des Arragonnois, sa Majesté rec vroit & feroit conduire avec asseurance v Officier de sa garnison iusqu'à Terragon pour l'asseurer du mauvais estat auqu estoient les affaires du Roy d'Espagne.

Cette lettre estoit obligeante, la respon du Marquis de Flores fut toute civile, il

de tres-humbles remercimens à sa Majesté des graces qu'elle luy presentoit, asseura que sa garnison n'estoit pas au poinct que l'on pretendoit: qu'il acceptoit neantmoins l'offre de pouvoir apprendre des nouvelles de Terragone, & supplioit sa Majesté d'estendre cette faveur iusques à permettre qu'il envoyast donner avis au Roy Catholique son Maistre de tout ce qu'il pouvoit faire pour luy tesmoigner sa fidelité.

Response à la lettre du Mareschal de la Melleraye.

Cette requeste ayant quelque fondement de Iustice, elle fut favorablement escoutée: le Roy permit à ce Gouverneur ce qu'il desiroit: mais il ne profita pas de la bonté de sa Majesté: car ayant laissé passer douze iours sans avancer cette affaire en quelque façon que ce fut, le Mareschal de la Melleraye renvoya deux Deputez sortis de la place qui le venoient trouver au bout de ce temps, pour sçavoir si le Roy persistoit dans la volonté, de permettre au Gouverneur d'envoyer iusques à Madrid, & luy manda que ne s'estant pas voulu prevaloir de la generosité de sa Majesté qui luy avoit offert cette grace dés le commencement du siege, elle n'estoit plus resoluë à luy faire cette courtoisie, s'il ne se resolvoit aussi de rendre la place dans le temps qui seroit porté par vne capitulation, pour la seureté de laquelle il demanda que deux ostages luy fussent envoyez.

Vne response si peu favorable n'empescha

pourtant pas que l'on ne fit vn eſchange de quelques Officiers François & Catalans pris dans les combats rendus peu auparavant par le Mareſchal de Brezé, contre vn nombre pareil d'Eſpagnols, du nombre de ceux que la défaite du Marquis de Povar avoit mis en captivité: mais toutes ces civilitez ceſſerent le ſecond iour apres cét eſchange; les aſſiegez firent trois ou quatre ſorties, leurs canons tonnerent eſpouventablement pendant quelque temps, & ſemblerent avoir tiré de nouvelles forces du deſeſpoir d'eſtre ſecourus.

Vne redoute que le Mareſchal de la Melleraye avoit fait eſlever prés de l'Aqueduc, les incommodant vn peu trop pour ne leur donner pas vn extreme deſir de la mettre à bas, ils l'allerent recognoiſtre avec reſolution de faire toutes ſortes d'efforts pour l'emporter: mais ayans trouvé des hommes aſſez reſolus pour la bien deffendre, ils ceſſerent de l'attaquer auſſi toſt que l'on ſe fut preſenté pour les recevoir. Ils ne furent pourtant point rebutez ponr n'avoir pas reüſſi dans cette entrepriſe, ils la tenterent deux iours apres avec quatre cens mouſquetaires & toute leur Cavalerie: mais ils travaillerent encor inutilement, l'allarme eſtant donnée au quartier du Mareſchal de la Melleraye, ce General fut incontinant à cheval, & ces ennemis ſe trouvans chargez à

Redoute attaquée par les aſſiegez.

droit & à gauche, ſongerent pluſtoſt à ſe retirer qu'à faire de nouveaux efforts contre la redoute.

Le temps & la neceſſité qu'ils ſouffroient leur faiſans preferer la mort au repos, ils ne laiſſoient pas eſcouler vn iour ſans donner des marques de leur deſeſpoir & de leur courage : cent Chevaux en deux eſcadrons ſortirent encor le lendemain, le premier avec des zagayes de dix pieds de long, attaqua les gardes de Cavalerie de la tour de Rouſſillon, l'autre avec des armes ordinaires aux Cavaliers, ſe preſenta pour donner aux flancs, le ſieur de Chaſtelas Capitaine au regiment d'Enguyen ſouſtint la fougue des premiers, le ſieur du Pleſſis Capitaine dans celuy de la Melleraye, arreſta la fureur des autres. Le combat fut fort aſpre au commencement, toutefois il ſe termina par la mort des Capitaines de ces deux brigades, de huit Cavaliers de leur part, de ſept de la noſtre, de vingt bleſſez & de neuf priſonniers, leſquels furent renvoyez au Mareſchal de la Melleraye deux heures apres qu'ils furent entrez dans la ville. *Sortie des aſſiegez.*

Il n'en arriva pas ainſi dans vne autre ſortie qu'ils firent le 2. de Iuin, trois eſcadrons de Cavalerie & deux cens mouſquetaires ayans attaqué la ligne la plus proche de la riviere du quartier de la Melleraye ils forcerent deux corps de garde, dans chacun deſ-

quels il y avoit ſoixante ſoldats, prirent vn Lieutenant qui ſe deffendoit la pique à la main apres avoir eſté laſchement abandonné par la meilleure partie de ſes ſoldats, & n'ayans pas trouvé meſme facilité d'emporter vn troiſiéme corps de garde du regiment de Cinq Mars, retournerent plus ſatisfaits de cét exploit que des precedens.

Le Roy quitte le camp.

En ce meſme temps le Roy cognoiſſant quelque alteration dans ſa ſanté, partit par l'avis de ſes Medecins pour aller prendre des eaux de Maine, mais ce ne fut pas ſans avoir viſité les lignes, les redoutes, les forts, les batteries & les autres travaux du camp, leſquels eſtans dans la perfection qu'il les deſiroit, ſemblerent avoir apporté quelque ſoulagement à ſon mal.

Le Mareſchal de la Mothe entre dans le Royaume de Valence.

Le baſton de Mareſchal de France ayant cependant donné quelque acroiſſement à l'ardeur guerriere du ſieur de la Mothe Houdancourt, il quitta Barcelonne apres s'eſtre acquitté des remercimens qu'il devoit aux faveurs de ſa Majeſte, retourna vers les troupes qu'il avoit laiſſées, & ne voulant rien oublier pour affoiblir les Arragonnois, entra dans le Royaume de Valence, où il fit vn degaſt nompareil, afin d'oſter aux ſoldats que l'on proiettoit d'y lever les moyens d'y vivre & d'y ſubſiſter.

Ce deſſein n'eut aucune difficulté, car il n'y trouva perſonne qui ſe mit en eſtat de

uy donner de l'empeschement: mais il se fa-
ut servir de l'espée quelques iours apres; vn
vis luy estant donné que le Marquis de Le-
ganez envoyoit à Vineros vne fort belle
piece de canon sous l'escorte de deux cens
nousquetaires & de cent cinquante Che-
aux, il détacha de l'armée cinq cens Cava-
ers, lesquels ayans attaqué cette escorte,
asserent toute l'infanterie au fil de l'espée,
nirent trente-deux Cavaliers au nombre
es morts, en firent vingt-sept prisonniers,
t se saisirent de cette piece de canon qu'ils
nenerent au camp de Reoux.

Le pays estant tout desnué de troupes, il *Tamarit at-*
it vne grande liberté d'agir puissamment, *taqué par le*
t n'en voulant pas mespriser les occasions, *Mareschal*
iena son armée devant Tamarit avec opi- *de la Mothe.*
ion qu'il prendroit la place sans coup fra-
er: mais le Gouverneur se voyant appuyé
e deux cens soldats, & des habitans qui tes-
oignoient vne grande resolution de se
en defendre, respondit qu'il ne la pouvoit
der qu'avec la vie, en effet, il se mit en estat
en disputer la possession, & le fit avec vn
urage si grand, que pour emporter pleine-
ent la ville, il falut gagner toutes les mai-
ns pied à pied. La prise de la ville ne fut *Vigoureuse*
s encor la fin du combat; les soldats & les *resistance*
bitans qui n'avoient pas succombé parmy *des assiegez.*
nt d'efforts, se retirerent dans vne Eglise
ils renouvellerent la mousqueterie avec

la mesme vigueur qu'ils avoient fait tout le long du iour : mais en fin ils furent forcez pendant la nuict & tous tuez, à la reserve de quarante qui furent menez à Lerida.

Prise de Tamarit.

Cette prise donnant vn extreme desir à ce Mareschal de pousser plus loin ses conquestes, il ietta les yeux sur Mouzon : laissa dans Tamarit le Marquis de la Luzerne & le sieur Doré intendant de la iustice, le premier pour attendre le canon, l'autre pour faire suivre les vivres; & faisant marcher son armée alla camper à saint Esteve esloigné de Mouzon d'vne lieüe & demie seulement.

Les loix de la guerre voulans qu'vn Capitaine sçache l'estat d'vne place qu'il veut attaquer, le Mareschal partit de saint Esteve avec le sieur du Terrail & cinq cens Chevaux pour recognoistre celle-cy. Il trouva que c'estoit vne grande ville fermée de murailles peu fortes, située au pied d'vne montagne, au dessus de laquelle il y avoit vn Chasteau d'vne assiete fort avantageuse d'autant qu'il est basty sur le Roc, qu'il a veüe sur la ville, les avenuës, & sur vne autre eminence de laquelle il n'estoit separé que par vne grande ravine : Il y remarqua vne Eglise dans vne place naturellement bien fortifiée, le costé de la plaine estant deffendu par vne autre ravine escarpée dans le roc : il apprit encor qu'il y avoit dedans de grands magazins & peu de soldats pour les bien

def

leffendre: voila pourquoy le desir de la pos-
eder trouvant de l'acroissement dans ces
vantages, il resolut de l'emporter à quelque
ondition que ce fut.

Tirant donc toute son armée de saint Este-
e, & faisant avancer son canon il disposa
eux attaques : La premiere à l'Hermitage
ui est à la gauche de sainte Guiteria, com-
andée par le sieur d'Hoquincourt avec les
egimens de Tonneins, Grignol, Mirepoix,
oustenus par vne partie de la Cavalerie: l'au-
e à vn Convent du faux-bourg, sous les
rdres du sieur du Terrail qui commandoit
regiment de la Mothe & les compagnies
oyales. Les ennemis deffendirent d'abord
s deux postes, mais ayans esté poussez ver-
ment, ils les cederent aux François qui s'y
gerent en dépit de la mousqueterie, la-
uelle tint toute la nuict la courtine en feu.

Siege de Mouçon.

Le iour ayant fait remarquer au sieur de
Luzerne entre l'Hermitage & sainte Gui-
ria vne redoute qui pouvoit fort incom-
oder son logement, il fit eslever vne batte-
; sous la faveur de laquelle ayant fait
ancer quelques troupes, cette redoute fut
nportée trois heures apres, & pendant la
ict les soldats y firent vn bon logement
ur se mettre à couvert de la mousquete-
du Chasteau. Cependant le sieur du Ter-
l ayant attaqué la ville avec les regimens
Xaintonge & de Lyonnois, en prit vne

Prise de la ville.

partie au premier assaut, gagna l'Eglise Par-
rochiale dans laquelle il prit trente homme
à discretion, & suivant sa pointe, aussi tos
que la nuict fut fermée se rendit maistre d
tout le reste, à la reserve du Chasteau & d
sainte Guiteria.

Ce fort estant celuy qu'on vouloit avoi
avant que d'aller au Chasteau, le sieur d'Ho-
quincourt fit eslever vne batterie de so
costé pour en faciliter l'approche par la rui-
ne de ses deffences; & d'ailleurs le Marqui
de la Luzerne fit travailler à vne tranché
pour aller à la contrescarpe. La batterie ioü
tout le iour, le logement fut aussi fait sur l
contrescarpe pendant la nuict : vne second
batterie ayant esté iugée necessaire, elle fu
dressée le lendemain, & les mineurs com
mandez pour aller percer le fossé. Cette se
conde batterie ayant fait breche à la murail
le, & ruiné dans sainte Guiteria le costé q
servoit de flanc, le Gouverneur demanda d
capituler pour son chef, & qu'il luy fut pe
mis de faire sortir de ce fort sept cens hom
mes qu'il y commandoit : mais le Maresch
de la Mothe l'ayant refusé, si le princip
Gouverneur qui estoit au Chasteau n'e
troit dans la capitulation pour luy remett
cette derniere place entre les mains, ce Go
verneur demanda temps pour conferer av
celuy du Chasteau, & cependant tresve:
qui luy fut accordé sans difficulté; d'auta

que ce traité ne retardoit point les travaux, & qu'il donnoit aux Generaux François les moyens de bien recognoistre les breches & la place.

L'heure prescripte estant arrivée, & ce Gouverneur ne paroissant point pour rendre responce, le Mareschal envoya dire par vn tambour, que la tresve estant expirée il alloit faire ses derniers efforts, ce qui leur fit mettre dehors vn Capitaine avec vn estat par escrit des conditions sous lesquelles ils estoient resolus de se rendre; mais le Mareschal de la Mothe n'ayant pas trouvé ces conditions raisonnables, il les renvoya pour se preparer à ce qu'il iugeroit necessaire: Le fossé estant donc percé, le Marquis de la Luzerne eut ordre d'aller recognoistre par quels moyens on pourroit forcer les ennemis sans attendre l'effet de la mine, ce qui estant fait, vn Sergent se mit à la teste de dix soldats, ce Sergent fut suiuy d'vn Aide de camp avec vingt hommes, & tous ceux-là du Marquis de la Luzerne, qui menoit la meilleure partie des regimens de Tonneins & Grignol: les ennemis ayans fait paroistre quelque estonnement à la seule veüe des premiers soldats, toutes les troupes destinées à l'assaut donnerent si courageusement la breche, qu'ayans contrains les Castillans de gagner au pied pour se mettre à couvert du Chasteau, ils se rendirent maistres de

L'Eglise de sainte Guiteria emportée de force.

ſainte Guiteria où ils ſe logerent.

Les premiers ſoins du ſieur d'Hoquincourt furent alors de faire remplir le foſſé pour donner paſſage au canon, ceux du ſieur du Terrail de placer cette artillerie contre le Chaſteau, & ceux du Marquis de la Luzerne de faire prendre des poſtes avancez, afin de donner aux mineurs la commodité de s'attacher à la muraille du Chaſteau. Toutes ces diligences eurent auſſi l'effet qu'on s'eſtoit promis, le foſſé fut comblé le 3. Iuin: La batterie miſe en eſtat le lendemain: Le 5. l'infanterie ſe logea dans vne chapelle entre ſainte Guiteria & le Chaſteau, & les mineurs s'attacherent le iour ſuivant à vne des tours du Chaſteau.

Les aſſiegez eſtoient gens de guerre, & par conſequent obligez par honneur à ne ſe laiſſer pas prendre ſans coup fraper, ils ſortirent auſſi la nuict de ce dernier iour, pouſſerent quatre-vingts hommes des compagnies Royales qui eſtoient en garde dans les poſtes de la Chapelle, & les en chaſſeren[t] apres leur avoir tué quatorze hommes; mai[s] ils ne iouïrent pas long temps de la gloire d[e] leur conqueſte: ceux qu'ils avoient battu[s] ayans eſté renforcez peu de temps apres, re-tournerent avec tant d'ardeur, qu'ils repr[i]rent ce qu'ils avoient abandonné. Quan[t] aux mineurs leur fortune fut bien diverſ[e] vn fut tué d'vn coup de fuzil; deux autre[s]

Sortie des aſſiegez.

ayans eſté deſcouverts furent arrouſez d'huile boüillante, & les aſſiegez ayans fait deſcendre vne bombe en vn autre endroit où la mine eſtoit avancée, elle rompit tous les madriers & mantelets, & contraignit ceux qui travailloient à ſe retirer, ce qui n'empeſcha pas toutefois que ces derniers ne continuaſſent leur pointe apres avoir remis en eſtat tout ce qui leur eſtoit neceſſaire.

Seconde ſortie des aſſiegez.

La premiere ſortie des aſſiegez ayant eſté trop peu de choſe pour ſatisfaire à leurs courages, ils en firent deux autres quatre iours apres, s'adreſſerent aux regimens de Montpeyroux & de la Mothe, & pouſſerent les deux premieres gardes avec aſſez de vigueur pour les obliger à ſe retirer : mais le Meſtre de Camp du premier s'eſtant avancé l'eſpée à la main avec tout ſon corps de reſerve, & le Capitaine qui commandoit celuy de la Mothe n'ayant pas moins fait de ſa part, ils furent recognez iuſques aux portes du Chaſteau apres avoir perdu quatorze hommes.

Le Chaſteau de Mouçon rendu.

En fin la mine eſtant achevée & preſte à ioüer, & le Gouverneur eſtant alors ſommé de ſe rendre, il accepta ces conditions, ſous leſquelles il remit la place entre les mains du Mareſchal de la Mothe.

ARTICLES ACCORDEZ au nom du Roy Tres-Chrestien, entre le Mareschal de la Mothe Lieutenant General de l'armée de Sa Majesté en Arragon, & Dom Martin de Alsor Mestre de Camp d'vn regiment d'infanterie, & Gouverneur du Chasteau de Mouçon pour Sa Majesté Catholique, le 14. Iuin 1642.

I.

PRemierement que ledit Gouverneur sortira Lundy prochain seiziéme dudit mois à midy, n'estant point secouru entre cy & ce temps-là, avec tous les soldats & habitans de la ville de Mouçon, où des lieux voisins qui se trouveront audit Chasteau, avec armes & bagages, enseignes déployées, tambour battant, mesche allumée des deux bouts, balle en bouche, sans autres munitions que celles qu'ils pourront porter dans leurs bandolieres & la mesche necessaire.

II.

Ledit Mareschal de la Mothe promet de

es faire escorter en toute seureté iusques
ur le bord de la riviere de Sainca: auquel
ieu ils feront à leur diligence venir des bar-
ques pour les passer, & leur sera donné vn
passeport pour envoyer vn Tambour que
eur fera venir lesdites barques.

III.

Que cependant d'vne part ny d'autre on
e travaillera ny à mine, ny à fortification.

IV.

Que les habitans de ladite ville de Mou-
çon & autres lieux sortans dudit Chasteau
pourront retourner en leurs maisons en
oute seureté, avec leurs hardes & équipa-
ges, prestans le serment de fidelité au Roy
Tres-Chrestien, & ceux qui voudront passer
delà la riviere de Sainca, le pourront faire li-
brement.

V.

Que les Religieux & Religieuses pour-
ont retourner en seureté en leurs maisons
& Convents, où ailleurs si bon leur semble,
avec leurs hardes & équipages, & en cas
qu'ils restent en leurs Convents, presteront
e serment de fidelité au Roy Tres-Chrê-
ien.

VI.

Que pour la seureté de la presente capitu-
ation, seront donnez deux ostages de part
& d'autre, & sera permis à ceux qui entre-
ont audit Chasteau de visiter les muni-

tions de guerre, qui y seront conservées de bonne foy iusques à ce que la garnison Françoise y soit entrée. Que les prisonniers qui seront dans ledit Chasteau seront rendus & eschangez contre ceux que l'on tient d'eux, à proportion de la qualité desdits prisonniers.

VII.

Qu'il leur sera fourny vingt charrettes pour porter leurs blessez iusques au bord de la riviere de Sainca, & pourront mettre sur lesdites charrettes les hardes que bon leur semblera.

VIII.

Que l'on fera voir la mine au Gouverneur ou autre tel qu'il avisera en la façon qui luy a esté promise : laquelle il fera reconnoistre dés ce soir ou demain au matin : & au cas qu'elle soit en l'estat que l'on luy a fait entendre, sera obligé de tenir le present traité.

IX.

L'ayant fait reconnoistre par les Sergens Majors, Sebastien Povezo, & Dom Fernando de Ribera, il s'est trouvé qu'elle est de la qualité qui nous avoit esté dite.

X.

C'est pourquoy nous ratifions le present traitté, & promettons le tenir de point en point. Fait au Chasteau de Mouçon, le 15. Iuin 1642.

L'extremité dans laquelle la ville de Perpignan ſe trouvoit alors reduite ne donnant pas de petites inquietudes au Roy d'Eſpagne, il fit des efforts nompareils pour la ſecourir : Les Marquis de Terracuſe, de Leganez, & de Mortare, remuoient le Ciel & la terre pour faire de grandes levées dans la Caſtille & l'Arragon ; Le Vice-Roy de Naples preſſoit celles qu'il mettoit ſur pied pour compoſer vne armée navale, ſous les ordres de Dom Carles de Florence Generaliſſime des forces navales, & l'on n'entendoit parler que d'vne prodigieuſe armée qui devoit delivrer cette forte place aſſiegée, ou pour le moins prendre Barcelonne ; tous les Generaux Eſpagnols ayans ordre d'attaquer cette derniere place par mer & par terre s'ils ne pouvoient ſecourir l'autre.

Armées Eſpagnoles en campagne.

L'effet de ces belles armées ne fut pas ſi grand que le bruit ; celle de mer compoſée de cinquante vaiſſeaux & de dix galeres ayant paru ſur la route de Viveros à Terragone, le Marquis de Brezé qui n'attendoit que ſa rencontre pour la choquer, ſe mit en mer, fit attaquer par ſix galeres & quatre vaiſſeaux l'Amiral ennemy, lequel avoit moüillé l'ancre prés de Viveros avec vn autre grand vaiſſeau, les prit, y fit mettre le feu, ne les ayant pû faire ſortir de là pour n'y avoir trouvé que douze pieds d'eau, & ſur l'avis qu'il receut que tout le reſte de la flote

Combat des armées navales.

faiſoit voile droit à Barcelonne, fit tourner de ce coſté-là pour l'aller combattre.

Son eſperance ne le trompa point; auſſitoſt qu'il fut devant Barcelonne il vit vn ſignal de la citadelle, par lequel ayant appris la venuë des ennemis, il ſe diſpoſa de bon cœur à les recevoir chaudement.

Le temps n'eſtoit point propre à ſon deſſein, & le vent s'oppoſoit directement à la gloire qu'il pretendoit de la deffaite de ces ennemis, neantmoins ne pouvant eſtre arreſté par des conſiderations ſi puiſſantes, il conclud qu'il falloit donner, & ſur cette reſolution fit conduire ſes galeres avec tant d'adreſſe, qu'ayant gagné le deſſus du vent en trois heures, il fit dreſſer les voiles droit à celles de l'ennemy, leſquelles redoutans cét abord s'enfoncerent dans le gros de leur armée, & laiſſerent en proye douze vaiſſeaux qui compoſoient avec elles l'arriere-garde.

Il n'y eut pourtant que quatre de ces vaiſſeaux perdus, vn par le feu, deux par la furie des cannonades qui les firent couler à fonds, le quatrieſme callant la voile pour ſe garentir. Cét eſchec ne fut pas le ſeul que cette armée navale receut: Le lendemain premier de Iuillet le combat ſe renouvella beaucoup plus furieux & plus long que le precedent, trois vaiſſeaux Eſpagnols y furent pris, & coulez à fonds quelque temps apres, & celuy de la Magdelaine monté de

Secõd combat des armées navales.

oixante-ſix pieces de canon fut bruſlé: mais
e General François y perdit vn galion, com-
nandé par le ſieur de Cangé, lequel eſtant
croché avec celuy de la Magdelaine fut
uſſi bruſlé, & ſon Capitaine avec luy. Voi-
a quel fut le progrez de cette armée navale,
ui devoit reſtaurer Perpignan, ou contri-
uer à la priſe de Barcelonne; Voyons les
fforts de celle de terre, laquelle avoit pour
Generaux les Marquis de Leganez & de Ter-
acuſe.

Le Mareſchal de la Mothe ayant appris
u'elle eſtoit à Terragone, compoſée de dix
ille hommes de pied & de quatre mille
hevaux, il laiſſa dans Mouçon & dans Le-
da des garniſons ſuffiſantes pour les bien
effendre, & n'ignorant pas l'ordre qu'a-
oient les Generaux Eſpagnols de perir ou
e ſecourir Perpignan, prit à coſté de Ville-
anche vn poſte, duquel il pouvoit eſtre en
ois heures ſur quelque chemin qu'ils vou-
roient prendre pour leur deſſein.

Diſpoſition du Mareſchal de la Mothe pour combattre les Eſpagnols.

Le Marquis de Terracuſe eut bien voulu
e combattre point, afin de n'eſtre pas di-
erty de ſon entrepriſe, & pour cette conſi-
eratiõ fit mine d'aller ataquer Lerida, pour
re ſortir de ſon poſte ce Mareſchal, mais
ant appris qu'il ne branſloit point pour
utes ſes feintes, il eut recours à vne inven-
on nouvelle, qui fut de faire faire quinze
ns lanternes pour paſſer ſous la faveur de

la nuict par des lieux desavantageux à la cavalerie. Le Mareschal de la Mothe qui en eut avis resolut aussi de sa part de joindre l'artifice à l'effort de ses armes & de son courage, il fit adroitemẽt tomber entre les mains de ses ennemis vn soldat, qui les asseura qu'il avoit receu vn renfort de quatre mille hommes, cependant ne voulant pas perdre l'occasion de combattre, il quitta son poste pour aller prendre celuy de l'Arbos, esloigné de trois lieuës de Valz, où le Marquis de Terracuse avoit son principal quartier.

Ces approches ayans fait croire aux Espagnols que l'armée Françoise estoit veritablement composée de treize ou quatorze mille hommes, ils deslogerent de Valz, avec ferme resolution de ne combattre point s'ils n'y estoient forcez par des rencontres extraordinaires, & retournerent vers Terragone, n'ozans hazarder vn passage de trente-six lieuës, moins encor d'assieger Barcelonne, puis qu'ils avoient en queuë vne armée capable de les battre en campagne; mais quelques grands que fussent les soins qu'ils apporterent à se conserver, la campagnie du Connestable de Castille, composée de deux cens Maistres fut attaquée au bout de deux iours, & deffaite si pleinement, qu'il n'en resta que quarante-sept, qui firent tout le nombre des prisonniers.

Deffaite de la cõpagnie de gensd'armes du Conestable de Castille.

Le Gouverneur de Perpignan ayant don

eu que la diligence de tous les Generaux
lu Roy Catholique n'avoit rien produit, &
qu'il se flatoit d'esperer encor quelque cho-
e, il envoya Dom Diego Cavaliero, & le Ca-
pitaine Fino Neapolitain vers les Mares-
chaux de Schomberg & de la Mesleraye
pour capituler, ce qu'ils firent en fin avec les
conditions qui suivent.

Reddition de Perpignan.

ARTICLES ACCORDEZ par Messieurs les Mareschaux de Schomberg, & de la Mesleraye, Lieutenans Generaux de l'Armée du Roy en Roussillon ; & Monsieur le Marquis de Flores d'Avilla, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Perpignan, & à son Conseil de guerre.

PREMIEREMENT.

QVe le Mardy neufiesme iour de Se-
ptembre à huict heures du matin
Monsieur le Marquis de Flores d'Avilla, &
son Conseil de guerre, remettront entre les
mains de Messieurs les Mareschaux de Fran-

ce,ou ceux qu'ils ordonneront,la Citadelle, Chasteaux & Ville de Perpignan, avec tous les canons & munitions de guerre qui y sont presentement, le tout de bonne foy, & que iusques audit tẽps sera fait tresve entre ceux de la ville & de l'armée: laquelle toutesfois sera rompuë pour faire toute sorte d'hostilité en cas que l'armée de terre du Roy Catholique paroisse à la veuë de la place: la capitulation subsistant tousiours si la place n'est secouruë de deux mille hommes de pied, mille Chevaux, & deux cens charges de vivres, dans ledit temps.

II.

Que tous les gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie, avec tous les Chefs, Officiers & valets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sortiront la vie sauve, avec armes & bagages, tambour battant, enseignes déployées, mesches allumées par les deux bouts, balle en bouche, six pieces de canon, avec les munitions pour tirer vingt coups de chacune, & des munitions necessaires pour des gens de guerre.

III.

Que sortant de la place deffenses seront faites sur peine de la vie, tant aux François que Catalans, d'outrager aucun de ladite garnison, tant de fait que de parole, tant à la sortie que par le chemin; & que pour cét effet toute l'armée sera mise en bataille.

IV.

Qu'aucun de ladite garnison ne pourra estre retenu pour debtes, ny sous aucun autre pretexte que ce soit, & que l'on ne touchera aucunes femmes, enfans, valets, ny à toutes sortes d'equipages: lesquels ne pourront estre visitez, & pourront enlever & emmener leurs chevaux, & autres bestiaux, avec les autres choses qu'ils ont dans la ville.

V.

Que tous les naturels & voisins de ladite ville qui voudront suivre ladite garnison & le party du Roy Catholique, le pourront faire sans aucun empeschemét, sous les mesmes conditions: & ceux qui voudront demeurer dans la ville pour donner ordre à leurs affaires, y pourront sejourner l'espace de huict mois, avec liberté de vendre & disposer de leurs biens, ainsi que bon leur semblera: & en suite se retirer avec passe-port du Gouverneur, lequel leur sera accordé.

VI.

Qu'il sera donné deux cens charrettes & cent chevaux de selle ou mules, pour la conduite des Officiers & bagages iusques à Coioubre, & lesdits cent chevaux iront par terre iusques à Roze, avec quatre ostages qui leur seront donnez lors qu'ils sortiront de la ville: deux desquels iront par mer avec les bagages & malades, & les deux autres par terre avec les Officiers iusques audit Roze:

tous lesquels tant Officiers que soldats, sains & malades iront iusques à Terragone, sans s'arrester à Roze que le temps necessaire pour leur embarquement.

VII.

Que tous les malades & invalides seront portez au port de Colioubre, où ils seront embarquez avec les vivres necessaires pour leur nourriture pendant leur voyage, aux despens de Sa Majesté Tres-Chrestienne, & dans les barques preparées pour cét effet: pour lesquelles Monsieur le Marquis de Flores d'Avilla donnera passe-port & asseurance pour leur retour, ainsi que pour les chevaux, mules & charettes qui leur auront esté données, & lesdites barques iront à Tarragone passant par Roze.

VIII.

Qu'ils pourront emporter tous les papiers appartenans au Roy Catholique, excepté les titres qui concerneront le Comté de Roussillon.

IX.

Qu'Antonio de Biou, Raphaël Pascoas, & Francesco Chaain, qui tiennent des rentes du Roy Catholique, seront obligez d'aller rendre leurs comptes, à condition que l'on laissera des ostages pour la seureté de ceux qui ne voudront pas faire le voyage de leur bon gré.

X.

X.

Et pour la seureté de l'execution des cho-
es convenuës seront presentement mis en-
re les mains de Messieurs les Mareschaux
e France quatre ostages, qui demeureront
usques à l'entier accomplissement dudit
raité.

XI.

Et pour ce qui est de la marche de la gar-
ison sortant de Perpignan, elle ira loger à
lne le 9. Septembre, le 10. à Colioubre, l'11.
Bagneaux, le 12. à la Selve, & le 13. à Roze.

XII.

Que Monsieur le Marquis de Flores d'A-
lla pourra envoyer à Terragone avec le
us de diligence que faire se pourra vn Of-
ier par le chemin royal, pour avertir les
eneraux de Sa Majesté Catholique du pre-
nt traité.

XIII.

Et que lors qu'il retournera il ne pourra
trer dans la place: mais il parlera à vn Of-
ier de la garnison, en presence de ceux de
mée: & bien qu'il ne retourne dans le
sme temps, le present traité aura son mes-
effet.

XIV.

ors que les conditions du present traité
ont executées, les ostages seront rendus
bonne foy: sçavoir, les François à Castil-
, & les Espagnols à Roze.



Fait & arresté au Camp devant Perpignan le 29. Aoust 1642. Signé, El Marquez de Flores d'Avilla, Dom Diego Caballery, Dom Iuan Destu, Dom Diego Fajard.

Rien ne restant donc à faire que l'accomplissement de ces articles, les Mareschaux de Schomberg & de la Mesleraye fournirent aux assiegez les deux cens charrettes qu'ils avoient promises, les six canons & les munitions accordées sortirent, & toute la garnison, qui consistoit encor en quinze cens hommes parut à la suite du Marquis de Flores d'Avilla, & de Dom Diego, lesquels s'estans arrestez pour complimenter le Duc d'Enguyen & les Generaux, firent passer devant eux cette soldatesque en bon ordre.

Cependant le sieur de Varennes Mareschal de Camp ayant receu les clefs de la ville, se saisit de la place, mit bonne & seure garde par tout, & faisant ouvrir la porte d'Elne pour donner entrée à l'Archevesque de Narbonne, suivi des Evesques de Nismes & d'Alby, l'accompagna iusques à l'Eglise pour y chanter le *Te Deum*, où les Generaux se trouverent pour rendre graces à Dieu de la conqueste de cette place, inexpugnable à toute autre force qu'à celle de la necessité, & qui n'estoit tombée entre les mains des Aragonnois que par l'artifice d'vn Cordelier lequel ayant esté suborné par vn Roy d'A

agon, soustint à Charles VIII. auquel il
lonnoit ses oreilles pour la confession, qu'il
ie la pouvoit garder avec conscience. Le
ieur de Vaubecourt Gouverneur de Lan-
lrecies arrivant quelque temps apres pour
commander, la trouva garnie de six vingt
ieces de canon, sept mortiers, neuf mille
ousquets, sept mille arquebuzes, quatre
iille picques, cinq cens cuirasses de service,
ois cens mille livres de poudre, quatre-
ingts dix mille de plomb en balle & sau-
ion, dix-huict mille boulets de canon, & de
utes sortes d'autres munitions necessaires
our la deffence d'vne place.

Tout ce qui se pût faire alors pour jetter
e grands vivres dans Perpignan ayant esté
rt soigneusement observé, & les travaux
camp estans ruinez en fort peu de temps,
s Generaux ne voulurẽt pas renfermer dãs
s garnisons vne armée toute triomphante
ndant que la belle saison leur donnoit lieu
l'employer plus vtilement, voila pour-
oy la mettans aux champs, ils luy firent
urner teste contre Salces, afin qu'il ne se
uvat plus rien dans le Roussillon qui ne
joug aux armes Françoises.

L'armée Françoise marche contre Salces.

Le grand nombre de gens de guerre que
nvie de cõquerir & de cõserver cette Pro-
ice y avoit fait arriver de Frãce & d'Espa-
e depuis 3. ans, avoit veritablement privé
te place du pouvoir d'y faire vn amas de

vivres pour soustenir vn siege long-temps: mais l'estonnement de la prise de Perpignan agissant plus puissamment dans le cœur du Gouverneur & des soldats de sa garnison, que la crainte de manquer de pain, ils n'attendirẽt pas que l'on fit de grãds preparatifs pour les prendre, ils capitulerent quelques iours aprés qu'ils furent attaquez, & obtindrẽt avec peu de peine des articles, dans l'accomplissemẽt desquels tout le Roussillon se trouva reduit à l'obeïssance du Roy. Voicy les termes dans lesquels ils furent conceus.

Reddition de Salces.

ARTICLES ACCORDEZ par Messieurs les Mareschaux de Schomberg & de la Mesleraye, Lieutenans Generaux de l'Armée du Roy en Roussillon à Dom Benito Henriquez de Quiroga Lieutenant de Mestre de Camp General Gouverneur de Salces pour Sa Majesté Catholique: & à tous les gens de guerre & autres personnes qui se trouveront en ladite place.

I.

QVe le iour de S. Michel vingt-neufiéme du present mois, à huict heures du matin, sortiront ledit Gouverneur avec l

Officiers, soldats, & autres qui se trouveront en ladite place la vie sauve, avec armes & bagage, tambour battant, mesche allumée par les deux bouts, enseignes déployées, balle en bouche, & seront conduits avec escorte suffisante iusques à Pampelune : sans qu'il leur soit dit ny fait aucun tort ou iniure.

II.

Qu'il leur sera donné douze charrettes ou chariots pour porter leur bagage, & douze chevaux pour porter les Officiers.

III.

Qu'il sera fourny estapes sur le chemin aux despens de Sa Majesté Tres-Chrestienne, & qu'ils ne pourront faire que trois lieuës par iour.

IV.

Qu'ils remettront ledit iour vingt-neufiesme du present mois la place avec toutes les armes, canons & munitions de guerre, & toutes les choses appartenantes au Roy Catholique, le tout de bonne foy, entre les mains de celuy qui sera ordonné par mesdits Sieurs les Generaux.

V.

Et pour la seureté de l'execution dudit traitté, ils seront obligez de laisser deux Capitaines en ostage, & ne se fera iusques à la reddition aucun acte d'hostilité : & ne pourra entrer aucuns vivres en

la place que par la permiſſion des Generaux.

VI.

Qu'il ſera permis au Gouverneur de ladite place d'envoyer vn Officier à Terragone, pour avertir les Generaux de l'armée du Roy Catholique de ladite capitulation.

VII.

Que les Catalans qui ſont en ladite place pourront ſe retirer chez eux en preſtant ſerment de fidelité.

Fait & arreſté à Perpignan ce 15. iour de Septembre 1642. Signé, Schomberg, La Meſleraye, Benito Henriquez de Quiroga, Iacomo Lopel de Marſilla, Mneujo Lopez de Marittou. Et plus bas, Par Meſſeigneurs, Cherré.

Les Generaux Eſpagnols n'apprirent la perte de ces deux places qu'avec vn déplaiſir extreme: mais leur mal eſtoit ſans remede, ils reſolurent de ne pas laiſſer inutiles les forces qu'ils avoient aſſemblées avec tant de peine; les Marquis de Mortare & de la Inojoza joignirent leurs troupes à celles que le Marquis de Terracuſe tenoit aux environs de Terragone, & tous enſemble ſe diſpoſerent d'aller aſſieger Lerida, où le Marquis de Leganez les attendoit avec vn bon nombre de gens de guerre qu'il avoit ſur pied.

Deſſein des Eſpagnols ſur Lerida.

Le Mareſchal de la Mothe eſtant averty

de cette entreprise, mesmes qu'ils s'estoient avancez iusques au village du Plat, situé dans la plaine de Terragone, au pied de la montagne du Col de Cabre, donna promptement les ordres pour faire trouver toutes ses troupes à Sainte Colombe, alla camper à Roquefort, & voulant sçavoir en quelle posture estoit cette armée, prit vn escadron de la cavalerie du Terrail pour l'aller recognoistre dans le poste de Serreal, où il estoit asseuré qu'elle estoit logée. Peu de temps ayant suffi pour luy faire trouver les coureurs, son escadron les poussa vigoureusement, en mit quelques-vns sur la poudre, en fit quatorze prisonniers, & sçachant par ceux-là que l'avant-garde ayant passé le Col de Cabre estoit en bataille au de là d'vne grande ravine, pour le passage de laquelle il avoit fallu defiler, il continua son chemin iusques à vne montagne qui les couvroit, pour cognoistre leur marche ou l'ordre de leur campement.

Son desir se trouvant satisfait par la cognoissance qu'il eut de leur marche, il retourna sur ses pas avec diligence, commanda que son armée se mit en campagne, & sortant le premier avec cinq cens chevaux & pareil nombre de mousquetaires, s'en alla droit à Serreal, avec opinion qu'il y trouveroit encor quelques paresseux, ce qui s'estãt rencontré selon sa pensée, il les fit tous tailler en pieces, & sans s'arrester davantage

continua ſes pas iuſqu'à la ravine, qu'il trouva gardée par trois compagnies, leſquelles ne luy ſemblans pas capables de donner des bornes à ſes deſſeins, il les fit charger & pouſſer iuſques dans leur gros, apres avoir pris trente priſonniers, & laiſſé quarante-quatre morts ſur la place, parmy leſquels eſtoient ſept de ſes cavaliers.

Ce petit eſchec luy ayant facilité le paſſage de la ravine, il mit en campagne des batteurs d'eſtrade & des eſpions, leſquels eſtans retournez peu de temps apres pour luy dire que les ennemis avoient marché toute la nuict, & qu'ils alloient droit à Lerida, il mit aux champs diverſes parties pour avoir des nouvelles de moment à autre, cependant s'eſtant diligemment avancé iuſques à Belpux, petit bourg ſitué aux plaines d'Vrgel, il détacha de l'armée vn regiment d'infanterie Françoiſe & cent mouſquetaires Catalans qu'il fit entrer dans Lerida, avec autant d'argent qu'il en falloit pour ſatisfaire à la garniſon, & pour la perfection des travaux neceſſaires au ſouſtien d'vn ſiege.

Lerida rafraiſchy.

Parmy les inquietudes que les puiſſantes forces de ſes ennemis luy pouvoient donner, il receut vne conſolation nompareille de voir arriver en vn temps merveilleuſement opportun le ſieur du Chaſtelier Barlot, Meſtre de Camp du regiment de Poictou, ſuivi de quinze cens hommes de pied, que

es Mareſchaux de Schomberg & la Meſle-
aye avoient détaché du corps de l'armée
rançoiſe , ſur les apparences qu'apres la
riſe de Perpignan tout l'orage fondroit
ans la Catalogne: Voulant auſſi témoigner
ue ce ſecours l'aſſeuroit beaucoup, il mit le
endemain huict cens Chevaux & mille
iouſquetaires ſous les ordres de ce Meſtre
e Camp pour arreſter les ennemis, ce qui
it fait tout du long du iour par des eſcar-
iouches legeres.

Cependant quelques-vns de ceux qui bat-
oient la campagne eſtans retournez le iour
ieſme pour l'avertir que l'avant-garde des
nnemis paſſoit prés du village de Leſbor-
es dont il n'eſtoit pas beaucoup eſloigné,
fit avancer le regiment d'Alez iuſqu'à Ge-
cca, le mit en embuſcade, & commanda le
eur de Cambon d'vn autre coſté pour eſ-
yer d'affoiblir le camp ennemy par quel-
ue ſurpriſe. Ces deux deſſeins furent ſuivis
vn effet heureux ; ce regiment deffit cent
aiſtres qui menoient quantité de beſtail
our l'armée des ennemis, prit & pilla tout
bagage du Marquis de Terracuſe qui
archoit ſous la conduite de ces Cavaliers;
le ſieur de Cambon parut le ſoir meſme
ec quatorze priſonniers qui reſtoient de
défaite de cinquante Maiſtres qu'il avoit
ſſez morts aſſez prés delà.

Ces ayantages n'ayans pas toutesfois eſté

Lerida bloqué par les Espagnols. suffisans d'empescher la marche des ennemis, ils arriverent devant Lerida, prirent tous les postes qui leur semblerent avantageux, & sans donner relasche aux soldats firent quelques petits travaux pour les asseurer, ce que le Mareschal de la Mothe, qui les avoit tousiours tallonnez, ayant remarqué trois heures apres qu'ils furent logez, il se resolut de faire passer son infanterie dessus le pont de Ballaguier pour les aller attaquer de l'autre costé, celuy par lequel il estoit venu luy semblant desia trop avantageusement deffendu: mais ayant appris sur ces entrefaites que le Marquis de Leganez venoit du costé de Fragues avec vn corps d'armée qui n'estoit point à mespriser, il convertit la pensée d'aller attaquer le camp qu'il voyoit, en celle d'aller combatre ce Marquis avant qu'il eut ioint les premieres troupes. Ayant donc fait passer son armée sur le pont de Ballaguier, il suivit le chemin par lequel cette nouvelle armée devoit arriver, fit passer au fil de l'espée vn corps avancé qui ne s'attendoit point à la charge, & sçachant que le Marquis avoit pris l'allarme assez chaudement pour retourner du costé de Fragues, il reprit aussi le chemin par lequel il estoit venu pour delivrer Lerida du blocus, au lieu de poursuivre celuy qui fuyoit devant luy.

Troupes du Marquis de Leganez taillees en pieces.

Vn retour tant inopiné n'ayant pa

noins eſtonné le Marquis de Terracuſe que
celuy de Leganez l'avoit eſté peu aupara-
vant par la défaite de ſes troupes, il fit cou-
ir par tous les quartiers, raſſembla ſon ar-
née eſparſe, & la nuict ſuivante fit ſa retrai-
e vers la tour de Segre avec reſolution d'eſ-
iter les occaſions d'en venir aux mains:
nais le Mareſchal de la Mothe qui diſpoſoit
lors ſes troupes pour l'aller attaquer avant
our, ayant apris ce decampement le ſerra de
prés, qu'il luy tua deux cens hommes, & en
t priſonniers cent cinquante avant qu'il
ût gagner le pont de batteaux qu'il avoit à
a tour de Segre.

Blocus de Lerida levé.

Le iugement faiſant dire alors à ce Mareſ-
hal qu'il ne le devoit pas pouſſer plus
vant, il retourna vers Lerida pour le con-
rver, & campa dans le meſme poſte que les
nnemis venoient de quitter. Ayant toutes-
is apris peu de iours apres que le Marquis
e Leganez marchoit pour aller ioindre le
os de l'armée qui eſtoit encor à la tour de
egre, il donna tous les ordres qu'il creut
eceſſaires pour la conſervation de la ville,
ommanda que toute l'armée ſe mit ſous les
mes, & partit avec quelque cavalerie pour
ler voir la contenance des Caſtillans: mais
n voyage ne fut pas long; ſes batteurs d'e-
rade l'ayans rencontré fort prés de ſa der-
ere garde avancée, l'aſſeurerent que le
arquis de Leganez avoit ioint la premiere

armée, qu'il commandoit tout, que ses for
ces estoient redoutables, & qu'il venoit e
bataille tout droit à luy.

Ces avis l'ayant arresté tout court, il en
voya dire aux Mareschaux de Camp qu'il
rengeassent l'armée aux postes qu'il avoi
choisis, cependant voulant voir l'ordre & l
marche des ennemis, il continua son chemin
iusques à ce qu'il les eut découverts. Sa cu
riosité se trouvant bien tost satisfaite, il re
tourna promptement sur ses pas, dit e
passant à ses gardes avancées ce qu'elle
auoient à faire dans leur retraite, & se ren
dant presqu'au mesme temps dans so
camp, commanda au Comte de Rous
sillon de mettre son armée en bataille su
des eminences qu'il iugea fort avantageu
ses.

Ses ordres estans executez avec vne dil
gence presque incroyable, il donna toute l
cavalerie de l'aisle droite à commander a
sieur du Terrail: au Comte de Roussillo
Mareschal de bataille toute l'infanterie d
l'avant-garde, laquelle consistoit és reg
mens de la Mothe, Tonneins, Rebé, Vand
Poictou, Lyonnois & Cinq-Mars: la droi
de cette avant-garde estoit composée d
regimens de cavalerie de Brissac & d'A
baye soustenus par saint Simon, & comma
dez par le sieur d'Aubaye: la gauche, du reg
ment du Terrail soustenu par des Roches

Bussy de Vaires, commandez par le Comte des Roches Baritaud.

Les ennemis s'estans cependant avancez, leur avant-garde composée de toute la Noblesse d'Espagne, soustenuë par deux mille cuirassiers & quatre mille hommes de pied, chargea celle du Mareschal de la Mothe avec tant de resolution, que le sieur du Terrail ayant esté mis d'abord hors de combat par vne mousquetade qui luy cassa le bras; & le Comte des Roches tué par vne autre, les deux aisles furent forcées & contraintes de ceder à leurs ennemis les eminences sur lesquelles le combat s'estoit commencé: mais le Mareschal de la Mothe s'estant avancé jusques là, fit donner le regiment d'Alez si bien à propos vers la gauche, que les cavaliers reprenans courage regagnerent la terre qu'ils avoient perduë avec grand meurtre des ennemis. *Bataille de Lerida.*

La Noblesse & la cavalerie Espagnole choquoit cependant l'avant-garde de l'infanterie Françoise avec vigueur, elle estoit aussi puissamment soustenuë par son Mareschal de bataille, & par le Sr du Chatelier Barlot seul Mestre de Camp qui combatoit alors à la teste de son bataillon: & tant de cavaliers Espagnols tomberent sous la foudre des mousquetz François, que la terre en fut toute couverte dés les premiers momens de l'attaque. Mais quelque grande que fut la re- *Le sieur du Chatelier Barlot fait prisonnier.*

ſiſtance des François, le nombre des enne-
mis l'emportant, & le ſieur du Chatelier
Barlot ayant eſté pris par les ennemis, cette
avant-garde alloit plier, ſi le Mareſchal de la
Mothe n'euſt fait donner par vn coſté le re-
giment de Magalotty, & ne ſe fut avancé par
vn autre à la teſte de cinquante Maiſtres.

Eſt delivré. Alors la fortune changea de face : car le ſieur
du Chatelier Barlot ayant eſté recous par
les premiers, & le ſieur de la Petitiere Capi-
taine dans le regiment de Poictou, trouvé la
pique à la main entre huict ou dix cavaliers
Eſpagnols, deſgagé par le Mareſchal de la
Mothe, ils rallierent leur bataillon, & ne
reſtablirent pas ſeulement la perte de leurs
compagnons, mais contribuerent beaucoup
à repouſſer les Eſpagnols iuſques dans leur
gros avec vn deſordre ſi grand, que la tuerie
ayant continué quatre heures entieres, ils
laiſſerent à l'entrée de la nuict deux mille
cinq cens morts ſur la place, dans le nombre
deſquels il y avoit quatre cens perſonnes de

Defaite des Eſpagnols. condition. On en trouva le lendemain ſept
cens de noyez, le nombre des priſonniers
fut de ſix cens, la priſe d'vne piece de canon,
de ſix cornettes, quatre drapeaux, & de deux
mille mouſquetz abandonnez par les ſol-
dats pour faciliter leur fuite, dans laquelle
ils furent pourſuivis iuſques à Mayaz. Quāt
au Mareſchal de la Mothe il y perdit trente-
ſix Officiers, parmy leſquels ſe trouverent le

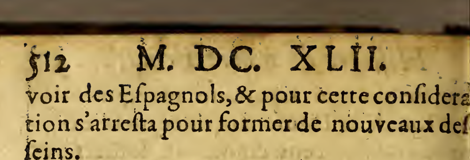
ieur de Malagais Capitaine au regiment de Poictou, deux Lieutenans de ce mesme regiment, quatre cens cinquante soldats, & trouva que le nombre des blessez montoit à trois cens; petite perte pour vne si notable victoire.

Ce grand eschec avoit rabaissé le courage des Espagnols iusques à leur faire perdre l'envie de tirer la raison de leurs ennemis, & la crainte d'hazarder les Royaumes d'Arragon & de Valence par vne seconde défaite, conseilloit à leurs Generaux de se retirer à Fragues pour conserver toutes leurs frontieres; mais s'estans ralliez à Mayaz & ayans trouvé que leur armée excedoit encor dixhuict mille hommes, ils resolurent de ne tesmoigner pas tant de foiblesse, pour ne pas relever la gloire de leurs ennemis, allerent attaquer Almenas, & ne publierent rien moins qu'vn second dessein sur la ville de Lerida.

Prise d'Almenas par les Espagnols.

Le Mareschal de la Mothe ayant appris l'vne & l'autre de ces nouvelles, resolut de prevenir ces deux entreprises, il raffraischit Lerida de munitions & de bons soldats, & fit avancer toute son armée pour se trouver proche d'Almenas quand les ennemis paroistroient devant : mais s'estant arresté pour prendre le poste de la tour de Segre qu'il trouva fort avantageux à tous ses desseins, il y aprit qu'Almenas estoit au pou-

La tour de Segre prise par le Mareschal de la Mothe.



voir des Espagnols, & pour cette considera-
tion s'arresta pour former de nouveaux des-
seins.

La fortune qui se plaisoit à luy donner alors tous les avantages qu'il desiroit d'elle, luy en mit bien tost vn dans l'esprit qui luy succeda : Ses espions l'ayans averty qu'vn convoy de trois cens chariots & de deux cens muletz estoit sorty de Fragues sous l'escorte de six cens Chevaux & de cinq cens hommes de pied, il decampa, détacha deux mille Chevaux qu'il envoya sur les chemins de Lerida pour asseurer sa retraite, au cas que les ennemis luy voulussent couper son chemin, donna publiquement ses ordres pour tirer d'vn costé fort esloigné de celuy par lequel il vouloit marcher, & se mettant à la teste de douze cens Chevaux partit dés le commencement de la nuict pour aller chercher ce convoy.

L'ayant descouvert quelques heures apres assez proche du poste que ses deux mille Chevaux avoient pris sur les chemins de Lerida, ses escadrons furent promptement en bataille & la charge commencée avec vigueur. La cavalerie ennemie fit d'abord mine de se disposer au combat, & l'infanterie se ietta sur les chariots pour estre moins incommodée à faire de plus grands efforts: mais cette cavalerie se sentant pressée trop vivement pour opiniastrer la deffence, les

mieux

mieux montez tirerent de long, les autres quitterent leurs chevaux pour se ietter sur les chariots à l'exemple des fantassins & sur l'esperance de se sauver : il en arriva toutesfois autrement, ce meslange attira la confusion, tous ceux qui n'avoient pas eu le temps de monter furent renversez, & l'infanterie ne pouvant executer ce qu'elle vouloit fut toute taillée en pieces à la reserve de deux cens ausquels on donna librement quartier. *Convoy des Espagnols deffait.*

Ceux qui fuyoient & qui pensoient trouver leur salut dans les iambes de leurs chevaux, n'eurent pas la fortune plus douce, ils tomberent entre les mains de ceux lesquels occupoient le poste le plus proche de Lerida, furent défaits sans resistance, & rendirent le nombre des prisonniers plus grand qu'il n'estoit. Ainsi tout ce convoy fut pris & mené dans Lerida sans aucune perte pour les François, que de seize hommes qui furent tuez sur le champ.

Cette nouvelle perte incommoda le camp Espagnol iusques à faire desesperer les plus patiens: Neantmoins ce ne fut pas le dernier mal qu'ils receurent de cette campagne, les eaux qui tomberent avec vne abondance presque incroyable, en ayans noyé plusieurs & fait quitter les armes à la plus grande partie des fantassins, leur armée se trouva si defaite, que les Generaux la voyant reduite à sept mille hommes, resolurent de prendre le

chemin de Fragues & de Terragone, de peur que le Mareschal de la Mothe estant averty de cette foiblesse ne fist de nouveaux efforts pour passer ce reste au fil de l'espée. Et sans doute ils avoient raison de prevenir leur ruine entiere par cette prevoyance:car ce Mareschal ayant eu avis du desordre de cette armée se mit en campagne, & donna iusqu'au dernier poste qu'ils avoient quitté: mais il ny trouva que huict mille mousquetz ou picques, & deux cens malades sur lesquels il ne voulut pas mettre les mains.

Mort de la Reyne mere.

Pendant que la fortune appuyoit la valeu & la conduite de nos Generaux de la Cata logne & du Roussillon, la nature & la iustic faisoient de grands efforts dans l'ame d Roy: La Iustice combatoit contre l'amour dont ce grand Prince honoroit le sieur d Cinq-Mars accusé d'intelligence avec l'Es pagnol : la nature luy faisoit donner de pleurs à la perte de la Reyne sa mere mort à Cologne le 3. du mois de Iuillet. La piet de ce Monarque ne se contentant pas de c foibles marques de douleur, ny des appa rences exterieutes d'vn dueil dont toute Cour fut couverte, ses larmes furent suivi des prieres qu'il commanda par tout so Royaume,& l'ame de cette grande Princes trouva dans les ressentimens naturels de fils pieux, les assistances dont son espr

estoit deffié pendant son vivant.

Quant à l'affaire du sieur de Cinq-Mars *Le sieur de Cinq Mars prisonnier.*
le eut vne suitte plus longue, le discours
e s'en passera pas aussi si legerement. L'es-
rit de ce ieune Seigneur se remplissant de
ent à mesure que les Royales faveurs l'es-
voient aux plus hautes charges de la Cou-
nne, il se laissa tellement aveugler à tant de
resses de la fortune, que ne se souvenant
oint qu'il tiroit tous ses avantages de la
ule bonté de son Roy, il devint ingrat &
escognoissant iusques à vouloir conspirer
ntre ses Estats. La Lettre que sa Majesté
tenir alors aux principales villes de ses
ovinces, & qui a esté veüe de toute la
ance, est vne preuve contre luy, laquelle
point de replique: aussi ie ne m'arresteray
s à specifier icy les causes de son empri-
nnement, puis qu'elles ont esté déduites
ns cette Lettre assez particulierement
ur faire cognoistre qu'il avoit failly, & me
ntenteray de dire, qu'ayant esté mis dans
e des forteresses de Lyon nommée Pierre
e, il en fut tiré le 12. du mois de Septem-
avec Messire François Auguste de Thou *Les sieurs de Cinq Mars & de Thou executez à Lyon.*
nseiller du Roy en son Conseil d'Estat,
ur estre tous deux menez au suplice: le
mier comme attaint & convaincu d'a-
r fait des traitez avec les ennemis, l'autre
ur en avoir eu la cognoissance sans en
ir averty le Roy. Leur courage ne trem-

bla point dans les approches de la mort, il
la mespriserent tous deux quand ils l'euren
envisagée, & sembla mesmes qu'ils ne fussen
compagnons du suplice, que pour s'excite
reciproquement à le souffrir avec courag
& sans murmurer contre la providence Di
vine, ny contre l'authorité par laquelle il
estoient punis.

Affaires de Picardie & de Flãdres.

Nous avons commencé nostre année pa
les affaires de la Catalogne & du Roussillon
il en faut continuer le discours par les cho
ses qui succederent au Comte d'Harcou
qui commandoit les armées du Roy sur l
frontieres de la Picardie & de Flandres. l
genereuse ardeur de ce Prince ne luy aya
pas permis d'attendre la belle saison pour
mettre aux champs, il se rendit à Guise le
du mois de Mars; tira toutes les troupes d
garnisons, donna ses premiers soings à s
voir en quel estat estoient les villes de B
paume & d'Arras, & parce que la Bass
sembloit plus subjette aux incursions Esp
gnoles, il alla visiter les travaux que le Go
verneur y avoit fait faire pour la conserv
contre l'effort des ennemis dont elle est
ordinairement menacée.

Quelques troupes qu'il mit alors en ca
pagne pour apprendre l'estat des forces
nemies, estans retournées pour luy c
qu'vne puissante artillerie estoit desia d

:rmentieres, & que la cavalerie s'assembloit
utour de Tournay pour venir assieger la
assée, il la laissa garnie de trois cens Che-
aux, de deux mille cinq cens fantassins, de
ivres pour cinq ou six mois, & reprit le
hemin d'Arras pour la mettre encor en
eilleur estat.

Sa prevoyance servit beaucoup à cette lace; car peu de iours apres qu'il en fut sor-
, Dom Francisco de Mello General des
orces Espagnoles contre les François, se
ondant sur quelques intelligences qu'il
voit dedans, fit avancer devant les meilleu-
s troupes qu'il eut, & se mit en estat de
emporter par surprise : mais ses desseins
stans esventez par le Gouverneur, il ne
ouva pas les choses au poinct qu'il avoit
speré, & fut contraint de se retirer apres
voir appris que la plus part de ses amis se-
ets avoient esté saisis & mis sous la clef.

Entreprise des Espagnols sur Arras.

Cette entreprise n'ayant donc pas eu le
ccez qu'il s'estoit promis, il tourna teste
rs la ville de Lens, occupa d'abord le fos-
, fit sommer le sieur Danisy qui comman-
oit dedans neuf cens hommes, de la luy
ettre entre les mains, & pour la tirer de
y plus facilement, le menaça de luy refuser
ute sorte de courtoisie s'il souffroit l'as-
ut: Il avoit esperé que cette rigueur le ren-
oit possesseur de la place sans faire courre
sque à ses gens de guerre, il ne fut pas

Prise de Lens par les Espagnols.

trompé dans son opinion, le Gouverneur ca-
pitula sans avoir fait aucun effort pour re-
pousser les ennemis, fit prendre le chemi
d'Arras à sa garnison, & se retira d'vn autr
costé sur l'apprehensiō qu'il eut, que les loi
de la guerre ne le fissent punir de quelqu
suplice: & certes il redoutoit avec raison
car le Comte d'Harcourt ayant fait assem-
bler le Conseil de guerre à la Fere, il le f
condamner à avoir la teste tranchée, ce qu
fut executé dans Peronne, mais en effig
seulement sa personne estant en seuret
comme ie vous ay dit cy dessus.

La Bassee assiegee par les Espagnols.

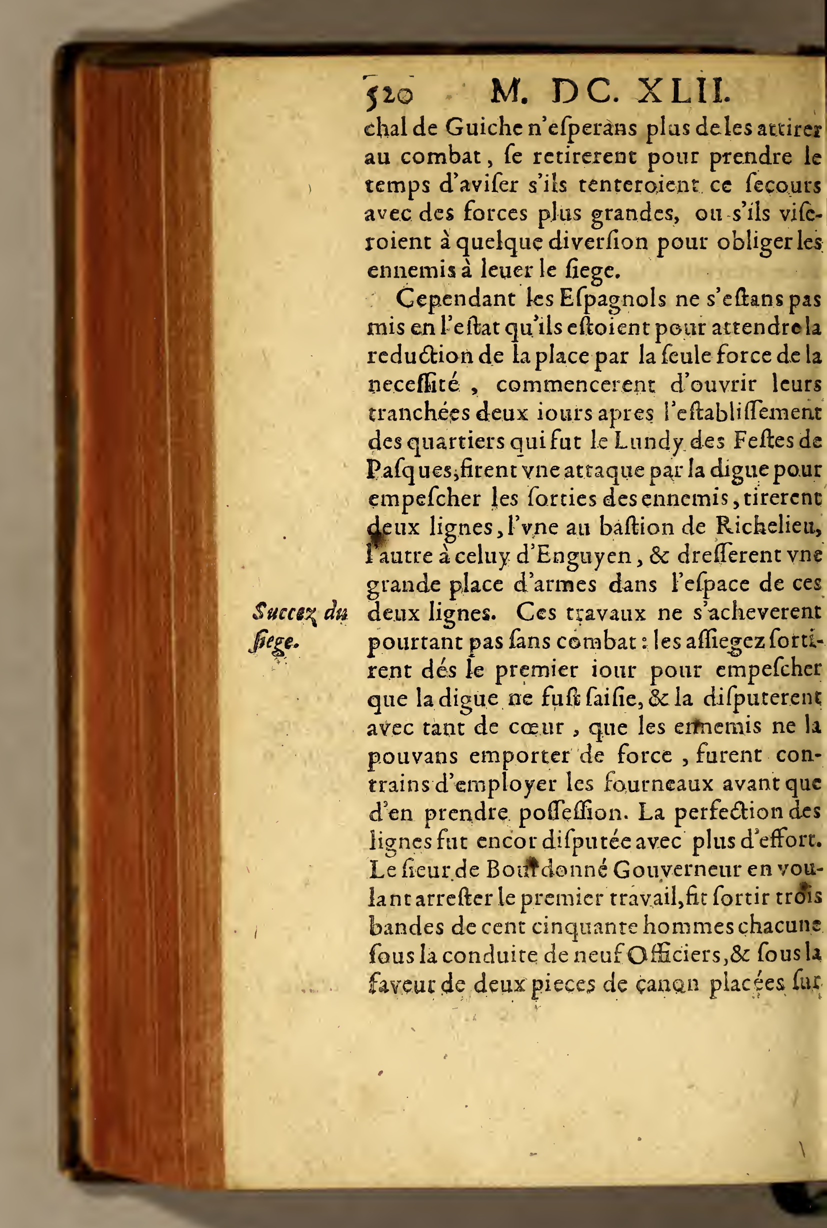
La foiblesse de ce Gouverneur ne fut pa
de petite importance: car aussi tost que l
troupes Espagnoles furent establies dan
Lens, Dom Francisco de Mello poursuivan
sa pointe, mena toute son armée devant
Bassée, & fit travailler aux lignes de circon
vallation, s'attendant bien que la prise d
celle-cy luy cousteroit beaucoup plus qu
l'autre, & qu'il auroit des nouvelles d
Comte d'Harcourt avant qu'il la pût me
tre sous l'obeïssance. En effet ce Gener
François faisoit toutes les diligences pos
bles pour assembler les troupes qui d
voient composer son armée; & d'ailleurs
Mareschal de Guiche commandant cell
qui estoient destinées pour la Champagn
n'avançoit pas sa marche moins leger
ment pour arriver de ce costé là. S'estan

donc ioints tous deux aupres de Peronne, & le sieur de Gassion leur ayant amené toutes les forces qu'il avoit trouvées proche d'Abbeville, ils prirent leur chemin droit à la Bassée, doublerent le pas pour prevenir l'entiere perfection des lignes apres lesquelles ils sçavoient que six mille paysans de Flandres estoient occupez, mais cette diligence fut inutile, ils trouverent le camp des ennemis fort avantageusement retranché, & la circonvallation achevée aux lieux accessibles: car la riviere du Lys les deffendant par le derriere, les marais de Flandres, le ruisseau de Bethune & le Neuf-Fossé par la droite, le marais du pont Avendin, la riviere de Deule & le canal de Lisle du costé gauche, ils n'avoient eu à fortifier que trois mille pas, & ainsi s'estoient mis à couvert de la force qu'on leur pouvoit faire.

Le Comte d'Harcourt veut secourir la Bassee.

Les Generaux François voyans donc qu'il n'y avoit aucune apparence à les attaquer dans des retranchemens si forts, ils se mirent en bataille à la portée du canon de leur camp, & pour les attirer à quelque combat desavantageux pousserent leurs gardes iusques à la premiere barriere qui les fermoit, mais cette invention ne reussit pas : Don Francisco de Mello fit retirer dans les lignes tous ses soldats, & laissa les François en bataille iusques à quatre heures du soir : De sorte que le Comte d'Harcourt & le Mares-

Inutilemẽt.



chal de Guiche n'eſperans plus de les attirer au combat, ſe retirerent pour prendre le temps d'aviſer s'ils tenteroient ce ſecours avec des forces plus grandes, ou s'ils viſeroient à quelque diverſion pour obliger les ennemis à leuer le ſiege.

Cependant les Eſpagnols ne s'eſtans pas mis en l'eſtat qu'ils eſtoient pour attendre la reduction de la place par la ſeule force de la neceſſité, commencerent d'ouvrir leurs tranchées deux iours apres l'eſtabliſſement des quartiers qui fut le Lundy des Feſtes de Paſques; firent vne attaque par la digue pour empeſcher les ſorties des ennemis, tirerent deux lignes, l'vne au baſtion de Richelieu, l'autre à celuy d'Enguyen, & dreſſerent vne grande place d'armes dans l'eſpace de ces deux lignes. Ces travaux ne s'acheverent pourtant pas ſans combat: les aſſiegez ſortirent dés le premier iour pour empeſcher que la digue ne fuſt ſaiſie, & la diſputerent avec tant de cœur, que les ennemis ne la pouvans emporter de force, furent contrains d'employer les fourneaux avant que d'en prendre poſſeſſion. La perfection des lignes fut encor diſputée avec plus d'effort. Le ſieur de Bourdonné Gouverneur en voulant arreſter le premier travail, fit ſortir trois bandes de cent cinquante hommes chacune ſous la conduite de neuf Officiers, & ſous la faveur de deux pieces de canon placées ſur

Succez du ſiege.

vn petit travail qu'il avoit fait commencer à la teste du bastion d'Enguyen, fit avancer vne partie de ces fantassins sous les ordres de Campets & l'Espine vers vne grande redoute qui se trouvoit dans le milieu des travaux ennemis : Ordonna que les sieurs du Boquet, saint Pol & Barat fissent vne puissante diversion du costé de la Digue, pendant que le reste de son infanterie donneroit ailleurs, & se mettant à la teste de toute sa cavalerie commandée par les sieurs de Carron & Brissac, attaqua ce mesme endroit de telle furie, qu'apres avoir emporté deux redoutes en dépit de cinq cens Chevaux arrivez sous la conduite du Comte de la Tour qui fut tué d'vn premier abord, il nettoya toute la tranchée des ennemis, rendit inutile la ligne qu'ils tiroient de ce costé là, & remplit la meilleure partie des autres travaux par l'assistance de cent ouvriers qu'il avoit amenez avec luy.

Divers efforts des assiegez.

La resistance des assiegez ne se termina pas dans ce seul effort : l'armée Françoise ayant paru le lendemain assez prés de la ville pour obliger le General Espagnol à retirer son canon de la tranchée pour le faire mener aux lignes, ce Gouverneur mit toute la garnison sous les armes, ne laissa dans la place que ce qu'il en falloit pour la conserver, & s'adressant à vne batterie qui sembloit estre en asseurance sous la faveur d'v-

ne redoute gardée par vn Capitaine Espagnol & deux Alfieres, la fit attaquer avec tât d'ardeur & de promptitude, que ce Capitaine & ces Officiers ayans esté tuez d'vn premier abord avec quarante soldats, il se saisit de la redoute, & encloüa tout le canon à la barbe de la cavalerie Espagnole qui venoit pour la secourir.

Cela fit bien marcher les Espagnols avec plus de retenuë dans la continuation des travaux : neantmoins on ne les pût empescher de faire deux nouvelles redoutes à la teste du bastion d'Enguyen, & de tirer deux lignes qui venoient enfermer l'angle de la contrescarpe lequel aboutit au pied du glacis: leur mousqueterie ne fut pas aussi capable d'arrester l'ardeur des soldats de la garnison, lesquels estans sortis pour la quatriéme fois au nombre de deux cens cinquante, ruinerent la meilleure partie de ces travaux, couperent vne pallissade qui les asseuroit, & tuërent plus de quarante-quatre hommes à la veuë du General Espagnol, qui se promenoit alors à la queuë de la tranchée.

L'envie d'attaquer ne se refroidissant pourtant point dans le cœur des Espagnols, ils firent rouler le lendemain des gabions en vn endroit par lequel ils n'estoient point resolus de donner, passerent cependant vn fossé que les assiegez avoient fait au pied du glacis, s'y logerent, & poussans leur pointe plus

outre, entreprindrent la nuict suivante le logement de la contrescarpe, qu'ils emporterent apres en avoir esté repoussez trois fois.

Ce logement estant asseuré, & les canons ayans mis cependant les bastions en estat qu'vn carrosse y pouvoit monter, les Espagnols essayerent de se loger sur celuy d'Enguyen, à la pointe & aux faces duquel ils avoient desia fait trois ponts, mais ayans esté repoussez par les assiegez, qui leur firent abandonner les postes dont ils s'estoient emparez la nuict, ils y retournerent avec tant de forces, qu'ayans embrassé tout le bastion, ils s'y logerent finalement malgré toute la resistance des assiegez.

Ces avantages ne leur asseurans pas encor la possession de la place, d'autant que le derriere du bastion estoit deffendu par vn profond retranchement, ils voulurent joindre l'effet des mines à ceux du canon, & en mirent trois en estat de joüer, surquoy Dom Francisco de Mello envoyant vn Trompette au sieur de Bourdonné, pour luy offrir tout le bon traitement qu'il devoit attendre de son courage, ce Gouverneur qui manquoit de plomb, & qui ne voyoit pas lieu de s'opiniastrer davantage, receut les offres qu'on luy faisoit, & capitula sous les conditions qui suivent. Il tira de la place deux pieces de canon, des munitions pour tirer

Reddition de la Bassée.

six coups, cent cinquante chariots pour le bagage ou pour les malades, & sortit avec deux mille hommes, tambour battant, balle en bouche, mesche allumée, enseignes déployées, apres avoir perdu trois cens hommes, outre plus de deux cens blessez.

La prise de cette place enflant le courage des ennemis, ils firent nouveaux desseins, & leur but estant de surprendre le Fort de Nieulet pour bloquer Calais, en telle façon qu'on n'y pût entrer que par mer, Dom Francisco de Mello fit partir de fortes troupes pour cette entreprise, & cependant alla joindre l'armée que le General Bek commandoit dans le Luxembourg, afin d'estre tousiours en estat de battre ses ennemis, ou de s'en deffendre.

Le Comte d'Harcourt entre dans le Boulonnois.

Le Comte d'Harcourt n'ayant pas ignoré la marche des troupes détachées du corps, ne douta point de leur dessein, veu le chemin qu'elles prenoient, voila pourquoy se separant du Mareschal de Guiche, il partit de Cercamp s'approcha des frontieres du Boulonnois, pourveut à la seureté de Calais, du Fort de Nieulet, & des autres places voisines, laissa dans la Province les troupes sorties de la Bassée, sous les ordres du Marquis de Gesvres, & retourna trois iournées en arriere pour prendre vn poste, duquel il pût traverser les entreprises des ennemis s'ils attaquoient Cattau-Cambresis, Guise,

où Calais, comme ils en faisoient courre le bruit.

Pendant qu'il asseuroit ainsi toutes les places du Boulonnois, le General Espagnol ne travailloit pas moins vtilement pour tirer de la gloire de sa conduite. L'esloignement du Comte d'Harcourt luy donnant sujet de chercher le Mareschal de Guiche pour le combattre, pendant qu'il n'avoit que de foibles troupes, il fit marcher toute son armée, & se rendit à Inchi distant de quatre petites lieuës de Honnecourt, où il sçavoit bien que que ce Mareschal estoit retranché.

Dom Francisco de Mello marche contre le Mareschal de Guiche.

L'assiette du camp François estant vn peu forte, il crût qu'elle obligeroit le General à tenir ferme dans vn si bon poste, & sur cette pensée n'ayant sejourné dans Inchi que cinq ou six heures, il fit battre aux champs devant iour, parut en bataille sur les dix heures, le 26. de May fit commencer l'attaque par vn tonnerre de vingt canons, & le combat par la corne gauche, où le Baron du Bek & Carolo Guasco donnerent avec les Italiens.

Attaque son camp.

L'armée Espagnole surpassant des deux tiers celle des François, le Mareschal de Guiche se fût volontiers excusé du cõbat s'il eut veu les chemins ouverts pour faire retraite, mais ayant consideré qu'elle seroit dangereuse & hors de saison, il ayma mieux tenter le hazard d'vn cõbat glorieux, que se perdre en laschãt le pied. Faisant donc avancer quel-

ques bataillons d'infanterie pour ſouſtenir les Italiens qui donnoient à la corne gauche, il envoya ſa cavalerie pour deffendre le poſte du bois, & tourna teſte vers la corne droite pour s'oppoſer à la cavalerie Eſpagnole, qui donnoit ſous les ordres de Dom Iean de Vivero.

Toutes ces troupes combattirent d'abord avec chaleur, & diſputerent l'entrée de leur camp autant qu'il ſe pût, mais l'armée ennemie eſtant trop puiſſante pour n'emporter pas ce qu'elle attaquoit avec des avantages ſi grands, la cavalerie Françoiſe plia ſous la fougue du Comte de Villalva, qui ſe trouvoit ſecondé par les Terces Wallons du Prince de Ligne & du Comte de Grobendonck, & ce deſordre attirant vn eſtonnement general cauſa l'abandon de toutes les fortifications, & la fuite : De ſorte que les Eſpagnols ayans beau jeu pour faire main baſſe, en tuërent plus de douze cens ſur la place, firent deux mille priſonniers, entre leſquels eſtoit le Colonel Rantzau, emporterent pluſieurs eſtendarts & drapeaux, gagnerent toute l'artillerie & tout le bagage.

Deffaite du Mareſchal de Guiche.

Cette victoire donnant de l'accroiſſement à l'orgueil Eſpagnol, le General propoſa le ſiege de Guiſe, dequoy le Comte de Quincé Gouverneur eſtant averty, il amaſſa promptement tous les payſans de la frontiere, choiſit tous ceux qu'il iugea capables de ſe

bien servir d'vn mousquet, en jetta huict cens dans la place, y fit entrer tous les soldats que la déroute de Honnecourt avoit fait courir iusques à ses portes, & recevant le regiment d'Aubeterre qu'on y avoit envoyé sur cette nouvelle, se mit en estat de ne craindre pas vne armée plus puissante que celle dont sa place estoit menacée.

Le Comte d'Harcourt averty de cette defaite marchoit aussi pour en recueillir le débris, & donner de la retenuë à l'insolence des Espagnols, mais ne se voulant pas exposer au mesme danger que le Mareschal de Guiche avoit fait, il manda les troupes que le Comte de Grancey commandoit sous le sieur du Hallier, joignit au corps de son armée quatre mille hommes, que la peur avoit fait jetter dans Peronne & dans S. Quentin apres la iournée de Honnecourt, & se trouvant alors assez fort pour choquer l'armée Espagnole, se mit derechef aux champs pour sçavoir en quelle posture il la trouveroit.

Dom Francisco de Mello tasche de joindre les troupes Imperiales.

Quelques prisonniers que ses batteurs d'estrade avoient pris, l'ayans averty que Dom Francisco de Mello ne songeoit point au siege de Guise, & que la plus grande de ses pensées estoit d'aller joindre les Generaux Hazfeld, Valh, & les Lorrains, pour faire vn puissant corps contre le Mareschal de Guébriant, il resolut d'empescher cette jonction en cherchant les occasions de com-

battre le General Bek, campé sur l'Escaut avec des troupes bien foibles. Ayant donc fait assembler toute sa cavalerie à Hyrson, il fit mine d'aller vers Namur, & pour n'en point faire douter prit la route qui le pouvoit conduire à Chimay, mais ayant le lendemain tourné teste vers la Capelle, & de là droit à Valenciennes, il découvrit les troupes de ce General Espagnol, lequel estant averty de sa marche se retiroit en bataille à Valenciennes.

Le Comte d'Harcourt marche contre Bek, & contraint Dom Francisco de Mello de retourner.

Son plus grand desir estant alors de l'engager au combat par quelque artifice, il ne fit paroistre que six cens chevaux sur vne eminence esloignée de la ville d'vn quart de lieuë, mais soit que ce General Espagnol fust bien averty du nombre de gens qu'il avoit, soit qu'il n'eust point envie de combattre, il ne voulut iamais sortir du faux-bourg de Valenciennes, craignant mesme d'y estre enfermé pour long-temps, il fit partir deux Courriers à six heures de temps l'vn de l'autre pour faire revenir Dom Francisco de Mello; ce qui succedant selon la pensée du Comte d'Harcourt, ce General François crût avoir assez fait d'avoir sauvé le Mareschal de Guébriant, empeschant la jonction des troupes Espagnoles avec les Imperiales d'Hazfeld, & se retira quand il fut asseuré du retour de ce General Espagnol.

Sa retraite donnant lieu aux ennemis de faire

faire de nouveaux desseins, Dom Francisco
de Mello fit passer l'Escaut à toutes ses trou-
pes, & prit le chemin de Douay, autour du-
quel laissant rafraischir son armée, il fit de-
dans des preparatifs assez grands pour faire
croire que le desir d'attaquer Guise ou Cat-
teau-Cambresis n'estoit pas encor esteint en
son cœur; Ce qui estant venu à la cognoissan-
ce du Comte d'Harcourt, il ne crût pas qu'il
eut dessein sur l'vne ny l'autre de ces deux
places, mais que ces preparatifs se faisoient
pour entrer dans le Boulonnois, c'est pour-
quoy partant de Crecy sur Serre, il s'avança
dans cette Province pour estre en estat d'em-
pescher toutes les entreprises Espagnoles.

Sa diligence n'arresta pourtant point les
progrez de tant d'ennemis, Dom André
Cantelme s'estant jetté dans cette mesme
Province du Boulonnois avec deux mille
chevaux & cinq mille hommes de pied tirez
de l'armée du Comte de Fontaines, avoit ce-
pendant pris deux redoutes faites entre
Gravelines & la riviere de Maret pour em-
pescher les courses de la garnison de la pla-
ce, & poussoit ses troupes plus loing pour
emporter tout d'vn mesme temps le Fort
Rouge situé sur cette riviere.

Progrés de Dom Cantelme dans le Boulonnois.

La nouvelle de la perte de ces deux redou-
tes fit resoudre d'abord le Comte d'Har-
court d'aller droit à ce General Espagnol
pour les reprendre sur luy promptement,

mais ayant sçeu qu'il passoit outre pour alle
attaquer le Fort Rouge, il vit que la pris
de ce Fort rendroit difficile la communica-
tion d'Ardres & de Calais, & pour cett
consideration ne se souciant que fort pe
des redoutes dont la perte n'estoit que le
gere, il fit tourner teste droit au Fort Rou
ge, pour empescher qu'il ne vint entre le
mains des ennemis. Sa diligence luy fu
neantmoins inutile, il ne pût arriver à temp
pour le cõserver, & Cantelme l'avoit empor
té sans beaucoup de peine. S'arrestant don
à Guines, parce qu'il avoit à trois lieuë
de luy Dom Francisco de Mello d'vn cost
le General Bek à mesme distance, dont
vouloit sçavoir les desseins, il fit partir
Marquis de la Ferté Seneterre avec deu
mille hommes de pied & six cens chevau
pour s'opposer aux conquestes de Do
Cantelme, & mit quelques parties a
champs pour aller prendre langue des e
nemis.

Cinq prisonniers qui luy furent amen
peu de temps apres, l'ayans asseuré que
siege d'Ardres estoit le seul but de Do
Francisco de Mello, que les preparatifs
Douay n'avoient esté faits que pour ce suj
que Dom Cantelme s'estoit avancé pour
faciliter le dessein, que ce General Espagn
ayant emporté le Fort Rouge, avoit attaq
celuy d'Aicq, devant lequel il estoit alors

ue Dom Francisco de Mello s'avançoit
vec le General Bek pour occuper le poste
e Guines, il mit ce poste en estat de ne pou-
oir estre forcé sans beaucoup de peine, &
r l'opinion de pouvoir attraper D. Cantel-
e, partit vne heure devant iour sans faire
nner les trompettes.

La marche d'vne grande armée n'est ia-
ais secrette, quelque soin que le General
enne de la cacher; aussi Dom Cantelme
averty de l'approche du Comte d'Har-
urt, & sur la nouvelle qu'il en receut il
itta le Fort d'Aicq qu'il venoit de pren-
, passa la riviere, & se retira dans Bour-
urg, de sorte que le Comte d'Harcourt
nt manqué l'occasion de le combattre,
nmanda l'attaque du Fort, ce qui fut fait
ertement par le Colonel Gassion, qu'il
emporté le iour mesme, trois cens hom-
s qui le gardoient n'en ayans pû disputer
ossession plus long-temps.

Le Comte d'Harcourt reprẽd tous les Forts pris par Cantelme.

'ne redoute paroissant encor assez prés
à, les soldats à qui la prise du Fort avoit
menté le courage, l'attaquerent avec la
me vigueur qu'ils avoient tesmoignée
auparavant, mais ils trouverent des gens
ement resolus à se bien deffendre, qu'il
it avoir le canon pour les emporter. Cet-
conde piece ayant donc fait la seconde
queste des François, le canon fut mené
le long de la nuict devant le Fort

d'Hoye, que le Marquis de la Ferté Senete
re avoit attaqué peu auparavant : Ce pos
estoit beaucoup meilleur que le precede
& la garnison se trouvant plus forte, l'c
croyoit qu'il feroit cherement achepter
possession, neantmoins le courage du Go
verneur n'ayant pas esté à l'espreuve du c
non, il demanda de sortir cinq heures apr
que l'attaque fut commencée.

Celuy qui commandoit dans le Fort Ro
ge ne se rendit pas si facilement, le Gouv
neur d'Ardres l'ayant attaqué dans le m
me temps que l'on forçoit la redoute
Fort d'Aicq, il se fit battre depuis les qu
tre heures du soir iusques à dix heures
matin, & ne se rendit qu'apres avoir so
stenu la fougue Françoise pendant tout
temps. Ces progrez si grands & faits en
petite espace de temps ayans donc donné
l'estonnement aux Gouverneurs des Fo
de la Lanterne, de Guemp, & de Vieille Eg
se, occupez aussi par Cantelme, ils ceder
à la seule veuë du canon, ne croyans pas q
leur reputation fut interessée de faire jo
à des troupes qu'ils pensoient alors inv
cibles.

Les Generaux Espagnols s'estoient av
cez avec opinion de rompre tous les desse
du Comte d'Harcourt, & de s'emparer
poste de Guines, afin de tenir Ardres en
chec ; mais ayans appris la perte de tous

orts que Dom Cantelme avoit conquis
vec tant de peine, ils iugerent que leur
ntreprise n'auroit pas vn succez heureux, &
ongerent à se retirer au lieu de pousser leur
arche plus loing : Ainsi la campagne de-
eurant libre au Comte d'Harcourt, il mit
s nouvelles conquestes en meilleur estat
u'elles n'estoient auparavant, asseura par-
culierement le poste de Guines ; comme
es-important à la conservation d'Ardres,
tira du costé du Cattau-Cambresis pour
ire mettre à bas toutes ses murailles.

En effect la demolition de cette place
tant necessaire pour asseurer toute la fron-
ere, elle fut resoluë, & pour en faciliter
ruyne le Mareschal de Guiche mena de-
nt tout ce qu'il avoit peu recüeillir du
bris de son armée, afin que la ioignant à
lle du Comte d'Harcourt, les ennemis
osassent approcher pour empescher ce ra-
ment. Toutes les fortifications ayans
nc esté mises par terre, sans pardonner
esmes aux moindres maisons qui pou-
ient donner de l'ombrage, les deux ar-
ées allerent camper à Prémont, firent
ter avec la mine la Tour, & tous les lieux
ce Bourg, qui servoient de retraitte aux
nemis quand ils vouloient ravager les
ntieres : vserent d'vn pareil traittement
Chasteau de Sevain, qui fut renversé iuf-
es aux fondemens : & ne trouvans plus

Catteau Cambresis razé.

rien qui peust favoriser les courses des gar-
nisons voisines se separerent : Celle du
Comte d'Harcourt alla reprendre les quar-
tiers qu'elle avoit auparavant dans le Ver-
mandois : Celle du Mareschal de Guiche
reprit les postes qu'elle tenoit autour de
Guise.

Affaires de Lorraine.

L'inconstance du Duc Charles causa l'an-
née derniere la perte de la plus grande par-
tie de ses Estats, dans lesquels il avoit esté
remis par la seule bonté du Roy; Voyons
s'il a peu conserver ce qu'il luy restoit con-
tre la puissance de son bien-facteur. L'espe-
rance de recouvrer quelque petite partie
de ses pertes luy ayant fait mettre aux
champs trois mille chevaux & deux mille
hommes de pied sur la marche du Comte
de Grancey, qui s'estoit avancé dans la Pi-
cardie afin de tenir l'armée du Comte de
Harcourt assez forte pour s'opposer aux
progrez de Dom Francisco de Mello ; il ac-
compagna ses petites trouppes de deux ca-
nons, & fit mine de tirer vers Pont-à-
Mousson, pour empescher qu'on ne iettast
aucunes munitions ny gens de guerre dans
la ville de Thoul qu'il vouloit surprendre;
mais ayant appris que le Gouverneur avoit
fait reparer vne breche à laquelle il avoit
destiné les premiers assauts, que d'ailleurs
le sieur du Hallier avoit ietté dedans le re-

giment de Bussy composé de quatre cens Maistres, avec cinq cens fantassins, & que toutes ces troupes se disposoient à le recevoir chaudement : Il changea d'avis, repassa la Mozelle, & pour donner quelque jalousie au sieur de Lambert Gouverneur de Metz fit mine de vouloir assieger le Chasteau d'Ennery, pour obliger le Gouverneur de Thionville qui s'en trouvoit fort incommodé : Toutesfois quelques vns de ses soldats estans tombez entre les mains du sieur Lambert, il apprit que le veritable dessein de ce Duc estoit de tirer vers Cologne pour ioindre ses forces à celles du General Halzfed, qui le sollicitoit d'approcher pour arrester les conquestes du Mareschal de Guebriant, General des forces françoises dans l'Allemagne.

Marche du Duc Charles en Allemagne.

Tout aussi tost que ces troupes furent en campagne, le sieur du Hallier Gouverneur de Lorraine rappella le sieur de Grancey, mit le reste de son Armée en estat de marcher, pour contrepointer les entreprises de ce Duc, & le voulant obliger à quitter sa marche vers l'Allemagne pour deffendre ses propres terres, alla camper devant Viviers avec dessein de razer la place au mesme temps qu'elle seroit en sa puissance. Vne attaque legere & peu perilleuse luy en ayant acquis la possession au bout de deux iours, il executa ce qu'il avoit resolu sur cette ma-

Prise de Viuiers par le sieur du Hallier.

tiere, l'on travailla promptement aux fourneaux pour ruyner le donjon, la basse court, & les autres lieux de retraite : de laquelle chose ayant donné la charge au sieur de Grancey, il partit à la teste de trois cens chevaux pour aller recognoistre Dieuse : Les lieux par lesquels on pouvoit attaquer cette place ayans esté remarquez à loisir, il reprit le chemin du camp, où il trouva ses forces accruës par l'arrivée de deux cens Maistres, & de trois cens hommes de pied, les premiers retournez de l'armée du Mareschal de Guiche, les autres envoyez par le sieur de Lambert, sous la conduite de son fils.

Demolition du chasteau de Viuiers.

Dix-huict fourneaux ayans fait alors leurs effects avec vne ruyne entiere de toutes les fortifications de Viviers, il mena ses troupes devant Dieuse, située dans vn marescage, abbreuvée de trois ruisseaux qui se deschargent dans la Seille & dans la Mozelle, environnée de fossez pleins d'eau, fortifiée d'vne espece de citadelle, bastie pour la conservation d'vne saline de grand revenu, & garnie d'vn assez bon nombre de gens de guerre, pour en disputer long temps la possession.

Dieuse assiegee.

Deux cens ouvriers ayans esté mis en besongne dés le premier iour, l'ouverture des tranchées fut commencée la nuict, & l'on travailla d'vn mesme temps à la batte-

rie, de sorte que trois pieces de canon se trouvans en estat de ioüer sur les dix heures du iour suivant, commencerent leur effect par la ruyne des guerites des demy bastions de la saline & d'vn pavillon qui flanquoit vn des bastions. Les assiegez faisoient cependant grand feu par tout, principalement à l'endroit de la batterie, car leur parapet les couvrant de ce costé là, ils alloiét tirer à plaisir, & faisoient ainsi grand eschec: ce que le sieur du Hallier ayant remarqué presque aux premiers coups, il fit avancer vne quatriesme piece de canon, laquelle enfilant le derriere des demy bastions que l'on attaquoit arresta la gaillardise de ceux qui venoient tirer à couvert.

La tranchée ayant cependant esté poussée iusques à cinquante pas de la contrescarpe, & l'artillerie ayant abbatu la plus-part des gabions qu'on avoit posez sur le parapet, le sieur du Hallier fit tenir conseil pour sçavoir si l'on iugeroit l'assaut necessaire. D'abord on n'en fut pas d'avis, d'autant que la tranchée n'aboutissoit pas à la contrescarpe, mais le sieur du Hallier ayant veu les soldats disposez à donner vigoureusement, il crût qu'il ne devoit pas laisser refroidir cette belle ardeur, fit marcher le regiment de Grancey, soustenu par cent hommes qu'il avoit tirez des autres corps, & commanda que les enfans perdus s'avançassent.

Les volontaires entrans alors dans la tranchée pour ſuivre ces enfans perdus, ils gagnerent la contreſcarpe du foſſé malgré la mouſqueterie qui faiſoit grand feu, ſe jetterent dans l'eau ſans marchander, & ne s'eſtonnãs point d'y eſtre enfoncez iuſques aux aiſſelles, ſe pouſſerent ſi vertement, qu'il y eut meſme de la jalouſie à qui ſortiroit le premier. Cette genereuſe ardeur en ayãt mis vn grand nõbre preſqu'en meſme tẽps hors de l'eau, ils renverſerent vne palliſſade qui ſe rencontra devant eux, & par cette aſſeurance donnerent tant de frayeur à ceux qui leur diſputoient ces approches, qu'ils laſcherent le pied devant eux; Surquoy les mouſquetaires détachez de chaque regiment s'avançans par vn petit paſſage, que des planches & des mantelets pris dans les batteries avoient fait ſur les ruiſſeaux, dont la ſaline eſtoit deffenduë; ils eſtonnerent ſi fort ceux qui la gardoient, que s'eſtans retirez en confuſion, ils oublierent à lever les planches des ponts dormans ſur leſquels ils eſtoient paſſez: De ſorte que la ville eut eſté emportée d'vn meſme temps ſi l'vn des Officiers n'eut ramené ces fuyards à grands coups d'eſpée iuſqu'au pont levis où il s'arreſta pour en deffendre l'entrée aux ſoldats qui ſe diſpoſoient à ſuivre leur pointe.

Priſe de Dieuſe.

La priſe de cette place ne fut neantmoins differée qu'au lendemain; car le Gouverneur

ayant veu renverser ses murailles sous la foudre des coups de canons capitula, rendit la tour de Lindres avec la ville, & se fit conduire à Sarbrik qu'il avoit choisi pour retraite:le sieur d'Armancourt fut mis dans la place avec deux cens fantassins apres qu'elle eut esté pourveüe de munitions de guerre & de bouche.

Les plaintes que l'on faisoit par tout des ravages de la garnison de la Mothe obligeans alors le sieur du Hallier d'ajouster la conqueste de cette place à celles qu'il venoit de faire, afin de dépoüiller le Duc Charles de cette seule forteresse qui luy restoit, il en prit le chemin, alla camper dans Vrecourt avec la moitié de l'armée,&donna l'autre au Comte de Grancey pour aller prendre son poste dans Sommerecourt. Cliquot Gouverneur de la place estant trop gaillard pour souffrir ce blocus sans le traverser, il fit sortir trois cens mousquetaires & soixante Chevaux pour donner sur le bagage qui passoit à la portée du canon avec vne escorte fort foible; mais le Comte de Grancey preuint le mal que ces troupes ennemies pouvoient causer. Les ayant apperceus aussi tost qu'ils furent hors des portes,il fit tourner teste à trois cens soldats de son regiment, lesquels estans arrivez proche du ruisseau sur le poinct que ces mousquetaires passoient ,chargerent les plus diligens, &

Blocus de la Mothe.



les contraignirent à repasser l'eau.

Cette premiere sortie n'ayant donc produit que la mort de cinq ou six soldats de chaque costé, les assiegez qui vouloient avoir du fourrage, firent deux autres sorties en trois iours : La premiere de quatre cens mousquetaires & quatre-vingts Chevaux, l'autre de six cens mousquetaires & de toute la Cavalerie de Cliquot. Le Comte de Grancey fit soustenir la premiere par cinq cens mousquetaires & cent Maistres de son quartier, lesquels ayans fait durer le combat trois heures entieres, ne le finirent que par la retraite des troupes Lorraines, & par la perte de cinquante hommes de ce mesme costé, & de leur part de quatorze soldats tuez & vingt-quatre de blessez. L'autre n'eut pas vn succez plus heureux, six cens fantassins, & deux cens Chevaux François s'estans presentez devant ceux qui estoient sortis les derniers, l'escarmouche fut si longue & si furieuse qu'apres six heures de combat & la perte de deux cens hommes de part & d'autre, ils se fussent retirez esgalement satisfaits de cette iournée, si les Lorrains eussent emporté du fourrage comme ils l'esperoient.

Divers cõbats entre les Frãçois & les Lorrains.

Ces rencontres où l'honneur se disputoit avec tant de cœur, semblans accroistre l'ardeur des vns & des autres, ils cherchoient des deux costez les occasions d'en venir aux

mains tous les iours : les assiegez avoient commencé la querelle par la premiere sortie qu'ils firent dessus le bagage, & par celles que la necessité du fourrage leur fit faire en suitte, le Comte de Grancey la renouvella peu de iours apres. Ses fourrageurs s'estans avancez vers la place sous l'escorte de quatre cens mousquetaires & de deux escadrons de cavalerie qui faisoient soixante Chevaux, Cliquot fit sortir vn nombre pareil de cavalerie & de fantassins, à l'objet desquels nos troupes s'estans resveillées, les Cavaliers François s'adresserent à la cavalerie ennemie, & la chocquerent si gaillardement qu'ils la mirent d'abord en desordre, ce que leur infanterie voulant empescher, elle fit vne si furieuse salve sur ces Cavaliers, qu'elle en mit quinze sur la poudre : mais leur party ne tira point d'avantage de cét eschec:car l'infanterie Françoise faisant sa descharge à propos, elle mit à bas vingt-trois Lorrains, & poussant vertement sa pointe, rechassa le reste de cette garnison iusques sur la contrescarpe de la place où la laissant entrer en desordre, elle vint reprendre ses fourrageurs pour les ramener avec leur charge.

Travaux du siege.

Le sieur du Hallier ne voulant cependant rien oublier qui pût servir à la prise de cette place, fit vn dégast general tout autour, envoya trois canons au sieur de Grancey pour

appuyer les travaux qu'il falloit faire de son costé, fit tracer vn fort sur la montagne de Freau, & donna ses ordres pour eslever deux redoutes à droit & à gauche de ce Fort. La diligence des ouvriers ayant mis en fort peu de temps ces travaux en estat de deffence, on mit cent cinquante mousquetaires dans chaque Fort, & vn nombre pareil dans Salaucourt, qui servoit de teste au quartier general.

Les assiegez avoient esté trop ardens au simple blocus pour paroistre froids dans le commencement du siege, Cliquot aussi mettant quatre cens hommes de pied & soixante chevaux sous les armes, les mena vers Salaucourt, à dessein d'enlever la garde, & ruiner en suitte les fortifications commencées sur la montagne: mais ce dessein ne luy fut pas plus avantageux que les precedens. Les sentinelles des gardes avancées ayans donné l'allarme par tout, le sieur du Hallier qui se trouvoit alors à cheval prés des fortifications, envoya commander toutes les troupes de son quartier, lesquelles estans arrivées sous la charge du Marquis de Praslin & de Streif, elles se meslerent si brusquemēt parmy eux, que les ayant mis en desordre, elles les menerent l'espée dans les reins iusques à vn corps de reserve qu'ils avoient prés de leur contrescarpe. Alors se voyans arrestées par vne furieuse mousqueterie &

Sortie des assiegez.

par le canon qui faisoit grand bruit, elles se retirerent avec trente-sept prisonniers.

Cliquot n'executa donc point l'entreprise qu'il avoit faite de ruiner les Forts commencez : neantmoins il ne se retira pas sans avoir fait vne partie du mal qu'il avoit resolu de faire : car ses premiers efforts s'estans tournez sur la garde de cavalerie avancée qu'il rencontra, le sieur de la Montagne qui la commandoit fut tué, treize Cavaliers avec luy, & vingt-cinq chevaux de ses compagnons, au milieu desquels il fut trouvé percé de trois coups d'espée ou de pistoletz; ce Gouverneur y perdit aussi six Officiers & soixante soldats, outre le nombre des prisonniers; & cette occasion fut cause que le sieur du Hallier fit haster les fortifications commencées, afin d'arrester la gaillardise des assiegez, & asseurer ses gens de guerre. *Succez de cette sortie.*

Les Espagnols faisans alors grand bruit du costé de la Catalogne, & l'opinion generale estant que le Roy Catholique tireroit le dernier secret de ses forces pour le secours de Perpignan, ou pour assieger Barcelonne, le sieur du Hallier fut obligé par les Ordres exprés de sa Majesté, de faire embarquer deux mille fantassins sur la Saone, sous les ordres du Comte de Grancey, dont Cliquot n'ayant pas manqué d'en donner avis au Duc Charles, & luy faire sçavoir, que s'il perdoit cette occasion, la ville qui se trou- *Le Duc Charles marche pour le secours de la Mothe.*

voit desia dépourveüe de vivres, couroit grand danger d'estre prise, ce Duc se resolut à quitter l'Alsace, demanda deux cens hommes & deux pieces de canon au Gouverneur de Philisbourg, & prit le chemin de la Mothe.

Le sieur du Hallier leve le siege.

Le sieur du Hallier qui fut averty de sa marche, renvoya tout son canon avec la moitié de ses vivres à Neuf-Chasteau, & ne croyant pas qu'il fust à propos d'attendre vne armée beaucoup plus forte que la sienne devant vne place pourveüe d'vne puissante garnison, fit filler son bagage droit à Huillicourt, & mit sa cavalerie en bataille avec resolution de combatre le Duc Charles dans vn defilé par lequel il falloit qu'il passast necessairement : mais l'ayant attendu cinq heures en cette posture sans en avoir aucunes nouvelles, il fit marcher vers Huillicourt, & le lendemain à Lifou le Grand.

La Mothe rafraischie par le Duc Charles.

Cependant le Duc Charles s'estant avancé vers la Mothe y estoit entré pour en tirer les meilleurs soldats, & laisser en leur place les malades de son armée, afin de poursuivre le sieur du Hallier. Ayant donc pris deux pieces de campagne pour ce dessein, il suivit la trace des troupes Françoises, alla prendre son logement dans Huillicourt, & prit le chemin de Lifou le Grand.

Le sieur du Hallier qui ne manquoit pas d'avertissement, fut alors visiter les avenuës

de Lifou,

de Lifou, donna ses ordres pour faire partir
e bagage, & sur vn second avis que le Duc
Charles marchoit en bataille à vne lieüe de
à seulement, mit toute sa cavalerie en estat
le le recevoir, & luy commanda de gagner
vne eminence qui est à la sortie de Lifou, ce-
pendant voulant sçavoir en quelle posture
stoit cette armée ennemie, il se fit suivre
par quelques escadrons pour la recognoî-
re. Ses coureurs ayans rencontré ceux des
nnemis, ils les pousserent assez gaillarde-
nent pour les faire tourner teste à leur
ros, ce qui faisant croire au Duc Charles
que l'armée du sieur du Hallier estoit ren-
orcée, il fit faire alte à toutes ses troupes,
our sçavoir quel ordre on tiendroit pour
ombatre: Toutesfois ayant sçeu presqu'au
nesme temps que les ennemis n'avoient
oint esté renforcez, il fit doubler le pas, &
nit en campagne de nouveaux coureurs
our attacher l'escarmouche avec les Fran-
ois.

Le sieur du Hallier qui sçavoit bien l'estat
es forces ennemies ne crût pas qu'il fallust
ttendre le choc, & sur cette opinion fit fil-
r les deux tiers de sa cavalerie au travers
vn bois, commanda que ses gardes fissent
rme pour soustenir l'escarmouche à l'en-
ée de ce mesme bois, & se mit à la teste des
gimens de Praslin & Chambre Escossois
our faire retraite. Le Duc Charles qui fut

Choc des armees Françoise & Lorraine.

averty de ces ordres crût que les François l[es]
vouloient sauver, puis qu'ils marchoient a[u]
travers du bois ; détacha sur cette pensé[e]
cinq cens Chevaux pour leur aller couper l[e]
chemin, mit apres eux quelques bataillon[s]
d'infanterie pour les soustenir, & fit avanc[er]
tout le reste contre ceux qui faisoient la re[-]
traite avec vne ferme croyance qu'il allo[it]
exterminer toute cette armée ; mais il se ve[it]
bien tost esloigné de son compte : car le sieu[r]
de Langeron Mareschal de bataille ayan[t]
fait deux escadrons de la Cavalerie Franço[i-]
se qui se trouvoit alors dans la plaine, all[a]
chocquer les cinq cens Chevaux qui mar[-]
choient à droit & à gauche du bois, ave[c]
tant de resolution, qu'en ayant mis d'abor[d]
vn bon nombre dessus la poudre, les autr[es]
prirent la fuite avec vn desordre si gran[d]
que la plûspart mit pied à terre pour se cou[-]
ler plus commodément dans le bois : De so[r-]
te que le Duc Charles voyant beaucoup d[e]
ses Cavaliers qui se sauvoient en confusio[n]
dans le gros, n'osa passer outre pour ne p[as]
exposer le reste à la fureur de ses ennemi[s].
La perte du costé des François fut de trent[e-]
cinq Cavaliers, parmy lesquels se trouvere[nt]
deux Lieutenans, & d'vne grande partie d[u]
bagage, qui par vne terreur panique se rom[-]
pit de soy-mesme à l'approche de quelqu[es]
troupes Allemandes que le sieur du Halli[er]
envoyoit pour l'escorter. Les morts de

part des Lorrains se trouverent au nombre de soixante & seize, celuy des prisonniers fut plus grand, ils y perdirent deux cens Chevaux, qui fut le butin des François.

Ce dessein n'ayant donc pas eu l'effet que les Lorrains s'estoient promis, le Duc Charles mena ses troupes devant Neuf-Chasteau sur vne asseurance certaine, qu'il n'y avoit dedans que six-vingts hommes de guerre avec le canon que le sieur du Hallier y avoit fait conduire en quittant la Mothe. Son principal quartier fut estably dans les Capucins sous les ordres du Baron de Clinchamp & de Cliquot, le reste des troupes logea dans Monts. *Neuf-Chasteau aßiegé par le Duc Charles.*

Son canon ne fut point employé contre la ville, les habitans ouvrirent les portes, soit qu'ils eussent encor quelque affection pour le Prince, soit qu'ils apprehendassent d'estre mal traitez, n'ayans pas des forces suffisantes pour se conserver: mais il n'en arriva pas de la sorte au Chasteau: le sieur de Batilly Gouverneur y ayant retiré les canons du sieur du Hallier s'en servit fort vtilement, il en demonta les meilleures pieces de l'artillerie ennemie qui tonnoit sans cesse, & se resolut de ne point ceder s'il n'estoit forcé: Ce grand courage parut evidemment au bout de trois jours. Six breches ayans esté faites dans les murailles du Chasteau, il en repara trois à la veüe des ennemis, empescha l'assaut par *Le siege levé.*

cette asseurance, & finalement contraigni le Duc Charles à lever le siege apres avoi perdu plus de trois cens hommes: la mor d'vn Sergent, de huict soldats & d'vn cano nier fit toute la perte de son costé.

Le Pape, Pere General de l'Eglise ayan apris en ce mesme temps le mariage du Du Charles avec la Comtesse de Cantecroix: & sçachant avec quel libertinage ce Princ abusoit du Sacrement de mariage, y voulu pourvoir avec les douceurs qui sont insepa rables des bontez & charitez Apostoliques il le fit solliciter par diverses personnes, d vouloir faire cesser le scandale qu'il don noit à toute l'Eglise, en reprenant sa femm legitime, ou du moins esloignant celle qu n'en pouvoit avoir que le nom: mais voyan que ses leçons ne profitoient point, qu'a contraire elles sembloient porter l'esprit d ce Prince dans vn cruel endurcissement, creut qu'il l'espouvanteroit par les foudre Ecclesiastiques, & sur cette pensée, fit pu blier par toute la Chrestienté cette excom munication contre sa femme pretenduë & contre luy.

Le Pape excommunie le Duc Charles.

L'EXCOMMVNICATION du Duc Charles.

Vrbain VIII. Pape, pour en conserver la memoire à l'avenir.

IL est bien seant à vn Pontife Romain, dans la personne duquel par vne disposition immuable la Divine Providence a estably la principauté de l'Eglise vniverselle, afin qu'il arrache & destruise les choses nuisibles, de punir publiquement selon la puissance que Dieu luy a mise en main, ceux qui violent non seulement les sacrez Canons & les commandemens Apostoliques, mais aussi les Sacremens instituez par Nostre Seigneur: afin que ceux qui n'ont point de honte de pecher devant tous, & qu'il ne sert de rien d'avertir en esprit de douceur, estans repris & notez en public, viennent à ouvrir les yeux de leur entendement, & soient confondus pour leur bien par la descouverture de leur turpitude, & par ce moyen donnent ordre à leur salut, & que les autres soient retenus dans le devoir par la crainte d'vne mesme peine. Estant venu à nostre connoissance, non sans grande fascherie d'esprit, que Noble homme Charles Duc de Lorraine

ayant laissé de son authorité privée nostr
bien-aimée fille en Christ, Noble femme Ni
cole Duchesse de Lorraine ; laquelle apre
avoir obtenu dispense du S. Siege, il avoi
espousée en face d'Eglise en la forme pre
crite par les saincts Canons, & avec laquell
il avoit vescu plusieurs années en public, l
tenant pour sa femme: neantmoins sous pre
texte que par faute de consentement pa
luy presté à ce mariage, il estoit nul, sans at
tendre, voire mesme sans avoir sur ce requi
le iugement de l'Eglise, il auroit, ladite Ni
cole estant encore vivante, par vne entre
prise temeraire convolé à des abominable
nopces, & consommé vn nouveau mariag
avec Beatrix de Cusance veufve d'Eugen
Leopold Comte de Cantecroix : Nou
avons creu, selon que nous y oblige le soi
de nostre charge pastorale, ne devoir rie
obmettre pour tirer d'vne telle societé le
dits Charles & Beatrix, leur ayant enioin
la separation en tels cas mentionnée par le
Canons, iusques à ce que l'Eglise eust pro
noncé sur la nullité par luy pretenduë d
son mariage avec ladite Nicole, afin qu'il fu
doucement disposé à obeïr à nos comman
demens & à ceux du S. Siege : Car nous le
avons exhortez plusieurs fois, non seule
ment en diverses conferences qu'ont e
avec eux nostre venerable frere l'Archeves
que de Malines par nous specialement à c

leputé,nos Nonces,& nostre bien-aimé fils Martius, dit le Cardinal Ginetty nostre Legat à Latere pour la paix vers les Princes Chrestiens : mais aussi par nos lettres & nos soins: Qui plus est, nous avions promis nôtre bienveillance à Didier Cheminot Confesseur dudit Charles, qui nous l'avoit envoyé, & que nous avions receu tres humainement, ayant à cette fin évoqué la cause des Iuges ordinaires à nous ; avec promesse, en cas qu'il se separast d'avec ladite Beatrix, de luy deleguer promptement des Iuges non suspects aux parties qui connoistroient de la pretenduë nullité du mariage par luy contracté avec ladite Nicole. Mais cependant qu'il remportoit des preuves asseurées de nostre clemence, il extorqua frauduleusement & avec dol quelque responce de certains Theologiens ; par laquelle il a creu pouvoir ajouster du poids au mauvais conseil par luy pris, de commettre vn si grand mal qu'est celuy d'avoir par sa propre authorité fait divorce avec ladite Nicole, & espousé ladite Beatrix : Et bien que ces Theologiens ayans enfin descouvert la fraude, eussent depuis esclaircy leur response & revoqué leur avis: ledit Charles toutesfois faisant force sur leur premiere response, appuyé sur les fraudes & tromperies susdites, s'est tellement confirmé en son peché, ainsi que nous avons appris, que mesprisant

les exhortations dudit Archevesque de Ma-
lines, celles de nos Nonces & Legats susdits
voire les nostres mesmes, il a opiniastremen
refusé d'y obeïr: Car encor qu'il ait fort sou-
vent promis d'envoyer ladite Beatrix en di-
vers lieux des Pays-bas, & enfin; du consen-
tement dudit Cardinal Ginetty, en la ville
de Cologne: toutesfois se servant de plu-
sieurs vains pretextes, il n'a iamais pû endu-
rer qu'elle demeurast esloignée de luy: mais
ayant postposé la crainte de Dieu à sa con-
versation, il a continué de la retenir comme
sa femme legitime, & luy rendre les devoirs
d'vn mary. N'ayans donc pû disposer les-
dits Charles & Beatrix par nos admonitions
douces & paternelles à nous obeïr comme
il estoit raisonnable, apres que les traitez
susdits n'eurent duré guere moins d'vn an
& sans effet: mais au contraire leur contu-
mace & rebellion croissant de iour à autre
au grand scandale de toute la Republique
Chrestienne pour vn si notoire & si detesta-
ble forfait, & ladite Nicole nous ayant fait
de frequentes instances, que nous eussions
esgard à sa reputation, à la Iustice de sa cause
& à la conscience de son mary: Nous avons
commandé à l'Archevesque de Malines
qu'il eust à dénoncer iuridiquement ausdits
Charles & Beatrix, qu'ils eussent à se separer
l'vn de l'autre en la forme prescrite par les-
dits Canons: & afin que cette separation ne

fust sujette à aucune fraude, & que l'on empeschast l'approche dudit Charles vers ladite Beatrix, elle eust à se retirer en vn Monastere de Religieuses des plus estroitement enfermées au choix d'elle ou dudit Archevesque de Malines, où elle demeureroit tant que les causes de la pretenduë nullité du mariage dudit Charles avec ladite Nicole eussent esté reglées par iugement definitif: Ledit Archevesque a obey, & par ses lettres monitoriales legitimement insinuées premierement à ladite Beatrix, puis audit Charles, il leur a enjoint de se separer sous peine d'excommunication qu'ils encourreroient de faict. Mais tant s'en faut qu'ils se soient rendus obeïssans à sa parole, qu'au contraire ledit Charles adjoustant mal sur mal a transporté ladite Beatrix dans le Duché de Lorraine, demeurant avec elle en public, au grand scandale d'vn chacun, il est venu iusques à ce degré de crime qu'il a contraint ses sujets de la recognoistre par serment pour sa femme legitime & pour Duchesse de Lorraine: les obligeant à luy rendre les honneurs, préeminences & devoirs deuz à leur vraye Duchesse: Et toutesfois nous n'avons pas pour cela lancé sur eux comme ils le meritoient le foudre de l'indignation Apostolique: mais les supportans encor patiemment, & exhortans derechef particulierement & benignement ledit Charles, afin

de leur oster toute excuse à l'avenir, nous avons trouvé bon que ladite Beatrix ne fust recluse en vn Monastere, moyennant qu'elle se transportast à Lucerne en Suisse, ou nostre Nonce reside, & qu'elle y menast vne vie entierement separée de la conversation dudit Charles, iusques à la fin du procez. Mais ces preuves repetées de nostre benignité n'ont pû fleschir leurs cœurs endurcis: tellement que lesdits Charles & Beatrix, perseverans opiniastrement en leurs pechez, apres nos Lettres monitoires qui leurs ont esté deuëmet intimées: nonobstant lesquelles ils demeurent ensemble, & passent la nuict en vne mesme maison, mangent à vne mesme table, couchent en vn mesme lict, comme il nous appert par les procez verbaux d'vn faict si notoire, qu'il ne peut estre revoqué en doute: Par les avis de quelques-vns de nos venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, à ce specialement deputez, la consequence de l'affaire & l'offence qu'en reçoit toute la republique Chrestienne, nous a meus à ne nous rapporter plus à la seule declaration faite par ledit Archevesque de Malines, & autres par nous deleguez: mais à declarer nous-mesmes les censures encouruës par lesdits Charles & Beatrix, comme nous les avons declarez dés le 13. Fevrier dernier, avoir esté excommuniez & anathematizez, & successi-

vement nous avons deliberé de denoncer à tous Chrestiens,& publier que lesdits Charles & Beatrix sont excommuniez & anathematizez comme dessus. Pource est-il que par l'authorité du Dieu Tout-puissant & celle des Apostres S. Pierre & S. Paul, & la nostre, Nous denonçons & publions lesdits Charles & Beatrix desia excommuniez, & ordonnons qu'ils soient fuis, & leur frequentation évitée de tous fidelles Chrestiens, iusques à ce qu'ils soient reconciliez au giron de la saincte Eglise Catholique, & qu'ils ayent obtenu l'absolution des censures susdites, apres s'estre separez canoniquement l'vn d'avec l'autre, de laquelle separation canonique nous reservons la declaration à nous & à nos successeurs Papes : Et afin que leur audace & temerité obstinée paroisse à tous : Nous enjoignons à tous & à chacun nos venerables Frères les Patriarches, Archevesques, Evesques, les interdire de l'entrée de leurs Eglises, & à nos fils bien-aimez les Prelats des Eglises Patriarchales, Metropolitaines, Cathedrales & Collegiales, Chapitres & personnes Ecclesiastiques quelsconques, tant seculieres que de quelque ordre que ce soit, voire de Mendians, Congregations & Societez, qui meriteroient mesmes d'estre icy particulierement designez, Reguliers, exempts & non exépts, en quelque lieu qu'ils soient establis,

en vertu de ſainte obedience & ſous peine d'excommunication, qu'à la premiere requiſition qui leur en ſera faite en vertu des preſentes, ils publient & annoncent dans trois iours leſdits Charles & Beatrix excommuniez & anathematizez dans leurs Egliſes aux iours de Dimanches, & autres Feſtes, en la plus grande affluence de peuple aſſemblé pour le ſervice Divin, en affichant des placards ſur ce ſujet aux portes de leurs Egliſes, & qu'ils le faſſent annoncer aux autres, & enjoignent qu'ils ſoient fuis par tous les fidelles Chreſtiens. Deffendons en outre audit Charles d'avoir avec luy, traiter & tenir pour ſa femme & Ducheſſe de Lorraine ladite Beatrix, & à elle de ſe dire & reputer pour telle, ſous les meſmes peines d'excommunication, dont l'abſolution nous eſt reſervée & à nos ſucceſſeurs, &c. Et que leſdites affiches auront meſme effet que ſi la ſignification en avoit eſté faite à leurs perſonnes, &c. Et en cas que l'vn d'eux obtint quelques lettres de diſpenſe au contraire, elles ſeront nulles ſi la teneur des preſentes n'y eſt inſerée, ou qu'il n'en ſoit faite mention ſpeciale en icelle, &c.

Affiché à S. Pierre de Rome, le 23. Avril 1642. l'an 19. de noſtre Pontificat.

Il eſt tres-veritable que les pechez aveuglent les hommes, & qu'ils ne ſont propres

que pour les jetter dans le precipice; le Duc Charles avoit mesprisé les admonitions de Sa Sainčteté, l'excommunication qu'elle fulminoit contre luy ne l'estonna point, il persevera dans son ancienne façon de vivre, ajousta l'orgueil au mespris, & voulut faire croire à toute l'Europe que le Pape ne l'avoit traité qu'avec injustice. La protestation qu'il fit faire par son Procureur General contre la Bulle de Sa Sainčteté iustifiera de ce que ie dis, voila pourquoy ie la veux donner au public.

La protestation du Duc Charles & de son Procureur General, contre la Bulle du Pape, publiée contre luy.

Protestatiõs du Duc Charles contre les Bulles de Sa Sainčteté.

Remonstre le Procureur General au Bailliage d'Allemagne que l'on a publié & affiché depuis peu de iours en ça, en quelques villes circonvoisines de son Office, certaines monitions & declarations de Sa Sainčteté, sur vne pretenduë desobeïssance & deffaut de separation, dans lesquelles se remarquent des nullitez evidentes, & vne entreprise manifeste contre l'authorité souveraine de Son Altesse: ce qui a obli-

gé ledit Procureur à repreſenter que c'eſt
choſe inoüie iuſques à nos iours, qu'vn
Prince ſouverain, vray & legitime enfant de
l'Egliſe, ait eſté traité par des voyes ſi extra-
ordinaires & ſi eſloignées des admonitions
d'vn Pere: Que par privilege & Bulles Apo-
ſtoliques, les Princes de la maiſon de Lor-
raine, & meſme leurs ſujets, ne peuvent
eſtre attirez en premiere inſtance au S. Sie-
ge, ains ſeulement devant les Iuges ordinai-
res: leſquels privileges eſtans perpetuels &
fondez ſur l'authorité du Saint Siege, & leſ-
dits ſujets en joüiſſans encor aiourd'huy,
S. A. n'en pouvoit eſtre privée: Que s'il
eſtoit libre audit Saint Siege d'y deroger,
il auroit deu faire vne declaration, au
moyen de laquelle S. A. fuſt renduë certai-
ne du lieu auquel elle auroit à alleguer ſes
legitimes deffenſes. Mais il ne ſe void point
de terme precis pour faire paroiſtre de ſa
deſobeïſſance, & point de citations pour y
recevoir les preuves au cōtraire: Et qui plus
eſt, quand bien toutes les formalitez ordi-
naires auroient eſté accomplies, & qu'il euſt
apparu de quelque deſobeïſſance, ſi eſt-il
notoire par les ſaincts Decrets & Conciles
qu'il eſtoit beſoin de trois denonciations
canoniques, pour voir dire qu'il ſeroit pro-
cedé auſdites fulminations: & cela meſme
quand bien on auroit mis à part la conſide-
ration de l'authorité ſouveraine de Son Al-

tesse, laquelle obligeoit Sa Saincteté par l'exemple de ses devanciers à le faire plusieurs fois admonester par des personnes eminentes, & constituées aux plus hautes dignitez de l'Eglise, avant que se resoudre aux censures Ecclesiastiques. Les nullitez estans donc contre le droict & ses formes ordinaires : ledit Procureur se trouve obligé (sous le tres-humble respect du S. Siege) de ne le pas dissimuler : veu mesme qu'il est porté dans la teneur desdites fulminations, qu'au mespris des deffences faites par Sa Saincteté à sadite Altesse, il auroit obligé par serment ses sujets à recognoistre Madame pour Duchesse de Lorraine, dont le contraire est aussi cognu à tous les peuples, comme il est evident que ladite separation avoit esté effective, & Sa Saincteté à cét esgard (sous l'humble respect) mal informée. Mais bien plus, ces fulminations ne pouvans se contenir dans les bornes de l'authorité spirituelle & Ecclesiastique, s'arrogent encor vne puissance temporelle, faisans deffence de plus recognoistre & de plus qualifier madite Dame Duchesse de Lorraine, comme si ce tiltre ne dependoit pas de la puissance temporelle & souveraine, qui le peut donner à qui bon luy semble, qui est vne entreprise manifeste contre l'authorité legitime de Son Altesse. Pour lesquelles raisons & nullitez susdites, ledit Procureur proteste d'en appeller com-

me d'abus, requerant acte de sa protestation
Et ayant appris que quelques sujets de sadi
te Altesse contre leur devoir, obeïssance &
fidelité naturelle y ont contribué & coope-
ré en diverses sortes, sollicitans Sa Saincteté
par des impressions & fausses interventions
sur ce sujet, en quoy ils se sont rendus crimi-
nels de leze-Majesté, il requiert pareillement
qu'il plaise à la Cour faire informer contre
eux de quelle qualité & condition qu'ils
puissent estre, pour en apres prendre telle
conclusion qu'il trouvera bon au cas appar-
tenir : Ainsi signé Sellier.

La Cour ordonne que le Procureur Ge-
neral de Lorraine prendra communication
de cette requeste, pour y dire & requerir ce
qu'il trouvera bon à faire. Fait à Waudre-
wanche en la Chambre du Conseil le der-
nier May 1642. Ainsi signé L. Gondrecourt.
A. Richard & P. Plattel Huissiers de la
Chambre, avec paraphe.

Protestation du Duc Charles.

CHARLES par la grace de Dieu Duc
de Lorraine, &c. A tous ceux qui ces
presentes verront, Salut. Il nous a esté rap-
porté que depuis peu de iours on avoit pu-
blié vne declaration, ou plustost vne fulmi-
nation du tres-sainct Pere, sous pretexte que
nous aurions commis vne desobeïssance
contr

contre Sa Saincteté, pour ne nous estre pas
separez : laquelle declaration ayant esté faite
sans que nous ayons esté deuëment appellez
ny oüys, conformément aux Canons, aux
Decrets, aux Conciles, & aux Privileges
octroyez par le S. Siege à nostre auguste
Maison, contre la teneur desquels, qui ius-
ques icy n'avoient iamais esté violez, on ne
devoit rien faire sans cognoissance de cause,
& sans declarer qu'ils estoient revoquez:
D'ailleurs les trois denonciations n'ayans
point precedé, les citations legitimes n'ayans
point esté faites, & aucun temps pour faire
paroistre nostre desobeïssance n'ayant point
esté prescrit : Pour ces causes, ne nous sen-
tans coupables d'aucune desobeïssance,
estans tres-asseurez de la verité de la chose,
esperans, s'il plaist au Saint Siege, de la faire
voir par manifestes raisons, nous protestons
expressément de la nullité de cette declara-
tion, & pour ces raisons & autres en appel-
lons au Souverain Pontife, mal informé : à
luy-mesme, quand il sera mieux informé,
sans nous departir pour cela de l'obeïssance
paternelle vers l'Eglise, dans laquelle ainsi que
nos predecesseurs ont fait, nous perseverons
humblement. Fait le 5. Iuin 1642.

Copie des lettres de Son Alteſſe eſcrites aux Preſidens & Conſeillers de la Cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

TRes-chers & feaux, ayans eu avis que nos Procureurs Generaux de Lorraine & d'Allemagne ſe ſont addreſſez à vous par requeſte, pour eſtre receus appellans comme d'abus de certaines fulminations de Noſtre Sainct Pere, qu'ils diſent avoir eſté publiées contre nous, & pour faire informer contre aucuns de nos ſujets, qui contre tous devoirs naturels y ont contribué : Nous pour bonnes conſiderations vous mandons que n'ayez quant à preſent à prendre aucune cognoiſſance de cette affaire, quelque droict & raiſon que vous en puiſſiez avoir, iuſques à autre ordre. A quoy nous nous aſſeurons que vous vous conformerez : Nous prions Dieu qu'il vous ait, tres-chers feaux, en ſa ſaincte garde. Fait en noſtre ville de Cirques, le 7. Iuin 1642. Signé, CHARLES, contre-ſigné par le Secretaire Gervaiſe, avec paraphe, & ſeellées du ſeel ſecret de S.A. ſur cire rouge. Et ſur le haut eſt eſcrit, A nos tres-chers & feaux Preſidens & Gens tenans noſtre Cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

Nous avons dit cy-deſſus que le Com-

de Grancey partit du camp de Sommere-
court avec six regimens pour aller dans le
Roussillon, sur le bruit que faisoient les Es-
pagnols d'vne puissante levée pour le se-
cours de Perpignan; voyons vn peu quelle
fut sa marche, & quels ses exploicts, afin que
nous suivions le fil de l'Histoire selon l'or-
dre que nous avons observé iusques icy.

La necessité des vivres ayant mis cette for-
te place sous l'obeïssance du Roy, ce Comte
eut ordre de n'avancer point, & de rejoin-
dre le corps d'armée du sieur du Hallier,
dont il avoit esté separé, ce qu'estant resolu
de faire, il prit le chemin de Ioinville, sur l'o-
pinion qu'il y trouveroit le sieur du Hallier,
mais ayant appris sur ce mesme temps que le
Baron de Cey Gouverneur de la Franche-
Comté s'estoit mis en campagne avec quin-
ze cens fantassins, cinq cens chevaux, deux
pieces de canon, vn mortier, & toute la No-
blesse de cette Province; qu'il avoit desia re-
pris les Chasteaux de S. Remy & de Cey, &
qu'il marchoit contre le Chasteau de Rey,
situé sur la riviere de Saone, il apprehenda
que ces progrés n'incommodassent Dijon &
Langres, & pour en arrester le cours il reso-
lut de l'aller combattre.

Ses forces n'estans pas capables d'vn si
grand dessein, il eut recours à son General,
envoya vers le sieur du Hallier demander
mille fantassins & quatre cens chevaux, qu'il

obtint sans difficulté, receut en marchant soixante chevaux & six-vingts hommes de pied qui luy furent ammenez par les sieurs de S. Cler & de Pressigny, & se trouvant assez fort avec ces troupes marcha gaillardement du costé de Rey. Le Baron des Radrets ayant cependant recogneu le champ de bataille, le Comte de Grancey donna quelque temps à ses troupes pour se rafraischir, les fit partir de Fay sur le commencement de la nuict, se mit à la teste de sa cavalerie d'avant-garde, & ayant remarqué que trois escadrons de la cavalerie ennemie soustenus d'vne partie de l'infanterie, retournoient arriere avec le canon, & que le reste prenoit son poste sur le bord d'vn bois, il fit attacher l'escarmouche, envoya cependant querir ses escadrons d'arriere-garde pour soustenir les deux premiers, commanda de donner vigoureusement au lieu de tirer l'escarmouche en longueur, & pour donner l'exemple à ses Cavaliers poussa le premier l'espée à la main.

Le Comte de Grancey marche contre les Comtois.

Les ennemis n'ayans point veu d'infanterie, s'avancerent d'abord avec assez de resolution pour tesmoigner qu'ils vouloient combattre, mais estans pressez de trop prés pour continuer dans leur gaillardise, ils commencerent à plier tout aussi-tost que leur premiere décharge fut faite, & par cette crainte évidente donnerent le cœur à leurs

ennemis de les enfoncer de telle vigueur, qu'ils furent rompus & taillez en pieces en moins d'vn quart d'heure. Ils avoient encor quelque esperãce de se r'allier avec les deux escadrons de leur arriere-garde qui s'avançoit, & à la faveur de leur infanterie qui se tenoit en embuscade; mais le sieur de Clanleu faisant alors paroistre toute l'infanterie Françoise, battre le tambour, & donner de tous costez vigoureusement, leur estonnement s'acrût en telle façon, qu'ils prirent ouvertement la fuite, abandonnans canons & bagage pour se jetter au travers du bois.

Deffaite des Comtois.

Ils tenterent pourtant de se r'allier lors qu'ils se virent à couvert des arbres, mais quelques pelotons de mousquetaires les ayans enveloppez sur le poinct de ce r'alliement, & pendant qu'ils chancelloient encor dans la resolution de se mieux deffendre, ils lascherent le pied derechef, quelques-vns se laisserent tuër sans resistance, les autres se precipiterent dans la Saone, plusieurs tendirent les mains pour dire qu'ils demandoient quartier, les plus heureux se sauverent au travers des arbres, sans la faveur desquels il est à presumer que tout eut passé sous l'espée. On trouva sur le champ de bataille trois cens soixante & seize morts, dans le bois & par la campagne deux cens trente-sept tous Comtois, le nombre des prisonniers fut petit, mais gens de marque, leur

perte fut de deux canons & d'vn mortier: le butin des François de deux cens chevaux, & tout le bagage. Les deux Generaux y furent blessez, celuy des Comtois se sauva dans Gray, celuy des François se rendit à Langres.

La mort du Comte de Soissons arrivée l'année precedente devant Sedan ayant porté l'esprit du Duc de Boüillon à la cognoissance de la faute qu'il avoit faite, d'avoir embrassé le party de ce Prince mal-content, & celuy des ennemis de l'Estat tout en mesme temps; il en obtint le pardon du Roy, Sa Majesté fit en sa faveur des Declarations publiques, & vous avez veu avec quelles caresses il fut receu de ce grand Monarque quand il se presenta devant luy: poursuivons maintenant cette pointe, & faisons voir le succez de cette reconciliation.

Le Duc de Boüillō General d'Armée en Italie.

Le Roy luy voulant tesmoigner la franchise de la bien-veillance qu'il luy promettoit, le fit General de ses Armées dans le Piedmont, & fut receu en cette qualité par la Regente de Savoye, laquelle luy remit comme elle avoit fait au Comte d'Harcourt, le commandement de toutes ses troupes conjointement avec celles de Sa Majesté; mais il n'eut pas le temps d'executer de grandes choses avec les armes, car s'estant trouvé complice des desseins pour lesquels

les sieurs de Cinq Mars & de Thou avoient esté arrestez, il fut aussi pris à Cazal, & mis en lieu de seureté iusques à nouveaux ordres du Roy.

Est arresté prisonnier par ordre du Roy.

Sa faute n'estant pas moindre que celle de ces deux Seigneurs dont vous avez veu le supplice, il y avoit beaucoup d'apparence que sa vie ne seroit pas longue, & qu'il ne sortiroit des prisons qu'aux mesmes conditions que les precedens; mais le Prince d'Orenge s'estant entremis pour avoir sa grace, & les grands services du Vicomte de Turenne son frere ayans puissamment plaidé pour disposer le Roy au pardon, ce Prince clement receut les offres du criminel, qui pour l'expiation de sa faute donnoit à Sa Majesté sa ville de Sedan, laquelle ayant desia servy de retraitte au mal intentionnez à cette Couronne, estoit encor promise par le traitté fait avec l'Espagnol pour servir de place de seureté contre cét Estat.

Donne sa ville de Sedan au Roy.

Vne lettre escrite par ce Duc à la Duchesse de Boüillon sa femme, pour luy faire sçavoir ses intentions sur cette matiere, ayant esté donnée au Cardinal Mazarin, avec ordre d'aller prendre possession de la place, il fut incontinant en campagne, ce qui estant venu à la cognoissãce du Comte de Buquoy, il fit de grands efforts pour empescher cette negotiation, tant envers la Duchesse de Boüillon, qu'en essayant de surprendre le Cardi-

Le Cardinal Mazarin va prẽdre possession de Sedan.

nal Mazarin:mais il ne reüssit pas en l'vne ny en l'autre de ces entreprises ; la Duchesse estant asseurée qu'on ne luy rendroit son mary qu'apres la reddition de la place, ne voulut pas escouter les propositions Espagnoles:Et quant au Cardinal Mazarin, sa diligence surpassa celle du Comte de Bucquoy, & son arrivée à Sedan prevint d'vn iour la cavalcade de ce General Espagnol, lequel avoit mis douze cens Chevaux & douze cens Dragons en campagne pour l'attraper par le chemin.

La Duchesse remit donc Sedan entre les mains de ce Cardinal apres en avoir fait sortir la garnison composée de quatre cens hommes, au lieu desquels le sieur Faber Capitaine au regiment des Gardes y estant entré, cette Duchesse en sortit le iour mesme avec ses enfans, & prit le chemin de la maison du Comte de Roussy son beau-frere où le Duc de Boüillon l'alla trouver peu de temps apres.

Poligny attaqué par les Comtois.

La guerre n'estant pas seulement où les puissantes armées estoient assemblées, le Baron de Cey Gouverneur de la FrancheComté qui n'avoit que des troupes peu capables d'vn grand dessein, ne laissa pas toutesfois d'entreprendre la prise de Poligny qu'il avoit desia tentée inutilement l'année precedente, de mener devant deux cens Chevaux & douze cens hommes de pied, & de

flanquer vne maison située sur la montagne, de quatre demie-lunes garnies de plusieurs fauconneaux, afin d'empescher d'vne part les assiegez de sortir, pendant que le reste des troupes logées dans deux vieilles tours de la ville leur deffendoit d'autre costé l'abord des fontaines, dont ils tiroient toute la commodité de leur boisson; ce que le Marquis de Tavanes ayant sçeu, il se mit à la teste de huict cens fantassins & trois cens Chevaux, arriva devant Poligny, ietta des vivres dans le Chasteau sans avoir trouvé de l'empeschement, & se mit incontinant apres en estat d'attaquer les ennemis dans les fortifications qu'ils avoient faites sur la montagne: mais ils ne luy en donnerent pas le loisir; la crainte d'hazarder toutes les forces de la Franche-Comté les fit retirer, & ce Marquis n'eut la peine que de faire de nouvelles provisions de vivres pour ne laisser pas les soldats de la garnison dans les necessitez où ils s'estoient veus.

Secouru par le Marquis de Tavanes.

Ce dessein n'ayant pas sorty son effet, les Comtois s'aviserent d'vne ruze pour surprendre cette mesme place, ils y firent ietter des billets par lesquels ils promettoient de l'argent à tous les soldats qui voudroient sortir, surquoy le Gouverneur s'estant avisé de profiter de cét artifice, il fit sortir vn caporal de la fidelité duquel il ne doutoit point, & l'envoya parmy les ennemis avec

Second dessein sur Poligny.

les instructions necessaires pour tirer du fruict de son entreprise. Ce caporal ne trompa point l'esperance qu'on avoit conceüe de luy, s'estant laissé prendre par les Comtois il mesnagea si bien leurs esprits, qu'il leur fit esperer la possession de la place pour la recompense de six mille livres qu'il fit mettre en depost dans vn Convent de Religieux, & qu'il toucha quelque temps apres, retourna dans Poligny, rendit son Gouverneur sçavant du traité qu'il venoit de faire, tendit dans le temps prescrit aux Comtois des eschelles pour les faire monter sur la demie-lune, en fit esgorger plus de cent l'vn apres l'autre, & n'eut pas rendu la fortune des autres meilleure, si l'vn des Officiers ayant veu le sang de ses compagnons dans le mesme temps qu'il mettoit le pied sur la demie-lune, ne se fut ietté des murailles en bas pour sauver le reste. Celuy-là donnant donc avis du malheur de ceux qui s'estoient avancez les premiers, obligea les autres à se retirer avec tant de precipitation, que les soldats de la garnison ne firent leur descharge qu'avec peu de fruict.

Succez dãgereux.

La maxime des gens de guerre estant d'employer l'artifice quand ils ne peuvent rien par la force ouverte, les Espagnols s'en voulurent servir pour surprendre la ville & la citadelle de Stenay: la garnison de cette place frontiere de Champagne s'en servit aussi

Dessein des Espagnols sur la ville & citadelle de Stenay.

pour attraper ceux qui la vouloient prendre. Vn caporal de la citadelle nommé Beaubois fut sollicité par vn Capitaine Lorrain de mettre la place entre les mains du Roy d'Espagne, à condition d'vne recompense de six mille escus,& d'autant que ce caporal ne pouvoit executer l'entreprise sans assistance, ce Capitaine Lorrain pratiqua tout d'vn mesme temps vn poudrier, dont le moulin estoit dans la demie-lune de la fausse porte, avec promesse d'vne recompense pareille.

Des ames lasches eussent esté facilement seduites par la promesse d'vn gain notable: mais ce caporal & ce poudrier n'en ayans pas esté seulement esbranlez, ils avertirent leur Gouverneur de l'entreprise des Espagnols,& par son conseil promirent de donner entrée à tous ceux qui se presenteroient pour entrer suivant le traité.

Le Lieutenant Colonel du regiment de Metervic partit donc des Pays Bas exprés avec vne puissante escorte,se rendit au iour nommé proche de la place: le caporal qui s'estoit mis dans vne guerite qui regardoit le chemin par lequel les ennemis devoient arriver, fit signe avec vne mesche, signal dont ils estoient convenus. Le Lieutenant l'ayant veu se fit suivre par dix-huict hommes; s'avança iusques sur le pont dormant de la demie-lune;le poudrier leur abbaissa le

premier pont par lequel ils entrerent tous
l'avant-garde de cinq cens hommes s'avanç
ſur le mandement de ce Lieutenant: le corp
de bataille composé de ſept cens hommes l
ſuivit: Toute l'avant-garde entra dans la de
mie-lune ſans beaucoup de difficulté : l
Lieutenant ſe mit à la teſte, paſſa le grand
pont dormant qui eſt entre la demie-lune &
le corps de la citadelle; laiſſa ſur ce pont l
pluſpart de toutes ſes troupes avec ordre d'y
attendre ſes commandemens, & marchan
touſiours apres le poudrier qui le condui
ſoit, paſſa luy vingtiéme ſur le ſecond pon
levis pour aller aux herſes.

Eſtrange ſuccez de cette entrepriſe.

Iuſques-là l'affaire alloit bien ſelon ſo
humeur, & tant de facilitez luy donnoien
vne certaine eſperance d'emporter la place
mais au meſme temps qu'il fut arrivé pré
des grilles, il ſe veit environné d'vn nombr
de ſoldats qui ſe ſaiſirent de toute ſa briga
de & de luy, ſur lequel moment le feu eſtan
mis à deux bombes, deux petards, autant d
ſaulciſſes, & quantité de grenades que l'o
avoit poſées en divers endroits, & principa
lement ſous le pont dormant, tous ces reſ
ſorts ioüerent avec tant d'effet, que la plu
grande partie de l'avant-garde fut empor
tée en l'air, & l'autre merveilleuſement e
claircie par les canons & les mouſquetade
qui firent vn tintamarre horrible par l'eſpa
ce de demie heure: De ſorte que le gros qu

n'estoit point à cinq cens pas prenant l'espouvante à ce bruit, commença de lascher le pied pour gagner Montmedy, sur lequel chemin ils furent poursuivis par cent mousquetaires de la garnison de Mouzon, qui peu auparavant s'estoient logés dans le fossé de la citadelle pour les charger en flanc aussi tost que le ieu des bombes seroit finy.

Le Fort d'Anfruelle pris par le Comte de Quincé.

Les Gouverneurs des places frontieres avoient trop d'occasions de tirer quelque service de leurs garnisons pour les laisser tousiours entre des murailles. Aussi le Comte de Quincé voulant donner vn peu d'exercice à celle de Guise qu'il commandoit, partit pour aller surprendre le Fort d'Anfruelle basty sur le pied de la contrescarpe d'Avesnes, plaça quantité de trompettes & de tambours sur des carrieres fort prochaines pour suspendre les sentimens de la garnison d'Avesnes, petarda cependant les portes du Fort, le fit escheller, tua les soldats qui le deffendoient, & prit tout le butin qui se trouva grand.

Les hommes ne naissent pas pour demeurer eternellement sur la terre: l'excellence de leurs esprits & la grandeur de leurs fortunes ne les dispensent point de la mort, & nous voyons que les plus eslevez dans les charges n'arrivent que rarement à la vieillesse, les grands soings dont ils ont chargé leurs esprits n'ayans esté propres que pour ruiner

leur ſanté. De là vint que le Cardinal de Ri-
chelieu, ſans contredit le plus grand homme
de ſon ſiecle, ayant eſté vingt ans entiers oc-
cupé dans l'adminiſtration generale du
plus puiſſant & plus floriſſant Royaume du
monde, ne pût pouſſer au delà de cinquante
huiɛ̃t ans vne vie pleine de gloire, tres-ne-
ceſſaire à la grandeur de la France, & tres-
chere à ſa Majeſté. Les douleurs qu'il ſen-
toit par vne fauſſe pleureſie dont il fut atta-
qué ſur la fin de l'année, luy ayans fait co-
gnoiſtre qu'il arrivoit à la fin de ſes iours, il
ſe mit en eſtat d'vn Chreſtien qui veut ren-
dre vn compte exact de ſes actions à vn
Dieu puiſſant, & d'vn fidelle ſerviteur qui
pretend d'eſtendre la grandeur de ſon maî-
tre meſme apres ſa mort; il ſe munit des Sa-
cremens pour ſatisfaire à la premiere de ſes
penſées: pour faire iuger clairement de l'au-
tre, il envoya ſouvent le Cardinal Mazarin,
le Chancelier, les ſieurs des Noyers & de
Chavigny vers ſa Majeſté pour luy décou-
vrir toutes les penſées que l'intereſt de ſon
ſervice ſuggeroit encor à ſon ame: fit ſçavans
ces fidelles Conſeillers d'Eſtat de tous les
deſſeins qu'il avoit tenus ſecrets iuſques là,
& leur donna toutes les inſtructions qu'il
avoit eſtudiées par vne ſi longue eſpace de
temps, afin que ſa Majeſté fut ſervie avec les
meſmes ſoings par leſquels il avoit rendu la
grandeur Françoiſe redoutable à tous ſes

Mort du Cardinal de Richelieu.

voisins. Il mourut le 4. du mois de Decembre ; sa mort affligea tous ceux qui n'aimoient pas moins l'Estat que leurs vies: mais i'ose dire qu'elle toucha le Roy plus sensiblement que pas vn; ses grands services meritoient aussi des regrets qui ne fussent pas mediocres, son corps fut porté à la Sorbonne, son service fait dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris avec toutes les ceremonies qu'il devoit attendre de ses merites, & toutes les belles actions de sa vie trouverent leur poix dans l'eloquence de l'Evesque de Lavaur qui fit son Oraison Funebre. Le Cardinal Mazarin eslevé dans la cognoissance des affaires de toute l'Europe, fut choisi par sa Majesté pour luy succeder & tenir le rang de premier Ministre d'Estat.

Affaires du Piedmont.

Nous avons veu iusques icy les affaires du Piedmont merveilleusement embroüillées par la mauvaise intelligence des Princes de Savoye avec Madame la Regente, & la campagne derniere finit par vn acte d'hostilité, qui fut la prise de Demont par l'armée Françoise: Nous allons voir vn revers à cette medaille dans les succez de cette année, & nous trouverons les cœurs de ces Princes autant eloignez des affections Espagnoles qu'ils avoient fait paroistre de chaleur dans l'execution de leurs pernicieux conseils.

Ceux ausquels vn esprit de paix, vn

Accord des Princes de Savoye avec Madame.

amour extreme pour la gloire de l'Estat d
Savoye, & le repos de tous les peuples du
Piedmont, faisoient trouver des supplice
cruels dans la continuation de la guerre
voulans arrester le cours des malheurs qu
naissoient à chaque moment, avanceren
dés la fin de l'année passée quelques propo
sitions d'accommodement, lesquelles ayan
esté goustées de part & d'autre, les Comte
de Bueil & de Bar les continuerent ave
tant de soings, qu'ils ramenerent à la raiso
ces esprits, lesquels avoient esté desbauche
par l'artifice des Espagnols : Nous verron
les particularitez de cét accommodement
apres que ie vous auray dit les choses qui l
precederent.

La premiere marque que les Princes d
Savoye donnerent d'avoir pris goust au
propositions de la Paix, fut vn refus absol
qu'ils firent de remettre la ville de Nice &
ses dependances entre les mains du Comt
de Siruela Gouverneur du Milanez pour l
prix de l'Archevesché de Tollede que l'o
offrit au Cardinal, & le Gouvernement d
la Flandre au Prince Thomas: La seconde d
n'avoir point demandé de troupes pour l
continuation de la guerre, comme il
avoient fait dans les precedentes années : L
troisiéme & la plus forte de toutes, d'avoi
obligé le sieur de Tutaville qui comman
doit vn grand nombre de soldats Espagnol
dan

dans Nice, d'en sortir avec toute sa garni-son.

Le Duc de Boüillon fut envoyé sur ces entrefaites en Piedmont pour y commander les armes du Roy, & conjointement celles de la Regente de Savoye: mais son authorité ne fut pas de longue durée; sa Majesté le fit arrester dans Cazal pour avoir esté complice des traitez avec l'Espagnol, pour lesquels les sieurs de Cinq-Mars & de Thou furent decapitez à Lyon. Le Duc de Longueville occupa sa place dans la charge de General des armées de sa Majesté en Piedmont.

Le Duc de Boüillon General en Italie pris dãs Cazal.

Le Duc de Longueville General en Piedmont.

Cependant les Comtes de Bueil & de Bar ayans continué dans l'ardeur d'avancer le traité des Princes de Sauoye, ils y reüssirent si heureusement, qu'estans tombez d'accord de tous les articles, il fut question de les asseurer par l'entre-veüe de Madame Royalle & du Prince Thomas qui se fit sur le chemin d'Yvrée à Thurin, Madame Royalle y estant allée rencõtrer ce Prince avec la meilleure partie de sa Cour, pour luy tesmoigner avec quelle ioye elle le voyoit, apres avoir esté si long-temps separez par la malice des ennemis de leur maison. Quelques complimens faicts reciproquement, ayans suivy la reverence que ce Prince fit à Madame Royalle, il fut mené dans son carrosse iusques à Thurin, où il demeura trois iours

Entreveüe de la Regẽte de Savoye & du Prince Thomas.

entiers, pendant lesquels le Conseil fut te
nu pour la continuation de la guerre contr
l'Espagnol.

Cette entre-veüe n'asseura pas seulemen
les articles, elle en avança les effets : ca
estans arrestez le 14. de Iuin entre Madam
Royale, le sieur d'Ayguebonne Ambass
deur de sa Majesté en Piedmont, & les De
putez desdits Princes, ils furent ratifiez pa
le Roy le 1. Iuillet, & produisirent en suit
le mariage de la Princesse de Savoye avec
Prince Maurice que l'on appelloit Car
dinal.

Le Prince Cardinal espouse la Princesse de Piedmont.

La ceremonie des fiançailles de deux pe
sonnes si relevées & de si haute qualité, me
rite bien la curiosité du Lecteur, & pou
cette raison i'en feray le recit fort succint
ment. Le 14. du mois de Iuillet ayant es
choisi pour la Ceremonie : Madame la D
chesse de Savoye vestuë en grand deüil po
le deceds de la Reyne Mere, & suivie par
Marquise Ville qui luy portoit la queü
entra dans le Palais de son Altesse de S
voye qu'elle trouva tout plein de Seigneu
& de Dames, & se rendit à la chambre
parade, laquelle estoit toute tapissée de dr
d'or. Dans cette chambre il y avoit vn Tr
ne eslevé de quatre degrez, environné de
lustres dorez, dans l'enceinte desquels n'e
trerent que le Marquis de Pianezze, le Co
te du Plessis Praslin, le Marquis d'Aglie

Comte de Druent, quelques Chevaliers de
l'Annonciade, c'est l'ordre des Ducs de Sa-
voye, le sieur le Tellier Intendant de la Iusti-
ce, police & finances, & les premiers Presi-
dens du Parlement & de la Chambre des
Comptes. Madame de Savoye estoit sur le
Trosne esloignée de son Altesse de deux pe-
tits pas, le Duc de Longueville, le Nonce du
Pape, & l'Ambassadeur de France sur les
deux costéz de ce Trosne ; les principales
Dames de la Cour vestuës en grand dueil
occupoient le tour des balustres.

Toutes ces places estans ainsi distribuées, le Marquis de Cyrie ayant charge du Prince Cardinal de Savoye, lequel estoit dans vne anti-chambre prochaine, entra dans la balustrade, s'acquitta des respects qu'il devoit à leurs Altesses par quatre reverences fort basses, monta les deux premiers degrez du Trosne, se mit à genoux dessus le troisiéme pour saluër Madame Royale, avec toutes les submissions qu'il devoit à sa qualité, & s'estant relevé presqu'au mesme temps, luy fit la demande de la Princesse sa fille au nom du Prince Maurice de Savoye : surquoy Madame Royale ayant demandé la procuration de ce Prince, le Marquis la luy presenta les genoux à terre ; elle en mesme temps la rendit au Comte de S. Thomas Secretaire d'Estat pour en faire hautement la lecture, & l'ayant oüye, respondit au Marquis de

Ceremonies des fiançailles.

Cyrie qu'elle donnoit ſon conſentemen
aux intentions du Prince Maurice : mai
qu'il falloit ſçavoir les ſentimens de ſa fille
laquelle cette affaire touchoit le plus. Alor
le Duc de Longueville ſe levant, alla prendr
la Princeſſe dans vn cabinet, lequel avo
vne porte à la chambre des ceremonies, &
la mena iuſques ſur le Troſne, où au meſm
temps qu'elle fut arrivée, Madame Roya
luy propoſa la demande du Prince Mauric
& luy commanda de dire avec liberté les r
ſolutions qu'elle pouvoit prendre. La m
deſtie de cette Princeſſe & le reſpect qu'el
portoit à Madame Royale ſa mere, l
ayans fait dire qu'elle n'avoit point de v
lontez que les ſiennes, & qu'elle trouver
touſiours ſon avantage dans l'honneur
ſes bons conſeils, elle accepta la bienveilla
ce du Prince Maurice, lequel eſtant alors a
pellé, les ſermens furent faits reciproq
ment entre les parties, & en ſuitte le
Deum chanté pour remercier Dieu de la P
que ce mariage apportoit à vne Maiſ
laquelle avoit eſté long temps dangere
ment diviſée.

Le Lecteur me demandera peut-eſtre
traité comme vne piece digne de ſa curi
té : ie ne luy refuſeray pas vne ſatisfactio
petite. Voicy les propres termes dans
quels les articles furent conceus.

ARTICLES ACCORDEZ entre Madame & les Princes de Savoye.

AFin que les differents survenus entre Madame Chrestienne de France, Sœur du Roy Tres-Chrestien, Duchesse de Savoye, Princesse de Piedmont, Reyne de Chypre, &c. Et les Serenissimes Princes Maurice Cardinal, & François Thomas ses beaux-freres, pour la tutelle & gouvernement des Estats de Charles Emanuël Duc de Savoye, Prince de Piedmont, Roy de Chypre, &c. ne desvnissent les volontez de ces Altesses, & ne diminuent en aucune façon le respect que ces Princes doivent à Madame Royale: & pour oster aussi toute occasion de mauvaise intelligence: par l'entremise du sieur d'Aiguebonne Conseiller d'Estat, Mareschal de Camp, & Ambassadeur du Roy Tres Chrestien en Piedmont, l'accord suivant a esté fait.

I.

*S*era constante, ferme & plus que iamais establie l'vnion fraternelle entre les parties, la bonne intelligence & la vraye concorde tant necessaire pour le service de son A. R. pour le bien de son Estat & pour l'vtilité


publique : mettans en oubly par leur gene
rosité & prudence tout sujet de mesconten
tement : De sorte que la bonne intelligenc
& l'vnion des volontez se maintienne indis
soluble entre parents si estroitement liez &
Princes de si grande qualité.

I I.

Madame Royale demeurera tutrice d
Duc Charles Emanuël, & Regente de se
Estats.

III.

Le Serenissime Prince Cardinal aura le ti
tre, authorité & commandement de Lieute
nant General de son A.R. dans les citez, ter
res, lieux & vicairies du Comté de Nice, &
de tout le territoire & destroit qui depen
du Parlement de Nice: mais pour ce qui re
garde Limone & Vernante, il n'aura que l
commandement des armes : Toutesfois au
Chasteaux forts sis sur les ports, il aura l'au
thorité qui sera specifiée dans les Declara-
tions faites à part en date de ce iour, ius
ques à ce que son A. R. ayant atteint l'aag
de quatorze ans, en dispose autrement : l
tout en la maniere exprimée dans les chapi
tres signez le mesme iour.

IV.

Le Serenissime Prince Thomas aura le ti
tre, authorité & commandement de Lieute
nant General de son A.R. dans les villes d'Y-
vrée & de Bielle avec leurs dependances, &

en toutes les terres & lieux, tant du Canevets & Biellois, qu'au Vercelois & Trinois delà la riviere d'Orco, aussi iusques à ce que sadite Altesse ayant atteint l'aage de quatorze ans, en dispose autrement.

V.

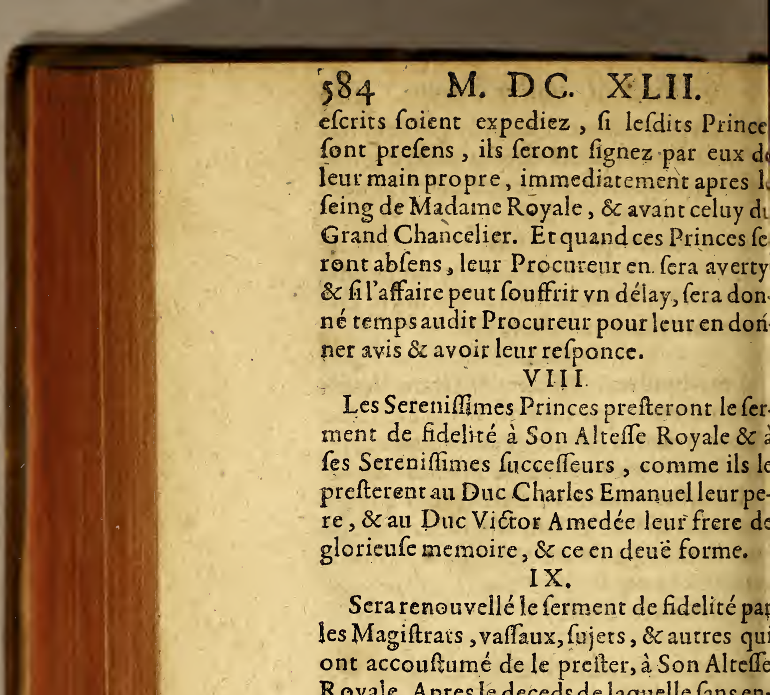
Madame Royale eslira pour le Conseil des personnes capables, & qui s'entendent au gouvernement de l'Estat: auquel Conseil lesdits Princes pourront intervenir si bon leur semble.

VI.

En tous les escrits où l'on a accoustumé de mettre la clause, De l'avis de nostre Conseil ou d'autres Magistrats (lesdits Serenissimes estans presens) on mettra premierement en presence des Serenissimes Princes Maurice Cardinal & François Thomas nos beaux freres: & leurs Altesses seront estimées presentes, tant qu'elles seront dans les Estats de son Altesse Royale.

VII.

Quant aux escrits concernans les interests de ceux du sang, de leur succession, mariages, & où il s'agira de mouvoir guerres, establir la paix, faire des ligues, trefves, confederations, donner passages, faire traittez avec les estrangers pour l'interest de la Couronne, creer Magistrats, faire Loix & Edicts perpetuels, imposer charges & gabelles, & aliener les biens domaniaux, avant que ces



eſcrits ſoient expediez, ſi leſdits Prince ſont preſens, ils ſeront ſignez par eux d leur main propre, immediatement apres l ſeing de Madame Royale, & avant celuy d Grand Chancelier. Et quand ces Princes ſe ront abſens, leur Procureur en ſera averty & ſi l'affaire peut ſouffrir vn délay, ſera don né temps audit Procureur pour leur en don ner avis & avoir leur reſponce.

VIII.

Les Sereniſſimes Princes preſteront le ſer ment de fidelité à Son Alteſſe Royale & à ſes Sereniſſimes ſucceſſeurs, comme ils le preſterent au Duc Charles Emanuel leur pe re, & au Duc Victor Amedée leur frere de glorieuſe memoire, & ce en deuë forme.

IX.

Sera renouvellé le ſerment de fidelité pa les Magiſtrats, vaſſaux, ſujets, & autres qu ont accouſtumé de le preſter, à Son Alteſſe Royale. Apres le deceds de laquelle ſans en fans maſles legitimes (ce qu'à Dieu ne plai ſe) ſera mis dans ledit acte le nom du Sere niſſime Prince Cardinal, & ainſi ſucceſſive ment en faveur des maſles : obſervant la prerogative du degré.

X.

Madame Royale eſlira Gouverneurs des places, Miniſtres & Officiers de Iuſtice & de Finances perſonnes capables & habiles : & quãt à ceux de guerre, ils ſerõt tous de qua-

lité correspondante à l'employ qui leur sera donné : Tous lesquels presteront le serment en la forme portée par le precedent article.

XI.

Aux affaires qui dependent de l'ordre de la Nonciade & des Religions de Sainte Marie & de Saint Lazare, leurs Statuts & Ordonnances seront observez.

XII.

Les Ministres, Officiers & Gouverneurs desia nommez par l'Altesse Royale du Duc Victor Amedée, de glorieuse memoire, seront confirmez ou ostez par Madame Royale & les Serenissimes Princes, ainsi que requerera le service de Son Altesse Royale, & sous le bon plaisir de Madame : en sorte neantmoins que lesdits Princes auront sujet d'en demeurer contens.

XIII.

Les graces & abolitions des crimes se feront à l'ordinaire.

XIV.

Les gardes ordinaires de Son Altesse Royale seront composées de la mesme sorte de soldats qu'il s'observoit du temps du defunct Duc Victor Amedée. Madame Royale aura sa garde de la nation qu'il luy plaira, & s'en servira ainsi que bon luy semblera. Les deux compagnies de cuirassiers des Serenissimes Princes seront de soldats sujets & nationnaux, & ne s'en serviront en maniere

de gardes qu'en leur anti-chambres & non dehors, & lors qu'ils paroiſtront en publi n'excederont le nombre accouſtumé, & ſer viront dans la campagne toutes & quantes-fois qu'il ſera iugé à propos, ſuivant la couſtume.

XV.

Les vaſſaux & ſujets & tous autres qu ont ſuivi pendant les derniers troubles dans les armées, dans le Conſeil ou autrement de part & d'autre, ne pourront pour ce ſuje eſtre moleſtez dans leurs biens ou perſon nes, par qui que ce ſoit, mais ſeront entiere-ment remis en la poſſeſſion de leurſdit biens, dans la grace de leurs Alteſſes Roya les, & en la bonne grace des Sereniſſime Princes.

XVI.

Les biens occupez par repreſaille, ou e quelqu'autre maniere pris aux legitime poſſeſſeurs, leur ſeront rendus en l'eſta qu'ils ſe trouveront: à quoy Madame Roya le & les Sereniſſimes Princes tiendront l main, à ce que l'effet s'en enſuive entiere ment.

XVII.

Quant à la reſtitution, confirmation, o miſſion des premiers degrez & dignitez, el les demeureront à la reſolution que Mada me Royale en prendra: en telle ſorte toute fois que les Sereniſſimes Princes auront ſ

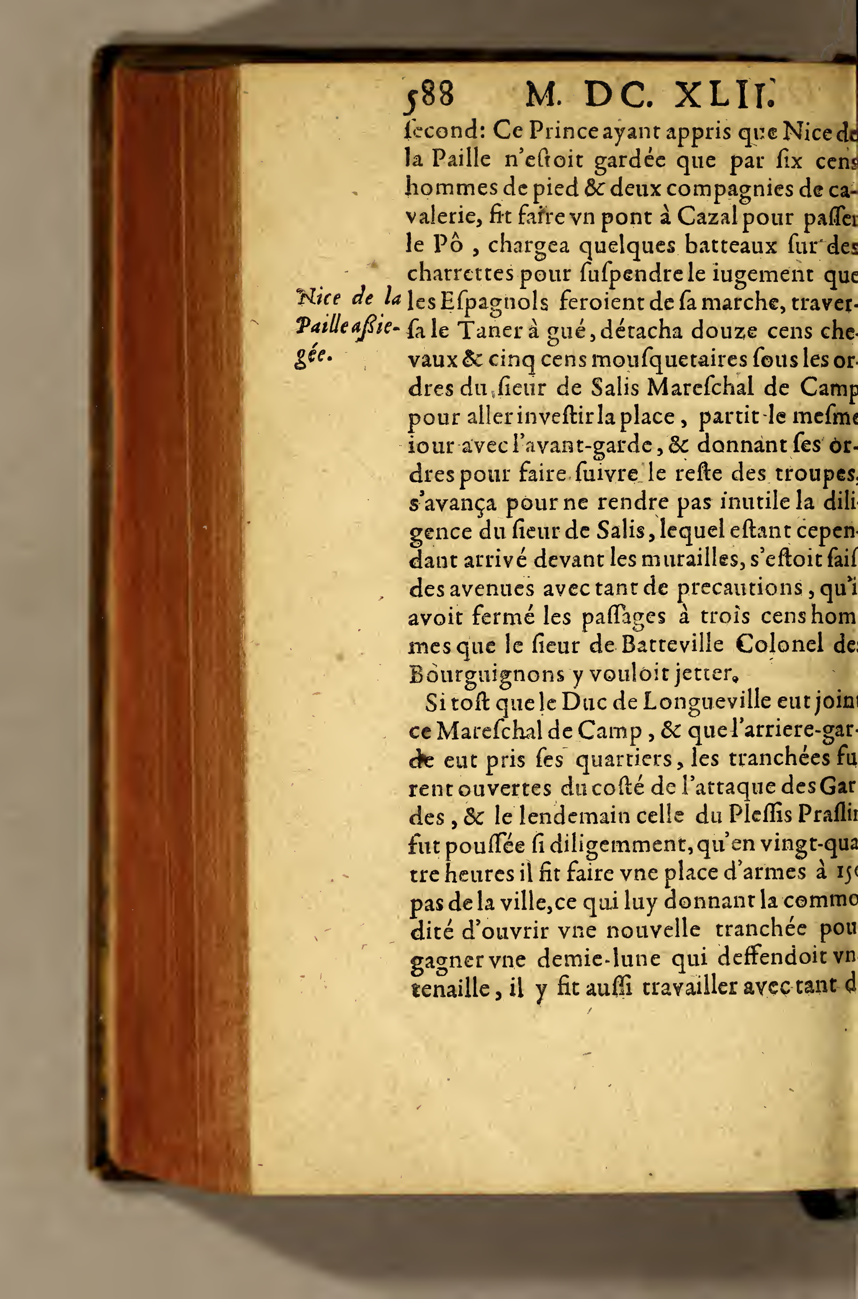
jet d'en demeurer satisfaits comme dessus.

Toutes lesquelles choses cy-dessus declarées, Madame Royale & les Serenissimes Princes ont acceptées & acceptent: promettans de les observer en parole de Princes, sous l'obligation respective de leurs biens: En foy dequoy ce present acte a esté souscrit de leurs propres mains, duquel acte seront faits trois originaux, signez par Madame Royale & par les Serenissimes Princes, & scellez de leur sceau: l'vn desquels sera donné à Madame Royale, & les deux autres à chacun desdits Serenissimes Princes. Fait à Turin le 14. Iuin 1642. Signé, CHRESTIENNE: MAVRICE, Cardinal de Savoye: FRANÇOIS THOMAS: & plus bas, De S. Thomas.

Ce traitté donnant sujet au Prince Thomas de tourner contre les Espagnols les armes qu'il avoit si long-temps employées pour eux, il joignit ses troupes à celles du Roy & de Son Altesse, mit le siege devant Créscentin, & ne voulant pas manquer cette premiere entreprise qu'il avoit faite pour l'avantage de son nepveu, pressa si vivement la place, qu'il la mit sous l'obeïssance, laissant sortir les assiegez avec les conditions ordinaires aux gens de guerre.

Prise de Crescentin.

La prise de cette place fut le premier fruict du traité, le Duc de Longueville cueillit le



ſecond: Ce Prince ayant appris que Nice de la Paille n'eſtoit gardée que par ſix cens hommes de pied & deux compagnies de cavalerie, fit faire vn pont à Cazal pour paſſer le Pô, chargea quelques batteaux ſur des charrettes pour ſuſpendre le iugement que les Eſpagnols feroient de ſa marche, traverſa le Taner à gué, détacha douze cens chevaux & cinq cens mouſquetaires ſous les ordres du ſieur de Salis Mareſchal de Camp pour aller inveſtir la place, partit le meſme iour avec l'avant-garde, & donnant ſes ordres pour faire ſuivre le reſte des troupes, s'avança pour ne rendre pas inutile la diligence du ſieur de Salis, lequel eſtant cependant arrivé devant les murailles, s'eſtoit ſaiſ des avenues avec tant de precautions, qu'i avoit fermé les paſſages à trois cens hommes que le ſieur de Batteville Colonel des Bourguignons y vouloit jetter.

Nice de la Paille aßiegée.

Si toſt que le Duc de Longueville eut joint ce Mareſchal de Camp, & que l'arriere-garde eut pris ſes quartiers, les tranchées furent ouvertes du coſté de l'attaque des Gardes, & le lendemain celle du Pleſſis Praſlin fut pouſſée ſi diligemment, qu'en vingt-quatre heures il fit faire vne place d'armes à 15 pas de la ville, ce qui luy donnant la commodité d'ouvrir vne nouvelle tranchée pour gagner vne demie-lune qui deffendoit vn tenaille, il y fit auſſi travailler avec tant d

promptitude, qu'il s'attacha à cette demie-lune, l'emporta d'assaut, & gagna tout d'vn mesme temps deux autres demie-lunes qui deffendoient cette tenaille à droit & à gauche.

La resistance qu'il avoit trouvée dans ces demie-lunes, à la deffence desquelles quarante Espagnols estoient morts, ayant donné de nouvelles ardeurs aux soldats, ils pousserent vne gallerie pour s'attacher à vne des pointes de cette tenaille, y firent vn fourneau, lequel emporta cette pointe, & voyans les chemins ouverts pour donner sur les ennemis les chargerent de telle furie, qu'apres en avoir tué quantité sur la place, ils forcerent les autres à se retirer, ce qui n'ayant pas encor satisfait à la passion qu'ils avoient de pousser leurs avantages plus loing, ils s'attacherent à la muraille de la ville avec tant d'ardeur, qu'il mirent vne mine en estat de joüer au bout de trois iours.

Le regiment des Gardes avoit cependant avancé ses travaux vers vne autre tenaille, fait vn logement sur le bord du fossé, & en suite mis vne batterie en estat de foudroyer toute la muraille, sur lequel temps le Duc de Longueville ayant sçeu que deux mille chevaux Espagnols avoient passé proche de la Rocque avec resolution de jetter cinq cens mousquetaires dans Nice, il laissa le siege sous les ordres des Mareschaux de Camp, se

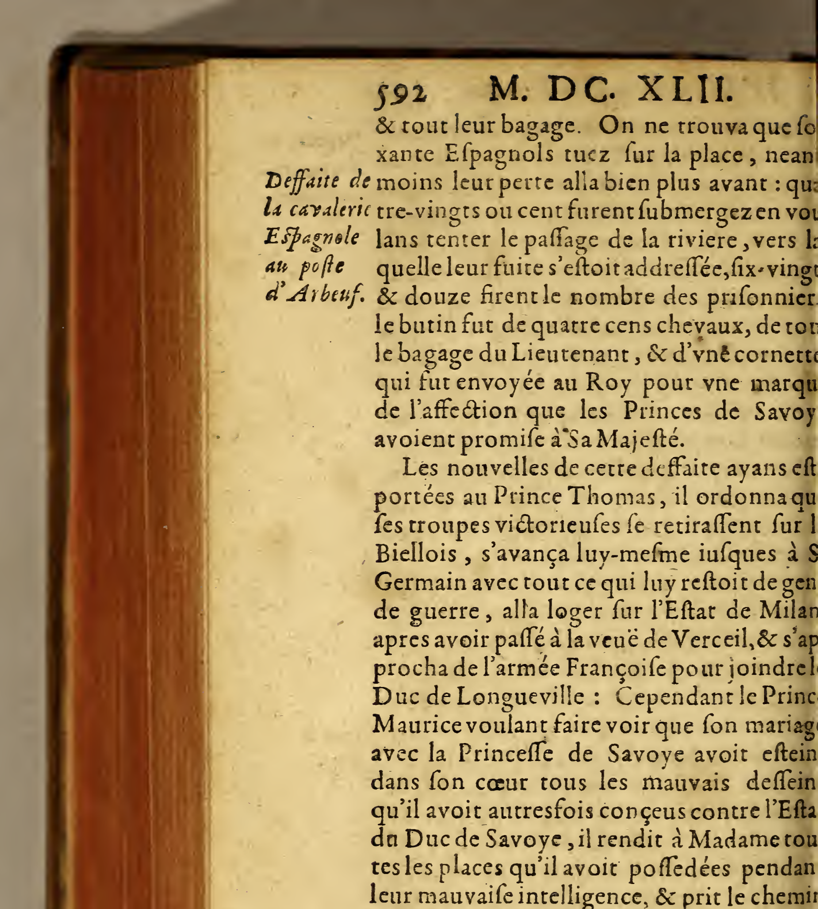
mit à la teste de mille chevaux, dont il donna la conduite au sieur de Castelan Mareschal de Camp, marcha contre ce secours pour le prevenir, attaqua l'avant-garde, qu'il défit iusques à la mettre en déroute, & croyant avoir assez fait pour faire perdre aux ennemis la volonté d'aller plus avant, reprit le chemin du camp pour faire joüer les mines & forcer la breche, que la fureur des canons avoit faite: mais les assiegez releverent son esprit des soings necessaires à cette entreprise, car ayans appris d'vn costé le malheur des troupes qu'il avoit batuës, & d'ailleurs redoutans l'effet des mines, & l'assaut qu'ils prevoyoient devoir estre donné de plusieurs costez, ils capitulerent avec des conditions desavantageuses, l'infanterie sortit sans drapeaux, avec la seule espée au costé, la cavalerie eut ses armes & ses chevaux: Le sieur du Brueil Capitaine au regiment de Normandie y fut estably Gouverneur.

Nice de la Paille renduë.

Crescentin avoit esté l'objet des premiers exploicts du Prince Thomas depuis sa reünion, la deffaite d'vne partie de la cavalerie Espagnole fut la seconde marque qu'il donna de la verité de son zele au bien de l'Estat Savoyard. Quelques-vns de ceux qu'il tenoit ordinairemét en campagne pour prendre langue des ennemis, l'ayans averty que la cavalerie destinée pour le secours de Nice s'estoit partagée, & que la plus forte partie

de ces Cavaliers s'avançoit sous la conduite du Comte Bille Lieutenant General de la Cavalerie de l'Estat de Milan, pour se saisir du poste d'Arbeuf, de peur que l'armée Savoyarde ne s'estendit vers Romagnan, il crût qu'il pouvoit enlever ce quartier, & sur cette opinion envoya ses ordres à Dom Maurice de Savoye pour les aller attaquer avec cinq cens chevaux & cent mousquetaires. Vingt milles de chemin qu'il y avoit du poste de Dom Maurice à celuy d'Arbeuf, estoient capables de faire apprehender le succez de cette entreprise, neantmoins celuy que l'on avoit commandé de marcher ne s'arrestant pas à des difficultez si legeres, il se mit en campagne, arriva finalement où les ennemis bien avertis de sa marche l'attendoient sous la faveur de quelques fortifications & des barricades, & fit attaquer des deux costez, nonobstant toutes les dispositions qu'il voyoit aux ennemis de se bien deffendre.

Le combat fut disputé plus d'vne heure avec vn succez fort douteux, & les fortifications asseurans les Espagnols les faisoient aller avec grand cœur au devant de leurs ennemis, mais tout au mesme temps qu'ils eussent découvert l'infanterie qui s'avançoit le tambour battant, ils apprehenderent d'estre forcez, & sur cette crainte lascherent le pied, abandonnerent vne cornette, leurs postes



Deffaite de la cavalerie Espagnole au poste d'Arbeuf.

& tout leur bagage. On ne trouva que so
xante Espagnols tuez sur la place, nean
moins leur perte alla bien plus avant : qu
tre-vingts ou cent furent submergez en vou
lans tenter le passage de la riviere, vers la
quelle leur fuite s'estoit addressée, six-vingt
& douze firent le nombre des prisonnier
le butin fut de quatre cens chevaux, de tou
le bagage du Lieutenant, & d'vne cornett
qui fut envoyée au Roy pour vne marqu
de l'affection que les Princes de Savoy
avoient promise à Sa Majesté.

Les nouvelles de cette deffaite ayans est
portées au Prince Thomas, il ordonna qu
ses troupes victorieuses se retirassent sur l
Biellois, s'avança luy-mesme iusques à S
Germain avec tout ce qui luy restoit de gen
de guerre, alla loger sur l'Estat de Milan
apres avoir passé à la veuë de Verceil, & s'ap
procha de l'armée Françoise pour joindre l
Duc de Longueville : Cependant le Princ
Maurice voulant faire voir que son mariag
avec la Princesse de Savoye avoit estein
dans son cœur tous les mauvais dessein
qu'il avoit autresfois conçeus contre l'Esta
du Duc de Savoye, il rendit à Madame tou
tes les places qu'il avoit possedées pendan
leur mauvaise intelligence, & prit le chemi
de Nice avec la Princesse sa femme.

Les troupes Savoyardes estans jointes
l'armée de France peu de temps apres la
deffait

leffaite de la cavalerie Espagnole au poste d'Arbeuf, le Prince Thomas donna avis au Duc de Longueville de la foiblesse de la garnison de Novare, & sur l'opinion d'emporter cette place avec peu de peine, il le fit resoudre à marcher de ce costé-là, mais la fortune ne fut pas alors d'intelligence avec eux, les pluyes continuelles retarderent la marche de l'armée, donnerent aux Espagnols le temps d'y jetter des forces, & obligerent ces Generaux à changer d'avis. Le Duc de Longueville ayant donc laissé rafraischir ses troupes dans Asigliano, leur fit passer le Pô à Cazal, & les mena devant Tortone, bien qu'il eut appris qu'elle avoit esté renforcée de huict cens hommes.

Dessein sur Novare infructueux.

Le regiment des Gardes commandé par sieur de Porcheuse fit les approches le 3. mois d'Octobre, se logea d'abord dans faux-bourg, & força sur le bord du fossé barricade d'vne demie-lune qui couvroit porte : La ville n'estoit pas assez bonne pour disputer long-temps sa prise, elle se rendit aussi le troisiesme iour des approches, & sieur de Porcheuse se saisit de l'Eglise de Dominique, bastie sur vne eminence entre la ville & le chasteau, dont elle n'est esloignée que de trente pas, la garnison du chasteau ne pouvant souffrir que ce poste, dont elle pouvoit estre fort incommodée, fut si aisément occupé, fit vne sortie de quatre

Tortone assiegée.

cens hommes, & l'attaqua de tous coste
avec grande ardeur; mais le sieur de S. Po
qui commandoit dedans deux compagnie
les ayant receus avec vne mesme vigueur
donna tẽps aux sieurs dePorcheuse, Refug
& Pommeloy de le secourir, de sorte que le
assiegez furent contrains de se retirer san
avoir reüssi dans leur entreprise.

La place estoit forte, tres-bien pourveu
de toutes les munitions necessaires à vn sie
ge, & deffenduë par vne garnison de quinz
cens hommes; toutesfois le Duc de Longu
ville ne la iugeant pas imprenable avec d
moindres forces que celles dont son armé
estoit composée, il fit partir toute la cava
lerie de Madame Royale, mille hommes d
pied, & quelques pieces d'artillerie, sous l
ordres du Marquis-Ville & du sieur de Sal
Mareschaux de Camp, pour aller assieger S
ravalle, laquelle seule pouvoit empescher
communication de Nice de la Paille avec
Republique de Gennes.

Le Comte de Sirüela marche au secours de Tortone.

Le Comte de Sirüela Gouverneur du M
lanez faisoit ses preparatifs pour donner
secours à Tortone, & la bonté de cette pla
faisoit qu'il n'avançoit pas cette affaire av
toute la diligence possible; mais le siege
Saravalle le réveillant, il assembla promp
ment toutes les forces qu'il avoit dans
Milanez, accrût le nombre de ses gens
guerre de la milice du pays, des Bandis,

des paysans qu'il pût ramasser, fit vne armée de quatre mille chevaux & de six mille hommes de pied, & mena ces troupes au secours de Tortone, comme à la plus importante des deux places que les François avoient assiegées.

Ces forces estoient trop considerables pour n'embarrasser pas l'esprit du Duc de Longueville, car voulant prendre vne place garnie de cinq bons bastiōs, pourveuë d'vne puissante garnison, & croyāt bien qu'il seroit obligé de combattre à l'approche de cette armée, il balança s'il iroit au devāt de ses ennemis en levant le siege, ou s'il les attendroit à la faveur des retranchemens : En fin s'estant resolu sur cette matiere, il conclud à ne pas démordre de l'entreprise qu'il avoit faite d'emporter la place, fit augmenter les fortifications, resserra son camp, envoya commander aux Mareschaux de Camp qui tenoient Saravalle assiegé de le venir joindre, manda dans Turin que l'on mit aux champs toutes les forces qu'on pourroit tirer de la ville, des garnisons voisines & du plat pays, pour les joindre au regiment de Lesdiguieres, & quelques recreuës qui venoient de France, & par cette prevoyance se mit en estat de n'estre pas battu de ses ennemis.

Les assiegez faisoient cependant tous les efforts imaginables pour se delivrer ; trois sorties qu'ils firent le 16, 17, & 20 du mois

Sorties des aßiegez avec quels succez.

d'Octobre tesmoignerent qu'ils avoient envie de faire achepter cherement leur prise; car elles causerent la perte du sieur Verdier Capitaine dans le regiment de S. Pol, celle des sieurs Brun Lieutenant de la Mestre de Camp, & de Perignon Ayde Major, qui furent tuez avec quarante soldats, outre le grand nombre des blessez, le plus considerable desquels fut le sieur de Beauvoir, lequel eut la jambe cassée d'vne mousquetade.

Cette resistance ne refroidit pourtant point l'ardeur des soldats; la garde s'estant avancée deux iours apres iusques à vne Chappelle qui est à dix pas d'vn grand puits, lequel fournissoit d'eau aux ennemis: Les sieurs de Real & de la Terrade, le premier Capitaine, l'autre Lieutenant dans le regiment de Batilly, commandans quarante soldats, firent vn logement dans cette Chapelle, & mirent les assiegez hors d'espoir de se servir desormais de la commodité de ce puits; neantmoins ils ne le voulurent pas laisser prendre sans tesmoigner l'interest qu'ils avoient à sa conservation, ils en deffendirent la possession l'espace de deux iours entiers, & ne le cederent qu'apres avoir tué trente-cinq soldats, & mis hors de combat les sieur de Petit-ville Capitaine, Nestier Major, du Mont Ayde Major, de Chambois Lieutenant, & quelques autres Officiers, tous blessez de coups de mousquet.

Le Marquis de Sirüela s'estant cependant avancé iusques à la veuë du camp, les deux armées se trouverent campées l'vne prés de l'autre, & toutes disposées à combattre, neantmoins chacune se tint sur ses avantages, & comme les Espagnols se contentoient de voir les retranchemens, les François estoient satisfaits d'estre tousiours en estat de les recevoir. Ces derniers avoient toutesfois sujet de se tenir sur leurs gardes plus soigneusement que les autres, car ayans à soustenir l'effort de cette armée ennemie, il falloit encor qu'ils songeassét à se deffendre de ceux de la place, de sorte qu'ils estoient contraints d'estre toûjours en garde dãs les lignes, & d'y passer toutes les nuits à découvert, ce qu'ils faisoient avec d'autant plus de courage, qu'ils voyoient le Prince Thomas & le Duc de Longueville passer des nuicts entieres à la pluye, parmy les boües, & s'exposer aux mesmes incommoditez qu'ils souffroient. *Le Marquis de Sirüela se retire.*

L'exemple & la resolution de ces Generaux ne furent pas de petite importance, car les ennemis ayans iugé par là qu'ils ne trouveroient pas leur compte à vouloir forcer les retranchemens deffendus par des Capitaines & des soldats infatigables & sans peur, ils se retirerent avec resolution de prendre tous les postes voisins, afin qu'en occupans le fourrage & les vivres, ils les obli-

geassent à lever le siege. Cette consideration les fit donc marcher droit à Sarravale, à Castel-Novo de Scrivia, à Voghera, & le gros de l'armée avec le General Espagnol à Pontecorone; mais toutes ces prevoyances ne furent pas capables d'esbranler la resolution des assiegeans, leurs Generaux parerent à tous ces coups avec des soins merveilleux; ils firent venir des munitions & des vivres de Cazal, de Nice de la Paille, de Capriata: Le sieur d'Amontot Resident à Gennes pour Sa Majesté, ne s'espargna point pour soulager les soins de ces Generaux, & bien que le danger fut grand par tout, on en surmonta si bien les difficultez, que le camp fut toûjours fourny de toutes choses necessaires.

Nous avons dit que le Duc de Longueville avoit envoyé vers Madame Royale pour faire tirer de Turin, Pignerol, Cazal, & autres garnisõs voisines ce que l'on pourroit de soldats pour les joindre au regiment de Lesdiguieres, & autres recruës qui venoient de France, afin de divertir le secours que le Comte de Siruela pretẽdoit de dõner à Tortone, il est temps de voir maintenant quel fut le succez de ces ordres. Toutes les troupes que l'on pouvoit mettre sur pied estans donc promptement assemblées, il fut question de sçavoir où l'on les pourroit employer avec quelque fruict, & pour cét effet Madame la Regente de Savoye ayant pris

l'avis des sieurs d'Ayguebonne, de Pianezze, & de Malleissy Gouverneur de Pignerol, il fut resolu que l'on attaqueroit Verruë, & pour cét effet le Marquis de Pianezze fut commandé de mener devant tous ses gens de guerre.

Ce Marquis se mettant donc à la teste de six vingts chevaux, & de trois cens hommes de pied tirez de Turin, envoya ses ordres au reste des troupes, & marchant avec diligence se rendit le mesme iour fort prés de Verruë; Son experience au faict de la guerre luy ayant fait dire alors qu'il ne falloit pas donner à ses ennemis le loisir de se recognoistre, il fit attaquer la ville deux heures auant iour, l'emporta par l'escalade apres vne resistance legere, & voyant peu de temps apres arriver le gros de ses troupes, disposa trois attaques contre le chasteau: la premiere de l'infanterie Françoise sous les ordres du sieur de Nestier Mareschal de Bataille: la seconde des fantassins de Madame Royale commandez par le sieur de S. Sauveur: la troisiesme des troupes de Son Altesse conduites par le sieur de Ville. *Siege de Verruë.*

La disposition des attaques & le commencement des travaux pour les asseurer ne fut quasi qu'vne mesme chose, mais les ouvriers n'eurent pas tant d'exercice que l'on croyoit: Quelques-vns de ceux qui travailloient à l'attaque du sieur de Ville ayans ren-

contré vn espace vuide dans la muraille, le bruit retentit si fort aux oreilles des assiegez qu'ils creurent les mines en estat de joüer, & sur la crainte d'estre forcez par ce moyen là, firent sonner vne chamade pour dire qu'ils demandoient à parlementer, ce que le Marquis de Pianezze ne leur ayant pas voulu refuser, ils sortirent le lendemain avec ces conditions.

Reddition du Chasteau de Verruë.

Capitulation du Chasteau de Verruë faite le 20. Octobre 1642.

LE sieur Iean Gautier Capitaine commandant dans le Chasteau de Verruë, ayant esté assiegé le 17. du present mois d'Octobre par trois mille hommes de pied d'Ordonnance & mille chevaux, commandez par le tres-Illustre & tres-Excellent Seigneur le Marquis de Pianezze : lequel la nuict du 17. avoit fait prendre la ville d'assaut, investy en suite le Chasteau, & y avoit fait faire trois mines prestes à joüer, comme il a paru estans visitées par deux Alfieres de ladite garnison de Verruë : A ces causes il a esté capitulé & accordé que ce Capitaine commandant ledit Chasteau remettra aujourd'huy sur les deux heures, aux troupes qui luy seront envoyées, les postes suivans:

sçavoir le bastion neuf de la porte, au dessus de laquelle sont les canons, & vn autre bastion du costé de la riviere du Pô. Ce fait il sortira dudit Chasteau le 24. de ce mois d'Octobre 1642. dés la pointe du iour avec toute sa garnison, armes & bagage, basle en bouche, mesche allumée des deux bouts, enseignes desployées, tambour batant, remettra ledit Chasteau, ainsi qu'il promet de le remettre avec le reste de l'artillerie, armes, munitions de guerre & de vivres qui y sont dedans, au susdit tres-Illustre & tres-Excellent Seigneur Marquis de Pianezze au nom de Madame tutrice de son Altesse Royale & Regente de ses Estats. Il est aussi permis audit sieur Commandant de sortir de ladite place, & conduire avec luy vne piece de canon de neuf livres de bale, avec des munitions de guerre pour tirer cinq coups: Et sera ledit Commandant avec tous ses Officiers & soldats en toute seurté accompagné & escorté sur ladite riviere du Pô iusques à ...réme, garnison Espagnole: sans qu'il soit ...dit Commandant Officiers & soldats, fait ... causé aucun empeschement ny déplaisir, ... moins encor leur seront ostées les armes ...r la garnison de Cazal ny autre.

... Son Excellence priera Madame Royale ...accorder sa grace à tous les habitans de ...erruë, pour quelque acte d'hostilité que ... soit qu'ils auroient commis iusques à

present:d'autant qu'elle est suffisamment informée qu'ils y ont esté forcez par ledit Commandant, & mesmes d'entrer dans le Chasteau. Les Ostages demeureront dans Crescentin ou dans Verruë iusques à ce que les barques ayent esté reconduites en leur lieu. Donné au camp devant Verruë, le 10. Octobre 1642.

La prise de cette place assez importante pour tenir les Espagnols dans vne ialousie continuelle, à cause de la facilité que l'on peut avoir de passer le Po, n'ayant pas encor satisfait l'esprit du Marquis de Pianezze, il remit aux champs ses troupes composées de deux mille hommes de pied & quatre cens Chevaux, afin de faire de nouvelles conquestes, où forcer les ennemis à quitter les postes qu'ils avoiét pris autour de Tortone. Cependant les deux Generaux qui tenoient cette ville assiegée n'avoient rien oublié pour la continuation des travaux, & tout avoit esté poussé avec tant de vigueur & de soings, que le camp estant composé de quatre attaques, les mines se trouverent en estat de ioüer par tout.

La premiere de ces attaques commandée par le sieur de Castelan, estoit celle des Gardes Françoises & Suisses, ayans les regimens du Plessis Praslin, Vaillac & S. Pol pour les relever; Batilly, Florinville & Caderousse

our soustenir tout. La seconde où estoient
s regimens d'Auvergne, Laval & l'Eglise,
levez par Turenne, Gonor, la Tour, Re-
nier & Castelan, avoit vn des bastiõs à for-
er; le sieur de S. André Montbrun Mares-
al de Camp donnoit ses ordres à la troi-
éme dans laquelle estoient les regimens de
ormandie & Villandry: La quatriéme qui
oit l'autre costé du bastion auquel le re-
ment de Normandie devoit donner, estoit
mmandée par Dom Maurice de Savoye
ec les regimens de Nerestan & Montpe-
t relevez par Touraine & Navaille.

Le succez des mines & des attaques faites à Tortone.

La mine qui se faisoit du costé des Gardes
tant la premiere en estat, on y mit le feu
r les dix heures du soir du 10. iour de No-
mbre, & l'effet ayant esté tel qu'on le de-
oit, deux cens hommes des Gardes Fran-
ises & Suisses s'avancerent sous la con-
ite des sieurs de Refuge, d'Artaignan,
ouvroy & Poligny, & s'efforcerent de se
ger sur le bastion : mais les ennemis s'ê-
ns placez en grand nombre dans vn poste
es-avantageux, ils les arresterent tout
urt, & malgré la vigueur des Officiers qui
ent des efforts nompareils pour ac-
oistre l'ardeur des soldats, les firent re-
er quasi tous blessez de coups de mous-
et & de pierres.

La seconde mine n'eut pas vn effet pareil
a precedente; neantmoins le Comte de la

Roüe Mestre de Camp du regiment d'Au
vergne, ne laissa pas de faire donner. Deu
Sergens de ce regiment, l'vn nommé la Fer
me, l'autre la Roche furent commandez d
marcher les premiers, chacun suivy de huic
mousquetaires, & soustenu par trente hom
mes menez par vn Lieutenant & vn Ensei
gne: La Ferme fut tué de premier abord, le
autres suivirent leur pointe; mais le nombr
des ennemis estoit trop grand pour leur lai
ser l'esperance de se placer, si le sieur de Tro
verzes ne fust arrivé pour les soustenir ave
cinquante hommes. Alors le combat com
mençant à prendre beaucoup de chaleur, le
assaillans se pousserent si gaillardement, qu
sans estre estonnez d'vne gresle de pierre
qui renversa le sieur de Troverzes, ils com-
mencerent leur logement, & donnerent lie
à ceux qui les suivoient de parachever, c
qui fut fait en fin : mais apres la perte d'v
Capitaine, de deux Lieutenans, de celle d
sieur de la Brosse Major, de treize Sergens
sept volontaires & quelques soldats qui fu-
rent tous tuez.

La troisiéme mine qui estoit à l'attaqu
de Normandie reüssit encor mieux que le
deux premieres; l'ouverture qu'elle fit estan
capable de deux logemens, les regimens d
Normandie & de Villandry donnerent
droit & à gauche: les sieurs d'Orgemont
Beau Soleil & d'Elbene Officiers du pre-

er de ces regimens, ſe logerent ſur la bre-
e malgré la reſiſtance des ennemis, mais
res la perte de Montigny Ayde Major, de
ux Sergens, du ſieur de la Foſſe tuez, & du
ur de Toulougeon dangereuſement bleſ-
d'vne mouſquetade. Pour le ſuccez de
ttaque de Villandry qui donnoit à gau-
e de Normandie, la vigueur des Officiers
des ſoldats n'ayant pas eſté moindre que
lle de ceux qui donnoient à droit, leur
antage ne fut pas moins grand, ils firent
ſecond logement du coſté qu'ils avoient
nné, & rechaſſerent iuſques dans la ville
ennemis qui s'eſtoient preſentez pour les
eſter.

Quant au fourneau fait à l'attaque de
om Maurice de Savoye, ſon effet ayant
é grand, les regimens de Nereſtan Mont-
zat, Touraine & Navaille donnerent avec
it de vigueur, qu'apres avoir forcé les pre-
ers obſtacles ils ſe virent ſur le baſtion. Ce
alors que chacun taſcha de gagner pays.
ſieur de la Porte qui commandoit le re-
nent de Touraine ayant tué d'vn coup de
tolet vn Officier de la garniſon, donna
u d'avancer les travaux ſur ce baſtion, aux
urs de Bricieux & de Chaboulaye de ſe
ger ſur la contreſcarpe de la demy-lune du
hasteau, & à ce regiment d'emporter cette
my-lune, ce qu'il fit apres avoir veu mou-
quatorze Sergens & pluſieurs ſoldats

pendant la chaleur du combat. Les sieurs d
Bricieux, Chaboulaye, Beauregard de Le
gne, de la Baroniere, de Chanzé, du Moute
de la Garde, & plusieurs autres Officiers
furent blessez.

Les choses ayans esté mises en ce poinct
on assembla les deux attaques de Norman
die & de Dom Maurice, afin de presser le
ennemis de ce costé là, les retranchemen
qu'ils avoient fait contre les attaques de
Gardes & d'Auvergne estans trop grand
pour les pouvoir forcer commodément pa
cét endroit; cependant les Generaux vou
lans voir bien tost la fin de ce siege, d'autan
que la mauvaise saison s'avançoit, que l'o
commençoit à manquer de fourrage, & qu
les pluyes continuelles faisoient apprehen
der la perte de toute l'armée, ils firen
promptement continuer les travaux au
lieux que l'on avoit occupez, & commande
rent par tout des fourneaux, principale
ment à l'attaque de Normandie par où l'o
avoit iugé l'assaut plus facile; les sieurs d
S. André Montbrun & d'Espanel entreprin
drent donc cét ouvrage, & y donnerent l
meilleure partie de leurs soings : mais c
fourneau n'ayant pas reüssi selon leur pen
sée, les Generaux firent détacher cinquant
hommes des regimens de Nerestan & d
Montpezat pour faire vn logement sur l
gauche de la breche de Normandie, & le

Mine inutile.

eurs de Ranty, la Viquerie & de Laud eu-
ent ordre d'avancer ce logement dés le
ommencement de la nuict, ce qu'ils firent
pres des resistances incroyables.

Vne autre attaque ayant esté trouvée ne-
essaire, cinquante hommes du regiment de
illandry furent détachez sous les ordres
es sieurs de la Mothe Choisy & Dumas
oudet pour l'aller faire sur le plus haut de
e bastion, & d'autant que cette entreprise
voit besoin de plus grandes forces, le sieur
e Soustel d'Alez eut ordre de les soustenir
vec vn pareil nombre de mousquetaires.
a vigueur des assiegez ayant esté grande *Bastion gagné.*
ar tout, elle parut encor davantage en ce
ncontre, ils se deffendirent à merveilles,
erent d'abord vn Sergent & quatre sol-
ats; blesserent le sieur de la Mothe d'vne
ousquetade au travers du corps dont il
ourut trois iours apres, les sieurs Dumas,
oustel d'Alez & plusieurs autres furent pa-
illement blessez: mais cette resistance n'ar-
esta pas l'effort des François, le logement
u'ils avoient entrepris fut fait, & Soustel
Alez blessé de quantité de coups de pierre
yant pris la place du sieur de Dumas, opi-
iastra si bien le combat, que les ennemis
rent contrains de luy laisser occuper ce
oste.

Trois combats faits en vne nuict par le
eur de Navaille pour repousser les enne-

mis,lesquels auoient entrepris d'empescher les travaux de ce bastion, dans lequel les sieurs du Quesné & Vistol s'estoiēt establis, ayans causé l'avancement des ouvrages & asseuré les logemens,l'on fit eslever vne batterie, aux premiers efforts de laquelle le sieur de Castelan ayant fait sommer les assiegez,ils vindrent parler à luy dans l'Eglise de S. Dominique : mais vne conference d'vn iour n'ayant rien produit, le canon recommença son tonnerre avec tant d'effet, que la breche estant raisonnable, toutes choses estoient disposées à l'assaut,& les soldats détachez pour donner, commençoient desia de marcher;quand les Generaux envoyerent les ordres de n'avancer point, ce qui faisant arrester les plus eschauffez, on sçeut que le traité des assiegez avoit esté renoüé par le Comte de la Trinité, lequel l'avoit finalement conclud par le consentement des Generaux,& aux conditions qui suivent.

Tortone rendu.

ARTICLES DE LA reddition du Chasteau de Tortone.

PRemierement, le sieur Dom Emanuël Sanchez de Guevara Lieutenant du Mestre de Camp General, Chastelain & Gouverneur du Chasteau de Tortone, & les sieurs

:urs Iean Bernardin Galeoto, & Balduino odino remettront és mains de Monſei-ıeur le Duc de Longueville General de rmée du Roy Tres-Chreſtien, le Chaſteau : ladite ville avec l'artillerie & toutes les unitions qui s'y trouveront, & ce dans de-ain au matin 26. du mois de Novembre à pointe du iour, pourveu que dans ledit mps n'y ſoit point venu vn ſecours Royal :s armes du Roy Catholique, qui puiſſe ɔliger l'armée de ſa Majeſté Tres-Chrê-ɲne à ſe retirer.

Pendant le temps de la datte de la preſen- capitulation iuſques au matin dudit iour . Novembre, il y aura ſuſpenſion d'armes, ıuelle ceſſera auſſi toſt que le ſecours pa-ſtra, & ſera libre en ce cas à l'vn & à l'au- party de faire tout ce que bon luy ſem-:ra.

Pendant ledit temps les aſſiegez pour-ıt envoyer avec ſeureté vn d'entr'eux :s le ſieur Comte de Siruëla, accompagné n Trompette dudit Seigneur Duc de ngueville & de quelqu'vn des ſiens, en ſence duquel il expoſera ſa commiſſion, :ecevra la reſponce.

Tous les gens de guerre, Chefs, Officiers oldats, tant ceux qui tirent paye, comme nilice, de quelque nation qu'ils ſoient, c le ſieur Franciſco Perſino Ingenieur de Iajeſté Catholique, ſes Adiudans & tous


ses serviteurs pourront sortir dudit Ch[...] teau la vie sauve, avec armes & bagage, e[...] seignes déployées, tambour batant, mesch[...] allumée, balle en bouche, & avec trois gr[...] canons, & les munitions de guerre pour t[...] rer vingt coups, tant pour ladite artiller[...] que pour les soldats qui sortiront.

Que tous les Chefs, Officiers & soldats, [...] toutes autres personnes : comme pareill[...] ment les malades & blessez qui sont au[...] Chasteau, seront conduits avec vn convo[...] en Alexandrie de la Paille de l'Estat de M[...] lan, par le chemin dit de S. Iulian, qui est [...] grand chemin & le plus court, par lequel i[...] a d'icy en Alexandrie douze milles, & [...] avec leurs armes.

Sera pourveu à ladite garnison, & à tou[...] sortes de gens qui doivent sortir du[...] Chasteau, de chariots, chevaux de selle [...] mulets pour la conduite de leurs personn[...] & de leur bagage : comme aussi pour me[...] en Alexandrie de la Paille lesdites pieces [...] canon.

Qu'aucunes personnes de l'armée d[...] Majesté Tres-Chrestienne, soient Franç[...] Piedmontois ou d'autres nations, n'ayen[...] outrager aucun de ladite garnison de fait [...] de parole, sur peine de la vie.

Qu'il soit permis au Baron de Ganof[...] estant de present audit Chasteau au serv[...] dudit Roy Catholique, de transporter du[...]

hasteau & de la ville de Tortone, tous les
eubles qu'il se trouvera avoir en l'vn &
utre lieu, & qu'il les pourra emporter, où,
quand bon luy semblera, avec passeport
dit Seigneur Duc de Longueville ou de
commandans.

Pourra encor tenir vn ou plusieurs Agens
ns ladite ville pendant six mois, pour
nner ordre à ses affaires, & emporter, ven-
e ou aliener ses biens, meubles & immeu-
s, & faire tous autres contracts que bon
semblera : & au cas qu'il fust necessaire
dit Baron de se trouver en ladite ville
ur traiter & aliener sesdits biens, il luy se-
permis : S'entend compris en cecy tous
x de sa maison, & le Sergent Major de
ice Iean Angelo Angeliery

susdit Baron, Mestre de Camp de milices
comprend encor le Podestat & Procu-
r Fiscal de cette ville, qui sont presente-
nt audit Chasteau, estans Officiers pre-
ez ausdites charges par le Roy Catholi-
, ausquels il sera permis de s'en aller avec
rnison : Et leur seront fournis les char-
pour conduire leurs femmes, enfans, fa-
es & meubles. Comme encor s'enten-
e mesme pour les bourgeois & paysans
ette ville qui sont dans le Chasteau, qui
ront des meubles & familles ; & encor
r les soldats de la garde ordinaire du
steau, Medecin, Chirurgien & Apothi-

caire : en ce non compris les meubles de
bourgeois qui ne ſont reſtez & demeure
dans ladite ville.

Les bourgeois de ladite ville & les ſoldat
ne pourront eſtre retenus pour debtes n
pour crimes, ny pour quelque autre pretex
te ny occaſion que ce ſoit, & ne leur ſer
donné aucun empeſchement : les laiſſan
ſortir en aſſeurance avec leurs meubles, f
milles & ſerviteurs : en ce exceptez les ſo
dats qui ſe trouveront obligez au ſervice d
ſa Majeſté Tres-Chreſtienne.

Que le Capitaine Dom Antonio de C
baleda, qui a eſté pris depuis peu de iours a
lant vers le Seigneur Comte de Siriela,
qui eſt à preſent en la puiſſance dudit S
gneur Duc de Longueville, ſera mis en
berté avec tous leſdits ſoldats dudit Ch
teau qui ſont priſonniers.

Pendant que la preſente capitulation
ſera, on donnera des oſtages de part & d'a
tre: leſquels, ladite capitulation faite, ſe re
dront reſpectivement quand la garniſ
ſortira : Et ſeront les ſuſdits Seigneurs ob
gez de remettre d'autres oſtages pour
ſeurté des hommes, charrois & beſtes
voiture qui conduiront & accompagnero
ladite garniſon en Alexandrie de la Paill
la façon ſuſdite. Fait à Tortone le 25. N
vembre 1642.

De ces articles furent faits deux origina

ont l'vn fut envoyé au Chasteau signé, ENRY D'ORLEANS. Et plus bas, Par n Altesse, Boulanger. Et l'autre mis és ains dudit Seigneur Duc de Longueville, gné Emanuël Sanches de Guevara, Gio. ernardino, Galeto Balduino Godino.

La ioye que nos Generaux eurent de la ise de Tortone fut quelque peu diminuée ar la perte de quelques-vns de nos Cavaers avenuë cõme s'ensuit: Les fourrageurs rançois estans partis deux iours avant la ddition de la place pour tirer du costé de ouzzole, sous l'escorte de cent cinquante aistres que le Colonel Marsin commanoit, ils furent découverts par trois cens hevaux Espagnols, lesquels ne se trouvans as assez forts pour les battre, envoyerent romptement avertir Dom Vincenzo de onzague qui battoit la campagne avec ouze cens Chevaux & quatre gros bataillons d'infanterie, & l'ayans fait arriver par n costé contraire à celuy qu'ils tenoient, nvestirent tous ensemble cette cavalerie rançoise, laquelle ayant voulu faire ferme our donner le temps aux fourrageurs de se etirer, fut taillée en pieces apres qu'elle eut ompu les premiers rangs des ennemis, & ué quelques Cavaliers qui faisoient la teste.

Fourrageurs du Duc de Lõgueville deffaits.

La separation des armées Confederées

Affaires d'Allemagne.

dans l'Allemagne finit la derniere camp-
gne, & nous avons veu le Comte de Gu-
briant arresté dessus le Wesel, pour atte-
dre les resolutions du General Torstenso
lequel n'ayant pû voir desloger l'arm
Françoise sans quelque regret, avoit prié
Comte de differer le passage de cette rivie
pour sept ou huict iours, afin qu'vne pl
meure deliberation luy fit cognoistre si
ionction de leurs troupes seroit plus nece
saire au bien public que le voyage qu'il vo
loit faire: Achevons maintenant ce discou
& voyons quel fut l'effet des resolutio
que ces Generaux prirent alors.

Le Comte de Guebriant sur les bords du Rhin.

Les armées Imperiales ayans encor
mesme vigueur qui les avoit fait triomphe
de plusieurs places pendant que la belle sa
son leur avoit donné le loisir d'agir; le Gen
ral Torstenson craignoit que l'absence d
l'armée Françoise ne relevat le cœur de s
ennemis iusques à leur faire prendre le de
sein de faire fondre sur son camp tous le
gens de guerre qu'ils avoient en divers en
droits: mais ayant pris le temps de s'establ
puissamment pendant que le Comte d
Guebriant estoit encor en estat de le secou
rir, il fut alors trouvé necessaire que ce Ge
neral François continuat sa marche du cost
du Rhin, tant pour la commodité des fou
rages, que pour trouver de bons quartier
d'Hyver sur cette riviere. Ayant donc pass

e Weſel, & en ſuitte traverſé le Rhin ſur vn
ont fait à Weſel, il commanda que ſon ar-
née fit proviſion de vivres pour dix iours,
& prit le chemin d'Ordinguen, ville ſituée
ur le Rhin.

Cette place ayant eſté ſommée le premier
our de ſon arrivée, & la reſponſe de ceux
qui ſe trouvoient dedans ayant fait voir
qu'ils ne cederoient qu'avec la force, ſur
l'eſperance d'eſtre ſecourus par vne puiſſan-
e armée qui ne ſe trouvoit qu'à trois lieües
de là ſous les ordres du General Lamboy, ce
Comte prit ſes poſtes le plus avantageuſe-
ment qu'il pût, fit eſlargir les avenuës pour
aller plus commodément au devant de ces
forces Imperiales, ſi l'envie leur prenoit de
venir ſecourir la place, envoya pluſieurs pe-
tites parties à la guerre pour prendre langue
des ennemis, & cependant fit travailler à
l'ouverture des tranchées avec vne diligen-
ce ſi grande, qu'il ſe trouva le lendemain lo-
gé deſſus le foſſé, d'où l'artillerie ayant fait
aſſez d'effort en vingt-quatre heures pour
vne breche raiſonnable, les aſſiegez capitu-
lerent à diſcretion. Les ſoldats qui ſe trou- *Prend Or-*
verent au nombre de cent ſoixante & ſeize *dinguen.*
prirent party dans l'armée du Roy, le Gou-
verneur & les Officiers furent renvoyez
ſans rançon.

La ſeparation des armées Françoiſe &
Suedoiſe ayant donné des ſatisfactions in-

croyables aux Imperiaux qui les croyoien divisez par vne mauvaise intelligence, il projetterent la ruine de l'vne & de l'autre L'Archiduc Leopold & Picolomini voulurent prendre l'armée Suedoise pour leur partage: Le General Hazfeld eut ordre de se mettre promptement en queuë des François, afin que tombans entre ses mains & celles du general Lamboy, lequel estoit desia du costé du Rhin, ils ne pussent éviter leur ruyne. Le General Hazfeld se mit donc aux trousses du Comte de Guébriant, afin de l'enfermer entre son armée & celle du General Lamboy; mais ce Comte estant averty de la marche du premier, & que l'autre avoit son quartier au pays de Kempen, il resolut d'aller combattre ce dernier iusques dans ses retranchemens, afin de prevenir les desseins de l'autre.

Le General Hazfeld marche cõtre le Comte de Guébriant.

Laissant donc deux cens hommes dans Ordinguen avec tout le gros bagage, il alla camper à demie-lieuë de l'armée de ce General, s'avança le lendemain iusques à la portée du canon, fit mettre toute l'armée en bataille, alla recognoistre les retranchemens ennemis, & les trouvans en trop bon estat pour estre facilement forcez, balança s'il passeroit outre: neantmoins ayant consideré qu'il ne pouvoit empescher sa ruine, s'il laissoit joindre les troupes qui le suivoient à celles qu'il avoit en teste, il resolut de les at-

aquer quelque force qu'il vit en leurs re-
ranchemens. Ayant donc trouvé le Com-
e d'Eberſtein General des Heſſiens, le Colo-
nel Heme Preſident au Conſeil de guerre, le
General Major Roze & tous les autres Offi-
iers diſpoſez à donner courageuſement
pres qu'il leur eut dit toutes les raiſons qui
e pouſſoient à vouloir combattre, il retour-
na pour la ſeconde fois recognoiſtre les en-
emis.

Ayant alors remarqué qu'vne partie de
eur infanterie avoit bordé les parapets des
etranchemens, que l'autre eſtoit diviſée en
luſieurs bataillons pour la ſouſtenir; que
cavalerie occupoit le derriere de ces ba-
illons avec vne ſuffiſante diſtance pour les
courir; qu'vne partie des retranchemens
ſtoit fermée d'vne digue eſlevée de douze
ieds, deffenduë d'vn grand foſſé, lequel
voit des barrieres aux deux bouts, & que
ette digue aboutiſſoit au retranchement
vn autre foſſé, & de l'autre à de groſſes
ayes qui fermoient le camp, il retourna
ers ſon armée, diſpoſa trois attaques pour
onner tout d'vn meſme temps; la premiere
ompoſée des troupes Françoiſes qu'il con-
uiſoit pour forcer la digue; la ſeconde des
eſſiens ſous les ordres du Comte d'Eber-
ein pour donner à gauche; & la troiſieſme
es troupes Allemandes, commandées par
Colonel Erimerch pour choquer à droit.

Le Comte de Guébriant attaque le camp de Lamboy.

L'ardeur des soldats n'ayāt quasi pas attendu le commandemēt de donner, ils attaquerent par tout avec tant de gaillardise, que les fortificatiōs n'ayans pas esté capables de les arrester, la digue vers laquelle les François s'étoiēt adressez fut emportée, & l'infanterie ennemie qui la deffendoit lascha le pied de telle façon, que le Comte de Guébriant fut contraint d'arrester ses troupes qui la poursuivoiēt avec furie, de peur que s'engageans trop dans la plaine, elles ne fussent chargées par la cavalerie des ennemis, laquelle les pouvoit defaire avāt qu'on pût aller à elles pour les secourir. Les Allemands & les Hessiens n'ayans pas tesmoigné moins de promptitude, les postes qu'ils attaquoient à droit & à gauche furent forcez, les barrieres mises par terre, & toute la cavalerie Confederée passa sans beaucoup de difficultez.

Alors le Comte de Guébriant commandant les cavaliers Hessiens pour donner à droit sous les ordres du General Major Roze pendant que le sieur Tubatel Lieutenant General de la Cavalerie chargeroit à gauche, cela fut executé si gaillardement que toute l'infanterie ennemie ayant esté poussée iusques à vn fossé qui coupoit la plaine, & contrainte de s'y arrester, les François & les Hessiens se pousserent contre eux l'espée à la main, en firent mourir vn grand nombre, & contraignirent tous les autres à met-

tre les armes bas pour avoir quartier.

Les affaires des Imperiaux ne se passerent pas mal de ce costé-là seulement, car leur cavalerie ayant esté choquée par celle des Confederez, elle fut deffaite apres vn combat où la fortune tint long-temps la balance esgalle ; mais les plus grands coups de cette bataille ne se donnerent pas encor de ce costé-là : le General Lamboy voyant son infanterie taillée en pieces, son canon perdu, sa cavalerie en desordre, il crût qu'il falloit joüer de son reste, mourir ou reparer le deffaut de ses compagnons, & sur cette pensée ayant r'allié tout ce qu'il trouva de soldats & d'Officiers en disposition de combattre, il revint courageusement à la charge, surquoy le Comte de Guébriant envoyant deux puissans escadrõs de cavalerie à trois cens pas du champ de bataille pour achever de deffaire ceux qui pretendroient de se garentir par la fuite, il fit tourner teste à ce General ennemy, lequel n'ayant pas des forces bastantes pour supporter vn si grand choc, ny les moyens de se retirer, ces deux escadrons avancez ayans fermé tous les chemins, il fut entierement deffait, & pris prisonnier avec les Generaux Mercy & Vehelen, seize Colonels, neuf Lieutenans Colonels, huict Majors, vingt-huict Rithmestres, trente-huict Capitaines, deux Lieutenans, trente-sept Cornettes, trente-cinq Alfieres,

Deffaite du General Lamboy.

ſept cens Officiers communs, & deux mille cinq cens ſoldats.

Nombre des morts & des priſonniers.

Ce fut le nombre des priſonniers; celuy des morts ſe trouva plus grand au champ de bataille, mais ce ne fut pas encor toute la perte des Imperiaux: ſix cens chevaux eſtans partis la meſme nuict par les ordres du Comte de Guébriant, & ſous la conduite du Colonel Rouſſenorme pour nettoyer tout ce qui ſeroit reſté de cette armée, ce Colonel revint le lendemain avec neuf cens priſonniers, & apres avoir accreu le nombre des morts de huict cens ſoixante-quatre, de ſorte que cette belle armée fut entierement diſſipée, ſans que de tout ſon débris on pût aſſembler ſix cens hommes qu'avec grande peine. Ie ne mets point en ligne de compte tout le bagage, qui fut le butin des vainqueurs, mais pour donner à cette victoire tout l'eſclat qu'elle doit avoir, il faut dire qu'elle fut parfaite par la priſe de tout le canon, & de cent ſoixante-deux drapeaux ou cornettes portées au Roy Tres-Chreſtien par le ſieur de Queury deputé vers Sa Majeſté par le Comte de Guébriant.

Troubles cauſez par cette deffaite.

Cette victoire eſtant remarquable, elle fit auſſi vn bruit merveilleux; l'Archiduc Leopold & le General Picolomini ne ſe travaillerent plus à chercher le General Torſtenſon, & ne ſongerent qu'à donner de nouveaux ordres pour reſtablir quelque

corps d'armée sur les bords du Rhin : Dom Francisco de Mello fut prié d'avancer de ce costé-là ; le Duc Charles sollicité de joindre promptement ses forces à celles du General Hazfeld, qui n'avoit osé passer outre: l'Electeur de Cologne assembla d'autre part tout ce qu'il avoit de soldats : le Comte de Fontaines s'approcha d'ailleurs, en fin les Imperiaux & les Espagnols employerent toutes leurs puissances pour empescher que les victorieux ne fissent de plus grands progrez : Mais tous ces desseins furent convertis en fumée, Dom Francisco de Mello s'estant mis en chemin pour cette entreprise, fut contraint de retourner pour sauver le General Bek des mains du Comte d'Harcourt, qui l'avoit reduit à se sauver dans Valenciennes : Le Duc Charles qui s'estoit avancé dans l'Alsace reprit aussi le chemin de la Mothe, pour empescher qu'elle ne vint au pouvoir du sieur du Hallier, qui la pressoit merveilleusement, & quant aux efforts de l'Electeur de Cologne & du General Hazfeld, il ne fut pas en leur puissance de s'opposer aux desseins du Comte de Guébriant, lequel se voulant servir dignement de l'occasion qu'il avoit, jetta les yeux sur la ville de Nuytz, pour adjouster la conqueste de cette place à l'honneur de la glorieuse bataille qu'il avoit gagnée, & pour cét effect mit deux parties de deux mille chevaux en

campagne, la moitié conduite par le Colonel Tubatel Lieutenant General de Cavalerie, l'autre sous les ordres du General Major Roze, pour aller au devant de tous les obstacles qu'il pouvoit trouver à cette entreprise.

Dragons de Lamboy taillez en pieces.

Ce Lieutenant General partit donc pour executer les ordres qu'il avoit receus, & prit vn chemin si heureux que sur le soir du mesme iour il rencontra le regimẽt de Dragons de Lamboy, lequel ne s'estoit pas trouvé au combat. Ayant pris resolution de l'attaquer, il fit commencer l'escarmouche, & trouvant en ses soldats la chaleur qu'il y desiroit, les ennemis qui n'estoient pas plus difficiles à battre que leurs compagnons, furent deffaits & taillez en pieces. La fortune du General Roze eut vn succez aussi favorable que le precedent, car ayant trouvé le Baron Zelt qui avoit ramassé six cens hommes du débris de l'armée de Lamboy pour les jetter dans Nuytz, il les fit tous passer au fil de l'espée, à la reserve de ce Baron, lequel ayant demandé quartier pour cinquante-sept hommes qui luy restoient, obtint leurs vies avec la sienne. Ainsi tous les obstables qui pouvoient empescher la prise de Nuytz estans levez par ces deux eschecs, cette place fut si vivement attaquée, que pour éviter sa ruine entiere elle receut la loy du vainqueur, & deux mille hommes de garnison.

Deffaite du Baron de Zelt.

Prise de la ville de Nuyts.

Ces disgraces furent capables d'apporter

'abord vne consternation generale sur les
ords du Rhin, & mesme de se faire sentir
ivement jusques dans la Cour du Roy de
Hongrie : neantmoins l'Archiduc Leopold
t le General Picolomini firent mine de n'en
stre point estonnez, & pour tesmoigner
ue cette nouvelle ne les touchoit pas si sen-
blement que l'on avoit crû, ils continue-
ent leur marche contre le General Torsten-
on. Cependant le Comte de Guébriant
oussoit sa pointe jusqu'au bout, & suivoit
a fortune pendant qu'elle avoit pour luy de
ons mouvemens, car la prise de Nuitz
'ayant pas encor satisfait son ambition
uerriere, il mena la meilleure partie de son
rmée devant Kempen, & employa l'autre
la prise de Bevert, Berchem, Caster, Gue-
embruk, & Bons, petites places à la verité,
ais fort commodes pour la subsistance de
oute l'armée.

Kempen avoit des fortifications plus avan-
ageuses que ces dernieres, le Gouverneur
ussi n'escouta pas la sommation qui luy fut
ite, de sorte qu'il fallut avoir recours aux
oyens ordinaires dont on se sert pour
rcer les villes. Le Comte de Guébriant
t donc dresser trois batteries qui battirent
s murailles avec tant de fureur, qu'elles y
rent de grandes ouvertures, mais le Com-
e de Groensfeld qui commandoit dedans
ne garnison de six cens hommes ayant ge-

Kempen assiegé & pris.

nereusement deffendu la breche, la repara malgré les François, & fit iuger qu'on ne l'emporteroit qu'avec grande peine: neantmoins ayant veu peu de temps apres d'estranges ruines par l'effet de soixante bombes & par de nouveaux efforts du canon, il crût qu'il y auroit beaucoup d'imprudence à s'opiniastrer, & sur cette pensée capitula pour rendre la place.

Vous veistes l'année precedente le cōmencement du traité qui se faisoit à Goslar entre le Roy d'Hongrie & les Ducs de Brunzwic & de Lunebourg, il faut maintenant sçavoir quel fut le succez de cette negotiation.

Traité de Goslar pour l'accōmodemēt du Roy d'Hongrie & des Ducs de Brunzwic.

La seule intention qui portoit le Roy de Hongrie à desirer quelque accommodement avec ces Princes, estoit celle de les separer de l'alliance des Confederez pour lesquels ils avoient tousiours pris les armes, & de tirer d'eux les assistances qu'ils avoient données à ses ennemis: Et ce qui n'esloignoit pas ces Princes des sentimens du Roy d'Hongrie estoit l'envie de retirer la ville de Wolfembutel, que leurs forces & celles des Confederez n'avoient pû prendre. Leurs Deputez ayans donc esté long-temps assemblez à Goslar, les principaux fondemens du traité furent enfin establis de la sorte. Que le Roy d'Hongrie rendroit à ces Princes Wolfembutel, & les autres places qu'il occupoit dans le Duché de Brunzwic, & qu

ue ces Ducs rendroient Hildeshein avec
ne partie du territoire qui en depend à l'E-
ecteur de Cologne, sur lequel ils l'avoient
surpé. Qu'ils seroient obligez de payer la
ontribution à laquelle ils avoient esté ta-
ez à la Diette de Ratisbonne, deduction
ite de l'entretien qu'il faudroit pour la
arnison de Wolfembutel; Et que par vn re-
proque devoir Hildeshein entretiendroit
nq cens soldats qui luy seroient donnez
our sa garnison : Que la liberté de l'Estat
cclesiastique & politique demeureroit en
stat qu'elle estoit en 1630. & qu'avec ces
nditions les Ducs feroient leurs interests
ceux de l'Empire.

Ces articles furent bien accordez entre
s Deputez du Roy d'Hongrie & de ces
inces, & en suite portez à Vienne pour
re examinez & ratifiez, mais ces sentimens
furent pas approuvez de ceux qui estoiét
eressez dans l'affaire. La ville d'Hildes-
in ne se voulut point engager à recevoir
garnisons Imperiales, fit offrir vne nota-
somme d'argent pour n'estre point em- *Conditions*
rassée de tant de soldats; Demanda que *du traité*
e les Ducs de Lunebourg remissent tou- *differees.*
les choses en l'estat qu'elles estoient
and ils en prirent la possession, qu'ils luy
dissent ses clefs, sans les remettre entre
mains de quelque Gouverneur que ce
, & rendit ainsi difficile l'execution du

traité bien qu'il fust ratifié par le Roy d'Hon-
grie. D'ailleurs les Ducs de Lunebourg n
se voulurent pas obliger à la derniere cond
tion des articles, par laquelle il estoit di
Qu'ils feroient leurs interests de ceux d
l'Empire, estans resolus de demeurer neu
tres.

Cette difficulté n'empescha pas toute
fois que les vns & les autres ne commen
çassent à joüir du fruict de la paix, car le
Deputez ayans accordé vne suspension d'a
mes entre les parties, attendant que ce tra
té fust executé iusques au dernier poinct, l
garnisons Imperiales sortirent des vill
d'Alefeld & Bokenhain qu'elles occupoien
& l'Archiduc Leopold defendit qu'on n'e
à faire aucun acte d'hostilité contre les tro
pes de ces Princes, lesquels ne voula
pas aussi attirer sur leurs bras les forc
des Confederez, ny des Suedois, envoy
rent asseurer le General Torstenson q
dans le traité de Goslar leur dessein n'avo
iamais esté d'accorder quelque chose q
pût preiudicier à la Couronne de Sue
moins encor de commettre contre elle
ses alliez aucun acte d'hostilité, mais de d
meurer dans les termes de la neutralité i
ques à la paix generale

Les resolutions des hommes suivent
nature du temps, elles changent à chaq
moment, & les moindres accidens du mo

e ne leur laissent rien de ce qu'elles estoiét.
e traité duquel il est question avoit esté ra-
fié par le Roy d'Hongrie, & les Ducs de
runzwic avoient tesmoigné ne vouloir pas
ler alencontre si l'on reservoit la derniere
ause ; neantmoins deux choses suspendi-
nt son effet, & firent douter si la fin res-
ondroit à l'esperance que l'on avoit prise
commencement. Le Roy d'Hongrie re-
oqua la suspension d'armes qu'il avoit pro-
ise, les Ducs de Lunebourg refuserent
joindre leurs troupes aux siennes, & la
le d'Hildeshein les garnisons qu'il y vou-
t mettre : Ces Ducs ne se voulurent pas
liger de se jetter dans ce party, ny ceux
Hildeshein entendre parler de recevoir
te garnison, se fondans sur le privilege
leur liberté, laquelle leur deffendoit de
vre la Loy que les Ducs de Lunebourg
voudroient donner ; & sur l'appuy de
tes les villes Anseatiques & des Princes
a basse Saxe, qui s'employoient esgalle-
nt pour les exempter, de sorte que les
x partis se roidissans à ne point demor-
l'affaire demeuroit en termes douteux,
oûjours sur le poinct de n'avoir produit
du vent.

Le Roy de Hongrie revoque la suspension d'armes.

a necessité de l'Estat obligeant toutes-
le Roy d'Hongrie à relascher de ses sen-
ns, il consentit en fin que la ville d'Hil-
ein fut exempte des garnisons Imperia-

les, à la charge qu'elle n'en recevroit aucu-
ne autre, & que les villes Anseatiques les-
quelles avoient puissamment plaidé cett
cause pour elle, s'obligeroient à faire obser-
ver cette derniere condition, ce que toute
ces villes n'ayans pas voulu refuser, il fut or-
donné pour la conclusion du traité que l
garnison de Wolfembutel sortiroit pour a
ler joindre le General Hazfeld aupres d
Cologne.

Ce traité conduit iusques là donnoit d
apparences certaines que l'effet n'en sero
point du tout differé, neantmoins il arri
de nouveaux obstacles qui tirerent l'affai
en longueur, & firent douter encor vne fo
si l'issuë seroit telle qu'on l'avoit tousiou
esperée. Le Duc de Lunebourg declara
qu'il vouloit retenir le canon qui se trouv
dans Hildeshein, suspendit de sa part l'ex
cution du traité, l'Electeur de Colog
n'ayant pas fait sortir la garnison de W
fembutel dans le temps promis, l'arresta
l'autre, si bien que cette affaire qui av
donné tant de peine, demeura dans les m
mes termes qu'elle estoit aux premiers io
qu'elle fut mise dessus le tapis.

Nouveaux obstables à l'execution du traité.

Cependant le Comte de Guébriant ne
stant pas voulu contenter de la possession
Nuytz & de Kempen, avoit estendu ses c
questes par la prise de toutes les villes
bas Evesché de Cologne iusques au pays

ulliers, & s'estoit acquis vne recompense proportionnée à la grandeur de tant de travaux, car le Roy croyant qu'il y eut de la Iustice à relever la condition d'vn homme qui ne s'espargnoit point pour donner de l'esclat au sceptre François, luy envoya dans ce mesme temps le baston de Mareschal de France pour vne marque de l'estime qu'il faisoit de sa valeur & de sa vertu.

Le Comte de Guébriant Mareschal de France.

L'Archiduc Leopold & le General Picolomini ayans aussi voulu tesmoigner que la déroute de Lamboy ne leur avoit pas abaissé le courage, s'estoient avancez contre le General Torstenson, mais leur diligence ayant esté moindre que la prevoyance de ce General Suedois, le dernier de ces Chefs Imperiaux resolut de vaincre par artifice vn ennemi qu'il ne pouvoit avoir avec la force: Pour cét effect il pratiqua le Colonel Seckendorff Suedois, & par les charmes d'vne recompense excessive qu'il luy promit le porta facilement à la trahison. L'effet ne fut pourtant pas conforme au dessein, car le General Torstenson ayant découvert que ce Colonel devoit laisser passer les Imperiaux lors que tout le camp se reposeroit sous sa garde, il le fit saisir, & apres l'avoir convaincu de cette lascheté, luy fit trancher la teste à Salzuedel.

Trahison contre le General Torstenson.

Cette execution ne satisfaisoit pas encor l'esprit de ce General Suedois, & le dépit

d'avoir trouvé des traiſtres parmy ceux auſquels il donnoit tous les iours des marques évidentes d'amour, luy fit ſouhaiter de pouvoir ſortir pour ſurprendre le General Picolomini, qui s'eſtoit approché pour l'execution de ſon entrepriſe; mais n'ayant pû trouver les moyens de ſçavoir l'eſtat des forces deſtinées à cette execution, il ne voulut pas faire vne faute ſous vne apparence incertaine de donner quelque eſchec à ſes ennemis. Quant au General Picolomini, ce fut avec vn extreme regret qu'il vit ſon entrepriſe découverte, & ne ſe retira dans ſon premier poſte qu'apres avoir fait pluſieurs plaintes contre la fortune qui luy raviſſoit des mains vne occaſion par laquelle il eſperoit de delivrer en vne nuict toute l'Allemagne des plus puiſſans ennemis qu'elle euſt ſur les bras.

Le Duc de Saxe de Lavembourg emporte les Forts de Beuthen.

Pendant que le General Picolomini cherchoit d'vn coſté toute ſorte d'inventions pour ruiner les Suedois : Le Duc de Saxe de Lavembourg ne s'eſpargnoit pas pour arriver à meſme fin. Beuthen compoſé de trois Forts ayant eſté le premier objet de ſes armes en cette campagne, il attaqua le premier de ſes Forts avec tant de reſolution, que les Suedois qui le deffendoient n'ayans pû ſupporter ſes efforts plus haut de deux iours, l'abandonnerent pour ſe jetter dans le ſecond; mais n'ayans pas eſté pouſſez moins

igoureusement en cét endroit là que dans
e premier, ils y furent forcez, & passerent
uasi tous au fil de l'espée, ce que les vain-
ueurs ayans fait sçavoir à ceux qui gar-
oient le troisiesme Fort situé dans l'Isle, ils
apitulerent pour éviter le traitement que
on avoit fait à leurs compagnons.

La prise de ces trois places n'ayant esté
igée necessaire que pour en chasser les Sue-
ois, qui incommodoient merveilleusement
contrée, elles furent mises par terre; le
Duc de Saxe de Lavembourg fit rompre le
ont par lequel on alloit dans l'Isle, prit en
iite le Chasteau de Carloth, & voulant
hasser tous les Suedois de la Silezie, dans
quelle ils occupoient encor les villes de
runtzlaw & de Lemberg, fit tourner teste
ers la premiere, avec resolution de ne par-
r point de devant qu'il ne l'eut reduite à
obeïssance: mais d'autant qu'il ne trouvoit
as ses forces bastantes pour vne entreprise
e telle importance, il envoya vers le Gou-
erneur de Lignitz, qui luy mena quatre
ens hommes, trois canons, & dix chariots
e munitions. Ce renfort estant assez grand
our luy faire esperer la prise de la ville qu'il
siegeoit, il la fit battre sans relasche, accor-
a toutes les conditions que les assiegez de-
anderent pour quitter la place, prit en sui-
celle de Lemberg avec vne capitulation
areille, & laissant toute cette Province en

Prend les villes de Buntzlaw & Lẽberg.

paix, se remit en campagne pour aller ioindre l'Archiduc Leopold & le General Picolominy qui le pressoient fort d'avancer.

Osterbourg pris par les Imperiaux.

Le dessein de ces Imperiaux estoit de faire vn puissant amas de toutes leurs troupes pour obliger les Suedois à quelque combat, & pour cét effet firent vne irruption dans la Vieille Marke, où ils prirent la ville d'Osterbourg passage sur la riviere de Vech: mais le General Torstenson voulant prendre son avantage, & ne se point engager legerement à quelque dessein que ce fust, ne les suivit que pour remettre sous l'obeïssance la place qu'ils venoient de prendre, & chercher l'occasion de faire sur eux ce que le Mareschal de Guebriant avoit fait sur le General Lamboy peu auparavant. Il reüssit quant à la premiere pensée : car il emporta la ville d'Osterbourg avec la ruyne de toute la garnison Bavaroise qui la gardoit, le temps nous apprendra quel fut l'effet de la seconde.

Repris par Torstenson.

Tout le bas Eveſché de Cologne ne suffisant pas à la glorieuse ambition du Mareschal de Guebriant, il laissa les plus illustres de ses prisonniers dans Neus, mit vne forte garnison dans Duren qui faisoit vne partie de ses conquestes, & poussa peu à peu ses avantages vers le haut de cét Eveſché. Les troupes du General Hazfeld n'estoient pas cependant dans l'oisiveté ; leur silence les

avoit fait accuser de foiblesse, elles voulurent tesmoigner que le temps avoit rappellé leur courage. Quinze cens Chevaux furent détachez du gros de cette armée pour aller petarder Enskirquen où le regiment de cavalerie du Mareschal de Guebriant avoit son quartier : mais le petard n'ayant fait qu'vne mediocre ouverture, ils convertirent le dessein d'emporter la place en celuy de se retirer, ce que pourtant ils ne purent executer sans combatre : car tout ce regiment montant à cheval d'vne part, & le sieur Tubatel Lieutenant General de la cavalerie s'estant mis à leur queüe au premier avis qu'il eut de leur marche, ceux qui faisoient l'arriere-garde furent chargez & taillez en pieces apres vne resistance legere. *Troupes du General Hazfeld taillees en pieces.*

Le Baron du Four qui suivoit les enseignes Imperiales agissoit d'vn autre costé pour destruire la puissance des Suedois: mais les desseins des hommes estans bien souvent renversez lors qu'ils les croyent sur le point de bien reüssir, l'esperance qu'il avoit d'emporter bien-tost le Chasteau de Mansfeld devant lequel il avoit esté plus de six sepmaines, s'esvanoüit en vn moment, il fut contraint de lever le siege à l'approche du General Kognismarc qui parut avec de puissantes troupes, & ne se veit pas seulement contraint de fuïr : mais il eut encor le regret de n'avoir pû sauver son infanterie *Kognismarc fait lever le siege du Chasteau de Mansfeld.*

qui fut toute taillée en pieces, à la reserve de quatre cens hommes qui furent faits prisonniers. Les Suedois y gaignerent vne cornette & vn drapeau avec tout le bagage, & eurent la satisfaction d'avoir sauvé vne place de laquelle ils tiroient de grands avantages.

Eschãge du Mareschal Horn & de Iean de Werth.

L'Archiduc Leopold estoit destiné pour le Gouvernement des Pays Bas avant que les affaires de l'Empire fussent reduites en mauvais estat par la perte de la bataille de Kempen: mais cette disgrace ayant changé l'ordre que l'on avoit resolu de tenir, il demeura pour restablir par ses soings & par sa presence les ruines que ce grand choc avoit apportées: & d'autant qu'il avoit en recommandation la personne de Iean de Werth, il pressa l'eschange que l'on devoit faire de luy contre le Mareschal Horn Suedois, afin de se servir de son courage & de ses conseils dans la suitte des entreprises qu'il formoit pour cette campagne.

Grands desseins des Imperiaux.

Ces desseins n'estoient pas petits, & sans doute le courage de ce Prince ne parut iamais si grand qu'en cette conioncture d'affaires: car il avoit resolu d'envoyer sur l'Elbe l'armée de l'Empire & celle de Bavieres sous les ordres du General Picolominy, pour s'opposer à tous les efforts du General Torstenson, & empescher qu'il ne pust secourir le General Stalhans contre lequel il faisoit

ıarcher le Duc de Saxe de Lavembourg
our le chaſſer de la Pomeranie, comme il
voit fait ſortir tous les Suedois de la Sile-
e. Il faiſoit eſtat de compoſer la premiere
: ces armées de trente mille hommes, &
ıutre de vingt mille, & de les vnir apres la
ffaite de Stalhans, de laquelle il ne dou-
it aucunement, les voulant rendre invin-
bles par cette vnion. Il avança pour cét ef-
t autant qu'il fut en ſon pouvoir les trai-
z des Ducs de Brunzwic, & ceux qui
oient encommencez avec le Grand Sei-
eur, qui furent arreſtez preſqu'en meſme
nps, afin que n'ayant rien à craindre du
ſté de ce dernier, & beaucoup à eſperer de
part des autres, ſes troupes fuſſent renfor-
es de celles de ces nouveaux amis. Il ne
ojettoit rien moins en ce faiſant, que de
aſſer aiſément de toute l'Allemagne les
ędois & leurs alliez, & apres cela de venir
ndre en France & dans la Hollande avec
e prodigieuſe armée que le Roy d'Hon-
e devoit commander en perſonne. Mais
grandes montagnes n'enfanterent que
avortons, le vent emporta ces fumées,
pas vn de ces deſſeins n'eut le ſuccez
on s'eſtoit promis. La perte de l'armée *Infru-ctueux.*
General Lamboy fut la premiere cauſe
la ruine de ces entrepriſes, le paſſage de la
ere de l'Elbe fait par le General Torſten-
contre l'eſperance des ennemis, acheva

d'en diſſiper tous les projets : car le Duc d
Bavieres ayant r'appellé le General Wall
avec ſon armée quand il apprit la deffaite d
Lamboy par les François & les Heſſiens, l
General Picolominy fut contraint de ſ
mettre aux champs avec vne armée de neu
mille hommes ſeulement, & le General Tor
ſtenſon ayant paſſé l'Elbe avec de puiſſante
troupes, rompit ſi bien les meſures au Du
de Saxe de Lavembourg qu'il ne pût mettr
ſur pied ſix mille hommes.

Voila les plus puiſſantes raiſons qui re
duiſirent en fumée les deſſeins des Impe
riaux : neantmoins elles trouverent beau
coup de ſupport dans celles que ie vous va
Pourquoy. dire. Le Roy d'Hongrie ne s'aſſuroit que d
bonne ſorte ſur le traité qu'il avoit fait ave
les Turcs, parce que les conditions eſtoien
ſubjettes à des accidens qui les pouvoien
rompre facilement: Le Roy de Dannemar
ſe roidiſſoit contre les volontez de celu
d'Hongrie, touchant le Comté de Pinn
berg & l'impoſt ſur l'Elbe: L'Eſlecteur d
Brandebourg prolongea pour deux ans l
neutralité qu'il avoit avec les Suedois : Le
autres Electeurs firent mine de ſe voulo
accommoder pour eſviter la ruine de tou
tes leurs terres : le Cercle de la Baſſe Sax
proteſta de ſe vouloir maintenir dans
liberté : la Lantgrave de Heſſe refuſa d'en
trer dans le traité des Ducs de Lunebour

ainsi les Imperiaux se trouvans bien loing
e leur compte, ne firent pas le bruit qu'ils
uoient fait au commencement de la cam-
agne ; furent contrains de plier sous les
ifficultez qu'ils s'estoient promis de vain-
re, eurent mesme recours à l'assemblée de
a paix generale à laquelle ils s'estoient
ousiours opposez avec artifice, & pour cét
ffet le Roy d'Hongrie confirma les Com-
es de Lutzaw & d'Aversberg, lesquels
voient esté nommez dés les premieres pro-
ositions de la paix qui avoient esté faites le
5. Decembre 1641. Vous verrez la suitte de
e discours cy dessous.

Le General Torstenson continuoit ce-
endant sa marche du costé de la Silezie
our remettre sous son pouvoir tout ce que
e Duc de Saxe de Lavembourg avoit pris:
Le General Picolominy mettoit de sa part
n campagne pour ietter promptement des
orces dans la Boheme & la Silezie, afin d'ar-
ester les progrez de ce General Suedois qui
avoit desia pris Cotbuz & Luckau: le Colo-
nel Goltaker se disposoit aussi de blocquer
Erford par les ordres de l'Archiduc Leo-
pold, & le Mareschal de Guebriant conti-
nuoit de battre le Chasteau de Lekenik,
devant lequel il avoit mené la meilleure par-
tie de son armée.

Lekenik assiegé par le Mareschal de Guebriant.

Cette place estant importante, celuy qui y
commandoit n'oublioit rien pour se bien

deffendre, & donnoit à ses amis vn grand temps pour le secourir, bien que les deux tiers de la ville fussent bruslez par l'effet des bombes, que les canons eussent razé cent pas des murailles, & qu'il n'eust plus qu'vn grand fossé plein d'eau qui le deffendoit. Aussi l'armée auxiliaire ne luy voulant pas manquer de secours, elle se rendit assez proche pour obliger le Mareschal de Guebriant à changer de note. En effet ce General François ayant appris que cette armée composée de dix-huict mille hommes s'estoit amassée prés de Sigebert, & qu'elle pouvoit passer le Rhin sans difficulté, il fit brusler la ville de Lekenik, retira toutes les troupes qu'il tenoit devant le Chasteau, rapella les autres qu'il avoit mises en divers postes, distribua trois mille Hollandois fraischement arrivez vers luy dans toutes les places qu'il avoit conquises depuis la bataille de Kempen, & fut camper à Caster sur la riviere d'Erft pour aller au devant des Imperiaux, & prevenir le dessein qu'ils avoient de l'aller chocquer.

Armee au secours de Lekenik.

Siege levé.

Cependant rien n'ayant esté capable d'empescher que Torstenson ne se iettast dans la Silezie, ce General Suedois qui sçavoit les forces de ses ennemis trop foibles pour s'opposer à ses desseins, détacha le General Stalhans avec ses troupes pour aller assieger Luben, laquelle estant pourveüe

l'vne garnison de mille soldats, fit pendant
quinze iours tous les efforts imaginables
pour se bien deffendre: neantmoins elle fut
contrainte de ceder au bout de ce temps &
e rendre pour eviter sa ruyne & celle de sa
arnison qui fut receüe à discretion. La ville
e Soroaw suivit le branle de celle-cy, deux
ours d'attaque la reduisirent sous la puis-
ance des Suedois, & le General Stalhans
yant reioint le gros de l'armée apres ces
xploits, donna lieu au General Torstenson
e faire de plus grands desseins.

Prise de Luben & de Soroaw.

La ville de Grosglogaw estant considera-
le, les Generaux Suedois resolurent de l'at-
aquer: Le Major Wittemberg eut ordre de
ller investir avec neuf escadrons de cava-
rie & quelques Dragons; tout le reste de
rmée suivit apres que les ordres furent
onnez pour faire mener le canon & les
unitions par la riviere d'Oder, dont les
eines de cette place sont arrousées. Les
nperiaux tenterent d'y ietter du secours,
parurent de l'autre costé de cette riviere
ux heures apres l'arrivée du General Ma-
r Wittemberg: mais ils ne furent pas en
ine de tenter le gué, trois cens Cavaliers
edois traverserent la riviere à nage, atta-
erent ce secours composé de deux cens
valiers, & d'vn pareil nombre de mous-
etaires, les firent tous passer au fil de l'es-
e, & ne donnerent quartier qu'à sept Of-

Grosglogaw assiegé par Torstenson.

ficiers qui estoient quasi tous blessez.

Les travaux ayans esté commencez aussi-tost que les quartiers furent establis, les canons & les bombes firent d'estranges ravages au bout de trois iours, les bombes ruynerent vne Eglise & treize maisons, & les canons renverserent assez de murailles pour obliger les Suedois à donner l'assaut, ce qu'ils firent avec tant d'ardeur, qu'apres avoir emporté la ville par force, ils entrerent dans le Chasteau parmy la confusion de ceux qui pretendoient d'y trouver retraite: ainsi cette ville dans laquelle le Duc de Saxe avoit estably tous ses magazins pour la subsistance de l'armée qu'il vouloit ietter en Pomeranie, vint au pouvoir des Suedois, & servit aux desseins de ceux contre lesquels elle estoit pourveüe: car le General Torstenson ayant trouvé dedans cinquante mille sacs de bled, il les fit porter à Franc-Fort sur l'Oder, à Crossen, & à Landsberg, & la faisant pourvoir de nouvelles provisions qu'il trouva dans le plat Pays, y laissa le Colonel Iacques Wanke avec ordre d'y faire de nouvelles fortifications. Ces avantages estans trop petits pour satisfaire les Suedois, ils attaquerent Wolhau & Gura, prirent la premiere par composition, forcerent l'autre apres deux assauts, tuerent toute la garnison qui y estoit, parce qu'elle n'avoit pas voulu plier pendant qu'il estoit temps de recevoir grace,

Prise de Grosglogavv.

race, & poussans tousiours leurs conuestes, s'avancerent vers Donkemberg.

Nous avons dit cy-dessus, que le Roy 'Hongrie ayant veu les puissans obstacles ui s'estoient rencontrez dans ses grands ojets, avoit confirmé les Deputez auparaınt nommez pour traitter de la Paix Gerale : Il me semble que la curiosité du ecteur ne sera pas satisfaite, si ie ne dis quel st l'effet de cette negotiation, & d'où il est rivé que tant de travaux n'ont pas proit le fruict que l'on attendoit avec des ipatiences si grandes.

Succez de l'assemblee des Plenipotentiaires pour la paix generale.

Le Roy de Dannemarc ayant fait de ands efforts dés les precedentes années ur vnir tant de Couronnes, dont les erres alteroient toutes les beautez, avoit emblé les Ambassadeurs de tous les Prin- interessez, & dont les armes remplisent la meilleure partie de l'Europe de it & de sang : ceux ausquels il avoit donle pouvoir d'agir en son nom avoient veu pouvoirs absolus de ses Ambassadeurs, es premieres ouvertures de ce traité toient faites incontinant apres la lecture es actes de pleine puissance: Mais à peine it-on donné quelque fondement à ce nd ouvrage, que le Comte de Kurtz Vi-Chancelier de l'Empire Ambassadeur r le Roy d'Hongrie, reprit le chemin de nne, & laissa toute l'assemblée dans vn

profond estonnement de cette retrait
Quelques-vns s'imaginerent que la necess
té de son conseil l'avoit fait rappeller pa
son Maistre, les autres plus iudicieux s'asseu
rerent, comme il estoit vray, qu'il n'avoi
point d'instructions, qu'il n'avoit esté depu
té que par certaines maximes d'estat, & qu'
estoit sorty de cette assemblée pour n'abuse
pas de tant de grands hommes qui la com
posoient dans l'attente d'vne paix pour l'a
vancement de laquelle il n'avoit point d'au
thorité.

Son depart donnant donc grand subjet d
plaintes aux mediateurs de la Paix, ils firen
dire leurs sentimens au Roy d'Hongrie, le
quel ayans veu renverser tous les grand
projets qu'il avoit faits pour cette camp
gne, voulut prendre le temps de restablir v
peu ses affaires, tesmoigna, mais seuleme
en apparence, que la plus forte de ses pa
sions estoit de contribuer à la Paix, & po
cét effet envoya le sieur de Lutzaw co
iointement avec le Comte d'Avesberg po
tenir le lieu du Chancelier Kurtz. Ces no
veaux venus monstrerent d'abord leurs o
dres au sieur Salvius Ambassadeur de
Couronne de Suede, sans les vouloir co
muniquer au sieur d'Avaux Ambassadeur
Roy Tres-Chrestien ; d'autant qu'il l
estoit deffendu de traiter conjointem
avec les Plenipotentiaires des deux C

onnes,ce qui fut trouvé ſi peu raiſonnable,
que toute l'Aſſemblée ne ſe pûſt empeſcher
le dire, que la franchiſe n'eſtoit point gar-
lée en ces actions. Le ſieur de Lutzaw ayant
onc en fin receu le pouvoir de conſiderer
es deux Couronnes comme attachées à
neſmes intereſts, & traiter conioinctement
vec elles, il trouva de nouveaux ſubterfu-
es, & n'ayant rien moins dans le cœur que
e procurer quelque bon ſuccez au deſſein
e cette Aſſemblée, demanda que toutes les
ropoſitions que l'on feroit, & les reſolu-
ons que l'on pourroit prendre ne fuſſent
oint redigées par eſcript, ce qui ne ſem-
ant pas moins eſloigné de la raiſon, que les
fficultez qu'il avoit apportées pour ne
omprendre point la Couronne de France
ns le traité qu'il vouloit avec la Suede, les
nbaſſadeurs reſpondirent qu'ils ſe ſoucie-
ient fort peu d'eſcrire ou de n'eſcrire pas,
s n'avoient eſté deſia ſouvent abuſez, &
s ſe pouvoient aſſeurer aux paroles qu'on
r donneroit: mais que les exemples paſ-
leur ayans appris qu'il falloit avoir des
ges plus forts que la ſimple parole d'vn
mme, ils deſiroient que toutes choſes fuſ-
t redigées par eſcript, afin que les vns ny
autres n'euſſent aucun lieu de ſe re-
cter: ce qui ayant eſté trouvé fondé ſur
ucoup de iuſtice, le ſieur de Langerman
yen des Iuriſconſultes de Hambourg &

Conseiller du Roy de Dannemarc s'entre
mit si puissamment pour terminer ces diffe
rens, qu'il les fit en fin tomber d'accord d
cét article & de ceux qui suivent.

Que les conditions preliminaires de
Paix entre Conrad de Lutzaw pour sa M
jesté Cesarée & le Roy d'Espagne d'vi
part, & Messire Claude de Mesme Com
d'Avaux pour le Roy Tres-Chrestien, &
sieur Iean Adler Salvius Chancelier & A
bassadeur de la Serenissime Reyne & Co
ronne de Suede d'autre, ont esté par la
veur Divine & par l'entremise du Serenis
me Roy de Dannemarc ainsi conclus.

Les lieux du traité General seront Os
brug & Munster en la Westphalie, de chac
ne desquelles places incontinant apres
changement qui se fera d'vne main à l'au
des sauf-conduits cy apres specifiez, so
ront toutes les garnisons, & durant tout
traité, les deux villes susdites seront d
chargées du serment presté aux deux part
& demeureront neutres, leur garde est
commise à leur propre Magistrat, & à le
citoyens & soldats, lequel Magistrat r
proquement par vn escript & serment
lemnel, s'obligera à garder fidelité à to
l'Assemblée & la tenir en seureté, tant en
neral que toutes & chacune les person
& biens de ceux dont elle sera composé
si l'on requiert quelque chose de luy pou

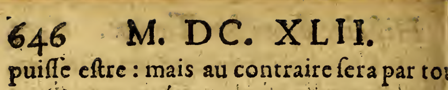
ien & la commune seureté des Traitans,
u'il l'executera : sans obeïr neantmoins à
vn ny à l'autre des parties, si le mandement
e luy en est fait, sçavoir par les deux corps,
es Ambassadeurs assemblez.

Les droits & privileges de la ville d'Os-
abruk demeureront cependant en leur en-
er, comme aussi les Temples, Escholles &
uisdiction en la disposition de son Senat,
ins que l'vn ny l'autre des parties puissent
retendre plus de droit dans le Diocese
'Osnabruk qu'il en avoit lors que ces pre-
intes ont esté accordées.

Articles preliminaires de la Paix.

Les deux Assemblées ne seront estimées
u'vne seule, & pour cét effet non seule-
ient les chemins d'entre ces deux villes
ourront estre librement frequentez, tant
n allant qu'en venant, par tous ceux qui y
uront affaire : mais aussi tout autre lieu si-
ié entre lesdites deux places d'Osnabruk
c de Munster qui sera iugé propre pour
aiter particulierement entre ceux de l'As-
emblée, ioüira de mesme seureté.

Il y aura libre commerce en tous les lieux
isdits, tant de lettres que de provisions, &
'autres choses quelconques necessaires à
vsage & commodité d'vne si grande As-
emblée; lequel commerce de choses qui y
eront apportées où qui en seront rempor-
ées, ne sera troublé par aucun des partis en
ucune façon, ny sous aucun pretexte que ce



puiſſe eſtre : mais au contraire ſera par tou
moyens avancé.

Que ſi ce traité, ce que Dieu ne veüille per
mettre, venoit à eſtre diſſous avant ſa per
fection, Oſnabrux, Petesbourg & Münste
receveront les garniſons, & demeureront en
tierement au meſme eſtat qu'ils ſont à pre
ſent, & toutesfois la neutralité ſuſdite ser
ſainctement & religieuſement obſervée si
ſepmaines durant, à conter depuis la ruptu
re dudit traité.

Tous les ſauf-conduits pour l'vne & l'au
tre Aſſemblée ſeront changez dans deu
mois, à conter du iour & date des preſen
tes; & de peur que ce changement ſe devan
faire en divers lieux eſloignez les vns des au
tres, n'apporte quelque difficulté ou retar
dement en l'affaire, il ſe fera à Hambour
par les Officiers du Roy de Dannemarc. A
ſçavoir pour l'Aſſemblée qui ſe fera à Oſna
brux de la part de leurs Majeſtez Ceſarée &
Catholique, ſeront donnez les ſauf-con
duits pour les Plenipotentiaires du Ro
Tres-Chreſtien & le Reſident de Suede
Pour les Plenipotentiaires de la Reyne &
Couronne de Suede, & le Reſident de Fran
ce. Pour les Plenipotentiaires de la Sereni
ſime Ducheſſe de Savoye; des Eſtats Gene
raux, de la maiſon Palatine; de la Lantgrav
de Heſſe: de l'Electeur de Treves: de la mai
ſon de Brunzwic & de Lunebourg ; pou

ous les Estats de l'Empire associez à la Suede & à ses confederez.

De l'autre part seront aussi en mesme temps donnez par le Roy Tres-Chrestien, & par la mesme entremise des Officiers du Roy de Dannemarc, les sauf-conduits pour les Plenipotentiaires Imperiaux, pour les Plenipotentiaires du Roy d'Espagne, & pour les Confederez & adherans de l'vn & de l'autre, ou pour leurs Deputez en General : Et par la Reyne de Suede pour les Plenipotentiaires Imperiaux, pour les Deputez de l'Electeur de Mayence, & pour ceux de l'Electeur de Brandebourg.

Tous ces sauf conduits & chacun d'eux, tant de la part de l'Empire Romain que de celle du Roy Tres-Chrestien, & de la Reyne & Couronne de Suede, seront delivrez selon le formulaire qui a esté n'agueres communiqué aux parties & approuvé par elles.

Les lieux susdits du traité general, seront aussi inserez à la fin de chacun de ces sauf-conduits, & l'original du present traité demeurera entre les mains du Roy de Dannemarc qui en delivrera vne copie authentique à chacun Ambassadeur : Et quant au iour auquel commençoit de part & d'autre cette assemblée d'Osnabruk & de Munster, ce devoit estre le 25. de Mars de la presente année 1642.

Toutes ces choses ayans esté ainsi arrestées

entre ces Ambassadeurs le 25. Decembre de l'année 1641. mais avec cette clause que l'acte ne seroit point estimé parfait que les conditions n'eussent esté reciproquement accomplies & ratifiées par les Souverains, & par vn acte particulier que les parties se donneroient l'vne à l'autre quand il seroit temps : L'on se devoit asseurer d'vne paix solide, & peu de personnes doutoient qu'elle ne fut heureusement concluë avant que cette assemblée se separat : neantmoins tant de belles propositions n'eurent que du vent, car les Ambassadeurs des Couronnes de France & de Suede ayans apporté leurs ratifications dans le temps & en la forme qui leur avoit esté prescripte, le Roy d'Hongrie revoqua le sien lors que toute l'assemblée attendoit qu'il deut produire le mesme pouvoir que les autres.

Cette nouvelle procedure n'ayant pas donné moins d'estonnement que l'on en avoit receu peu auparavant par le départ du Comte de Kurtz, les Ambassadeurs des Couronnes tesmoignerent le ressentiment qu'ils devoient avoir, surquoy le sieur Langerman pensant donner quelque satisfaction aux plaintes qu'ils faisoiét avec raison, leur produisit la copie d'vne lettre du Roy d'Hongrie envoyée à celuy de Dannemarc, la substance de laquelle estoit : Que sa Majesté Cesarée n'avoit pas voulu ratifier le traité pour

le puissantes considerations : Que neant-
noins elle n'avoit iamais entendu de se de-
partir d'vne pieuse intention d'avancer la
paix, & d'y contribuer de tout son possible:
Mais cette copie n'estant point collation-
née, & le sieur Langerman ne faisant voir
ucunes lettres de creance du Roy de Dan-
emarc son Maistre, comme il avoit toû-
ours fait aux autres rencontres, les Ambas-
adeurs des Couronnes creurent, que ce
Roy picqué de l'indignité du procedé de ce-
uy d'Hongrie, avoit avācé cette lettre pour
atisfaire en quelque façon au iuste ressenti-
ent qu'ils tesmoignoient ; & quelques
conferēces qu'ils eurent ensemble les ayans
lainement instruits de ce qu'ils devoient
ire en cette occurrence, ils respondirent
ı sieur Langerman : Qu'ils supposoient la
opie de cette lettre pour vne piece authen-
que, bien qu'elle ne le fut en façon quel-
onque, neantmoins qu'elle ne leur pou-
oit estre en aucune consideration, parce
ı'elle estoit addressée à d'autres personnes
ı'à leurs Maistres, qu'il n'y avoit aucune
parence de la vouloir faire passer pour
ıe ratification, puis qu'elle n'en avoit pas
forme, qu'elle sembloit avoir esté faite au
espris de ceux lesquels avoient avancé le
ıité, car elle en changeoit la substance, &
rtant qu'on ne la devoit pas produire
ur vne marque de l'inclination que le

Roy d'Hongrie vouloit tesmoigner à la paix: Qu'ils se fussent estimez criminels s'ils eussent seulement douté de l'execution d'vn traité si solemnellement fait par vn Ambassadeur, dont le pouvoir estoit sans limites, & qui se trouvoit authorisé par les Estats de l'Empire, lesquels en avoient escrit aux Couronnes pendant la Diette de Ratisbonne: Que ces Estats estoient trompez, tous les estrangers abusez, & le Roy de Dannemarc Mediateur de cette paix rudement choqué: Quant à eux, qu'ils prenoient le Ciel & toute la terre à tesmoin de la franchise de l'intention de leurs Maistres, & de l'artifice avec lequel leurs ennemis avoient esloigné le repos de tant de peuples qui se trouvoient en vn estat fort deplorable par la continuation des guerres.

Voila l'estat de cette affaire tant importante pour l'esclaircissement de laquelle ie produis encor quelques lettres du Roy de Dannemarc addressées au Comte d'Avaux Plenipotentiaire de France, & les responses du Comte à ce Prince, apres la lecture desquelles ie continueray le discours des maux que ces esprits esloignez de la paix firent naistre

LETTRES DV ROY DE *Dannemarc à l'Ambassadeur de France, avec sa response, sur le sujet de la paix generale.*

CHRISTIAN IV. par la grace de Dieu Roy de Dannemarc, de Norvegue, des Vandales & des Goths : Duc de chlesvic, d'Holsace, Stormarie & Ditmare : Comte d'Oldenbourg & Delmenhorst. Monsieur, Apres vous avoir salüé & assuré : mon affection, vous sçaurez que le Com- d'Aversberg Ambassadeur Imperial m'est nu trouver depuis peu de iours à Hafnie, m'a representé tout ce qui doit estre four- en vertu de la transaction faite à Hamurg avec le sieur de Lutzaw de la part de n Maistre, mais non tout ce que doit four- : le Roy d'Espagne : ce qu'il a promis de re en bref, & par ainsi de satisfaire entienent à cette transaction, en ce qui touche Maistre & ledit Roy d'Espagne. C'est urquoy ne restant rien (que ie sçache) i doive desormais retarder le traité de x, il n'y a plus qu'à prendre iour pour ntre-donner par les Deputez les pieces e chacun d'eux a pardevers soy, & pour

commancer leur conferance : Ausquelle
fins nous avons assigné pour l'eschange de
sauf-conduits,le vingt-neufiesme de ce moi
d'Aoust : & pour ladite conference, le pre
mier de Decembre prochain ; afin que ledi
Ambassadeur Imperial ne puisse s'excuse
sur la briefveté d'vn terme trop court pou
l'execution de ce que le Roy d'Espagne doi
faire. Quant à vous, ie m'asseure que vou
aurez cette nouvelle agreable, & que vou
trouverez bon ce que nous avons fait sur c
sujet, voire qu'à cette occasion vous differe
rez tant soit peu le voyage auquel vous vou
estes preparé : vous asseurant que le navi
que i'ay destiné pour la seureté de vostr
conduite, sera d'oresnavant prest toutesfo
& quantes qu'il vous plaira de retourner e
France. Cependant ie seray bien aise qu
vous me fassiez sçavoir promptement,& pa
ce porteur vostre volonté sur le tout. Vou
asseurant derechef de nostre bien-veillan
Royale. Escrit en nostre ville de Glucsta
le 23. Aoust 1642.

Signé, CHRISTIAN.

Response du Sieur d'Avaux Ambassadeur de France en Allemagne, au Roy de Dannemarc.

SIRE,

I'adjousterois volontiers foy aux belles romesses que Monsieur le Comte d'Aversberg a faites à Vostre Majesté, si ceux de la Maison d'Austriche se monstroient enfin affectionnez à la paix avec sincerité & sans reserve. Car tout le monde sçait combien iustement nous demandons, moy en qualité d'Ambassadeur de France, & celuy de Suede en la sienne, l'entiere ratification du traité de Hambourg, estans tous prests de la recevoir telle des Imperiaux & Espagnols que nous leur avons dés long-temps donnée: à quoy ils sont obligez par la religion des accords solemnels, & par la force de la promesse interposée par Vostre Majesté: & l'effet monstre ce qu'ils ont executé iusques icy. Il n'estoit donc plus besoin de paroles ny de promesses, nous en avions assez, voire trop receu du sieur de Lutzaw & de la Cour de Vienne: Il ne restoit & ne reste plus qu'à mettre la main à l'œuvre. Que pense-t'il adjouster par sa promesse à la foy de son devancier, qui estoit muny d'vn plein & entier

pouvoir,& encor à l'authorité de voſtre pa
role Royale? Mais ſi nos adverſaires ont p
violer leur foy avec celle du Mediateur, &
faire ſi peu d'eſtat de la ſolemnité d'vne con
vention publique: Il ſe trouvera bien pe
d'aſſeurance à la promeſſe d'vn ſeul de leur
Miniſtres. Auſſi ne puis-je ſçavoir au vra
quelle charge a depuis peu receuë Monſieu
le Comte d'Averſberg: s'il m'euſt eſté per
mis de la voir, ie n'aurois pas poſſible tan
de doutes en mon eſprit; lequel par ce def
faut, outre quelques promeſſes generales
incertaines, & tant de fois en vain reïterées
ne voit rien d'aſſeuré ny ſurquoy il puiſſe ſ
repoſer. Ie ſupplie donc Voſtre Majeſté d
m'excuſer ſi ayant eſté tant de fois tromp
par les conſeils ambigus & embroüillez d
ceux de la Maiſon d'Auſtriche, ie ne me re
ſous pas ſi promptement auiourd'huy qu
l'on nous preſente de leur part vne nouvel
le face d'affaires, & aſſez confuſe. Il n'y
rien de plus clair, que ce ſont eux qui on
aneanty tout ce qu'ils avoient donné pou
voir de faire au Sieur de Lutzaw: & qu'il
ont declaré à V. M. & à tout le mond
qu'ils ne conſentiroient iamais au traité pre
liminaire de la paix. Toutes leſquelles cho
ſes eſtans auiourd'huy deſtruites par de con
traires promeſſes, ie ne voy point commen
ils ſe puiſſent purger du ſoupçon de vouloi
tergiverſer. Veu qu'il paroiſt combien len

ement ils marchent en cette affaire : avec
ombien peu d'asseurance ils y font tantost
n pas en avant, & tantost vn autre en arrie-
e : & comment en fin le vent qui les agite
e leur permet, comme on dit, ny de navi-
er, ny de demeurer fermes en vn lieu. Ie
e presume point d'estre intelligent aux af-
ires : Il me semble pourtant recognoistre
ue tout ce que nos adversaires machinent
ar leurs nouveaux desseins, est seulement
n intention d'empescher & de troubler les
igemens publics, dont ils ont perdu la fa-
eur & les suffrages, puis qu'ils n'ont plus
'esperance de les recouvrer. Et neantmoins
n examinant bien tout l'ordre de leur trai-
é, l'artifice en paroist assez à nu : Car ils ont
it toutes choses vne piece apres l'autre en
ivers temps, & avec des procedures entre-
oupées : abandonnans souvent les occa-
ons de faire ce qu'ils avoient auparavant
echerché : & estans en fin parvenus à la con-
usion, ils s'en sont incontinant repentis :
oire ils ont employé toute sorte d'artifice
 de soupplesse pour la rompre, monstrans
airement par là que leur esprit est ennemy
u repos. Il y a huict mois que le traité si-
né à Hambourg a constamment dépleu à
ienne, où sa ratification a esté entierement
fusée : Ses Ministres ont publié par vne
ande lettre, combien ce traité faisoit de
eiudice à la reputation de leur Maistre, &

à la dignité de l'Empire en plusieurs articles;
& ils ont opiniastré par le mesme Comte
d'Aversberg, qu'il falloit attirer les Ambassa-
deurs des Roys Confederez à recommancer
vne nouvelle negociation. Mais en fin apres
qu'ils ont recognu que le succez aussi bien
que la justice avoit manqué à leurs desseins,
se voyans presque accablez par l'indigna-
tion publique, & par le blasme de tous les
gens de bien: afin de dissiper au moins en
partie cette grande tempeste qu'attire sur
eux l'envie publique, en fin apres huict mois
ils preparent vne autre scene remplie de
nouvelles défaites: Ils ne trouvent plus rien
à redire au traité preliminaire : Lutzaw n'a
plus maintenant failli en aucune chose. Tout
va bien à present pour la sublimité de l'Em-
pire & de la Maison d'Austriche. Auquel
changement si contraire, i'ay beaucoup de
raisons de douter s'ils se portent sincere-
ment & avec integrité: dequoy Vostre Ma-
jesté, comme ie croy, aura le mesme soup-
çon, si elle fait comparaison des parties en-
tr'elles, & de leurs actions d'vn & d'autre
costé. Premierement la ratification des deux
Couronnes s'est faite tout à coup, & sans
délay. Car lors que les François ont ratifié
ce qui avoit esté fait, le consentement des
Suedois n'y a point manqué; ny les Suedois
se presentans, les François ne se sont point
cachez & mis en embusche pour espier de là
les

es occaſions de troubler la feſte comme il
eur euſt pleu. Au contraire, les Imperiaux
pres avoir long-temps & amplement reſi-
té, meus ſeulement par la honte des plain-
es publiques, & peut-eſtre par les victoires
e leurs ennemis, diſent en fin qu'ils execu-
eront ce qui eſt contenu en la Tranſaction
e Hambourg: mais les Eſpagnols ſe tien-
ent encores cachez & demeurent müets;
ſans bien meſpriſer d'vn ſourcil relevé tous
s travaux iuſques icy ſouſtenus par Voſtre
Majeſté pour la paix generale, les remon-
trances des autres Mediateurs tant de fois
reiterées, & leur grand ſoin: voulans mettre
en oubly, ou pluſtoſt ignorer les promeſſes
que les Imperiaux, leurs tres-chers Confe-
derez, ont avancées pour eux: Se peut-il
voir vne colluſion plus évidente? Car ceux
de la Maiſon d'Auſtriche ne ſe gouvernent
de la ſorte, que pour accrocher vne partie
de l'affaire, comme l'on feroit le bord d'vn
veſtement, en intention de le retirer par ce
moyen là quand bon leur ſemblera: Tou-
tes leſquelles choſes nous eſtans cognuës
par les effets, Voſtre Majeſté ne trouvera
point eſtrange ſi en cette qualité d'Ambaſ-
ſadeurs des Couronnes, trompez par leurs
premieres procedures, nous craignons pre-
mierement que parmy les offres que fait
maintenant le Comte d'Averſberg ou que la
ratification de Vienne ne manque, ou qu'elle

ſoit imparfaite: & qu'apres ſi nous demãdõ
celle d'Eſpagne, nous ne recevions qu'vn
promeſſe au lieu de l'effect. D'ailleurs, Sire
il ne nous eſt pas permis de nous retirer d
la forme expreſſe d'vn accord ſolemnel, n
des charges que nous avons de nos Mai
ſtres: Par leſquelles il nous eſt expreſſémen
commandé de faire noſtre poſſible (comm
il a eſté fait il y a long-temps de leur part
pour obtenir vne ratification des Imperiau
& des Eſpagnols non limitée par aucuns d
lais, promeſſes ny exceptions, mais plein
& entiere. Promettans, toutesfois & quan
tes qu'il plaira à Voſtre Majeſté de leur pr
ſcrire ces limites (ce qui n'eſt pas plus ai
que de remettre au droit chemin ceux q
s'en veulent eſloigner) il ne ſera apporté a
cun retardement par les François ny par l
Suedois, qui puiſſe empeſcher que les ſauf
conduits ne ſoient delivrez de part & d'a
tre avec la ratification, & que l'on ne com
mance le pourparler. Cependant, puis q
ceux de la Maiſon d'Auſtriche n'ont pas ſe
lement pû ſouffrir qu'on le leur ait perſu
dé, il ne ſemble pas que rien doive differ
mon départ. Toutesfois pource que i'e
tens qu'il ſera agreable à Voſtre Majeſté q
i'attende iuſques au 29. de ce mois, qui ſe
le huictieſme de Septembre de l'an Greg
rian, ie le feray: bien que ie fuſſe deſia to
preſt de partir, non que i'eſtime qu'on pui

ien faire avec vn party ſi lent & ſi tardif: nais ſeulement parce que Voſtre Majeſté l'a oulu & commandé de la ſorte : Luy ren-lant au parſus mes tres-humbles remerci-iens de ce qu'il luy a pleu me faire appre-er vn navire de guerre pour la ſeureté de ion voyage : pour laquelle obligation & eaucoup d'autres, ie luy teſmoigneray, ieu aydant, par ma bouche combien ie luy iis redevable. Car ie n'ay garde de partir ns ſaluër Voſtre Majeſté : Ce que ie pren-ray à bon augure de mon retour en Fran-, apres vn intervalle de tant d'années.

De Voſtre Majeſté,

crit à Hambourg
28. Aouſt 1642.

Le tres-humble & tres-
obeïſſant ſerviteur,
C. DE MESMES.

Les Suedois ne s'eſtans arreſtez devant le aſteau de Drakemberg qu'autant de nps qu'il en falloit pour le ſommer, & ſi-er la capitulation que les Imperiaux de-nderent; le General Torſtenſon fit mar-r ſes troupes droit à Lignitz, ne croyant que cette place refuſat de ſe mettre au g, mais l'ayant trouvée en eſtat de ſe bien fendre, il crût qu'il ne ſe devoit pas opi-ſtrer à vn ſiege qui pouvoit ruyner ſon iée, prit ſeulement trois ou quatre peti-

tes villes dans la Silezie, & se trouvant bien averty que le Duc de Saxe de Lavembourg venoit par la Boheme avec de puissantes troupes pour s'opposer au progrez qu'il faisoit en cette Province marcha promptement vers Schweinitz poste tres-avantageux pour rompre tous les desseins de ce General ennemy. Cette ville de Schweinitz ayant aussi esté considerée par le Duc de Saxe comme tres-importante à ses entreprises, il apprehenda que ce General Suedois ne s'en rendist Maistre, & sur cette crainte il choisit six mille chevaux entre douze mille qui composoient la cavalerie de son armée, fit mettre quatre cens mousquetaires sur la croupe des mieux montez, & marchant à la teste de ces gens de guerre, prit le chemin de cette place, avec dessein de jetter dedans vn puissant renfort: mais sa diligence luy fut inutile, elle estoit investie par les Suedois, lesquels estoient tous rangez en bataille, & le canon commençoit à tonner contre les murailles.

Schweinitz assiegé par les Suedois.

L'estat où il rencontroit cette affaire l'obligeant donc à de nouveaux desseins, il donna ses ordres pour la retraite, mais la cavalerie Suedoise s'avançant avec assez de vigueur pour luy faire doubler le pas, elle le poussa iustement dans vne embuscade où le General Torstenson avoit mis vn grand nombre de mousquetaires, lesquels ayant

hargé le flanc de ses escadrons, en mirent uelques-vns en desordre, & donnerent ant d'espouvante à l'infanterie, qu'elle prit a fuite sans garder aucune forme de retraite.

Deffaite du Duc de Saxe de Lavembourg.

Ce Duc fit alors d'extremes efforts pour etenir ses troupes dans l'ordre; mais toute a cavalerie Suedoise fondant sur luy par vn osté, l'infanterie qui sortoit de son embuscade l'attaquant de l'autre par vne seconde escharge, la tuërie devint si grande, que ois mille de ses Cavaliers ayans esté tuez ur la place, il fut contraint de se rendre avec ois Colonels, le General Major Hannover, ix Majors, douze Capitaines, neuf Rithmestres, vingt-huict Lieutenans, dix Cornettes, quantité d'autres Officiers, & plus e neuf cens cavaliers, ausquels la generosité t donner quartier. Trois blesseures qu'il voit receuës pendant le combat, le firent ourir quelques iours apres avec vn extrem e regret du General Torstenson, lequel ant aymé la vertu qu'il avoit fait paroistre n cette occasion avoit fait venir de Breslaw Duchesse de Meklebourg sa femme pour solliciter dans sa maladie, & les plus experts Chirurgiens du païs pour travailler à guerison.

Mort du Duc de Saxe.

Cette défaite n'espouvantoit point le Colonel Bory qui commandoit dans Schweitz, & ce qu'il devoit à l'hõneur l'obligeoit

d'apporter tous ses soins à bien deffendre cette place : mais les bourgeois ne pouvans souffrir que l'opiniastreté de ce Gouverneur les exposast tous à la mort, ou à la ruyne, ils prirent les armes, le forcerent à capituler, & receurent allaigrement la loy des vainqueurs, afin d'en estre traitez avec courtoisie. Le reste des troupes que le Duc de Saxe de Lavembourg avoit laissées proche d'Olmutz n'estans pas alors en assez grande consideration pour divertir le General Torstenson de la moindre de ses entreprises, il fit trois corps de son armée : Le premier assiegea la ville de Neus sous ses ordres : Le second commandé par le General Sclang investit en mesme temps la ville de Glatz sur les frontieres de la Boheme ; le reste commandé par le General Kognismarc s'avança iusques aux environs de celle d'Olmutz dans la Moravie, où l'on avoit recueilly le débris des troupes battuës sous le Duc de Saxe.

Reddition de Schvveinitz.

Débris de l'armée du Duc de Saxe recueilly par le General Picolomini.

Les mauvaises nouvelles sont tousiours sçeuës plustost que les bonnes : Aussi le Roy d'Hongrie ne demeura pas long-temps à sçavoir la deffaite du Duc de Saxe, ce qui luy faisant redouter la ruyne entiere de toute cette armée, sur laquelle il avoit fondé de fortes esperances, il envoya le General Picolomini de ce costé-là pour commander toutes les troupes qu'il y trouveroit conjointement avec celles dont il estoit declaré Gene-

al; mais il ne vint à bout de cette entreprise
u'avec vne peine incroyable, car vne partie
e ces troupes estans à Radix ville esloignée
e Vienne d'vne iournée, l'autre dans la Bo-
éme vers Koniskratz & Rokonitz, & le
este dans les pays circonvoisins qu'elles ra-
ageoient, il ne les pût assembler qu'apres
avoir employé de grands soins.

Cependant l'armée Suedoise avoit execu-
é les projets qu'elle avoit faits en se sepa-
ant: la ville de Neus avoit esté prise, celle
l'Olmutz capitale de la Moravie emportée
l'assaut, & saccagée apres vn siege de trois
ours: celle de Glatz s'estoit renduë, & le
egiment du Colonel Ruprech avoit esté
aillé en pieces comme il se vouloit jetter
lans Olmutz avant qu'il fut pris. Le Gene-
al Picolomini s'estant sur ces entrefaites
vancé vers la Moravie pour arrester le tor-
ent des armées Suedoises, qui sembloient
lors invincibles, le General Torstenson
ui fut averty de sa marche, r'appella sa ca-
alerie qu'il avoit envoyée à la guerre de
ous costez, retira quelques troupes d'infan-
erie que le General Konigsmarc tenoit de-
ant Brim, divisa derechef son armée en
rois, sous les mesmes Chefs qui l'avoient
ommandée dans les precedentes occasions,
x les establit en de si bons postes que les
ns & les autres estoient tousiours en estat
le se secourir.

Prise d'Olmutz par les Suedois.

Cependant les armées qui se trouvoien sur les bords du Rhin se marchandoien sans neantmoins venir au combat, le General Hazfeld attendoit Dom Francisco de Mello qui n'avoit garde de le ioindre, d'autant qu'il vouloit avoir le commandemen general de toute l'armée, & que d'ailleurs i avoit le Comte d'Harcourt à sa queüe : Le Mareschal de Guébriant estoit retranché dans Ordinguen, & le Prince d'Orenge campoit entre Rhimberg & Orsoy, si proche du camp des François, qu'il n'en estoit divisé que par vne ligne de communication. Ils chercherent tous les occasions de combatre : neantmoins chacun se tenant sur ses avantages, ils sembloient estre en cette posture seulement pour empescher que les vns ou les autres ne fissent quelque progrés dans le pays où ils se trouvoient.

Brieg assiegé par les Suedois.

Les Suedois ayans demeuré quelque temps dans les postes qu'ils avoient choisis pour attendre le General Picolominy, resolurent en fin d'en sortir, pour ne perdre point les occasions de pousser plus loing leurs conquestes. La ville de Brieg se trouvant en leur bien-seance, le General Torstenson commanda six regimens de cavalerie pour l'investir, fit marcher le canon sous l'escorte de sept mille hommes de pied pour former le siege, & s'y rendant apres avec des troupes plus fortes, fit dresser quatre batte-

es chacune de quinze pieces de canon. Ce
it alors que le Roy d'Hongrie fut travail-
de puissantes inquietudes : car la prise
'Olmutz & le siege de Brieg luy faisans
revoir vne suitte, dont la consequence se-
oit importante à tous ses Estats, il appre-
enda que la Moravie & la Silezie ne vins-
nt entierement au pouvoir de ses enne-
is, puis que la capitale ville de la premiere
toit perduë, l'autre en danger de faire le
ut, & sur cette crainte, il conclud de ioüer
son reste. Tirant donc du dernier secret
ses forces, vne armée de douze mille Che-
aux & de seize mille fantassins, il la mit sous
s ordres de l'Archiduc Leopold & du
omte Picolominy, leur commanda que
urs premiers efforts fussent employez
ur le recouvrement de la ville d'Olmutz,
en suitte pour le secours de Brieg, mesme
peril d'vne bataille, s'ils ne la pouvoient
livrer autrement.

L'Archiduc marche au secours de Brieg.

Ces Generaux s'estans donc avancez avec
ute la diligence que la necessité de l'affaire
uvoit demander, ils suivirent les ordres
'ils avoient receus, assiegerent Olmutz &
mmencerent de la battre dés le mesme
ur que les travaux furent commencez, ce
e le General Torstenson ayant sçeu, il
it qu'il pourroit conserver Olmutz, & ne
mordre pas cependant des pretentions
'il avoit sur Brieg, c'est pourquoy laissant

Olmutz assiegé par les Imperiaux.

devant cette derniere, six brigades de caua-
lerie avec vn nombre pareil d'infanterie
pour la tenir tousiours en eschec, il fit tour-
ner teste à toute son armée, prit sa marche
vers la Morauie pour espier la contenance
des Imperiaux, & sçauoir s'ils vouloient seu-
lement tenter le siege d'Olmutz, ou si leur
dessein estoit de s'y arrester iusques à sa pri-
se: mais ayant consideré qu'il ne pourroit
sauuer Olmutz si les Imperiaux auoient
auancé leurs retranchemens, & que cepen-
dant il perdroit Brieg en luy donnant le
temps de se fortifier plus auantageusement
qu'il n'estoit, il retourna promptement sur
ses pas, adjousta quantité de canons à ceux
qui auoient commencé de battre la ville,
commanda que huict mille hommes disper-
sez en diuers lieux eussent à le ioindre, & se
mit en estat de prendre Brieg ou de diuertir
le siege d'Olmutz.

L'Archiduc Leopold auoit sçeu la pre-
miere marche de ce General Suedois, &
s'estoit disposé à le receuoir sans rompre
pourtant le dessein de battre la ville: mais
quand il eut appris son retour deuant Brieg,
& quel ordre il auoit mis pour prendre la
place, il assembla le conseil de guerre, lequel
ayant esté d'auis qu'il falloit perir plustost
que de ne secourir point cette ville, la perte
de laquelle entraisneroit celle de toute la
Silezie, il partit de deuant Olmutz, & m

uelques espions en campagne avec ordre
'entrer dans Brieg pour avertir les trois
rinces qui s'y estoient enfermez de l'estat
uquel il estoit pour les secourir; prevoyan-
e qui porta grand coup: car les assiegez pa-
ırent si braves apres cét avertissement que
s Suedois avoüerent n'avoir iamais veu
ıieux deffendre vne place.

Aussi tost que l'Archiduc Leopold eut *Divers efforts contre Brieg.*
›andonné les murailles d'Olmutz, le Gene-
ıl Torstenson fut averty de sa marche & de
n dessein; c'est pourquoy ne voulant rien
ıblier pour prendre la ville avant qu'on la
ıt secourir, il la fit battre nuict & iour, en-
›ya dedans vn grand nombre de balles ar-
ıntes, emporta d'assaut vn Fort qui faisoit
ıe partie des dehors de la ville, adiousta six
nons & trois gros mortiers à quatre bat-
ries qui tonnoient desia par la bouche de
ixante canons, enuoya sommer le Gouver-
ur, fit ioüer les mines, & disposa toute son
ıée à l'assaut, si l'effet de la poudre luy
nnoit lieu de le pouvoir faire; mais il n'a-
ıça rien par tant de travaux: la diligence
s soldats repara les breches, les balles ar-
ıtes firent peu de mal: car les bourgeois
manquerent pas d'inventiōs pour estein-
: le feu qu'elles avoient allumé: Les Sue- *Vigoureuse resistāce des assiegez.*
is furent rechassez avec quelque perte du
rt qu'ils avoient occupé: Le Gouverneur
›testa qu'il feroit son tombeau de la ruy-

ne de ſes baſtions pluſtoſt que d'avoir la penſée de ſe rendre, & de toutes les mines vne ſeule ayant reüſſi, ce General n'oſa pas entreprendre d'y faire donner, iugeant bien qu'elle ſeroit puiſſamment deffenduë quand la garniſon ſeroit beaucoup moindre qu'elle n'eſtoit.

Siege levé.

Ces efforts n'ayans donc produit aucun fruict, & les avis arrivans de moment à autre que l'armée Imperiale n'eſtoit qu'à deux petites lieües du camp, ce General Suedois aſſembla le conſeil de guerre, lequel ayant eſté d'avis de lever le ſiege pour n'expoſer pas vne armée fatiguée des travaux d'vn ſiege à vne autre beaucoup plus puiſſante & gaillarde, il fit mettre le feu dans ſon camp, commanda qu'on eut à ſe retirer en bon ordre, & pour n'eſtre pas ſurpris en cette retraite, envoya ſes ordres à la garniſon de Nieus de le venir ioindre. Ainſi les chemins de ſecourir Brieg eſtans tous ouverts, le Baron de Switz y entra pour en tirer la vieille garniſon, & la rafraiſchir de nouvelles troupes. Cette entrepriſe avoit eſté grande, la perte des Suedois ne fut pas petite, douze cens hommes furent tuez devant la place, dans le nombre deſquels ſe trouva le General Major Mortare, deux de leurs canons y furent enlevez, deux mortiers rompus.

L'Archiduc pourſuit le General Torſtenſon.

L'Archiduc Leopold & le Comte Picolominy ſe mirent bien aux trouſſes de ce Ge-

ieral Suedois, & chercherent dans l'avanta-
ge de leurs troupes les moyens de l'engager
à quelque combat: mais l'ayans tousiours
trouvé en bonne posture & trop bien sur ses
gardes pour estre entamé, ils se contente-
rent de détacher huict mille hommes du
gros de l'armée pour aller remettre le siege
devant Olmutz: Quant à ce General Sue-
dois, sa retraite ayant esté faicte entre Gure
& Grosgoglaw, il trouva ce poste tant avan-
tageux, qu'il resolut d'y attendre le secours
de Suede, lequel estoit de dix mille hommes.
Cependant s'asseurant de deffendre tous-
iours son camp avec la troisiéme partie de
ses troupes, il mit en campagne le General
Major Konigsmarc avec six regimens de ca-
valerie & quatre d'infanterie pour aller ioin-
dre les Suedois qui estoient dans Erford,
afin de faire vne puissante diversion dans le
pays de Saxe & de Franconie; ce qui estant
venu à la cognoissance de l'Archiduc Leo-
pold, il fit passer l'Oder à toute son armée
pour aller attaquer le General Torstenson
dans le poste qu'il avoit choisi prés de Gros-
glogaw; mais ce fut vn travail inutile, ce Ge-
neral Suedois avoit pris le chemin de Franc-
fort sur l'avis qu'il y trouveroit le nouveau
secours de Suede. Cét Archiduc ne pouvant *Grosglogaw*
donc executer son entreprise, il convertit ses *aßiegé par*
soings à faire reüssir le siege d'Olmutz, & à *l'Archi-*
prendre Grosglogaw, pour cét effet il en- *duc.*

voya de nouvelles troupes devant la premiere sous les ordres du General Golts, & en laissa d'autres devant la derniere, avec quantité de canons.

Ces deux sieges ne laissans pas en repos l'esprit du General Torstenson, il apprehenda la perte de ces deux places tout en mesme temps, & particulierement celle de Grosglogaw, parce qu'elle estoit plus pressée & beaucoup moins forte que l'autre ; c'est pourquoy ne luy voulant pas manquer de secours, il envoya trois Courriers au Colonel Wrangel qui amenoit le nouveau secours de Suede pour haster sa marche, & luy commandant de le venir ioindre avec toute la diligence possible, partit pour s'avancer vers Grosglogaw.

Siege de Grosglogaw levé.

Cependant les assiegez dans cette place se deffendoient avec toute la vigueur que l'on peut desirer en de bons soldats : car ayans esté trois fois attaquez, ils avoient soustenu trois assauts, & repoussé leurs ennemis avec grande perte : De là vint que les Imperiaux n'esperans plus d'emporter la place, puis qu'ils avoient à leurs espaules le General Suedois qui s'avançoit à grandes iournées, ils abandonnerent leur camp pour se retirer à Luben où l'Archiduc Leopold avoit estably son quartier. La mesme disgrace arriva bien tost apres au General Major Konigsmarc, lequel ayant attaqué Naumbourg, fut

i vivement repouſſé par le Colonel Kolta-
ʒer, qu'apres avoir perdu plus de deux cens
iommes en divers aſſauts, il fut contraint
le lever le ſiege pour ſe ietter dans la Fran-
onie. Quant au ſiege d'Olmutz il ne fut pas
lus heureux aux Imperiaux que celuy de
Groſglogaw : car le Gouverneur de la place
'eſtant touſiours vigoureuſement deffen-
u, le General Major Enxenford qui com-
ιandoit ce ſiege, fut rappellé par l'Archi-
uc qui vouloit employer cette armée plus
tilement contre le General Torſtenſon, le-
uel ſe voyant appuyé par le nouveau ſe-
ours de Suede avoit paſſé l'Elbe avec deſ-
in d'aſſieger Leypſic, afin qu'obligeant les
nperiaux à s'avancer de ce coſté là, il les
ût forcer au combat ou prendre la place, ſi
es ennemis ne ſe preſentoient point pour
. ſecourir.

Siege d'Olmutz levé.

En effet s'eſtant ſaiſi de deux poſtes fort
vorables, il la fit inveſtir par le General
onigſmarc, & la voulant preſſer le plus
u'il luy ſeroit poſſible, la fit battre de telle
rie par l'eſpace de trois iours entiers, que
muraille ayant eſté miſe par terre, il diſpo-
toutes ſes brigades pour donner vn aſſaut
eneral, ſi la breche ſe trouvoit raiſonnable,
pendant la voulant faire recognoiſtre, il y
: donner le Major de ſon regiment, avec
dre de porter des eſchelles dans le foſſé,
our ne manquer pas à l'attaque ſi la breche

Leipzic aſſiegé par les Suedois.

se trouvoit trop haute ; mais ses ordres n'ayans pas esté bien suivis, les soldats estans descendus sans eschelles, & la breche se trouvant en effet trop haute, ils furent battus, soixante demeurerent dans les fossez avec le Major, & tous les autres se retirerent en confusion.

Approche des armees Imperiale & Suedoise.

Quelques parties de cavalerie que Torstenson avoit envoyées à la guerre, retournans sur ces entrefaites pour luy dire que toute l'armée ennemie avoit passé l'Elbe auprés de Milsen, & qu'elle avançoit en bataille, il retira tout son canon, fit promptement applanir ses ouvrages, envoya son bagage en lieu de seureté, laissa les postes autour de la ville bien garnis de gens, & mettant toute son armée en bataille, la fit marcher droit aux ennemis. Nouveaux avis luy ayans esté donnez le soir mesme que le Comte de Bouchain qui commandoit l'aisle gauche de l'armée ennemie avec les Croates & les Hongrois n'estoit qu'à deux petites lieües de son camp, il resolut de profiter de sa rencontre & pour cét effet, prenant les meilleures troupes qu'il eut, il se mit en campagne pour aller au devant de luy : mais ayant receu presqu'en mesme temps vn second avis, par lequel on asseuroit que toute l'armée ennemie marchoit en bataille entre Grimme & Wrsen, il alla reprendre le poste qu'il avoit laissé pour deliberer avec tous ses Capitaines

es ce qu'il avoit à faire en cette occurren-
e. La voix commune ayant esté qu'il falloit
ombatre,il n'en voulut pas esviter les occa-
ons : mais afin qu'il le pust faire avec avan-
ge, il fit filer toute son armée par vn passa-
fort estroit, & gagna la plaine de Briten-
ld, ce qui faisant croire aux Imperiaux
u'il n'avoit pas envie de combatre,ils le sui-
rent avec vne ferme croyance qu'ils le des-
roient, puis qu'il estoit dans l'estonne-
ent.

Vn iour entier s'estant escoulé dans la
nte retraite des Suedois & la poursuite
s Imperiaux, le General Suedois qui vit
'il estoit temps de tourner visage, mit
omptement ses gens en bataille, fit faire
e descharge de ses canons avant que les *Bataille de*
nemis eussent pris le temps de pointer *Britenfeld.*
ux qu'ils conduisoient, & envoya com-
nder au General Major Wittemberg qui
noit l'aisle droite avec le General Stal-
s de charger l'aisle gauche des Impe-
ux conduite par le General Picolominy,
qui fut fait avec tant de promptitude &
de vigueur, que cette aisle gauche sur-
e encor dans le desordre fut battuë &
e en desroute, sans avoir disputé l'hon-
r du combat que legerement.

n'en arriva pas de la sorte à l'aisle gauche *21. Octob.*
Suedois commandée par le General Ko-
marc & le Colonel Sclang contre l'aisle

droite des Imperiaux:car le Colonel Sclang
ayant esté tué de premier abord, elle lascha
le pied presqu'aussi tost qu'elle fut choc-
quée, & sa perte n'eut pas esté moindre que
celle de l'aisle gauche des Imperiaux, si le
General Major Konigsmarc ne l'eut souste-
nuë avec vne valeur extraordinaire : ce Chef
Suedois ramenant donc ses troupes au com-
bat, il donna de telle furie en ce second choc
qu'il esbranla les victorieux, & les mit dans
la mesme confusion de laquelle il venoit de
sortir : surquoy la cavalerie de l'aisle droite
des Suedois, leur donnant en flanc acheva
de les mettre dans le desordre. Cependant
l'infanterie des deux partis se battoit avec
vne animosité qui ne se peut dire ; la mous-
queterie couvroit toute la terre de morts;
les picques estoient poussées avec fureur
contre les picques, & le combat des espées
n'estoit pas moins dangereux & brave. Mais
en fin les Suedois estans animez par l'exem-
ple de leur cavalerie, & soustenus par vn
corps de reserve qui donna pendant la plus
grande chaleur du combat, ils se pousserent
si gaillardement, que les Imperiaux n'en
pouvans soustenir la fougue, furent à la fin
contrains de cedder le champ de bataille,
d'abandonner tout le canon, & se retirer
dans vne forest.

Deffaite des Imperiaux.

Ce fut alors que la tuerie devint horrible;
car l'aisle gauche ayant esté poursuivie p

e General Torſtenſon, iuſques au de là de Leypſic, l'aiſle droite par le General Konigmarc, l'infanterie chaſſée de la foreſt qui luy voit ſervy de retraite & contrainte de ſorir à la plaine, elle fut environnée par le reſte le la cavalerie Suedoiſe, & chargée encor ne fois de telle furie, qu'elle fut toute taillée en pieces, à la reſerve de ceux qui mirent s armes bas pour avoir quartier. L'occaon avoit eſté chaude, la perte ne fut pas pete : il y demeura du coſté des Imperiaux uatre mille trois cens hommes ſur la place, ois mille neuf cens dans la pourſuite des yars, Dom Gonzague, le Comte de Broy, Baron de Soye, douze Colonels, ſix Lieunans Colonels, trois Majors, & plus de ois cens Officiers ſe trouverent parmy les orts : le nombre des priſonniers fut grand; arante-ſix pieces de canon, cent ſeize draaux, ſoixante & quinze eſtendarts, toutes munitions, toute la chancelerie & l'arnterie de l'Archiduc Leopold & du Gene- Picolominy, cent ſoixante carroſſes & ſix lle charrettes furent le butin des vaineurs. Quant à la perte des Suedois elle de neuf cens ſoldats, du General Major ie Hoek, du General Major Sclang, de atre Colonels, de cinq Lieutenans Colos, de trois Capitaines, & de cinquante ficiers de moindre conſideration. *Nombre des morts.*

Le Comte Picolominy s'eſtoit ſauvé dans

Leypzic avec vne escorte de douze Cheuaux seulement, mais il ny fit pas long sejour : car ne doutant point que Torstenson ne continuast le siege de cette ville apres la victoire, il ne s'y voulut pas enfermer. En effet ce General Suedois se promettant d'auoir cette place y ramena toute son armée, & quoy que la saison ne fut gueres propre, resolut de l'exposer aux travaux d'vn siege.

Siege remis deuant Leypzic.

Le Lecteur ne me demandera point si cette grande défaite donna de l'estonnement aux Imperiaux: car l'estat des affaires du Roy d'Hongrie luy estant cogneu, il ne doutera point que cette nouvelle ne le reduisit à d'estranges termes. En effet le trouble fu merveilleux dans toute la Cour, le General Enkenford eut ordre de faire de nouvelles levées: Les Generaux Hazfeld & Walh furent mandez; les Colonels Goltaker & Gal se hasterent de ioindre l'Archiduc Leopold & le General Picolominy qui s'estoient retirez en Boheme pour recueillir le debris de toutes leurs troupes; bref tous les gens de guerre qui se trouverent en Allemagne du party des Imperiaux s'assemblerent pour former vn nouveau corps d'armée capable de resister aux Suedois.

Nous avons laissé trop long-temps Iean de Werth sans le faire paroistre sur vn theatre où les plus braves de la Chrestienté ioüoient d'estranges tragedies, il faut parl

de luy maintenant. L'Archiduc Leopold n'ayant pû former vn corps separé pour luy en donner le commandement, & le iugeant necessaire dans l'armée du General Hazfeld qui estoit sur les bords du Rhin pour donner des bornes aux conquestes du Mareschal de Guébriant, il l'envoya de ce costé là avec ordre au General Hazfeld de luy laisser disposer d'vne partie de la cavalerie quand il la voudroit mettre en campagne. Ce Chef vsant donc de l'authorité qu'il avoit, sortit du camp Imperial avec douze cens Chevaux choisis & deux regimens de Dragons, prit sa marche vers le Chasteau de Lidburg dans lequel le Mareschal de Guébriant avoit fait mettre quantité de fourrages & de grains, l'emporta sans difficulté par l'intelligence qu'il avoit avec le Bailly de la Seigneurie de Lidburg estably pour le conserver avec quatre sauvegardes donnez par ce General des François, mit dedans cent Dragons avec ordre de tenir iusques au secours s'ils estoient attaquez par les ennemis, & fit semblant de prendre le chemin de Zons où le camp Imperial estoit estably.

Iean de Werth prend le Chasteau de Lidburg.

Son entreprise avoit bien reüssi iusques là, mais le desir de faire quelque chose de plus l'ayant fait promptement retourner sur ses pas, & se mettre en embuscade prés de ce Chasteau, luy fit payer avec vsure la prise qu'il venoit de faire : car le Mareschal de

Guébriant ayant esté tres-bien averty de sa ruse, commanda quatre regimens de cavalerie sous les ordres du General Major Roze, lequel ne donna[illegible] point de temps entre la charge & la rencontre de cinquante Chevaux que ce Chef Imperial avoit envoyez pour l'attirer à son embuscade, l'engagea si bien au combat, qu'il ne fut pas en son pouvoir de s'en desdire, quand il eut recogneu les forces par lesquelles il estoit attaqué.
26. Sept. Les François le pousserent donc vigoureusement, mais ils furent receus de si bonne façon, que le premier choc n'ayant fait que souffler le feu qui les animoit les vns & les autres, on retourna pour la seconde fois à la charge, laquelle ayant encor tenu la victoire en balance, on y revint avec plus de fureur qu'au commencement. Alors les François ne pouvans souffrir que les Allemands allassent si long-temps du pair avec eux, les enfoncerent si vertement, que leur conducteur estant en desordre porté par terre & fait prisonnier, tout alloit tomber en confusion si Wolf Colonel des Dragons se trouvant avec cinquante Chevaux fort proche de luy n'eut poussé sur ceux qui l'emmenoient, & par sa delivrance maintenu toutes les troupes dans leur devoir. Cette assistance
Deffaite de Jean de Werth. ne fut pas la seule que Iean de Werth receut de ce Colonel: car estant vne seconde fois tombé de cheval par le choc de ses ennemis

où par l'estonnement auquel il estoit, il fut encor remis en estat de rendre combat; mais en fin son iugement n'estant plus à luy, il n'eut point d'autre pensée que de se sauver dans vn marais que la riviere de Niers faisoit prés de là, si bien que ses troupes se trouvans exposées à la fureur de leurs ennemis elles furent taillées en pieces : le nombre des morts qui demeurerent sur la place fut de trois cens, on ne sçait pas celuy de ceux qui perirent dans les marais : Les François ramenerent pour leur butin cinq cens chevaux qui servirent extremement pour mettre les mal montez en meilleur estat.

L'armée Françoise ne pouvant plus alors subsister dans les postes qu'elle occupoit le long de la riviere d'Herpe, le Mareschal de Guébriant qui se vouloit approcher de la Meuze, avisa de se servir du decampement du Prince d'Orenge, lequel ne voyant point paroistre Dom Francisco de Mello qu'il avoit long temps attendu, prenoit sa marche vers Bosleduc, afin que deslogeant de Neus, il n'eut point le General Hazfeld en queüe, & l'armée Espagnole commandée par le Comte de Fontaines en teste : Ayant donc mis aux champs dans le mesme temps que le General Espagnol quittoit aussi son poste, pour empescher que les Hollandois ne se iettassent dans le Brabant, il descendit le long du Rhin, logea dans Ordinguen, &

le lendemain dans Rhimbergue, envoya de là force Trompettes, grand nombre de tambours & de chariots de munitions vuides aux environs de Wesel où il avoit fait dresser vn pont, afin de faire croire au General Hazfeld qu'il estoit resolu de passer par là, & sçachant que ce General trompé par cette apparence, avoit fait passer l'armée Imperiale sur le pont de Cologne pour s'opposer à son passage, tira vers le pays de Maestric & de Liege, où il prit de premier abord Stocken Dalem, le Chasteau de Stekembourg, & quelques autres places assez importantes pour la subsistance de son armée ; neantmoins il ne demeura pas long-temps de ce costé là, toutes les troupes de l'Empire s'étans assemblées pour sauver Leypsic, & cela ne se pouvant faire que par la perte des Suedois, il se mit en campagne pour ioindre ses forces à celles du General Torstenson.

Succez du siege de Leypsic.

Les travaux du siege de cette ville de Leypsic continuoient cependant avec diligence, & les assiegez se deffendoient avec vigueur; soixante pieces de canon tonnoient sans relasche contre les murailles & la grosse tour du Chasteau, les bombes embrasoient la ville à chaque moment, & les assiegeans gagnoient insensiblement le fossé; mais les assiegez faisoient paroistre autant d'asseurance à se bien deffendre, qu'on employoit d'ardeur à les attaquer. Leurs murailles

estans tombées sous la foudre des coups de
canon, ils ne s'arresterent pas à vouloir re-
parer les breches, ils sortirent par ces ouver-
tures, encloüerent six pieces de canon d'vne
batterie qui n'estoit composée que de sept
pieces, tuërent deux Lieutenans, vingt-sept
soldats, mirent le feu à toutes les poudres
qui se rencontrerent en cét endroit, & don-
nerent la chasse à tous ceux qui defendoient
cette batterie. Cét avantage ne suffisant pas
encor à la chaleur qui les emportoit, ils fi-
rent vne seconde sortie le mesme iour & par
mesme endroit, firent sauter toutes les pou-
dres que l'on y avoit apportées, bruslerent
quelques ouvrages que l'on avoit disposez
contre eux, & chercherent les moyens de
s'establir dans ce poste, bien qu'il fust esloi-
gné des murailles, afin de mieux disputer les
approches, mais quelques compagnies Sue-
doises estans arrivées, ils furent chassez &
contrains de se renfermer entre leurs mu-
railles.

L'occasion de donner l'assaut sembloit
favorable à la plus-part des Capitaines Sue-
dois, & plusieurs n'attendoient que le com-
mandement de marcher, mais le General
Torstenson estant tres-bien averty que la
garnison ordinaire avoit esté renforcée par
douze cens hommes du nombre de ceux qui
s'estoient sauvez de l'orage de Britenfeld, &
que tous les artisans de boutique avoient

pris les armes pour contribuer au salut public, il n'escouta point les propositions qui luy furent faites de forcer la ville par l'ouverture des murailles, remonstra qu'il falloit attendre le secours de France, qui s'avançoit à grandes iournées, fit cependant eslargir les breches à coups de canon, continua de jetter des bombes pour incommoder le bourgeois, & dispofa toutes choses pour vn assaut general quand le temps de donner seroit arrivé.

Pourparler de la reddition de Leypsic.

Tous ces preparatifs n'apportans pas vn petit estonnement à tous les habitans de la place, ils firent sçavoir les extremitez ausquelles ils se trouvoiẽt reduits à leur Syndic qu'ils avoient envoyé vers l'Electeur de Saxe dés le commencement du siege, & le presserent de leur mander les sentimens de cét Electeur, surquoy ce Syndic agissant plus fortement qu'il n'avoit pas fait, eut ordre par l'avis du Conseil de guerre d'envoyer demander au General Torstenson vn saufconduit pour traiter de la reddition de la place, tant au nom de l'Electeur de Saxe que des habitans de la ville, ce que le General Suedois n'ayant pas voulu refuser, il envoya son Trompette avec celuy de cét Electeur pour l'asseurer que ses Deputez seroient bien venus.

Le Syndic de Leypsic & le Lieutenant General Knoc vindrent donc en suite de ce

passe-port, & leur arrivée fit au mesme temps publier vne suspension d'armes iusques apres les resolutions du traité: Le Syndic entra dans la ville, le Lieutenant Knoc voulut demeurer dans le camp. Le lendemain les Deputez de la ville presenterent ces conditions.

De payer contant au General Torstenson vne notable somme d'argent. De payer encor tous les mois vne contribution raisonnable. D'obliger le General Scleinitz à sortir de la ville avec toutes les troupes qu'il y commandoit. De donner bonne caution que les troupes Electorales qui demeureroient au chasteau n'apporteroient aucun dommage aux Suedois en quelque occasion que ce fust: Que la ville de Leypsic demeureroit neutre, & que les Suedois leveroient le siege. *Articles donnez par les habitãs.*

Mais ces articles ayans esté rejettez comme peu raisonnables & iustes, le General Torstenson proposa ceux avec lesquels il vouloit traiter, sçavoir; *Refusez par Torstenson.*

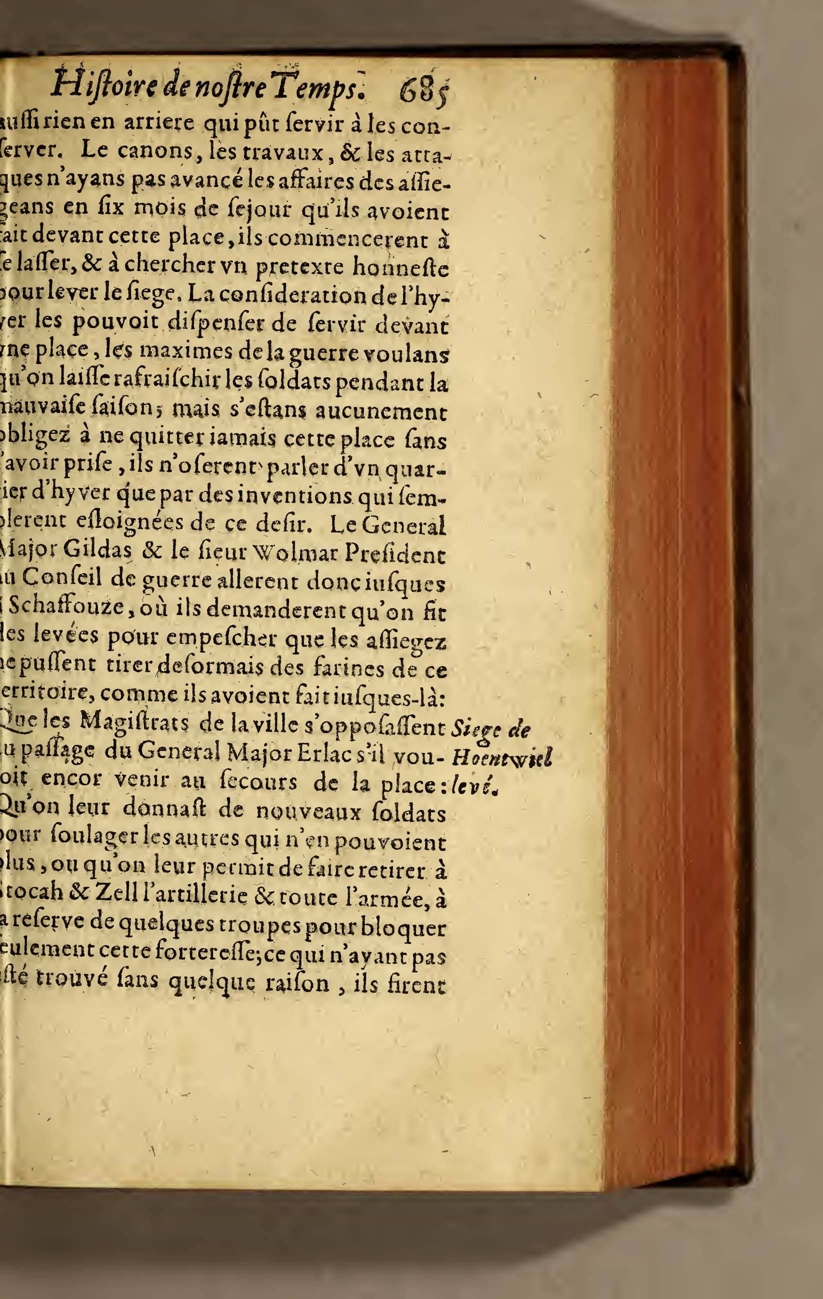
Que le chasteau recevroit garnison pour exempter les habitans de l'incommodité des soldats. Que les clefs de la ville seroient mises tous les soirs entre les mains d'vn Officier Suedois. Que tous les iours deux compagnies Suedoises entreroient en garde dans la grande place de la ville, & en dernier lieu que les habitans donneroient assu- *Articles de Torstenson refusez par les aßiegez.*

rance pour la somme d'argent de laquelle on seroit demeuré d'accord.

Les Deputez estans de retour à la ville sans avoir rien resolu dessus ces articles, la suspension d'armes finit, les Suedois continuerent leurs travaux, comblerent le fossé de fagots, & par ce moyen passerent librement iusqu'au bastion, où ils commencerent de travailler avec tant de diligence, que la nuict suivante leur galerie se trouva presqu'en estat de perfection. Nouvelles munitions estans alors arrivées au camp, on redoubla les batteries contre la grosse tour & le bastion du Chasteau, ce qui se fit avec tant de violence, qu'au bout de trois iours cette tour fut ouverte depuis le haut iusques au bas, & le bastion ruyné. Neantmoins la garnison ne s'estonna point, au contraire, semblant trouver de nouvelles forces dans le peril, elle se servit du mousquet & d'vne gresle de pierres qu'elle fit descendre sur quelques soldats attachez à la galerie, de sorte qu'en ayant mis vn grand nombre dessus la poudre, elle rendit les autres plus froids aux approches.

Estat du siege & des assiegez.

Pendant que toutes les armées qui se trouvoient en Allemagne exploitoient ce qu'vous avez veu cy-dessus, le General Major Gildas n'espargnoit rien pour venir à bout de l'entreprise qu'il avoit faite sur la forteresse de Hoentwiel, les assiegez ne laissoient



aussi rien en arriere qui pût servir à les conserver. Le canons, les travaux, & les attaques n'ayans pas avancé les affaires des assiegeans en six mois de sejour qu'ils avoient fait devant cette place, ils commencerent à se lasser, & à chercher vn pretexte honneste pour lever le siege. La consideration de l'hyver les pouvoit dispenser de servir devant vne place, les maximes de la guerre voulans qu'on laisse rafraischir les soldats pendant la mauvaise saison; mais s'estans aucunement obligez à ne quitter iamais cette place sans l'avoir prise, ils n'oserent parler d'vn quartier d'hyver que par des inventions qui semblerent esloignées de ce desir. Le General Major Gildas & le sieur Wolmar President du Conseil de guerre allerent donc iusques à Schaffouze, où ils demanderent qu'on fit des levées pour empescher que les assiegez ne pussent tirer desormais des farines de ce territoire, comme ils avoient fait iusques-là: Que les Magistrats de la ville s'opposassent au passage du General Major Erlac s'il vouloit encor venir au secours de la place: Qu'on leur donnast de nouveaux soldats pour soulager les autres qui n'en pouvoient plus, ou qu'on leur permit de faire retirer à Stocah & Zell l'artillerie & toute l'armée, à la reserve de quelques troupes pour bloquer seulement cette forteresse; ce qui n'ayant pas esté trouvé sans quelque raison, ils firent

Siege de Hoentwiel levé.

mener aux prochaines villes dix pieces de canon avec quatorze mortiers, & laisserent aux postes prochains les troupes du Comte de Ladron fraischement arrivées, sous les ordres du General Spar.

Ces Imperiaux ne joüirent pourtant pas long-temps du repos qu'ils s'estoient promis : le General Major Erlac, le Comte de la Suze, le Baron d'Oysonville & le Lieutenant Colonel Roze s'estans mis en campagne avec quinze cens chevaux pour dégager tout à fait cette forteresse d'Hoentwiel, le General Major Gildas qui en eut avis se mit bien en peine de ramasser toutes les troupes qu'il avoit envoyées en divers quartiers pour empescher que l'on n'y pût jetter du secours ; mais son travail fut infructueux, le General Spar songea plustost à faire retraite qu'à repousser le secours qui venoit, dequoy les assiegez voulans profiter, firent tonner leurs canons, & pour contribuer à l'eschec que faisoit cette artillerie, donnerent de telle fureur sur la queuë des plus paresseux, qu'ils en laisserent cent soixante & seize morts sur la place, gagnerent deux mortiers, quatre pieces de canon, & deux charrettes chargées de munitions : Quant au secours qui s'avançoit, la soudaine retraite des Imperiaux ne luy ayant pas donné le temps de joüer des mains, tout le fruict de sa cavalcade n'aboutit qu'à faire ruyner les travaux

Deffaite du General Spar par le Gouverneur d'Hoentwiel.

que les ennemis avoient faits, à jetter de
nouvelles provisions dans la place,& à faire
reparer les ruynes de la basse-court.
La retraite de cette armée ayant eslargy
les coudées du Gouverneur d'Hoentwiel, il
se mit en estat de faire des courses, au lieu de
soustenir simplement les attaques d'vn as-
saillant : Toutes les petites villes du plat
pays qui s'estoient dispensées de luy payer
les contributions ordinaires depuis qu'il
avoit esté resserré par les Imperiaux ne de-
manderent plus qu'à luy continuer ces re-
cognoissances, & ses soldats estoient tous
les iours en campagne pour tirer avantage
de la surprise de quelques ennemis. De là
vint qu'il s'empara du chasteau de Wilde-
stein, situé dans le pays de Witemberg, &
qu'il le garnit d'hommes & de munitions,
parce qu'il le iugeoit important au service
des Suedois, mais il n'en eut pas long-temps
la possession, celuy qu'il avoit mis dedans
l'abandonna laschément, sans avoir souffert
que trois coups de canon qui rompirent le
pont-levis, & la conqueste qu'il en avoit fai-
te ne servit qu'à luy donner vn puissant re-
gret d'avoir perdu tant de munitions qu'il
avoit mises dans cette place pour tenir en es-
chec toute la Province, & d'en avoir donné
le gouvernement à vn homme tant indigne
de cét honneur. Aussi ne luy voulant point
pardonner, il le fit mettre dans des cachots,

Wildestein pris par le Gouverneur d'Hoentwiel.

Livré aux ennemis par trahison.

avec resolution de ne l'en retirer que pour le faire conduire au supplice.

Affaires de la Cour de Rome.

Nous laissasmes l'année passée la guerre du Pape & du Duc de Parme dans la mesme aigreur qu'elle avoit esté commencée, & ie me souviens de vous avoir dit que le sieur de Lyonne Conseiller d'Estat deputé par Sa Majesté Tres-Chrestienne pour chercher quelque accommodement à cette querelle, avoit pris le chemin de Rome pour trouver avec l'Ambassadeur de France les moyens de donner quelque ouverture à cette entreprise : Voyons le succez d'vne affaire si delicate, & sçachons si l'entremise d'vn si puissant Prince servit à l'avancement de la paix.

Le Duc de Parme ne s'estant pas voulu servir de la douceur Apostolique qui luy avoit ouvert les chemins d'vn bon accommodement, en luy promettant asseurance pour sa personne & cinquante Gentils-hommes de sa suite s'il vouloit aller en personne pour traiter ou mettre de son mouvement les armes bas, sur ce refus le Pape continua dans la resolution de le ranger au devoir par la force des armes spirituelles & temporelles. L'excommunication dont il l'avoit menacé fut affichée par toute la ville de Rome; le Commissaire de la Chambre Apostolique se mit en possession de tous ses biens

Le Duc de Parme excommunié.

biens adjugez aux Montistes du Mont Farnese de la premiere erection ; Et le sieur Mathey General de son armée fit sortir toutes les troupes des lieux qui leur avoient servy de quartier d'hyver. L'Ambassadeur de France qui ne pût ignorer ces ordres, fut lors trouver Sa Sainteté, pour la supplier de suspendre la marche de son armée, & d'attendre encor quelque temps pour sçavoir si e Duc de Parme prendroit resolution de endre ses devoirs au S. Siege par les exhorations de Sa Majesté, ce qu'il obtint sans eaucoup de difficultez ; mais en fin le Pape yant recogneu que ce Duc n'estoit pas dans i resolution de fleschir qu'avec la force, sçahant qu'il faisoit de grandes levées, & mes- es qu'il mettoit aux châps, il reprit ses premieres erres, fit de plus grands preparatifs u'il n'avoit fait au commencement, donna e nouvelles commissions pour adjouster uatre mille hommes à son armée ; tira gran- e somme de deniers du Chasteau de S. An- pour le payement de sa soldatesque, en- oya six grosses pieces d'artillerie avec quanté de munitions à Boulogne, & fit partir Cardinal Antonio pour garnir Castro de utes sortes de munitions sur l'avis que le ic de Parme prenoit sa marche de ce cô- -là.

Armées du Pape & du Duc de Parme en campagne.

Ainsi les choses se disposoient bien fort à guerre, car les armées estans puissantes,

celle du Pape composée de dix-huict mille hommes, l'autre de quatorze mille sept cens, il y avoit beaucoup d'apparence qu'elles se choqueroient si l'on en souffroit les approches: Voila pourquoy l'Ambassadeur de France & le sieur de Lyonne d'vne part: les Ducs de Florence & de Modene, les Republiques de Venise & de Lucques de l'autre, firent de plus grands efforts que iamais pour trouver quelques moyens d'accommodement, & travaillerent en fin tant heureusement, qu'il y eut vne suspension d'armes pour dix iours, à la charge que le Duc de Parme feroit sortir toutes ses troupes de l'Estat Ecclesiastique pendant le traité: Ce qu'il fit se retirant d'Aquapendente, où le Cardinal Antonio prit son logement avec quatre mille fantassins & mil chevaux, sous les ordres de Fanfanelly.

Traité de paix.

L'on croyoit qu'vne paix solide seroit le fruict de ce traité qui fut fait à Sienne, car le Cardinal Spada Plenipotentiaire du Pape ayant accordé que l'Estat de Castro demeureroit en dépost au Duc de Modene, & que le Duc de Parme retourneroit en ses Estats de Lombardie avec pardon general, iusques à ce qu'on eut trouvé les moyens d'vn parfait ajustement entre les parties, personne ne doutoit que ces conditions ne fussent executées sans contredit; neantmoins le Pape refusa d'y donner son consentement

& pour vne marque qu'il n'authoriſoit pas
ce traité, il fit partir vn Commiſſaire avec
ordre de dreſſer vn memoire exact de tous
es dommages que l'armée du Duc de Parme
voit cauſez dans l'Eſtat Eccleſiaſtique,& de
oute la deſpence qu'il avoit fait faire à la
Chambre Apoſtolique.

Ces procedez eſtonnerent vn peu le peu-
le qui crût alors eſtre retombé dans le pre-
pice; mais les plus aviſez iugerent que la
ite ne ſeroit pas ſi dangereuſe que l'on
oit crû, car toutes les troupes Apoſtoli-
ies ayans eſté congediées à la reſerve de
ille ſoldats qui furent mis à S. Iean de La-
in, les fortifications que l'on faiſoit à Ro-
: ayans ceſſé preſque en meſme temps, &
rmée du Duc de Parme s'eſtant retirée
ns la Lombardie ſelon le traité,ils tirerent
ſme vn bon augure de l'envoy du Com-
ſſaire que l'on avoit deputé pour la re-
rche des dommages faits par l'armée du
c de Parme.

Cette guerre ne fut pas la ſeule cauſe des
ibles de Rome. Le Marquis de Los-Ve-
Ambaſſadeur du Roy Catholique en cet-
ieſme Cour, ayant fait des efforts nom-
eils pour empeſcher que l'Eveſque de
iego Ambaſſadeur du Roy de Portugal
it admis à l'audiance de Sa Sainteté, s'e-
: meſme avancé iuſques à demander
fut honteuſement renvoyé, & n'ayant

pû reüssir en cette entreprise par le suppor[t]
que cét Evesque avoit trouvé chez le sieu[r]
de Fontenay Marueil Ambassadeur du Roy
Tres-Chrestien ; il prit resolution de le faire
enlever, ou si la difficulté se trouvoit tro[p]
grande en cette entreprise de le mettre [à]
mort. Le premier dessein luy semblant plu[s]
avantageux, parce qu'il estoit moins cruel
& qu'il esperoit tirer par là des lumieres de[s]
plus secrettes affaires du Portugal, il le choi[-]
sit & se mit en peine de le faire prendre pa[r]
quantité de parties qu'il luy fit dresser; ma[is]
les partisans d'Espagne luy reprochans qu'[il]
apportoit trop peu de chaleur à vne entr[e-]
prise tant importante aux affaires du Ro[y]
Catholique son Maistre, il se resolut de pa[s-]
ser des termes de l'enlevement à ceux de [la]
mort, & pour cét effet ayant sçeu que c[ét]
Ambassadeur Portugais estoit allé visiter c[e-]
luy de France, il sortit de son logis avec v[ne]
suite de quatre-vingts hommes, & sous pr[e-]
texte d'aller chez le Cardinal de Roma, p[ar]
le chemin que cét Evesque de Lamego d[e-]
voit tenir pour retourner à son Palais.

Attentat de l'Ambassadeur d'Espagne contre la vie de l'Ambassadeur de Portugal.

Iusques là l'affaire avoit esté bien cond[ui-]
te, & sans doute cét Ambassadeur Portug[ais]
ne se fut iamais sauvé de cette rencontre[, si]
le Ciel qui protege les innocens n'eut d[on-]
né le mouvement à quelques personnes [de]
remarquer qu'vn domestique du Marc[quis]
de Los-Velez ayant suivi le carrosse de l'A[mbassadeur]

baſſadeur Portugais iuſques au logis de celuy de France, eſtoit incontinant retourné ſur ſes pas pour en donner avis à ſon Maiſtre; ce qui leur ayant donné de l'ombrage du deſſein de l'Ambaſſadeur Eſpagnol, ils allerent trouver le Marquis de Fontenay Marueil pour luy dire la remarque qu'ils avoient faite, & l'opinion qu'ils en conçevoient. Cét Ambaſſadeur François trouvant l'avis qu'on luy donnoit aſſez important pour y prendre eſgard, fit obſerver ce qui ſe paſſeroit en ſuite chez le Marquis de Los-Velez, apprit qu'il avoit fait prendre es armes à tous ceux qui ſe trouverent diſpoſez à le ſuivre, & fut incontinant apres averty qu'il ſortoit avec cét eſcorte, ce qui l'obligeant à prevenir les deſſeins de ces ennemis en protegeant contre eux l'Ambaſſadeur Portugais, qui eſtoit allié de la France, il fit auſſi prendre les armes à trente de ſes domeſtiques, avec ordre de le ſuivre iuſques à ſon Palais, mais de loing ſeulement, & par bandes vn peu ſeparées, afin que l'on pûſt cognoiſtre de quel eſprit ces Eſpagnols eſtoient pouſſez.

L'Ambaſſadeur Portugais deffendu par celuy de France.

L'Eveſque de Lamego partit donc dans le meſme equipage qu'il eſtoit venu, ſçavoir est avec deux carroſſes, dans leſquels il n'y avoit que dix Gentils-hommes, ce que les eſpions du Marquis de Los-Velez luy ayans promptement rapporté, ce Marquis fit

avancer ſon carroſſe, reſolu d'executer ce qu'il projettoit; mais les François paroiſſans alors, s'avancerent gaillardement, tuërent d'abord ſept Eſpagnols, qui s'eſtoient preſentez les premiers, & malgré toute la reſiſtance des autres, ſe pouſſerent iuſques au carroſſe de l'Ambaſſadeur, en reſolution de luy faire tenir la place de celuy qu'il vouloit tuër; mais il prevint leur diligence, & ſe ſauva chez le Cardinal Albornos, où tous ſes gens ſe retirerent peu de temps apres; de ſorte que les François & les Portugais n'ayans plus d'ennemis à combattre, retournerent vers l'Eveſque de Lamego pour le ramener au Palais de l'Ambaſſadeur de France, la ruë où il eſtoit eſtant trop embarraſſée par le carroſſe de l'Ambaſſadeur Eſpagnol, les deux chevaux duquel avoient eſté tuez lors que les François l'aborderent. Le Capitaine de la bande Eſpagnole eſtoit demeuré ſur la place avec ſept autres, vn Gentil-homme Portugais, deux eſtaffiers & vn Page de l'Ambaſſadeur de France, qui ne mourut que deux iours apres, firent le nombre des morts de l'autre coſté.

Quel ſuccez eut cét attentat.

Cét attentat eſtoit grand, & tres-indigne d'vn homme d'honneur, il produiſit auſſi des ſuites dont la conſequence n'eſtoit pas petite, il fit parler toute la Cour de Rome au deſ-avantage de l'Ambaſſadeur Eſpagnol, & obligea le Pape à donner deux compagnies

à l'Ambassadeur Portugais pour obvier aux accidens qui pouvoient encor arriver sur cette matiere : L'Ambassadeur Espagnol ne pouvant souffrir la protection que le Pape dõnoit à l'Evesque de Lamego se voulut retirer à Naples, Sa Sainteté fit poser des gardes autour de son logis pour l'en empescher iusques à ce qu'il eut donné des ostages pour la seureté des Nonces qu'elle avoit en Espagne & à Naples, & commanda que tous les Bourguignons eussent à vuider la ville de Rome, parce qu'ils avoient trempé dans le conseil & dans l'effet de cét attentat. Ainsi es affaires se disposoient à former vne sroüillerie beaucoup pire que celle de la guerre du Duc de Parme.

Le Vice-Roy de Naples faisant alors de lus grandes levées qu'à l'ordinaire, l'on vertit Sa Sainteté que la rodomontade Esagnole s'estoit estenduë iusques à menacer e piller & brusler la ville de Rome, ce qui onnant sujet au Prefect d'apporter de noueaux soings à sa conservation, il fit renforer les gardes des portes, visiter les murails, abbatre toutes les maisons qui les touioient dedans & dehors, donna de noueaux ordres pour faire executer le bannisment des Bourguignons, renvoya tous les ldats Espagnols & Neapolitains qui s'eoient glissez dans la ville, sous pretexte d'ee contraints de passer par là pour se reti-

rer des armées, & le Cardinal Barberin voulant contribuer aux ſoings de pollicer la ville, fit trouver bon à l'Ambaſſadeur de France que tous les Portugais & Catalans logez prés de l'Ambaſſadeur Eſpagnol quitteroient leur quartier pour s'aller habituer prés de luy, afin qu'en eſloignant des nations ſi contraires les vnes aux autres, on leur oſtat les occaſions des rencontres qui pourroient remplir la ville de deſordres. Mais ces derniers ſoings furent inutiles, car le Marquis de Los-Velez ayant ſçeu que ce Cardinal & ſon frere avoient fait vne enqueſte de cét attentat pour informer Sa Majeſté Catholique de la verité de l'affaire, il obtint en fin ſon congé du Pape, ſortit ſans rendre aucune viſite à ces Cardinaux, & par ſon départ laiſſa toute la Cour de Rome dans vn repos duquel elle apprehendoit bien de ne joüir pas de long-temps. L'artifice Eſpagnol ne laiſſa pourtant pas de joüer ſon jeu, le Vice-Roy de Naples ſçachant que les troupes du Pape marchoient contre celles du Duc de Parme, fit offrir à Sa Sainteté cinq mille fantaſſins & cinq cens chevaux pour tirer raiſon de l'ennemy qu'il avoit en teſte; mais les choſes paſſées faiſans redouter vne tromperie dans ce procedé tant officieux, le Pape le remercia, luy fit dire que ſes forces eſtoient aſſez grandes pour l'ennemy qu'il vouloit vaincre, & ne voulut iamais

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne quitte la Cour de Rome.

permettre que ces Espagnols entrassent sur les terres de l'Estat Ecclesiastique, sur les frontieres duquel ils estoient desia.

La genereuse action que fit le Prince de Mourgues en delivrant sa ville de Monaco de la tyrannie Espagnole, servit d'vne glorieuse matiere pour donner de l'embellissement à nostre Mercure de l'année passée: Trouvons la suitte de ce discours, & voyons s'il s'y rencontrera quelque chose qui puisse donner du contentement au Lecteur. *Affaires de Mourgues.*

Les nouvelles de la revolte de Monaco n'ayans pas couru si legerement sur la mer que par terre, de quatre Galeres de Naples qui vouloient moüiller l'ancre à Ville-Franche, il y en eut vne qui par l'ordre de son Capitaine tourna ses voiles vers cette place, dont le Prince de Mourgues estant averty, fit arborer la banniere rouge sur la grosse tour, envoya sur le quay pour sçavoir si le Capitaine vouloit entrer, & cependant ordonna que soixante François fussent sur le ventre pour se saisir de la Galere au mesme temps que ce Capitaine seroit sorty. L'Espagnol qui n'avoit point de plus grand desir, ayant donc mis pied à terre aussi-tost qu'il fut invité de ce faire, le canon commença de tonner avec furie, & les François à se ietter si courageusement dans cette Galere, qu'apres avoir tué vingt-deux soldats du nombre de ceux qui leur vouloient disputer l'entrée, ils *Galere Espagnole prise par le Prince de Mourgues.*

s'en rendirent possesseurs, & firent prisonniers les autres soldats qui avoient mis bas les armes pour se garentir. Mais comme il est naturel aux hommes d'avoir de l'amour pour la liberté mesme au peril de leur vie: Le Prince de Mourgues s'estant voulu servir de cette Galere pour aller iusques à Marseille, toute la Chiourme Espagnole se trouva d'accord de voguer du costé de Gennes, au lieu de tirer à Marseille, esperant la liberté pour la recompense du bon service qu'elle rendroit à sa Majesté Catholique: Mais la Galere du Bailly Fourbin ayant esté mise en mer pour servir d'escorte à ce Prince, ces forçats ne se peurent sauver comme ils pretendoient.

Tous les honneurs que l'on peut deferer à vne Illustre personne qui donne vn brillant à la Couronne d'vn puissant Roy, ayans esté rendus au Prince de Mourgues & au Marquis son fils à leur arrivée à Marseille, ils en partirent pour Aix en Provence, où le Comte d'Alez les ayans receus avec vn grand surcroist d'honneur & de bonne chere, ce Prince poursuivit sa route par le Languedoc pour aller trouver sa Majesté Tres-Chrestienne qui estoit alors devant Perpignan. Il s'estoit promis vn favorable accueil d'vn Monarque si recognoissant, il le receut mesme au de-là de son esperance: Le Marquis de Mortemar premier Gentil-homme

de la Chambre du Roy s'avança iusques à Cleyrac avec les carrosses de sa Majesté qu'il luy presenta : Passant à Bonpas il trouva la cavalerie qui gardoit ce poste en bataille; les bras du Roy furent ouverts pour le caresser avec de grandes marques d'amour, sa table fut celle de sa Majesté lors qu'il arriva, les Officiers du Roy le servirent pendant son sejour : Il avoit genereusement renvoyé le Collier des Ordres du Roy d'Espagne lors qu'il s'affranchit de la domination de ce Prince, ceux de S. Michel & du S. Esprit luy furent donnez par sa Majesté Tres-Chrétienne, avec toutes les ceremonies qui se peuvent pratiquer en choses pareilles, & rien ne fut oublié, pour ne luy point laisser le regret d'avoir secoüé le ioug Castillan, pour se mettre dans vne obeïssance plus douce. Ie puis dire aussi qu'il partit du camp pour s'en retourner avec des satisfactions nompareilles, & apres avoir fortifié son esprit dans la resolution de ne se départir iamais des interests d'vn si grand Roy qu'il avoit choisi pour son Maistre.

Le Prince de Mourgues Chevalier des Ordres du Roy.

Lors que nous avons parlé de la marche du Mareschal de Guébriant en sortant de Neus, nous avons dit qu'il prit le chemin de Maestric & du Liege, il est temps de faire voir ce que produisit ce voyage : Tous ceux qu'on appelloit Chiroux dans la derniere de ces villes ne receurent pas vn petit eston-

nement de l'approche de si grosses troupes; car se sentans coulpables d'avoir violé la neutralité, ils se disposerent à la fuite, pour esviter vn rude chastiment qu'ils apprehendoient. Les Estats du pays envoyerent pourtant des Deputez à ce Mareschal pour luy protester qu'ils estoient resolus de garder estroitement la neutralité; mais la responſe qu'il leur fit ne fut pas telle qu'ils la desiroient: car leur ayant dit qu'on recognoîtroit aux effects la volonté de laquelle ils estoient portez, lors qu'ils auroient restably l'Abbé de Mouzon & rappellé tous les bannis qu'ils avoient chassez de leur ville, il leur fit apprehender de n'estre pas traitez favorablement. En effet les Hessiens commencerent peu de iours apres à leur demãder cent mille Riche-dales par mois, alleguans que les Espagnols ayans tiré des contributions du pays, ils en devoient faire de mesme, afin que le vray sens de la neutralité fust gardé.

La coustume des Espagnols estant de pescher en eauë trouble, Dom Francisco de Mello n'eut point plustost appris la marche de l'armée Confederée vers cette ville, qu'il fit partir vn Gentil-homme pour aller offrir aux Estats vn secours d'hommes, afin de faire entrer tous les peuples du Liege dans son party; mais l'humeur Espagnole estant trop bien cogneuë par tout, ils firent des remerciemens à ce General, & le plus grand de

leurs soings fut de chercher des moyens pour faire promptement des levées. Les Estats Generaux du Pays ayans donc esté convoquez au Liege pour sçavoir comme on pourroit esviter l'orage duquel ils estoient menacez, on y fit des propositions de l'execution desquelles on devoit attendre toute la satisfaction que l'on demandoit : car le rapel des exilez fut mis serieusement dessus le tapis; mais les partisans Espagnols en ayans empesché l'effet, cét article le plus important de tous fut laissé dans l'indifference, & les Bourgmestres travaillerent si puissamment, qu'ils firent consentir aux Deputez de toutes les villes les levées d'hommes & d'argent qui seroient necessaires pour se deffendre de l'armée des Confederez qui leur arrivoit sur les bras. Toutesfois ce resultat n'eut aucune suitte, tous les Deputez s'assemblerent à la ville d'Hasselt aussi tost qu'ils furent sortis de celle du Liege, desauoüerent tout ce qui s'estoit fait dans la precedente Assemblée, protesterent qu'ils avoient esté forcez de donner leur consentement aux propositions de lever de l'argent & des hommes, & par vn acte arresté entr'eux, firent sçavoir par tout que leurs sentimens n'estoient point d'accord avec ceux des Bourgmestres du Liege, l'authorité desquels avoit extorqué la parole qu'ils avoient donnée.

Estats generaux convoquez au Liege.

Protestatiõ contre le resultat des Estats.

Affaires de Portugal.

La revolte du Royaume de Portugal a esté deduite amplement au dernier Tome de nostre Mercure François, & le discours de cette revolution d'Estat a esté continué dans l'année 1641. par laquelle nous avons commencé ce volume : Mais d'autant que nous n'avons parlé que legerement de la captivité de Dom Duarte frere du Roy de Portugal mis en prison pour la recompense des grands services qu'il avoit rendus à l'Empire, il me semble que le Lecteur sera pleinement satisfait si ie touche vn peu cette corde : Voila pourquoy ie commenceray les affaires de Portugal en cette année, par les indignitez que l'on fit souffrir à ce Prince pendant sa prison.

Vne Lettre escrite à Dom Francisco de Mello par le Secretaire de la Reyne d'Hongrie en a descouvert toutes les particularitez qui sont telles : Le Roy d'Hongrie voulant priver celuy de Portugal d'vn appuy qui ne pouvoit estre que preiudiciable au Roy de Castille duquel il embrassoit les interests, fit arrester ce Prince au mesme temps qu'il eut parlé de se retirer, & pour recompenser neuf ans de service l'enuoya prisonnier à Grats, où ne le trouvant pas encor assez asseuré, parce que ce lieu estoit tous les iours en butte aux armées Confederées, il le fit embarquer à Trieste, & conduire à Ottrante, où il commanda que le

Marquis Castel Rodrigo le prist sous sa charge pour n'estre pas obligé à le faire tousiours garder.

Le dessein des Espagnols estant d'abbaisser & d'humilier en sa personne les esperances de sa famille, leur rage ne se contenta pas de luy donner vne prison que sa qualité devoit rendre respectueuse, on l'enchaisnoit toutes les nuicts par vne main, ses habits luy furent ostez, on luy voulut faire perdre l'opinion d'estre Prince en ne luy laissant pas vne meschante tapisserie pour parer sa chambre, la porte de sa prison fut deffenduë à ses domestiques bien qu'ils fussent en mesme lieu, son cuisinier luy fut osté pour ne luy laisser pas le plaisir de satisfaire à quelqu'vn de ses appetits : on s'attaqua mesme à sa conscience, en ne luy permettant pas de se servir de son Confesseur ordinaire ; bref on luy fit souffrir toutes les indignitez dont on se pût aviser, afin que la fascherie le mit au tombeau, auquel on ne le pouvoit envoyer ouvertement sous apparence de Iustice, ses actions ne l'ayans iamais rendu coulpable de crime.

Indignitez faites à Dom Duarte frere du Roy de Portugal.

L'ame du Roy de Portugal se monstra plus douce dans la suitte de la coniuration faicte contre luy : car les Comtes de Castanheira & Valdos-Reis, Gonzalvo Peyrez, & George Fernando d'Ailva soupçonnez d'avoir trempé dans cét attentat, n'ayans pas

esté convaincus assez puissamment pou
estre exposez au supplice, dont le Marqui
de Ville-Real, le Duc de Camine & quel-
ques autres avoient esté punis, il command
qu'ils fussent mis en liberté, les remit dans
la ioüissance de tous leurs biens, & tesmoi-
gna quelque déplaisir de les avoir veus en-
velopez dans l'opinion d'vn crime si noir.

L'Isle Tercere renduë au Roy de Portugal.

Nous avons dit au commencement de
l'Histoire de Portugal, que l'Isle Tercere fu
la seule piece qui ne se mit pas à l'obeïssanc
du Roy, le Capitaine qui commandoit dan
la forteresse, s'estant monstré plus fidelle a
service du Roy Catholique, où plus resol
que les autres : il arriva que la longueur d
temps ayant mis la place en estat d'avoir be
soin de quelque secours, les Ministres d'Es
pagne ne luy voulurent pas manquer, &
pour cét effet firent partir deux vaisseau
chargez de munitions de guerre & de bou-
che pour la rafraischir; mais ces vaisseaux s
trouvans enfermez par ceux que le Roy d
Portugal faisoit tenir autour de cette Isl
par vne forme de blocus, ils furent pris &
toutes leurs munitions mises aux places le
plus prochaines. La prise de ces vaisseaux n
fut pas de petite importance : car Dom A
varo de Viveiros qui commandoit dans l
forteresse, se trouvant reduit à vne extrem
disette de vivres, sans apparence de pouvoi
estre secouru, capitula, sortit avec deux cen
soixant

soixante & trois hommes, deux pieces de canon, & toutes les autres conditions ordinaires aux gens de guerre, & apres avoir obtenu que huict cens malades qu'il laissoit dans la place seroient charitablement secourus & fidellement renvoyez si tost qu'ils seroient revenus en convalescence; Dom Manuël de Souza Pacheco fut envoyé dans cette Isle pour y commander.

Vne nouvelle fort importante au repos de tout ce Royaume là, suivit de prés la prise de cette forteresse par laquelle toute l'Isle se mettoit sous l'obeïssance: Le Roy de Portugal apprit que son Ambassadeur en Suede avoit allié la Couronne de ce Royaume là avec la sienne par vne Paix à laquelle il voyoit vn succez de longue durée, & pour monstrer avec quelles satisfactions il en avoit receu les nouvelles, il la fit publier par ses Herauts d'armes, afin que ses peuples conneussent le soing qu'il prenoit de les adster avec toutes les nations de l'Europe, à reserve des Castillans. Il falloit quelque marque pour bien penser du succez de cette alliance, les Portugais en receurent bien tost tres, ils virent arriver à Lisbonne quatre vaisseaux de Suede chargez de mats de Naves, de poudres, de chevaux, d'armes & de munitions de guerre enuoyées par l'Ambassadeur pour subvenir aux necessitez du Royaume, & quelques Lettres de la Reyne

Alliance des Portugais & des Suedois.

de Suede à leurs Majeſtez Portugaiſes, leu
ayans offert tout ce qui ſeroit au pouvoi
de cette Princeſſe, leur donnerent ſubjet d
croire que l'accommodement eſtoit ſan
deffaut.

Alliance des Portugais avec les Eſtats.

Triſtan de Mendoza n'ayant pas mani
moins adroitement l'alliance que les Portu
gais vouloient avoir avec les Hollandois
leur intelligence n'eſtoit pas moins aſſeuré
que celle des Suedois & des Portugais: mai
les bornes de ces nations eſtans merveilleu
ſement eſloignées, & cette vnion n'eſtan
pas encor cogneüe aux Capitaines qui ſ
trouvoient és terres eſtrangeres pour l'v
& l'autre de ces peuples, il avint que l
flotte Hollandoiſe qui ſe trouvoit au
coſtes de Goa, força des vaiſſeaux Portuga
commandez par Sancho Faria de Sylva, le
quel fut tué dans l'attaque avec cinquant
ſoldats; que cette meſme armée Navale pr
la ville de Malaca qu'elle croyoit encor ſo
la puiſſance du Roy d'Eſpagne, & que l
Hollandois des Weſtindes qui ſe tro
voient au Breſil s'emparerent des vill
d'Angola, S. Thomas & Maraghon dont i
chaſſerent les Portugais: ce que Georg
Maſcarenhas Vice-Roy dans le Breſil aya
fait ſçavoir au Roy de Portugal ſon Maiſtr
ce Prince eſcrivit à Franciſco d'Andra
Leïtan ſon Ambaſſadeur en Angleter
pour aller demander aux Eſtats raiſon de

Villes du Breſil priſes par les Hollandois.

surprise de ces villes. Les Hollandois ne consulterent point s'ils accorderoient au Roy de Portugal la restitution de ces trois places du Bresil, puis qu'il avoit beaucoup de iustice à la demander, leur prise estãt avenuë depuis l'alliance iurée; pour les vaisseaux perdus & la prise de Malaca l'on n'en parla point, d'autant que l'vn & l'autre de ces accidens estoient arrivez avant la conclusion du traité. La ville de Goa fut bien alors assiegée par la mesme flote, laquelle n'estant pas assez forte pour vne entreprise si grande avoit mandié le secours d'vn Roy voisin de cette place pour la serrer du costé de terre; mais tout au mesme temps que ce Prince estranger fut averty du changement arrivé dans le Portugal, il leva le siege, fit alliance avec le Vice-Roy Portugais, & par sa retraite obligea l'armée Hollandoise à se retirer.

Cependant les frontieres de Castille & de Portugal estoient toutes chargées de soldats; la garnison de Campo Major se iettoit souvent dans l'Estramadure; celles de la Puebla de Montejo & d'autres villes voisines s'assembloient pour aller au-devant de ces gens de guerre: La cavalerie de Badajox se trouvoit presque tousiours aux portes d'Elves, le Gouverneur de cette place prenoit du bestail & des prisonniers à la veüe des murailles de Badajox, cela ne se faisoit iamais sans eschec, & quoy que les troupes

ne fussent pas grosses, on ne laissoit pas toutesfois de respandre beaucoup de sang, ces rencontres se faisans de moment à autre.

Six places d'armes establies sur les frōtieres du Portugal.

Le temps donnant de l'accroissement à la hayne de ces nations les troupes grossirent des deux costez, le Roy de Portugal establit six places d'armes sur ses frontieres, chaque place deffenduë par cinq mille hommes; les Castillans s'assemblerent de toutes parts, & quatre ou cinq armées se trouverent en divers lieux pour s'opposer aux Portugais, & pour entreprendre sur eux. De là vint que les rencontres estoient fort frequentes, & que l'on entendoit tous les iours parler de quelque avantage sur l'vn ou sur l'autre party. Fernand Telles de Menezez Gouverneur de la Province de la Beyre, fut vn des premiers qui tira de l'avantage de ses combats sur les Castillans. Son courage l'ayant porté iusques dans la Castille vieille, il y prit la ville de S. Martin, celle d'Elges avec le Chasteau qui commande à toute la terre de la Gatta; se rendit Maistre de Valverde, fit demolir le Chasteau d'Elges, brusla la ville avec celle de S. Martin, & trouvant la derniere propre à bien faire du mal à ses ennemis, la pourveut de bonnes munitions & d'vne garnison puissante. Vne petite armée composée de deux mille cinq cens Castillans se voulut opposer au progrez de ce Gouverneur, mais ce ne fut que pour en a

Divers succez des Capitaines Portugais.

croiſtre la gloire, ſon premier choc la mit en deſordre, & elle fut toute taillée en pieces au ſecond.

Martin Alphonce de Mello Gouverneur d'Elvas ne fut gueres moins heureux en vne entrepriſe qu'il fit preſque en meſme temps; ſes amis l'ayans averty qu'vne partie de trois cens Chevaux Caſtillans battoient la campagne entre Badajox & Valverde, il mit aux champs vne forte troupe de cavalerie ſous l'eſcorte de cent cinquante mouſquetaires, avec ordre d'attaquer ces ennemis par tout où l'on les trouveroit, ce qui fut executé ſi gaillardement, que la plus grande partie de ces cavaliers Eſpagnols ayans eſté mis ſur la poudre, les autres abandonnerent leurs Chevaux pour ſe ſauver plus commodément à la faveur d'vn taillis qui paroiſſoit aſſez prés du lieu du combat: De ſorte que deux cens ſoixante & quatorze Chevaux firent le butin des vainqueurs.

La campagne ne finit pas par de ſi petites conqueſtes, Dom Franciſco de Mello General de la cavalerie Portugaiſe dans la Province d'Alentejo ſe ietta dans l'Eſtramadure où n'ayant pas trouvé les Caſtillans aſſez forts ou reſolus pour luy faire teſte, il prit Aroches, Villar de Rey, Codicere, Anzinaſola, battit les troupes qui s'eſtoient aſſemblées pour arreſter tant de progrés, fit vn incroyable butin dans la ſuitte de ces entre-

prises, & amena tant de prisonniers, que le Roy de Portugal s'en trouvant chargé, renvoya les moins considerables, pour tesmoigner le peu d'estat qu'il faisoit des forces de son ennemy. Dom Iean de Guaray qui commandoit dans Badajox avoit cependant mis aux champs huict cens Chevaux & deux mille fantassins Castillans sur la resolution de tirer raison de tous ces outrages par la perte d'Olivence qu'il vouloit surprendre: mais Dom Francisco de Mello ne luy donnant pas la peine d'arriver à la veüe des murailles d'Olivence, le fit attaquer sur sa marche & le mit en fuïte, apres luy avoir tué trois cens hommes dans la premiere chaleur du combat.

Tant de courses qui se faisoient sur les frontieres de ces deux Royaumes, donnans alors subjet aux Castillans d'estre continuellement sur leurs gardes, & chercher des moyens de se garentir, ils commencerent à se fortifier dans l'Aldes de l'Obispo, ce que Fernand Tellez de Menezez ne pouvant souffrir, il se mit à la teste de cinq cens fantassins & quatre escadrons de cavalerie, attaqua la place, l'emporta nonobstant que la resistance fust grande, tua dans l'assaut cent quarante Castillans, en fit cent seize prisonniers, fit raser iusqu'aux fondemens les nouvelles & vieilles fortifications, & poussant sa pointe iusqu'à la ville de Castilejo, laquel-

e n'incommodoit pas moins la frontiere que l'Obispo, la mit apres sa reddition dans e mesme estat que la precedente.

La foiblesse des Castillans paroissant evidemment en toutes ces rencontres, le Roy de Portugal qui faisoit grand estat des forces qu'il avoit sur mer, lesquelles s'estoient tousiours renduës redoutables, voulut tesmoigner qu'il estoit puissant, mesme dans la naissance de sa grandeur, il fit équiper à cét effet dix-huict grands vaisseaux de guerre, & les mettant tous sous les ordres d'Antonio Tellez, fit commandement à ce General de les employer contre l'armée Navale d'Espagne, ou à la conqueste de quelque ports de mer les plus proches de son Royaume. Les Castillans ne se tenoient pas cependant inutilement entre leurs murailles ou dans leurs maisons; les attaques ordinaires des Portugais les resveilloient, & leur foiblesse n'empeschoit pas qu'ils ne fissent souvent des parties. La ville de Chelles place des plus considerables de l'Estramadure, & frontiere de la Province d'Alentejo, mettoit souvent à la campagne les gens de guerre qui composoient sa garnison, & ces soldats incommodoient merveilleusement le plat pays qui recognoissoit la Couronne de Portugal, ce qui piquant Francisco de Mello qui gardoit toutes ces frontieres, il fit marcher les gens de guerre qu'il commandoit, non

pas avec le ſeul deſſein de faire renferme[r]
cette garniſon, mais avec reſolution d'em[-]
porter la place. L'effet ne fut pas beaucou[p]
eſloigné de la penſée qu'il avoit conceüe, v[n]
eſcadron de cavalerie Caſtillane ayant par[u]
proche de la ville, il le fit pouſſer, luy paſſ[a]
ſur le ventre, planta l'eſcalade, força la vill[e]
apres cinq heures de combat, & ſi ſes ſoldat[s]
n'euſſent point aimé le pillage, ils fuſſen[t]
ſans doute entrez au Chaſteau peſle-meſl[e]
avec les fuyards; mais ayans pluſtoſt conſi[-]
deré le butin que la gloire, ils perdiren[t]
l'occaſion d'emporter la place, & de profi[-]
ter de la confuſion de leurs ennemis. Fran[-]
ciſco de Mello voyant donc que le ſucce[z]
de ſon entrepriſe ſe terminoit à la ſeule priſ[e]
de la ville, il la fit piller, & laiſſant toutes le[s]
ruës couvertes de morts, ſe retira ſans avoi[r]
perdu que ſeize ſoldats.

La ville de Chelles priſe & pillee par les Portugais.

La vengeance des Caſtillans ne fut pas eſ[-]
gale au dommage qu'ils avoient receu, l[e]
dépit d'avoir eſté batus leur ayant fait fair[e]
des courſes iuſques à Campo Major qui eſ[t]
meſme frontiere, leur rage s'eſtendit ſu[r]
trente moiſſonneurs qu'ils firent paſſer a[u]
fil de l'eſpée, & leur ſoudaine retraite fi[t]
voir que cét eſchec tant indigne de gens d[e]
guerre avoit ſatisfait au reſſentiment de leu[r]
perte. Il n'en arriva pas de la ſorte au deſſein
que fit Franciſco de Mello d'aller teſmoi[-]
gner que cette laſcheté le faſchoit, ſes armes

s'addresserent contre des gens qui portoient des armes, & la raison qu'il en tira fut l'entiere défaite de quatre cens chevaux sortis de Badajox pour le combattre.

Comme la guerre se faisoit avec grande aigreur entre ces deux nations si voisines, les plus esloignées cherchoient l'alliance du nouveau Roy de Portugal : le Roy voisin de Goa dont nous avons parlé cy-dessus, fut le premier qui demanda l'amitié de ce Prince en levant le siege de devant cette ville de Goa: le Roy de Maroc ne fut gueres plus paresseux à tesmoigner qu'il estoit poussé d'vn mesme desir, car ayant appris que ce sceptre estoit puissamment appuyé de l'affection generale de tous les peuples du Royaume & de l'alliance de tous les Potentats de l'Europe, à la reserve des partisans du Roy d'Espagne, il envoya iusqu'en Portugal pour demander à Sa Majesté le pouvoir de luy envoyer vn Ambassadeur, afin d'appaiser les inimitiez que les violences Espagnolles avoient mises entre leurs Couronnes.

Le Roy de Maroc recherche l'alliance du Roy de Portugal.

Les nouvelles de l'attentat du Marquis de Los-Velez contre la vie de l'Evesque de Lamego arrivans alors à Lisbonne, elles apporterent vn peu de trouble à la Cour, & le Roy de Portugal fut sur le poinct de r'appeller son Ambassadeur, auquel on avoit tousiours differé l'audiance: mais ayant en fin consideré les consequences & les suites

de ce r'appel, il crût qu'il falloit laiſſer les choſes en l'eſtat auquel elles eſtoient, & ne precipiter point cette affaire, l'effet de laquelle ne ſerviroit pas d'vn petit fondement à ſon ſceptre. Eſcrivant donc à l'Eveſque de Lamego qu'il redoublaſt ſes ſoings & le credit de ſes amis, avec toutes les precautions neceſſaires à la conſervation de ſa vie, il fit en meſme temps à l'Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien les remerciemens qu'il penſoit devoir à l'aſſiſtance qu'il avoit donnée à l'Eveſque de Lamego.

Aſſemblées des Eſtats Generaux de Portugal.

L'Aſſemblée des Eſtats Generaux du Royaume de Portugal eſtant vne piece qui pouvoit beaucoup ſervir à l'appuy du ſceptre, & qui ſembloit neceſſaire aux neceſſitez de l'Eſtat, le Roy les fit convoquer pour le dix-huictieſme du mois de Septembre, & en fit faire l'ouverture à ce meſme iour avec toutes les ceremonies qui leur pouvoient donner de l'eſclat. Sa preſence & celle de tous les grands Seigneurs du Royaume en firent le principal ornement, mais tant de gens n'eſtans pas appellez pour paroiſtre ſimplement deſſus vn theatre avec des accouſtremens enrichis, il fut queſtion de voir à quelles fins tant de grands Seigneurs eſtoient aſſemblez, ce que l'Eveſque d'Elvas ayant ordre de faire ſçavoir, il commença ſon diſcours par vne repreſentation du bon-heur que la liberté generale apportoit

tout le Royaume, le continua par les soins que leur nouveau Prince prenoit de restablir les ruines que les violences Castillanes avoient causées dans tout le pays, fit voir es forces qu'il avoit sur terre & sur mer, les lliances qu'il avoit contractées, qui estoient les marques visibles d'vn grand appuy pour a Couronne; n'oublia pas de dire que leur Roy n'avoit iamais jetté les yeux sur ses peuples pour les charger d'aucun impost, son Estat ayant esté tousiours maintenu aux despens du patrimoine de la Maison de Bragance, allegua que tant de despenses avoient espuisé tout ce qu'il avoit de cōmoditez, convia toute cette belle Assemblée de vouloir viser aux moyens de subvenir à toutes ces necessitez, & finit par vne promesse que la bien-veillance Royale conserveroit le general & le particulier dans l'immunité de leurs privileges & dans tous les droicts de leur liberté.

Ce Prince Portugais s'estoit promis beaucoup de satisfaction de cette Assemblée, il receut aussi des tesmoignages de la bien-veillance de ses peuples au delà de ce qu'il en avoit esperé: ils le firent remercier avec toute sorte d'humilité des soings qu'il prenoit pour leur liberté, des peines ausquelles il exposoit pour les affranchir de la tyrannie Espagnole, des appuis qu'il leur donnoit dans l'alliance des Princes Chrestiēs, & pour

seconder ses intentiõs luy envoyerent offri
avec leurs cœurs & leurs vies vne charte
blanche pour disposer de leurs biens selon la
necessité des affaires de son Estat, & pour le
recouvrement de la liberté du Prince Dom
Duarte son frere.

Voila de grands effets de la bonté de ce
Prince, voicy de grandes marques de son
bon-heur. Les Castillans estans pressez d'vn
dépit nompareil d'avoir esté si souvent bat-
tus, mirent quinze cens fantassins & trois
cens chevaux en campagne pour prendre vn
Fort que Fernand Tellez de Menezez avoit
fait bastir au val de la Mule, sur les frontie-
res de Traloz Montes, & s'avancerent ius-
ques à la veuë de ce Fort, mais ayans décou-
vert vn escadron de cavalerie, composé de
soixante chevaux seulement, & quatre cens
fantassins en bataille, ils firent alte sur vne
eminence, comme s'ils eussent voulu con-
certer si la retraite seroit plus profitable que
la charge : surquoy Dom Sanche Manuel
Mestre de Camp Portugais s'addressant à
Fernand Tellez de Menezez son General, le
supplia de trouver bon qu'il allast charger
ces ennemis qu'il iugeoit estonnez par la
longueur de leur conference, ce qui luy
ayant esté permis sans contredit, bien que la
partie fut inesgalle, ce Mestre de Camp les
attaqua si vertement, qu'ayant mis d'abord
toute l'infanterie Castillane en fuite, la ca-

Deffaite des troupes Castillanes par Fernand Tellez de Menezez.

valerie n'osa s'avancer pour la soustenir. Ces troupes estans donc deffaites si legerement, ce General Portugais resolut de suivre sa pointe, sur l'avis qu'il eut qu'elles s'estoient retirées à Fuentes en Castille pour s'y mettre à couvert de quelques fortifications commencées. L'entreprise luy sembla d'abord vn peu difficile, ses troupes n'estoient pas assez fortes pour vn grand effet, neantmoins ayans adjousté cinq cens fantassins à ce qu'il avoit, il se crût assez fort pour faire peur à ses ennemis, & sur cette pensée fit rouler le canon devant cette ville de Fuentes, qu'il battit dés le premier iour, mais les coups de canon ne donnoient pas lieu d'esperer quelque fruict de son entreprise, pource que l'enceinte de la ville estant terracée, les boulets passoient au traverts, & ne laissoient aucune cõmodité d'aller à l'assaut, si bien que ce General Portugais ne croyant pas la pouvoir avoir en cette façon, se resolvoit à mander de nouvelles forces pour l'emporter par l'escalade quand on le vint avertir qu'vne grande multitude de gens de guerre s'estoient assemblez en divers lieux pour l'environner. Le iugement se faisant alors agir, il ne pensa plus à prendre la place, ses soins se convertirent en ceux de faire vne retraite sans confusion, & pour executer ce projet, il ramassa toutes les troupes qui formoient son camp.

Le siege de cette ville avoit attiré tous les Castillans des lieux circonvoisins pour la secourir ; le danger où se trouvoit Fernand Tellez de Menezez fit arriver aussi de ce costé-là Dom Alfonce Hortado de Mendoza pour le dégager, & en suitte pour donner bataille ; mais le secours qu'il conduisoit n'ayant pas esté considerable iusques à faire esperer l'avantage de ce combat, ces deux Chefs se contenterent de se retirer à la barbe de leurs ennemis, qui n'eurent iamais l'asseurance de les entamer.

Pendant que les choses se passoient ainsi de ce costé-là, les armées Portugaises & Castillannes qui se trouvoient sur les frontieres de Gallice entre les rivieres de Duero & Minho n'estoient gueres plus en repos ; la premiere de neuf mille fantassins & deux cens chevaux estoit commandée par le sieur d'Athie Mestre de Camp General de l'infanterie Portugaise ; l'autre de quatorze mille hommes par Martin Daradin Grand Prieur de Navarre, & Gouverneur pour le Roy d'Espagne en Gallice. Ce premier Capitaine voulant porter la guerre iusques dans le sein de ses ennemis plustost que de les laisser entrer sur les terres dont il avoit entrepris la deffence, envoya quelques parties en campagne pour prendre langue des ennemis : l'avertissement qu'il receut ayant esté que leurs forces alloient bien au de là des sien-

nés le devoit arrester sur ses frontieres pour se tenir aux simples termes de la deffensive, neantmoins ne pouvant voir dans l'oisiveté tant de gens de guerre qu'il commandoit, sçachant d'ailleurs que Ruys de Figuieredo General de la frontiere de Traloz Montes marchoit par vn autre chemin contre ce General Espagnol, il entra bien avant en Galice sous quelque esperance de l'engager entre son armée & celle de Ruys de Figuieredo, mais ce Grand Prieur n'ayant point voulu sortir de son poste pour ne tomber pas dans les accidens que l'approche de ces deux armées luy faisoit prevoir, ce General Portugais fut contraint de tourner toute sa colere sur les peuples du plat païs qui se voulurent opposer à sa marche, de ravager & brusler cent cinquante bourgs de Gallice, & de retourner sur ses pas avec vn butin fort considerable.

La saison de donner des quartiers d'hyver, s'approchoit, & sembloit inviter les deux partis à dõner vn peu de repos à leurs troupes ; neantmoins le Duc d'Alve Espagnol n'ayant pas resolu de fermer si tost la campagne, fit vn grãd amas de soldats, dont il donna le commandement à son fils, avec ordre d'aller ravager toute la Province de la Beyre, dequoy Fernand Tellez de Menezez estant averty, il manda promptement les compagnies d'Ordonnance des Evesques de Lame-

go, Vizeu & Guarda, fit assembler dans Almeida toutes les troupes qu'il commandoit sur les frontieres, sans pourtant dégarnir les places, & voyant que cette armée composée de sept mille fantassins & deux mille sept cens chevaux, estoit capable d'vn grand effet, entra dans la Castille pour prevenir le General Espagnol, dont les forces n'estoient pas moins grandes. Son but estant d'arriver au Val de la Mule par divers endroits, afin que son armée ne fût point incommodée en sa marche, il la divisa en cinq corps : Bernard Correa de Lacera Capitaine Major de la ville de Lamego menoit les troupes de cét Evesché conjointement avec le sieur Rozan François : Celles de l'Evesque de Guarda furent conduites par Diego de Mello & Alfonce Hurtado de Mendoza: Les troisiesmes tirées de Vizeu marcherent sous les ordres de Pierre Souza de Castro, lequel avoit pour compagnon Pierre de Costa Vivioso: Le sieur de la Popeliniere Capitaine François commandoit la cavalerie : Les compagnies entretenuës obeïssoient à Belchior Lobato, Dom Sanche Manuel faisoit la charge de Mestre de Camp General.

La ville de Guardan attaquée.

Toutes ces troupes estans donc arrivées au lieu destiné presque en mesme temps, le General les fit camper à la veuë de Guardan, en des postes avantageux, & voulant sçavoir s'il emporteroit cette place sans faire courre

risque

iſque à ſes gens de guerre, envoya ſommer
e Gouverneur de la luy mettre entre les
nains : Le chaſteau n'eſtant pas vne piece
lont la conqueſte fuſt facile, tant pour l'e-
tat de ſes fortifications aſſez bonnes, que
oour eſtre pourveu de ſix cens hommes, le
Gouverneur fit la reſponſe qu'on devoit at-
endre de luy : C'eſt pourquoy le General
'ortugais faiſant approcher deux canons,
ommanda qu'elle fuſt battuë, mais ces pie-
es n'eſtans que de 24. livres de balle, &
ur effort ne paroiſſant quaſi point contre
s murailles, il fallut chercher vne autre me-
lode pour tirer quelque fruict de cette en-
eprise. Fernand Tellez de Menezez com-
andant donc Pierre Souza de Caſtro pour
taquer les fortifications de dehors avec
ute ſa mouſqueterie & quelques autres
taillons ; ſous les ordres de Gaſpard de
eixas pour les ſouſtenir, l'aſſaut commença
gaillardement, & fut continué d'vne ha-
ine ſi vigoureuſe, qu'apres trois heures de
mbat les aſſiegez mirent vne banniere de
ix deſſus les murailles, envoyerent en meſ-
e temps vn tambour pour demander com-
ſition, & ſortirent finalement avec des *Reddition*
nditions peu avantageuſes, le Gouver- *de la ville*
ur, les Capitaines, & autres Officiers *de Guar-*
mporterent que leurs eſpées, tous les ſol- *dan.*
ts qui ſe trouverent au nombre de trois
ns quarante furent menez priſonniers à

Lisbonne. Le butin fut grand, l'on y trouv quantité d'armes & de vivres, mais ce ne fu rien à comparaison du bien que causa cett prise, car toutes les fortifications en ayan esté mises par terre, elle asseura merveilleu sement les frontieres de Portugal, & expo sa celles de Castille à la fureur de leurs en nemis.

Pendant que cette execution se faisoi vers la Province de la Beyre, sans que le Ge neral Espagnol qui s'estoit mis en campagn eut paru pour empescher le sac de la plac Dom Antoine Mascarenhas Capitaine Ma jor de Valladorez forçoit d'vn costé Quin tas & Corgra : Dom Sanche Manuel rava geoit & brusloit les villes de Sorvo, d'Av lar & de Chalegna : Les Capitaines Duard Miranda & Manuel d'Andras celles de Ba quilha, Villar del Puerto & de Sarranith Les troupes d'Algayates, les bourgs de Sor te de Habagal & Parposis, de sorte que d tous costez les Castillans se voyoient tou les iours emporter quelque piece, de la ruy ne desquelles les Portugais tiroient d commoditez incroyables.

Diuers exploits des Portugais.

Ie ne poursuis point le discours de qui se passa dans le Royaume & sur les fro tieres de Portugal apres ces exploits, vi chose digne de la curiosité du Lecteur d mande son ordre; Dom Iuan Rodrigue Souza & Vasconcellos Comte de Castelm

ior Portugais estans allez au Bresil avec l'ar-
née navale d'Espagne en 1639. ce dernier pas-
a par l'ordre de son General aux Indes de
Castille en 1641. Les nouvelles de la revolu-
ion de l'Estat Portugais arrivans en ce mes-
ne temps à l'armée navale, les Espagnols
mployerent toute leur estude à décrier la
ucceßion du nouveau Roy de Portugal, &
eclamerẽt avec insolence contre la fidelité
ue tous les Portugais avoient tesmoignée
ce Prince en vne affaire si chatoüilleuse, ce
ue le Comte de Castelmehor ne pût souf-
ir qu'avec vn regret incroyable, & avec vn
uissant desir d'en tirer raison, mais n'ayant
as la force à la main pour suivre les mouve-
ens de son cœur & de sa colere, & conside-
nt qu'il courroit mal-heureusement à sa
rte s'il tesmoignoit n'avoir pas bien receu
s discours communs, il s'avisa de rendre vn
table service à son Prince en se conser-
nt, pratiqua les Officiers de sept gallions
rtugais sur lesquels il y avoit trois mille
dats, afin de se rendre maistre de la flotte,
la ville & de la citadelle de Cartagene en
neufve Espagne, devant laquelle toute
te flote avoit moüillé l'anchre, & mit cet-
ntreprise à vn poinct si haut, que la plus-
t des Officiers s'estans liguez courageuse-
nt, le succez eut esté conforme au dessein,
n'eut rendu participant de son secret An-
ine Tenezedo Portugais, qu'il avoit

Le Comte de Castelmehor prisonnier aux Indes.

obligé par vne infinité de biens-faits : mai
ce desloyal amy ne se monstrant pas moin
lasche envers sa patrie, qu'ingrat envers so
bien-facteur, alla dire ce qu'il sçavoit a
Gouverneur de la citadelle, lequel ayant fai
arrester ce Comte, le fit condamner à perdr
la teste.

Condamné à mort.

Cette sentence donnée par l'audianc
Royale de Cartagene eut sans doute esté su
vie de son effet au bout de deux iours, si c
Comte ne se fut avisé d'en appeller au Co
seil souverain de Madrid, & le General de
flote ayant fait confirmer cét Arrest de mo
par les Iuges de ce Conseil, ausquels il avo
porté le procez, il n'y avoit encor plus li
d'esperer, si Dieu qui n'abandonne point l
innocens n'eut suscité sa delivrance par d
voyes bien esloignés des apparences de
lut. Le temps que le General de l'armée n
vale prit pour faire confirmer le iugeme
de Cartagene ayant servi pour avertir le R
de Portugal de toute l'affaire, ce Prince
partir vne caravelle avec vn Capitaine,
la conduite duquel il esperoit tout, & l'
voya vers Cartagene, avec ordre de ne r
oublier pour le salut de ce prisonnier.
vent seconda ce dessein, le Capitaine arr
fort heureusement, eut l'addresse de fa
sçavoir au Comte qu'il estoit venu pou
delivrer, & fit tres à propos alliance avec
Capitaine Hollandois, qui command

vne fregate en ce mesme port, car sa caravelle prenant l'eau de tous costez, & sans aucune apparence de se pouvoir iamais remettre en mer, il la fit brusler. Cependant le Comte ne s'endormoit pas, l'envie de ne ceder point à la rage de ses ennemis, luy faisant faire vn dernier effort, il fit luire avec tant d'eclat les pistolles & les promesses aux yeux d'vn Caporal & deux soldats Castillans, sous la garde desquels il estoit, que les ayans disposez à consentir à son evasion, ils sortirent tous ensemble de la prison, s'embarquerent sur cette fregate Hollandoise, qui les attendoit, se rendirent à l'Isle de la Tortuë, où ils furent receus par le Gouverneur, lequel y commandoit pour le Roy Tres-Chrestien, avec toutes les carresses qui se peuvent dire, passerent de là dans l'Isle Tercere, & finalement arriverent à Lisbonne, où le Roy de Portugal couronna leurs travaux par vne recompense Royale & digne de la fidelité que les soldats Castillans avoient tesmoignée à ce Comte, & ce Comte à Sa Majesté. *Est delivré.*

La campagne avoit commencé par le choc de diverses parties envoyées de part & d'autre sur les frontieres ennemies, elle finit par des rencontres de mesme nature. Dom Francisco de Mello General de la Cavalerie sur les frontieres d'Alentejo, estant sorty de son poste avec trois cens chevaux, à dessein de

ne laiſſer point ſes troupes dans l'oiſiveté, le Gouverneur de Badajox qui en eut avis, mit ſept cens cavaliers hors de ſes murailles, en laiſſa la moitié dans vn lieu par où les Portugais devoient paſſer, & prenant le largue avec le reſte, donna ſujet au General Portugais de tenter le ſort d'vn combat.

Exploict de Franciſco de Mello.

En effet Franciſco de Mello s'eſtant avancé ſur l'opinion de n'avoir à combattre que les troupes qu'il avoit devant luy, diſpoſa ſes eſcadrons, & commanda que la charge ne fut point differée, ſurquoy les Caſtillans feignans quelque ſorte d'eſtonnement par vne retraite mal ordonnée, donnerent tant d'envie à ce General Portugais de ſuivre ſa pointe, qu'il tomba dans l'embuſcade, laquelle luy avoit eſté preparée. L'objet des nouvelles troupes qui ſe preſenterent alors, & le bruit qui fut fait à la premiere décharge des piſtolets, le mit veritablement dans quelque ſorte de confuſion, mais ſon eſprit eſtant aſſez preſent pour ſe ſçavoir reſoudre ſur la neceſſité de l'affaire, il fit paſſer quatre eſcadrons, avec ordre d'aller attaquer les ennemis qu'il découvroit à la campagne, & commandant aux autres de charger ceux qui ſortoient de l'embuſcade, le combat commença ſi gaillardement de tous coſtez, qu'apres quelques heures l'honneur de la victoire eſtoit encor partagé, quand on vit arriver du coſté de Badajox des troupes puiſſantes

pour le secours des Castillans, & par celuy de la ville d'Elvas seize cens fantassins & cinq escadrons de cavalerie, sous les ordres du Comte d'Obides, pour renforcer les Portugais : Alors les affaires changerent de face, les Portugais emporterent la victoire l'espée à la main, les premieres troupes Castillanes furent mises en pieces, les dernieres se retirerent apres la perte de cent soixante & seize Cavaliers : Celle des Portugais fut legere, ils n'y perdirent que trente & sept hommes dans l'embuscade, & seize au combat general.

Succez des Estats Generaux de Lisbonne.

Voila le dernier effort des armées qui se trouvoient sur les frontieres de Gallice & de Portugal, il ne reste plus rien à voir que l'effet de l'Assemblée generale tenuë à Lisbonne. Les peuples avoient envoyé la charte blanche au Roy de Portugal, pour luy dire qu'ils estoient disposez à fournir tout ce qu'il voudroit ordonner pour les necessitez de son Estat : Ce Prince leur renvoyant la charte au mesme estat qu'ils l'avoient mise entre ses mains, receut plus qu'il n'eust demandé : Les Estats firent deux fonds pour le repos de tout le Royaume, le premier pour le payement de tous les gens de guerre qu'il avoit sur pied dans le Portugal, le second pour les armées navales qui serviroient à defendre les ports de mer, & pour la conqueste des terres neufves; le reste des despenses ne-

cessaires à l'Estat Royal fut pris sur l'ancien patrimoine des Ducs de Bragance.

Affaires d'Angleterre.

Les affaires d'Angleterre de l'année 1641. finirent par les soings que le Parlement de Londres prenoit de reprimer l'insolence des Irlandois, lesquels avoient levé les armes sous les pretextes que vous avez veus, il faut continuer ce discours, & d'vn mesme temps vous faire voir l'origine des guerres intestines qui troublent encor auiourd'huy ce puissant Estat.

Ce Parlement voulant deferer à son Prince la gloire de donner des bornes aux desordres qui se glissoient dans le Royaume, l'envoya supplier de le vouloir honorer de sa presence, afin que les resolutions qu'il prendroit eussent l'approbation de ses peuples quand Sa Majesté leur auroit donné de l'authorité, ce qui semblant assez iuste pour estre suivy, ce Prince partit d'Hamptoncourt, & se rendit où on l'attendoit. Celuy qu'on appelle la bouche du Parlement s'estant preparé pour luy faire sçavoir les sentimens de cette Assemblée, il commença son discours par vne recapitulation de l'accord fait entre les Anglois & les Escossois, lors que les deux nations estans dans le champ de bataille, & toutes prestes à se choquer trouverēt la paix dans la bonté de ce Roy, lequel avoit beaucoup relasché de son authorité, pour ne voir

Le Roy d'Angleterre assiste à son Parlement.

pas respandre le sang de ses peuples : Esleva iusqu'au dernier poinct des loüanges qu'il pût trouver la prudence qu'il avoit apportée dans la conduite de cette affaire ; fit voir apres que le souslevement d'Irlande menaçoit ses Estats d'vn coup beaucoup plus dangereux que le precedent ; s'estendit sur les interests de la puissance Royale que l'on chocquoit avec insolence : Remonstra que la tollerance ou le chastiment de cette revolte serviroit d'exemple à ses peuples, & finit par de tres-humbles supplications à sa Majesté Britannique , de vouloir chercher avec son Parlement les moyens d'estouffer ces seditions avant que le temps en eust rendu les racines plus fortes ou plus longues.

Ces raisons ayans vn grand fondement de Iustice, le Roy d'Angleterre promit de n'espargner ny ses soins ny son credit pour donner la paix à ses peuples par le chastiment des seditieux, & pour en donner d'abord vne preuve, il fut resolu que l'on passeroit le traité du secours offert par les Escossois pour ranger au devoir ces rebelles qui s'en escartoient. Cette affaire ne fut pas la seule qui se termina dans la seance de ce Parlement ; vn acte y ayant esté passé peu auparavant contre les Evesques, ceux qui favorisoient leur party demanderent que l'on corrigeât les termes de cét acte, par lesquels les Evesques estoient appellez personnes mal *Resultat contre les Evesques.*

faiſantes & inutiles; mais le nombre de ceux-là ne ſe trouvant pas eſgal à celuy des autres qui leur vouloient mal, il fut dit que les choſes demeureroient en l'eſtat qu'elles avoient eſté reſoluës, & que l'on ne changeroit point ces termes qui avoient eſté mis dans l'acte par vne meure deliberation de la plus grande partie de ceux qui compoſoient le Parlement. La troiſiéme choſe ſur laquelle on delibera, fut vne propoſition faite par le Roy d'Angleterre: Les Gardes eſtablies devant la maiſon dans laquelle ce Parlement s'aſſembloit donnant de l'ombrage à ce Prince, il demanda qu'ils fuſſent renvoyez chez eux: mais la ſoupleſſe des Iuges n'alla pas iuſques à donner leur conſentement à cette demande, ils ſupplierent ſa Majeſté de trouver bon que ladite garde fut continuée iuſques à ce que tous les deſordres du Royaume fuſſent aſſoupis, & pour donner quelque pretexte à leur refus, luy repreſenterent qu'il y alloit de la gloire de ſon ſervice dans la conſervation de tant de perſonnes qui faiſoient le plus grand ornement de ſon Sceptre.

Naiſſance de la guerre d'Irlande.

Les troubles d'Irlande n'ayans eſté cy devant traittez que legerement: Il eſt maintenant à propos de s'eſtendre plus amplement ſur cette matiere. Les Milords & la plus grande partie de la Nobleſſe Catholique d'Irlande ne pouvans ſouffrir que les Catholiques demeuraſſent encor ſous la preſſe

des maux que les Protestans leur faisoient endurer, assemblerent leur Parlement à Dublin capitale du Royaume d'Irlande pour trouver du remede à ce mal puissant : Tomberent d'accord qu'il falloit envoyer à Londres vers le Roy de la Grande Bretagne & le Parlement d'Angleterre; & deputerent leurs Agens vers ce Prince, pour demander qu'ils ne fussent point troublez dans l'exercice de leur Religion, qu'on leur en fit passer vn acte authentique, afin que ceux dont ils estoient la butte & l'opprobre, fussent retenus par la consideration des commandemens de sa Majesté, & que le Parlement d'Irlande fust independant de celuy de Londres: Voicy les mots dans lesquels ce Manifeste fut conceu.

MANIFESTE ET articles que les Catholiques Confederez d'Hibernie demandent en toute humilité au Serenissime Charles leur Roy.

NOus Catholiques sujets de sa Majesté Britannique en ce Royaume d'Hibernie ou Irlande, requerons que les mesmes conditions & articles que les Escossois, pareillement ses sujets, ont demandez & impe-

trez par leur nouvelle irruption en Angleterre, nous soient aussi accordez & confirmez : Confessans franchement qu'à leur exemple, esmeus de la façon de proceder du Parlement d'Angleterre, nous avons iustement pris les armes, non contre sa Majesté, de laquelle nous-nous reconnoissons les humbles sujets ; ains seulement pour nostre iuste deffense contre ceux qui nous accablent tres-iniustement.

Car ayans appris leurs insolens & violens desseins contre les Catholiques d'Angleterre : la rigueur desquels surpassoit encore les Ordonnances tres-severes publiées pour d'autres occasions & en autre temps, par l'oppression des Catholiques seculiers, & la tres-cruelle boucherie des Ecclesiastiques, la faction des Puritains estant la plus forte, & seduisant la plus puissante, plus moderée & plus iudicieuse partie des Nobles & Gentils-hommes, & des autres representans les Provinces qui les envoyent pour leurs Deputez & Agens : défendant aussi par l'vsurpation d'vne puissance Souveraine que nos soldats Irlandois ne prennent party sous tels Princes & Estats qu'ils le voudroient, qui est vn attentat tout contraire à la puissance & prerogative Royale : Sçachans toutes ces violences, nous avons raisonnablement & iustement apprehendé, que par la mesme vsurpation sur l'authorité Souverai-

tie de sa Majesté ils ne vinssent à introduire en ce Royaume leur nouvelle reforme Calviniste & leur Puritanisme, comme ils ont fait en Escosse, avec la perte entiere de la Religion Catholique, qui a fleury tant de siecles en tous les Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande: Ne doutans nullement que nous n'ayons beaucoup meilleure raison de demander l'exercice libre de nôtre Sainte Religion, qui s'est tousiours publiquement conservé dés le temps des Apôtres iusques à maintenant sans interruption, que les Escossois n'ont pour leur secte si nouvelle: veu qu'il est constant, qu'il n'y a qu'environ cent ans qu'elle a commencé sous Luther: De sorte que nous pouvons à bon droit dire ce que disoit Tertulien. *Nous sommes les premiers en possession.* Pour ces causes nous avons employé dans ce Manifeste les articles suivans.

I.

Nous demandons en premier lieu la liberté de conscience & l'exercice public de nôtre Religion, comme les Escossois l'ont de la leur: en sorte que cette innovation & pretenduë reformation qui s'est faite en Escosse, ne se glisse dans nostre Royaume & ne s'y establisse: mais que la Religion Catholique, la Hierarchie Ecclesiastique, & les Ordres des Religieux y soient derechef receus, sans qu'aucune secte ou Heresie s'y tolere que

celle des Proteſtans moderez, qui a vogue en Angleterre, en Allemagne, & en quelques autres Provinces : Qu'il n'y ait aucun Eveſque ſinon Catholique : Que les Preſtres ioüiſſent des benefices Eccleſiaſtiques & des revenus anciennement fondez ; & que les Miniſtres Proteſtans ioüiſſent ſeulement des Eveſchez ou benefices que ceux de leur ſecte leur procureront & aſſigneront pour vivre.

II.

Nous demandons en ſecond lieu, que pour la police temporelle nous ſoyons gouvernez par vn Vice-Roy, Conſeil & Officiers Catholiques, & que les Gouverneurs des Chaſteaux, forteresſes & des villes ſoient pareillement Catholiques & du pays, le tout neantmoins avec la deüe ſubordination à ſa Majeſté, des mains de laquelle nous recevrons les Officiers ſuſdits.

III.

Nous demandons en troiſiéme lieu, que les terres & Seigneuries des Catholiques, qui ont eſté confiſquées pour la Religion, tant du temps de la Reyne Elizabeth que depuis, ſoient exactement reſtituées, ou du moins la iuſte valeur d'icelles.

IV.

Nous demandons en quatriéme lieu, que d'oreſnavant on n'envoye aucuns Anglois ou Eſcoſſois pour peupler ce Royaume, s'ils

ne sont Catholiques ou Protestans bien moderez; & que les seules Colonies qui ont esté establies de l'authorité publique, soient tolerées & permises sans interesser ny preiudicier à la nation Irlandoise.

V.

Nous demandons en cinquiéme lieu, que nostre commerce avec l'Angleterre, l'Escosse & les autres Provinces soit continué comme au temps passé.

VI.

Enfin nous demandons humblement, que ces articles soient pour nostre soulagement & nostre asseurance distinctement confirmez par sa Majesté & par nostre Parlement d'Irlande : ne reconnoissans aucune subiection ou subordination à aucun autre Parlement, soit d'Angleterre, soit d'Escosse: comme l'Escosse ne reconnoist point celuy d'Angleterre, ains seulement à sa Majesté, à son Conseil Privé, & à nostre Parlement, procedans iuridiquement & selon nos coustumes, & enfin, à nos Conseils d'Irlande. Protestans avec toute humilité que le Roy Charles presentement regnant est nostre seul Souverain Prince & Gouverneur és affaires nuëment temporelles, également en Irlande, en Angleterre & en Escosse: nous offrans d'estre tousiours prests à faire de bon cœur la mesme protestation, & de l'asseurer & confirmer par serment, qui sera iu-

gé & trouvé conforme à nos consciences &
à la Religion Catholique, au iugement d
nos Theologiens & de nos Evesques, no
tamment du Pape de Rome nostre Souve
rain Pasteur & Directeur és choses spiri
tuelles, auquel appartient proprement l'ap
probation des sermens, en tant qu'ils tou-
chent les consciences.

Nous asseurons de plus, & prometton
tout ensemble de deffendre iusques au der
nier effort de nostre puissance, la Souverai
neté & prerogative de sa Majesté sur le Par
lement, condamnans serieusement & since
rement comme proposition seditieuse & de
rogeante à la puissance Monarchique & à l
Souveraineté, celle qui avance que les Parle
mens sont au dessus de leurs Souverains, &
non pas les Princes Souverains sur leur
Parlemens. Nous asseurons pareillemen
que nous ruïnerons de toutes nos forces ce
factieux, lesquels degenerans de la premier
erection des Parlemens maintiennent ave
opiniastreté, que les mesmes Parlemens on
non seulement droit de consulter, deliberer
& proposer, ains encore d'ordonner & d
transiger des affaires de la Souveraineté d
leur Prince, contre son iugement & sa vo-
lonté : ou si d'aventure leur perfide & mal-
heureuse presomption en vient iusques-là,
de dire, *Nous ne voulons pas que celuy cy re-
gne sur nous* : où s'ils taschent par quelque
moyen

moyen que ce soit de preiudicier à sa Majesté, à sa personne ou à sa Couronne, & de diminuer ou oster son authorité Souveraine & Monarchique, soit pour establir & affermir leur reformation Calvinistique, soit pour quelque autre pretexte qui regarde la Religion, ou le manquement au gouvernement temporel.

Cependant nous protestons solemnellement, & asseurons que nous ne procederons pas comme severes vangeurs de nostre oppression (de laquelle nous sçavons que nôre bon & debonnaire Roy n'est pas cause, ains ses Officiers turbulens & factieux) mais comme supplians aupres de sa Majesté, pour obtenir d'elle nostre soulagement iuste & raisonnable: Promettans en bonne foy que nous poserons les armes lors que sa Majesté nous aura promis en foy de Roy qu'elle nous accordera nos demandes. Finalement nous souhaitons passionnément que cette guerre se termine en obtenant la satisfaction que nous demandons, & non pas avec espanchement du sang humain: Ce que sa Majesté par sa clemence pourra faire si elle veut, avec beaucoup moindres frais que le Parlement d'Angleterre n'a racheté les troubles & les soulevemens d'Escosse, que la faction Puritaine a approuvez & soustenus avec tant d'applaudissemens.

Ce Manifeste fut presenté par les Agen
Irlandois, & le Parlement de Londres en fi
faire hautement la lecture ; apres laquell
cette piece ayant esté trouvée d'assez grand
consideration pour meriter vne response, i
commit quelques Deputez pour la faire
avec ordre de garder toute la douceur qu'i
seroit possible, de peur qu'vne severité tro
grande ne portast les souslevez à des entre
prises hazardeuses, & pour obvier à cela l
mesme Parlement fit partir deux mille cin
cens Escossois du nombre de ceux que le
Deputez avoient accordez, & leur f
prendre le chemin d'Irlande; mais cette re
ponse demeurant trop long-temps dessus
tapis, les Agens manderent à ceux qui le
avoient deputez, qu'ils ne devoient rie
esperer de sa Majesté Britannique, moins en
core de son Parlement d'Angleterre : L
avertirent des preparatifs qui se faisoie
dans les deux Royaumes contre eux, & p
ces avertissemens les firent resoudre à se se
vir de la force ouverte, puis qu'on leur ref
soit la Iustice.

La guerre estant donc ainsi resoluë,
Chevalier Felix Oneale & le frere du Com
d'Antrin ayans esté nommez d'vne vo
publique pour commander les premier
troupes, ils commencerent la guerre
costé du Nord avec vne armée de neuf mi
hommes, partie Irlandois & partie Escoss

'atholiques, refugiez en Irlande pour y
ouver l'exercice de la Religion; sept mille
roteſtans de ceux qui ſe trouverent habi-
ns de ce meſme climat du Nord, s'eſtans
eſentez pour leur faire teſte, la guerre
mmença par des rencontres, continua par
s enlevemens de quartiers, & s'eſchauffa
r quelques combats, dans leſquels cinq
ille de ces Proteſtans ayans eſté tuez, les
tres qui faiſoient encor le nombre de
ux mille ſe retirerent à Carigfarques, for-
place de cette plage d'Irlande, & qui ſert
paſſage en Eſcoſſe.

Défaite des Proteſtans d'Irlande.

Il n'en fallut pas davantage pour faire
ire que la guerre eſtoit ouverte par tou-
l'Irlande, auſſi ceux qui compoſoient le
nſeil Privé du Royaume, ſe mirent en
at d'arreſter tous ces mouvemens, ou du
ins d'empeſcher que les Catholiques ne
ſſent de grands avantages de leur entre-
ſe. La ville de Tedrac eſtant vne piece
t ils devoient craindre la priſe, ils firent
mptement travailler aux fortifications
eſſaires à ſa conſervation, & mirent cinq
s fantaſſins en campagne avec grande
ntité de munitions & de poudres pour
er dedans, dequoy les Milords Catholi-
s ayans eu avis, ils vſerent d'vne diligen-
grande à lever des gens de guerre, qu'ils
eſtirent cette place avec deux armées
nt que les nouvelles en fuſſent arriuées

La ville de Tedrac aſſiegee.

à Dublin: De sorte que les cinq cens hom-
mes destinez pour le secours, ne s'estans pa
avancez assez promptement, ne rencontre-
rent pas seulement des obstacles à leurs des-
seins, mais encor se trouverent envelope
par mille Irlandois Catholiques, lesquels le
ayans chargez avec toute la vigueur qui
peut dire, les firent passer au fil de l'espe
sans vouloir oüir parler de quartier.

Cependant les Milords & toute la No-
blesse Catholique de la Province de Med
n'ayant pas esté moins prompte à se mett
aux champs, non-plus que ceux de la part
de Lagenie qui tire vers le Septentrion, l
premiers composerent vne armée de d
mille hommes pour les mener devant D
blin au mesme temps que l'on auroit veu
succez du siege de Tedrac par celle
Nord, les autres travaillerent encor pl
vtilement: car ils defirent toutes les troup
que les Protestans amassoient, & empesch
rent qu'ils ne peussent former vn corps d'
mée dans cette Province.

Armee des Protestans en campagne.

Toutes ces dispositions ayans donné
fortes allarmes au Conseil Privé de Dubl
il mit vne armée en campagne sous les
dres du Chevalier Charles Coote pour a
attaquer celle des Catholiques qui se tr
voit dans la Province de Media: mais ce
neral Protestant s'estant avancé iusque
vne lieüe du camp ennemy, ne se iugea

ſſez fort pour l'aller chocquer, & ſe retira
l'vn autre coſté, pour donner temps au
Conſeil Privé d'aſſembler de plus grandes
orces. Cependant tous les Catholiques qui
e trouverent dans Dublin furent deſarmez
e peur qu'ils ne contribuaſſent au deſir de
eux de leur Religion s'ils entreprenoient
'aſſieger la ville, & tous les Anglois qui y
voient choiſi leur demeure, eurent ordre
e prendre les armes pour deffendre la cau-
: commune. Ces derniers executans donc
e qui leur avoit eſté commandé, ſortirent
ous la conduite du Gouverneur, furent
oindre les troupes du Chevalier Charles
Coote, allerent tous enſemble attaquer les
etranchemens d'vne partie des ſouſlevez
ui s'eſtoient approchez de Dublin, en tue-
ent cinq cens ſur la place ſans avoir perdu
ue vingt-trois hommes, & ſe trouvans peu
e temps apres renforcez par quinze cens
ſcoſſois volontaires amenez par le Comte
e Montgommery parlerent de tenir la
ampagne avec quelque eſperance d'en
haſſer tous les ſouſlevez.

Catholiques Irlandois battus.

Tout le Royaume d'Irlande eſtant meſlé
e Catholiques & de Proteſtans, la guerre
e ſe faiſoit pas ſeulement vers Dublin du
oſté du Nord, dans la Province de Media,
dans la partie du Septentrion de Lagenie;
e Milord la Roche donnoit la chaſſe au
reſident de la Province de Monſter qui

combatoit pour les Proteſtans : Quelque
Seigneurs de la Province de Linſter te
noient la ville de Wexford aſſiegée, & le
armes ſe levoient de tant de coſtez, que l'o
pouvoit dire avec raiſon, que l'Irlande eſtoi
generalement embraſée.

Tous ces petits avantages ne laiſſans pas l
Parlement de Londres ſans inquietudes
ceux qui le compoſoient apprehenderen
tellement que la Religion Catholique n
s'eſtendit iuſques dans le ſein de l'Angleter-
re, qu'ils n'employerent pas moins de ſoing
à vouloir exterminer tous les Catholique
de ce Royaume là, qu'à faire la guerre au
Irlandois. De là vint qu'ils firent prendr
quelques Preſtres pour les faire paſſer par l
ſeverité des Loix du Pays, qu'ils banniren
tous ceux qu'ils ſoupçonnoient de porte
cette qualité, & qu'ils obtindrent de ſa Ma-
jeſté Britannique vn Edict par lequel i
eſtoit deffendu d'alterer le livre des Priere
publiques en quelque façon que ce fuſt, &
ordonné de les faire en la meſme form
qu'elles ſe faiſoient du temps de la Reyn
Elizabeth.

Tout cela n'eſtant pas encor aſſez puiſ-
ſant pour les aſſeurer, ils s'aſſemblerent
pour deliberer ſur l'article de la liberté de
conſcience que les ſouſlevez demandoient,
en quoy les avis furent differents: car les ſen-
timens des plus pacifiques eſtoient que ce

oinct ne leur pouvoit estre refusé, puis que les Loix n'en recevoient aucune alteration, la Religion Catholique ayant tousiours esté permise dans le Royaume d'Irlande, & que d'ailleurs ce seroit vn moyen de divertir vn grand orage dont la Couronne d'Angleterre estoit menacée; mais le nombre des autres qui vouloient bannir entierement la Religion Catholique de toutes les terres qui recognoissoient le Roy d'Angleterre pour Souverain estant plus grand, il fut arresté que cette Religion ne seroit point tolerée en Irlande; le traité du secours que les Escossois y devoient envoyer fut remis dessus le tapis pour cette seule consideration, & pour n'en point retarder l'effet les Comitez des deux Chambres s'aboucherent au mesme temps avec les Comitez Escossois qui leur promirent dix mille hommes, sans y comprendre ceux qui estoient passez en Irlande dés l'année derniere. Et d'autant que la resolution prise avoit besoin d'vne ratification, le Roy d'Angleterre estant supplié par son Parlement de vouloir peser les raisons sur lesquelles il s'estoit fondé pour donner cét Arrest, il le confirma par vne Declaration precise, laquelle bannissoit la Religion Catholique de tout le Royaume d'Irlande.

Resolution du Parlemẽt d'Angleterre cõtre les Catholiques Irlandois.

Le secours promis par les Escossois n'estant pas assez grand pour vne entreprise si

Proposition de la Chambre basse cõtre les Catholiques d'Irlande.

haute, la Chambre basse donna vn Arrest pour prendre par force tous ceux qui se roient capables de porter les armes, & qu ne se mettroient pas en estat de le faire pou le soulagement du public ; mais la Chambre haute n'ayant pas iugé qu'il fut à propo d'exercer cette violence qui n'estoit permis que par vn Arrest solemnel de tout le Parle ment, revoqua ce que la Chambre bass avoit fait, & commanda que quelques-vn desia levez en cette façon fussent remis dan la liberté de leurs actions, ce qui ayant fai croire aux Prevosts & Magistrats de Lon dres qu'il arriveroit de grands desordres en tre ces deux Chambres pour authorise leurs Arrests, ils firent environner la maiso par quatre cens hommes armez, afin de le empescher d'en venir aux mains ; mais cett action qui chocquoit le respect deu au Par lement, fut trouvée de si mauvais goust pa l'vne & l'autre de ces Chambres qu'vn Ma gistrat ayant esté trouvé Autheur de cett esmotion, fut mis quelques iours apres dan la tour de Londres.

Les levées necessaires pour l'Irlande ne pouvans donc faire en cette façon, l'o commença de travailler tout de bon pou les faire selon les methodes ordinaires, plu sieurs Commissions furent delivrées pou lever dix mille Anglois, & l'on envoya dil genter celles d'Escosse d'vn nombre parei

es deux armées sous les ordres des Milords Lesley & Connoy, le premier General, le second Lieutenant General de la Cavalerie.

Motifs de la guerre d'Angleterre.

Les affaires d'Angleterre n'estoient gueres moins broüillées que celles d'Irlande, & e sujet de ce desordre estant vne piece importante & necessaire à l'intelligence de cette Histoire, il ne sera pas hors de propos de la mettre icy. Lors que le Roy de la Grand' Bretagne se mit en chemin pour passer en Escosse avec vne armée, il laissa pouvoir au Parlement de decider toutes les affaires qu'il trouveroit necessaires pour l'affermissement de son Estat, tant en matiere politique, que Ecclesiastique, & recommanda principalement celle qui regardoit la seance des Evesques en ce Parlement, comme tres-importante à l'authorité de Sa Majesté : car ces Evesques estans ses creatures, parce qu'il les nommoit, & les Loix fondamentales du Royaume le faisant chef de la Police & de la Religion, il s'ensuivoit que la seance estant ostée à ces Evesques, qui faisoient vn tiers dans la Chambre haute de ce Parlement, l'on ostoit à Sa Majesté le tiers de son authorité. Il arriva neantmoins que l'on n'eut pas grãd esgard à cette recommandation, au contraire le Parlement ayant sçeu que depuis le retour du Roy, ces Evesques au nombre de douze avoient presenté Requeste à Sa Majesté Britannique, tendante aux fins d'estre

remis dans leur premiere dignité dont ils avoient esté chassez par la Chambre basse, si mieux elle n'aymoit declarer nulle la seance du Parlement, qui leur avoit osté celle qu'ils y devoient avoir, d'autant que cela n'avoit pas esté fait par les trois Estats : le Parlement se trouva tellement choqué de cette demande, qu'il fit mettre neuf de ces Evesques prisonniers dans la tour de Londres, & deux sous la garde des Officiers de la verge noire, le douziesme s'estant évadé pour éviter la captivité.

Les Evesques d'Angleterre emprisonnez : pourquoy ?

Cét emprisonnement ne s'estant pû faire sans bruit, la ville de Londres fut en grand desordre, les domestiques de l'Evesque de l'Incoln rendirent quelque combat pour sauver leur Maistre, le Gouverneur de la grosse tour fut depossedé, parce qu'il avoit tesmoigné que l'injure faite à ces Evesques ne luy plaisoit pas : Ce Gouverneur courut toute la ville avec quantité de gens de guerre pour se venger des principaux d'entre le peuple, qui avoient causé sa disgrace, le bourgeois s'esmeut, on attribua ce desordre aux Evesques, on n'entendit tout du long de la nuict que ces cris, *Ostez nous les Evesques & tous les Seigneurs Catholiques* : le Magistrat ayant interposé son authorité pour appaiser le bruit par l'emprisonnement des plus mutins, le peuple le força de les rendre, plus de vingt mille personnes signerent le lende-

Sedition dans Londres.

main vne Requeste qui fut apportée au Milord Major, pour luy faire voir que cette esmotion ne s'estoit pas faite par quelques particuliers, mais par vne volonté generale du peuple, qui vouloit l'abolition des Euesques & des Catholiques; bref les choses se trouuerent reduites à vne merueilleuse confusion.

Le Roy d'Angleterre s'estant informé de toute l'affaire, voulut arrester le mal en sa source, & croyant ne le pouuoir faire plus seurement qu'en faisant punir les principaux autheurs des desordres, qu'il apprit estre le Milord Kimbolton, les sieurs Pim & Hambden, le Chevalier Hazebrig, & les sieurs Holles & Strorde, il enuoya vn Sergent d'armes au Parlement, pour luy demander raison de ces factieux; mais le Parlement n'ayant pas respondu selon sa pensée, il se fit accompagner par plus de douze cens Gentils-hommes ausquels il auoit commandé se saisir de ces criminels, se transporta iusqu'au Parlement, & s'estant assis en son thrône de Iustice pendant que toute la Noblesse estoit en bas.

Harãgue du Roy d'Angleterre à son Parlement.

MESSIEVRS, leur dit-il, vous tesmoignastes il y a quelque temps que mon seiour en Escosse vous auoit donné de l'impatience, parce que ie vous auois promis vn retour plus prompt, auiourd'huy i'ay sujet de

vous dire que ie m'estonne bien plus de voir les affaires dans vne condition beaucoup pire que ie n'avois pû me l'imaginer, car ayant avant mon départ estably de bons fondemens à la liberté de tous mes sujets, & laissé les Loix du Royaume avec vn cours ordinaire & libre, ie croyois que mon peuple gousteroit les fruicts de ma grace, que ie le trouverois dans les douceurs du repos apres mon retour, & qu'il n'auroit plus à chercher que des termes de recognoissance pour me remercier des soins que i'ay pris d'avancer la paix pour le faire joüir de la tranquilité qu'elle apporte. Mais ie suis bien esloigné de cette pensée, ie ne rencontre icy que des troubles, des allarmes, des frayeurs, & des ialousies, ie voy des desseins dangereux, ie trouve des gardes devant la maison de ce Parlement, & ie n'entens parler que de monopoles. A vostre avis que puis-je presumer de cela ? Ma bonté ne me permet pas de soupçonner la fidelité, ny l'affection de mes peuples, l'accueil que vous me fistes à mon retour m'oste toutes les mauvaises impressions que ie pourrois recevoir de ces défiances publiques, mais ie voudrois bien que vous tesmoignassiez plus de confiance que i'ay tousiours euë pour mes bons subjets: Oüy ie le souhaite, que vous esperiez encor plus de ce costé-là que par le passé, & pour vous tesmoigner que mon cœur s'accorde

bien avec mes paroles, ie vous proteste que ie ferois encor mieux pour apporter par tout le repos, si i'en avois des occasions plus ouvertes. Vivez donc asseurez de cette affectiõ que ie vous promets, & ne me donnez pas lieu de me plaindre par le peu de respect de vos procedez. Voila ce que i'avois à vous dire sur cette matiere; voicy le second sujet du chemin que i'ay fait pour venir icy.

Ie me plains du peu d'obeïssance que vous avez renduë à mes ordres; ie vous envoyay dire hier par vn Sergent d'armes que vous fissiez arrester quelques-vns qui sont admis en cette Compagnie, parce que ie sçay tres-asseurément qu'ils sont criminels de leze-Majesté, vous m'avez envoyé des paroles au lieu des effets que ie demandois, cela me donne lieu de vous dire que vous ne me rendez pas les devoirs qui me sont deubs legitimement comme ie fay pour vostre repos ce que vous pouvez desirer d'vn bon Roy. Vous avez donné le loisir à ces criminels de prendre la fuite, i'entens que vous me les rendiez aussi-tost que le lieu de leur retraite vous sera cogneu, que vous ne donniez plus la liberté de communiquer avec vous à ceux qui seront complices de cette perfidie s'il y en a quelques-vns dans cette Compagnie, & que vous consideriez que vostre Parlement ne sera iamais en estat de faire quelque chose de bon pendant qu'ils

Accuse quelques membres du Parlement.

mesleront leur conseil aux vostres. Vous me demandastes hier par mon Sergent d'armes de quels crimes ils estoient atteints, ie seray bien aise de vous le dire, pour vous faire voir que c'est par vn traict de Iustice que i'en demande la raison.

Ils ont tasché de subvertir les Loix fondamentales & le gouvernement de ce Royaume : Ils m'ont voulu priver de mon authorité, la rendant commune à quelques-vns ausquels ils ont attribué pouvoir sur les vies & les libertez de mes peuples : Ils se sont efforcez par des discours qui diffament ma conduite, d'aliener l'affection de mes sujets, & me rendre odieux mesme à mes amis: Ils ont employé tout ce qu'ils avoient d'artifice pour desbaucher mes gens de guerre, & les porter au mespris de mes Ordonnances : Ils n'ont rien espargné pour prendre vn ascendant sur les Capitaines de mon armée, afin de les faire contribuer à l'accomplissemét de leurs pernicieux desseins : Ils ont cherché le secours estrãger pour faire vn puissant party contre moy : Ont ozé concevoir d'aneantir ce Parlement, en decreditant sa puissance par celle qu'ils veulent vsurper : Ont pretendu de le corrompre en l'appellant à leur party contre l'authorité Royale : Ont en fin souflé les premiers feux d'vne guerre dont ie prevoy d'estranges succez. Apres cela les souffrirez vous regner parmy vous, & ne

Chefs de cette accusatiõ.

n'en ferez vous pas la raiſon ? Ie vous croy
rop ſages pour leur vouloir encor donner
ros oreilles, trop équitables & trop fidelles
oour ne me rendre pas la Iuſtice ; I'attends
l'vne & l'autre de ces deux choſes, & ne
ous donne que cinq iours pour voir l'effet
le cette derniere, cependant ie vous reïte-
eray les promeſſes de vous conſerver dans
os privileges, & tout le reſte de mes peu-
les dans les droicts de leur liberté.

Ayant alors ceſſé de parler, il ſortit avec
eu d'eſperance d'avoir raiſon de ces per-
urbateurs du repos public, car le Parle-
nent ne luy fit aucune ſatisfaction touchant
ét article, & le ſilence de tous fit voir que
eur penſée s'eſloignoit beaucoup de la ſien-
e. En effet au lieu de faire chercher les cou-
ables pour les chaſtier, ils firent avertir les
Provinces voiſines de ce qui ſe paſſoit, dix
nille hommes ſe trouverent à Londres au
out de trois iours, & les accuſez ayans eſté
nenez devant le Parlement par le peuple, fu-
ent declarez innocens, & remportez ſur les
ſpaules de ceux qui les avoient accompa-
nez avec de grands cris de réjoüiſſance. Le
œud de l'affaire ne ſe rencontra pas là ſeu-
ement, le Parlement decreta contre tous
eux qui avoient accompagné Sa Majeſté
Britannique lors qu'elle fut à la Chambre
our faire ſon accuſation, ſouffrit que l'on

Les accuſez declarez innocens par le Parlement.

criast par toute la ville, *Liberté pour le Parle-ment, & point d'Evesques*, & ne fit aucun recherche de ceux qui avoient jetté dans le carrosse du Roy des billets qui demandoiẽ vne mesme chose, de sorte que le Roy de la Grand' Bretagne ne pouvant attendre aucune satisfaction de cette entreprise, puis que le Parlement en faisoit ouvertement ses interests, se rendit à Windsore auec sa famille Royale, le Duc de Lenox, le Comte de Bristod, & quelques Seigneurs François, ce que le Parlement ne pouvant encor approuver deputa vers luy le Comte de Hollandt, pour le supplier de ne pas éloigner la ville de Londres, de peur que ses peuples ne fussent contraints de chercher leur seureté par des voyes qui ne luy seroient pas agreables, declarant par vn Arrest particulier criminels de leze-Majesté tous ceux qui se resoudroient à le suivre s'il sortoit de Windsore pour aller plus loing.

Le Roy d'Angleterre s'esloigne de Londres.

Tous ces procedez estoient vn acheminement à la guerre, les accidens qui suivirent ces actions acheverent d'en former le dessein. Le Parlement ayant appris que le Milord Digby, Thomas Houard, les Colonels Luntfford, Vinsther, Hildeins, & plusieurs autres levoient des troupes de cavalerie, avoient visité le magazin de la Province de Surry, & tesmoigné par quelques-vnes de leurs actions que tous ces gens de guerre

Milice levée par le Parlement.

n'estoient

n'estoient mis sur le pied que pour brider l'insolence du Parlement, la Chambre basse ordonna que toutes les troupes de milice des communes de Londres, & celles des Provinces de Surry, Hamptouschir, Bartschir, & Boukinquanschir, se mettroient promptement en campagne pour aller combattre toutes ces levées, fit arrester quantité de selles à piquer que l'on portoit à Hamptoncourt, où le Roy de la Grand' Bretagne s'estoit retiré, envoya s'asseurer du port & du magazin de Hull, & dépescha d'autres personnes à Foxhal pour se saisir de la ville & du magazin.

Les choses ne demeurerent pas encor en ces termes, les deux Chambres s'estans assemblées pour aviser aux necessitez publiques, il fut conclud que l'on envoyeroit avertir les Gouverneurs de Portmouht, Plymouth, & autres villes maritimes de ne laisser entrer personne dans leurs ports sans ordre du Roy de la Grand' Bretagne, & avec le consentement de son Parlement, ce qui ne fut pas differé d'vn moment: L'Advocat General dont la Chambre basse s'estoit saisie, parce qu'elle le croyoit le seul accusateur du milord Kimbolton, & autres membres du Parlement, fut interrogé, declaré traistre & infracteur des privileges du Parlement: Le milord Fachland & le Chevalier Iean Culpeper furent envoyez vers Sa Majesté Bri-

tannique pour la supplier de revenir à Londres : Le Marquis de Hartzford receut des ordres exprés de s'acquitter dignement de la charge qu'il avoit du Prince, de ne luy permettre point de sortir de la Province, & sur tout de ne souffrir point que les Catholiques s'approchassent de sa personne, à peine de respondre de tout aux Estats ; ce qui ne suffisant pas encor pour donner quelque repos à ce Parlement, la Chambre basse dressa des Remonstrances en son nom, contenant les causes des desordres qui troubloient l'Estat, & les envoyant au Roy de la Grand' Bretagne, le fit derechef supplier de vouloir revenir à Londres. L'Ambassadeur de France qui se trouvoit alors auprés de ce Prince n'oublia rien pour persuader à S. M. de faire ce que ses subjets desiroient, & de ne se pas esloigner davantage, iusques à ce que l'on eût trouvé quelque accommodement avec le Parlement, mais son esprit estant prevenu d'vne passion violente, il n'escouta point ses conseils.

Remōstrances de la Chambre basse au Roy d'Angleterre.

D'ailleurs le Parlement ne voulant rien oublier qui pût servir à ses desseins, fit prier toutes les Provinces d'Angleterre de vouloir envoyer leurs suffrages en faveur de celuy qu'elles iugeroient propre pour les commander en qualité de Lieutenant, commit quelques-vns pour arrester les desordres dans leur naissance, mais avec protest

sion de garder vne fidelité toute entiere au Roy de la Grand' Bretagne, se plaignit toutesfois du credit que les Catholiqnes avoiēt prés de luy, du mespris que Sa Majesté faisoit de l'authorité que les Loix fondamentales luy donnoient: eut l'asseurance de luy faire dire que luy ny son Royaume ne pourroient iamais prosperer tandis qu'il permettoit qu'on dit la Messe en sa maison, proposa de convoquer vn Synode national pour reformer le Livre des Prieres d'Angleterre par l'exemple des Escossois: & finalement de choisir vn General pour sa deffense, iugeant bien que tous ces procedez ameneroient vne forte guerre. Ne voulant point toutesfois que ce dernier poinct eut quelque sorte d'esclat, que les choses ne fussent en plus mauvais termes, tous ceux qui composoient ce Parlement resolurent de le tenir secret entr'eux, & pour en faire perdre l'opinion deputerent vn de leur corps vers quatre mille hommes de la Province de Bouinqhanschir, qui s'avançoient du costé de Londres, pour les remercier & leur dire qu'ils esperoient de terminer tous leurs differens par vn bon accommodement.

Plaintes du Parlement.

Les affaires n'avoient pourtant aucune apparence de paix, car ceux que les deux Chambres avoient deputez pour avoir esgard aux desordres, ayans resolu que la Messe ne se diroit point en aucun lieu de l'An-

Messe deffenduë dans l'Angleterre.

gleterre, non pas mesmes à Sommerset, ny
Witehal, où la Reyne de la Grand' Bretagn
avoit vne Chappelle ; que tous les Conseil-
lers du Roy de la Grand' Bretagne seroient
l'avenir nommez par le Parlement, auque
ils presteroient le serment avant que d'en-
trer en charge, & que ceux qu'on avoit chas-
sez de la Cour y seroient restablis comm
auparavant, les choses s'esloignoient tou-
jours des termes d'vn accommodement au
lieu d'aller droit à la paix.

C'estoit assez pour jetter des nouvelle
aigreurs dans l'esprit du Roy d'Angleterre
neantmoins ce ne fut pas tout, ces Deputez
ajousterent aux precedentes resolutions d
nouveaux obstacles à la paix. Les desordre
du Royaume provenans à leur avis de c
que plusieurs arrivoient sans aucun merit
aux plus hautes charges, & que ceux que S
Majesté Britannique avoit mis dãs la Cham-
bre haute empeschoient l'expedition de
affaires qui estoient traitées dans la basse,
fut aussi conclud par eux que ceux qui se-
roient entrez dans le Parlement en cette fa-
çon n'y auroient desormais point de voix
s'ils ne s'y faisoient recevoir par le Parle-
ment : Que personne ne seroit admis au
charges que par le consentement de ce Par-
lement : Que ceux de ce corps n'en seroien
point exclus sans vn decret particulier : E
que l'on envoyeroit par les Provinces pou

Ordonnances du Parlement sur le sujet de leurs plaintes.

prendre le serment de tous les Gouverneurs dessus cét article, afin que l'on cogneut ceux qui refuseroient de le faire.

L'intention de ces Deputez estant de vouloir sonder les volontez de beaucoup de peuple sur l'occurrence des affaires, ils trouverent vne invention pour sçavoir le secret de leurs cœurs, envoyerent quelques personnes de qualité par les Provinces, avec pouvoir d'interroger, & mesme d'exiger par sermét de tous ceux qu'ils voudroiét entreprendre si le Roy de la Grand' Bretagne n'avoit pas vn pouvoir absolu sur tout ses subjets, tant aux choses spirituelles que temporelles, afin de discerner par la confession qu'ils feroient leur Religion & leurs affections pour Sa Majesté Britannique ou son Parlement.

Maisons des Catholiques d'Angleterre visitées.

La crainte semblant redoubler de moment à autre dans l'ame des Parlementaires, ils firent visiter les maisons de tous les Catholiques de Londres, pour sçavoir si l'on y trouveroit des armes cachées; ordonnerent que la mesme chose seroit faite par tout le Royaume: Que l'on procederoit par toute la rigueur des Loix contre ceux dont les biens avoient esté confisquez, s'ils ne se presentoient au Parlement dans dix iours: Et d'autant que ceux-là paroissoient plus zelez au bien public qui trouvoient de nouvelles inventions pour troubler l'Estat, les habi-

tans du Comté d'Essex presenterent vne Re-
queste au Parlement, par laquelle ils deman-
doient que la Religion fust reformée; que
les Evesques fussent chassez, & reputez n'e-
stre plus membres du Parlement, parce qu'il
empeschoient que l'on ne travaillast à cette
reformation.

Le Parlement avoit envoyé quelques-vns
de leur corps aux villes les plus importantes
du Royaume pour les avoir à leur devotion
mais le Gouverneur de la ville de Hull n'ayãt
pas voulu confier sa garnison ny son arsenac
au sieur Hothan, qui y estoit allé par l'ordre
des deux Chambres pour y commander, il
promit de le remettre au Comte de Newca-
stel pour le Roy de la Grand' Bretagne, &
son arsenac au Capitaine Legge, choisi par sa
Majesté pour en avoir la direction; ce qui
donnant vn puissant mescontentement aux
Parlementaires, ils decreterent contre ce
Comte, sans parler alors du Capitaine Leg-
ge, d'autant qu'il avoit esté déja cité devant
la Chambre basse pour crime capital dont il
estoit accusé; neantmoins ce decret n'eut
aucune suite, car ce Gouverneur ayant pris
le conseil du temps, de son iugement & de
ses amis, receut enfin celuy que le Parlement
avoit envoyé, ce qui ne fut pas vn des moin-
dres sujets de la guerre, comme vous le ver-
rez par la suite de ce discours.

La ville de Hull reçoit vn Gouverneur par les ordres du Parlement.

Ces Parlementaires faisoient sonner hau-

ement que toutes les forces de leurs esprits
estoient bandées pour la pacification des
troubles, & sembloient n'avoir autre but
que le repos de tous les peuples, ce que le
Roy de la Grand'Bretagne voulant faire voir
n'estre pas dans la verité, leur escrivit en dat-
te du 30. Ianvier, & leur manda que si leurs
intentions estoient aussi sainctes qu'elles pa-
roissoient, il contribueroit volontiers au re-
pos public, qu'il commenceroit par le re-
stablissement de l'authorité, des revenus &
des privileges du Parlement, qu'il suivroit
par l'affermissement de la liberté des sub-
jets, de la Religion & ceremonies du culte
divin, & que touchant ces affaires il se fe-
roit voir plus favorable & plus indulgent
que tous les Roys ses predecesseurs; mais
que s'ils ne faisoient leurs profits de cette
ouverture, en donnant à l'authorité Roya-
le tout ce qu'elle devoit avoir de pou-
voir, il appelleroit le Ciel & la terre à tes-
moing contre eux, & les rendroit devant
tous les hommes du monde coulpables
des ruynes estranges dont l'Estat estoit me-
nacé.

Le Roy d'Angleterre fait des ouvertures d'accommodement.

La haine de la Religion estoit le plus puis-
sant pretexte que le Parlement prenoit pour
s'authoriser, & les peuples pour se porter à
l'insolence, c'est pourquoy l'on voyoit tous
les iours renouveller les plaintes des vns &
des autres dessus cét article: De là vint que

quatre mille Gentils-hommes du Comté d'Hartford presenterent au Parlement vne Requeste, par laquelle ils demandoient que le procez fut fait à tous les Catholiques qui refuseroient d'obeïr aux Loix du Royaume; que les autres fussent generalement desarmez, sans avoir esgard à la condition des personnes, que les places fortes fussent mises entre les mains de personnes desquelles on se pût asseurer; que les Evesques n'eussent plus de voix dans le Parlement, & qu'on esloignast de la Cour tous les mauvais Conseillers qui se trouvoient auprés de Sa Majesté Britannique.

Ordonnances du Parlement pour asseurer les places fortes.

La difficulté de satisfaire à tous les poincts de cette Requeste n'estant pas petite, on se contenta pour ce coup de deliberer sur celuy qui demandoit, que les places fortes fussent mises en bonnes mains, car il fut resolu dans cette seance que la tour de Londres, & les cinq ports du Royaume seroient mis sous le gouvernement de ceux en qui le Parlement auroit vne entiere confiance, & que d'ailleurs on pourvoiroit à la seureté du mesme Royaume. Quelques nouvelles courans alors que les Turcs d'Alger s'approchoient bien prés des costes de l'Isle, il fut encor ordonné que l'on dépescheroit vne puissante flotte contre eux, & les ordres furent incontinant donnez pour cela, mais les plus iudicieux estimerent que ces forces

n'estoient mises en Mer que pour appuyer l'authorité de ce Parlement contre sa Majesté Britannique, & non pas pour s'opposer aux forces des Turcs.

Cependant les propositions faites cy-devant de reformer le livre des Prieres publiques d'Angleterre par l'exemple des Escossois qui estoient venus à bout de cette entreprise avant que de quitter les armes, & la resolution prise de convoquer vn Synode national pour avancer l'effet de cette proposition ayans esté differées par la survenuë d'vne infinité de grandes affaires que le soulevement d'Irlande & les troubles qui commençoient à broüiller toute l'Angleterre faisoient naistre à chaque moment : Le Chevalier Edoüard d'Eering l'vne des meilleures testes du Parlement d'Angleterre les voulut remettre sur le tapis, & se resolut d'en dire vn iour ses sentimens, afin d'acheminer ces projets où les plus gens de bien desiroient les voir arriver. Ayant donc demandé silence, *Proposition d'vn Synode national.*

Messieurs, dit-il, vous nous avez promis vn Synode national pour esclaircir toutes les difficultez qui se trouvent dans l'exercice de la Religion: mais nous ne voyons point l'effet d'vne parole si genereuse & tant importante au repos public: Il eust esté pourtant à desirer que la chose se fust faite vn moment *Harangue du Chevalier d'Eering.*

apres sa proposition, puis qu'à mon advis c'est le seul remede que l'on peut apporter aux troubles par lesquels nostre Eglise souffre de l'alteration; & quoy que cette promesse donne quelque esperance de son succez, vous vous souviendrez, s'il vous plaist, que le salut des ames est si delicat, qu'il y a mesme vne espece de crime à differer les moyens par lesquels on le peut asseurer. Si vous avez iugé qu'il fust important pour monstrer à l'œil les erreurs qui se glissent dans nos exercices de pieté, pourquoy n'avez-vous pas desia fait assembler tous ceux à la prudence desquels vous avez resolu de remettre la conduite de cette affaire? Et si vous l'avez crû necessaire, n'auez-vous pas fait vn tort irreparable aux peuples qui en ont besoin, en negligeant l'execution de vos Ordonnances? A la verité l'on s'est mis en peine de regler nos ceremonies: mais comme ce ne sont que des feuilles, dont la bonne doctrine & la bonne vie sont les fleurs & les fruicts, l'on s'amusera vainement à retrancher ces feuilles, si les fleurs ne sont toutes pures & les fruicts dans leur excellence, l'on travaillera contre le precepte de l'Evangile: car on mettra le dehors des vaisseaux dans la netteté, sans vouloir penser à l'embellissement du dedans, l'on preferera l'ornement d'vne robe au corps pour lequel elle est faite, & l'accessoire au principal. Messieurs ne

vous offencez pas, si ie dis que cette negligence à produit vn mal dont la suitte est tres-dangereuse, chacun estend sa creance selon son caprice, & quantité de personnes se meslent desia de dogmatiser à leur mode. Que s'il est en nostre pouvoir de donner ordre aux affaires de la Religion, n'attendons pas que nous y soyons poussez par l'extremité des desordres, de peur que nous ne soyons responsables des fautes que nous n'aurons pas faites, & que nous ne fassions nostre crime de celuy d'autruy.

Vous-vous estonnerez peut-estre de ce que i'ay dit, que la plus-part establissent leur creance selon la portée de leurs esprits, où selon la vanité dont ils sont poussez, il n'est que trop vray que l'on en vse de la sorte: Quelques-vns preschent qu'il faut recevoir la Cene à genoux, autrement que l'on traite avec mespris vne chose dont le mystere ne peut quasi tõber en nostre pensée: les autres disent que c'est vne ceremonie de bien-seance; il y en a qui soustiennent qu'elle doit estre indifferente: Les plus malades disent que c'est vne idolatrie: L'on en trouve beaucoup qui osent avancer que la seconde Epître de S. Pierre n'a iamais esté faite par cét Apostre; le Symbole mesme est la butte de quelques vns, ils en alterent vne partie & reiettent l'autre; ces opinions sont suivies d'vne infinité de disputes qui se font par tout

avec ſcandale : Pluſieurs demandent que la Liturgie ſoit reformée, les autres veulent qu'on l'aboliſſe, & les moins ſenſez ont l'effronterie de dire qu'il faut oſter toutes les formes du culte public, à quoy la perſecution qu'on fait aux Eveſques ſert d'vn grand acheminement. A voſtre avis, Meſſieurs, d'où procedent toutes ces erreurs? du peu de ſoing que nous avons eu iuſques icy d'avancer ce Synode national lequel reglera ces opinions tant eſloignées les vnes des autres. Pardonnez-moy ſi ie dis que nous-nous flatons de vouloir que cette Aſſemblée paſſe devant nous & ſous nos ſuffrages, ce n'eſt pas noſtre fait, nous ne devons avoir eſgard que ſur les affaires de la police, & ie ne puis comprendre de quel eſprit vous avez eſté pouſſez quand vous avez crû que les deux Chambres de ce Parlement toutes compoſées de Gentils-hommes, gens de guerre, de Iuſtice, de Medecins, d'Advocats, Marchands & bourgeois, pouvoient decider tant de poincts de Theologie, de la ſeule lumiere deſquels dépend le ſalut d'vne infinité de perſonnes : Car ſi le Clergé qui a touſiours eſté fort conſiderable dans ce Royaume eſt d'vn avis contraire à celuy que nous aurons pris, comme le pourrons-nous obliger à ſouſmettre ſes ſentimens aux noſtres, & s'il eſt de meſme avis, pourquoy le chaſſerons-nous de nos Con-

seils? Messieurs, demeurons d'accord, & soûtenons avec chaleur que cette affaire appartient aux Ecclesiastiques, l'Office desquels est de s'addonner aux emplois qui regardent le salut des ames: Ne deffendons point aux Evesques d'exercer icy ny dans le Synode que nous demandons leurs fonctions ordinaires, de peur que nous ne fassions dans ce Royaume vne coustume que vous avez tousiours trouvée mauvaise dans Amsterdan, où l'on souffre toutes sortes de Religions à la reserve de la Romaine, & vous souvenez, que si le Roy nous a commis les plus importantes affaires de ce Royaume, ce n'a pas esté pour changer les matieres de la police Ecclesiastique en ce qui regarde les articles de nostre Foy.

Cette Harangue ainsi achevée fut trouvée trop hardie, bien qu'elle fust puissamment appuyée de fortes raisons. Et chacun des assistans s'estant imaginé qu'elles avoiét esté deduites contre luy, tous tomberent d'accord de punir la liberté de ce langage, & firent mettre celuy qui l'avoit fait dans la Tour de Londres. Cependant les Escossois voyans vn si grand brasier prest de consommer l'Angleterre, apprehenderent de se voir envelopez dans ces flames, & pour cette consideration resolurent de s'entremettre de la Paix: Les moyens d'arriver à ces fins ne leur estans permis qu'en presentant vne Re-

Ce Chevalier est envoyé dãs la Tour de Londres.

Requeste des Escossois en faveur du Parlemẽt d'Angleterre.

queste à sa Majesté Britannique: Les plus considerables de ce Royaume s'assemblerent pour en dresser vne, laquelle ayant esté conceüe en ces termes, fut envoyée à Vindsore où la Cour estoit, & sa copie portée à Londres pour estre communiquée au Parlement.

REQVESTE PRESENTE'E au Roy de la Grand' Bretagne par les Escossois, le 27. Ianvier dernier, en faveur du Parlement d'Angleterre.

SIRE,

Vos humbles & fidelles sujets, commis & ayans pouvoir du Royaume d'Escosse, considerans meurement le rapport mutuel qui se trouve entre vos Royaumes d'Escosse & d'Angleterre estre tel qu'ils florissent tousiours ensemble, ou que la ruyne de l'vn entraine necessairement celle de l'autre apres soy, & leur proximité estant telle que le vice ou intemperie de l'vn de ces Estats, comme vne espece de contagion, se communique aisément à l'autre: ce que l'experience a rendu notoire, & a esté encore reconnu &

authorisé par l'alliance de ces deux Royaumes susdits, publiquement ratifiée dans le dernier Parlement d'Escosse, vostre natal & plus ancien Royaume : Ils sont tous deux pleinement persuadez qu'ils ont vne obligation reciproque à maintenir la paix & la liberté l'vn de l'autre, & par mesme moyen la seureté de vostre Royale personne, qui dépend principalement de cette bonne vnion. C'est pourquoy nous sommes resolus d'employer tout nostre soing & diligence à establir vne bonne & durable Paix entre vostre Majesté & son peuple, qui sera vn moyen de vous conserver & confirmer l'vnion & l'affection fraternelle de ces deux nations pour la gloire de Dieu, la Paix de l'Eglise & celle de ces deux Estats. Nous offrons & voüons à cette fin à vostre Majesté, comme aussi nous-nous y reconnoissons obligez, tous les soings & devoirs qui nous seront possibles pour oster toutes les occasions de défiance qui pourroient naistre entre vostre Majesté & son peuple, & sommes prests de monstrer par effet nos derniers efforts, afin d'establir la Paix & la tranquilité en ce Royaume, en telle sorte que ces deux Royaumes, l'Angleterre & l'Escosse, soient vnis en la ioüissance d'vne pleine paix & entiere liberté sous l'auguste Sceptre de vôtre Majesté, qui est le plus ferme, plus solide & plus asseuré fondement sur lequel vostre

Royale persoññe, vostre Couronne & dignité puissent estre appuyées. Nous prenons donc en fin la hardiesse de faire entendre à vostre Majesté combien nous avons de desplaisir de voir les dissentions & mauvaises intelligences qui naissent tous les iours entre elle & son peuple: dont nous reconnoissons l'origine & l'accroissement venus des Conseils des Prelats Catholiques & de leurs adherans: lesquels ne tendent à autre fin par leurs troubles, qu'à empescher que la reformation n'aille en augmentant, & à destruire la pureté de nostre Religion dans tous les lieux de vostre obeïssance. C'est pour ce sujet qu'ils ont esmeu les dissentions sur le fait de l'authorité des Parlemens, de la iuste liberté des sujets, énervans vostre puissance & authorité Royale, sous pretexte de la deffendre. Et ayans par la Divine providence esté frustrez de leurs desseins, & toutes leurs coniurations & entreprises ayans avorté dans l'Escosse, ils ont tourné toutes leurs ruses & artifices à émouvoir de pareils troubles dans l'Angleterre & l'Irlande. A ces causes & afin que nous nous acquittions de nostre devoir envers vostre Majesté, & de l'affection fraternelle que nous devons au Royaume d'Angleterre, nous luy venons humblement offrir tout nostre pouvoir & nostre soing pour adoucir ces difficultez, prians pour ce sujet vostre Majesté, qu'elle embrasse

embrasse les solides & salutaires Conseils des deux Chambres du Parlement, & qu'elle s'arreste sur iceux, comme sur les plus certaines & asseurées bazes de la Paix & prosperité de ses Estats, & le plus infaillible remede pour prevenir la ruyne dont ce Royaume d'Angleterre est menacé. Nous prions aussi vostre Majesté de penser serieusement quelle iuste occasion de crainte & d'apprehension elle donnera à tous ses sujets de ses autres Royaumes, lors qu'ils entendront que dans cestuy-cy l'authorité des Parlemens, la liberté & les droits de ses sujets seront diminuez ou revoquez en doute. Laquelle priere nous luy faisons avec cette ferme asseurance, que si elle veut y prester l'oreille, en quelque confusion que ses affaires se trouvent à present, elles se trouveront en bref restablies en vn meilleur estat, au grand bien & vtilité de tous vos sujets, lesquels souhaitent constamment que vous les puissiez long temps heureusement gouverner, & au nom de tous les fidelles sujets & serviteurs de vostre Majesté, le Comte de Loudian-Kar, fils du Comte d'Ancram : le Comte Lindsay : Bal-merino : le Chevalier Thomas Morton : le Chevalier Thomas Hope : le Chevalier Archibaut Ichuston : Iean Smyth Chevalier, Maistre Robert Barklay, & Maistre Patrice Bell.

La fidelité des Escossois pour sa Majest
Britannique, leurs bonnes volontez enver
le Royaume d'Angleterre, & leur amour a
bien des peuples, paroissans avantageuse
ment en cette Requeste, les deux Chambre
du Parlement qui en avoient eu la lecture
se creurent assez puissamment obligée
pour ne demeurer pas sans ressentiment
c'est pourquoy n'ayans pas laissé partir le
Deputez Escossois sans leur avoir tesmoign
que cette action les rendoit redevables
ceux de leur nation qui traitoient les An
glois en freres, elles deputerent sept person
nages de leur corps pour leur aller rendr
en Escosse les actions de graces deües à de
obligations si puissantes.

Procedez du Parlement contre le Roy d'Angleterre.

Cependant les chemins s'ouvroient pou
entrer dans les desordres avec plus de facili
té que iamais: car le Roy d'Angleterre ayan
envoyé des memoires pour la levée de que
ques deniers, & recommandé au Parlemen
trois Colonels ausquels il vouloit donn
de l'employ pour l'Irlande, le Parlement f
deffence pour le premier poinct, que l'o
n'eut plus à proposer dans l'Assemblée a
cune chose de cette nature, & pour le se
cond, iugea ceux que le Roy vouloit en
voyer en Irlande incapables d'aucun en
ploy où la fidelité fut desirée, d'autant qu'i
estoient tous trois du nombre de ceux q
avoient accompagné sa Majesté lors qu'el

fut au Parlement pour faire enlever ceux qu'elle accusoit. Ce ne fut pas contre ces trois Colonels seulement que le Parlement fit esclater son ressentiment, mesme Arrest fut donné contre tous ceux que sa Majesté Britannique avoit fait enrooller à Witehal, Hamptoncourt, ou Vindsore, & deffences leur furent faites d'exercer aucun acte de commandemét dans les armées, s'ils ne donnoient au Parlement vne satisfaction toute entiere de l'offence qu'il avoit receüe quand ils suivirent le Roy pour le mesme dessein que dessus.

Le Parlement voulant alors terminer trois importantes affaires, la fin desquelles dépendoit de la resolution du Roy d'Angleterre, quatre Deputez de la Chambre basse allerent à Vindsore pour avoir vne response ouverte & finale, le premier poinct estoit. De remettre la Tour de Londres, les Forts & ports entre les mains de personnes qui fussent à la devotion de son Parlement: Le second, de confirmer l'Arrest donné par les deux Chambres contre les Evesques ausquels on avoit entierement osté la seance: Le dernier, de nommer pour Lieutenans des Provinces ceux qui luy seroient proposez par le Parlement. Les habitans de Londres ayans en mesme temps fait supplier le Roy de leur donner le Chevalier Cosniers pour Gouverneur de la grosse Tour: Sa Majesté

Propositiōs de la Chambre basse accordees par le Roy d'Angleterre.

contenta les Deputez de la Chambre basse
confirma l'Arrest donné contre les Euef-
ques, & nomma tous les Lieutenans de
Provinces que le Parlement avoit proposez
Quelque grande que soit l'envie, la Iustice
& la Vertu trouvent tousiours des partisans
qui les deffendent contre ses attaques : En-
cor que l'abolition des Evesques d'Angle-
terre fust souhaittée avec passion de tout le
Parlement, il se trouva neantmoins parmy
tant de persecuteurs vn homme de bien, qu
apres la publication de cét Arrest entrepri
de les deffendre, & faire voir qu'on exerçoi
contre eux vne tyrannie, au lieu de leur ren-
dre quelque Iustice. La piece est digne de la
curiosité du Lecteur: ie ne le priveray pas de
la satisfaction qu'elle m'a donnée.

Deffences pour les Evesques d'Angleterre.

AVant que de vous rendre raison du re-
fus que ie vous ay tousiours fait de si-
gner les requestes qui ont esté presentée
contre les Evesques, & à plus forte raiso
l'Arrest que l'on a ces iours passez donn
contre eux : vous sçaurez que pour le bien
du public, de la Province & de ceux qu
m'ont deputé, ie seray tousiours prest d'em-
ployer non seulement ma main, mais ma vi
& mes biens, comme i'en ay donné de
preuves suffisantes. Mais n'estant qu'vn suje
particulier, vn Protestant & nullement Le-
gislateur, ie tiens qu'il y va de ma conscien

te, & que c'est agir contre la raison & le iugement, que de prester en cette qualité le ministere de sa main à vne faction, & sans y estre obligé par aucune authorité valable de consentir qu'il n'y ait point d'Evesques. Ie ne suis donc pas d'avis pour les raisons que ie vay dire, de suivre le torrent d'vne populace mal affectionnée envers ses chefs.

Premierement, pource qu'à l'exemple & recommandation du Parlement, i'ay protesté solemnellement de maintenir & deffendre autant que les Loix me le permettront la Religion Reformée & Protestante mentionnée en la doctrine de l'Eglise Anglicane, dans le 36. article de laquelle la dignité des Evesques est nommément confirmée.

2. Ie suis obligé par ladite protestation de maintenir & deffendre le pouvoir, les privileges & les anciens actes du Parlement : lesquels ne confirment pas seulement l'Office des Evesques, mais leur donnent la session qu'on leur veut oster par ce dernier Arrest, & la qualité de membre du Corps de la Maison haute dudit Parlement qu'on leur dispute auiourd'huy.

3. Ie suis obligé par la mesme protestation de maintenir & deffendre les droits legitimes & la liberté de tous les sujets : à plus forte raison de ceux qui sont du Corps du Parlement, & du plus digne & plus haut ordre, tels que sont les Evesques : dont ie dois

par consequent maintenir tant que ie pou-
ray tous les droicts & libertez legitimes.
4. Mais ce qui m'oblige le plus & av
moy tous les bons sujets du Roy, est le mai
tien & deffence de sa personne, de son ho
neur & de son Estat, qui sont grandemen
interessez par telles innovations, n'y ayan
rien qui les conserve mieux que l'vnion &
paix parmy ses trois Royaumes : Comme a
contraire il n'y a point de moyen plus pui
sant de les desvnir qu'en prenant la licen
d'enfraindre ses anciennes Loix & Ordo
nances, ausquelles l'honneur & le salut d
Roy, la liberté, la paix & prosperité d
Royaume sont inseparablement attachez.
5. Ie suis encor tenu de m'opposer par tou
tes voyes permises à la force ouverte, au
pratiques, complots & conspirations,
quoy tend l'obtention de l'Arrest dont e
question.
6. On m'a aussi fait promettre, que pa
esperance, crainte, faveur, ou autre respec
quelconque, ie ne contreviendrois point a
serment solemnel que i'ay vne fois prest
pour la conservation du Roy & de l'Esta
lequel vœu ie vay notoirement choquer &
enfraindre si i'acquiesce à cét Arrest.
7. En fin cét Arrest estant vne contradi
ction manifeste à l'ordre legitime, & ten
dant à la subversion de l'Estat, ie ny pui
consentir.

Aussi n'est-il pas raisonnable quand quelques Evesques auroient failly (& vous sçavez qu'il y en a eu & a encor aujourd'huy parmy eux de tres-pieux & gens de bien) que pour l'abus d'vne chose on oste son droit vsage, que pour l'offence de quelques particuliers on punisse le general, & pour le present coulpable la posterité innocente. Considerez plustost si cette haine qu'on porte aux Evesques ne vient point de quelques-vns mal affectionnez pour avoir esté censurez & corrigez par eux, suivant que leur charge les y oblige. Permettez aux coupables d'oster tous les Iuges, & vous verrez en quel desordre nous vivrons dans le monde. Il ne sera pas moindre en l'Eglise: tellement qu'au lieu de destruire, comme ils disent, Babylon, ils en edifieront vne autre. Encor que ces gens-là se trompent, les inferieurs ayans coustume d'executer les Loix avec plus de rigueur que les personnes relevées, i'aime mieux dire que ce n'est pas à moy de mespriser mon devoir envers mes Superieurs, bien qu'ils mesprisassent le leur envers moy, me souvenant que Dieu regnant & gouvernant comme Roy és Cieux, n'a pas voulu que tout ce qui est icy bas fust sous vne égalité Anarchique. C'est luy qui vnira nos cœurs quand il voudra à de meilleurs sentimens: Voire si le Parlement n'alloit point à l'abolition entiere des Evesf-

ques, mais seulement à changer quelque chose dans leur gouvernement, ie me croirois obligé par la conscience à suivre son avis, & que vous eussiez en cela voulu estre imitateur de Dieu, lequel lors que ses enfans sont tombez en des fautes, les corrige bien; mais au lieu de les perdre, les fait souvent devenir les plus grands instrumens de sa gloire.

Ie sçay bien que toutes les raisons pour fortes qu'elles soient ne m'apporteront que de la risée & mocquerie, des censures & des reproches: mais i'auray au-moins cette satisfaction interieure que ma conscience s'en sera deschargée sur la vostre, voire quelque mauvais traitement que vous m'en deviez faire, ie vous declare que ie ne puis tenir que pour ennemis formels de l'Estat & de mon salut, ceux qui seront ennemis irreconciliables de nos Evesques: Ie dis bien plus, que s'ils ne se repentent de bonne heure, ils periront à iamais mal-heureusement, me contentant d'estre amy invariable de la verité & de la iustice.

Voila quelques raisons de celles qui regardent le fonds de l'affaire, mais les circonstances aggravent encore merveilleusement le fait. Car au lieu d'avoir en assemblée publique & libre les consentemens des Eschevins & Corps de ville & des autres Magistrats d'icelle, ensemble de tout le peuple,

on eſt allé la nuict de maiſon en maiſon perſuader, voire forcer les particuliers à rompre ce qu'ils avoient auparavant requis dans le Parlement, & l'on fait paſſer les ſeings ainſi mendiez ou extorquez clandeſtinement pour le ſuffrage legitime d'vne ville ou d'vne Comté ou Province, engageant contre toutes les formes tout le public ſous la malice & la haine que quelques-vns portent au gouvernement. Dont la conſequence eſt tres-perilleuſe, veu que les Gouverneurs pour bons qu'ils ſoient ne ſçauroient reüſſir en leurs deſſeins, ſi la multitude d'vn peuple tumultueux prend des reſolutions contraires.

Les troubles d'Angleterre eſtans aſſez grands pour faire eſvanoüir la plus part des ſoins que l'on euſt pû prendre de ceux d'Irlande, la guerre ne s'y faiſoit pas avec beaucoup de rigueur, & les ſouſlevez attendoient touſiours qu'on leur fit droit ſur le Manifeſte qu'ils avoient envoyé au Roy de la Grand' Bretagne & au Parlement, lequel ayant eſté conçeu ſur les proteſtations d'vne inviolable fidelité envers Sa Majeſté Britannique, & ſans autre fin que l'exercice de la Religion qu'ils profeſſoient, leur devoit faire eſperer qu'on les eſcouteroit favorablement; mais ayans appris qu'au lieu de leur rendre Iuſtice, on les chargeoit de beaucoup

de crimes dont ils ne se trouvoient point coupables, ils resolurent d'envoyer vn second Manifeste à la Cour pour faire paroistre leur innocence, & d'autant que pas vn d'eux n'ozoit entreprendre d'en estre porteur, ils s'aviserent d'eslargir vn prisonnier de guerre nommé Wentreorth Protestant considerable dans son party, & n'exiger de luy pour rançon qu'vn serment de porter au Parlement ce Manifeste, ce qu'il executa selon sa promesse. Voicy la copie dans les termes de sa version.

SECOND MANIFESTE des Jrlandois, envoyé au Parlement d'Angleterre.

Second Manifeste des Jrlandois.

NOus Catholiques Romains du Royaume d'Irlande, faisons sçavoir que de tout temps nous avons esté bons & fidelles subjets de sa sacrée Majesté, nonobstant les grandes oppressions que nous avons souffertes par des Gouverneurs destinez à la ruyne de nos vies, honneurs & biens. Toutesfois joüissans de quelque liberté de Religion par l'influence de la charité Royale de Sa Majesté envers nous, & ne regardans point à la perte des corps pour conserver la liberté des ames, nous sommes entierement

resolus de nous attacher perpetuellement au service de Sa Majesté Royale & celle de ses successeurs, & ce d'vn hommage immuable & sincere : Nous maintenons que le Parlement d'Angleterre nous envie malicieusement toutes les graces receuës de Sa Majesté par ceux de nostre nation : & sçachant bien que nous n'en cherissons aucune tant que celle de la Religion, & voyant Sa Majesté encline à nous en donner la liberté, il oste des mains de sadite Majesté toutes les prerogatives Royales, sous le specieux pretexte du bien commun de tout le Royaume : Voire encor que nous soyons des plus loyaux subjets, nous voyons evidemment que ledit Parlement a fait & continuë vn complot d'esteindre non seulement la Religion (vnique moyen de nous faire vivre heureux) mais aussi de nous supplanter, & d'effacer de tout le Royaume avec le nom de Catholique, celuy d'Irlandois. Ce qui paroist tant par les Actes que ledit Parlement veut faire passer touchant nostre Religion, pour laquelle les Catholiques d'Angleterre & d'Escosse ont tant pâty, que par les menaces qu'ils nous ont n'agueres faites de nous envoyer l'armée Escossoise pour nous combattre l'espée en vne main & leur Bible en l'autre. Voyans donc cette entreprise si dangereuse à la subversion totale de la liberté de nos consciences

& de noſtre pays, le pouvoir de noſtre tres-gracieux Roy oſté & comme arraché par force de ſes mains, dans leſquelles Dieu l'avoit mis, de l'authorité & ſoing duquel dépend noſtre vnique tranquillité & conſolation, comme ſans eux l'apprehenſion de noſtre preſente ruyne nous enſeigne, & avertit de nous ſauver: Nous à cette fin, pour rendre leſdites prerogatives à Sa Majeſté, auquel & à ſes ſucceſſeurs elles ſont deuës, comme l'eſſence & la vie de la Monarchie, eſperans par là d'affermir vne vnion forte & invincible entre ſa Royale affection & noſtre obeïſſance & loyauté incomparable envers Sa Majeſté: Avons pris les armes, & nous ſommes nous meſmes mis en poſſeſſion des meilleures, & plus aſſeurées forteresses du Royaume, pour nous rendre capables de ſervir Sa Majeſté, & nous deffendre contre les reſolutions tyranniques de nos ennemis. C'eſt en peu de mots la juſte cauſe de noſtre preſent ſouſlevement: par lequel nous ſommes reſolus de rendre parfait l'avancement de la verité, & le ſalut du Roy & du pays: Ce que nous avons voulu publier par tout le monde, pour l'informer de la iuſtice & innocence de noſtre procedé, les particularitez duquel nous declarerons cy-apres: Finiſſans avec ce vœu & cette priere ſolemnelle,

Que Dieu ſauve le Roy.

Nous declarons donc à Dieu & à tout le
nonde, Que tout ce que nous avons fait
usques à present & ferons à l'avenir est pour
naintenir nos Roys & nostre Religion: &
e peur qu'en nos procedures on ne se mes-
renne, nous avons iugé à propos de publier
tout le monde par cette nostre Declara-
ion ou Remonstrance.

I.

Les assemblées particulieres d'vn peuple
actieux & mal affectionné à tout gouver-
ement & bien public, conspirant en divers
ndroits, & estudiant pour nostre ruyne &
extirpation de nostre Religion.

II.

Qu'il y a diverses personnes employées
out exprés par ledit peuple, avec des Re-
uestes & autres escrits tous prests, afin de
es avoir signez & authorisez d'vne multitu-
e ignorante & confuse, & puis portez au
'arlement d'Angleterre, afin que les Catho-
ques & les Evesques Protestans, s'ils se joi-
nent avec nous, soient bannis ou autre-
nent extirpez de ce Royaume-là, & les
vesques deposez.

III.

Ils demandent que le gouvernement de
e Royaume soit mis par succession entre
es mains d'autant de pauvres Ministres ne-
essiteux qu'il y en a dans ledit Royaume:
esquels pour se faire grands ont desia par

des inventions si subtiles accablé la Nobles-
se & le peuple, que ny l'vn ny l'autre ne se
peut asseurer d'aucune chose de ce qu'il pos-
sede.

IV.

Nous voyons aussi que Sa Majesté Roya-
le, à laquelle nous croyons avoir nostre ad-
dresse, est tellement oppressée par l'arrogan-
ce de subjets si déloyaux & inutiles, & tout
à fait retranchée de toutes prerogatives,
qu'il n'y avoit pas moyen de pouvoir espe-
rer aucun support pour nous, tant que ces
gens-là auroient en son Royaume le credit
qu'ils ont à present.

De toutes lesquelles choses faisans meure
& serieuse consideration, nous avons craint
d'estre soudainement attrappez & envelop-
pez par des ennemis si puissans & si fort ani-
mez contre nous: tellement que nous avons
trouvé entierement necessaire d'armer pour
nostre seureté & deffense, & pour le salut
de Sa Majesté, contre ces malicieux pertur-
bateurs de tous Estats où ils ont superiori-
té, & qui ne veulent permettre ny Roy ny
Evesque. Comme plusieurs autres lieux peu-
vent rendre fidelle témoignage de l'humeur
de ces factieux & seditieux Puritains, les
vniques perturbateurs de tous Estats, & qui
eussent introduit les mesmes miseres sur le
chef de la Reyne Elizabeth & du Roy Iac-
ques, si leurs Conseils ne les eussent preve-

uës : Declarans toutesfois que nous som-
nes prests de quitter les armes lors qu'il
plaira à S.M. de nous le commander & nous
secourir avec les Protestans de ce Royau-
me, qui sont ses vrays subjets. C'est ce que
cependant nous avons voulu intimer aux
bons subjets du Roy, afin qu'ils nous assi-
tent avec plus grand courage, iusques à ce
que nous ayons plus de temps de faire pa-
roistre à Sa Majesté nos plaintes & le tort
qu'on nous fait, & qu'elle soit plus puissante
pour nous aider.

Le Parlement d'Angleterre estoit trop
choqué pour faire droict à ce Manifeste, il
n'y respondit aussi que par vn envoy de nou-
velles troupes tirées d'Angleterre & d'Es-
cosse, & par vn Edict par lequel tous ceux
qui favorisoient ce party furent declarez
traistres à la patrie, ce qui n'ayant servi qu'à
aigrir davantage les Irlandois, ils se remuë-
rent avec plus de vigueur qu'au commence-
ment, prirent quelques places dans le pays,
& donnerent de si fortes allarmes par tout
le Royaume, que pour voir arrester le cours
de toutes ces fougues le Conseil Privé de
Dublin, les fit solliciter de luy envoyer leurs
demãdes, afin que l'on cherchast les moyens
de les contenter. Ce chemin leur estant donc
ouvert, ils y entrerent sans repugnance, &
furent porter ces articles à Dublin.

Articles envoyez par les Catholiques Irlandois au Conseil Privé de Dublin.

Nous demandons vne pleine, libre, publique, generale & irreprehensible profession de l'ancienne & vniquement veritable Religion Catholique dans cét ancien Royaume d'Irlande.

Qu'à cette fin toutes les Eglises, Chapelles, Oratoires, & Temples, tant des Parroisses particulieres que generales & Cathedrales, nous soient renduës pour l'vsage des habitans naturels du Royaume.

Restitution de toutes les Maisons Religieuses, Abbayes, Prieurez, Monasteres & Vniversitez, avec leurs anciennes terres, & tous les droicts qu'elles ont autresfois possedez.

Que tous les heritages ostez aux habitans naturels du Royaume du temps de la Reyne Elizabeth & du Roy Iacques, soient restituez.

Que les nobles descendans de ceux qui ont esté privez de la vie & de l'honneur sous les regnes de ces Princes, soient restablis aux dignitez de leurs ancestres.

Que les ports & places fortes d'Irlande soient mises entre les mains de Gouverneurs Catholiques, & non d'autres, comme on a mis ceux d'Escosse & d'Angleterre entre les mains des Protestans & Puritains.

Que le Roy nous donne vn Vice-Roy Catholique.

Qu'il

Qu'il y ait non seulement vn pardon, mais vne amnistie generale de tous actes d'hostilité.

Que les Marchands Irlandois ayent les mesmes privileges & exemptions dans leur commerce aux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse, qui ont esté n'agueres accordez aux Anglois en Escosse, & aux Escossois en Angleterre.

Que le Comte de Corke soit contraint de rendre aux enfans de la Noblesse Irlandoise, qu'il a ruynée sous pretexte de confiscation, telle portion de leurs biens qui sera jugée convenable pour leur nourriture.

Que l'on restablisse tous les privileges octroyez à la nation Irlandoise par le Roy Edoüard IV.

Qu'on n'empesche point aux troupes Irlandoises qui n'ont pas moyen de vivre dans le pays, de passer la mer, & aller servir tels Princes ou Estats qu'ils voudront, au cas que le Roy de la Grand'Bretagne n'ayt pas besoin de leur service, sans les astreindre par aucun serment contraire à la profession de leur foy.

Finalement que l'on nous donne tous les trois ans vn Parlement qui ne soit composé que de personnes choisies dans le Royaume d'Irlande, comme en Angleterre.

Le Conseil Privé de Dublin vit ces arti-

cles signez de la plus grande partie des Seigneurs Catholiques d'Irlande,& les envoya iusqu'à Londres; mais leur lecture ne servit que pour accroistre la haine avec laquelle ce Parlement cherchoit la ruyne de ce party. En effet les troubles qui s'eslevoient dans l'Angleterre ne luy pouvans faire perdre la volonté d'exterminer ces souslevez, il vit de bon œil & approuva de grandes propositiōs qui luy furent faites alors de jetter de puissantes forces en Irlande. Entre les principaux pretextes que ce Parlement prenoit de travailler à la ruine des Irlandois, celuy de la Religion marchoit le premier, l'independance du Parlemēt qu'ils demandoient estoit le second, & l'opinion qu'il avoit conceuë, que ce peuple vivoit sans conduite & sans discipline occupoit le troisiesme lieu. Les deux premiers poincts ont esté desia pleinement esclaircis, il faut voir si le Parlement pouvoit donner quelque fondement au dernier, Ces Irlandois ayans donc appris qu'on les accusoit de ne cognoistre point de Loix ny de discipline, ils voulurent faire voir qu'il n'y avoit point de Iustice à leur faire cette objection, & pour en donner des preuves asseurées firent par tout courir vn escrit dont voicy les mots.

Rejettez par le Parlement de Londres.

LOIX NAGVERES *establies entre les Catholiques d'Irlande soûlevez, avec la forme du nouveau serment par eux presté pour le maintien de leur ligue.*

PREMIEREMENT.

IL ne sera permis à aucun, sous peine de la vie, de prendre le bien des Catholiques, ny leur faire aucun dommage, soit Irlandois, Anglois, Escossois, ou de quelque autre nation que ce puisse estre, habitant de ce Royaume, excepté tant seulement ceux qui se seront declarez ennemis de la cause commune, ou qui refuseront de prendre les armes pour sa deffense. Auquel dernier cas mesme il ne sera pas licite, sous pareille peine, de nuire ausdits Catholiques sans ordre exprés des Comitez, Directeurs, ou Intendans de Iustice, establis en chacune Comté, ou de la plus grande partie d'iceux.

Loix establies entre les Catholiques d'Irlande.

II.

Si quelqu'vn de l'vn ou de l'autre sexe qui ait iusques à present fait profession de la Religion Protestante, se reconcilie à la sainte Eglise Romaine, tant qu'il y perseverera,

il ne ſouffrira aucun dommage en ſon corps, ny en ſes biens: Toutesfois pour obvier aux fraudes, les chaſteaux & places fortes qui ſe trouveront leur appartenir & importer à la ſeureté de la cauſe, demeureront ſix mois en depoſt entre les mains des Directeurs, ou de ceux qu'ils y commettront, qui leur tiendront compte des revenus deſdits lieux.

III.

Le mary eſtant Catholique & la femme Proteſtante, ils ne ſouffriront aucun dommage en leurs biens, meubles ou immeubles: mais ſi le mary eſt Proteſtant & la femme Catholique, le tiers des biens ſera oſté de la diſpoſition du mary, pour la nourriture & entretien de ſa femme, & encor ſera pris ſur les deux tiers reſtans ce qui ſera arbitré par les Directeurs ſuſdits pour l'education de leurs enfans.

IV.

Les tributs, revenus, droicts & prerogatives temporelles du Roy de la Grand' Bretagne, ſeront exactement conſervez & maintenus, & tous les ſubjets & tenanciers ponctuellement contraints de les payer entre les mains des Fermiers & Receveurs ordinaires de Sa Majeſté, pour l'vſage & ſervice d'icelle.

V.

Il n'y aura aucune diſtinction entre les Hibernois naturels & les anciens Angl-Hi-

bernois ou autres quelsconques vrays Catholiques: mais ils seront indifferemment considerez & avancez aux charges selon leurs merites, moyennant qu'ils soient fidelles au Roy, conservent & avancent de tout leur pouvoir la cause commune de ladite Religion.

VI.

Il ne sera permis à aucun de sortir des limites de son Comté pour aller fourrager sans ordre des Directeurs.

VII.

Ceux qui se seront appropriez les biens de leurs compatriotes de contraire party, seront tenus d'en laisser l'administration aux Directeurs, ou leur en rendre compte, ou du moins leur en rapporter la plus grande partie: Auquel premier cas les Directeurs susdits leur attribueront vne digne & convenable recompense: comme au contraire les vsurpateurs qui seront convaincus d'en avoir vsé autrement, seront condamnez à payer à la cause commune, le double de la valeur desdits biens.

VIII.

Il est deffendu à tous sur peine de la vie, d'envahir sous pretexte de cette guerre, ou autre quelconque, aucune maison que ce soit: non pas mesme sur quelqu'vn qui fera profession ouverte de la Religion Protestante, mais ne sera encor declaré ennemy ouvert de la

cause, s'il n'en a vn pouvoir special des Directeurs: & si par le passé quelqu'vn y a contrevenu, il sera tenu de rendre à la premiere demande les biens de celuy ou de ceux à qui il les aura vsurpez.

IX.

Tous indifferemment & de quelque condition qu'ils soient, contribueront à proportion des biens qu'ils possedent dans chacune Comté, aux necessitez des affaires desdites Comtez, les sommes que les Directeurs ou la plus grande partie d'iceux leur ordonneront, à peine de payer l'amande par eux aussi ordonnée.

X.

Nul, sous peine de la vie, ne ravira ou fera violence à aucune femme mariée, vefve ou fille Catholique ou Protestante, & n'entreprendra d'oster les habits de dessus le corps d'aucun homme, fille ny femme, aussi de quelque Religion qu'ils soient.

XI.

Toutesfois & quantes que quelque chasteau ou place forte sera prise par composition, ce sera vn crime capital d'enfraindre les articles & conditions du traité, ou d'y entrer en plus grand nombre qu'il n'aura esté accordé, de cacher ou d'emporter vne partie du butin, & l'employer à son vsage particulier: mais le tout sera laissé en la libre disposition des Directeurs, pour estre em-

ployé à la subsistance des gens de guerre avec la plus grande équité qu'il sera possible.

XII.

Aucun soldat ou autre ne sera si ozé que de dérober, piller, brusler les fruicts ou les maisons des ennemis mesmes, & commettre tels autres cas preiudiciables sans l'exprés commandement des Directeurs.

XIII.

Particulierement est deffendu sous les mesmes peines, de dérober ou apporter aucun dommage au corps & biens des artisans ou marchands de ce pays exerçans leur art & commerce, & les Directeurs les prennent en leur protection & sauvegarde speciale, tant & si longuement qu'ils ne seront point trouvez coupables d'aucune trahison contre la cause commune: mais vaqueront à leurs exercices honnestes.

XIV.

Il est deffendu, sous les mesmes peines à tous laboureurs, bergers, ou autres personnes non enroollées & n'estans sous la charge d'aucun, & qui ne seront point membre d'aucune des armées Catholiques de ce païs, de quitter leur condition pour porter les armes, mais il leur est enjoint de demeurer chez eux pour continuer l'exercice de leurs arts & manufactures, sinon qu'ils emportent avec eux le certificat de quelque personne

de conſideration, contenant le lieu d'où ils partent, & où ils vont.

XV.

On procedera contre les Catholiques refuſans d'ayder à la cauſe commune, comme l'on feroit s'ils eſtoient Proteſtans: ce qui ne ſe fera point toutesfois que par l'ordre des Directeurs.

XVI.

Tous les tenanciers des Catholiques de quelque Religion qu'ils ſoient, ſeront griefvement chaſtiez à l'arbitrage des Directeurs ſuſdits, en cas qu'ils ſoient en demeure ou refuſans de payer leurs rentes & devoirs annuels.

XVII.

Tous les douze iours (en cas que ce terme n'eſcheoye point à vn Dimanche ou Feſte choumable, auquel cas l'aſſignation ſera remiſe au iour ſuivant) les Directeurs ſeront tenus de s'aſſembler en vn lieu commode par eux choiſi pour terminer tous les differens, appaiſer les émotions, & éviter les confuſions aſſez ordinaires en tous les nouveaux deſſeins.

XVIII.

En fin il eſt deffendu, auſſi ſous peine de la vie, de porter ou faire entrer aucuns vivres ou ſecours dans les places occupées par les ennemis, & d'avoir aucun commerce ou intelligence de bouche où par eſcrit

ıvec les Chefs ou soldats au preiudice de la
:ause.

Formulaire du serment des Catholiques Irlandois souslevez.

Au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit.

'E promets, voüe & iure d'avancer & de-
.fendre de tout mon pouvoir la sainte Foy
Catholique Romaine, & de iamais n'appor-
:r ny souffrir qu'il soit apporté de propos
eliberé, sous espoir de recompense, ou par
engeance, aucun preiudice à nul Catholi-
ue Romain, Irlandois, Escossois, ou de
ıelque autre nation que ce soit, lequel aura
anchement exposé ses biens, sa liberté &
vie pour garder cette vnion : mais que ie
puteray fait à moy-mesme le tort qui sera
it à quiconque s'obligera par le present
:ment, & que ie procureray de tout mon
ıuvoir la satisfaction deüe à sa personne
ısi offencée. Ie reconnois aussi & atteste
ma conscience, que Charles nostre Sere-
ſime Roy & Maistre, est le legitime &
uverain Seigneur de ce Royaume, & que
ıy garderay, & à ses legitimes heritiers &
ccesseurs, la vraye Foy, subjection & obeïs-
ıce, le deffendray & conserveray de toute
ı force, ensemble ses legitimes successeurs
ns les deües prerogatives & droits de sa

Couronne, contre toutes les Puiſſances, Princes & Eſtats eſtrangers : comme auſſi contre toutes les traiſtreſſes & ſacrileges machinations domeſtiques.

Ie promets pareillement de garder toutes les loix & ſtatuts faits pour le bien de ce Royaume, & pour la liberté des ſubjets, moyennant qu'ils ne ſoient contraires à la Religion Catholique Romaine, & que ie ne donneray aucun ſujet entant que ie pourray d'y rien changer ſans l'authorité de noſtre Parlement.

Comme auſſi de m'employer de tout mon pouvoir à delivrer ma patrie de l'oppreſſion des mauvais Gouverneurs; & de ne faire aucune diſtinction des anciens Anglois d'avec les vrais Irlandois ou autres Catholiques de quelque nation qu'ils ſoient compris dans cette vnion, en laquelle malgré le diable & toutes les portes d'Enfer, ie demeureray ferme iuſques à la derniere goute de mon ſang. Ie promets auſſi de n'apporter aucun dommage auſdits Catholiques, de ne taſcher point à m'emparer de leur patrimoine, de n'vſurper point leurs terres pendant que ces guerres dureront, & en cas meſmes que i'euſſe procez avec eux, d'attendre à les vuider que tous ces troubles ſoient paſſez.

Ie promets en fin, pour mieux embraſſer la cauſe commune, de quitter pendant les troubles ſuſdits toutes querelles particu-

lieres, ialousies & autres differents presens, ou qui pourront survenir.

Ainsi Dieu m'aide & ces saints Evangiles sur lesquels ie iure volontiers.

Les articles envoyez à Dublin par les Catholiques n'ayans donc servy que pour animer contre eux les Anglois & les Protestans du Royaume, ils ioignirent les deux armées apres la prise de Tedrac, & marcherent droit à Dublin pour venger l'outrage fait à sept Catholiques de cette ville que les Protestans avoient suppliciez par la corde: La fortune leur ayant fait rencontrer entre Wikloc & Dublin quinze cens Anglois apres qu'ils eurent pris terre; ils les chargerent, les firent tous passer au fil de l'espée, & grossissans tousiours leur armée, se rendirent maistres de la plus grande partie des villes & forts du Royaume. Les Protestans ne se trouverent pourtant point estonnez, ny de cette affaire, ny du nombre des souslevez: Au contraire, semblans estre obligez à tirer raison de la perte qu'ils avoient faite, le Comte d'Ormont & le Chevalier Charles Coote firent sortir de Dublin les meilleures troupes qu'ils eussent pour aller ioindre vn corps d'armée logé dans Athey, ravitaillerent pendant leur marche quatre Chasteaux qui n'estoient pas de petite importance, & sçachans que les Catholiques s'avançoient

Anglois deffaits par les Irlandois.

vers eux avec quatre mille hommes seulement, firent sortir douze pieces d'artillerie d'Athey, & disposerent huict mille hommes dont leur armée estoit composée pour recevoir les ennemis. A la rencontre de ces deux corps les Catholiques cogneurent bien l'inegalité de la partie ; neantmoins aimans mieux mourir que de reculer, ils se mirent en bataille, allerent gaillardement à la charge, soustindrent le combat deux heures entieres, & mal-gré les efforts de tant d'ennemis, se retirerent avec moins de perte de leur costé, que de celuy des Protestans, lesquels y perdirent beaucoup de gens de commandement.

Combat entre les armees Catholique & Protestante d'Irlande.

La prevoyance des Chefs Catholiques ayant esté d'envoyer promptement advertir le Colonel Birne leur General avant qu'ils fussent engagez au combat, ce General détacha du gros six mille hommes dont il se rendit conducteur, les alla ioindre le lendemain, chargea les Protestans qu'il trouva campez prés de Kileullen, les mit en desroute apres trois heures de combat, & les poursuivit de telle fureur, que bien peu se fussent sauvez de l'orage, si la nuict n'eut favorisé la retraite de leurs Generaux qui se sauverent dans la ville de Nasse apres avoir laissé six pieces d'artillerie & toutes leurs poudres au champ de bataille.

Deffaite des troupes Protestantes.

La guerre s'eschauffant ainsi dans ce

Royaume avec plus de violence qu'elle n'avoit fait, les Protestans qui n'avoient pas des forces esgales à la volonté de destruire leurs ennemis, tenterent divers moyens pour les affoiblir, ils essayerent d'attirer les plus considerables dans leur party; & convertirent vne bonne partie de leurs soins à persuader à quelques autres de garder la neutralité. Le Comte de Clanrikard fut le premier sur lequel ils ietterent les yeux pour le porter à leur mettre entre les mains la ville de Galway; les plus considerables testes de la Province de Connacie furent les seconds qu'ils voulurent engager à demeurer neutres: Le premier ne fut pas difficile à gagner, il presta l'oreille au Parlement d'Angleterre, qui pour cette consideration, luy promit de ne le point troubler dans la iouïssance de la Comté d'Albons qui est en Angleterre: aussi ne leva-il point les armes pour ceux de sa Religion, & ne s'estant pas contenté de demeurer en cette posture, voulut luy-mesme pratiquer le Maire & les principaux de Galway, lesquels ayans plus de zele que luy, deputerent l'Archevesque de Tuam leur Pasteur pour luy representer les raisons qu'ils avoient de ne recevoir point de soldats à sa devotion dans leur ville ny dans le Chasteau, & ne point accepter la neutralité sous l'apparence de laquelle il vouloit avoir la place: Voicy les rai-

Les habitãs de Galway refusent nouvelle garnison.

ſons qui luy furent portées par cét Archeveſque.

Raiſons de ce refus.

Les habitans de Galway m'ont prié de vous venir trouver pour vous ſupplier de ne vous offenſer pas du refus qu'ils ont fait de recevoir de nouvelles garniſons par vos ordres & demeurer neutres dans la querelle de Ieſus-Chriſt, ils ſçavent que la Religion Catholique eſt l'vnique lien qui conjoint les hommes à Dieu, que la conduite des conſciences appartient à l'Egliſe, non aux particuliers quelques grands qu'ils ſoient, & que la crainte de perdre les biens, honneurs, terres ou vies ne les doit obliger à choſe quelconque au preiudice de la Religion, que cette premiere conſideration ſeroit ſuffiſante pour luy faire auoüer qu'ils ſe devoient roidir pour le maintien de la gloire de leurs Autels.

Qu'apres ce premier intereſt, la Iuſtice demandoit qu'ils s'oppoſaſſent de toutes leurs forces aux artifices des Anglois, qui par des inventions innoüyes recherchoient des pechez ſuppoſez dans leurs anceſtres, pour confiſquer toutes leurs terres, vſurper les biens des plus riches familles d'Irlande, les chaſſer de leur pays par la honte d'eſtre reduits à la neceſſité de chercher du pain, & par ces moyens eſtablir le Puritaniſme dans tout le Royaume.

Qu'ils cognoiſſoient bien par le mauvais

raitement que l'on faisoit aux Catholiques, que le plus grand dessein des Anglois estoit d'abolir entierement la Religion Catholique, d'autant que les enfans demeurez orphelins en bas aage, sont mis sous la garde de tuteurs & curateurs Puritains qui les marioient avec des filles Protestantes, & les desbauchoient ainsi de leur veritable Religion : Que l'on exerce vne tyrannie execrable sur ceux qui sont privez de leurs parens en vn aage plus avancé : car on ne leur permet point d'entrer dans la iouissance des biens paternels & maternels qu'ils ne s'oblient au Puritanisme par quelque serment, ce qui fait que beaucoup de personnes commencent à mesnager leur bien par vn parjure, & que les autres se perdent dans l'obeïssance de cette loy.

Ils se pleignent qu'il ny a point d'escolles pour les Catholiques dans tout le Royaume : Qu'on ne leur permet pas d'envoyer leurs enfans aux pays estranges pour y estre instruits, qu'on les prive de l'esperance d'arriver aux charges en leur ostant les moyens d'attaindre à la perfection de la vertu, & ne se peuvent empescher de dire, que l'on ouvre ainsi toutes les advenuës du Royaume à la barbarie, l'ignorance, l'incivilité & l'atheïsme.

Ils adioustent à cette plainte, que les Puritains s'efforcent d'introduire dans le

Royaume des Loix faites contre eux dans le Parlement d'Angleterre, & pour monstrer que c'est leur dessein, ils font voir vn Edict de ce Parlement, par lequel toute l'Irlande est obligée d'observer les actes qu'il passe, bien que ce Royaume n'ait aucun Deputé dans ce Parlement.

Qu'ils sont avertis que ce Parlement a conclud que c'estoit crime de leze Majesté de solliciter le Roy de la Grand' Bretagne de permettre l'exercice de la Religion Catholique dans ce Royaume, qu'ils iugent bien que ces Decrets sont des moyens pour ietter dans le precipice ceux qui la professent; puis que l'on viole si facilement la majesté des traitez & des contracts authentiques qui les laissent dans la liberté de leurs actions, & partant que l'on ne se doit pas estonner s'ils se mettent en devoir de gauchir au coup duquel ils sont menacez de moment à autre.

Qu'ils ont tousiours aimé le repos, & que leur intention n'estoit pas de lever les armes; mais qu'ayans veu leurs vaisseaux & les biens qu'ils avoient dans l'Angleterre desia saisis, les Catholiques de Dublin, Corke & Yeogal desarmez, leurs biens donnez en proye aux soldats, & chassez de leurs heritages, ils ne vouloient pas tomber dans ces accidens, en souffrant vne garnison qui ne viendroit que pour les manger les derniers.

Finale-

Finalement qu'ayans resolu de se ioindre à ceux qui par vn vray zele de Religion taschent de s'acquerir la liberté, afin qu'ils ne soient pas indignes des fruicts que tant de travaux leur doivent faire vn iour gouster dans le Ciel, ils le supplioient de ne croire pas qu'ils eussent voulu choquer son Gouvernement, si la querelle qu'ils embrassoient n'eut esté la querelle d'vn Dieu pour lequel ils vouloient mourir de bon cœur. Voila les sentimens des habitans de Galway, reprenons maintenant le fil de l'Histoire, & voyons ce qui se passa depuis la deffaite du Comte d'Ormont.

Ville de Trim emportée par les Catholiques Irlandois.

Vn si grand avantage ayant donné lieu aux Catholiques Irlandois de suivre leur pointe, l'armée prit sa marche du costé de Trim, le Chevalier Charles Coote s'y rendit aussi pour asseurer cette ville par sa presence: mais cette prevoyance causa sa mort, & ne pûst empescher que les Catholiques n'executassent leur entreprise, car la ville fut emportée. Il avoit esté grand persecuteur des Catholiques, & ses ordres en avoient fait attacher aux potences plus de deux cens, il y fust aussi mis par les Catholiques, lesquels poussans leur ressentiment iusques apres sa mort ne creurent pas pecher, de ne pardonner point au cadavre d'vn homme lequel avoit tousiours esté sans pitié pour eux.

Mort du General Coote.

La ville de Trim ayant donc fait ioug,

l'armée marcha contre Caterlagh, ce qui faiſant ſortir de Dublin le Comte d'Ormont avec cinq cens Chevaux & quatre mille fantaſſins pour ietter du ſecours dans la place où piller tout le plat Pays, il commença par l'attaque du Chaſteau de Knoc appartenant à la Dame de Lency, le mary de laquelle tenoit vn rang conſiderable dans l'armée des Catholiques. Ce Chaſteau n'eſtoit gardé que par cinquante hommes, neantmoins cette femme dont la vertu ſurpaſſoit celles des plus vaillantes Amazonnes des ſiecles paſſez, ſe deffendit avec vn courage ſi grand, qu'en quatre iours de ſiege elle fit mourir plus de cinq cens hommes, & les apparences vouloient que la perte des Proteſtans ſe fut bien eſtenduë au delà de ce nombre de morts, ſi les munitions euſſent ſecondé ſon courage : mais les voyant manquer au bout de ce temps, & ne ſe trouvant plus en eſtat de faire du mal à ſes ennemis avec les armes elle leur en voulut procurer par vne autre voye Elle fit apporter à la cour du Chaſteau tous ſes habits, ſes ioyaux, ſon argét, ſes meubles & tout ce qui pouvoit ſervir à faire le butin de ces Proteſtans, mit le feu dedans, & mettant tous les ſoldats qu'elle avoit de reſte devãt ſes yeux. Mes amis & chers compagnons des belles actions que nous avons faites depuis quatre iours, leur dit-elle, vous pouvez bien iuger

Le Comte d'Ormont attaque le Chaſteau de Knoc.

Genereuſe action d'vne Dame Angloiſe.

parce que ie viens de faire, que ie n'espere rien de la courtoisie de nos ennemis,& vous vous devez asseurer qu'il ny a point de quartier pour vous;c'est pourquoy cherchōs nostre seule grace dās le desespoir de n'en avoir point, combatons iusques à la mort pour la gloire des Autels de celuy qui nous a sauvez, considerons que c'est vne fin dont la gloire trouvera son prix dans le Ciel, & son estime dans l'esprit de tous les bons Chrêtiens qui sont sur la terre, & pour la rencontrer plustost, allons attaquer l'ennemy de la Croix, de peur qu'estans faits prisonniers, es tourmens n'exigent de nostre foiblesse les confessions preiudiciables à la Foy. Ie ne ne veux point exempter d'vne mort si belle par la consideration de mon sexe, ie feray la premiere aux coups,suivez mon exemple. A es mots ayant fait mettre le feu par tout le Chasteau,elle fit ouvrir les portes,sortit à la este de ces soldats, & tous combatirent vec vn courage si grand, qu'apres vn incroyable carnage des ennemis, elle veit nourir glorieusement & avec regret de ne pouvoir suivre à la mort tous ceux qui l'avoient si bien servie pendant qu'ils vivoient, le Comte d'Ormont ayant commandé qu'on l'espargnast pendant le combat,elle demeura prisonniere.

L'armée de ce General Protestant s'estant foiblie en ce siege,il envoya promptement

Deffaite du Cõte d'Ormont Protestant.

querir d'autres troupes à Dublin, avec lesquelles se croyant assez fort pour aller plus outre, il s'avança vers la ville de Moulingearre avec opinion qu'il l'emporteroit: mais cette entreprise ne reüssit pas comme la premiere, le Comte de Fingat Milord de Garmanstowne, le sieur Philippes Orelly & plusieurs autres gens de marque l'ayans attendu dans vn poste tres avantageux l'attaquerent, luy tuerent douze cens hommes sur la place, le firent prisonnier, mirent toutes ses troupes en fuite, prirent le bagage, quelques pieces de campagne & quantité d'armes.

Cette deffaite estant capable de faire conceuoir de grandes pensées aux Catholiques, le Colonel Birne s'avança iusques à Dublin suivy de quatre mille fantassins & cinq cens Chevaux, renferma dedans les Anglois qui se plaisoient à brûler toutes les maisons Catholiques qui se trouvoient aux environs de cette ville, & ne fit pas moins de desordres aux biens des Protestans que les Catholiques en avoient receu.

Deffaite du Cõte d'Antrin Catholique.

La fortune avoit favorisé les Catholiques en ce rencontre, elle ne leur fut pas si douce d'vn autre costé, ils furent battus par les Escossois, vne brigade de quatre mille hommes commandez par le Comte d'Antrin fut deffaite, ce Comte fait prisonnier, & ses troupes poursuivies iusques à la riviere d

Bay. Cette perte n'ayant pourtant point abbaissé le courage des Catholiques, ils attaquerent & se rendirent maistres de l'Imerik place des plus fortes d'Irlande, & faisans assembler les armées esparses en diverses Provinces, en composerent deux de vingt-huict mille hommes chacune pour aller assieger Dublin. Les difficultez de prendre & secourir cette place n'estoient pas petites, toute l'armée des Protestans n'estant au plus que de vingt mille hommes, elle ne se croyoit pas assez forte pour s'opposer aux Catholiques, & les Catholiques ne pouvans empescher le secours de Mer faute de vaisseaux, n'osoient se promettre de l'emporter, toutesfois esperans beaucoup de leurs forces ils s'en approcherent, establirent en divers lieux de bons postes pour empescher que la garnison ne fit des sorties à son ordinaire, & pour bien commencer ces approches le Colonel Birne allant iusqu'aux portes y prit quatre cens Chevaux, six chariots chargez de munitions, & fit prisonniers cinq personnes de condition, parmy lesquels estoient la femme & le fils aisné du Milord Lambert.

La ville de Dublin bloquee par les Catholiques.

Tant de forces estans toutesfois inutiles devant cette ville, ils en détacherent quatorze mille hommes avec lesquels ils allerent attaquer Kinsale dont ils se firent possesseurs: Cependant la prise que le Colonel

Birne avoit faite incommodant merveilleusement les habitans & la garnison de Dublin, quelques-vns se mirent en estat de demander vn bon accommodement entre les partis : mais les Catholiques refuserent les propositions qui leur furent faites, protesterent de ne point traiter que le Roy de la Grand' Bretagne ne fust satisfait, & pour donner subjet à ce Prince de les proteger dans la iustice de leur cause, envoyerent vers luy pour l'asseurer qu'ils le maintiendroient au peril de leurs vies contre le Parlement d'Angleterre. Ainsi les affaires des Catholiques s'acheminans à la gloire de leur Religion, le Comte de Clanrikard qui s'estoit tousiours monstré partisan des volontez du Parlement d'Angleterre, se declara de leur party, iugeant bien alors qu'ils n'avoient pour but que le maintien de la Religion Catholique & de l'authorité du Roy d'Angleterre.

Le voisinage de cette armée faschant merveilleusement les habitans & la garnison de Dublin, ils concerterent vne sortie pour faire le degast autour d'elle & la contraindre de changer de poste : mais ce dessein ne reüssit pas, ils furent battus, recoignez iusques aux portes de la ville, & mis en estat de ne plus quitter leurs murailles. Cependant les affaires alloient ailleurs d'vn air different, l'armée qui battoit la campagne sous les or-

Deffaite du General Barry Catholique.

dres des Generaux Steven & Barry receut grand eſchec prés de Corke par la Proteſtante de Momonie; le Milord Forbus qui n'avoit point ceſſé de battre la ville de Galway pendant ſix ſepmaines avoit eſté contraint de ſe retirer: Quatre vaiſſeaux Catholiques chargez d'armes & de munitions de guerre arriverent au port de Wexford en dépit des flotes Angloiſes que l'on avoit miſes ſur Mer pour les attraper, & comme le General Leſley faiſoit aſſembler toutes les forces Proteſtantes, pour decider par vn beau combat vne querelle tant importante, les Catholiques auſſi ſe mirent en eſtat de n'attendre pas qu'ils fuſſent choquez.

Vne bonne partie de leurs forces n'ayans voulu faire qu'vn corps d'armée pour tenir en bride le General Proteſtant, les autres ſe ſeparerent pour faire divers efforts d'vn meſme temps: Le General Oneil prit le Chaſteau de Dunganon dans l'Vltonie, & défit en divers rencontres plus de quatre mille Proteſtans: Le Chevalier Lucas Dillon ſurprit la ville & le Chaſteau d'Atlone ſitué ſur la riviere de Schaven entre la Medie & la Conacie: Le Colonel Preſton receut du renfort pour ne point laiſſer l'entrepriſe de Ducanan qu'il aſſiegeoit, & vn des vaiſſeaux Catholiques eſtant attaqué par trois vaiſſeaux du Milord Forbus en coula deux à fonds, & contraignit le troiſiéme à quitter

la partie pour se sauver à force de voilles.

Prise du Chasteau de Glaum par les Protestans.

Deux autres vaisseaux de la mesme flotte battirent peu de iours apres l'Imerik avec vne fureur qui ne se peut dire, mais cette attaque n'estant faite que pour amuser la garnison Catholique & l'empescher d'aller au secours du Chasteau de Glaum situé sur la mesme riviere, le General Escossois vint à bout de son entreprise, emporta par composition cette place, & toutesfois n'entretint pas le traité, car il fit tuer tous les assiegez lors qu'ils eurent quitté les armes. Cette perfidie ne demeura pas aussi sans estre punie ; le General Barry renforcé des troupes du Milord Muskry défit le Baron d'Insiquin Vice-President de la Province de l'Imerik, & pour venger l'outrage fait à ceux de sa Religion, ne voulut point donner de quartier à ceux qui mettoient bas les armes pour l'obtenir.

Le mal des Protestans s'accreut par la derniere action qui se fit en cette campagne, le Chasteau de Blarny principale residence du Milord Muskry ayant tousiours donné beaucoup de fascherie aux Protestans, le Gouverneur de Corke resolut de l'avoir à quelque condition que ce fust? Pour venir à bout de cette entreprise, il mit trois cens hommes hors de ses murailles avec quantité de charrettes, comme s'il eust voulu recueillir les bleds que les troubles avoient fait

laisser sur la terre, establit plus des trois quarts de ses gens de guerre en embuscade, sous opinion que la garnison de ce chasteau cõposée de cent hommes viendroit pour enlever les grains, les charrettes & les chevaux, & qu'il luy seroit alors bien aisé de se saisir de la forteresse, mais il se trouva bien loing de son compte ; quatre cens hommes de ceux que ce Milord Muskry avoit laissez pour garder le passage de Killeré ayans eu avis de cette entreprise, l'attraperent proche des gerbieres, où son embuscade estoit mise, en tuërent cent soixante & sept sur la place, & menerent les autres l'espée dans les reins iusques à la barriere du faux-bourg de Corke.

Deffaite de la garnison de Corke.

Voila la derniere action qui donna de l'esclat aux armes Irlandoises, il ne reste plus maintenant qu'à faire voir l'estat du Royaume. Les Catholiques estoient maistres de la campagne dans toutes les cinq Provinces de ce Royaume, les Protestans possedoient neantmoins les plus fortes places de ces Provinces, à la reserve de Galway, l'Immerik, & Waterford, tenuës par les Catholiques, la premiere dans la Conacie, les deux autres dans la Momonie.

Estat du Royaume d'Irlande.

Les vents ne soufflent pas tousiours avec violence, & la mer trouve son calme apres les orages, nous n'avons encor veu que des tristes images de desordres & de guerre dans

l'Angleterre, nous allons ſentir vn zephit dont l'haleine nous promettra quelque douceur, & voir des peintures aſſez belles pour nous faire paſſer de l'horreur des ſeditions à l'eſperance de quelque paix. Le Roy de la Grand'Bretagne avoit renvoyé les quatre Deputez de la Chambre baſſe de Londres avec toute ſorte de ſatisfactions, il voulut faire encor davantage pour teſmoigner qu'il aymoit ſon Parlement, bien qu'il le vit eſloigné du reſpect qu'il devoit à l'authorité Royale, luy fit ſçavoir par vn Gentilhomme, qui eſtoit porteur d'vne lettre, qu'il conſentoit que les ſtatuts du Royaume contre les Catholiques fuſſent executez, que les Preſtres condamnez à mort pour ne les avoir pas obſervez fuſſent bannis, & tous les autres avertis de ſortir du Royaume dans trois ſepmaines à peine de mort s'ils contrevenoient à cette Ordonnance: qu'il trouvoit bon que les choſes qui demanderoient quelque reformation dans l'Eſtat ou dans la Religion fuſſent policées par l'ordre des Chambres, auſquelles il donnoit plein pouvoit d'ordonner ce qui ſe devroit obſerver pour la Liturgie ou Prieres publiques: Que le ſouſlevement des Irlandois eſtant vn mal dont la conſequence eſtoit dangereuſe, il ſouhaitoit que l'on n'y eſpargnaſt rien pour y apporter du remede, qu'il iroit y faire la guerre en perſonne ſi le Parlement le trou-

Propoſitions du Roy d'Angleterre pour la paix.

voit à propos, & finalement qu'il le prioit de mettre ordre aux plaintes des artisans & gens de mestier, lesquels se meslans d'autres choses que de leurs boutiques ne pouvoient subvenir aux necessitez de leurs familles.

Il est vray que ces marques de bonté dans vn Roy donnerent des mouvemens de joye à ce Parlement, & qu'elles suspendirét pour quelque temps les volontez qu'il avoit de s'opposer à la puissance Royale pour conserver son authorité : car ce Parlement voulant tesmoigner à son Roy qu'il gardoit encor le respect & l'amour qu'il devoit à Sa Majesté, il y fut resolu que pour luy donner les moyens de faire fortement la guerre en Irlande on leveroit vn sol de chaque arpent de terre d'Vlster, dix-huict deniers de celle de Conact, deux sols de celle de Monster, & trois de celle de Leyster, qui serviroient à l'entretenement de ses gens de guerre. Leur ressentimét ne se l'imita pas encor à si peu de choses, quelques-vns s'estans offerts de fournir vne grosse somme d'argent pour subvenir aux frais de cette guerre, à condition d'estre remboursez sur les terres des souslevez apres leur deffaite, ils furent receus par le Parlement, lequel en envoya donner avis à Sa Majesté, pour luy persuader que toutes ses pensées estoient attachées à la gloire de sa Couronne. Sa Majesté Britannique avoit

Levée d'argent accordée au Roy d'Angleterre par le Parlement.

demandé qu'on eust esgard aux artisans, aux gens de mestier, & à destourner les desordres qui naissoient de la negligence du peuple, le Parlement pourveut à cela: Tous les artisans eurent ordre de reprendre l'exercice par lequel leurs familles estoient entretenuës, & quant au reste l'on establit de fortes gardes dans toutes les ruës & faux-bourgs de Londres pour empescher les mutineries du peuple. Ainsi l'on sembloit aller au devant des mal-heurs dont l'Angleterre estoit menacée; mais ce temps ne dura gueres, l'ambition effaça peu de iours apres ce que le ressentiment avoit mis dans le cœur des Parlementaires: Leur resolution estant prise de longue main de ne dependre que d'eux mesmes, & porter leur pouvoir au de là de celuy du Roy, ils mirent sur le papier rouge le Milord Digby, Marrey de Bed Chamber, Endymion Porter, le Chevalier Iean Winter, & Guillaume Croftz, tous Conseillers d'Estat de Sa Majesté Britannique, ordonnerent qu'ils seroient bannis de la Cour, & que desormais personne ne seroit admis à ces charges s'il n'en estoit trouvé digne par les suffrages des deux Chambres.

Ordonnances du Parlement contre les Conseillers d'Estat du Roy d'Angleterre.

L'animosité du Parlement estoit grande contre ces Conseillers d'Estat, car on leur imputoit les malheurs dont le peuple estoit accablé, mais toute la charge tomboit sur le premier, comme sur le plus considerable;

On l'accusoit d'avoir forcé le Roy de la Grand' Bretagne à lever des troupes pour sa deffense; d'estre la cause des dissentions qui se rencontroient entre ce Prince & ses subjets; de luy avoir dit qu'il ne seroit iamais en seureté s'il ne quittoit la ville de Londres pour occuper quelque forte place où ses vrays serviteurs le pourroient aller trouver librement; d'avoir asseuré qu'il seroit toûjours bien venu dans le Parlement quand il ne voudroit point avoir recours à Sa Majesté, finalement d'avoir esté l'autheur des articles dressez contre le Milord Kimbolton, & cinq autres membres du Parlement, de sorte qu'il fut declaré criminel de leze-Majesté.

Sujet de ces Ordonnances.

Cependant le Parlement voulant vser du pouvoir qu'il avoit receu du Roy d'Angleterre de travailler à la reformation de la Religion & de l'Estat, avoit mis dessus le tapis l'article de la Liturgie pour ajuster les ceremonies anciennes & nouvelles; mais quelques-vns ayans proposé d'abord l'absolution des Ministres qui ne les avoient pas bien observées, il fut dit que l'on n'approfondiroit point cette affaire pour le present, afin d'examiner avec loisir s'il estoit permis aux Ministres de rejetter toutes sortes de ceremonies, ou bien de ne les mettre en pratique que selon leurs mouvemés, ou leurs volontez. Ainsi les orages n'ayans esté calmez

Départ de la Reyne d'Angleterre pour la Hollande.

que pour vn petit eſpace de temps, la Reyne d'Angleterre qui previt des tempeſtes plus furieuſes reſolut de ſe retirer, pour ne ſe trouver pas dans l'horreur qu'elles cauſeroient. La propoſition qu'elle en fit à Sa Majeſté Britannique n'ayant donc point eſté rejettée, elle s'embarqua le 7. de Mars, & commanda que ſes voiles fuſſent dreſſées du coſté de la Hollande. Le vent ſeconda ſes deſſeins, elle arriva dans Fleſſingues ſeize heures apres ſon départ de Douvres, ſe rendit le lendemain au port de Hellevoetſluis, y fut receuë du Prince d'Orenge & du Prince Guillaume ſon fils, avec toutes les cerémonies dont ils ſe peurent aviſer, ſe rendit deux iours apres à la Haye, & fut receuë dans cette ville avec de grandes magnificences, mais plus encor dans Roterdam & Amſterdam, dans la derniere deſquelles on n'oublia rien pour luy rendre ce que l'on devoit à ſa qualité.

Capucins de Sommerſet troublez.

Les moindres mouvemens pouvans alors donner de l'ombrage au Parlement d'Angleterre, il envoya deux Sergens d'armes, ſix Commiſſaires, deux Officiers qu'ils appellent Iuſtices à paix, & cinquante Archers dans le Convent des Capucins de Sommerſet, pour voir s'il n'y avoit point de poudres ou d'armes cachées, commanda que les Peres de ce Convent luy fuſſent amenez, les interrogea ſur quelques faits, & ne les ayant

pû convaincre d'aucun crime, permit qu'ils demeuraſſent chez eux iuſqu'à nouveaux ordres, toutesfois avec caution & ſous la garde de ſix hommes, qu'il leur donna pour reſpondre de leurs actions. La choſe n'en demeura pourtant point en ces termes, vne foule de peuple s'eſtant jettée dans ce Convent pendant que l'on examinoit les Peres, l'Ambaſſadeur de France envoya donner avis au Parlement des deſordres dont cette Maiſon eſtoit menacée, ſurquoy le Parlement deputa promptement deux Seigneurs de la Chambre haute, leſquels empeſcherent que l'on n'y fiſt aucune violence, & la Chambre baſſe envoya d'vn meſme temps les ſieurs Hollis & de Salbery vers cét Ambaſſadeur, pour luy dire que les ordres laiſſez par la Reyne de la Grand' Bretagne pour le regard de ces Capucins, portoient qu'ils s'en retourneroient en France, & que pour l'execution de ces ordres le Parlement offroit de les y faire conduire avec ſeureté, mais l'Ambaſſadeur reſpondit que ces Peres eſtans paſſez en Angleterre par vn traité fait entre les deux Couronnes, & qu'eſtans demeurez en cette maiſon par le commandement exprés de la Reyne de la Grand' Bretagne, il ne les en pouvoit retirer, ny conſentir qu'ils paſſaſſent en Frãce ſans en avoir averti le Roy ſon Maiſtre, ſurquoy les deux Chambres s'eſtans aſſemblées, il fut permis à ces

Peres de demeurer & faire leur ſervice en particulier, avec deffences d'y laiſſer aſſiſter les Anglois, & d'autant que les gardes eſtablies dans cette maiſon en pouvoient troubler le repos, elles furent levées d'vn meſme temps.

Rage des Parlementaires contre les marques Catholiques.

La colere de ce Parlement n'avoit pas eſclaté ſur ces pauvres Religieux pour la conſideration de l'Ambaſſadeur de France, qui en avoit pris la protection, elle s'eſtendit ſur toutes les marques Catholiques qui ſe trouvoient en Angleterre; il fut ordonné que l'on ſupprimeroit tous les Livres & Canons Eccleſiaſtiques, qu'on abbattroit tous les Crucifix, que l'on ne laiſſeroit point d'Images ſur les vitres, ny contre les murailles des Egliſes, les orgues furent miſes en pieces, & les biens de tous les Eveſques confiſquez, à la reſerve d'vne penſion qui leur donnoit le moyen de vivre & s'entretenir pauvrement. La crainte de ces Parlementaires ne parut pas moins ouvertement en vne ſeconde rencontre; vn avis leur eſtant donné qu'vn vaiſſeau chargé de munitions partoit de Dunkerque pour paſſer iuſques en Irlande, ils envoyerent querir l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour luy dire qu'il empeſchaſt le partement de ce vaiſſeau, le pria de dépeſcher par tout des Courriers pour deffendre à tous les ſubjets du Roy Catholique d'envoyer quelque ſecours que ce fuſt en Irlande, ou

autres

autres lieux dans lesquels on parleroit de
souslevement, & au cas qu'il ne fit point d'e-
stat de cette priere, protesta de rompre l'al-
liance des Couronnes d'Angleterre & d'Es-
pagne.

Trois nouvelles qu'ils receurent alors re-
doublerent encor leurs inquietudes, ils ap-
prirent que le Roy d'Angleterre & le Prince
de Galles son fils estoient allez à Newmar-
ket esloigné de Londres de cinquante mil-
les, que Sa Majesté faisoit estat d'envoyer le
Prince hors de ses Royaumes, & receurent
en mesme temps la responsе que ce Roy fai-
soit aux deux principaux chefs de tous ceux
sur lesquels ils faisoient instance. Ils avoient
demãdé que Sa Majesté trouvast bon, qu'ils
missent le Royaume en deffense sans qu'elle
pût disposer de sa milice que par l'authorité
qu'ils luy donneroient, qu'elle revint à Wi-
tehal, ou quelque lieu voisin du Parlement,
afin que l'on pût facilement expedier les af-
faires, & qu'elle envoyast le Prince de Galles
son fils à S. Iamez pour y demeurer. La res-
ponse qu'ils receurent quant au premier
poinct fut : Que Sa Majesté ne pouvoit ny
ne vouloit accorder ce qu'ils demandoient,
qu'elle avoit approuvez les Lieutenans mis
aux Provinces par le Parlement, mais qu'el-
le ne voyoit aucune apparence d'oster au
Maire de Londres, & des autres villes le
pouvoir que les Loix du Royaume leur

Nouveaux sujets de troubles.

Fff

avoient donné, moins encor de se despoüil-ler d'elle-mesme de la puissance que Dieu, les Loix de l'Estat, & celles de sa naissance luy avoient mise entre les mains : Qu'elle vouloit au contraire qu'il fust procedé contre ceux qui avoient presumé de commander la milice du Royaume sans l'authorité legitime. Quant au second poinct, qu'elle souhaitoit pouvoir demeurer à Witehal sa maison de Londres, mais que le Parlement sçavoit bien le sujet pour lequel elle l'avoit quittée. Pour le reste qu'elle respondroit tousiours devant Dieu de l'education de son fils comme pere, & à ses peuples comme Roy.

Ces responses n'estans pas telles qu'ils les souhaitoient, les deux Chambres n'eurent qu'vn mesme sentiment pour la replique qu'elles vouloient faire, elles firent sçavoir à Sa Majesté que ce refus avoit extrémement fasché ses bons serviteurs, lesquels avoient cogneu par là qu'elle donnoit tousiours ses oreilles à de pernicieux conseils, & qu'estans contraints pour la seureté de l'Estat, & mesme de Sa Majesté, de disposer absolument de la milice du Royaume ils la supplioient de le trouver bon. En effet, Sa Majesté Britanni-que ayant refusé de leur accorder ce qu'il demandoient, ils prirent vne derniere reso-lution, de mettre le Royaume en estat de fai-re la guerre par la seule authorité des deux Chambres, donnerent ordre au Comte d

Northumberland Grand Amiral d'Angleterre de faire équiper seize grands vaisseaux & quarante moindres pour la seureté des ports & costes d'Angleterre, commencerent à mettre la milice aux champs, firent publier vn Edict par lequel il fut permis aux Gouverneurs & Lieutenans establis par eux aux Provinces, d'assébler tous ceux qu'ils trouveroient capables de porter les armes, de les obliger selon leurs moyens de contribuer aux frais de la guerre, de nommer pour sous Lieutenans & autres Officiers ceux qu'ils en iugeroient dignes, pourveu qu'ils fussent authorisez par le Parlement : Leur donnerent pouvoir de conduire cette milice contre tous souslevemens & invasions, selon les ordres qu'ils leur donneroient. Estendirent cette authorité iusques à leur permettre de deposseder ceux qui avoient esté nommez par le Roy de la Grand' Bretagne ; ordonnerent que les provisions & commissions de ces derniers demeureroient nulles, qu'elles seroient apportées au Parlement pour estre rompuës ; firent publier vne declaration qui contenoit les causes pour lesquelles ils avoient fait prendre les armes au peuple, & deputerent le Comte de Pembrok vers Sa Majesté Britannique, pour luy faire sçavoir l'estat du Royaume, afin de l'obliger à relascher des resolutions qu'elle avoit prises.

Preparatifs des Parlementaires à la guerre.

Pendant que le feu s'allumoit ainsi dans

Voyage du Roy d'Angleterre à York.

la ville de Londres & dans les Provinces, le Roy d'Angleterre s'esloignoit aussi de Vindsore, & prenoit le chemin d'York où la necessité de ses affaires l'appelloit; neantmoins voulant tesmoigner que ce voyage ne luy faisoit pas perdre les bons sentimens qu'il devoit avoir pour son peuple, il en voulut donner avis au Parlement, & d'vn mesme temps luy faire sçavoir ses intentions sur beaucoup de choses. Voicy la Declaration qu'il fit alors, & qu'il envoya publier dans Londres.

DECLARATION DV Roy de la Grand' Bretagne envoyée aux deux Chambres du Parlement de Londres.

SA Majesté Britannique s'en allant à York, où elle a deliberé de sejourner quelque temps, envoye ce message aux deux Chambres du Parlement, pour leur faire sçavoir en premier lieu : qu'elle desire grandement & avec vne singuliere affection que ledit Parlement employe tout son soin & industrie à l'expedition des affaires d'Irlande; A quoy faire il trouvera que sadite Majesté prestera tousiours vn si alegre consente

ment, que son absence n'y apportera aucune incommodité : veu qu'elle est portée d'vn si grand desir à la reduction de ce Royaume là, qu'il ne s'y peut rien adjouster. Ce qu'elle a si expressément fait entendre par tous les precedens messages par elle envoyez audit Parlement, qu'il ne se peut desormais rendre de plus amples tesmoignages de ses volontez sur ce sujet, qu'elle a fait par le passé : Ayant outre ses lettres cy-devant escrittes à cette fin donné plusieurs fois son consentement à tous les actes du Parlement qui ont esté faits à cette occasion, encore que les miseres & calamitez des Protestans, ses subjets en ce Royaume là, ausquelles sadite Majesté compatit, aillent en croissant de iour à autre. Ce qui fait qu'elle proteste devant tout le monde qu'elle se lave les mains & se purge de la moindre tache de negligence que les mal intentionnez envers elle luy pourroient imputer en cette occurrence.

D'ailleurs sadite Majesté recommande audit Parlement les mesmes choses qu'elle luy avoit mandé par ses lettres du 30. Ianvier dernier : C'est à sçavoir, qu'en toute diligence il ait à ramasser tous les actes qui peuvent servir à la conservation des privileges, tant sur le sujet de la libre & tranquille joüissance des biens d'vn chacun, de la liberté de leurs personnes, de la seureté

& tranquilité de la Religion Anglicane, que pour confirmer la iuste authorité de Sa Majesté & ses revenus : Veu que sadite Majesté desire de tout son cœur embrasser tous les moyens qui pourront servir à la droite intelligence de toutes les choses qui concernent le Roy & le Parlement, dans lequel sadite Majesté estime que tout son bon-heur consiste.

A quoy sadite Majesté ayant pleinement satisfait de sa part, & apres en avoir deuëment informé par la teneur des presentes ceux qui en eussent pû douter : elle y adjouste encor sa protestation de n'obmettre aucun moyen imaginable, qui puisse servir à l'entretien d'vne exacte & entiere intelligence entre Sa Majesté & ledit Parlement: mais qu'elle a estimé necessaire de luy laisser à iuger s'il n'est pas raisonnable que tout ainsi que Sa Majesté n'a espargné aucun soin & diligence pour le maintien des privileges du Parlement, iusques à revoquer les actes & ordonnances faites par elle mesme, si tost qu'elle les a recognus preiudiciables en quelque façon ausdits privileges, si de mesme elle ne doit pas attendre vn pareil soing & diligence de ses subjets, pour le maintien & conservation des privileges de Sa Majesté, c'est à dire de ceux du Royaume, entre lesquels cettuy-cy est le plus certain, & sert de fondement à tous les autres : que les sub-

jets de Sa Majesté ne sont obligez à aucuns actes ny ordonnances, ausquelles elle n'aura point presté consentement. Et partant sadite Majesté trouve necessaire de faire publier qu'elle attend de tous ses subjets, qu'ils obeïront aux Loix establies dans le Royaume, & qu'ils n'auront pas la presomption de faire aucune chose cõtraire ausdites Loix, soit aux affaires de la guerre, soit en quelques autres, & sous quelque pretexte que ce soit d'ordre ou d'ordonnance, qui n'auront point esté approuvez par l'intervention de Sa Majesté.

Cette piece fut bien receuë de quelques-vns, les autres ne la considererent que comme de foibles pretextes que le Roy de la Grand' Bretagne prenoit de son esloignement, de sa mauvaise volonté pour le Parlement, & pour se prevaloir du temps necessaire à la perfection de ses desseins. Le Parlemét aussi ne se fondant là dessus que de bonne sorte ne laissoit pas d'agir avec vigueur, & n'oublioit rien qui pût servir à l'avancement de ses entreprises. Les ordres pour la milice furent donnez comme vous avez veu cy-dessus, neantmoins il crût n'avoir rien fait si le Roy ne sçavoit toutes ses intentions, & s'il ne rendoit toute l'Europe sçavante de son procedé. Voila pourquoy dix-huict de leur Corps furent deputez pour luy porter ce Manifeste dans Newmarket.

MANIFESTE DV Parlement d'Angleterre envoyé au Roy de la Grand' Bretagne.

SIRE,

Encor que vostre message envoyé vers nous le 12. de ce mois nous ait donné vne iuste cause de tristesse & de crainte : Neantmoins estans vos fidelles sujets les Milords & Communes du Parlement, nous avons voulu assaisonner cette crainte d'vne confiance & esperance de mieux à l'avenir : fondez sur le droit & la iustice de nos actions & intentions : estimans que vostre Majesté, selon sa prudence, verra clairement dans la suite des choses que nos craintes & ialousies ne sont pas, comme elle dit, sans cause & sans aucun iuste fondement : mais procedent avec grande raison des dangers & des troubles que les meschans & pernicieux Conseillers qui sont auprés de vostre Majesté ont apporté en ce Royaume. Nous esperons aussi luy faire voir que les autres craintes & ialousies qui ont fait que vostre faveur, presence & confiance Royale se sont esloignées de son Parlement, n'ont aucun veritable sujet ny subsistance en aucune

action, intention ny omission de sa part, & ne peuvent estre imputées au défaut de sa fidelité : mais sont encor entierement fondées sur la malice & impostures de ceux, qui pour appuyer & fomenter leurs mauvais desseins contre la Religion & la paix de ce Royaume, cherchent par tous moyens de frustrer vostre Majesté de l'affection de vôtre peuple, sa plus grande force, & vostre peuple de vostre grace & protection : & par ce moyen assujettir vostre Royale personne, voire ce Royaume entier, à vne ruyne & desolation infaillible.

Pour iustifier ce que dessus, & en informer par mesme moyen vostre iugement & vostre conscience: Nous avons desiré de faire vne entiere & franche Declaration des causes de nos craintes & ialousies susdites, que voicy.

I.

Nous mettons en avant, que le dessein de changer la Religion en ce Royaume & en vos autres Estats a esté puissamment forgé par ceux qui sont en grand credit auprés de vous depuis plusieurs années, & que les gens de la Reyne & Agens du Nonce en cette Cour, ne sont pas seulement participans de ce dessein, mais ont esté les instrumens plus efficaces d'iceluy.

II.

Que les guerres d'Escosse ont esté pro-

curées pour cette fin, & particulierement causées & entretenuës par les Catholiques & leurs supposts & affectionnez envers eux, dequoy nous avons plusieurs preuves evidentes, & particulierement les libres & generales contributions par eux faites pour ce sujet.

III.

Que le soulevement en Irlande a esté forgé en Angleterre, & que les Catholiques Anglois devoient aussi prendre les armes environ ce temps-là: Ce qui nous a esté asseuré par plusieurs tesmoignages d'Irlande, & que c'est vne opinion commune & vn discours familier à tous les soulevez: A quoy n'ont pas servy d'vn petit indice les assemblées, conseils & visites secrettes & tendantes à sedition, de plusieurs de cette Religion en divers endroits de ce Royaume, faites au mesme temps que les Irlandois ont pris les armes: & a esté confirmé par la deposition d'Oconelly, l'information du Ministre Colle, la lettre de Prestram Whitecomb, la deposition de Thomas Crant & plusieurs autres tesmoignages que nous pourrons produire en temps & lieu.

IV.

La Declaration publique des Milords, Gentils-hommes & autres de la Comté de Pale; portant qu'ils se ioindront aux soulevez, qu'ils appellent l'armée Irlandoise, où à

qui que ce soit, pour le recouvrement de
l'authorité Royale, qui a esté, disent-ils, pi-
toyablement supprimée par la faction des
Puritains, laquelle a prevalu dans les deux
Chambres du Parlement d'Angleterre, &
pour le maintien de cette authorité contre
tous autres, ensemble pour le soustien des
Evesques en leurs droits: sur lesquelles deux
querelles ils incitent contre nous l'armée
de sa Majesté qui est au Nord, appellans ain-
si les souslevez d'Irlande.

V.

La hardiesse des souslevez: publians par
tout qu'ils ne font rien que par authorité
du Roy, s'appellans l'armée de la Reine: des
armes de laquelle ils marquent tout ce
qu'ils prennent sur les Anglois: disans que
leur dessein estoit de venir en Angleterre
apres qu'ils auroient fait en Irlande, plu-
sieurs autres telles choses manifestes, prou-
vées par la deposition dudit Oconelly, &
par la lettre dudit White-combe Maire de
Kinsaile, contenant que les Catholiques
tiennent plusieurs discours touchant nostre
Religion & la Cour d'Angleterre, qu'il n'o-
seroit escrire de peur que sa lettre fust in-
terceptе.

VI.

Le Nonce & le Comte Rosetty ont en-
joint aux Catholiques d'Angleterre d'y fa-
voriser le changement de Religion, comme

nous avons appris par vne lettre qu'ils ont adressée sur ce sujet à vn Prestre de Lancasture.

VII.

Les moyens desquels on s'est servy à provoquer vos armées & les autres sujets à faire vne sedition dans la ville de Londres & autres lieux de ce Royaume, ont esté trop manifestes pour douter que les principaux autheurs de telles entreprises n'ayent esté induis & encouragez à ce faire par vostre Cour : tesmoin la trahison du sieur Germain & d'autres accusez qui ont esté transportez hors de ce Royaume sous vostre passeport: apres toutesfois que vostre Majesté eut donné asseurance à son Parlement quelle avoit deffendu à tous ses domestiques de sortir hors de sa Cour : & cette dangereuse requeste du Capitaine Legge, au bas de laquelle estoit vne ordonnance signée de ces deux lettres C. R.

VIII.

La fausse & scandaleuse accusation contre le Milord Kimbolton & les cinq autres membres de la Chambre basse par vostre Ordonnance; que vous avez voulu fortifier par vôtre persuasion & presence en cette ville, & faire executer en leurs personnes par l'instance que vous en avez faite en ladite Chambre basse: d'vne si terrible & si violente maniere, qu'elle a surpassé toutes les au-

tres breches faites au preiudice du Parlement par vostre Majesté & par aucun de ses predecesseurs. Et bien que nous ne sceussions pas vostre intention, plusieurs personnes sanguinaires & violentes qui accompagnent vostre Majesté, ont descouvert que leur resolution estoit de massacrer & destruire ces membres du Parlement, si l'absence des accusez, par vne providence Divine, n'eust empesché l'effet d'vn si barbare & sanglant dessein.

IX.

L'enrollement de plusieurs Officiers & soldats payez & mis sous des Colonels à Vitte-hal où on les a traitez, afin de les engager à faire des violences & iniures à plusieurs de vos sujets. En suite dequoy on les a fait marcher hors la ville, & ont esté entretenus par vn long temps: & ce qu'on a essayé d'engager la Noblesse d'Innes-Court au mesme dessein, & la peine qu'on a prise à faire concevoir par tout le Royaume vne mauvaise opinion du Parlement, afin de faire prendre par ce moyen les armes, & diviser vostre peuple par vne guerre civile qui feroit perdre l'Irlande, & rendroit vostre Royaume desert si elle ne le destruisoit.

X.

Milord Digby presume de faire retirer vostre Majesté en quelque forte place de ce Royaume, disant qu'autrement vous ne se-

riez pas en ſeureté parmy voſtre peuple : &
toutesfois il a tant de credit auprés de vou
qu'il a eſté envoyé par voſtre ordre au ſieu
Iean Pennigton pour le tranſporter hors d
Royaume. Il s'eſt meſme vanté de ſon per-
nicieux deſſein & de ſa trahiſon, par vne let-
tre eſcrite à la Reyne, par laquelle il luy of-
fre ſa correſpondance en chiffres, & luy de-
clare les grands ſervices qu'il luy pourroit
rendre : ſurquoy il deſire ſçavoir voſtre
Royale intention, eſperant par ce moyen
vous procurer des forces eſtrangeres pour
fortifier voſtre Majeſté aux reſolutions qu'il
luy vouloit faire prendre. Lequel faux &
malicieux conſeil nous laiſſe d'autant plus
de ſujet d'apprehender, qu'il a deſia donné
vne forte impreſſion à voſtre Majeſté : veu
qu'elle s'eſt abſentée de ſon Parlement avec
le Prince : ce qui fait conie&urer que voſtre-
dite Majeſté ſe veut tenir preſte de mettre
ces deſſeins à execution.

XI.

Nous avons eu des avis de Rome, de Ve-
niſe, de Paris, & de pluſieurs autres lieux que
vous avez reſolu de changer la Religion, &
de ruyner voſtre Parlement : Que le Nonce
du Pape a ſollicité quelques Princes de
vous envoyer quatre mille hommes pour
vous ayder à maintenir voſtre authorité
contre ledit Parlement : laquelle derniere
choſe eſt pire que toutes les autres : veu que

mal-aiſément vous pourriez mettre voſtre Royaume & vos ſujets au pillage des eſtrangers de Religion Catholique, ſi voſtre deſſein n'eſtoit de changer la voſtre, & la publique profeſſion de ce Royaume. Mais nous eſperons que Dieu vous inſpirera vn meilleur deſſein.

C'eſt ce qui nous avoit obligez à implorer inſtamment en toute humilité & ſubmiſſion ; voſtre Royale authorité & protection pour noſtre deffence & ſeureté : Mais ayans eſté refuſez par voſtre Majeſté, détournée par mauvais conſeil : Nous ſommes contrains avec beaucoup de déplaiſir pour éviter les maux dont voſtre perſonne & vos Royaumes ſont menacez, de nous ſervir de cette authorité : à quoy nous ſommes bien fondez par les Loix fondamentales & conſtitutions de ce Royaume : eſtans neantmoins touſiours reſolus de nous maintenir dans la fidelité que nous devons à voſtre Sacrée perſonne, & à vos Couronnes. Pour ce qui eſt de la ſeconde ſorte de ialouſie & crainte que voſtre Majeſté a dit avoir de nous : Voicy vne plus courte, mais auſſi vraye & fidelle reſponce que l'autre.

Voſtre Majeſté dit, qu'elle deſireroit que ſa reſidence proche de ſon Parlement, fuſt tellement ſeure & honorable, qu'elle n'euſt aucun ſujet de s'abſenter de Wite-hal : ce que nous eſtimons eſtre la plus grande bré-

che qu'on ſçauroit faire aux priuileges du Parlement, le plus grand tort à vous meſmes, & la plus grande iniure à nous tous: puis que c'eſt la plus forte accuſation qu'on nous puiſſe faire, comme c'eſt le plus pernicieux effet de vos mauvais conſeils, qui ruynent entierement les fondemens ſur lequel vos Couronnes ſe doivent appuyer, & ſemblent ietter ſur le Parlement vne charge incompatible à la nature de voſtre grand Conſeil dont vous eſtes le Chef, faiſans perdre à voſtre Majeſté la creance que vous devez avoir de ſa fidelité, comme il en a de voſtre protection.

2. Nous avons, ſelon voſtre deſir, mis la main ſur nos conſciences, & ayans examiné iuſques à nos penſées, nous n'avons trouvé aucun iuſte ſubjet qui puſt obliger voſtre Majeſté à s'abſenter de Withe-hal & du Parlement: Et ſi voſtredite Majeſté nous en veut faire ſçavoir le ſujet, comme auſſi quelques particularitez des choſes dont elle nous accuſe, nous y ſatisferons par nos reſponces. Mais nous n'eſperons point obtenir cette faveur de voſtre Majeſté: puis que les particuliers que vous avez voulu faire paſſer pour coupables, s'eſtans preſentez devant nous, ont eſté trouvez innocens, & neantmoins voſtre Majeſté ne veut point declarer les Autheurs d'vne ſi noire calomnie: mais bien en continuant ſes procedures contre plu-

plusieurs particuliers, mesmes innocens, donner des craintes & ialousies à tout le Parlement : le tout sans aucun fondement, duquel nous-nous puissions purger envers vostre Majesté.

3. Les discours qu'on a tenus dans vne Assemblée à Kensington, qu'on avoit dessein d'arrester la Reyne & le Prince, ayans esté desavoüez par nous, vostre Majesté à refusé de nous en nommer les autheurs, bien que nous l'en ayons priée tres-humblement.

4. Les articles qu'on avoit inventez contre la Reyne, ayans pareillement esté publiquement refutez par nous, on en a fait cacher & mettre en lieu de seureté les autheurs, de peur qu'ils ne fussent punis, qui ne manqueront pas d'inventer de nouvelles calomnies, lesquelles donneront beaucoup de déplaisir à vostre Majesté & à la Reyne, y estans incitez par le trop favorable traitement qu'on leur fait.

5. Bien que le Milord Kimbolton & les cinq membres de la Chambre basse accusez n'ayent refusé aucun examen qui fust conforme aux privileges du Parlement, toutesfois aucun tesmoin ne s'est presenté, contre lequel ils puissent avoir reparation de la grande iniure qu'on leur a faite, nonobstant les trois requestes des deux Chambres, à la derniere desquelles on avoit ioint l'authorité des deux actes du Parlement.

6. Nous supplions donc vostre Majest
de considerer l'estat où elle est à present, &
quelle facilité il y a de parvenir à la gran-
deur & seureté que nous recherchons : si el
le se veut ioindre avec le Parlement ses fide
les subjets, pour la deffence de la Religion &
du bien public de ce Royaume, qui est l
seule chose que nous vous demandons, avec
protestation d'employer nos biens & no
vies pour le support de vostre Majesté & de
sa Souveraineté & pouvoir sur nous. Mai
les paroles seules ne nous peuvent pas satis-
faire : Car c'est avec vn grand regret qu
nous-nous souvenons des gracieux messa
ges que vostre Majesté nous envoya l'Est
dernier au retour de l'armée, & que deu
iours avant que vous vinssiez dans la Cham
bre basse pour vous informer des accusez, l
Parlement avoit receu vn message par le
quel vous luy donniez avis du soin qu
vous aviez & auriez tousiours, de conserve
ses privileges comme vos propres interest
& de pourvoir autant à la seureté de leur
personnes, qu'à celle de vos enfans. Ce qu
nous croirons estre veritable, par quelqu
special effet de vostre bonté, & aussi to
qu'elle nous aura fait paroistre qu'elle n
pense qu'à maintenir la paix & la iustice par
my son peuple, comme vous pouvez faire, e
nous accordant ce que l'vrgente necessit
de ce Royaume nous fait vous demander:

ſçavoir qu'il vous plaiſe eſloigner de vous
es meſchans & pernicieux Conſeillers qui
nt donnẽ ſujet aux diviſions, & continuër
oſtre reſidence & celle des Princes proche
e Londres & du Parlement. Ce qui ſeroit
n heureux commencement de bonne intel-
gence de voſtre Majeſté avec ſon peuple,
ui vous combleroit de mille benedictions.

Raiſons adiouſtées à ladite Decla-ration.

L'abſence de voſtre Majeſté donneroit
ujet au peuple de croire que vous voulez
écourager ceux qui entreprennent la def-
ence de l'Irlande, & empeſcher qu'on ne le-
e de l'argent pour cét effet.

Quelle fortifieroit le courage des ſoû-
vez, fondez ſur la ialouſie qui eſt entre
oſtre Majeſté & ſon peuple.

Qu'elle vous deſtourneroit l'affection
e vos ſujets : ſans laquelle le Prince eſt pri-
é de ſes plus grandes forces, & les laiſſeroit
ans le plus grand danger qu'on ſçauroit
maginer.

Qu'elle inviteroit & encourageroit les
nemis de noſtre Religion & les Eſtats des
ys eſtrangers d'executer les mauvais deſ-
ins qu'ils ont ſur nous.

Et qu'elle cauſe deſia vne grande inter-
ption dans les procedures du Parlement.

Toutes lesquelles raisons sont si puissante que vostre grand Conseil a iugé necessaire de vous les representer, afin qu'il soit des chargé devant Dieu & les hommes de tous les maux qui arriveront, & du danger auque se mettra vostre Personne & vostre Royau me, à faute de les bien peser.

Ceux qui sçavent le respect que l'on doi à l'authorité Royale, ne s'estonneront pas si ie dis que ce Manifeste estoit trop esloign du devoir, pour ne choquer pas puissam ment l'esprit du Roy de la Grand' Breta gne : Les Deputez recogneurent aussi pa vne response verbale qu'il leur fit, iusques quel point il estoit blessé: car ses paroles fu rent accompagnées de mouvemens asse puissans pour faire iuger que la colere le accompagnoit : Neantmoins la raison lu remettant devant les yeux que le cœur d'vn Prince ne paroist iamais plus avantageuse ment que dans ses bontez, il se rendit plu doux dans la response qu'il envoya par es crit à ce Parlement : Voicy la teneur de cet te response.

Response du Roy d'Angleterre à cette Declaratiõ.

Messieurs, vous n'attendez pas que i responde promptement à la Declaration que vous m'avez faite par vn Manifeste qu l'on m'a mis entre les mains de vostre par car les choses dont il est remply demanden vn grand temps pour estre cogneuës

neantmoins m'estant trouvé en disposition
le vous faire sçavoir mes pensées sur quelques articles, ie ne vous en ay pas voulu refuser la cognoissance. Vous m'avez ietté
dans l'estonnement, quand vous avez crû
que vostre Declaration fust plus propre à
l'accommodement des affaires que mes propositions du 20. Ianvier dernier; car vous
ayant alors offert tout ce qui me sembloit
estre iuste pour vostre satisfaction, & ce que
vous me proposez maintenant allant directement contre la puissance Royale, vous
n'avez pas deu croire d'y bié reüssir: car ie ne
m'estois pas promis que vous apportassiez
de la repugnance en ce que la raison m'avoit
conseillé de vous alleguer, pour trouver le
repos de mes peuples avec celuy de mon
esprit. Vous dites que mon esloignement
vous fait concevoir des craintes & des iaousies. Ie respondray sur cét article avec
plaisir, & si ie ne me trompe, avec le contentement de tous mes subjets; car i'attens que
Dieu descouvrira les conseils & les trahisons que beaucoup de personnes font contre moy, & qu'il fera paroistre devant tout
le monde la Iustice de mes procedez: c'est
aussi pour cette consideration que i'attens
de luy la vengeance de ce que vous avez
souffert m'estre imposé par le sieur Prim,
plustost que de donner subjet à de nouveaux bruits qui trouvent vne facile crean-

ce parmy vous, en la recherchant par l'authorité que ie doy avoir. Pour ce qui concerne mes craintes & mes doutes, ie n'en trouve pas le fondement si mauvais que vous-vous estes imaginé, puis que vous permettez tant d'escrits contre moy: que vous souffrez des Sermons scandaleux dans lesquels ie suis attaqué: que vous ne faites aucune recherche de ceux qui sont autheurs des seditions, & qu'au lieu de les punir, vous les protegez. Iugez maintenant s'il y a beaucoup de Iustice en mes plaintes? Pour moy ie prens Dieu à tesmoin qu'elles sont plus grandes pour l'interest de la Religion Protestante, pour mon peuple & pour les Loix du Royaume, que pour mon droit & ma seureté, bien que tout soit esgalement en danger. Mais pour le faire court, que me voulez-vous? Qu'ay-ie fait, & quel subjet avez-vous de vous plaindre? Les Loix ont elles esté violées de mon consentement où par mes ordres? Ay-ie refusé quelque chose necessaire au bien & au repos de tous mes subjets? Quelqu'vn est il sorty du Royaume pour les apprehensions que vous-vous figurez? Ie ne vous represente point ce que vous avez fait contre moy: au contraire i'offre vn pardon general à tous ceux qui m'ont offensé: apres cela, si les divisions continuent, ceux qui les auront fomentées n'auront-ils pas sujet de craindre vn iuste

chastiment du Ciel ? Quant à moy ie proteste devant luy, que toutes mes pensées & mes intentions ne tendent qu'au maintien de la Religion Protestante, que i'estime la vraye & la seule que l'on doit avoir, & à l'entretien des Loix de ce Royaume que ie tiens de Dieu. C'est pourquoy i'espere que cette Providence Eternelle me donnera sa Benediction, & qu'elle deffendra ces Loix pour mon repos & pour celuy de mes subjets. Pour les raisons que vous avez adioustées à vostre Declaration, i'y satisferay tout au mesme temps que i'auray pris le loisir de respondre au reste.

Le Parlement qui s'estoit promis vne response plus douce & plus favorable, ne veit celle-cy qu'avec vn puissant déplaisir : car s'estant tousiours asseuré d'obtenir ce qu'il demandoit, il voyoit les occasions d'y pretendre trop esloignées, pour en concevoir encor l'esperance : Neantmoins ne voulant pas encor quitter la partie pendant qu'il estoit en branle de la gagner, ny laisser cette response, sans vne replique qui serviroit à conserver son authorité, il commit quelques-vns du corps pour la faire. Voicy les termes dans lesquels elle fut conceüe.

Replique des deux Chambres du Parlement à la responſe faite par le Roy de la Grand'Bretagne à leur Manifeſte.

SIRE,

Vos fidelles ſubjets les Milors & Communes du Parlement ne peuvent comprendre que la Declaration qu'ils ont envoyée à Voſtre Majeſté à Neumarket ait merité vne telle cenſure que celle qu'il luy a pleu nous faire en la harangue que Voſtre Majeſté fit à nos Deputez, & qu'elle nous a envoyée par eſcrit : veu que cette Declaration eſtoit accompagnée d'vne candeur, humilité profonde & vraye fidelité, que nous avons jugée plus propre à empeſcher les troubles & diviſions de ce Royaume, que ſi nous euſſions ſuivi voſtre avis à nous donné le 20. Ianvier dernier, par lequel Voſtre Majeſté deſiroit eſtre informée de ce que nous pretendions faire pour elle, & de ce que nous attendions d'elle en noſtre endroit: auſquelles deux choſes nous ſommes fort empeſchez de reſpondre par le refus que Voſtre Majeſté a fait de nous maintenir en diſpo-

sant la milice pour la seureté de tout le Royaume. Ce que nous avons souvent avec toute soubmission demandé à V. M. qui ne nous trouvera point avoir esté entierement negligens à l'vn ny à l'autre des deux poincts susdits. Tesmoin les grands soings que nous avons apporté pour establir des taxes sur les marchandises : Ioint que les plus considerables poincts de nos humbles desirs & pretentions ne concernoient que le bien & contentement de Vostre Majesté, & le repos de vostre peuple. Mais si ces bons desseins ne peuvent pas avoir l'effet qu'on s'en estoit promis, cependant que le Royaume est en trouble, à faute d'avoir estably la milice, & que Vostre Majesté ne s'accorde point avec son Parlement en des affaires si pressantes, nous maintenons qu'il est impossible que vous puissiez donner la satisfaction que vous promettez à vostre peuple, touchant ses craintes & jalousies dont nous avons parlé. Quant aux craintes de Vostre Majesté, qui ne sont fondées que sur des sermons & libelles seditieux, nous tascherons de les supprimer aussi-tost qu'elle nous aura fait sçavoir desquels elle veut parler : comme nous nous sommes cy-devant employez à prevenir & estouffer tous les precedens tumultes. Et si quelque extraordinaire concours & foule des habitans de la ville de Westmunster avoit aucune apparence de tu-

multe, qui pûst donner quelque apprehension à Vostre Majesté, il est causé par le refus que vous avez fait d'accorder des gardes au Parlement, ausquelles il se pûst fier, & de ce que vous en avez fait assembler à Withehal pour vostre seureté, ce qui a donné vne iuste cause de ialousie à vostre Parlement; & vne terreur & offense à vostre peuple. Nous ne cherchons rien tant que la paix & prosperité de vostre Royaume; mais nous sommes bien faschez de ce que nous avons tant de sujet de respondre à la demande que vous faites en ces termes : Vos Loix ont elles esté violées par mon consentement, ou par mes ordres ? Pour à quoy respondre nous prions Vostre Majesté se souvenir que le gouvernement de ce Royaume ayant esté la plus-part du temps mesnagé par vos Ministres iusques au commancement de ce Parlement, estoit remply de violemens des Loix. A quoy nous avions pourveu à toute peine lors que cette infraction des Loix a esté surmontée par l'estrange & inoüie breche que l'on a faite aux privileges du Parlement, par l'accusation faite contre le Milord Kimbolton & les cinq membres de la Chambre basse : dequoy nous n'avons encor receu aucune satisfaction.

Pour respondre à la seconde question de Vostre Majesté, si elle a refusé aucune chose pour le bien & la seureté de ses subjets :

Nous serions tres-aises de nous pouvoir taire au milieu de cette response, & avoüer avec de grands ressentimens que Vostre Majesté a fait esperer beaucoup de choses à l'avantage & au contentement du peuple: mais la verité & la necessité nous obligent d'adjouster qu'en ce temps-là qui nous paroissoit si favorable, il y avoit tousiours quelque mauvais dessein, dont l'execution ne nous eust pas seulement privez de l'effet qu'on attendoit de vos belles promesses, mais eust encor mis les affaires en vn plus piteux estat qu'elles ne sont à present. Et si Vostre Majesté nous eust voulu escouter sur ce qu'elle nous demande ce que nous avons fait pour elle: nous eussions respondu que nous avons payé deux armées dont ce Royaume estoit chargé l'année passée; & que nous avons entrepris la guerre contre l'Irlande: dont le soulevement n'est provenu que des mauvais conseils qui ont tant de pouvoir auprés de Vostre Majesté, & qui a desia cousté plus de deux millions à ce Royaume: à quoy Vostre Majesté en bonne iustice est obligée de satisfaire entierement.

Pour ce qui concerne le pardon general qu'il a pleu à V. M. offrir à tous, nous ne le pouvons recevoir comme vne seureté à nos craintes, puis qu'elles ne provienent d'aucun crime de nostre part, mais seulement des mauvais desseins & entreprises des autres.

A toutes lesquelles choses nous adjousterons que le Syndic des marchands hazardeux de Roterdam en Hollande, nous a n'agueres donné avis qu'vn des gens du Mylord Dygbi a depuis peu sollicité vn marinier nommé Iacques Heuly, d'aller à Elsinore, & d'y prendre la charge d'vn vaisseau de la flote du Roy de Dannemarc, pour le conduire à Hulst : & bien que nous ne voulions adjouster foy à des informations de cette nature : toutesfois il n'est pas entierement hors de propos de les negliger, puis qu'elles augmentent en quelque façon nos craintes & ialousies, eu esgard aux termes des lettres que le Milord Dygbi a escrit à la Reine & au Chevalier Lewis Dives, & aux procedez de Vostre Majesté qui s'esloigne de son Parlement pour tirer vers le North ; ce qui semble estre fort convenable à l'execution de ce mauvais & pernicieux Conseil, & qui fera encore vne plus forte impression sur les esprits de la plus-part de vostre peuple.

C'est pourquoy nous supplions tres-humblement Vostre Majesté afin d'establir vne entiere confiance, tant du peuple que de nous mesmes, & pour d'autres raisons qui concernent le recouvrement de l'Irlande & de la seureté de ce Royaume, de revenir icy le plus promptement qu'elle pourra, afin de se joindre aux avis & bons desirs de son Parlemét, où elle sera asseurée de nos affections,

& des soins que nous prendrõs à luy obeïr, de telle sorte qu'elle ne doutera aucunement de nostre fidelité, ny de nostre ardente passion pour l'avancement de l'honneur & service deu à Vostre Majesté, & pour l'establissement de la paix & de la prosperité de tous vos Royaumes.

Si la lettre du Roy d'Angleterre avoit fasché le Parlement, cette replique causa bien de plus puissans déplaisirs à ce Prince, aussi le ressentiment qu'il en fit paroistre alla bien au delà des termes qu'il avoit couchez en sa lettre : car ayant envoyé vers ce Parlement pour se plaindre de l'injustice faite à Iean Penington, qu'il avoit privé de la charge de Vice-Amiral, il luy fit vne reprimende severe, la conclusion de laquelle estoit, que si les deux Chambres vouloient chastier les autheurs de ce Manifeste & de sa replique, Sa Majesté se disposeroit à retourner au Parlement, afin de regagner le temps que leur mauuaise intelligence avoit perdu malheureusement. Cependant le Parlement ayant eu avis que l'on avoit découvert vne flote qui prenoit la route d'Irlande, & qu'vn grand vaisseau Dunkerquois avoit moüillé l'anchre proche de Hull, les deux Chambres ordonnerent conjointement que l'on n'entreroit plus dans la ville de Hull sans passeport du Parlement, envoyerent ces ordres

au Gouverneur de cette place, traiterent pour vne nouvelle levée de dix mille Escossois pour l'Irlande, & firent passer la premiere, qui estoit de sept mille hommes sous les ordres du General Lesley, du Comte de Lautzian Liutenant General, du sieur Monton General Major, & du Colonel Hamilton General de l'artillerie.

Quelques considerations ayans alors obligé le Roy d'Angleterre de quitter Newmarket pour prendre le chemin d'York, il y fut receu par le Maire & les Eschevins, avec toutes les marques d'amour que sa grandeur Royale pouvoit desirer; mais il ne trouva pas grande satisfaction dans ces apparences exterieures, car celuy qui l'harangua s'estant avancé de dire que le Parlement de Londres ne feroit iamais rien que pour le bien de son repos, & en suite l'ayant supplié de le contenter par vn soudain retour à Londres, il tesmoigna que cette harangue l'avoit plus fasché qu'il n'avoit trouvé de plaisir dans la reception qu'on luy avoit faite. Ce traict ne fut pas le seul qui luy causa de l'amertume, le Maire l'avertit le lendemain que le Gouverneur de Hull avoit ordre des deux Chambres de ne point laisser entrer Sa Majesté dans la place, si elle estoit suivie de plus de trente hommes, & que tous les Officiers de la Province avoient ce mesme ordre, à quoy Sa Majesté ne respondit

Le Gouverneur de Hull refuse de recevoir Sa Majesté.

rien,pour ne point faire paroiſtre alors iuſques où ce traict de rebellion le pouſſoit.

Sa retenuë ne fut pas ſi grande peu de iours apres,car les deux Chambres ayans envoyé vers luy pour le ſupplier de ratifier l'election qu'elles avoient faite du Comte de Warwic pour commander la flotte d'Angleterre en qualité de Vice-Amiral, il refuſa le conſentement qu'on luy demandoit d'autant que Penington eſtoit deſia pourveu de la meſme charge, & pouſſant plus loing ſes reſſentimens chargea les Deputez de ces deux Chambres de la reſponſe qu'il vouloit faire à leur replique. Voicy comme elle eſt tombée en mes mains.

MESSIEVRS,

Replique du Roy d'Angleterre à replique de Parlementaires.

Par la precedente que vous avez receuë de moy, ie me ſuis chargé de reſpondre à tous les articles de la Declaration que vous m'envoyaſtes à Newmarket,& à la replique que vous fiſtes quelque temps apres à cette meſme lettre, i'execute auiourd'huy ma parole. Vous vous plaignez de ce que ie ne vous ay pas accordé tout ce que vous m'avez demandé, ie reſponds que ie n'ay pas eu ſujet de le faire, que ie trouve encor fort eſtrange que ce refus vous ait fait dire, que ie rompois les privileges du Parlemẽt, comme ſi la puiſſance Royale eſtoit obligée d'a-

gir ſelon vos mouvemens, & que vous ayez tiré de là des pretextes d'alterer les bonnes volontez de mes peuples. Vous attaquez ceux qui m'aſſiſtent de leurs conſeils, ie ſouſtiens qu'ils ne ſont pas tels que vous dites, & ſi vos eſprits n'eſtoient point prevenus d'vne forte paſſion de haine contre eux, ie ſouſmettrois de bon cœur toute leur vie à voſtre cenſure. Ie vous ouvris alors mon cœur touchant le zele & la fidelité que i'apporte à la gloire de la Religion, ie vous reïtere auiourd'huy les meſmes ſermens, & appelle le iugement du Ciel ſur mes actions ſi i'ay deſſein de la changer, ou d'en alterer la pureté. Vous alleguez que la rebellion d'Irlande a eſté conceuë dans l'Angleterre, faites toutes les diligences poſſibles pour en découvrir les autheurs, ie les abandonneray à vos iugemens, & ſeray le premier à vous demander la punition de leur crime, & pour vous oſter les impreſſions que ce faux avertiſſement vous a fait concevoir deſſus cét article, i'offre derechef d'hazarder ma perſonne pour ranger ces rebelles au devoir. Vous m'avez crû capable de former des factions contre vous, & d'avoir voulu mener l'armée Angloiſe devãt Londres pour vous opprimer, c'eſt vne offenſe que vous ne pouvez quaſi reparer, car ie proteſte devant Dieu, qui cognoit le fonds de nos cœurs, que ie n'ay pas ſeulement conçeu la penſée de

de tout ce que vous m'imputez. Il est vray que i'ay approuvé la Requeste que cette armée vous devoit venir presenter, mais consultez les termes de cette Requeste, vous n'y trouverez rien qui vous puisse donner de l'ombrage, & m'accuserez encor moins d'avoir donné des passe-ports à S. Germain depuis la cognoissance que i'ay euë que vous le vouliez arrester quād vous aurez faite vne exacte perquisition de la verité. Quant aux plaintes que vous faites du peu de satisfaction que vous avez receuë de l'accusation du Milord Kimbolton & ses compagnons, ie m'estonne que vous ayez voulu mettre cét article au nombre des offenses que vous dites avoir esté faites à vostre corps, car vous ne pouvez nier que pour vous oster toute sorte de sujet de vous emporter au delà du respect que vous me devez, ie ne vous aye offert des reparations plus que suffisantes: mais passons & venons au reste. Vous n'avez pas trouvé bons les enroollemens d'Officiers & soldats que i'ay faits pendant mon sejour de Witehal; dites moy, pouvois-je moins faire? Les seditions qui s'eslevoient lors à Werstmunster ne me dōnoient-elles pas assez d'occasions de recourir à mes bons subjets pour la seureté de ma personne & de la famille Royale? Si vous voulez peser cette affaire avec vne balance où le poids de la passion n'entre point, vous chanterez vn

autre langage, & nommerez traict de pru-
dence ce qui passe pour faction dans vos es-
prits. Ie confesse d'avoir donné passe-port
au Milord Digby pour sortir de mō Royau-
me, mais ie dis avec verité que ie n'avois au-
cune cognoissance de la resolution que vous
aviez prise de l'arrester, & que mes passe-
ports ont esté donnez sur l'opinion que
vous ne trouveriez rien à redire sur son ab-
sence. Que si vous voulez considerer de prés
ma response à tous les sujets qui vous ont
pû donner de la crainte, nostre mauvaise in-
telligence cessera bien-tost, vous n'entre-
prendrez plus d'estendre vostre pouvoir au
de là de celuy que les Loix vous donnent
elles serviront de regles à vostre puissance
& à l'obeïssance de tous mes subjets. Pou
les raisons qui m'ont fait craindre, ie vou
en fay Iuges: Ces libelles diffamatoires qu
l'on a fait courir dans Londres, ces tumulte
que l'on a soufferts, ces Sermons seditieu
ausquels on a presté l'oreille, & cette bell
harangue du sieur Prim, dont ie n'ay pû tire
aucune satisfaction, toutes ces choses dis-j
ne m'ont-elles pas donné lieu de me retire
ou pour mieux dire ne m'ont-elles pas cha
sé de Witehal ? Sans doute ce mauvais tra
tement m'en a fait sortir, & la continuatio
des desordres me deffend seulemẽt la pens
d'y retourner iusques à ce que vous m'ay
fait raison de tous ces outrages, & d'vne in

poſture que vous avez receuë pour vne verité tres-certaine, quand vous avez crû que i'avois appellé les eſtrangers à mon ſecours; ie vous la demande: Cependant ie vous prieray de vous ſouvenir que ie vous ay toûjours offert de me joindre à vous pour la deffenſe de la Religion, pour la conſervation de mes bons ſubjets, & pour le bien de cét Eſtat; que ie vous ay dõné le pouvoir de vous aſſembler de trois en trois ans, que i'ay renoncé au pouvoir de diſpoſer de la milice ſans voſtre aveu: que pour donner tout ce que ie pourrois à vos ſentimens i'ay ratifié la caſſation des Eveſques: que pour l'aſſeurance d'vne parfaite reconciliatiõ i'ay offert vn pardon general de tout le paſſé, & que i'ay proteſté de tout faire pour donner le repos à mes peuples: Il eſt raiſonnable que vous contribuiez de voſtre part à ce grãd ouvrage, que vous redonniez aux Loix du Royaume leur ancien eſclat, & que vous remettiez la ville de Londres en l'eſtat qu'elle eſtoit il y a quelque temps, afin que ie m'y puiſſe retirer avec ſeureté, puis que vous le deſirez de la ſorte. Alors ie vous teſmoigneray que ie ne m'eſloigneray iamais d'accorder tout ce qui pourra ſervir à la paix, à l'honneur & à la poſterité du Royaume.

L'aigreur eſtoit grande entre ce Prince & ſon Parlement, neantmoins il s'y gliſſoit

touſiours quelque petit traict de douceur, qui faiſoit eſperer que la fin ne ſeroit pas ſi dangereuſe que l'on avoit crû : Le Parlement envoya demander au Roy de la Grande Bretagne le pouvoir de faire tirer quelques munitions de la ville de Hull pour les faire mener à Londres, & ce Roy fit ſçavoir à ce Parlement qu'eſtant reſolu de paſſer en Irlande pour l'eſtabliſſement de la Religion Proteſtante en ce Royaume, il vouloit lever deux mille hõmes de pied & deux cens chevaux pour ſa garde, demandoit que le Parlement fiſt vne partie des frais de cette levée comme il avoit fait de toutes les affaires d'Irlande : avança que pour ne point donner d'ombrage à ce Parlement il eſtoit preſt de dreſſer vn acte pour la milice d'Angleterre par lequel il eſperoit que la paix & la ſeureté du Royaume ſeroient reſtablies au contentemẽt de tous, ſans faire tort à ſes droits ny à la liberté de ſes ſubjets ; & qu'il eſtoit reſolu avant que partir de commettre des perſonnes d'authorité pour gouverner en ſon abſence, ſelon qu'il le trouveroit neceſſaire pour la ſeureté du Royaume, & pour la continuation du Parlement. Ces apparences de douceur donnerent d'abord quelque relaſche aux continuelles craintes du peuple, mais elles ne produiſirent que de l'amertume. Les deux Chambres s'eſtans aſſemblées pour deliberer ſur cette matiere

Les Parlementaires tirent des munitions de Hull.

elles ne iugerent pas ce voyage honorable, le trouverent plein de danger pour la personne de Sa Majesté, d'ombrage pour elles, & allegueerent que pour ces considerations elles n'y pouvoient consentir. Voicy leur Requeste presentée à Sa Majesté sur cette matiere.

REQVESTE PRESENTEE *au Roy d'Angleterre par les deux Chambres du Parlement, touchant son voyage d'Irlande.*

SIRE,

Les Milords & Communes des deux Chambres, vos fidelles & loyaux subjets, apres avoir meurement deliberé sur le voyage que vous avez resolu de faire en personne au Royaume d'Irlande, afin d'y continuer la guerre à la teste de quelques Anglois qui se sont offerts à Vostre Majesté, à dessein seulement de se maintenir en ce pays-là à nostre charge : Ce qu'il vous a pleu nous proposer, nõ pour en avoir nostre avis, mais comme d'vne resolution prise, laquelle vous desirez encor que nous mettiõs à execution en vous donnant nostre commission pour

la levée de deux mille fantassins & de deux cens chevaux pour vostre garde : Nous avõs esté obligez de representer humblement à V. M. qu'elle change la façon de faire des Roys vos predecesseurs, en declinant le Parlement, qui est vostre grand Conseil; qu'vne affaire de telle importance, & de laquelle dépend la paix & seureté de tous vos sujets, lesquels y ont le principal interest, eu esgard à vostre promesse & aux grandes sommes qu'ils ont fournies à ce sujet, ne se devoit entreprendre & moins encor conclure sans leur avis; que ce voyage met en grand danger vostre Royaume & tous les Estats de la Chrestienté, qui professent la Religion Protestante, & qu'il donnera sujet aux Catholiques en executant leurs mauvais desseins, d'extirper entierement cette Religion, comme ceux d'Irlande ont desia fait en plusieurs endroits de ce Royaume là, & l'eussent continué en tous les autres lieux, s'ils n'eussent apprehendé les forces & l'vnion d'Angleterre & d'Escosse, qui les ont arrestez. Et pour faire voir clairement à Vostre Majesté le mal que peut produire vn tel voyage, elle est tres-humblement suppliée d'examiner ces raisons.

PREMIEREMENT.

Vostre Royale personne sera sujette non seulement aux hazards de la guerre, mais à plusieurs autres conspirations & pratiques

secrettes, notamment à cause de vostre profession de la Religion Protestante, que vous voudrez maintenir en ce Royaume-là, laquelle tous les Catholiques se sont obligez par serment d'extirper.

II.

Ce voyage encouragera grandement les souslevez, qui se sont plusieurs fois vantez que Vostre Majesté les protegeoit, & que leur souslevement n'avoit esté fait que par vostre ordre, esperans par ce moyen tirer vn grand avantage de vostre presence: veu mesmement les grandes divisions d'Angleterre, pendant lesquelles ils s'imaginent que nous ne pouvons pas maintenir long-temps cette guerre. Aussi les heureux succez que nous avons depuis peu remporté sur eux, font iuger ce voyage peu necessaire.

III.

Il nous empeschera de trouver les moyens de faire subsister cette guerre, qui n'est pas preste d'estre finie: & en ce faisant la rendra plus insupportable à vos subjets. Ce qui est d'autant plus veritable que plusieurs qui avoient promis fournir aux frais d'icelle, sur le bruit de ce voyage ont declaré avoir changé de resolution.

IV.

Vostre absence interrompra les procedures du Parlement, & privera par ce moyen vos subjets de plusieurs actes de graces &

de justice, que nous attendons de Vostre Majesté pour le restablissement d'vne bonne intelligence de Vostredite Majesté & de son peuple.

V.

Elle augmentera fort les jalousies & les apprehensions de vostre peuple, qui se fortifiera de plus en plus dans la creance qu'il a que les mauvais Conseillers qui sont auprés de Vostre Majesté la portent à plusieurs choses contre le bien du Royaume, veu mesmes qu'elle est si fort opposée au Parlement.

VI.

Elle privera ledit Parlement de l'effet de la promesse que vous luy aviez faite, qu'entreprenant cette guerre elle seroit mesnagée par ses avis : ce qui ne pourra plus se faire si Vostre Majesté la veut gouverner en personne.

Par la force de ces raisons nous sommes demeurez d'accord d'vn commun consentement que nous ne pouvons sans preiudicier à nostre devoir, consentir à faire aucunes levées de soldats pour conduire Vostre Majesté en Irlande, ou pour entretenir quelque autre armée en ce pays-là, que celle qui sera gouvernée par nostre avis, & que si quelque levée se fait par commission de Vostre Majesté sans l'approbation des deux Chambres, nous la declarerons faite contre

le peuple & la paix publique, & suivant les Loix du Royaume, nous-nous servirons de l'authorité du Parlement pour la supprimer.

Nous declarons en outre, que si vostre Majesté par mauvais conseil est tousiours resoluë à faire ce voyage contre nostre avis, ce que nous ne croyons pas qu'elle fasse, nous ne sommes pas obligez de recevoir aucune commission d'elle : mais sommes resolus de gouverner le Royaume par le Conseil du Parlement, le tout pour le bien de vostre Majesté & suivant les Loix du pays. C'est pourquoy nous supplions tres-humblement vostre Majesté de ne penser plus à vôtre voyage d'Irlande, ny à aucune levée d'hommes ny amas d'armes pour cét effet, & de laisser la disposition de cette guerre à vostre Parlement, selon la promesse que vôtre Majesté nous en a faite, & suivant vostre commission du grand Sceau d'Angleterre. En execution de laquelle nous avons desia eu de tres-heureux commencemens par plusieurs défaites des souslevez, qui sont maintenant bien affoiblis, & ne peuvent en apparence subsister encor long-temps, si nos procedez ne sont point interrompus par vostre voyage : qui causera de grands desordres dans tous vos Royaumes, nous empeschera de maintenir vostre droit & authorité en Irlande, de punir les cruautez que les

Catholiques exercent ſur tous vos bons ſujets de ce pays là, & en fin de reduire ce Royaume à des conditions avantageuſes pour voſtre Majeſté, pour la Couronne d'Angleterre, pour l'honneur de voſtre gouvernement, & pour le contentement de voſtre peuple. Et afin de parvenir plus aiſément à tout ce que deſſus, nous renouvelons nos humbles deſirs pour voſtre retour audit Parlement, & qu'il vous plaiſe reietter tous mauvais conſeils & apprehenſions qui peuvent faire tort à la fidelité que nous vous avons touſiours teſmoignée, & que nous ſommes reſolus de vous continuer au peril de nos biens & de nos vies.

Reſponſe du Roy de la Grand' Bretagne.

NOus ſommes fort eſtõnez de ce que le meſſage que nous vous avons envoyé le 8. Avril dernier touchãt mon voyage d'Irlande, a eſté ſi mal receu, que nous ſommes fruſtrez des remerciemens que nous en attendions : Ce qui nous donne beaucoup de ſujet de croire qu'il n'eſt pas en noſtre pouvoir de dire ou faire aucune choſe qui ſoit exempte de pareil reproche : Mais comme par ce meſſage nous avons appellé Dieu à teſmoin de la ſincerité de noſtre profeſſion, qui eſt le ſeul but de ce voyage, nous-nous

rapportons à tous nos bons sujets, voire à tout le monde si les raisons que vous alleguez contre ce voyage sont valables, & si le conseil que vous nous donnez pour nous en dissuader, doit estre preferé à tout ce qui nous l'a fait entreprendre.

Nous avons esté contrains de resoudre vne si grande affaire sans l'avis du Parlement, d'autant que nous avions fait souvent cét offre, sans que vous y ayez voulu faire aucune response, sinon par vostre derniere Declaration, en laquelle vous dites que les paroles ne vous contentoient pas. C'est pourquoy nous avons eu raison de iuger que vous seriez bien aises, sans avoir esgard à nostre personne, de nous pouvoir persuader de nous mettre en ce danger, au lieu d'empescher cette resolution. Et quel sera le contentement de tous les Protestans de la Chrestienté, de voir vn Roy Protestant hazarder sa personne pour deffendre sa Religion & ruyner celle des Catholiques? Nous avons à ce sujet protesté par nostre dernier message, de n'accorder aucune souffrance aux Catholiques sous quelque pretexte que ce soit au preiudice des Loix establies contre eux. Et quand nous considerons les grandes miseres que nos sujets Protestans d'Irlande y ont souffert depuis six mois, le grand nombre des souslevez, l'apparence qu'il y a d'vn secours estranger, si on n'y

donne ordre de bonne heure, le retardement du nostre : iusques-là que les Officiers de plusieurs regimens ausquels vous avez il y a long-temps accordé des appointemens pour ce secours, n'ont encor fait aucune levée, que plusieurs troupes de cavalerie ont demeuré long-temps prés de Chester sans prendre leur marche vers l'Irlande, que le Milord Lieutenant d'Irlande auquel nous avons donné la charge de ces affaires là, est encor en ce Royaume, nonobstant les commandemens tres-exprés que nous luy avons fait de marcher. Quand nous considerons en outre les grandes iniures que nous recevons à cause de ce soulevement, lesquelles vous supportez en quelque façon : Tesmoin vn Livre imprimé par l'ordre de la Chambre Basse, intitulé la Remonstrance de divers passages remarquables touchant l'Eglise & le Royaume d'Irlande, où il y a plusieurs choses qui peuvent donner quelque mauvaise impression de nous à nos sujets. En fin quand nous pensons au reproche que l'on fera incessamment à l'Angleterre, si elle n'envoye vn bon & prompt secours en Irlande, nous ne voyons aucun autre moyen de nous acquiter de nostre devoir envers Dieu, pour la deffense de ce Royaume là & de la Religion Protestante, ny pour monstrer nostre affection pour la preservation de nos trois Royaumes, que de hazarder nô-

tre personne en cette expedition, à l'imitation des Roys nos predecesseurs qui ont fait le mesme en des pays estrangers, pour des occasions de moindre importance & pieté que celle cy, où ils ont acquis beaucoup d'honneur & de grands avantages pour le Royaume d'Angleterre. C'est pourquoy nous attendions plustost de vous des remerciemens que des refus.

Pour ce qui concerne le danger de nostre personne, nous iugeons necessaire & digne d'vn Roy de hazarder sa vie pour conserver ses Royaumes, & il n'y a point d'apparence que nous demeurions les bras croisez, pendant que nos Royaumes se perdent, & qu'on massacre nos bons sujets Protestans : ne tenans nostre vie que, pour gouverner & proteger nostre peuple avec honneur & iustice.

Et n'alleguez point que ce voyage encouragera les souslevez : Au contraire, nous ne croyons pas qu'ils puissent avoir vne plus grande terreur que de la presence de leur legitime Roy, qu'ils verront marcher à la teste d'vne puissante armée pour les châtier : y ayant bien plus d'apparence qu'ils tireront beaucoup d'avantage, si quelqu'vn rapporte que la peur qu'on nous a faite d'eux à pû empescher nostre resolution.

Nous sommes fort estonnez de ce que les avanturiers improuvent nostre resolution, autrement l'argent qu'ils delivreroient sans

l'expedition que nous pretendons faire avec l'aide de Dieu, ne leur profiteroit de rien: les terres des souslevez sur lesquelles on a assigné leur remboursement, estans en estat d'estre bien tost conquestées par nostre moyen.

Nous ne croyons pas aussi que le petit nombre de gens que nous demandons pour la garde de nostre personne en Irlande doive estre refusé, puis que vous avez sçeu par nostre message que nous ne les voulions pas lever que par vostre avis & proche du Havre où ils devoient estre embarquez, ny les armer qu'en ce mesme lieu, & lors seulement qu'ils seroient prests de partir, & les faire iurer qu'ils ne sont point Catholiques: lesquelles conditions semblent suffisantes pour destruire tous sujets & fondemens de ialousie qu'on pourroit avoir que nous-nous voulussions opposer au Parlement.

Quand nous vous avons donné la disposition de cette guerre, nous n'avons pas crû en estre exclus, & n'avoir point de voix en vos Conseils. Et si nous avons trouvé quelque expedient pour terminer plus aisément ces affaires, & que nous ne pouvions nous mesmes effectuer, nous avons ietté aussi tost les yeux sur vous comme sur nostre grand Conseil, duquel nous avons tousiours estimé les bons avis: Mais nous-nous considerons aussi nous mesmes, sans vouloir perdre

la moindre partie de nos droicts, non plus que s'il n'y avoit aucun Parlement. C'est par nostre ordre & authorité que vous estes assemblez, sans quoy vous ne pourriez pas nous donner vn fidelle conseil sur lesdites affaires d'importance : mais nous n'avons pas pour cela rien remis de nos interests, ny ne nous sommes iamais soubmis à vos deliberations. Nous avons tousiours examiné vos Conseils, comme procedans d'vn corps auquel nous avons confiance, & lors que nous ne les avons pas approuvez, nous vous en avons envoyé les raisons avec la franchise qu'vn Prince doit avoir envers ses sujets, & l'affection qu'vn Pere doit porter à ses enfans : & nous maintenons que par les Loix & constitutions du Royaume, il est en nôtre pouvoir d'agreer où de refuser vos avis iusques à ce que nos raisons soient convaincuës par celles du bien public.

Pour ce qui regarde principalement nôtre voyage, les circonstances de vostre requeste sont telles, que nous sommes bien en peine de sçavoir si elle merite responsе, & de quelle façon : car la partie de vostredite requeste qui semble avoir quelque raison, ne nous satisfait aucunement, & l'autre qui tient plustost lieu de menaces que d'avis, ne nous donne aucune apprehension pour y respondre. Toutesfois asseurez vous que nous serons bien aises de trouver le travail

d'Irlande auſſi facile que vous le dites, & encor que nous ſoyons reſolus de hazarder noſtre perſonne pour le bien & ſeureté de noſtre peuple : neantmoins noſtre vie ne nous eſt pas ſi ennuyeuſe que de la vouloir hazarder indiſcretement. Puis donc que vous eſtes avertis de quelques grand ſuccés en ce Royaume là, nous attendrons encor quelque temps, & ne pourſuivrons noſtre reſolution ſans vous en donner vn ſecond avis: Mais ſi nous voyons que la miſerable condition de nos pauvres ſujets de ce pays là continuë, nous les viſiterons Dieu aidant, avec le ſecours que nous pourrons amaſſer de nous meſme, en cas que vous refuſiez de vous y ioindre: Et nous ne doutons pas que nos levées, obſervans punctuellement tout ce que deſſus, previendront toutes craintes & ialouſies: & ferons voir par là que nous ne cherchons aucun pouvoir que celuy qui nous eſt donné par les Loix avec tant de ſatisfaction de nos ſujets, que perſonne n'oſera reſiſter à nos commandemens qu'il n'en ſoit auſſi-toſt puny. Cependant nous eſperons que nos progrés en ces pays là seront ſi notoires à tout le monde, qu'on oubliera aiſément ce qu'on nous avoit impoſé touchant cette affaire. Nous avons auſſi tant de ſoin de nos ſujets, que nous ne voulons pas que noſtre voyage interrompe les procedures du Parlement, ny prive noſdits ſujets d'aucun

d'aucun acte de iustice & de grace. Nous avons pour ce sujet offert de laisser plein pouvoir, non seulement pour ce qui seroit iugé necessaire à la paix & seureté du Royaume, mais aussi pour l'heureux progrés du Parlement.

Qu'elle loy avez-vous donc maintenant trouvée pour vous dispenser de vous sousmettre à l'authorité Royale, & aux commissions que nous voulons donner, afin que ce Royaume soit gouverné pendant nostre absence par vostre seule authorité: puis que les Roys nos predecesseurs ont fait le mesme pendant leur absence, & que durant nostre voyage d'Escosse vous avez desiré de nous un tel pouvoir.

Pour ce qui est de nostre retour en la ville de Londres que vous souhaitez, nous y avons amplement respondu par nostre derniere Declaration: à laquelle nous ne pouvons rien adiouster, si vous ne pourvoyez à nostre seureté, en faisant supprimer plusieurs libelles seditieux contre nous.

Et pour la fin nous souhaitterions que vous eussiez aussi meurement & severement examiné les messages que vous nous avez envoyez, que ceux que vous avez receus de nous; car par ce moyen vous auriez eu esgard à nos droits & privileges, & à ceux de nos predecesseurs, & n'entreprendriez rien au dessus de ceux qui vous ont precedé: ce

que nous paſſons neantmoins ſous ſilence, de crainte d'eſtre obligez par vne iuſte indignation de teſmoigner vne plus grande paſſion: Nous aſſeurans que Dieu inſpirera tellement les cœurs de nos bons ſujets, que nous eſquiverons ces dangereux troubles, cependant que nous nous ſouſmettons avec toute patience & humilité à ſa Divine Providence.

Ordonnances du Parlement en faveur des Comtes d'Iſſe & d'Hollandt.

Le Parlement n'eſtant pas ſatisfait de cette reſponſe, ne ſe ſoucia pas que l'on cogneuſt alors le ſoupçō qu'il avoit pris du voyage de ſa Majeſté Britannique. Les deux Chambres s'eſtant donc aſſemblées, elles declarerent ennemis de l'Eſtat ceux qui leveroient tous ces gens de guerre, & donnerent ordre que l'effet ne s'enſuivit pas. Ces nouvelles marques d'animoſité ne s'arreſterent pas encor à cela. Sa Majeſté Britannique ayant envoyé commāder aux Comtes d'Eſſex grand Chambellan, & de Hollandt premier Gentilhomme de ſa chambre, de venir exercer leurs charges prés de ſa perſonne, le Parlement ne leur en voulut pas donner la permiſſion, declara ceux qui ſe voudroient mettre en poſſeſſion de leurs charges par les ordres du Roy de la Grand' Bretagne, décheus du degré de nobleſſe, & proteſta de les maintenir contre tous. Les choſes allerent plus avant, les deux Chambres s'eſtans dere-

chef assemblées sur ces deux sujets elles firent vn resultat, dont voicy les chefs, l'acte desquels fut porté au Roy d'Angleterre par le Milord Strancfort & deux autres.

Les deux Chambres de ce Parlement apres avoir entendu le message du Roy d'Angleterre qui leur donnoit avis de sa resolution d'aller en Irlande, & qu'il avoit démis de leurs charges les Comtes d'Essex & de Hollandt grand Chambellan & premier Gentilhomme de la chambre, elles ont ensemble dressé & fait publier ces articles.

1. Qu'il ne sera point permis à qui que ce soit du corps de l'vne des deux Chambres du Parlement de s'absenter sans congé de sa Chambre, nonobstant aucun ordre ou commandement du Roy d'Angleterre.

2. Que la Licence ou dispense envoyée par sa Majesté Britannique aux Comtes d'Essex & de Hollandt pour les descharger du service du Parlement, est vne grande infraction de ses privileges.

3. Que la demission de ces deux Seigneurs de leurs charges en ce temps & pour ce sujet, passe pour vne iniure au Parlement, & est contre l'ordre estably de tout temps en ce Royaume.

4. Que ces procedures sont les effets des mauvais Conseillers, pour faire perdre courage aux gens de bien, & les empescher de faire leur devoir, & pour augmenter la divi-

ſion entre ſadite Majeſté & ſon Parlement.

5. Que ſi quelqu'vn accepte l'vne de ces charges ſans le conſentement des deux Chambres, il ſera declaré incapable d'aucune dignité dans l'Eſtat. En ſuite dequoy leſdites Chambres ont encor reſolu.

6. Qu'il eſt dangereux & mal ſeant à ſadite Majeſté de faire le voyage d'Irlande, & que le Parlement ny ſçauroit conſentir.

7. Que ledit Parlement ne l'aſſiſtera d'armes ny d'argent comme elle eſpere.

8. Que ceux qui la ſuivront en ce voyage ſeront declarez ennemis de l'Eſtat.

9. Que les commiſſions par elle decernées pour ce ſujet ſont contre les Loix, & par conſequent de nulle valeur, & n'obligent perſonne à y obeïr.

10. Et qu'en cas que ſadite Majeſté perſiſte en cette reſolution, on ne payera pas l'argent que pluſieurs particuliers ſe ſont volontairement obligez de payer.

Il ſembloit apres cela, qu'il ny euſt plus rien à faire pour porter les choſes à l'extremité: mais le temps fit bien naiſtre d'autres accidens pour avancer les effets d'vne guerre ſanglante & cruelle. Le premier proceda d'vne requeſte preſentée au Roy d'Angleterre par ceux de la Province de l'Incolne: car cette requeſte eſtant conceüe en ces termes. *Que ſa Majeſté eſtoit ſuppliee de retourner à Witehal & s'accommoder avec ſon Parlement;*

Le Roy blasma cette façon de parler, allegua qu'il falloit avoir dit, *Que le Parlement seroit prié de s'accommoder avec luy*, sans le rendre coupable des desordres que leur mauvaise intelligence avoit causez : Et le Parlement qui prenoit tousiours toutes sortes de sujets pour s'authoriser, prononça là dessus: Que cette requeste estoit iuste en tous ses chefs, & principalement en ce qui concernoit la Iurisdiction, les droits & les privileges du Parlement.

Le second accident fut, que par l'ordre des Chambres assemblées, deux Seigneurs de la haute, & quatre de la basse se rendirent aux Provinces d'York & l'Incolne, pour empescher les soulevemens & levées de gens de guerre qui s'y pourroient faire. Le troisiéme, que le Roy de la Grand' Bretagne ayant escrit deux lettres au Parlement, par la premiere desquelles il faisoit vn nouveau refus touchant la milice, & demandoit par l'autre, qu'on fist le procez au Chevalier Hothan Gouverneur de Hull pour avoir osé mander à sa Majesté qu'il luy refuseroit l'entrée de la place, les deux Chambres voulans tesmoigner qu'elles ne faisoient pas grand estat du poinct qui regardoit la milice, d'autant qu'elles estoient toutes resoluës dessus cét article, ordonnerent que le Chevalier Hothan venant à mourir, son fils succederoit à son Gouvernement, & que l'on ne

Le Roy de la Grand' Bretagne demande le chastiment d'Hothan.

Le Parlement le declare innocent.

differeroit plus de mettre les gens de guerre en estat de rendre service. Les Escossois ayans neantmoins demandé avec grande instance, que le Parlement cherchast tous les moyens possibles pour arriver à quelque bon accommodement, les deux Chambres y travaillerent conjointement, & deputerent quelques iours apres vers sa Majesté Britannique le Marquis d'Herfort & le Comte d'Hoüard pour luy faire voir les moyens qu'elles avoient trouvez.

Cependant les esprits des vns & des autres s'esloignoient bien fort des termes d'vn accommodement: car le Roy de la Grand' Bretagne ayant trouvé de nouveaux sujets de se plaindre de ce que les deux Chambres avoient avoüé les procedez du Gouverneur de Hull au lieu de luy rendre iustice, alleguoit qu'il estoit le premier membre du Parlement, les actes duquel ne pouvoient détruire les Loix du Royaume sans son consentement, que ces Loix estoient formelles contre l'action de ce Gouverneur : & partant declaroit, qu'au lieu d'estendre sa charge à son fils, il estoit resolu de tirer raison de l'offense qu'il avoit receüe. D'ailleurs ce Parlement se roidissoit à maintenir ce Gouverneur dans l'authorité qu'il avoit, prenoit en main ses interests, eslevoit avec des loüanges la fidelité qu'il avoit tesmoignée au bien de l'Estat, entretenoit la bonne volonté des

soldats de la garnison par des recompenses lesquelles alloient bien au delà de leur solde, & faisoit sçavoir à toutes les Provinces que ce qui s'estoit fait en cette rencontre avoit esté par l'ordre des deux Chambres, & suivant les Loix: Ainsi l'on reculoit au lieu d'avancer pour aller au devant de la paix.

Les deux Chambres agissent absolumẽt sur la milice.

Tous ces procedez estoient de grandes dispositions à la guerre, en voicy qui la porterent à l'extremité: Le Parlement ayant receu la lettre dont nous avons parlé cy-dessus, par laquelle le Roy de la Grand' Bretagne luy faisoit vn nouveau refus de luy laisser l'entiere disposition de la milice, les deux Chambres conclurent de ne plus toucher cette corde, d'agir avec vne puissance absoluë, & pour cét effet commencerent à mettre sous les armes tous ceux qui s'estoient enroollez par leur ordre, dequoy sa Majesté Britannique estant avertie, elle envoya tout au mesme temps faire deffences à cette milice d'obeïr aux ordres du Parlement; convoqua la Noblesse d'York pour l'obliger à prendre les armes en sa faveur, & renvoya le Chancelier d'Escosse à Edimbourg avec ordre de prier les Escossois de le vouloir assister en cette conionécture d'affaires. La Noblesse de la Province d'York estant donc assemblée le 22. de May, quatre Deputez du Parlement se presenterent pour y assister, mais ils furent si mal receus, que le Roy de la

Noblesse du Comté d'York convoquee.

Grand'Bretagne ne leur donnant pas le loisir de dire les choses dont ils estoient chargez, leur deffendit d'agir en cette qualité ; ce qui les ayant merveilleusement irritez, ils se pleignirent au Maire de la ville d'York du mauvais traitement qu'ils avoient receu, representerent que leur action n'avoit point choqué le respect qu'ils devoient à la grandeur Royale, puis qu'ils ne s'estoient presentez que comme membres d'vn corps aux commandemens duquel ils devoient toute obeïssance : que sa Majesté les avoit accusez d'avoir voulu desbaucher ceux de la Province: mais que ces reproches n'estoient pas fondez sur la verité, finalement qu'ils s'êtonnoient fort d'avoir oüy dire à sa Majesté qu'elle avoit grande raison de se venger de son Parlement, & qu'elle eust souffert l'insolence de quelques-vns de ses domestiques, lesquels avoient avancé, que l'on verroit trancher beaucoup de testes du Parlement.

Deputez du Parlement maltraitez.

Les deffences qu'ils avoient receües de sa Majesté Britannique, ne les empescha pourtant pas de se trouver le lendemain dans la basse court du Chasteau où les tenanciers des francfiefs s'estoient assemblez, & d'y lire quelques articles des instructions qu'ils avoient receües du Parlement : Surquoy le Chevalier Edoüard Stanhop leur estant allé commander de la part du Roy de se retirer, s'ils ne vouloient estre convaincus d'avoir

Sont chassez de l'assemblee.

ſuborné les bons ſubjets de ſa Majeſté, ſous pretexte d'obeïr aux Ordonnances du Parlement: Ils reſpondirent qu'ils n'avoient pas moindre droit que les autres d'aſſiſter à cette aſſemblée, puis qu'ils eſtoient tenanciers des francfiefs du Comté d'York: mais qu'ils alloient ſortir tout à la meſme heure pour obeïr à ſa Majeſté, proteſterent neantmoins de retourner s'ils avoient nouveaux ordres du Parlement; cependant ne voulans point partir ſans ſçavoir la cauſe du mauvais traitement qu'ils avoient receu, ils allerent trouver ce Prince avec de tres-humbles ſupplications de leur vouloir dire en particulier pourquoy cette Province eſtant leur patrie Sa Majeſté leur avoit deffendu d'aſſiſter à vne aſſemblée où tous les Gentils-hommes eſtoient appellez: à quoy le Roy reſpondant qu'ils y ſeroient admis comme tous les autres s'ils vouloient quitter la qualité de Commiſſaires du Parlement, ils ſe retirerent aſſez ſatisfaits d'avoir dit qu'ils ne le pouvoient, dont Sa Majeſté demeura d'accord. *Pourquoy ?*

Leur prudence n'ayant pas toutesfois eſté toute entiere, ny leur retenuë ſi grande qu'ils ne laſchaſſent des paroles capables d'émouvoir des ſeditions, le Roy qui fut averti que quelques-vns chancelloient deſia dans la reſolution qu'ils avoient témoignée au commencement, il voulut remettre ces

desbauchez, & croyant qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour arriver à ces fins, que de dire publiquement ses sentimens, il se trouva dans l'assemblée pour les haranguer.

Harangue de Sa Majesté Britannique à la noblesse du Comté d'York.

MESSIEVRS, leur dit-il, ie ne me veux point estendre sur tout ce que vous avez veu dans la lecture des lettres que le Parlement m'a fait addresser, & des diverses Requestes des peuples de toutes mes Provinces : Ie vous diray seulement que toutes mes pensées ne visent qu'à me garentir de la trahison que vous voyez brasser contre moy. Ie me suis veritablement estonné que des personnes qui passoient pour discrettes en mon opinion ayent entrepris de venir icy apres leur avoir fait dire qu'ils ne seroient pas bien receus dans la qualité qu'ils portoient, qu'ils y ayent voulu demeurer apres le commandement qui leur a esté fait de ma part de s'en retourner, & qu'ils ayent preferé les ordres du Parlement aux miens. Cette opiniastreté m'estant donc suspecte, ie vous commande de fuir leur abord, & n'entrer point en conversation avec eux, de peur qu'ils ne vous corrompent en vous apprenant la methode du Parlement, qui fait passer la desobeïssance pour vne vertu. Ie suis venu en cette Province, parce qu'elle n'est point embroüillée des

tumultes qui troublent quelques autres parties du Royaume, non pour y apporter la guerre comme on a crû, mais pour y trouver vn azile contre les persecutions qu'on me fait. Vous voyez que le magazin de Hull est sur le poinct de m'estre ravy, puis que l'on a desia commencé de transporter ses munitions, que le Parlement approuve la trahison & le refus que le Gouverneur de cette mesme place m'a fait; qu'il met le gouvernement de la milice en execution contre la loy de cét Estat, & contre mon consentement: A vostre avis, cela ne me donne-il pas grand sujet de craindre, & d'apprehender que les suites ne soient encor plus dangereuses ? Ie ne croy pas que l'on me puisse blasmer si ie cherche les moyens de me conserver, & si ie desire vne garde pour la seureté de ma personne. C'est ce qui m'a donné lieu de vous assembler, pour sçavoir si ie trouveray parmy vous le secours que ie vous demande. Les levées de cette garde ne fouleront point le pays, ie feray les frais de sa subsistance, & ne la tiendray sur pied qu'autant qu'elle me sera necessaire pour m'affranchir des iustes apprehensions que ie puis avoir.

Cette harangue causa des mouvemens divers dans cette assemblée, quelques-vns supplierent Sa Majesté de communiquer les

fondemens de ses craintes à son Parlement, de permettre à ces Commissaires qui le representoient d'exercer leur charge iusques à ce qu'ils fussent rappellez, & cependant s'obligerent de respondre de sa personne tandis qu'elle sejourneroit dans cette Province. Les autres dont les volontez se trouvoient plus franches soubsignerent qu'il estoit expedient de lever vne garde de cavalerie. Le Roy respondit aux premiers, qu'il attendoit d'eux vne pareille affection que des autres qui n'avoient point apporté de considerations au service qu'ils luy vouloient rendre; & remercia les autres avec de grandes marques de ressentiment. L'acte dressé par ces derniers fut en cette forme.

Le Roy obtient des gardes.

A sa tres-excellente Majesté Royale.

NOus Chevaliers & Gentils-hommes soubsignez presentons vnanimement cette responce aux propositions de Vostre Majesté, touchant la levée d'vne garde de cavalerie pour la seureté & deffense de sa personne sacrée : ausquelles propositions comme nous iugeons par droict & iustice de consentir, nous le faisons & y concourons tres volontiers : C'est pourquoy nous desirons humblement que cette garde soit levée par l'authorité des loix, & qu'elle soit composée de personnes nobles & fermes en leur Religion.

Les Deputez du Parlement estans donc partis, le Roy de la Grand' Bretagne s'imagina qu'il ne trouveroit plus rien dans cette Province qui ne pliast sans repugnãce, mais il ne demeura pas long temps à cognoistre qu'il s'estoit flatté, la plus-part des habitans parlerent hautement à l'avantage du Parlement, & voulans mesmes que le Roy cogneust leurs pensées, luy presenterent vne Requeste, la substance de laquelle estoit: Que les affronts faits à la plus-part de ceux qui se vouloient approcher de Sa Majesté, les menaces faites à quelques autres de les exposer à l'insolence des soldats, lors que l'armée Royale seroit sur pied, & la violence que l'on avoit faite aux autres de signer vn papier intitulé, *l'humble Response aux propositions de Sa Majesté*, les avoit assez espouventez pour les obliger à ne parler plus: neantmoins qu'ils avoient surmonté ces difficultez, & s'estoient avancez de venir supplier Sa Majesté de jetter les yeux sur le present estat du Royaume, & ne vouloir point troubler le repos dont la Province joüissoit, tous ses habitans estans disposez d'obeïr à tout ce qu'elle feroit dans son Parlement: Qu'ils se cognoissoient incapables d'estre Iuges des differens dont il s'agissoit, & que pour cette consideration ils suplioient treshumblement Sa Majesté de trouver bon qu'ils demandassent vn parfait accord entre

Requeste des habitans du Comté d'York au Roy d'Angleterre.

elle & son Parlement, puis que le repos de tous les peuples du Royaume dependoit de là seulement.

Cette Requeste estoit vne marque que le zele de ce peuple n'estoit pas grand, toutesfois le Roy de la Grand' Bretagne ne iugea pas qu'il fust à propos de faire cognoistre qu'elle le faschoit : Il respondit seulement qu'il vouloit qu'on leur fist raison des affronts qu'ils avoient receus, mais qu'ils prissent bien garde de n'estre pas aussi mal fondez dans leur plainte, qu'ils estoient mal informez de ses intentions & ses procedez, lesquels n'avoient eu autre but que de rendre tous ses peuples Iuges entre luy & son Parlement.

Demandes du Roy d'Angleterre.

Quelques considerations ayans alors fait desirer au Roy d'Angleterre que la Iustice de Londres appelée le Terme, fut transportée à York, que le Capitaine Skippon Sergent Major dans la mesme ville de Londres se rendist promptement vers Sa Majesté, & que les sieurs Twist & Whit, lesquels pour estre sçavans Medecins avoient esté nommez pour presider au Synode national, le vinssent aussi trouver à York, il en escrivit trois lettres consecutives au Parlement, mais au lieu de deferer à cette priere, les deux Chambres s'opposerent formellement à ces trois demandes, firent deffenses à tous ceux qu'elles regardoient de sortir pour

Refusées par le Parlement.

quelque consideratiõ que ce fust, & publierent que cette demande avoit esté contre les loix, qui ne veulent pas que ceux qui sont employez pour le service du Parlement soient retirez pour aller ailleurs. Cependant la douceur avec laquelle le Roy d'Angleterre faisoit sçavoir ses procedez par tout le Royaume, luy avoit acquis vn grand nombre de serviteurs, de sorte qu'il n'y avoit point de Province où il n'y eust vn party formé pour son service. La noblesse du Comté d'York ne luy avoit ordonné que deux cens chevaux pour sa garde, neantmoins il eut tant d'adresse à mesnager les esprits de ceux qui pouvoient tout dans cette assemblée, qu'il y adjousterent douze cens hommes de pied, qui furent levez avec diligence, ce qui donna l'allarme si chaude aux deux Chambres, qu'elles firent de nouveaux efforts pour decrediter le party Royal. Leur premier mouvement fut de dire par tout que cette levée de gens de guerre tesmoignoit ouvertement que les desseins du Roy de la Grand' Bretagne ne buttoient qu'à faire la guerre à son Parlement, lequel dans toutes ses procedures n'avoit iamais eu pour objet que le bien du Royaume & celuy de Sa Majesté : Qu'il ostoit à son peuple la confiance qu'il prenoit en luy, qu'il alloit contre le serment fait à son avenement à la Couronne, & qu'il tendoit à la dissolution

Allarmes du Parlement sur le sujet des gardes données au Roy d'Angleterre.

du gouvernement de l'Estat en voulant aneantir tout son Parlement. Declara pour ces raisons traistres & criminels de leze Majesté tous ceux qui serviroient Sa Majesté dans cette guerre, & protesta de les faire punir exemplairement.

Grands Seigneurs se jettent dans le party du Roy.

Cela n'empescha pas toutesfois qu'vn bon nombre des plus grands Seigneurs du Royaume n'allassent trouver Sa Majesté dans York pour embrasser ses interests. Le Gardes des Sceaux fut le premier, les Milords Monmonth, Salisbury, Nortampton, Barthe, Dorsel, Devonchere, Barckere, Dunismore, Andonel, & Capell le suivirent, & quantité d'autres prirẽt peu de temps apres le mesme chemin, de sorte que la Chambre haute se trouva tellement dégarnie, qu'elle se vit reduite à la moitié moins de son nombre. Les deux Chambres ne laisserent pourtant pas de faire executer leur Ordonnance touchãt la milice des Provinces qu'elles cognoissoient engagées à leurs interests, & ne voulurẽt rien relascher de l'opiniastreté qu'elles avoiẽt à pousser leur authorité au delà du pouvoir Royal.

Dessein du Maire de Hull en faveur du Roy d'Angleterre.

La ville de Hull eut alors de bons sentimens pour Sa Majesté Britannique, car le Maire avoit promis de luy tenir les portes ouvertes le premier iour qu'il seroit de garde: mais le Parlement ayant dedans trop de creatures pour ignorer les plus secrets complots que l'on y faisoit, il detourna

tourna l'effet de cette entreprise, & pour n'estre plus sujet aux allarmes que pareils desseins luy pouvoient donner, y envoya sept Commissaires, avec ordre exprés d'avoir l'œil aux actions de ceux qui pouvoient tomber dedans le soupçon.

Prevoyance du Parlement.

Tout ce que le Parlement avoit fait publier quand il apprit la nouvelle des gardes que l'on avoit accordées au Roy d'Angleterre n'ayãt pas effacé l'ombrage qu'il avoit conçeu, les Chambres s'assemblerent sur cette matiere, dresserent vn acte des resolutions qu'elles vouloient prendre, firent vne Requeste, par laquelle elles supplioient Sa Majesté de congedier toutes les troupes qui se levoient par ses ordres, sous pretexte des gardes necessaires à sa conservation, celles qu'elle avoit ordinairement estans suffisantes pour respondre de sa personne, & deputerent quatre Commissaires vers elle pour avoir responce sur cette Requeste, & sur le resultat de leur assemblée; mais leurs procedez ne donnans aucune satisfaction à ce Prince, Sa Majesté ne leur en donna point aussi, sa responce fut: Qu'elle s'estonnoit infiniment que sur vne levée de petites troupes necessaires à sa garde, les deux Chambres eussent entendu qu'elle avoit intention de faire la guerre au Parlement: Qu'elles avoient esté mal informées de la verité, quand elles avoient dit que le pays en avoit

Le Parlemẽt demãde que les troupes Royales soient congediées.

Responce du Roy d'Angleterre.

conçeu des frayeurs mortelles, la Province l'ayant fait de son mouvement, & sans aucune sorte de contrainte. Qu'elle avoit bien plus de raison de les accuser de luy vouloir faire la guerre, veu les forces qu'elles avoiẽt sur terre & sur mer: Qu'elle trouvoit estrange cette fidelité qui luy empeschoit l'entrée de ses places, faisoit enlever tous ses magazins, & protegeoit vn traistre contre elle: Qu'elle avoit demãdé des gardes pour deux raisons; la premiere pour se deffendre contre Hothan, qui la pouvoit aussi bien enfermer dans York, qu'il luy avoit fermé les portes de Hull; la secõde pour s'asseurer contre leurs menaces qu'elle entẽdoit autãt de fois qu'elles protestoient de se pourvoir contre ses refus. Que pour remettre toutes choses dans l'estat d'vn parfait accommodemẽt, elle demãdoit d'estre satisfaite des offenses qu'elle avoit receuës de Hothan, que la place de Hull luy fut remise entre les mains avec toutes ses munitions: Que les deux Chambres cessassent de faire des Loix sans elle, qui seroit tousiours partie du Parlement; & qu'elles travaillassent à la punition des autheurs de tant de libelles diffamatoires qu'elles avoient soufferts contre sa personne.

Declaratiõs du Roy d'Angleterre.

Le Roy de la Grand' Bretagne n'attendoit pas que cette response fit de fortes impressions sur l'esprit des Parlementaires, aussi ne s'y fondant que de bonne sorte, il envoya

ar tout le Royaume faire de nouvelles def-
ensses à tous ses subjets de prendre les ar-
ies pour le Parlement, declara derechef in-
acteurs des Loix, & perturbateurs du re-
os public tous ceux qui defereroient à ses
)rdonnances, nomma pour le gouverne-
ient des Provinces, & le pouvoir de la mi-
ce d'autres personnes que celles que le Par-
ment avoit establies, & donna des com-
issions pour lever de puissantes troupes.
Ce fut alors que les deux Chambres firent
nner hautement que les intentions de ce
ince estoient toutes portées à faire la
ierre à son Parlement; qu'elles menace-
nt de nouvelles peines ceux qui suivroient
Majesté; qu'elles establirent quantité de
rsonnes pour prendre garde que l'on ne
rtast point d'armes ny de munitions à
ork; qu'elles firent d'exactes deffenses
cquiter les lettres de change qui seroient
voyées d'Hollande, de peur qu'il n'en re-
it au Roy de l'argent tiré de la vente ou
l'engagement de toutes les pierreries de
Reyne de la Grand' Bretagne; qu'elles s'a-
oucrent vn pouvoir absolu pour authori-
le procedé du sieur Hothan, & renverser
ondement sur lequel Sa Majesté s'ap-
voit pour avoir mesme droict sur la ville
Hull & son magazin que les subjets ont
leurs terres: & qu'elles firent passer pour
, que les places & les magazins du Royau-

Ordonnances du Parlement.

me estoient seulement confiées au Roy pa
ses peuples pour le bien de l'Estat, non pou
en disposer, mais pour estre mesnagées pa
l'avis de son Parlement, establi avec pouvo
de disposer de tout ce qui est au Roy & à se
subjets.

Elles allegueront encor que leurs Roy
estoient obligez par serment quand ils rec
voient la Couronne, d'accepter les loix &
les actes qui leur seroient presentez par le
deux Chambres; rapporterent la forme d
ce serment, s'avancerent en suite de dire qu
le sieur Hotan n'avoit rien fait cōtre la sou
veraineté, puis qu'il avoit suivi les ordre
du Parlement, auquel la souveraine puissa
ce pouvoit estre attribuée. Que les seu
moyens d'appaiser les desordres estoie
d'esloigner de la personne du Roy les ma
vais conseillers qui pouvoient tout dess
son esprit, & finirent par vne protestatio
de continuer conjointement leurs soin
pour le maintien de la Religion Protesta
te, des iustes prerogatives de leurs Roys,
la liberté du Royaume, & des privileges d
Parlement.

Le Parlement d'Angleterre s'attribuë la souveraine authorité.

Le Roy d'Angleterre mesnageoit cepe
dant l'esprit de ses peuples, en telle faço
qu'il les disposoit insensiblement à l'effet
ses volontez, de là vint qu'ayant fait asse
bler tous ceux de la Comté d'York, pour
prier de le proteger contre ceux qui par

pouvoir vsurpé ne le menaçoient de rien moins que de le priver de son sceptre, entre soixante & dix mille hommes qui se trouverent au rendez-vous general donné à Hewortmore, il n'y en eut que six mille qui se declarerent pour le Parlement, tous les autres crierent vive le Roy, & protesterent de vouloir viure & mourir pour luy. Parmy tous ceux que Sa Majesté Britannique avoit destinez au gouvernement des Provinces, le Milord Lyndsey s'avança vers celle de l'Incolne, pour laquelle il estoit nommé, & fit afficher sa commission à la porte de la maison dans laquelle le Comité du Parlement estoit logé, mais il n'y eut que trois Connestables qui se disposerent à le recognoistre, tous les autres au nombre de soixante & seize se rangerent aupres du Milord Willeby pour suivre ses ordres, & comme si l'on eut voulu faire voir à ce Lieutenant des objets pour luy susciter quelque mal au cœur, l'on fit faire monstre en ce mesme temps à toute la milice de cette Province. La colere du Parlement ne s'arresta pas à si peu de chose, le voyage du Milord Lindsey ayant esté fait contre ses ordres, il trouva sujet de dire que les habitans avoient esté mal traitez en sa marche & dans celle du Milord Saville, c'est pourquoy les deux Chambres nommerent ces Seigneurs boutefeux, alleguerent qu'ils fomentoient les divisions entre Sa Majesté

Le Parlement fait faire monstre à la milice.

& ſon Parlement, ordonnerent qu'ils ſeroient mandez & conduits avec bonne eſcorte iuſques dans la ville de Londres.

Le refus que tous les Conneſtables de la Province de l'Incolne avoient fait d'inſtaller le Milord de Lindſey dans la charge dont il avoit eſté pourveu par le Roy de la Grand' Bretagne ayant donné ſujet à Sa Majeſté de pouſſer plus loing cette affaire, elle ſe mit en eſtat de le faire avec la force, envoya prier les treize Provinces de Galles qui s'eſtoient offertes de mettre dix mille hommes en campagne pour ſon ſervice, de les tenir preſts, donna meſme ordre à la Province de Norith, laquelle avoit ouvertement pris ſon party. Cependant voulant faire vn dernier effort pour ramener le Parlement à quelque raiſon, elle eſcrivit aux deux Chambres vne lettre, laquelle contenoit quatre articles: Le premier, qu'elles eſtabliroient leur ſeance à Oxford, Cambrige, Winceſter, ou Salisbery: Que pour terminer toutes leurs affaires elles prendroient encor ſix ſepmaines, la fin deſquelles ſeroit celle du Parlement: Qu'elles revoqueroient par vne declaration publique leur remonſtrance comme iniurieuſe à l'authorité Royale, & qu'avec cette ſatisfaction elle donneroit vn pardon general à tous, à la reſerve du Milord Kimbolton, des cinq accuſez avec luy, du Gouverneur de Hall & ſon Lieutenant, le procez

Les Provinces de Galles & de Norith ſe declarent pour le Roy.

Propoſitions du Roy d'Angleterre au Parlement.

desquels se feroit conformément aux Loix du Royaume.

Les deux Chambres leurent ces lettres, mais leurs sentimens estans bien esloignez de toutes ces propositions, elles ne consulterét point si l'on en pouvoit recevoir quelqu'vne : au contraire tirans de là des argumens de l'impossibilité d'vn accord, elles firent armer en diligence, donnerent vingt mille Iacobus pour mettre mille chevaux sur pied: la ville de Londres fournit vn nombre pareil de cavalerie, les cinq Provinces circonvoisines leur en amenerent autant au bout de dix iours, & les milices furent mandées de tous costez ; afin que toutes les forces estans assemblées elles fussent en estat d'attaquer ou de se deffendre. D'ailleurs Sa Majesté Britannique faisoit des diligences qui n'estoient pas moindres, Newcastel, Barwic, & Carlile, toutes frontieres d'Escosse, furent pourveuës de garnisons, elle fit ajouster de nouvelles fortifications à toutes ces places, envoya des Commissaires en plusieurs endroits, avec ordre de changer tout ce qui auroit esté fait par le Parlement, & se voulant tousiours insinuer plus fortement dans la bien-veillance du peuple, fit tenir vn nouveau Conseil, où tous les Seigneurs qui tenoient son party furent appellez. Les raisons qu'elle trouva pour se bien mettre dans leurs esprits fut de protester devant

Dispositions reciproques à la guerre.

tous que son cœur estoit vuide de haine pour qui que ce fut, que ses intentions n'avoient iamais eu la foule du peuple, ny le mespris de son Parlement pour objet, qu'elle ne vouloit toucher en façon quelconque à ses privileges ny contrevenir aux loix du Royaume; Qu'elle n'avoit recours qu'à l'affection qu'ils luy tesmoignoient; qu'elle les supplioit de ne relascher rien du zele dans lequel elle les voyoit, & que pour marquer vne fidelité sans deffaut, elle les prioit de signer vne declaration qu'elle envoyoit faire à tous les Maire & Eschevins du Royaume.

La Iustice appuyant tout ce que ce Prince avoit demandé quarante des principaux Seigneurs de cette Assemblée signerent la declaration dont il s'agissoit, ce qui estant fait Sa Majesté fit deffendre à tous ses subjets de fournir aucune somme de deniers, ny faire aucunes levées pour le Parlement, demanda l'assistance de tous ses peuples au cas qu'il fut obligé de prendre les armes, & qu'on luy prestast de l'argent sous la caution de ses terres, qu'il donneroit par engagement.

Le Milord Maire avoit tousiours porté les interests de Sa Majesté Britannique, & tout autant de fois qu'il avoit esté question de sa charge il n'avoit point fait paroistre de foiblesse pour se declarer pour Sa Majesté; c'est pourquoy le Parlement ne le voyant

qu'avec vn œil de colere, cherchoit toutes sortes d'inventions pour trouver vn subjet de vengeance. Les moyens d'arriver à cela n'estans pas des plus difficiles du monde, les deux Chambres le manderent pour luy dire qu'il n'eut à faire aucun acte que par ses ordres : mais luy ne voulant point decliner en vn temps auquel il falloit agir plus fortement & plus vigoureusement que iamais, soustint qu'il ne leur devoit point obeïr au preiudice de la fidelité qu'il devoit à sa Maiesté, fit plus d'estat de sa foy, qu'il n'eut crainte de la prison dans laquelle il fut mis apres cette genereuse response. Cependant quelques troupes s'estans assemblées pour le service du Roy de la Grand'Bretagne, sous les ordres du Milord Lindsey, elles prirent leur marche du costé de Hull, & le Comte de Warwic partit d'autre part par les ordres du Parlement pour mener six vaisseaux devant cette place, afin de ne luy point manquer de secours au cas qu'elle fut attaquée.

Le Maire de Londres mis prisonnier.

Le Comte de Hollandt avoit esté deputé par le Parlement vers le Roy de la Grand' Bretagne pour luy dire le sentiment des deux Chambres sur les dernieres demandes qu'il avoit faites : mais sa Majesté sçachant desia ce qui s'estoit dit, & les choses estans en trop mauvais termes pour esperer quelque sorte d'accommodement, elle ne luy voulut faire aucune response. Au contraire,

Forces royales contre la ville de Hull. ayant trouvé quelque nouveau ſujet de s'aigrir dans l'acte qui luy fut preſenté par ce Comte, elle partit avec toutes les forces qu'elle avoit pû mettre ſur pied pour tirer vers Hull où le Gouverneur avoit deſia battu des troupes envoyées pour conſtruire vn fort deſſus la riviere. Ce voyage ne laiſſant plus aucune apparence de paix, le Parlement envoya promptement dix mille livres Sterlins au Gouverneur de cette place pour employer aux fortifications neceſſaires: Declara le Comte d'Eſſex Generaliſſime de toutes ſes forces, fit battre le tambour par tout pour adiouſter de nouvelles troupes à celles qu'il avoit en eſtat: Envoya ſes ordres au Comte de Warwic de mener au port de Hull autant de vaiſſeaux qu'il faudroit pour en tirer le reſte des munitions, & fit courir vne forme de manifeſte pour apprendre au peuple les ſujets qu'il avoit de lever les armes, & le peu de raiſon qui ſe trouvoit en celles de ſa Majeſté Britannique, laquelle il diſoit n'avoir aucun droit d'armer par vne authorité Souveraine, qu'a l'entrée d'vne armée eſtrangere dans le Royaume.

Armée navale pour la deffenſe de Hull.

Affaires du Palatinat. Nous avons parlé cy-deſſus du traité du Palatinat qui ſe faiſoit en Allemagne, ce n'a eſté que legerement, il ne ſera pas hors de propos d'en achever icy le diſcours, puis que cette affaire fait vne partie de celles d'Angleterre dont nous parlons. Les Deputez des

Roys d'Angleterre & de Dannemark se lassans d'vne infinité de remises qui sembloient estre faites pour les ennuyer plustost que pour prendre des resolutions solides, firent si hautement leurs plaintes, que l'Assemblée ayant en fin consideré que les premiers feux de la guerre qui consommoit lors toute l'Allemagne, avoient esté pris dans les broüilleries de la maison Palatine avec celle de Bavieres, conclud de satisfaire ses Deputez sur vne demande si iuste. Le Roy d'Hongrie, celuy d'Espagne & le Duc de Bavieres estans donc pressez de parler plus ouvertement que iamais, ils tomberent d'accord de quelques articles, dont ils firent les propositions aux mediateurs de la paix, sans que les qualitez pussent apporter aucun preiudice.

I.

L'Empereur pardonnera aux enfans du deffunct Palatin Frederic tous les crimes commis par eux & par leur pere, en faisant toutesfois les submissions requises en personnes ou par leurs Deputez, & renonçans à toutes alliances faites ou à faire contre luy, l'Empire Romain, les Eslecteurs, Princes & Estats de l'Empire, comme aussi contre la maison d'Austriche.

II.

Il les restablira dans leur patrimoine du

bas Palatinat que le Roy d'Espagne & le Duc de Baviere possedent, & ce en qualité de fief de l'Empire, & au mesme estat qu'il se trouve à present.

III.

Toutesfois, au lieu du Gouvernement de Germersheim, on restituera au Comte Palatin la terre pour laquelle ce gouvernement a esté hypothequé à la maison Palatine.

IV.

La restitution du haut Palatinat se fera apres & non plustost, que le Roy d'Angleterre ou le Prince Palatin aura payé en vn seul payement audit Empereur treize millions de florins du Rhin, pour les rendre au Duc de Baviere, qui a desboursé pareille somme pour l'achapt dudit haut Palatinat: afin de descharger la haute Austriche de l'hypotheque & droit d'eviction que ce Duc pourroit avoir sur elle : & iusques au payement desdits treize millions fait audit Duc de Baviere, ce Duc cependant ioüira paisiblement & entierement du haut Palatinat de la mesme façon qu'il en ioüit à present.

V.

Le Comté de Cam ne sera point compris en cette restitution: ayant tousiours esté reconnu dépendre du Duché de Baviere & non du haut Palatinat.

VI.

L'exercice public de la Religion Catholi-

que Romaine se fera dans le haut & bas Palatinat, & les Monasteres des Religieux avec le College des Peres Iesuites, ensemble toutes leurs fondations, y seront maintenus au mesme estat qu'ils y sont à present.

VII.

Les donations faites & arrierefiefs accordez par l'Empereur & le Duc de Baviere au bas Palatinat, comme aussi toutes les choses iugées, ou desquelles on aura legitimement transigé, subsisteront iusques à l'entiere restitution.

VIII.

Ce qui s'observera pareillement lors de la restitution du haut Palatinat : laquelle se faisant les choses y demeureront en mesme estat qu'elles sont à present touchant la Religion Catholique, son exercice public, Monasteres & Eglise des Peres Iesuites, donations, investitures, Arrests & transactions.

IX.

On ne pourra rien pretendre sous pretexte de fruicts perceus ou à percevoir, meubles distraits, dommages receus à cause des troubles, ou sous pretexte de debte, contre aucun de ceux qui possedent ou possederont les terres & heritages susdits qui doivent estre restituez, iusques à ce que la restitution s'en fasse.

X.

Quant à la dignité Electorale avec tous

les droits qui luy sont annexez, elle demeurera au Serenissime Duc de Baviere & à ses descendans masles: au défaut desquels, trois autres masles descendans de Guillaume cinquiéme autrefois Duc de Bavieres, succederont selon l'ordre d'ainesse à cette dignité Electorale & à tous les droits qui en dépendent. Apres la mort desquels cette dignité commencera d'estre alternative entre les autres descendans de l'estoc & ligne dudit Guillaume, & l'estoc & ligne Palatine: en telle sorte que l'exercice des actes Electoraux sera transferé, & appartiendra au prochain successeur masle du deffunct Frideric Palatin qui l'exercera durant sa vie: apres laquelle il retournera au premier successeur de l'estoc de Guillaume, qui en ioüira aussi toute sa vie, & ainsi à continuër cette alternation entre ces deux lignes de Baviere ou de Guillaume & Palatine à perpetuité, tant que l'vne & l'autre auront des descendans: & en cas que l'vne des deux vienne à manquer, alors la dignité Electorale avec tous ses droits appartiendra à la ligne qui aura survescu à l'autre.

XI.

On fournira de part & d'autre toutes les choses sur lesquelles il faudra convenir, ou desquelles on sera convenu dans le present accord: en consideration duquel tant seulement l'Empereur entend que l'on tienne

pour presenté de sa part & de celle des autres interessez la presente Declaration.

XII.

Il sera donné suffisante asseurance de tout ce qui devra estre fait & executé de part & d'autre. Signé, Georges Wagner Registrateur de la Chancellerie Imperiale.

Toutes ces propositions estoient esloignées de la iustice & de la raison, aussi ne furent-elles pas bien receües de tous ceux qu'elles interessoiét. L'Eslecteur de Mayence demanda qu'il fust indemnisé de l'argent presté sur la Bergstrasse : l'Evesque de Worms, que la decision des vieux differents & ses pretensions sur les villes dont le Roy d'Hongrie l'avoit rendu possesseur pendant cette guerre fussent comprises dans le traité : Le Lantgrave de Hesse d'Armstad accorda bien de quitter pour vn temps Otuberg & Pfuls, mais il vouloit bonne caution pour l'hommage, pour la restitution de ces places dans le temps prescript, & pour l'entiere restitution de celle de Chacer vsurpée par le Roy d'Espagne. Quant à l'Ambassadeur d'Angleterre, cette affaire estant pour luy d'vne consideration plus forte que pour ceux-cy: Sa response fit paroistre vn mescontentement plus grand, il allegua que toutes ces propositions n'avoient esté faites que pour abuser les mediateurs de la paix: Decla-

Responſe de l'Ambaſſadeur d'Angleterre aux propoſitions Imperiales.

ra que le Roy ſon Maiſtre n'accepteroit aucune reſtitution du bas Palatinat que pleine & entiere, avec tous ſes droits, immunitez, privileges, tant Politiques qu'Eccleſiaſtiques, & au meſme eſtat qu'il avoit touſiours eſté poſſedé par les Princes Electeurs, & meſme en l'an 1618. ſans aucune limitation ou diminution de Iuriſdiction ou de iouïſſance : Avoüa que le Roy ſon Maiſtre avoit veritablement eu deſſein de traiter par vn accommodement equitable du haut Palatinat & de la dignité Electorale : mais qu'il n'avoit iamais entendu parler d'en acheter les terres ny d'aucune poſſeſſion alternative : C'eſt pourquoy voyant bien que toutes les conditions propoſées choquoient directement l'honneur de ſon Maiſtre & la dignité de la maiſon Palatine, en luy demandant des choſes impoſſibles, il ny vouloit faire aucune reſponſe ; ce qu'il avoit dit ayant eſté fait par forme de plainte, pluſtoſt que pour ſatisfaire à l'intention de ceux qui faiſoient des propoſitions tant iniuſtes.

Cependant le Roy de la Grand' Bretagne eſtoit en campagne, les troupes promiſes arrivoient de moment à autre, & la ville de Hull eſtant l'occaſion par laquelle il vouloit commencer la guerre, il commanda que toute ſon armée prit ſa marche de ce coſté là, cependant pour teſmoigner qu'il ne ſe portoit point à cette reſolution qu'avec regret, il

l envoya ses dernieres intentions au Parle-
nent, tant pour l'esmouvoir que pour ren-
lre toute l'Europe sçavante de ses proce-
lez.

Message du Roy d'Angleterre au Parlement.

Nouvelles propositians du Roy d'Angleterre pour la paix.

AYant depuis long-temps fait nos plain-
tes du grand affront que nous fit le
eur Iean Notham, lors que nous pensions
ler en nostre ville de Hull pour y visiter le
agazin qui est nostre propre bien, (si l'on
ous permet d'appeller quelque chose nô-
e) lequel estoit dans ladite ville, & depuis
a esté transporté par l'ordre des deux
hambres du Parlement contre nostre con-
ntement : mesmes plusieurs soldats ayans
é mis dans ladite ville, qui est le principal
rt & port de ce Royaume du costé du
ord, pour nous empescher l'entrée com-
e si nous en estions ennemis : au lieu de
us en faire raison, plusieurs de ceux qui
mposent les deux Chambres ont donné
urs suffrages pour iustifier ces actions,
'ils soustiennent estre suivans les Loix:
r lesquels suffrages ils nous veulent faire
oire que tout ce qui s'est fait n'a esté que
ur la seureté de nostre personne, pour

l'honneur de nostre Couronne & le bien d
Royaume, comme si telles paroles directe
ment contraires à leurs actes d'hostilité
pouvoient nous donner satisfaction. Et de
puis ayans pris garde de plus prés aux dé
portemens dudit sieur Iean Notham : nou
avons appris que pour fortifier sa place con
tre nous son legitime Roy, il a fait coupe
tous les bancs, pour laisser entrer l'eau &
inonder l'abord de la ville de Hull, & par c
moyen à ruyné environ mil arpens de prai
ries & terres labourables au grand regre
des proprietaires qui sont reduits à mandi
cité. Il a aussi fait mettre en mer vne pinac
pour attraper la nostre qui est employée
transporter des lettres & messages entr
nous & la Reyne : Il permet en outre à se
soldats de faire des sorties hors la ville pou
incommoder le pays : en a chassé plusieur
habitans desquels il se défioit, à desarm
tous les autres, la pluspart desquels il veu
aussi à toute force faire sortir, afin de dor
ner tout pouvoir à ses soldats : Et sous pr
texte d'vne authorité des deux Chambr
du Parlement, il a tasché de tirer des solda
de la Comté de Lincolne & de quelques au
tres endroits, pour r'enforcer la garniso
qui a tousiours esté payée aux despens de c
Royaume : lequel argent eust esté mieux en
ployé à la guerre d'Irlande & au payemen
des grosses sommes qui sont deües aux E

ossois. Estans donc obligez à tesmoigner
ostre ressentiment de ce qu'vne ville de
:lle importance & si proche de nostre pre-
:nte residence est ainsi fortifiée, gardée &
naintenuë contre nous:que le port & passa-
e de la mer est deffendu contre nous par
os propres vaisseaux sous la charge du
Comte de Warwik qui a esté deschargé par
ous de son employ sur mer, par la revoca-
on que nous avons faite de nostre premie-
: commission donnée au Comte de Nor-
iumberland, & par nostre ordre & com-
andement signé de nostre main:par lequel
ous avons declaré que nostre volonté
toit de donner la conduite de nostre flotte
vne autre personne par nous nommée.
onobstant lequel ordre & que le Comte
: Northumberland y eust obey ; ledit
omte de Warwik à iugé qu'il pouvoit
on seulement nous déposseder de nostre-
te flotte, mais encor l'employer contre
ous, ayant fait emprisonner quelques vns
: nos Capitaines qui vouloient tesmoi-
ier leur fidelité en nostre endroit, suivant
serment auquel les sujets sont tenus en-
rs leur Souverain : Et pour commencer à
ous faire la guerre, il a depuis peu donné la
asse à vn vaisseau employé pour nos affai-
s particulieres d'icy en Hollande, & qui
revenoit avec quelques biens à nous ap-
rtenans; lequel vaisseau a esté par luy con-

traint pour sa seureté de se ietter contre l
rivage à cinq milles de Hull, où il est enco
à present à sec,en grand danger de se perdr
avec tout ce qui est dedans, ou estre surpri
par nos propres sujets. Ce qui nous oblige
de partir Mercredy dernier d'York,pour a
ler vers ledit rivage, & prendre garde à nô
tredit vaisseau, ayant eu iuste sujet d'appre
hender que ledit sieur Iean Notham, o
quelqu'autre de sa part s'en fust emparé
Dans lequel voyage nous avons esté plein
ment informez de plusieurs choses qu
nous ne sçavions auparavant que par le rap
port des autres. Nous y avons aussi rece
vne requeste de nos sujets de ces quartier
là,par laquelle ils se plaignent de l'insolenc
& des grandes exactions dudit sieur Iea
Notham, & demandent nostre protectio
contre telles oppressions. Afin donc que su
toutes ces considerations nous puissior
(apres vne si longue patience) rendre c
droit à nostre honneur, à nostre Couronn
& dignité Royale, & à nos bons sujets e
general, notamment à ceux qui sont hab
tans de ladite ville (ce que nous attendion
avec raison des deux Chambres du Parle
ment, mais en vain, en ayans esté divertie
par la malice de quelques esprits mal affe
ctionnez,qui n'ont point eu d'autre but qu
d'abuser nostre bon peuple de faux pretex
tes)nous-nous sommes resolus d'assister no

bons sujets, & de contraindre ledit sieur Iean Notham, & tous ceux qui le soustiendront dans l'iniuste deffense, ou plustost trahison de la ville de Hull contre nous, & d'empescher qu'il ne tire assistance de nostre Comté de Lincolne, & des autres places circonvoisines. Pour cét effet nous requerons tous nos bons & fidelles sujets de nous assister de tout ce qu'ils pourront pour vne si necessaire deffense de nostre personne, & pour tirer raison de l'iniure qui nous a esté faite au grand deshonneur de ce Royaume; Declarans que l'assistance qu'on nous donnera en cette occasion, soit d'hommes, de chevaux, d'armes ou d'argent, sera reputée de nous pour vn service qui ne sera iamais oublié. Et nous voulons que cecy soit publié à tous nos bons sujets, voire à tout le monde, afin que l'on puisse parfaitement entendre la naïveté de nos intentions en ce rencontre, comme nous ferons en toutes les autres choses qui concernent nostre gouvernement: persistans en outre en nos resolutions mentionnées dans nos premieres Declarations, à sçavoir que nous maintiendrons tousiours la vraye Religion Protestante, comme elle est establie par les Loix dans l'Eglise Anglicane, nous deffendrons lesdites Loix, & les droits & iustes libertez de nos sujets de la mesme façon que nos iustes prerogatives: comme aussi les vrais

priuileges du Parlement, sans retracter au-
cun des articles par nous accordez audi
Parlement: Declarans de plus que nous n'a-
vons iamais eu la moindre pensée de faire la
guerre aux deux Chambres, comme on a
scandaleusement & malicieusement publié.
De toutes lesquelles choses nos actions ren-
dront encor meilleur tesmoignage que nos
paroles, desirans viure & mourir en cette re-
solution. Fait à Bewerley ce 18. Iuillet 1642
Et de nostre regne le 18.

Par nostre premiere Declaration & cette
presente proclamation que nous vous en-
voyons, vous & tous nos bons sujets pour-
ront iuger des iustes raisons de nostre mar-
che vers nostre ville de Hull. Mais avant que
de se servir de la force pour remettre cette
ville là en son obeïssance, nous avons trouvé
à propos de vous avertir pour la derniere
fois que nostre volonté est que cette place
nous soit renduë. L'affaire est tellement
pressée qu'elle ne peut souffrir aucun delay.
Si vous voulez nous accorder cette deman-
de, nous serons contans de recevoir de vous
des requestes, & vous envoyer des pieces
fort propres pour establir la paix, & appor-
ter du remede aux presentes necessitez du
Royaume. Faites donc vostre devoir en ce-
cy, & fiez-vous en nous qu'en parole de
Roy, rien ne manquera de nostre costé de ce
qui pourra prevenir les calamitez qui me-

nacent cette nation,& rendre nostre peuple vrayement heureux. Que si nos loüables desseins & procedures sont interrompuës, nous prions Dieu qu'il en soit le iuge. Surquoy nous attendons vostre response à Baverley, pour Vendredy prochain, qui est le 15. de ce mois de Iuillet 1642.

Vn refus absolu de tout ce que le Roy de la Grand' Bretagne voudroit demander, ayant esté desia plusieurs fois resolu dans le Parlement, les deux Chambres ne firent estat de ces dernieres intentions de sa Majesté que pour fortifier leur party : car elles firent distribuer argent &commissions pour lever vingt mille hommes,en contremanderent cinq mille qui avoient desia pris le chemin d'Irlande, envoyerent iusques en Escosse pour y protester qu'elles avoient tousiours recherché la paix, & firent partir les Comtes de Pembrok & de Bedfort, le premier pour la Province de Wiltesse, l'autre pour celle de Sommerset pour les conserver à leur devotion. L'armée du Roy de la Grand' Bretagne estant cependant arrivée devant Hull avec huict canons,sa Majesté fit occuper les avenuës des deux costez de l'eau, commanda qu'elles fussent fortifiées, donna ses ordres necessaires pour s'opposer au secours que le Parlement pourroit envoyer, & reprit le chemin d'York pour se

Ville de Hull investie.

trouuer aux Estats de cette Prouince qu'il auoit derechef conuoquez. Ainsi la guerre estant toute ouuerte, & les messages ne se faisans plus qu'a coups de canon, chacun prenoit party selon les mouuemens du deuoir ou de l'affection. Les trois principales Prouinces de Galles envoyerent offrir vingt mille hommes à sa Majesté Britannique, le Gouuerneur de Portsmout le meilleur port d'Angleterre, se declara pour elle en mesme temps, fit entrer dans la place cinq cens Gentils-hommes, apres en auoir chassé tous ceux qu'il croyoit interessez pour le Parlement, & toute la Noblesse du pays d'Oüest ne fit aucun refus de suiure le Marquis d'Hartsford envoyé par le Roy pour y receuoir quelques troupes qui s'estoient offertes à son seruice.

La ville de Portsmout se declare pour le Roy de la Grãd' Bretagne.

Portsmout assiegé par les Parlementaires.

La declaration de Portsmout en faueur du Roy de la Grand' Bretagne, & les pratiques du Marquis d'Hartsford dans le pays d'Oüest estans de grande consideration pour la suite de cette guerre, les Prouinces voisines de ce port se declarans pour le Parlement, s'assemblerent pour bloquer la ville, prirent vn fort que le Gouuerneur auoit fait faire sur la pointe d'vne digue ou langue de terre proche de la place, la flote que le Comte de Warwic commandoit, s'en approcha pour empescher que l'on n'y pût ietter du secours par mer: Et les Comtes de Pembrok

& Bedfort avec six regimens d'infanterie, dix Cornettes de cavalerie, la Noblesse & la milice de la Province de Sommerset allerent assieger le Marquis d'Hartzford dans vne place qu'il fortifioit. Les chasteaux de Warwic estoient aussi battus par les canons de Sa Majesté Britannique, mais avec peu de succez, le Comte de Nortampton fut mal mené devant cette derniere place, les armées Royales n'agirent pas d'ailleurs avec bon-heur, car le Milord Weutworth fut pris avec cinquante cavaliers prés de Salisbury, le Comte de Barskir, & quelques Capitaines de la Province de Boukinquam estans surpris en levant des troupes furent menez prisonniers à Londres, & Sa Majesté Britannique s'estant avancée pour investir Coventoy, le Milord Brouk qui commandoit sept mille hommes pour le Parlement se rendit tant à propos devant cette ville, qu'apres quelques combats legers, le Roy fut contraint de se retirer avec perte de deux canons.

Le Roy d'Angleterre recherche la paix.

Parmy tant d'horribles images de desordres, de sang & de feu, qui se presentoient lors aux quatre coings & dans le milieu de l'Angleterre, la bonté Royale voulut faire encor esclater quelque lumiere de douceur, bien qu'elle eut resolu peu auparavant de se faire redouter par la force. Elle envoya trois Seigneurs à Londres, pour ouvrir encor vne

fois au Parlement les chemins de quelque bon accommodement. Les Milords de Neupert & Spenser eurent ordre de s'addresser à la Chambre haute, le Vicomte de Faulkland fut commandé de traiter avec la basse si les propositions qu'elle leur vouloit faire estoient escoutées ; Voicy la teneur du message.

NOus ne voulōs pas repeter les moyens dont nous avons vsé pour prevenir le dangereux estat auquel se trouve ce Royaume, ny la mauvaise interpretation qu'on a donnée à nos intentions : pource qu'estans desireux d'éviter la grande effusion de sang dont les troubles nous menacent, Nous voulons perdre la memoire de toutes les aigreurs passées qui vous pourroient rendre moins agreable l'offre que ie vous fais de traitter. Iamais nous n'avons declaré, ny n'avons eu intention de declarer criminels de leze-Majesté nos deux Chambres du Parlement, ou de lever nostre estendard contre elles, & beaucoup moins de les mettre & ce Royaume hors de nostre protection : Nous protestons le contraire devant Dieu & le monde : voire afin d'oster tout scrupule qui pourroit empescher ce traité par Nous tant desiré, Nous promettons par ces presentes que s'il y a vn iour destiné par vous pour la revocation de vos declarations à l'encon-

tre de toutes les personnes qui nous assistent, Nous rappellerons le mesme iour tres-volontiers nos proclamations, & mettrons bas nostre estendard; dans lequel traité nous serons prests d'accorder tout ce qui tendra au bien de nos subjets : Vous conjurant de considerer la miserable condition d'Irlande, & le dangereux estat auquel se trouve l'Angleterre, que Nous vous declarons par ces presentes : Vous asseurant derechef que nostre principal but en ce monde est qu'il y ait vne bonne correspondance & mutuelle confiance entre nous & nos deux Chambres du Parlement.

Les esprits des Parlementaires estoient trop aigris pour recevoir des impressions de douceur; leur responce parut aussi bien éloignée de l'accommodement que l'on demandoit. Voicy les termes ausquels elle fut conceuë.

COmme ainsi soit que Sa Majesté requiert par vn Message reçeu le quinziéme de ce mois de Septembre, que les deux Chambres du Parlement revocassent les declarations à l'encontre des personnes qui ont assisté sadite Majesté en cette guerre dénaturée à l'encontre de son Royaume : Il est auiourd'huy ordonné & declaré par les Seigneurs & Communes, que les armes qu'ils

ont cy-devant esté contraints de prendre, & qu'ils prendront cy-apres pour la conservation du Parlement, Religion, Loix & libertez du Royaume, ne seront point mises bas iusques à ce que Sa Majesté cesse de proteger les personnes qui ont esté iugées delinquantes par lesdites deux Chambres, ou qu'elles iugeront cy-apres telles, & qu'elles les laissera à la Iustice du Parlement, pour estre procedé contr'elles selon leurs demerites: afin que cette generation & les suivantes puissent estre retenuës de tomber en des crimes si enormes; comme aussi a fin que les grands despens faits par l'Estat, & les dommages par luy receus depuis que le Roy s'est separé du Parlement, puissent estre payez sur le bien des delinquans, & autres malignes personnes & mal affectionnées audit Estat: Et qu'au contraire tous les bons & bien affectionnez subjets vers Sa Majesté qui sont en avance de grandes sommes, & ont fait autresfois pour l'assistance de l'Estat ou qui en feront cy-apres pour le tirer du danger où il sera, puissent estre remboursez de toutes les sommes par eux fournies à cette fin, & payez du bien desdits delinquans & personnes mal affectionnées à ce Royaume.

Le Comte de Bedfort avoit assiegé le Marquis d'Hartzford dans le Chasteau de Scherborne qu'il fortifioit, & sept mille

hommes qu'il avoit menez devant cette place, luy faisoient esperer qu'il en auroit bientost la raison; mais tous ceux qui portoient les interests du Roy de la Grand' Bretagne en cette Province s'estans assemblez pour l'aller combattre, & la plus-part de ceux qui l'accompagnoient l'ayans abandonné par crainte, ou pour avoir changé d'avis, il fut contraint de se retirer à Dorcester avec douze cens hommes, qui faisoient alors toute son armée. L'Ambassadeur de France ayant en ce mesme temps pris congé de Sa Majesté Britannique, la Chambre haute du Parlemẽt deputa vers luy le Comte de Hollandt, pour le prier de donner ordre à ramener en France les Capucins que la Reyne d'Angleterre avoit laissez en partant: autrement que le Parlement ne se rendoit point garand de la violence du peuple: mais l'Ambassadeur ayant respondu qu'il n'avoit aucun pouvoir d'apporter quelque changement à cette affaire, il pria le Parlement de laisser les choses comme elles estoient, & ne troubler point ces Peres qui n'estoient capables de faire aucun mal à l'Estat.

L'Ambassadeur de Frãce se retire d'Angleterre.

Quelque bon ordre que le Parlement donnast à la conduite des troupes qui marchoient pour luy, celles qu'il avoit establies à Barnet & à Nortampton ne laisserent pas de se mutiner, de sorte que le Comte d'Essex General Parlementaire fut mandé pour

aller promptement de ces deux coſtez. La reprimende qu'il fit aux premiers ayant eſté meſlée d'vn avertiſſement qu'il leur donna d'eſtre obeïſſans à leurs ſuperieurs, les ſoldats luy reſpondirent qu'ils n'en cognoiſſoient point du tout, les vns & les autres eſtans eſgalement criminels de leze-Majeſté: Les autres luy demanderent le reſtabliſſement de la Liturgie entre eux, & la paye de cinquante ſols par mois qui leur avoient eſté promis, outre la ſolde ordinaire des gens de guerre, de ſorte que pour appaiſer tout ce bruit, dont l'importance n'eſtoit pas petite, il fut contraint de leur accorder plus de la moitié de ce que les vns & les autres avoient deſiré.

Reddition de Portſmouth.

Nous avons dit avec quelles forces les Provinces voiſines avoient aſſiegé la ville de Portſmouth du coſté de terre, & avec quelle diligence le Comte de Warwic s'eſtoit rendu devant pour la fermer auſſi par mer, diſons maintenant que ces efforts furent ſuivis de l'effet que les Parlementaires s'eſtoient promis, & que cette place ne pouvant eſtre ſecouruë, ſon Gouverneur ne la pût conſerver auſſi plus long-temps contre les attaques de tant d'ennemis: La perte de cette place fut neantmoins recompenſée par le gain de celle de Weſtcheſter, non pas forcée avec les armes: mais acquiſe à ſa Majeſté par l'affection du Baron de Strange, qui

jetta dedans mille bons soldats, sous les ordres du Chevalier Iean Biron, & qui partit peu de iours apres avec trois mille hommes pour joindre l'armée Royale, laquelle estoit à Cheresbourg, composée de douze regimens fantassins, de neuf cens dragons, deux mille quatre cens chevaux, douze pieces de canon, & grand équipage de munitions.

Le Comte d'Essex ayant alors appris que ce Baron avoit joint ces troupes Royales, il commanda le Capitaine Browne Colonel de dragons de s'avancer vers Wocester avec dix Cornettes de Cavalerie, & cinq de Dragons; dequoy le Roy de la Grand' Bretagne ayant eu avis, il crût que le Chevalier Biron Gouverneur ne seroit pas en estat de luy resister, & pour cette consideration luy manda qu'il eut à sortir de la place pour joindre les Princes Palatins ses nepveux, lesquels estoient alors à Bridgnoth. Ces Princes aussi receurent les ordres de Sa Majesté de charger les Parlementaires, & d'attendre la jonction de ce Chevalier; mais eux ayans apprehendé qu'il ne pût sortir, parce que les troupes ennemies estoient fortes & trop proches de la ville pour n'estre pas averties de sa marche, il se mirent à la teste de sept cens chevaux pour l'aller prendre iusques aux portes de la place. La fortune qui les guidoit les ayant fait arriver tout auprés du poste que la cavalerie ennemie occupoit, ils

se disposerent à l'aller choquer. En effet le Prince Robert ayant pris seulement le loisir de dire à ses soldats, qu'il les prioit de considerer qu'ils alloient combattre pour leur Roy, l'honneur du Royaume, & leurs libertez, il chargea vigoureusement ces Parlementaires, qui s'estoient mis en estat de le recevoir. D'abord le combat fut tout furieux, & les Parlementaires en disputerent l'honneur avec grand courage, toutesfois ils cederent à ce grand effort; Browne qui commandoit cette brigade fut le premier à lascher le pied, Douglas Sergent Major, le Colonel Hammon, les Capitaines Sauden, Barell & Bary furent tuez en combattans courageusement, le reste des troupes se laissa tailler en pieces, à la reserve des plus poltrons qui suivirent leur Capitaine, & dont il y en eut quatre-vingt de noyez dans la riviere de Sewerne; le nombre des prisonniers fut de soixante soldats, & du Capitaine Wingat, le plus honorable butin des vainqueurs fut de sept Cornettes.

Deffaite des troupes Parlemẽtaires.

La nouvelle de cette deffaite estant portée au Roy d'Angleterre avec les Cornettes, ce Prince conceut de si fortes esperances d'vn succez encor plus avantageux, qu'il resolut d'aller choquer le Comte d'Essex. Ayant donc fait assembler toute son armée, laquelle estoit alors de dix mille hommes de pied & six mille chevaux, il y fit lire hautement

tement les ordonnances militaires, par l'obseruation desquelles il se promettoit bien de la faire tousiours subsister, flatta ses soldats d'vne bonne opinion qu'il avoit conceuë de leurs courages, donna toutes les loüanges qu'il pût à sa fidelité qu'ils luy tesmoignoient, promit des recompenses aux seruices qu'il en attendoit, & sçachant bien qu'il les falloit picquer du zele de la Religion, & ne leur laisser aucune doute de la pureté de ses intentions pour la paix, fit ce serment par lequel il finit son discours.

Serment du Roy d'Angleterre en presence de son armée.

Ie promets en la presence de Dieu Tout-puissant, & comme i'espere sous l'aveu de sa benediction & protection, que ie deffendray & maintiendray de tout mon pouvoir la vraye Religiō reformée Protestante, establie dans l'Eglise d'Angleterre, & moyennant la grace divine vivray & mourray en celle. I'entends gouverner mon Estat par les Loix vsitées du Royaume, & que la liberté & proprieté des biens de mes subjets soit par eux conservée avec le mesme soin que ie requiers d'eux la conservation de mes propres & legitimes droicts. Et s'il plaist à Dieu estendre tellement sa benediction sur cette armée levée pour ma deffense necessaire qu'il me preserve de rebellion, ie promets solemnellement en sa presence de maintenir les iustes privileges & libertez du Parlement, & de continuer le gouvernement de

mondit Eſtat par les meſmes Loix vſitées du Royaume en tant que ie le pourray; meſmes d'obſerver inviolablement celles auſquelles i'ay conſenty en ce preſent Parlement. Que ſi la guerre & la neceſſité où ie me trouve maintenant reduit ſont cauſe que quelques-vnes de ces Loix ſoient à mon grand regret enfraintes, ie m'aſſeure que Dieu & les hommes l'imputeront aux autheurs de cette guerre, & non pas à moy, qui ay tant travaillé à conſerver la paix dans ce Royaume. Si ie manque volontairement à aucun de ces chefs, ie n'attendray ayde ny ſecours d'aucun, non pas meſme la protection du Ciel: comme au contraire, les gardans ainſi que ie veux faire, i'eſpere l'aſſiſtance de tous les gens de bien, & ſuis tout aſſeuré de la divine.

Le Comte d'Eſſex avoit receu du Parlement les dernieres propoſitiõs que les deux Chambres vouloient faire au Roy d'Angleterre, avec ordre de les porter luy-meſme à Sa Majeſté pour en avoir vne nette explication : mais ce Comte ayant envoyé demander comme il luy plairoit que cette Requeſte du Parlement luy fut preſentée, ce Prince luy fit dire, qu'il ne la vouloit point recevoir par la main d'vn traiſtre, & ne le menaça rien moins que d'vn chaſtiment exemplaire, ce qui piquant le Parlement iuſqu'au dernier poinct, il envoya ſes ordres à ce Ge-

Le Roy d'Angleterre refuſe de voir le Comte d'Eſſex.

neral de combattre s'il en trouvoit les occasions.

Cependant le Milord Strange Comte de de Darby tenoit la ville de Manchester assiegée, le Marquis de Hartzfort avoit pris le chasteau de Gardise, le Comte de Bath qui faisoit des levées pour Sa Majesté Britannique dans la Province de Sommerset, avoit esté pris par les Commissaires du Parlemẽt; le Comte de Warwic avoit repris deux vaisseaux qui s'estoient esloignez de la flotte, avec dessein de se declarer pour le Roy: Vn vaisseau venant d'Hollande chargé d'Officiers & de munitions pour Sa Majesté s'estant eschoüé dans Yarmouth estoit tombé sous le pouvoir du Parlement. Ainsi la fortune joüant avec des succez divers au commencement de la guerre, tenoit toûjours les esprits des vns & des autres entre l'esperance & la crainte.

Vne bataille que le Roy d'Angleterre vouloit dõner semblant à ce Prince plus importante que la prise de quelques villes, il r'appella les troupes qu'il avoit devant Hull, & le Comte d'Arby leva le siege de Manchester pour la mesme consideration. Cependant les Parlementaires agissoient avec chaleur, la Province d'York demandoit la neutralité, le fils du sieur Notham Gouverneur de Hull y fut envoyé par eux, avec plein pouvoir de l'empescher, de lever des hom-

mes & de l'argent, de punir & de pardonner : Le chasteau de Sherborne leur avoit donné la peine, il fut mis à bas par leur ordre : Le Comte de Leycester estoit party d'aupres de Sa Majesté pour l'Irlande, ils luy firent deffenses de passer outre qu'ils n'eussent veu les instructions dont il estoit chargé, sur le soupçon qu'ils avoient que le Milord Faulkland Secretaire d'Estat, party par les ordres du Roy d'Angleterre pour mesme voyage, n'y fut allé pour mener tous les Catholiques au service de Sa Majesté ; & d'autant qu'ils apprehendoient ce party, le Comte de Warwic eut ordre de tenir douze navires sur les costes, pour empescher qu'on ne leur envoyast du secours, ou qu'ils n'en fissent passer en Angleterre. Leur prevoyance ne finit pas là, les plus sages iugerent que l'armée Royale pourroit prendre le chemin de Londres, & sur cette consideration ils y firent faire des dehors, ordonnerent que de fortes chaisnes seroient mises à tous les coings des ruës pour arrester la cavalerie, firent fortifier les deux costez de la riviere, commanderent que tous les bourgeois se fournissent d'armes & de munitions, & projetterent d'aller par les maisons de la ville, pour faire iurer tous les habitans de vivre & mourir pour la deffense de leur Religion, & l'authorité des deux Chambres.

Le chasteau de Sherborne démoly.

Prevoyance pour la ville de Londres.

Les armées s'approchoient tousiours, & sur la fin du mois d'Octobre, elles se trouvoient prés de Cowentry, esloignées les vnes des autres de cinq ou six milles seulement, neantmoins Sa Majesté Britannique attendant d'vne part le Marquis d'Hartzfort, qui commandoit les troupes de Galles, le Baron de Mohun & le Chevalier Ralph Hopton qui conduisoient huict mille hommes levez dans le païs de Cornoüailles; & d'ailleurs les Parlementaires esperans de iour à autre le retour des Comtes de Warwic, de Northumberland, & de Hollandt, qui avoient fait des levées en d'autres Provinces, on ne se disposoit point au combat chacun pretendant de le faire à son avantage, si le Roy de la Grand' Bretagne ayant sçeu le Comte d'Essex logé dans Woster ne se fut mis à la veuë de son camp, sur l'opinion qu'il le feroit sortir pour donner bataille. Ce General Parlementaire n'ayant point branslé toutesfois pendant deux iournées que l'armée Royale parut en bataille, Sa Majesté fit marcher ses troupes du costé de Londres, & le Comte d'Essex ayant alors fait sortir les siennes les mit en campagne pour les talonner.

Approches des armées.

Ce fut alors que l'occasion se presentant belle par tout, les vns & les autres resolurent de ne point reculer; le Roy de la Grande Bretagne donna ses ordres au Prince Ro-

bert son neveu d'aller recognoistre les ennemis : le Comte d'Essex ayant pris son champ de bataille, commanda que son canon commençat la noise. Cinq volées de cette artillerie tirées dans le poste de Sa Majesté ayans fait paroistre qu'il falloit choquer plustost que chercher en quelle façon l'on le pouvoit faire, le Prince Robert feignit de vouloir attaquer l'armée ennemie de front, fit vn carracol, donna vertement sur la queuë, rompit les rangs des Parlementaires, & se poussa de telle façon, qu'il fit abandonner plusieurs drapeaux à ses ennemis : mais ce qui devoit causer le gain d'vne victoire signalée, amena le danger de tout perdre, car Iean Biron Mestre de Camp d'vn regiment de cavalerie laissé avec vn regiment d'infanterie pour la garde de Sa Majesté Britannique, ne s'estant pû retenir dans l'occasion qu'il avoit de courir apres les fuyards, oublia l'ordre qu'il avoit receu, mit toute sa cavalerie à la queuë de ceux qui se retiroient en desordre, & dégarnit ainsi l'eminence sur laquelle la personne Royale avoit pris son poste : Ce que le sieur Hambdek Parlementaire ayant bien cogneu, il fit marcher de ce costé l'eslite de son infanterie, laquelle avoit à ses costez deux escadrons de cavalerie, & chargea si brusquement l'infanterie Royale, commandée par le Comte de Lindsey, que ces fan-

Bataille de Kinton.

taffins ne pouvans souffrir la furie d'vn si grand choc commencerent à lascher le pied. Alors le Roy de la Grand' Bretagne voyant qu'il failloit faire le soldat, ne se souvint plus d'estre Roy, il mit courageusement l'espée à la main, se presenta devant les soldats qui fuyoient, les fit souvenir qu'ils combattoient pour la cause de Dieu, de leur Prince & de leur patrie, r'amena les plus lasches au combat, & cependant envoya promptement avertir le Prince Robert du danger auquel il estoit.

Le Roy de la Grand' Bretagne en danger.

Cét avertissement arrivant au temps que ce Prince donnoit de nouveaux ordres pour choquer le front du Comte d'Essex, dont il avoit deffait l'aisle gauche, il laissa cette fuzée à démesler à ceux lesquels en avoient le commandement, partit avec vne forte cavalerie, & se rendit au poste du Roy, où il trouva le Comte de Lindsey blessé à mort, & l'estendart Royal entre les mains des ennemis. Ces accidens luy donnerent vn puissant regret, neantmoins il trouva bien-tost du remede à vne partie de cette douleur, le sieur Smith voyant cét estendart entre les mains de sept soldats, qui sembloient l'emporter en triomphe, se fit accompagner de deux Cavaliers dont il estoit proche, chargea les soldats, en tua trois du premier abord, & donna tant de frayeur aux autres, qu'ils luy quit-

Est secouru par le Prince Robert Palatin.

terent ce riche butin, lequel fut tout incontinant rapporté à Sa Majesté Britannique; quant au reste des troupes qui avoient combatu sous le sieur Hambdek, partie furent taillées en pieces, les autres trouverent leur salut dans la jonction de leur gros, qui se retiroit par la consideration de la nuict. Ainsi cette iournée finit avec vn succez fort douteux, car les deux partis ne sont iamais demeuré d'accord du nombre des morts : neantmoins les apparences de la victoire sont quasi toutes du costé de Sa Majesté Britannique, le Comte d'Essex ayant quitté le champ de bataille, perdu son bagage, & abandonné toute son artillerie au pouvoir de ses ennemis.

Succez de la bataille.

Le succez de cette bataille faisant esgallement apprehender à l'vn & à l'autre party que la fin n'en fust plus funeste, ils rechercherent tous les avantages qui pouvoient servir à leurs entreprises : Les Parlementaires ayans appris que l'armée Royale devoit fondre devant la ville de Londres, la voulurent mettre en estat d'vne vigoureuse deffense, & pour y arriver firent vne Ordonnance, laquelle fut publiée le lendemain de cette bataille : Voicy la forme dans laquelle elle fut conceuë.

ORDONNANCE DV *Parlement d'Angleterre du troisiéme Novembre.*

IL est arresté par les Milords & Communes (qui sont les Chambres haute & basse) assemblées en Parlement, que l'Ordonnance suivante soit imprimée, publiée, & leuë en toutes les Eglises Parochiales & Chapelles du Royaume d'Angleterre, & Principauté de Galles, par tous les Curez, Vicaires, ou autres Ministres desdits lieux.

Signé, Iean Browne Clerc du Parlement.

LA maison du Corps de garde sera promptement fermée & environnée de pilliers, pieux & chaisnes. On en mettra aussi aux petites ruës des Paroisses de Saincte Marguerite de Westminster, de Sainct Martin des Champs, Sainct Clement des Danois, Saincte Marie de Sauoye, de Sainct André-Holborne, de S. Gilles des Champs, du Iardin du Convent, de la ruë Sainct Iean, de Sainct Iacques Clerkenwel, de Sainct Gilles Kripplegate, de Schordth, de la Chapelle Blanche, d'Islington, de Miletend, de Southwak, de Lambeth, & en tous les

autres endroits & avenuës de cette ville de Londres,qui se trouveront necessaires pour la seureté desdites Paroisses: dont les frais seront faits par les paroissiens de chacune d'icelles, au dire de gens à ce connoissans, qui seront nommez par le Lieutenant de ce Comté: Lesquels envoyeront aux deux Chambres les noms de ceux qui refuseront de payer leurs taxes, pour y estre donné tel ordre qu'il appartiendra: & mettront aussi bon ordre qu'il y ait vn nombre suffisant de gens, tant de milice de cette ville que Volontaires, pour la garde de nuit & de iour de chacune desdites Paroisses: Ausquels ils donneront pouvoir de se saisir de toutes les personnes, armes & munitions soupçonnées qui passeront par les lieux susdits, & les arrester iusques à ce qu'il en ait esté autrement ordonné selon le bon plaisir desdites Chambres: Dequoy faire sont requis les Capitaines & Officiers de ladite milice, les Volontaires, & toutes autres personnes qui seront nommées à cette fin par ledit Lieutenant, ou autres par luy deputez. Signé comme dessus.

Voila quelles furent l'Ordonnance & la derniere Declaration du Parlement d'Angleterre contre le Roy de la Grand' Bretagne: Voicy les moyens dont Sa Majesté se servit pour desabuser les peuples, & les obliger de se jetter dans ses interests.

PROCLAMATION *envoyée par Sa Majesté Britannique, & affichée aux portes des Temples de la ville de Londres le 6. Novembre.*

COmme ainsi soit qu'entre autres artifices pratiquez par les autheurs de cette ebelliō horrible & desesperée à l'encontre le Nous,on ait tasché avec grande industrie : subtilité de corrompre nos subjets de nos illes de Londres & Westminster, en les oblieant premieremēt à des factiōs & tumultes our tenir en bride les membres des deux Chambres de nostre Parlement, qui refuoient de consentir à leurs seditieux projets; uis en les persuadant à des prests & conributions pour le maintien & subsistance e l'armée des rebelles, sous pretexte qu'el- estoit levée pour la deffense de nostre peronne, de la Religion Protestante, des Loix u Royaume, & des privileges du Parleient : bien qu'en effet elle n'eust esté levée ue pour vn dessein entierement contraire; 'ailleurs en mettans à execution leur pretenduë Ordonnance touchant la milice; & n fin leur persuadant que l'estat de leurs

affaires estoit desesperé, veu que nous estiõs tellement animez contre eux pour ce qui s'estoit passé au commencement de cette guerre, que nous avions resolu d'exposer au pillage de nos soldats les richesses de nosdites villes, & leur laisser en proye. C'est pourquoy afin de desabuser nos subjets de toutes ces mauvaises impressions : Nous declarons par ces presentes que nous sommes encor bien éloignez de cette animosité contre nosdites villes, qu'ils ont tasché de leur faire croire, & à laquelle ils ont aussi essayé de nous provoquer. Nous croyons au contraire que tous ces desordres ont esté suscitez par ceux que nous avons cy-devant accusez de sedition, & d'avoir fait des levées & exactions injustes sur le pauvre peuple de nosdites villes & faux-bourgs sans le consentement des meilleurs & plus considerables bourgeois & habitans : Et que les prests & contributions (bien qu'elles ayent passé plus avant que nous ne l'attendions de l'obeïssance & modestie des personnes de condition & de iugement) ont esté prises de force, extorquées avec menaces, & payées de crainte d'estre violentez & pillez. Et partant Nous offrons par ces presentes nostre pleniere & entiere grace à tous les bourgeois & habitans de nosdites villes de Londres & Westminster, pour toutes offenses touchant ce qui s'est passé & commis con-

tre nous avant que cette proclamation fust faite, excepté les personnes comprises en nostre Declaration du 12. Aoust dernier, & l'Eschevin Iulhe, & le Capitaine Manwanig, contre lesquels nous ferons proceder suivant nos Ordonnances, comme contre des criminels de leze-Majesté, & seditieux à l'encontre de nous: asseurans en parole de Roy que nulle violence ne sera faite par nostre armée, ou partie d'icelle, à aucun d'eux: esperans que leurs deportemens seront cy-apres tels que nous ne serons pas contraints de mener nostre armée à l'encontre d'eux. Bien entendu que cette grace n'aura point d'effet à l'endroit d'aucune personne, laquelle apres nostre proclamation publiée, ne cessera par prest ou contribution d'assister ladite armée des rebelles, de s'assembler & faire montre en armes sans nostre authorité, & sous autre enseigne que la nostre, ou prester aucun serment d'association pour l'assistance du Comte d'Essex, nonobstant tous pretextes specieux pour nostre sauvegarde; car depuis la rencontre du deuxiesme du present mois de Novembre, où ils tascherent avec toute sorte de malice de nous destruire, & où il plût à Dieu de nous donner vne si grande victoire sur eux (bien qu'avec la perte de plusieurs grands hommes) s'il y a quelqu'vn qui continuë dans la malice de cette rebellion, & qui veüille

prendre ou porter encore les armes en vertu d'aucune Ordonnance pretenduë, ou prester aucun serment d'association contre nous & sans nostre consentement, il sera par nous reputé ennemy de la paix publique, mal affectionné envers nostre personne, à la Religion & aux Loix du Royaume, & recevra la punition digne de son offense : Dequoy nous avons voulu les avertir à temps: afin qu'ayans recours à nostre clemence, ils évitent le danger où ils sont. Et afin qu'ils puissent recevoir vne pleine & particuliere asseurance de nous touchant nostre intention gracieuse envers eux, nous entendrons volontiers de leur part tel nombre de graves & considerables bourgeois de nosdites villes qu'ils iugeront à propos de nous envoyer; lesquels en leur nom pourront nous faire telles ouvertures que bon leur semblera : A quoy nous donnerons vne favorable response, & les asseurons & tout le monde, que comme ce que l'on nous a imputé avec scandale touchant les Catholiques, a esté sans fondement & malicieusement inventé par les autheurs de cette rebellion, afin de rompre la bonne intelligence qui estoit entre nous & nos subjets; aussi toutes les protestations que nous avons faites en nos Declarations pour la suppression de la Religion Romaine, & le maintien de la Protestante establie en l'Eglise d'Angleterre, pour la def-

fense des Loix du Royaume, & les iustes privileges de nostre Parlement, seront aussi inviolablement gardées par nous, comme nous attendons la benediction du Tout-puissant & l'obeïssance de nos subjets.

Donné en nostre Cour d'Ayno, ce 6. Novembre, en la dix-huictiesme année de nostre regne.

Toutes ces pieces estans plus propres à la continuation de la guerre qu'à l'avancement de la paix, le Parlement resolut en fin de reprendre les erres d'vn accommodement par vne methode differente de la premiere, la Chambre haute nomma les Comtes de Pembrok & Northumberland avec vn autre de sa part, la basse en commit vn nombre pareil pour aller porter de nouvelles propositions à Sa Majesté Britannique; neantmoins les armes conservoient toûjours leur chaleur, car le Roy de la Grand' Bretagne en continuant sa marche vers Londres avoit pris Bambery par composition, Abington & Reding apres vne resistance legere: le Comte d'Essex avoit fait mettre le siege devant York; le Comte de Warwic marchoit avec huict mille hommes pour joindre l'armée des Parlementaires, & l'on continuoit de fortifier toutes les avenuës de Londres avec vne diligence incroyable.

Le Parlement recherche vn accommodement.

Le Comte d'Essex ayant esté consulté sur

Sentiment du Comte d'Essex sur les propositions du Parlement.

la resolution prise de faire de nouvelles propositions à Sa Majesté Britannique, il respondit, qu'il n'avoit agy dans la conduite de l'armée que par le commandement des deux Chambres, qu'il estoit resolu de ne s'éloigner point de cette obeïssance, mais que la charge qu'il avoit l'occupoit en telle façon, qu'il ne la pouvoit quitter pour aller en personne joindre ses sentimens aux deliberations qu'elles voudroient prendre, sçachant bien qu'elles ne feroient rien qui ne fut appuyé sur des fondemens bien solides. Il les prioit seulement de ne rien haster, sur la crainte que son armée fut trop foible pour resister au Roy d'Angleterre; qu'elles ne conçeussent aucune mauvaise opinion du courage de ses gens qui s'estoiét genereusement portez en la derniere bataille, & qu'elles s'asseurassent que tout iroit bien s'il falloit terminer le procez par l'evenement d'vn second combat. Cette Requeste ne laissa pas toutesfois d'estre dressée, mise entre les mains des Deputez, & le Chevalier Killegren commandé d'aller trouver Sa Majesté Britannique avec vn Trompette, qui luy presenteroit auparavant les lettres du Parlement, pour demander vn sauf-conduit pour les Deputez: Ce qui estant fait, la response du Roy de la Grand' Bretagne fust, qu'elle attendroit les Deputez des deux Chambres, ausquels il donneroit sauf-conduit,

duit, pourveu qu'ils ne fussent point du nombre de ceux qu'il avoit denoncez pour crime de leze-Majesté. Le Chevalier Evelin nommé pour vn des Deputez estant du nombre de ces criminels, il fut balancé dans le Parlement s'il seroit changé; neantmoins les deux Chambres ayans consideré que ce changement ne se pouvoit faire sans diminuer leur authorité, elles resolurent qu'il feroit ce voyage avec les autres, & d'autant qu'elles preiugeoient que Sa Majesté Britannique prendroit ce pretexte pour rejetter ladite Requeste, elles protesterent d'avoir déchargé leurs consciences devant le Ciel & devant les hommes, & de rendre coupables de tout le sang qui se respandroit ceux qui n'auroient pas voulu recevoir les ouvertures d'vne bonne paix.

Le Chevalier Killegren envoyé vers le Roy de la Grand Bretagne.

Le Chevalier Killegren fut donc renvoyé, avec ordre de persister dans la demande du sauf-conduit pour tous ceux que les deux Chambres avoient nommez; mais la response n'ayant pas esté plus douce que la precedente, l'affaire n'eut aucune suite, & par consequent point d'effet. Cela fit que le Comte d'Essex voyant l'armée Royale toûjours sur le chemin de Londres pressa la sienne, se rendit à la mesme ville, logea toute son armée aux lieux les plus proches, & plaça quantité de canons sur les avenuës pour en disputer les approches, si l'on

L'armée Parlementaire se rend à Londres.

avoit pris resolution de la battre ou de l'attaquer.

Le Roy de la Grand' Bretagne ayant cependant pris le chasteau de Watford, & donné la ville au pillage, parce qu'elle avoit esté la premiere à plier sous les ordres du Parlement, faisoit travailler au procez d'vn Officier de son artillerie, lequel ayant promis au Comte d'Essex de luy mettre entre les mains toute la famille Royale, avoit donné commencement à sa trahison dans la derniere bataille de Kinton, la plus-part des canons de Sa Majesté n'ayans esté chargez que de poudre, les autres pointez trop haut pour faire eschec sur les ennemis, & quand les canons de ce General Parlementaire avoient tiré dans le quartier de Sa Majesté Britannique pour commencer la bataille de Kinton, cela s'estoit fait suivant les instructions qu'il avoit données. Cette trahison averée par vne lettre que l'on trouva dans les papiers du Comte d'Essex perdus avec le bagage dans cette bataille, conserva l'armée des Parlementaires, & le butin permis au lieu de poursuivre chaudement la victoire lors qu'ils commencerent à lascher le pied, furent cause qu'elle ne fut pas deffaite à plate cousture.

Trahison cõtre le Roy de la Grãd' Bretagne découverte.

Watford ayant esté chastié comme ie vous ay dit cy-dessus, le Roy de la Grand' Bretagne qui se voyoit accompagné de trente

mille hommes s'approcha de Londres, & mettant ses troupes en estat de rendre combat, manda au Parlement que s'il luy vouloit donner bataille il estoit prest de la recevoir, s'il desiroit vn accommodement qu'il ne s'en esloigneroit point; qu'il estoit temps de se resoudre sur l'vn ou sur l'autre de ces deux poincts, & que leur response feroit la paix ou la guerre. Le peril pressoit, la ville de Londres estoit bien fournie, les avenuës bien fortifiées: mais l'armée du Comte d'Essex n'estoit pas alors assez forte pour disputer l'honneur d'vn combat: C'est pourquoy les Parlementaires ayans respondu qu'ils estoient tous prests à traiter; Sa Majesté Britannique r'amena toute son armée vers Oxford, pour oster au Parlement tout l'ombrage qu'il pourroit prendre de son voisinage; mais d'autant que les villes de Brandefort & de Kinsten avoient paru les plus zelées à faire esclore la rebellion, il les fit piller en sa marche.

Propositions du Roy de la Grand' Bretagne au Parlement.

Le Parlement choisit la paix.

Le Roy de la Grand' Bretagne se retire.

Le Parlement s'estant assemblé pour aviser aux propositions que l'on feroit à sa Majesté Britannique, la Chambre basse ne mit que deux articles dessus le tapis, qui furent: Que cette Majesté mit entre les mains de son Parlement tous ceux qu'il croyoit autheurs des seditions, & qu'elle vint en personne prendre seance en ce Parlement pour y confirmer tout ce qui auroit esté fait par les

deux Chambres, en suite dequoy elle pourroit retourner vers son armée si l'on ne pouvoit trouver les moyens de s'accommoder: mais ces propositions estans portées à la Chambre haute, elles ne furent approuvées que de trois, tous les autres les rejetterent, & principalement le Comte de Pembrok, qui remonstra que ce discours ne serviroit que pour donner de nouveaux sujets de colere au Roy, qu'il n'estoit plus question de se paistre de vaines chimeres; que le déplorable estat du Royaume demandoit la paix; que pour y arriver il falloit choisir de meilleures voyes; que la vie de tous ceux qui composoient le Parlement estoit sujette à la mutinerie d'vne populace, & que pour se garentir de l'orage qui les menaçoit il falloit parler raisonnablement, & avec plus de Iustice; ainsi cette Chambre se portant directement à la paix, la plus grande partie de la basse à la continuation de la guerre, l'on ne pût rien determiner sur vne matiere tant importante.

Difficulté des resolutiõs du Parlement.

La levée du siege d'Azac termina les affaires de Turquie l'année derniere, & nous laissasmes de grandes dispositions au traité que le Grand Seigneur & le Roy d'Hongrie demandoient reciproquement, le premier pour n'avoir point d'ennemis sur les bras pendant que ses gens de guerre seroient

Affaires de Turquie.

occupez à ce siege ; l'autre pour démesler plus aisément les querelles qu'il avoit avec tant de Princes Chrestiens : Reprenons maintenant ces brisées, & disons ce que nous avons appris des autres affaires de cette Couronne Ottomane. Le traité qui se faisoit par les Deputez de ces grands Princes fut long-temps dessus le tapis, les presens du Roy d'Hongrie ne pouvans faire plier le Chiaoux Turc ; neantmoins le feu qui consommoit l'Allemagne estant trop grand pour ne donner pas de iustes apprehensions de le voir allumer plus puissamment d'vn autre costé, ce Roy Chrestien passa sur beaucoup de considerations pour avoir la paix, laquelle fut concluë par ces articles.

ARTICLES DE LA paix entre le Grand Seigneur & le Roy d'Hongrie.

I.

D'Autant qu'il ne reste plus qu'onze ans à expirer du dernier traité de paix, Nous Commissaires de part & d'autre sommes demeurez d'accord, moyennant la ratification de nos Maistres, d'y en adjouster encor neuf, afin qu'elle soit pour vingt ans, pendant lesquels ce qui a esté arresté à Sit-

thuatorsk, Vienne, Comora, Gyarmath, & depuis peu à Szony, sera inviolablement gardé.

II.

Et d'autant que nous ne nous sommes pû accorder touchant les villages qui devant & apres les traitez de Szony ont esté surpris par force au preiudice de la paix : nous avons remis ce differend à la premiere assemblée qui se tiendra, afin de restablir les choses suivant les traitez de Sitthuatorsk, Vienne & les autres lieux. Cependant les Turcs ne pourront surprendre aucun village sous quelque pretexte que ce puisse estre, ne haußeront point la contribution de ceux dont ils sont en possession, au contraire les diminueront le plus qu'ils pourront, & ne feront aucun outrage aux habitans.

III.

Pour ce qui concerne les fortifications faites sur les frontieres de Croatie, & dans quelques autres lieux contre les traitez de paix, il se tiendra aussi vne assemblée suivant le troisiesme article de la pacification de Szony.

IV.

D'autant que nous ne nous sommes pas aussi accordez touchant les villes de Vaith & de Bolondwar, nous avons resolu que sur ce differend on traiteroit en particulier à la Porte du Grand Seigneur & à la Cour du

Roy d'Hongrie, ſuivant les articles de Gyarmath & de Szony.

V.

On obſervera les articles des premieres pacifications pour ce qui concerne les Gentils hommes qui demeurent ou ont leurs maiſons dans les villes priſes, & s'il ſurvient quelque differend pour raiſon de ce, on les terminera dans les premieres aſſemblées.

VI.

Les fourrageurs qui courront la campagne au preiudice de la paix, ſeront punis rigoureuſement de part & d'autre, ſuivant les articles precedens, & ſi les Capitaines ou Gouverneurs des frontieres n'en font juſtice, on en pourra faire les plaintes à la Porte du Grand Seigneur & audit Roy de Hongrie.

VII.

Les Religieux, Moynes & Preſtres qui demeurent au lieu appellé Cinq-Egliſes, ou ailleurs, ne ſeront point mal traitez, mais ſeront maintenus ſuivant les derniers articles de paix.

VIII.

On envoyera de part & d'autre des Ambaſſadeurs pour le changement des lettres, memoires & inſtructions: en ſuite dequoy on tiendra les aſſemblées particulieres dont on eſt demeuré d'accord, apres leſquelles le Grand Seigneur & le Roy d'Hongrie

s'envoyeront d'autres Ambassadeurs ordinaires comme il se pratique en temps de paix.

IX.

Tous ceux qui ont esté faits prisonniers depuis le 14. Aoust dernier iusques au iour auquel le Capigi Osman envoyé par sa Hautesse est arrivé à Bude, seront delivrez de part & d'autre sans rançon, comme aussi tous les villageois contribuans & les Gentils-hommes pris dans les villages qui ont esté forcez : Les autres prisonniers seront eschangez dans trois mois en presence du Palatin d'Hongrie & du Seigneur Visir.

Alliance contractée avec le Roy de Perse.

L'Ambassadeur du Roy de Perse ayant aussi ietté de solides fondemens de paix entre son Maistre & le Grand Seigneur, ces deux Monarques Mahometans formerent de nouveaux desseins de faire la guerre : le Roy de Perse mit sur pied de puissantes troupes, avec lesquelles il voulut marcher pour mettre le siege devant Caudar, place qui fortifiant les frontieres du Grand Mogor incommodoit beaucoup les siennes ; Et le Grand Seigneur commanda que l'on mist promptement son armée de mer sous les voiles, & son armée de terre en campagne, pour aller attaquer Azac encore vne fois.

Nouvelles armées contre Azac.

Ce Prince estoit le seul de la race des

Otthomans, mais il se veit vn successeur le 16 Avril, la naissance duquel fut celebrée par quantité de coups de canons, & par toutes les réjoüissances que l'on se pût imaginer. Les Ambassadeurs du Prince de Transylvanie se ressentirent bien alors de la bonne humeur de ce Monarque Mahometan, car ayans en ce mesme temps demandé la survivance des Estats de ce Prince pour le fils, ils obtindrent ce qu'ils demandoient, & porterent à ce ieune Prince vn habillement de teste pareil à celuy que le Grand Seigneur envoye aux personnes de Commandement.

Naissance d'vn fils au Grand Seigneur.

Cependant les Cosaques qui s'estoient portez si genereusement au siege d'Azac, ayans sceu les grandes forces qui marchoiét contre eux, s'estoient mis en estat de continuer cette vigoureuse deffense, & avoient demandé le secours du grand Duc de Moscovie & des Polonnois, mais ayans esté refusez des vns & des autres, qui ne se vouloient point attirer vn si puissant ennemy sur les bras, ils iugerent bien que la necessité trahiroit leurs courages : & pour cette consideration resolurent de quitter la place : Ne la voulans pas toutesfois laisser en estat qu'elle pust beaucoup seruir aux intentions de leur ennemy, ils ruinerent tout, firent sauter les fortifications qu'ils avoient si long temps deffenduës, & brusierent

Azac abandonné par les Cosaques.

tout à la reſerve de la Moſquée, pour laquelle ils eurent encor quelque reſpect.

Mort du Roy de Perſe.

Quant au deſſein du Roy de Perſe, il n'eut point de ſuite, ſa mort arrivant ſur le temps qu'il commençoit à marcher vers Caudar, les troupes qu'il avoit levées pour ce ſujet retournerent pour mettre ſur le throſne vn fils qu'il avoit aagé de douze ans. Le grand Mogor contre les Eſtats duquel cette entrepriſe avoit eſté faite, ſe voulut bien prevaloir de cette mort; le grand Tartare ne projetta rien moins auſſi que de recouvrer alors quelques pertes qu'il avoit faites pendant le regne du biſayeul de ce ieune Roy, & le premier envoya ſon Ambaſſadeur à la Porte du Grand Seigneur, pour le prier de ioindre ſes forces aux ſiennes, mais l'audiance luy fut refuſee, & ce Prince Otthoman fit paroiſtre qu'il vouloit maintenir la paix qu'il avoit promiſe au feu Roy de Perſe, en refuſant l'amitié de ſon ennemy.

FIN.



VINGT-QVATRIESME TOME
DV

MERCVRE FRANCOIS,

OV

SVITE DE L'HISTOIRE *de nostre Temps, sous le regne auguste du Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre* LOVYS XIII.

EN L'ANNEE M. DC. XLIII.



Es affaires d'Angleterre finirent en 1642 par la retraite de l'armée du Roy de la grande Bretagne, lequel s'éloigna de la ville de Londres pour donner lieu au Parlement d'aviser aux propositions de paix qu'il luy vouloit faire: Nous commencerons *Affaires d'Angleterre.*

ceste année 1643 par la suite de ce discours, puis que c'est vne des plus pressantes matieres que nous ayons pour l'embellissement de nostre histoire. L'acheminement que l'on voyoit à cette paix en ayant fait conceuoir vne forte esperance au peuple, plus de quarante mille habitans de Londres signerent vne requeste pour faire voir aux deux Chambres que tous generalement souhaitoient vn bon accommodement avec sa Majesté Britannique : mais d'autant qu'vne si grande multitude de peuple ne pouvoit marcher sans confusion pour faire respondre cette requeste, deux cens choisis d'entre eux se chargerent de l'aller presenter aux Maire & Eschevins de la ville assemblez dans Guildahll, afin qu'apres leur signature elle fust favorablement veuë par le Parlement.

Les habitãs de Londres demandent la paix.

L'humeur de ces Magistrats n'estant pas disposée à la paix, le Maire qui sçavoit desia le dessein de ces habitans, en fit arrester six deputez de la multitude, & commanda qu'ils fussent mis en lieu de seureté : ce que les autres ne pouvans souffrir, ils se poussèrent tous dans la salle où le conseil se tenoit, chasserent les soldats que le Maire avoit pris pour ses gardes, & parce qu'ils voyoiẽt arriver deux compagnies de cavalerie que le Parlement envoyoit pour secourir ces Magistrats en cas de besoin, ils fermerent

les portes sur eux. Ces procedez ayans fait iuger au Maire que l'affaire n'estoit point en bons termes, & qu'il auroit beaucoup de peine à se garentir de la furie d'vn peuple qui commençoit à se porter à la violence, il sortit promptement de la salle pour s'enfermer dans vn cabinet, avec opinion que se desrobant aux yeux des mutins il les obligeroit à sortir, sans estre contraint de signer vne requeste qu'il n'approuvoit pas: En effect il en arriva de la sorte, ces habitans ne le voyans plus, sortirent pour aller droit au Parlement; Ils n'estoient que deux cens au commencement, ils se trouverent quatre mille lors qu'ils se presenterent au Parlement, la Chambre basse ne les voulant point escouter, parce que leur requeste n'étoit pas signée, fit fermer ses portes, la haute leur fit esperer qu'ils seroient ouïs favorablement, pourveu que dix ou douze seulement parussent le lendemain avec la requeste. Ce qui leur fut promis sortit son effect, le Parlement receut en fin cette requeste, laquelle estoit conceuë en ces mots.

Requeste des habitans de Londres.

DIVERS Gentils-hommes & Bourgeois de Londres vous remonstrent que le sentiment de nos miseres presentes, & l'apprehension de la ruine qui paroist inévitable, tant de l'Eglise, que de la Republique Anglicane, leur fait venir icy supplier hum-

blement cette honorable assemblée, qu'ils croyent estre, apres Dieu, le plus apparent moyen de leur soulagement, de considerer nostre Estat affligé & calamiteux, & pourvoir d'vn prompt remede à ses maux presens & à venir : Desirans serieusemẽt qu'elle examine nos affaires, & les pese avec la mesme consideration de nos predecesseurs : lesquels par vne loy publique ont estably & preservé nostre Religion Protestante, nos libertez, & la proprieté de nos biens, & produit la paix & l'abondance dans nos ruës, & de regarder avec le mesme soin qu'eux les mouvemens qui nous distrayent à present de nos exercices, violent nostre Religion par les Catholiques & sectaires : engagent nostre nation dans vne guerre civile & ruineuse, ensevelissent nos loix & nos libertez avec peril de nos vies, & nous despoüillent de tous moyens de secourir nos freres affligez dans l'Irlande.

Nous vous supplions pareillement de considerer les effects de cette guerre continuë, & recognoistre la destruction des Chrestiens, l'effusion dénaturée de sang, animant le pere contre le fils, & faisant tuer le frere par le frere, & l'amy par son amy. Maux qui sont ordinairement suivis de la peste & de la famine, & ouvrent la porte à la confusion generale, & à l'invasion des estrangers : cependant que nos tresors se

trouvent espuisez, nostre commerce perdu, & tout le Royaume depeuplé. Lesquelles considerations faites par vos prudences, nous ne doutons pas qu'elles ne vous servent d'vn puissant motif pour travailler, comme elles nous y portent, à vne paix prompte & heureux accommodement.

C'est pourquoy nous vous prions humblement, non que vous prestiez l'oreille à ceux qui fomentent cette guerre sous quelque pretexte que ce soit, ou que vous vous proposiez aucune chose qui puisse augmenter les ialousies, ou continuer les divisions entre sa Majesté & le Parlement d'Angleterre; mais que bien tost vous presentiez à sadite Majesté, suivant & conformement à ses semonces royales, telle proposition pour l'accommodement qu'elle la puisse accepter avec l'honneur, le bien & la seureté de l'Estat. Pour ce faire nous sommes prests de vous assister de tout nostre pouvoir : Et cependant que vous tascherez d'avoir la paix, nous envoyerons nos prieres au Ciel pour en attirer sur vous la benediction qui suit la paix & tous ceux qui la desirent.

Les deux Chambres s'estans alors assemblées pour voir ce papier, elles trouverent que c'estoit bien peu de chose pour le grād bruit qu'il avoit fait, & furent sur le poinct de le suprimer; Neantmoins ayans consi-

deré, que le peuple pourroit dire qu'il auroit esté méprisé, & que pour cette consideratiō il se porteroit à de plus grandes extremitez, elles resolurent d'y faire response, & s'il se pouuoit fermer toutes les aduenuës à des accidens de cette nature. Voicy le resultat de leur assemblée.

Response du Parlement à cette requeste.

NOus auons tres-agreable tant vos personnes que vostre requeste : & vous ne pouvez manquer de trouver chez nous vn favorable accueil : puis que vos merites precedens, & vos bonnes intentions nous sont assez connuës. C'est vne chose naturelle au malade de chercher sa guerison, & de presser le Medecin d'y employer les meilleurs remedes de son art : De mesme vous avez raison dans vos souffrances de vous adresser à nous pour vostre soulagement : & nous croyons que ce n'est pas seulement l'impatience qui vous presse de chercher des choses impossibles ou iniustes. Vos prieres pour la paix sont à estimer : Aussi l'estoient celles de la femme de Iacob pour avoir des enfans : Neantmoins quand elle crioit ; *Donnez-moy des enfans, ou ie me meurs* : elle meritoit d'estre blasmée : Car elle demãdoit à Iacob ce qu'il ne pouvoit luy donner : Ioint qu'elle le demandoit avec trop de passion & de violence pour estre escoutée. Mais nous croyons qu'avec

qu'avec moins d'impatience vous nous demandez la paix, entant que nous vous la pouvons procurer, & non point absolument, puis qu'elle ne depend pas tant de nous que du Roy de la Grand'Bretagne, & que ce n'est pas à nous de le vouloir forcer à vous l'accorder, s'il n'y est porté de luy mesme : outre que nous nous persuadons que vous ne voulez point la paix si elle n'est accompagnée de la verité, de l'honneur, & de la iustice, ausquelles conditions nous la desirons autant que vous. Autrement, si nous nous sousmettions au party de sadite Majesté sans rechercher les precautions necessaires pour la seureté future : ce ne seroit pas vn moyen d'alleger, mais plustost d'accroistre vos miseres presentes. C'est ce que tout ce Royaume nous a confié, & nous ne devons pas violer cette confiance par la solicitation de l'vne de ses parties : Vous estes vne partie considerable de Londres, mais vous n'estes pas tout Londres, comme il est bien vne partie de ce Royaume, mais non pas tout le Royaume, que nous devons considerer en son entier pour satisfaire à cette confiance. Mais possible estes vous plus clair-voyans que tout le Royaume ensemble : & par ainsi vous avez peut-estre trouvé quelque ouverture pour vn accommodement iuste, asseuré, & honorable. Nous vous prions en ce cas de nous la com-

muniquer cordialement & en amis ; & vous verrez par la diligence que nous employerons à vne si bonne œuvre, combien nous est precieux ce tresor de la paix, voire le seul nom d'icelle. Cependant nous vous prions de croire que si nous manquons de quelque chose, c'est plustost d'intelligence que d'affection à la paix ; de laquelle nous sommes aussi desireux que vous : & nous douterons si c'est avec raison qu'on nous trouve peu intelligens, si vous ne nous descouvrez quelque meilleur expedient que ceux que nous avons essayez : Mais il ne se peut faire aucun accommodement que nous ne laissions quelque chose en la bonne foy de sadite Majesté Britannique, & si on veut qu'il soit esgal, elle ne doit pas refuser de nous confier aussi quelque chose. Or nous vous laissons à iuger iusques à quel poinct nous nous pouvons fier en sadite Majesté & à ceux de son party. Si elle estoit desgagée de tout autre party, peut-estre nous fierions-nous entierement à elle, & mesmes nous ne desirerions pas qu'elle vsast de pareille confiance envers nous : Mais nous descouvrons en son party plusieurs Catholiques mal-affectionnez & coupables, qui ont beaucoup plus d'ascendant que nous sur son esprit. Et si vous vouliez fier vous & le Royaume à vn tel party, nous serions obligez de nous y opposer de tout nostre pou-

voir. Le Roy d'Angleterre proteste de haïr les Catholiques, & desavoüe toute pensée de gouverner à sa volonté : toutesfois nous sçavons bien iusques à quel poinct il est porté pour eux, & pour ceux qui haïssent le Parlement avec grande malignité : & attendu que nous ne pouvons nous sousmettre à sadite Majesté sans nous sousmettre à son party, auquel il nous prefere, quel avantage en pouvons-nous esperer, soit qu'il ait dans son cœur le mesme sentiment que son party, ou qu'il ne l'ait pas ? Il est vray que nous & ce party Royal sommes si diametralement opposez en matiere d'Estat qu'il ne peut proteger tous les deux, & que s'ils sont ses amis nous serons ses ennemis:& au contraire, s'il les met à l'abry de nostre iustice il faut qu'il nous expose à leur iniustice; il faut qu'ils nous iugent ou que nous les iugions, il n'y a point de milieu, & on n'y peut trouver d'accommodement, mais bien vne confusion inevitable. Il y a desia plusieurs années que nous avons luité ensemble, en tout ce temps-là ils ont trouvé plus de faveur que nous à la Cour : mais auiourd'huy nostre sang est plus implacablement eschauffé de part & d'autre, ils ne veulent pas mettre bas les armes qu'apres nous, & nous n'en voulons rien faire qu'apres eux. Et si les deux partis les posent en mesme temps, nous y trouverons peu de

ſeureté pour le noſtre : car la religion de cét Eſtat nous oblige à executer noſtre promeſſe, mais nous doutons ſi la leur ne les en diſpenſe point envers nous. Et puis qu'ils ſont plus avant que nous en la faveur du Roy, s'ils eſtoient abſous de leur ſerment, quand nous ſerions rebutez, & que nous aurions les mains liées pour ne nous defendre point , quelle eſgalité y auroit-il en vn tel traitté? Nous parlerons deſormais à vous comme nous ferions à toute l'Angleterre : ſi vous preferez leur cauſe à la noſtre, dites le hardiment. Si vous nous ſouhaittez l'avantage, & ſi vous avez bonne opinion de nous, gardez-vous bien d'vn tel accommodement , qui nous peut rendre entre leurs mains à des conditions ineſgales. Vous nous direz que nous avons receu d'autres requeſtes avec plus de faveur lors qu'elles s'accordoient mieux avec nos ſentimens, nous le recognoiſſons, & en voicy la raiſon : Lors que le peuple nous encourageoit par ſes Requeſtes qui reſpondoient à nos deſſeins, il nous invitoit à ſonder plus hardiment ſes playes, & donnoit courage de ne l'eſpargner point : de ſorte qu'eux nous incitans à apporter la main à leurs maux nous iugions par là que tout eſtoit bien diſpoſé à leur gueriſon : ce que nous ne trouvons plus en leurs nouvelles Requeſtes, leſquelles teſmoignent vne certaine

deffiance de nous, bien qu'elles professent apparemment le contraire : Mais afin de traitter avec vous naïfvement, & avec tous les autres supplians, presens ou à venir, nous ne desirons point d'estre sollicitez du peuple sinon quand nous manquerons ouvertement en nostre devoir, ou par trop de crainte, ou trop de presomption : Au reste, nous vous conseillons de retourner paisiblement chacun chez soy, & si vous nous trouvez dignes de la mesme confiance que vous avez prise en nous par le passé. laissez-nous meurement considerer vostre Requeste avec toutes ses circonstances, & vous asseurez que nous vous l'accorderons d'autant plustost, au hazard de traitter, & qu'en ce faisant nous laisserons quelque chose du nostre aux demandes que nous ferons à sa Majesté Britannique. Et si vous preferez vos iugemens aux nostres, avertissez-nous amiablement, & avec l'esprit de douceur, de ce que vous iugerez propre pour parvenir à cette fin, & comment nous nous pourrons acheminer à cét accommodement, & nous communiquez plus particulierement vostre avis sur ce sujet : cependant nous desirons que vous vous adressiez à sadite Majesté de la mesme façon que vous vous estes adressez à nous, si vous ne nous voulez accuser par là d'estre moins portez qu'elle à la paix, & la suppliez qu'il luy plai-

ſe de mettre en telle ballance ſon party & celuy du Parlement qu'elle relaſche quelque choſe de la rigueur des conditions par elles propoſées; comme vous l'attendez de nous: autrement nous ſerons contraints de vous eſtimer partiaux, & penchans plus de ſon coſté que du noſtre. Enfin, que l'accommodement par vous propoſé ſoit tel que nous puiſſions eſtre recogneus le Parlement legitime du Roy d'Angleterre, & comme tel dernier reſſort de iudicature du Royaume, & par conſequent le plus capable de terminer les differens publics, & les mieux diſpoſez tant à la miſericorde qu'à la Iuſtice & entretien des droits & police du meſme royaume; & en ce faiſant, cét accommodement tant deſiré vous eſt deſia accordé.

Pendant que ce Parlement aviſoit aux propoſitions d'accommodement qu'il vouloit faire au Roy d'Angleterre, les armes de ce Prince prenoient toûjours quelque avantage, ſes troupes eſtoient entrées dans Magdebourg, en avoient tiré quatre-vingts priſonniers avec trente charretes de munitions, & le ſieur Nothan qui tenoit la ville d'York aſſiegée avoit eſté batu par le Comte de Newcaſtel. Ce Capitaine Parlementaire ayant donc eſté contraint de lever le ſiege il prit ſa marche vers Todcaſter pour y ioindre le Baron de Fairfax General des

Siege d'York levé.

troupes du Nord & Comtez adjacentes pour le Parlement, dequoy le Comte de Newcastel ayant eu avis, il luy serra la queuë de si prés qu'il arriva presque aussi tost que luy devant les murailles de cette ville. L'envie d'attaquer ces forces Parlementaires & la crainte de ne reüssir point en cette entreprise firent alors d'estranges combats dans l'ame du Comte: car il trouvoit le danger esgal à la gloire ou à l'avantage; neantmoins ayant consideré que la deffaite de cette armée feroit évanoüir tout le credit du Parlement en cette Province, & que les affaires du Roy d'Angleterre ne souffriroient pas vn dommage esgal quand il ne vaincroit pas tout à fait, il resolut d'attaquer la ville, bien qu'elle fut deffenduë par le Baron de Fairfax, & le sieur Nothan lequel avoit entrepris la deffence de tous les dehors. Disposant donc son armée, qui estoit de huict mil hommes, il fit marcher les troupes du Comte de Cumberland d'vn costé pour l'attaque de ces dehors, & donnant tout d'vn mesme temps par vn autre endroit, la charge fut si vigoureuse par tout que les Parlementaires ne pouvans soustenir vn effort si plein de chaleur, se laisserent pousser iusques dans la ville, où le General Royaliste ayant occupé huict ou dix maisons commanda qu'elles fussent fortifiées avec diligence pendant qu'il donne

Le Comte de Newcastel force Todcaster.

roit ses ordres pour faire avancer le reste des troupes. Mais le Baron de Fairfax arrivant sur ces entrefaites avec tous ses gens de guerre, qui avoient r'asseuré les fuyards, le combat devint plus furieux qu'il n'avoit esté au commencement, les Parlementaires mirent le feu à toutes les maisons que les Royalistes avoient occupées, les contraignirent d'en sortir, leur tuerent en cette attaque quatre-vingts treize hommes, en firent vingt-deux prisonniers, & regagnerent les portes de la ville qu'ils avoient perduës : Neantmoins leur fortune ne fut gueres plus avantageuse pour cét eschet, ils abandonnerent la ville dés la mesme nuict, leur arriere-garde fut attaquée le lendemain avec grande perte, & tout ce qu'ils peurent faire fut de gagner Cawood pour y attendre vn secours d'hommes & de munitions.

Todcaster recouvert par les Parlementaires.

Est abandonné.

Pendant qu'on travailloit ainsi vigoureusement du costé du Nord, les troupes Royalles faisoient ailleurs des exploicts dont la gloire n'estoit pas moindre. Le Comte de Darby se rendoit maistre de Manchester metropolitaine de la Province de Lanclastre : le Marquis de Hartsfort maintenoit la Principauté de Galles dans vne parfaite & entiere resolution de ne rien espargner pour le service de Sa Majesté Britannique : Le Milord

Manchester pris par le Comte de Darby.

Herbert occupoit la ville de Herefort, dont il avoit chassé le Comte de Stanfort : Le Colonel Goring faisoit conduire à l'armée Royale les Officiers & les munitions de guerre que la Reine d'Angleterre avoit amenées d'Hollande, & le Baron de Grandisson soustenoit avec vigueur les assauts que les Parlementaires donnoient à cette ville, dont il avoit entrepris la deffense. La fortune ne fut pourtant pas tousiours favorable à ce dernier, car ayant fait vne sortie pour favoriser le dessein de quelques troupes qui se vouloient jetter dans la place, il fut battu, le secours deffait, & luy prisonnier avec vingt-huict Officiers.

Secours pour Winchester deffait.

La milice Parlementaire ayant en ce mesme temps pris les armes pour attaquer la ville de Bambury, qui s'estoit declarée pour le Roy de la Grand' Bretagne, ce Prince qui en eut avis commanda quatre mille chevaux sous les ordres du Prince Robert, & les mit si heureusement en campagne, que cette milice se trouva deffaite, tant par sa propre lascheté, que par les armes de ce Palatin ; ainsi les affaires prenans vn plus mauvais train que iamais, la Chambre haute du Parlement s'avisa d'envoyer à la basse les propositions qu'elle vouloit faire au Roy de la Grand' Bretagne, afin qu'ayant passé par son iugement, on les pût envoyer avec asseurance : Elles estoient telles.

Propositions de paix faites par le Parlement.

I.

Qu'il plaiſe à Sa Majeſté Britannique conſentir aux ſtatuts deſia cy-devant agrées par les deux Chambres du Parlement : notamment ceux qui ont eſté faits contre les innovations de l'Egliſe Anglicane, contre les Miniſtres ſcandaleux , contre les Eveſques, Doyens & Chapitres, & pour aſſembler le Clergé, afin d'eſtablir le gouvernement de leur Egliſe.

II.

Qu'il plaiſe à Sa Majeſté faire vn Edict pour vn plus ferme eſtabliſſement des droits & privileges du Parlement, & liberté de ſes ſubjets.

III.

Que les delinquans ſoient delivrez aux deux Chambres, pour y eſtre punis conformément aux Loix du Royaume, & nommément le Milord Digby, & le Commiſſaire Wilmot.

IV.

Que Sadite Majeſté faſſe vne Declaration pour la iuſtification du Milord Kimbolton, & des cinq membres de la Chambre baſſe, accuſez.

V.

Que tous les Miniſtres d'Eſtat, Iuges, & autres Officiers qui ont eſté depoſez de leurs charges depuis ces derniers troubles ſoient reſtablis.

VI.

Que tous les Iuges qu'on appelle icy de paix, qui ont esté aussi cassez en diverses Provinces soient pareillement remis.

VII.

Que Sadite Majesté ordonne que la grande despense faite en ce Royaume, à cause de la presente guerre, soit prise sur les delinquans.

VIII.

Qu'elle donne vne amnistie generale pour tous les actes d'hostilité qui se sont faits, & qu'elle consente neantmoins que le pardon general se fasse aux exceptions accordées par les deux Chambres.

IX.

Que Sadite Majesté consente cependant vne suspensiõ d'armes pour quatorze iours, afin de traiter plus librement sur ces propositions, & en envoye sa responses pendant ce temps-là.

X.

En dernier lieu, que toutes les terres & autres biens appartenans aux Evesques, Doyens & Chapitres de ce Royaume soient vendus.

Les deux Chambres ne se rencontrans pas tousiours en mesme sentiment, la basse ne tomba pas d'accord de tous ces articles, de sorte qu'il fallut prendre vn plus long

Le Maire de Londres envoye vers le Roy de la Grand'Bretagne.

délay pour la resolution de l'affaire : Cependant le Maire de Londres voulant tesmoigner qu'il contribuoit à chercher les moyẽs de quelque bon accommodement, envoya vers le Roy de la Grand'Bretagne quatre Eschevins, pour supplier Sa Majesté de revenir en son Parlement, offrir de garder sa personne au peril de toutes leurs vies, & luy rendre tant d'obeïssance, qu'elle auroit sujet de les mettre au rang de ses bons serviteurs. Mais le Roy cognoissant assez avec quelle addresse ce message avoit esté fait, demanda qu'on fit le procez à Penington Maire, & aux Eschevins Wen, Fulke, & Mainwairing, qu'il estimoit les principaux autheurs des desordres, accorda le pardon pour tous les autres du Conseil de ville, & promit avec cette satisfaction de retourner à Londres avec sa maison seulement. Et d'autant que ces Eschevins n'eussent pas esté bien receus de leurs compagnons s'ils eussent esté porteurs de cét ordre, Sa Majesté l'envoya dans vne boëtte noire cachetée des armes Royales par le Capitaine Hervé, lequel avoit commandement de faire lire publiquement ce qu'il y avoit dedans cette boëtte en presence du Corps de ville & des Deputez de tous les mestiers, qui s'assembloient tousiours à Guildahll ; mais le Parlement ne trouva pas bon que la lecture s'en fit de la sorte, de peur que les apprentifs de

Response du Roy de la Grand'Bretagne.

Londres ; qui demandoient la paix avec grande instance, ne missent en pieces ce Maire & ces Eschevins, si les deux Chambres refusoient de s'accommoder en les conservant.

Deux choses apporterent alors de grandes inquietudes aux Parlementaires, ils se trouverent frustrez de l'esperance qu'ils avoient conceuë de tirer du secours d'Escosse, & furent menacez presqu'en mesme temps de voir la ville de Hull distraite de leur obeïssance. Le Marquis d'Hamilton leur fit le premier mal, faisant approuver par les Escossois la Declaration du Roy de la Grand' Bretagne, & rejetter celle qu'ils avoient envoyée pour les porter à leurs interests. Le Gouverneur de Hull leur donna la seconde crainte, envoyant dire à la Chambre basse qu'elle se roidissoit trop à ne chercher pas l'accommodement que tous les Anglois demandoient ; qu'il estoit trop foible pour resister au Comte de Newcastel, qui muguettoit desia sa place avec vne armée de quinze mille hommes, & qu'il seroit contraint de la rendre s'il n'estoit bien-tost rafraischy d'hommes & de munitions, ou si l'on s'esloignoit encor des propositions de la paix.

Declaration du Roy d'Angleterre approuvée par les Escossois.

Cette paix estoit ardemment desirée, la Requeste que vous en avez veuë cy-dessus, & la resolution que tous les apprentifs de

Londres avoient prise de se presenter en Corps pour la demander, sont des preuves de cela qui ne reçoivent point de replique; neantmoins la Chambre basse ne se soucia pas beaucoup d'avancer les propositions qu'elle avoit receuës de la Chambre haute, ce qui donnant sujet au Chevalier Rudyert de se plaindre de cette negligence; il resolut de le faire hautement, & en presence de toute la Cour; prenant donc son temps à propos.

Harangue du Chevalier Rudyert.

MESSIEVRS, leur dit-il, nous sçavons bien que nous sommes embarquez dans vne guerre, mais i'apprehende que nous ne considerions pas le mal-heur, cõme il doit tomber sous nostre pensée, car si les guerres ordinaires sont des marques de la vengeance divine, nous devons croire que la civile l'est d'vne façon particuliere. Les Romains ne combattoient iamais que pour avoir l'honneur du triomphe, toutesfois on n'en parloit point quand il estoit question de guerres civiles, & l'on deffendoit mesme la curiosité de sçavoir le succez qu'elles avoient produit, d'autant qu'ils estimoient que tout estant miserable dans vne guerre de cette nature, la victoire ne pouvoit estre que tres-dangereuse & pleine d'horreur. En effet c'est vn glaive qui a deux tranchans, vn fer qui blesse esgallement la main qui le por-

te & l'estomach contre lequel il est appuyé, vne mer dont les calmes sont autant à craindre que les orages : Quelle fortune courons nous donc de ne pas chercher les moyens d'arrester celle qui s'esleve dans ce Royaume ? Messieurs, il est à craindre que nous n'attirions les armes estrangeres chez nous, & ce qui ne seroit pas sans exemple, que nous ne soyons les autheurs de nostre ruyne : N'allons pas loin pour donner les fondemens à cette crainte ; si l'Irlande se perd pendant que nous sommes en mauvais mesnage, n'aurons nous pas vn cruel voisin bien proche de nous ; ne se rendra-il pas assez puissant par mer & par terre pour ne redouter plus le joug que nous luy voulons imposer, & s'il en vient iusques-là, que ne fera-t'il point pour tirer raison de l'outrage qu'il pretend avoir desia receu par nos ordres : A vray dire cette seule pensée me donne vne peine que ie ne vous sçaurois exprimer, & si nous faisons vne puissante reflexion sur ce poinct nous le regarderons comme vn mal duquel nous ne pourrons éviter les coups qu'avec des travaux incroyables. Considerons que si le Roy d'Angleterre & nous estions maintenant portez à mesmes desseins, nous travaillerions beaucoup à remettre le Royaume au premier estat de sa gloire, que ferons-nous donc aujourd'huy parmy les divisions qui nous troublent ?

Trouverons-nous la fin de nos neceſſitez & de nos miſeres, & rencontrerons-nous le repos que nous demandõs parmy les deſordres que nos caprices eſlevent par tout? Meſſieurs, ie ne voy point de iour à cette penſée, l'orage eſt preſt de fondre ſur nous, deſtournons nos teſtes, & ne luy donnons pas le loiſir de nous eſcraſer. Comme perſonnes ſages qui veulent prevenir leur perte; comme charitables Chreſtiens qui veulent marcher dans le precepte de l'Evangile, & comme ſubjets zelez au ſervice de noſtre Prince, envoyons à noſtre Roy des propoſitions de paix qui ſoient iuſtes, le Ciel benira pluſtoſt nos intentions dans vn traité lequel aura le repos public pour objet, que dans vne plus grande effuſion de ſang, dont nos campagnes ſeront mal-heureuſement abreuvées ſi nous banniſſons la Iuſtice pour donner tout à nos paſſions.

Cette harangue ne fut pas la ſeule piece qui parut ſur cette matiere, le Comte de Pembrok eſtant pouſſé d'vn meſme eſprit que ce Chevalier, ſe faiſoit entendre dans la Chambre haute, & s'efforçoit de porter les ſeditieux aux conſiderations des mal-heurs qui naiſſoient avec cette guerre. Son diſcours n'a pas moins de force que le precedent, ie le veux auſſi donner à la curioſité du Lecteur, ſur l'opinion qu'il y trouvera

ſujet

sujet de satisfaire. Le voicy dans la plus fidelle traduction que i'ay pû.

Harangue du Comte de Pembrok.

MESSIEVRS, ie ne fay pas gloire d'estre sçavant, mais i'ose me vanter d'estre homme de bien, fidelle à mon Roy, plein de zele pour ma patrie, & que i'ay beaucoup plus à perdre que ceux qui s'opposent avec passion à l'accommodement qu'on a proposé pour faire évanoüir la guerre. Aussi cette consideration m'oblige à vous dire, que ie ne suis pas resolu de décheoir de l'estat où ie suis pour suivre les boutades de leur caprice, & satisfaire à l'ambition qui les pousse. Il est temps de prendre garde à nos affaires, & ne souffrir pas qu'on nous prive de nos vies, charges & biens, pour contenter des personnes qui se veulent agrandir aux despens d'autruy, & qui n'attendent que cela pour se mocquer de la simplicité que nous aurons euë à plier dessous leurs conseils, & à suivre leurs sentimens. Ce langage est desia commun, vn homme dont la naissance & le merite ne sont pas de grande consideration, eut l'effronterie de me dire il n'y a que trois iours, qu'il importeroit peu pour la gloire du Parlement quand tous les Milords se jetteroient du party du Roy d'Angleterre, à la reserve de trois ou quatre qu'il nomma, & que cette retraite donneroit à beaucoup de personnes les moyens de

faire mieux leurs affaires qu'ils n'ont encor fait. A la verité ie les trouve fondez sur quelque raison, car nous servons de barre à la convoitise qui les emporte, mais il est pourtant évident que nous les avons servi puissamment, & que sans nous leurs affaires n'eussent pas esté si bien faites, pour le moins ie suis asseuré que le peuple ne se fut iamais attaché à la Chambre basse. Mais quoy qu'il en soit, encor qu'ils s'imaginent d'estre à present en estat de se passer de nous, l'on cognoistra bien-tost que les choses tomberont dans la decadence si nous en abandonnons la conduite. Ils nous promettoient au commencement de ces mouvemens que si nous voulions mettre les Evesques hors de cette Chambre, ils n'attenteroient plus rien sur l'Eglise, il y en eut mesme quelques vns, qui veulēt passer pour gens de bien, qui m'en donnerent leur parole, & quand ie leur dis, que l'on craignoit qu'ils ne voulussent abolir les fonctions Episcopales, & le Livre des Prieres communes, ils m'asseurerent par serment qu'ils n'avoient autre intention que d'assigner aux Evesques quelques Ministres pieux pour les assister à la collation des Ordres, & quant au Livre des Prieres, qu'ils seroient tousiours satisfaits, pourueu qu'il fut vne fois confirmé par vn acte du Parlement, les Evesques y ayans adiousté beaucoup de choses sans

authorité legitime. Cependant ils vont au contraire de cette parole, rien ne les contente, ils ne veulent maintenant plus d'Evesques, ny du Livre des Prieres communes, & ie m'imagine qu'ils demanderont bien-tost que les Milords & la Noblesse soient chassez comme les Evesques, puis qu'ils ont desia des Predicateurs ignorans iusques à ne sçavoir pas lire. Ie vous avouë aussi franchemét ne pouvoir comprendre les raisons qui nous font desirer la guerre, ny ce que nous pretendons d'y gagner, mais ie sçay bien que le hazard est beaucoup plus grand pour eux, qu'en mon particulier ie risque plus que cinq cens d'entr'eux, & que le plus grand avantage que i'y puisse trouver est d'éviter vne ruyne entiere & totale. Vne populace insolente crie à tout moment qu'elle ne veut point de paix, si elle n'est accompagnée de la verité. A vostre avis, Messieurs, que veut-on dire par cette parole ? L'on nous accuse d'ignorance, l'on nous veut dire que nous avons vescu iusques icy sans sçavoir vivre comme il faut. En vn mot l'on publie que nos Theologiens ne sont pas capables de nous enseigner ; Pour moy ie ne comprens point ce iargon, mais si ie suis ignorant à la mode de ces estourdis, i'aime mieux demeurer eternellement dans mon ignorance, que d'apprendre à mes despens la pratique de cette verité que ces gens pretendent estre

ſeule que l'on doit ſçavoir. I'ay ſervi le pere de mon Roy, i'ay continué ces ſervices à mon Roy meſme, & bien que i'aye eſté aſſez mal-heureux pour tomber en ſa diſgrace, perſonne ne me perſuadera iamais que ie doive devenir traiſtre. Ie ſuis vray Proteſtant, i'aime le Roy & le Royaume, & ſuis bien fort aſſeuré que la guerre ne peut apporter du profit à l'vn ny à l'autre. A la mienne volonté que nos fautes nous fuſſent pardonnées à tous, ie croy que nous nous empeſcherions deſormais d'en commettre. Faites donc en ſorte, Meſſieurs, que nous ayons la paix, & ſi ces gens n'y veulent conſentir, cherchons quelque expedient pour l'avoir malgré qu'ils en ayent.

Quelque puiſſant que ſoit vn diſcours, & quelque fondement qu'il ait dans la Iuſtice, il trouve touſiours quelqu'vn qui s'oppoſe aux ſentimens de la verité qu'il contient; la harangue du Chevalier Rudyert eſtoit appuyée de fortes raiſons, la charité l'avoit dictée ; Le Comte de Pembrok avoit teſmoigné que la ſeule crainte de voir naiſtre les mal-heurs qu'il exageroit, l'avoit fait parler de la ſorte, toutesfois le diſcours de l'vn & de l'autre ne fut pas approuvé de tous ceux qui l'avoient oüy, les ennemis de la paix le blaſmerent, & pour ne luy laiſſer pas faire vne forte impreſſion ſur le cœur de ceux

qui l'avoient gousté, ils resolurent de le renverser par d'autres raisons qu'vn esprit de sedition leur suggera. Celuy qui fit esclater plus ouvertement son aversion fut le Milord Brook, lequel prenant la parole aussi-tost que le Comte de Pembrok eut achevé ce qu'il vouloit dire.

Responce du Milord Brook.

MESSIEVRS, dit-il, le Milord qui vient de parler ayant dit que l'on a promis qu'vne simple reparation sur le fait de la Religion suffiroit pour donner au peuple le contentement qu'il vouloit avoir, ie me sens obligé de respondre à tout le discours qu'il a fait par des considerations que vous trouverez tres-puissantes. Il n'a point allegué l'autheur de cette promesse, ses regards vous ont neantmoins appris qu'il a voulu nommer vn Milord assis sur le banc des Vicomtes. I'avouë que ce Milord & luy se sont souvét entretenus sur le sujet dont il a parlé, qu'il y a eu quelques termes approchans de cette promesse, & que tous leurs discours sont venus à ma cognoissance, mais ie puis aussi dire avec verité, que ce Vicomte ne luy a revelé de ses pensées qu'autant qu'il en a fallu pour luy faire découvrir les siennes, en quoy ie ne trouve pas qu'il merite d'estre blasmé, puis qu'il a servi d'instrument pour rendre à Dieu & à sa patrie vn plus grand bien qu'il ne pretendoit, cette refor-

mation estant plus parfaite qu'elle n'eut esté si les choses en fussent demeurées sur les simples termes de cette promesse. Au reste le Comte de Pembrok a porté bien haut ce qu'il avoit à perdre, & s'est merveilleusement estendu sur l'exageration du mespris auquel il dit que la Noblesse tombera, si l'on n'a recours à vn prompt accommodement: Et moy ie crains que ces basses considerations ayans desia tiré quelques plumes de nos aisles, ne découragent encor ce qu'il y a de mondains parmy nous, & ne les destourne de combattre pour la cause de Dieu, qui n'a creé ny Comtes, ny Milords, mais tous hommes esgaux, & bien que sa providence ait avancé quelques personnes à ces degrez de fortune & de gloire, nous devons neantmoins esperer que lors que nous nous mélerons avec les moindres du peuple, & que nous consentirons vne esgalité dans l'Estat, afin d'en procurer autant dans l'Eglise quād il sera question du progrés d'vne bonne cause, nous serons encor avancez par dessus nos freres pour les gouverner selon la regle plus avantageuse à la gloire de Dieu. De sorte qu'au lieu de contribuer à l'accommodement qu'on demande, ie dis qu'il en faut esloigner les pensées, iusques à ce que le Roy d'Angleterre soit tombé d'accord de toutes les propositions qui luy ont esté faites par ce Parlement, & qu'il ait mis en no-

stre pouvoir tous les Conseillers qui luy ont persuadé qu'il luy estoit permis de nous refuser quelque chose. Ie sçay bien que nous trouverons de grandes difficultez en cette entreprise, que plusieurs membres se détacheront de ce Corps, principalement ceux qui ont beaucoup à perdre comme ce Milord, qui seront dans le ressentiment des obligations dont ils sont redevables à Sa Majesté Britannique, ou qui se promettront d'en recevoir de grands avantages ; mais tout cela ne sera rien, la partie est trop avantageuse pour nous, puis que tant de Seigneurs qui composent ce Parlement ayans banny ces fantaisies effeminées, ont gayement entrepris de servir contre l'armée Royale, où ils ont leurs peres, estimans vn acte de pieté de leur preferer le commandement des deux Chambres ; aussi tels preceptes moraux conviennent mieux aux Payens qu'aux Chrestiens, qui doivent conduire leur vie selon la regle de la pureté de Dieu. Les loix du pays estans des inventions humaines, ne doivent pas detourner les enfans de Dieu de l'œuvre de leurs freres celestes, & les veritez que la superbe & la superstition de nos Evesques ont essayé de supprimer, sont maintenant preschées dans nos chaires, de telle sorte que le zele du pauvre envers Dieu, n'est point corrompu par leur devoir envers leurs superieurs;

Tellement qu'il faut esperer de ces Pres-cheurs que nous ne manquerons pas de mains pour accomplir tous nos souhaits. C'est pourquoy ie vous supplie que les considerations mondaines de l'Estat, celles de nos femmes, de nos enfans, de nos inclinations naturelles, de la compassion, de nos honneurs, du trafic, ou des loix, ne ralentissent point nos entreprises, sur le succez desquelles toute la Chrestienté tient les yeux fichez : mais respandons hardiment le sang des impies, & si ce Milord avoit gagné quelque chose sur vous, ce que ie ne croy pas, voire quand toute la Chambre inclineroit de son costé, ie luy demanderois permission de protester contre tout accommodement.

Propositions de paix negligées.

Cette harangue estant plus dans les sentimens du public que les precedentes, on laissa les propositions de paix pour vne autrefois, & les deux Chambres se transporterent à Guildhall, où l'on avoit ordonné que le Conseil de ville se trouveroit pour oüir la responsе que le Roy d'Angleterre avoit envoyée par le Chevalier Hervé touchant les propositions du Maire, mais d'autant que cette affaire estoit delicate, le Greffier de la Maison de ville ne se trouva pas pour la lire, & quand ce Chevalier se mit en estat d'en faire la lecture luy-mesme, vn nombre de gens apostez firent vn si grand bruit, qu'on

ne pût entendre ce que cette responſe portoit, de ſorte que la lecture en fut inutile. Cependant les deux partis tendans à leurs fins cherchoient leur avantage ouvertement & par artifice : Le General Fairfax ne faiſant gueres avec les armes voulut faire beaucoup par intelligence, il pratiqua le Milord Sawil, le Comte de Neuport & Thomas Gower Chevalier pour luy mettre entre les mains la ville d'York, dans laquelle il croyoit que la Reyne d'Angleterre ſe retireroit apres ſon retour, mais cette conſpiration eſtant découverte, ces trois Seigneurs furent arreſtez, le Conſeil de guerre condamna le dernier à eſtre paſſé par les armes, ce qui fut pourtant differé, l'on mit les deux autres en priſon iuſqu'à ce que le Conſeil du Roy de la Grand' Bretagne en eut ordonné.

Trahiſon découverte.

Les autheurs arreſtez.

Quelque diligence qu'on apportaſt à maintenir toute la ville de Londres dans l'averſion contre Sa Majeſté Britannique, neantmoins il y en avoit beaucoup qui ſe fuſſent declarez pour elle s'ils euſſent trouvé les moyens de le faire avec aſſeurance: parmy le nombre de ceux-cy ſe rencontrerent ſix des principaux bourgeois de la ville, leſquels voulans faire ſçavoir au Roy de quel eſprit ils eſtoient pouſſez, chargerent le meſſager d'Oxford d'vne lettre, par laquelle ils aſſeuroient Sa Majeſté que plus

ſeize mille hommes eſtoient d'intelligence avec eux, & que tous enſemble n'attendoient qu'vne bonne occaſion de luy teſmoigner iuſques où s'eſtendoit le zele qui les portoit à ſon ſervice: mais ce meſſager ayant eu la langue trop grande, ces lettres tomberent entre les mains du Parlement, les ſix bourgeois furent arreſtez priſonniers, & leurs maiſons expoſées au pillage, ce qui faiſant ſouſlever le peuple avec vne furie qui ne ſe peut dire, le Parlement fut contraint de mettre promptement ſous les armes mille chevaux pour arreſter la fougue de ceux qui faiſoient plus de bruit.

Bourgeois de Londres intereſſez pour le Roy d'Angleterre.

La preſence de ces Cavaliers appaiſa la noiſe, mais le Parlement iugeant bien que le feu ſe r'allumeroit s'il ne jettoit vn peu d'eau deſſus, il s'aviſa de flatter la colere du peuple, en faiſant publier qu'il envoyoit au Roy d'Angleterre les propoſitions de paix qu'il avoit promiſes, & pour cét effet fit partir les Comtes de Northumberland, de Hollandt, de Pembrok, & de Saliſbery pour la Chambre haute, & huict Seigneurs de la baſſe, pour porter à Sa Majeſté ce qui avoit eſté reſolu deſſus cette affaire: mais les plus clairs-voyans recogneurent bien qu'il ne pouvoit ſortir du fruict d'vn arbre ſi ſec, car ces propoſitions eſtoient les meſmes que Sa Majeſté Britannique avoit ſi ſouvent rejettées.

Propoſitions de paix envoyée au Roy de la Grand'Bretagne.

La guerre se faisoit cependant par tout où il y avoit des troupes levées, & principalement sur les frontieres de Cornoüaille, entre le Chevalier Hopton du party Royal, & le General Ruthen, qui commandoit les troupes Parlementaires en cette Province. Le premier avoit resolu de mettre le siege devant Exester, & pour cét effet avoit envoyé querir des munitions de guerre au Chasteau de Poudron, mais ne voyant point arriver ce qu'il attendoit, & d'ailleurs ayant appris que le General Parlemẽtaire marchoit par la Province avec quatre mille hommes de pied & sept cens Chevaux il resolut de l'aller combattre. L'ayant donc rencontré proche de Liskerde, il mit promptement ses gens en bataille, commanda le regiment du Chevalier Nicolas Slaning pour faire la premiere charge, & pour encourager ses soldats, leur fit ouvrir le chemin par vne salve de son canon. Le General Ruthen fit d'abord ce que l'on devoit attendre d'vn vaillant homme, car il mit ses gens en bataille, leur monstra les ennemis, pour leur dire qu'il falloit chocquer, & protesta qu'il alloit se mettre à la queuë de l'armée avec toute la Cavalerie, pour tailler les fuyards en pieces; mais ce qu'il croyoit devoir servir à sa victoire, fut la ruyne entiere de son armée, ses gens de guerre s'imaginerent qu'il

Choc des armées Royale & Parlementaires.

Ruthen General Parlementaire defait.

s'alloit exempter des coups, lascherent le pied presque aussi tost qu'ils furent attaquez, ietterent les armes bas quand ils virent qu'on les poursuiuoit, & luy voyant ce desordre se rendit compagnon de cette lascheté, entraisnant par sa fuite toute la Cavalerie avec luy; de sorte que le nombre des morts fut grand, celluy des prisonniers alla iusques à seize cens, & de trois à quatre mille fantassins, il n'en resta pas cent cinquante, qui se sauverent par la campagne, sept pieces de canon demeurerent encore aux vinqueurs, avec toutes les munitions des Parlementaires.

Armee Royalle devant la ville de Saltasch.

Cét avantage semblant avoir beaucoup acreu le courage des Royalistes, leur General les mena contre la ville de Saltasch, dont le Comte de Stanfort estoit Gouverneur, fit attaquer vn des dehors de la place au mesme temps qu'il fut arrivé, l'emporta du premier assaut, apres avoir tué tous ceux qui l'avoient deffendu, & par cette vigueur incroyable donna tant de frayeur aux autres qui gardoient la ville qu'ils l'abandonnerent avant qu'on eut fait vn second effort pour la prendre. Soixante hommes seulement avoient esté tuez dans l'attaque de ces dehors, il s'en perdit quatre-vingts quatorze au passage de la riviere, qui se fit avec grand desordre, & cette confusion fit rendre vn vaisseau de quatre cens tonneaux

Prise de Saltasch.

avant qu'on eust parlé de l'attaquer. Le bon heur de cette armée Royale ne finit pas là, ces heureux succés donnans lieu au Chevalier Hopton de pousser plus loing ses conquestes, il fit passer la riviere de Saltasch à toutes ses trouppes, & tira droit à Plymouth, ce qui donna tant d'estonnement aux bourgeois qu'ils envoyerent au devant de luy pour luy presenter vne grande somme de deniers s'il les vouloit laisser en repos : mais la response de ce General ayant esté, que le Roy d'Angleterre n'avoit pas tant affaire d'argent que de ses places & ports de mer, les soldats qui le suivoient se trouverent si satisfaits de cette genereuse response, qu'ils demanderent d'estre menez au mesme temps à l'attaque des dehors de la ville; ce qui fit que le Chevalier Hopton se voulant servir de cette chaleur, les commanda pour cette entreprise, qui leur succeda, car ils emporterent le dehors contre lequel ils avoient marché. Des services de telle importance meritoient vne recognoissance Royalle, sa Majesté Britannique ne l'en priva pas, elle le fist Pair d'Angleterre sous le tiltre de Baron de Glassemburg, & fit marcher de nouvelles trouppes pour l'aller ioindre devant Plymouth, afin qu'estant plus fort il peust avancer la prise de ce port de mer.

Plymouth assiegé.

Le Chevalier Hopton Pair d'Angleterre.

Ceux qui passoient pour sçavans dans la

Propositions de paix inutiles.

cognoissance des affaires de cette guerre avoient iugé que les Commissaires des deux Chambres envoyez vers le Roy d'Angleterre pour luy porter les propositions de paix n'avanceroient rien, ils ne furent point trompez en cette pensée : Sa Majesté les ayans receus favorablement, leur dit qu'elle s'estonnoit fort de l'extravagance des propositions que le Parlement luy faisoit, que ce seroit assez pour ouvrir les chemins à la guerre quand on seroit encor à prendre les armes, & qu'elle voyoit bien qu'il ne demandoit rien moins que la paix, neantmoins qu'elle separeroit le mal du bien qui se trouvoit dās ces articles, afin d'oublier le premier pour n'avoir que l'autre en pensée : & pour faire voir qu'elle vouloit contribuer à la paix beaucoup plus que son Parlement, elle leur donna ses intentions par escrit, afin qu'elles fussent examinées par les deux Chambres : Voicy ses propositions.

I.

Que sa Majesté soit remise en possession de ses revenus, Villes, Forts, Maisons, Magazins, & mesmes de son nom de Roy.

II.

Que tout ce qui a esté publié contre sa Majesté & ses iustes prerogatives, & contre les Loix cognuës du païs, soit revoqué & annullé.

III.

Que le pouvoir illicite qui a esté executé contre ses subjets, en les mettant en prison sans cause, leur refusant le benefice *habeas corpus*, imposans sur les Estats sans acte du Parlement ou d'vn Comité en son nom ; que tout cela soit retracté, & les impositions aussi annullées.

IV.

Comme sa Majesté a esté pressée de passer vn acte contre les Catholiques, & restablir la Religion par des Loix desia establies : aussi a t'elle desiré qu'on fasse expedier vn billet pour la confirmation du Livre des Prieres communes, pour le preserver du mespris des Browinistes, Anabaptistes, & autres sectaires.

V.

Que ceux qui par le traitté ont esté exceptez du pardon general soient examinez, & que leur procés leur soit fait selon les Loix communes du pays.

VI.

Que pendant ce traitté les armes cessent de part & d'autre, & qu'il soit permis de trafiquer par tout le Royaume : s'ils veulent accorder tout cela sa Majesté sera contente, sinon que le sang qui s'espandra soit sur eux.

Ces Commissaires estans donc de retour

avec des satisfactions qu'ils ne s'estoient pas promises, parce qu'ils avoient esté reçeus au baise-main avec vn accueil favorable, firent voir ces propositions aux deux Chambres, la haute tomba d'accord qu'elles estoient propres à produire vn parfait accommodement, & dés lors arresta que la suspention d'armes seroit accordée, afin que les esprits fussent plus libres, pour développer heureusement tant d'affaires: mais la basse se rendant opiniastre à vouloir que les hostilitez continuassent pendant le traitté, ou que toutes les armées fussent congediées sur le champ, les plus sensez iugerent que cét acheminement à la paix seroit de la nature des precedentes propositions, lesquelles n'avoient produit que du vent. Aussi les armées qui estoient en campagne ne s'arresterent point cependant: car la suspension d'armes arrestée dans la Chambre haute n'ayant pas esté publiée, elles chercherent leurs avantages, & n'oublierent rien pour tirer de la gloire de leurs travaux.

Succès malheureux des desseins du Comte d'Essex.

Le Comte d'Essex fit deux corps de toutes ses trouppes, vn desquels attaqua Reding & l'autre Brill: Celuy qui se presenta devant cette derniere place n'eut point de succés plus avantageux que la perte de quatre-vingts hommes qui furent tuez aux approches, l'autre fist encore moins devant la premiere, car il se contenta d'envoyer contre

tre les murailles cinq ou six volées de canon, dont l'effect ne pouvoit pas faire grand mal. Les armées Royales que le Prince Robert commandoit furent plus heureuses, il prist par assaut la ville de Cirencester dans la Province de Glocester, tua cinq cens hommes en cette occasion, en fist seize cens prisonniers, entre lesquels estoient les Capitaines Gilbert Carré, & de S. Georges, tous deux membres de la Chambre basse, emporta peu de iours apres Glocester capitale de la Province, & voulant pousser plus loing ses conquestes alla mettre le siege devant la ville de Leycester, la seule qui tenoit alors pour le Parlement dans tout ce Comté.

Succés de l'armée du Prince Robert.

Le sang respandu par tout si cruellement semblant alors reprocher sa perte au Parlement, il resolut de travailler au traitté de paix plus serieusement que iamais, & pour cette consideration la Chambre haute envoya ces articles à la basse pour les approuver.

Traitté renoüé.

I.

Qu'ayant vne fois commencé de travailler au traitté il seroit achevé dans vingt iours, à quoy la Chambre basse adjousta qu'il commenceroit le iour mesme.

II.

Que les propositions de sa Majesté Britannique touchant ses Villes, Forts & Cha-

ſteaux, comme auſſi les propoſitions des deux Chambres pour congedier les armées, ſeroient traittées & concluës avant toute choſe.

III.

Que les armées eloignées ſeroient congediées dans le dernier iour du mois de Mars, ou pluſtoſt s'il eſtoit poſſible.

IV.

Que l'armée de ſa Majeſté commandée par le Comte de Fortz, & celle du Parlement par le Comte d'Eſſex, ſeroient auſſi licenciées dans le 10. Avril au plus tard.

V.

Que la ceſſation de tous actes d'hoſtilité de part & d'autre commenceroit avec le traitté, & ne finiroit qu'il ne fut conclud.

VI.

Que toutes autres choſes demeureroient dans l'eſtat auquel elles eſtoient, ſans qu'il y eut aucun commerce ou paſſage plus libre qu'à l'accouſtumée. A quoy fut adjouſté par la Chambre baſſe: Que la forme en laquelle cette ſuſpenſion d'armes ſe feroit, ſeroit reglée par le Comte d'Eſſex leur General.

Tous ces articles ayans eſté reſolus entre les deux Chambres, il fut queſtion de mettre la main à l'ouvrage, & dreſſer toutes les propoſitions que l'on vouloit faire au Roy

d'Angleterre. A quoy ce Parlement travaillà de telle façon qu'au bout de vingt iours les articles furent arreſtez dans la forme qu'on les devoit preſenter à ſa Majeſté Britannique, à laquelle ils furent portez par le Comte de Northumberland & cinq autres. En voicy la teneur.

LES PROPOSITIONS faites par les Milords & Communes aſſemblez à Londres, à ſa Majeſté Britannique l'vnziéme Fevrier. Avec la reſponſe de ſadite Majeſté.

NOus Milords & Communes, tres-humbles & tres-fideles ſubjets de Voſtre Majeſté aſſemblez en Parlement, ayans la gloire de Dieu, l'honneur de Voſtre Majeſté, & la proſperité de voſtre peuple en recommendation, ſommes grandement touchez & griefvement affligez des miſeres & calamitez dans leſquelles vos Royaumes d'Angleterre & d'Irlande trempent depuis que Voſtre Majeſté par la perſuaſion de mauuais Conſeillers s'eſt ſeparée dudit Parlement, & a levé vne armée contre iceluy : par la force

de laquelle vous protegez les delinquans, & les mettez à couvert de la justice que ledit Parlement en doit faire : nous contraignant par là de prendre les armes pour la defense de nostre religion, loix, libertez, privileges dudit Parlement, & pour la sauvegarde & conservation de ses membres. Nos afflictions croissent tous les jours, voyans qu'on leve & assemble journellement grand nombre de Catholiques sous la conduite du Comte de Neucastel, & voyans le Milord Herbert de Ragland & autres de mesme religion contraire à la nostre, estre faits Chefs des grandes forces; par le moyen desquelles plusieurs oppressions, rapines & cruautez s'exercent incessamment contre les personnes, voire les provinces entieres de vostre Royaume, avec grande effusion de sang innocent. Ce qui donne moyen ausdits Papistes d'attenter & esperer l'extirpation de la religion reformée, & de ceux qui la professent : Lesquels outre le grand interest qu'ils ont d'empescher que cela n'arrive, sont encor pareillement émeus de compassion, voyans vostre peuple & vostre Royaume gemir sous le faix de tant de miseres : ausquelles partant nous desirons avec grande raison qu'il soit apporté quelque remede, pour empescher la desolation entiere de ce Royaume : laquelle arrivera infailliblement si l'on n'oste entierement les cau-

ses des guerres, par l'accommodement que nous vous supplions d'accepter, en agréant les propositions suivantes que vous font vos tres-humbles & fidelles subjets.

I.

Qu'il plaise à Vostre Majesté de licencier vos armées, comme nous sommes prests de congedier aussi les forces que nous avons levées, & qu'il vous plaise retourner en vostre Parlement,

II.

Qu'il vous plaise laisser ledit Parlement selon les loix de ce Royaume exercer sa Iustice contre les delinquans.

III.

Que selon les mesmes loix les Catholiques ne soient pas seulement licenciez, mais aussi desarmez.

IV.

Qu'il plaise à vostre Majesté consentir au decret ou resolution prise d'abolir toutes les nouvelles superstitions, & au decret ou resultat qui porte l'abolition entiere de tous les Archevesques, Evesques, Chanceliers, Commissaires, Archidiacres, Doyens en Chapitre, ou autres Sous-Doyens, Chanoines, Prebendiers, Chantres, Tresoriers, Sous-Tresoriers, Sous-Chantres, Sacristains, Vicaires, Choristes anciens & nouveaux de toute Eglise Cathedrale ou Collegiale, & tous leurs sous-officiers, en sorte

qu'il n'en reste aucun dans toute l'Eglise Anglicane : Comme aussi de confirmer le decret fait contre les Ministres scandaleux, contre les pluralitez, & celuy qui exhorte de consulter les Theologiens sçavans & de bonne vie & mœurs, à assembler pour l'establissement des autres decrets qu'ils jugeront necessaires pour le regime & discipline de ladite Eglise ; Lesquels decrets par eux resolus seront approuvez par les deux Chambres & presentez à Vostre Majesté.

V.

Que selon la responce faite par Vostre Maiesté aux dix-neuf propositions à elle envoyées par les deux Chambres pour l'extirpation de la Papauté de ce Royaume : par laquelle responce elle a tesmoigné vouloir contribuer tout ce qu'on inventeroit pour cette extirpation, & pour l'abolition des Iesuites, Prestres & Catholiques recusans, qui troublent cet Estat, & eludent les loix faites contre leur Religion : voire afin de les discerner plus promptement : Vostredite Majesté ordonne qu'on establira par acte dudit Parlement, vn serment tel que les deux Chambres le jugeront à propos ; par lequel serment lesdits recusans abjureront l'authorité du Pape, & y renonceront, ensemble à la doctrine qui admet la transsubstantiation, le Purgatoire, l'adoration de l'Hostie consacrée, le

culte du Crucifix & des Images, & que ceux qui refuseront de faire ce serment en la forme qui sera ordonnée par les deux Chambres, seront suffisamment conuaincus d'auoir enfraint les loix du Royaume, declarez recusans & traitez comme tels. Qu'il plaise aussi à Vostre Majesté de confirmer vn decret fait pour l'éducation des enfans des Catholiques par les Protestans dans la religion Protestante, ensemble vn autre decret portant inflistion de peines & execution ponctuelle desdites peines, au desir des deux Chambres, contre lesdits recusans : afin de ne rendre plus illusoires les loix faites contre les Catholiques de vostre Royaume, & empescher leurs pratiques contre l'Estat : Comme aussi il plaira à Vostre Majesté avoüer le decret fait pour l'empeschement desdites pratiques.

VI.

Que le Comte de Bristol soit non seulement esloigné des Conseils de Vostre Majesté, mais que luy & le Milord Herbert fils aisné du Comte de Worcester soient chassez de vostre Cour, & tous deux declarez à iamais incapables d'exercer aucun office & avoir employ dans cét Estat.

VII.

Que Vostre Majesté establisse vne milice par mer & par terre, & des Gouverneurs

dans tous les ports & forts de ce Royaume, au gré des deux Chambres.

VIII.

Qu'il plaise à Vostre Majesté donner par ses lettres Patentes au Chevalier Iean Brampston l'Office de premier Iuge de vostre Cour de Kingsbenche, & à l'Escuyer Willeam Lenthall celuy de Maistre des Rooles; de confirmer le Milord Bankes en l'Office qu'il exerce à present de premier Iuge de la Cour : de donner l'Office de principal Baron de l'Echiquier au Sergent Maistre Wild: confirmer aussi Maistre Bacon en son Office de Iudicature : faire Iuge de ladite Cour de Kingsbenche, Maistre Rolle & Atkins Sergens ; confirmer encor en leurs charges les Iuges Réeves & Forter : que Maistre Pheasat Sergent soit fait l'vn des Iuges de la Cour des procez communs : que Maistre Creswel Sergent, Samuel Browne, & Maistre Iean Pulesston soient faits Barons dudit Eschiquiert: que chacun desdits Offices soit donné aux susnommez & à leurs successeurs, par lettres du grand sceau : & que tous autres en soient privez.

IX.

Que tous ceux qui ont esté privez des Offices de Commissaires *d'Oyer*, de ceux de *Terminer*, & de ceux de *Custodes rotulorum*, depuis le premier iour d'Avril 1642. (à la reserve de ceux ausquels les deux Chambres

ont osté lesdites charges) soient restablis en leurs commissions & charges susdites, & que tous autres sur lesquels lesdites deux Chambres trouveront à redire, soient privez de leurs commissions.

X.

Qu'il plaise à Vostre Majesté faire passer le decret à elle presenté, pour mettre en asseurance les privileges du Parlement, qu'on sembloit vouloir annuller par la declaration faite contre le procedé du Milord Kymbolton, à present Comte de Manchester, & les cinq membres de la Chambre basse.

XI.

Qu'il plaise à Vostre Majesté avoüer tous les actes que le Parlement ordonnera pour le dédommagement & payement des debtes, au remboursement desquels les deux Chambres ont engagé la foy publique de ce Royaume.

XII.

Que Vostre Majesté comme elle a desia témoigné vouloir, ait pour agreable de contracter vne alliance plus estroite avec les Estats des Provinces vnies du Pays-Bas, & autres Princes & Estats de la Religion Protestante, pour la deffense & le maintien d'icelle contre les desseins des Catholiques, & notamment des Iesuites, en sorte qu'ils ne la puissent miner ny supprimer: afin que par ce moyen vos sujets puissent esperer d'estre

vn iour exempts des mal-heurs que ce Royaume a soufferts, à cause du pouvoir que quelques Catholiques avoient eu dans vos Conseils: & vos sujets seront par là incitez à contribuer, par les voix du Parlement, à la restitution de la maison Palatine, au restablissement de vostre sœur Royale & du Prince Electeur en leurs dignitez & possessions, & au secours des autres Protestans, qui ont souffert pour la mesme cause.

XIII.

Que du pardon general offert par Vostre Majesté à ses sujets de toutes les offenses & forfaits commis auparavant le dixiesme Ianvier 1641. seront exceptez les crimes ausquels le Parlement s'est opposé avant le dixiesme Ianvier 1643. desquels sera informé à l'avenir, en sorte que les Ordonnances du Parlement prevaudront aux iugemens de toutes les Cours qui luy sont inferieures: & que notamment seront exceptées dudit pardon les offenses commises par tous ceux qui ont contribué à la revolte d'Irlande, & qui ont donné conseil ou assistance pour le maintien d'icelle, comme aussi William Comte de Newcastel, & du Milord Georges d'Ygbi.

XIV.

Qu'il plaise à Vostre Majesté remettre les membres des deux Chambres aux charges & Offices dont ils ont esté privez depuis le

commancement de ce Parlement, & qu'au desir des deux Chambres satisfaction & reparation leur soit faite des pertes & dommages qu'ils ont soufferts par la privation de leurs Offices. Ce qui s'entendra aussi de tous ceux qui ont esté privez de leurs emplois, pour avoir assisté ou obey aux deux Chambres, au preiudice de la deffense à eux faite d'y assister & de leur obeïr : lesquels seront remis en leurs charges & employs, ainsi que les deux Chambres l'arresteront.

Ces demandes nous estans accordées, nous & tous vos subjets joüirons de la benediction de paix, en verité & justice, & la grandeur de vostre throsne Royal sera exaltée par les loyales & liberales affections de vostre peuple : lequel par mesme moyen sera maintenu par vostre justice & protection : & le bon-heur qui en resultera à Vostre Majesté & à ses subjets se communiquera aux autres Eglises & Estats vos alliez, à vostre posterité Royale, & aux generations futures de ce Royaume à perpetuité.

Responſe du Roy d'Angleterre aux propoſitions ſuſdites.

SI Sa Majesté par vn desir excessif qu'elle a pour le bon-heur & la paix de ses subjets,

ne se fust abstenuë de repliquer avec des paroles conformes au tort qui luy est fait par l'insolence des Parlementaires, qui se manifeste par le preambule de leurs demandes; elle y auroit trouvé vn iuste sujet de se vanger de ceux qui l'accusent de tant d'extravagances contenuës dans la preface de leurs pretendus desirs d'accommodement: mais laissant à part ce tort-là, elle est contente d'ordonner vn temps & lieu commode pour traiter par des personnes qu'elle choisira, & conferer avec ceux que les deux Chambres éliront sur l'examen de ces propositions, autant obscures & derogeantes à ses prerogatives Royales, que peu profitables, quand elles seroient accordées, au bien & repos de son peuple. Et au mesme lieu & temps se pourront aussi examiner les propositions suivantes que Sa Majesté a faites au Parlement.

I.

Que les propres revenus de Sa Majesté, ses magazins, villes, forts, & sa flotte qu'on vsurpe sur elle, & qu'on luy a ravi par force, luy soient restituez incontinent.

II.

Que tout ce qui a esté fait & publié contre les loix du Royaume, ou qui déroge à sa puissance Royale & legitime, recognuë de tout le monde, soit cassé, annullé & revo-

qué comme non avenu, afin qu'il ne reste rien desormais d'vne si pernicieuse semence, & qu'elle ne puisse germer à l'avenir, ny produire de si meschans fruicts qu'elle a cy-devant fait.

III.

Que tout le tort qui aura esté fait à ses subjets, comme sont particulierement l'entreprise de les avoir emprisonnez contre leurs loix & leurs privileges, qui exemptent leurs corps de prison, & celle de les avoir taxez & imposez à des sommes d'argent ou autres choses, soit par l'ordre des deux Chambres, de l'vne d'icelles, ou de leurs Deputez, soit reparé & revoqué, & chacun remis en liberté, & en tel estat qu'il estoit auparavant.

IV.

Que comme sadite Majesté avoüera volontiers, ainsi qu'elle a desia fait, l'execution de toutes les loix desia establies, & les bons actes qui seront faits à l'avenir pour la suppression de la Religion Catholique & l'establissement de la Protestante, déja confirmez par les statuts de ce Royaume, aussi veut-elle qu'on fasse vn decret, afin de preserver le Livre de Prieres communes du mespris & de la violence des Brownistes, Anabaptistes, & autres sectaires, avec les clauses que Sa Majesté a desia offertes en faveur des consciences delicates.

V.

Que tous ceux qui selon l'accommodement seront exceptez du pardon & grace generale donnez par Sa Majesté, soient iugez, condamnez, ou mis en liberté, selon la constitution *Per pares*, & conformément aux loix du Royaume notoires à vn chacun, au desir desquelles on condamnera lesdites personnes reservées, ou bien on leur pardonnera.

VI.

Afin que cét accommodement ne puisse estre interrompu par aucun accident, on fera vne cessation d'armes & de toutes hostilitez avant le commancement du traité.

Sa Majesté espere que cette sienne volonté & offres seront acceptées de tous, afin de parvenir à vne heureuse paix. Que si on le refuse sous pretexte de quelques conditions, ceux qui en seront cause respondront devant Dieu de tout le sang qui s'espandra desormais, & des desolations qui arriveront en suite. Et quoy qu'il en soit, sadite Majesté declare qu'elle est resoluë de diminuer beaucoup de ses droicts, afin de tesmoigner le desir qu'elle a de maintenir la vraye Religion Protestante, & les droicts du Parlement : le tout selon les loix notoires du Royaume, ainsi qu'elle l'a cy-devant plusieurs fois protesté, lesquelles protestations elle est resoluë d'observer tousiours inviola-

blement. Par où tout le monde verra que Sa Majesté n'a encouru tant de difficultez & de perils, à autre fin que pour maintenir les choses susdites, l'vnique moyen de procurer son bon-heur & celuy de son peuple.

Quelques Deputez du Roy d'Angleterre & du Parlement s'assemblerent bien pour accommoder tous ces differens, mais les intentions des vns & des autres estoient tellement esloignées, que l'on craignoit plustost vn rengregement que l'on n'attendoit du soulagement à ce mal, desia trop puissant pour laisser encor quelque petite esperance de remede. Aussi les armes agissoient toûjours, & ne relaschoient rien de leur violence ordinaire. Le Milord Hopton continuoit devant Plymouth les exploicts qu'il avoit commencez sur les frontieres de Cornoüaille; il avoit deffait pendant tout ce temps trois compagnies Parlemétaires, que le Comte de Stanfrot attendoit pour deffendre mieux cette place qu'il n'avoit fait celle de Saltasch, & tenoit ce port de mer reduit à ne plus esperer de secours. *Traité rompu.*

D'ailleurs le Milord Brook General d'vne des armées du Parlement s'estoit emparé de la ville de Leichfeld, où il avoit esté tué en voulant forcer l'Eglise Cathedrale, dans laquelle quelques habitans s'estoient retirez: Ces mesmes Parlementaires avoient *Mort du General Brook Parlementaire.*

assiegé NeWareth, situé dans le Nord d'Angleterre : Edoüard d'Hungerfort s'estoit rendu maistre de la ville de Salisbury, & le Chevalier Iean Gell avoit pris vn chasteau du party Royal.

Retour de la Reyne en Angleterre.

La Reyne d'Angleterre ayant cependant obtenu ce qu'elle estoit allé chercher en Hollande s'estoit remise sur mer, à dessein d'aller prendre terre vers Newcastel, mais le vent ne secondant pas sa pensée, elle fut contrainte de relascher à la baye de Burlington, d'où elle dépescha vn Courrier vers le Comte de Newcastel, pour luy donner avis de son arrivée. Le Courrier trouva ce Comte à la poursuite des Chevaliers Hothan & Chomley Parlementaires qu'il avoit deffaits, & qui se retiroient vers la ville de Beverley, mais tout au mesme temps qu'il eut appris le retour de cette Princesse, il envoya sa cavalerie pour luy faire escorte, & quittãt le passage de Stãfort Briggs, où il esperoit d'attraper les fuyards, se mit en cãpagne avec avec toute son infanterie, pour la conduire plus seurement où il la trouveroit resoluë d'aller. Pendant qu'il marchoit ainsi pour la joindre, le Capitaine Hadok Amiral des Parlementaires cherchoit les moyens de la perdre. Il l'avoit attenduë sur la route de Newcastel avec cinq vaisseaux, il l'alla chercher sur la terre, fit descendre vn matelot qui luy marqua le logis dans lequel elle reposoit,

Lascheté de l'Amiral Anglois.

reposoit, & l'ayant appris, commanda que tous ses canons tonnassent de ce costé-là: Mais ce lasche attentat n'eut aucun effet; cette grande Reyne estant avertie par quelques-vns qui avoient pris garde à l'action de ce matelot, & du depuis par le sieur Germain son grand Escuyer, elle sortit du lict avec diligence, & se jetta si à propos dans vn fossé, qu'elle évita toutes les canonades qui luy furent tirées par l'espace de deux heures entieres, & qui sans doute eussent continué plus long-temps, si l'Amiral Tromp qui l'avoit escortée avec la flotte des Estats n'eut envoyé menacer l'Amiral Anglois de l'aller charger au mesme temps que le retour de la marée luy en donneroit la commodité.

Action de l'Amiral desapprouvée par la Chambre haute.

Ces menaces ayant donc fait retirer cét Anglois, toutes les munitions que cette Princesse avoit amenées furent débarquées, & conduites apres dans York, où elle fut aussi amenée peu de temps apres. L'action de ce Capitaine Hadok estoit fort brutale, elle ne fut pas approuvée aussi, la Chambre haute s'en offença, fit dire à la basse que cette insolence meritoit de grandes excuses envers cette Reyne, & qu'il falloit envoyer vers elle, pour luy dire que le Parlement desavoüoit ce procedé, mais la mauvaise intention de cette Chambre basse parut en ce rencontre comme elle avoit tousiours fait aux precedentes occasions, elle ne resolut

rien dessus cét article, & les ressentimens des Milords de la Chambre haute ne produisirent pas la satisfaction que cette Princesse devoit attendre d'vn si grand outrage.

La ville de Leychfeld que les Parlementaires avoient acquise par la mort du General Brook, estant assez importante pour donner de l'envie au Roy d'Angleterre de la recouvrer, le Comte de Nortampton & le Colonel Hasting eurent ordre d'y mener des troupes capables de la remettre à l'obeïssance, ce que les Parlementaires ayans découvert, ils mirent promptement cinq cens hommes aux champs pour les adjouster à la garnison qu'ils y avoient mise, mais cette escadre estant rencontrée par vne plus forte qui marchoit sous les ordres du Colonel Hasting, elle fut toute taillee en pieces, il en demeura cent quarante-six sur la place, on en fit quatre-vingts prisonniers, les autres se jetterent dans vn taillis, où ils trouverent leur salut.

Deffaite des troupes Parlementaires.

Il n'y a rien de si dangereux que le desespoir d'vn soldat, & l'experience fait voir que ses efforts se tournent souvent en merveilles. Les Chevaliers Guillaume Brereton & Iean Gell se trouvans piquez iusques à l'excez de la deffaite de ces fantassins, qui faisoient vne partie de l'armée qu'ils commandoient pour le Parlement, assemblerent toutes leurs forces, & prirent le chemin de

Weston, où le Comte de Nortampton se trouvoit alors. Ils s'estoient avancez de la sorte pour l'attaquer ; ce Comte ne leur en voulant pas donner la gloire, resolut de les prevenir. Iugeant donc la plaine d'Hopton Heath fort commode à donner bataille, il y mena toutes ses troupes, & les mit en estat de combatre. Deux embuscades paroissans alors à droit & à gauche de son armée, la premiere de mousquetaires cachez derriere les murailles d'vn parc, l'autre de dragons & fuzeliers, couverts d'vne haye à la droite, il détacha quelques mousquetaires contre cette derniere partie, mais n'ayant pas trouvé ceux qu'il envoyoit assez forts pour venir à bout de cette entreprise, il resolut de les seconder en personne. Se mettant donc à la teste de sa cavalerie, il les chargea de telle furie, qu'apres avoir couché les plus resolus sur la poudre, il mit ce qui restoit en fuite, & les contraignit de le laisser maistre de leur canon, ce qui donna tant de frayeur au gros de la cavalerie, qui marchoit pour les secourir, qu'elle tourna bride pour fuïr aussi.

Combat entre les deux armées.

L'occasion se presentant belle, la chasse de cette cavalerie fut commencée, mais avec trop de chaleur ; car le Chevalier Thomas Biron attaquant sur ces entrefaites l'infanterie Royale, quelques troupes de cavalerie Parlementaire qui restoient au camp secon-

derent si bien les efforts de ce Chevalier, que le Comte se trouvant destitué de la meilleure partie de ses forces, fut contraint d'aller le premier au combat, auquel son cheval ayant esté tué d'vn premier abord, il fut environné de ses ennemis, & blessé de cinq ou six coups; les plus courtois de ces Parlementaires luy presenterent quartier aussitost qu'il fut recogneu: mais sa generosité luy ayant fait respondre, qu'il ne vouloit point devoir sa vie à des traistres, il fut acheve d'vn coup d'hallebarde, qui luy traversa la teste. La victoire se trouva pourtant toute de son costé; car le Milord Compton son fils blessé d'vn coup de fuzil, demeura maistre du champ de bataille, de huict pieces de canon, & de toutes les munitions, trouva cinq cens Parlementaires morts sur la place, en prit quatre cens prisonniers, & sceut que le nombre des blessez excedoit celuy des morts & des prisonniers tout ensemble. La perte des Royalistes eust esté legere, n'ayant esté que de cinquante hommes, mais celle de leur General la rendit cruelle & sanglante.

Mort du Comte de Nortampton.

Victoire des troupes Royales.

La fortune regarda d'vn œil aussi doux le Comte de Darby dans l'attaque des villes de Lancaster & de Preston, que les Parlementaires avoient prises, il les remit au joug par l'assistance du Chevalier Nicolas Biron, & faisant enrooller vne partie de la garnison

Divers succez des armées Royales.

dessous ses enseignes, il affoiblit d'autant les Parlementaires. Les troupes Royales qui battoient la campagne autour de Newareh, n'eurent pas le sort moins heureux, elles chasserent les ennemis de Stanfort & Grantham, nettoyerent trente lieuës de pays du costé du Nord, & firent recognoistre l'authorité du Roy de la Grand' Bretagne en cette Province, où le Parlement avoit envoyé de puissantes troupes. Il n'en arriva pas de la sorte à la ville de Malmesbury, le Chevalier Waler l'emporta sur les Royalistes en leur promettant toute la courtoisie que l'on peut faire à des gens de guerre qui cedent vne place: mais cette composition fut mal observée, tous les soldats qui devoient estre conduits en lieu de seureté furent arrestez prisonniers, & ce procedé donna lieu à Sa Majesté Britannique de protester qu'il payeroit les Parlementaires en mesme monnoye.

Malmesbury prise par les Parlementaires.

Dés le commencemét de la guerre la meilleure partie des vaisseaux Anglois avoient esté mis sous la charge du Comte de Warwic par les deux Chambres, & les Parlementaires s'estoient rendus plus considerables en cette façon, que par les forces de la terre: De là vint que le Roy de la Grand' Bretagne croyant avantager son party, pratiqua si bien quelques Capitaines, qu'il vit aussi seize navires de Bristol, bien montez d'hommes, de

canons,& de munitions venir moüiller l'anchre à la rade Royale, en resolution de ne recevoir que les ordres de Sa Majesté.

La Chambre basse cõmande aux Capucins de vuider le Royaume.

Cependant la Chambre basse s'attribuant autant de pouvoir qu'elle en vouloit concevoir dans sa fantaisie, elle conclud affirmativement qu'il estoit en sa puissance de chasser du Royaume les Capucins que la Reyne d'Angleterre y avoit menez,& sur cette opinion envoya dire aux Peres qu'ils se preparassent à leur départ. L'affaire n'estant pas de petite importance, l'Agent du Roy Tres-Chrestien qui fut averty de cette deliberation se transporta iusques au Parlement, fit sa protestation contre l'attentat de la Chambre basse, la haute prit en main l'entremise de cét Agent, nomma temerité ce que la basse avoit fait de son mouvement, sans en prendre avis, publia que c'estoit vne infraction de ses privileges, & donna ses ordres pour laisser ces Capucins en l'estat auquel ils estoient, iusques à ce qu'il en fut autrement ordonné. Cette protestation de la Chambre haute ne fut pas neantmoins de grand poids, la basse se roidissant à faire sortir effet à tous ses desseins, envoya querir cinq de ces Peres, les examina comme s'ils eussent esté coupables de quelques crimes, les mit sous la garde du grand Prevost de Londres, & envoya ses ordres au Comte de Warwic de leur tenir vn vaisseau prest

Protestation de l'Agent de France contre la Chambre basse.

pour les faire paſſer en France.

L'arrivée de la Reyne d'Angleterre avoit empeſché que le Comte de Newcaſtel n'achevat de ruyner les troupes des Chevaliers Hothan & Chomley, le Milord Fairfax fit recouvrer peu de iours apres à ce General Royaliſte l'occaſion qu'il avoit perduë. Leurs armées s'eſtans rencontrées, celle des Parlementaires fut miſe en déroute apres avoir eſté affoiblie de douze cens hommes, morts ou priſonniers, & ſon canon avec le bagage fut le butin des Royaliſtes. Thomas Fairfaix, qui commandoit quelques troupes dans la Province d'York, ne fut gueres plus heureux que ſon pere, car ayant eſté attaqué par le Colonel Goring prés de Leedes, il y perdit deux cens ſoldats tuez ſur la place, huict cens qui furent faits priſonniers, & le bagage de toutes ſes troupes.

Deffaite des Parlementaires par le Comte de Newcaſtel.

Les Courtiſans ne ſubſiſtent gueres que par addreſſe, & l'on voit ſouvent en matiere de guerre civile que les affections d'vne meſme maiſon ſe partagēt, afin que de quelque coſté que la victoire ſe declare, elle ſoit cōſervée au merite de celuy qui ſe ſera jetté de ce coſté là. De là vint que le Chevalier Hugues Chomley ſçachāt ſon aiſné dans les mauvaiſes graces du Roy d'Angleterre, voulut prevenir la ruyne de ſa maiſon ſi le party Royal eſtoit le plus fort, en ſe donnant à

la Reyne d'Angleterre incontinant apres son retour, & luy menant pour vne marque de son affection quatre cens fantassins & six vingts chevaux, qui ne furent pas rejettez.

La saison commençant lors à rendre les campagnes belles, le Comte d'Essex fit mine de quitter Windsor, & le Roy de la Grand' Bretagne la ville d'Oxford, mais sur l'avis que ce Prince receut alors que le Chevalier Iacob Ashly, lequel en estoit Gouverneur, avoit promis de la rendre au Chevalier Waler, il le deposa de son gouvernement avant que partir, & mit en sa place Guillaume Penniman Chevalier. Cependant le Prince Robert qui commandoit vne des armées de Sa Majesté, tira du costé du Nord pour joindre les troupes que la Reyne d'Angleterre avoit desia mises sur pied, prit en sa marche la ville de Briminghen, dans laquelle il tua tout ce qu'il rencontra de Parlementaires, & le Prince Maurice qui commandoit vn autre corps d'armée avec le Milord Herbert, marcha contre le Chevalier Waler, lequel estant entré dans la Principauté de Galles, avoit pillé quelques bourgs de la Comté de Monmouth.

Trahison du Gouverneur d'Oxfort découverte.

Nous avons dit cy-dessus que quelques Commissaires de la part du Roy de la Grande Bretagne & du Parlement s'estoient assemblez dans Oxford, pour ajuster les pro-

positions de ce Prince & celles de son Parlement, il faut voir maintenant le succez de cette negotiation. Les plus iudicieux avoiẽt creu que les intentions des vns & des autres estans merveilleusement éloignées ne produiroient iamais aucun fruict ; il en arriva ainsi qu'ils l'avoient preveu, les factieux l'emporterent sur les pacifiques, les Deputez se separerent sans avoir rien fait, & les chemins de la guerre se trouverent plus larges qu'ils n'avoient esté dés le commencement de cette furieuse querelle : Ce fut aussi pour cette raison que le Comte d'Essex mettant toutes ses troupes hors de Windsor alla tout à faict assieger la ville de Reding, place tres-importante aux affaires du Roy d'Angleterre, qu'il tenoit bloquée, & que pour venir à bout de cette entreprise il manda que toutes les troupes Parlemẽtaires qui se trouvoient dans les Provinces d'Essex & de Hantfort sous la charge du Milord Gray eussent à le joindre. Cette ville estoit fort bien deffenduë par le Chevalier Arthar Aston, qui s'estoit acquis grande estime parmy ceux du party Royal ; neantmoins le Roy d'Angleterre craignant que sa garnison ne fust pas capable de resister à l'effort de tant d'ennemis, il luy envoya huict cens Chevaux, sous la conduite du Chevalier Louys Divez, qui se jetterent dedans avec grande quantité de munitions de guerre &

Traitté rompu.

Reding assiegé par le Comte d'Essex.

de bouche. Cette prevoyance ne suffisant pas encor pour asseurer toutes les affaires, le Prince Robert eut ordre de s'approcher d'Oxfort pour joindre l'armée, le Prince Maurice de resserrer le Chevalier Waler dans Tewxburey, où il l'avoit desia contraint de se retirer; le Comte de Newcastel de tenir toute son armée en estat de marcher selon que la necessité le demanderoit, & d'y joindre les troupes que la Reyne d'Angleterre avoit amassées,& qui estoient desia composées de cinq mille hommes.

Ordres pour renforcer le camp.

Le Parlement n'oublioit rien d'ailleurs qui pûst servir à faire reüssir ses desseins, il donna de nouvelles Commissions pour lever six mille hommes dans Londres, sur la crainte que le Roy de la Grand' Bretagne ne s'y rendit pendant que le Comte d'Essex seroit empesché devant Reding : envoya presser le Milord Gray de haster la marche des troupes qu'il commandoit pour fortifier leur camp : donna le mesme ordre au Chevalier Waler, afin que cette entreprise sortit son effect: & depescha vers le General Fairfax pour luy donner avis d'adjouster à son armée quelques troupes Parlementaires qui se trouvoient encores au delà du Nord : mais peu de ces ordres furent executez, le Chevalier Waler avoit vne trop forte partie en teste pour quitter le poste de Tewxburey, dans lequel il s'estoit mis à

couvert contre l'armée du Prince Maurice; Plus de la moitié des troupes du Milord Gray ſe débanderent pendant ſa marche, & quant au reſte, le Gouverneur de Reding ſe deffendoit ſi bravement qu'il faiſoit deſeſperer ce General Parlementaire de venir à bout de ſon entrepriſe.

Par ce moyen le feu prenoit de moment à autre vne violence nouvelle: mais l'Angleterre n'eſtoit pas ſeule à ſouffrir cét embraſement, l'Eſcoſſe ſe reſſentoit de cette chaleur, & l'Irlande en eſtoit deſia toute conſommée. Les inclinations ne ſe trouvoient gueres moins partagées dans le premier de ces Royaumes qu'elles eſtoient ailleurs, & les plus ſages apprehendoient que ce venin ne s'eſpandiſt iuſques à faire prendres les armes par tout: car le Comte d'Arguille portant les intereſts du Parlement avec grande ardeur eſtoit contre-pointé par le Marquis d'Hamilton, qui ſe declaroit ouvertement pour ſa Majeſté Britannique: & quant au Royaume d'Irlande, il eſtoit ſi remply de flames qu'il n'y avoit pas beaucoup d'apparence qu'il pûſt iamais eſviter ſa deſtruction. Nous avons veu le commencement de ſon mal, il faut continuer ce diſcours.

Affaires d'Jrlande.

Les premiers Catholiques ſouflevez n'avoient iuſques-là fait la guerre que par la conſideratiõ de ce qu'ils devoient à l'autho-

rité de leur Religion & ſous l'ordre de quelques loix militaires qu'ils s'eſtoient preſcrites pour donner de la vigueur à leur party meſme en ſa naiſſance: mais quand ils virent que leurs deſſeins eſtoient accompagnez des faveurs du Ciel, que la plus grande partie des Catholiques du Royaume avoit pris les armes pour deffendre la cauſe commune, & que leur nombre ſe multiplioit à veuë d'œil, ils creurent qu'ils pouvoient adjouſter de nouvelles loix aux premieres, & les faire religieuſement obſerver. S'aſſemblans donc à Kilkeny, ville de la Province de Lagenie, qu'ils avoient conſervée contre les intentions de leur Gouverneur : ils tomberent en fin tous d'accord de celles qui ſuivent, qu'ils firent publier, avec ſerment de les entretenir dans leur pureté.

Actes de l'Aſſemblée generale des Catholiques Confederez d'Irlande, commancée au mois d'Octobre, & finie le 9. Ianvier dernier.

PVis que l'extréme malice du mauvais party de ce Royaume, coniuré avec celuy d'Angleterre, nous tient fermées les avenuës à la clemence de noſtre Sereniſſime Roy, duquel nous eſperons touſiours

estre soulagez des miseres & oppressions sous lesquelles nous gemissons depuis tant d'années, par l'insupportable vexation de ceux qui sont employez à nous faire ce mauvais traitement : Nous avons resolu sous les auspices du Ciel, & à la veuë de toute la terre, de nous assembler pour aviser meuremẽt, & arrester d'vn commun avis ce qu'il plaira à Dieu de nous inspirer pour l'exaltation de la sainte foy Catholique, pour la deffense des prerogatives de nostredit Serenissime Roy, pour l'honneur & les droits de la Maison Royale, & pour la manutention de nos biens, de nostre liberté & de nos vies ; contre les impies attentats de nos ennemis qui machinent la ruine de la Religion, se proposent de renverser l'Estat, supprimer la Monarchie (attentat de tres-dangereuse consequence à tous les Roys & Princes qui ont des subjets mutins & factieux) d'exterminer la Maison Royale, & aneantir nostre nation & nos libertez. Nous ordonnons & establissons donc ce qui s'ensuit :

I.

L'Eglise & la foy Catholique en Irlande jouïront de poinct en poinct de tous leurs privileges & immunitez, ainsi qu'il est contenu dans la grande Chartre faite par Henry III. autresfois Roy d'Angleterre & Seigneur d'Irlande.

II.

Tous les regnicoles d'Irlande, & chacun d'eux seront tres-fidelles à nostre Serenissime Roy, à ses hoirs & legitimes successeurs; & maintiendront ses prerogatives Royales de tout leur pouvoir contre ses ennemis.

III.

Les loix & droict commun d'Angleterre, entant qu'ils ne choquent point la Religion Catholique, ny la liberté des subjets; comme aussi le statut de cette grand' Chartre, & chaque clause, poinct & article d'icelle, & tous les statuts qui la confirment ou l'expliquent, seront inviolablement gardez en ce Royaume, autant que la condition des temps le permettra.

IV.

Il y aura desormais vn Conseil stable en ce Royaume, sous le nom de grand Conseil des Catholiques confederez d'Irlande, composé de vingt-quatre personnes esleuës par cette assemblée: duquel nombre à tout le moins douze (qui tous y seront nommez) resideront tousiours en cette ville, ou en tel autre lieu du Royaume qui leur sera ou semblera plus convenable.

V.

Les membres du grand Conseil auront voix esgales: les deux tiers d'iceluy concurrans en suffrages feront conclure vn affaire contre l'avis de l'autre tiers, & ce Conseil

ne se tiendra iamais qu'à tout le moins il ne s'y trouve neuf Conseillers, dont les sept devront lors estre de mesme avis, pour arrester quelque chose. L'vn des vingt-quatre sera nommé President par cette assemblée: & il sera vn des douze residens: En cas de sa mort, maladie, ou absence necessaire, ses collegues pourront eslire en sa place vn second President du nombre desdits vingt-quatre: l'vn desquels, aussi nommé par l'assemblée, sera Secretaire dudit Conseil.

VI.

Les Milords generaux, aussi bien que tous les autres qui commandent les armées des Catholiques confederez, & tous les Magistrats & Officiers de la police garderont inviolablement les ordres dudit grand Conseil, luy rendront compte de leurs actions, & luy donneront avis de toutes leurs procedures. Le mesme Conseil terminera tout ce qui sera laissé indecis par cette assemblée: & ses Arrests auront force iusques à la prochaine assemblée generale, & iusques à ce qu'ils soient revoquez.

VII.

Ce Conseil pourra citer & punir tous ceux qui ont commandement dans les armées Catholiques de ce Royaume, exempts du pouvoir des Generaux, & de punir mesmes lesdits Generaux, Gouverneurs, Ma-

giſtrats, & generalement toutes perſonnes de quelque degré ou qualité qu'ils ſoient, quand meſme ce ſeroient membres dudit grand Conſeil qui auroient failly.

VIII.

Il aura pouvoir d'arreſter toutes choſes neceſſaires pour l'avancement de la foy Catholique, pour le ſervice de Sa Majeſté Sereniſſime, pour le bien de ce Royaume, & pour l'expedition de noſtre ſainte vnion.

IX.

Il ſera en ſon pouvoir de decider & arreſter toutes matieres, tant criminelles & capitales que civiles, excepté les pretentions ſur les terres : Et aura pour ſa garde ordinaire cinq cens cuiraſſiers & deux cens mouſquetaires, tirez eſgalement des Provinces du Royaume.

X.

Outre ce grand Conſeil il y aura vn Conſeil Provincial en chaque Province de ce Royaume, compoſé de deux hommes de chacune Comté, qui nommeront vn d'entr'eux meſmes pour leur Preſident, & ce Conſeil dependra du grand.

XI.

Le Conſeil Provincial durant ces troubles, prendra cognoiſſance, & iugera tous les affaires de cette Couronne, avec le meſme pouvoir & en la meſme maniere que faiſoient les Iuges d'Aſſiſes, ou Commiſſaires

envoyez

envoyez par les Provinces, pour y terminer souverainement tous les differens reservez par les Iuges des lieux : à condition que les Clercs ne cognoistront point des causes criminelles.

XII.

Ce sera au mesme Conseil de prendre cognoissance des causes civiles, & les iuger, & de mettre les parties en possession des heritages par eux adjugez, pourveu qu'il ne s'agisse d'autres terres que de celles qu'on appelle icy jointures : qui sont celles dont l'vsufruict appartient au survivant des conjoints par mariage. Les Sheriffes, Generaux des Provinces, & les Generaux des armées luy presteront aussi main-forte, pour faire executer & entretenir ses Arrests.

XIII.

De plus, il y aura vn Conseil particulier en chaque Comté, fait de deux de chaque Baronnie, au choix du pays mesme, ou de douze personnes des plus notables du Comté où il n'y aura point de Baronnies.

XIV.

Ce Conseil de Comté aura authorité de tout poinct égale aux Iusticiers de la paix, ou Officiers des champs (destinez pour emprisonner les seditieux & apaiser les tumultes) afin de donner ordre à tout ce qui concerne la Couronne dans le Comté, & cognoistre des choses qui regardent le repos public.

Toutesfois vn vaſſal à plein fief en pourrá appeller au Conſeil Provincial.

XV.

Il pourra auſſi vuider toute matiere de debtes : & reſtablir en leur poſſeſſion ceux qui en auront eſté chaſſez par force ou par fraude depuis le commencement des preſens troubles. Il prendra garde de maintenir les fermiers en leurs fermes, & empeſchera les extorſions & oppreſſions : Il fera que les manufactures & l'agriculture ſoient entretenuës: & aura ſoin que les marchez ſoient frequentez.

XVI.

Davantage dans chaque Comté il y aura des Coroners deſtinez à tenir le roolle des morts, & notamment par mort violente: vn grand Sheriffe, vn grand Conneſtable, & autres Officiers de Iuſtice, qui exerceront leurs charges à l'ordinaire. Le grand Sheriffe ſera nommé par le grand Conſeil, & choiſi des trois perſonnes que le Conſeil du Comté luy preſentera à cette fin. Ce grand Sheriffe aura ſoin d'executer les ordres du Conſeil du Comté.

XVII.

Dans les citez & villes privilegiées, la Iuſtice ſera adminiſtrée ainſi que de couſtume. Bien entendu que pour matieres de debtes & comptes, il faudra avoir grand eſgard aux incommoditez ordinaires de la

guerre, sans presser ny traiter les parties avec trop de rigueur.

XVIII.

En chaque Comté le grand Sheriffe sera Prevost des Mareschaux, & pourra condamner à mort vn laïc qui n'aura pas cinquante francs vaillant, pour meurtre, larcin, & tels crimes. Le grand Conseil, où mesme le Conseil Provincial, pourra creer vn ou plusieurs autres Prevosts des Mareschaux en chaque Comté.

XIX.

Durant ces troubles il n'y aura pas d'autre gouvernement que le precedent dans ce Royaume, Province ou Comté d'iceluy, sinon en cas que cette assemblée ou le grand Conseil en ordonnast autrement.

XX.

Quiconque depuis le premier iour d'Octobre 1641. que ce soulevement commença, a pris possession de quelques biens ou terres, qui avoient esté dans la possession d'vn autre immediatement devant les troubles, en quittera sans délay la possession à ceux qu'il en a depossedé : & leur fera satisfaction entiere de tous les dommages & interests, au rapport & iugement de quelqu'vn des Conseils. Que s'il ne le fait promptement en estant requis, ou immediatement apres la publication de cette Ordonnance dans la Parroisse, il sera à iamais exclus de

tout droict qu'il pourroit autrement pretendre à la chose, & sera declaré & traité comme ennemy.

XXI.

Bien que le depossedé se trouve denoncé neutre, ou ennemy de la cause commune, & iugé tel par le grand Conseil, ou autre: Celuy qui aura vsurpé la possession de son bien, ne laissera de le déguerpir & delaisser au profit de celuy qui sera ordonné par quelqu'vn des Conseils, pour en estre disposé pour le bien de la cause commune, sous les mesmes peines.

XXII.

Quant aux biens & rentes vsurpées & detenuës à quelque Catholique en la maniere susdite, & depuis ledit temps, il luy en sera faite pleine satisfaction en la maniere qui sera ordõnée par quelqu'vn desdits Conseils.

XXIII.

Pour obvier aux discordes civiles & inimitiez, & que tous employent leurs soins & pensées, pour avancer la cause publique, aucun de ceux qui se sont liguez dans cette sainte Vnion, ne sera molesté ny debouté de quelque possession, dont il aura joüy trois ans consecutifs: Et on ne determinera d'aucun tiltre de terres iusques à la prochaine Assemblée generale, si ce n'est en matiere de fermes.

XXIV.

Pour oster toute odieuse distinction de

nation entre les subjets de sadite Majesté Serenissime, il est ordonné que tout Catholique, soit Anglois, Galois, ou Escossois, qui professoit ladite Religion devant cette guerre, & voudra habiter dans ce Royaume, & se liguer en cette sainte Vnion, sera chery & maintenu en ses biens aussi pleinemẽt qu'aucun de ceux qui en sont originaires. Voire mesme, on luy fera cét avantage par dessus les naturels, qu'on luy remettra la troisiesme partie des taxes & tailles, & autres charges publiques ordonnées pour la subsistance de la guerre.

XXV.

Il ne se fera aucune difference entre les anciens & purs Irlandois, & les descendans des Anglois modernes ou anciens, ny entre les maisons ou familles des grands, ny entre bourgeois & chāpestres, ains tous ceux qui seront associez en cette sainte Vnion seront considerez avec vne esgalité Chrestienne, sous peine du plus grand chastiment qu'aucun des Conseils pourra aviser & imposer sur les autheurs de telles discordes.

XXVI.

Tous nouveaux convertis, nais en quelqu'vne que ce soit des terres de sadite Serenissime Majesté, ou mesme ailleurs, qui se joindront en cette Vnion Catholique, seront censez & auront tous les avantages & privileges des Catholiques naturels.

XXVII.

Tous artisans, Imprimeurs, Peintres, Armuriers, Mariniers, & autres qui voudront sejourner ou s'habituer en ce Royaume, encores qu'ils ne soient pas naturalisez, joüiront neantmoins des immunitez, & avantages des originaires, durant tout le sejour qu'ils y feront.

XXVIII.

Afin que les bonnes lettres, dés longtemps bannies de ce Royaume, reprennent leur splendeur ancienne: on erigera vne Vniversité pour l'estude du Droict, en tel lieu du Royaume que le Grand Conseil iugera plus à propos: & les Colleges seront dotez aux despens du public pour les autres lettres & sciences, en tel nombre & forme par toutes les Provinces qu'il semblera convenable aux Metropolitains.

XXIX.

Personne de quelque qualité ou condition qu'elle soit, ne levera ny n'aura des compagnies de gens de guerre, à pied ou à cheval, sinon qu'il soit au prealable authorisé à ce faire par quelqu'vn desdits Conseils: & il n'y aura aucunes compagnies payées ou entretenuës par le païs que celles qui seront enroollées sur la liste du Mareschal dudit pays.

XXX.

Les terres & biens de l'Eglise, & les dix-

mes appropriées devant ces troubles aux Catholiques qui sont liguez dans cette sainte Vnion, demeureront en leur paisible possession iusques à ce qu'à loisir on y mette ordre par vn Parlement: & les possesseurs cependant en payeront le mesme droict que par le passé.

XXXI.

Les rentes & droicts de la Couronne, & les revenus des ennemis, & denoncez neutres, seront levez & employez au service de sadite Majesté. Il y aura à ces fins des Collecteurs & Receveurs dans chaque Comté, nommez par le Conseil du lieu, auquel ils rendront leurs comptes; & celuy-cy le rendra au Conseil de la Province de six en six mois: comme cét autre le rendra vne fois l'an au grand Conseil, afin que rien n'en soit mal employé.

XXXII.

Quand vne personne Ecclesiastique ou autre faisant sa residence dans vne Province, se trouvera avoir des terres & biens dans vne autre; ce qui reviendra de tels biens pour la subvention des charges publiques de la guerre, sera employé au profit de la Province & Comté dans lequel la personne se trouvera, en la maniere ordonnée par ledit Conseil du lieu.

XXXIII.

Cas avenant qu'vne femme Catholique

ſe trouvaſt mariée à vn des ennemis,ou neutres, dont les moyens & biens auroient eſté confiſquez pour la cauſe Catholique: il ſera loiſible à la femme de repeter la troiſieſme partie des biens, ny plus ny moins que ſi ſon mary fuſt mort ou banny du Royaume.

XXXIV.

Les biens & terres dont au commancement de cette guerre joüiſſoient les faux Archeveſques, Eveſques, & Miniſtres Proteſtans, ou leurs fermiers, ſont cenſez dés à preſent les biens, terres & fermiers des Archeveſques, Eveſques & Clergé Catholique : & ſont compris dans l'ordre cydeſſus, pour l'eſtabliſſement des poſſeſſions.

XXXV.

Quiconque ſera fait priſonnier par l'authorité de quelqu'vn des Conſeils, ne ſera point eſlargy que par l'aveu du meſme. Perſonne ne donnera protection, & ne retirera chez ſoy les domeſtiques de ceux du party contraire, ſans la permiſſion du General du lieu.

XXXVI.

En quelque rade, havre, ou baye de ce Royaume, que le deſſein ou la neceſſité pouſſera vn navire, meſmes eſtranger, chargé d'armes, de munitions, ou d'autres denrées d'outre mer : ceux qui commandent dans la Province ou Comté, protegeront les mar-

chands,& conserveront leurs biens & leurs hommes: puis leur feront avoir du charroy, & les escorteront iusques où ils voudront aller; ne permettans point qu'on touche à leurs denrées sous couleur des frais dudit charroy, ou sous autre pretexte quelconque, iusques à ce qu'ils les ayent venduës au lieu par eux destiné : où le Commissaire à ce deputé fera inventaire des biens, & taxera ce qui se devra payer : & quiconque fera autrement, sera puny de mort,comme ennemy du public & du Royaume.

XXXVII.

Il y aura des Commissaires en chaque port de mer, qui seront des bourgeois & habitans du lieu, nommez par vn des Conseils, pour dresser vne inventaire des armes & munitions de guerre qui entreront en ce Royaume, afin d'en donner avis au plustost au grand Conseil, pour plusieurs bonnes raisons.

XXXVIII.

Les soldats qui abandonnent leurs garnisons, ou fuyent des armées, ou d'vn endroit à autre, seront renvoyez à leurs premiers Capitaines, pour recevoir d'eux la punition de leur faute.

XXXIX.

Les debtes que les ennemis, ou neutres, doivent aux Catholiques enroollez en cette sainte Vnion, seront deduites de leurs

biens, avant qu'on en diſpoſe pour la ſubſiſtance & ſubvention des affaires publiques.

XL.

Aucune perſonne, ſoit ſoldat ou autre ne touchera aux biens, meubles ou immeubles des ennemis, ou neutres, ſans ordre exprés du Conſeil du Comté où ils ſe trouveront.

XLI.

Pour oſter tout ſoupçon de diſtinction nationale, que cette Aſſemblée deteſte & abhorre, le ſerment d'Aſſociation & d'Vnion ſera preſté ſolemnellement apres la ſainte Confeſſion & Communion dans les Paroiſſes par tout le Royaume: & les noms de tous les gens de marque ſeront eſcrits en parchemin, & ſeront gardez dans les Archives du Royaume. Signé, Richard Shée, Secretaire du grand Conſeil.

Cette affaire eſtant achevée avec vne ſatisfaction generale, le Colonel Preſton qui commandoit l'armée qu'ils avoient dans cette Province de Lagenie, n'attendit pas que la ſaiſon fuſt belle pour mettre en campagne, il aſſembla toutes ſes troupes, & fit mine d'aller attaquer Duncanan, preſumant qu'il feroit tourner toutes les penſées des ennemis de ce coſté-là, comme il avint; car les Proteſtans y jetterent promptement des

hommes, des vivres, & toutes sortes de munitions necessaires à sa deffense; mais au lieu d'y mettre le siege, il prit sa marche vers Dublin, attaqua Balagny Killy, prit la ville d'assaut huict iours apres l'avoir assiegée, receut à composition le chasteau, dans lequel il y avoit bonne garnison, & poussant plus loin ses conquestes pendant que la fortune estoit en humeur de favoriser ses desseins, emporta la ville & le chasteau de Caterlagh avant que les Protestans fussent en estat de luy en disputer la possession. Cela n'arrestant pas encor la chaleur guerriere de son esprit, il se saisit pendant sa marche des chasteaux de Burr, Tumichougth & Borrez; & d'autant que le fort de Lyssey luy rendoit difficile la communication de ses troupes avec celles de la Province d'Vltonie, lesquelles estoient commandées par O Cahaen, il resolut d'y mettre le siege, afin que les deux armées Catholiques n'eussent plus d'empeschement pour se joindre quand la necessité les obligeroit à ce faire.

Progrez des armées Catholiques.

Pendant qu'il battoit les murailles de cette forteresse, les Protestans de cette Province d'Vltonie apprehendans de l'avoir bientost sur les bras, & n'estre pas en estat de luy resister s'il joignoit vne fois son armée à celle que commandoit O Cahaën, resolurent de hazarder vne bataille avec ce dernier, & pour ce faire s'avancerent pour l'aller cher-

Armée Protestante deffaite. cher. L'envie qu'ils avoient de combattre fut bien-toſt ſuivie de ſon effet, les deux armées ſe choquerent auſſi-toſt qu'elles furent en preſence l'vne de l'autre, celle des Proteſtans fut deffaite, & le nombre des morts qui demeurerent de leur part ſur la place fut de ſeize cens; mais les Catholiques trouverent chere cette victoire, laquelle avoit cauſé la perte de leur General, & de cent trente Cavaliers avec luy.

Mort du General Catholique.

Les affaires des Catholiques n'alloient pas d'vn air moins heureux dans les Provinces de Connacie, de Momonie, & la Medie Occidentale. Charles Coote, fils de celuy dont vous avez veu cy-devant la fin mal-heureuſe, fut deffait dans la premiere de ces Provinces; le General Barry prit dans l'autre la ville de Newmarquet, vne de ſes meilleures places, mit le ſiege devant celle de Micheſtowne, & les Proteſtans qui s'eſtoient avancez dans la Medie Occidentale ayans chargé vne partie de Catholiques proche le chaſteau d'Athory, perdirent trois cens ſoixante & ſeize hommes au paſſage de la riviere de Rathconnel, ſans avoir pû tuër que ſoixante & trois Catholiques

Divers ſuccez des armees Catholiques.

Dés le commencement de la guerre les ſouſlevez s'eſtoient jettez entre les bras de Sa Majeſté Britannique, luy avoient fait

sçauoir qu'ils ne prenoient les armes que pour se delivrer de la tyrannie que les Protestans exerçoient sur eux, & l'avoient supliée de leur vouloir rendre Iustice. C'est pourquoy ce Prince ne se souciant plus de contenter le Parlement d'Angleterre qui demandoit la ruine de ces Catholiques, envoya plein pouvoir aux Comtes d'Ormont, de Claurikard & Boscomon, au Vicomte Moos, & à trois autres, de traiter auec eux, & leur donner satisfaction des iustes pretentions qu'ils auroient: Mais ces Commissaires ayans assigné pour ce traité la ville de Diogeda, & nommé rebelles les Catholiques, pour lesquels ils avoient expedié des passeports qu'ils defendoient encor estre Ecclesiastiques; le grand Conseil des Catholiques qui residoit alors à Kilkeny ne voulut point accepter ces conditions; & pour cette consideration refusa d'envoyer des deputez pour ce traité. Voicy la response qu'il fit là-dessus.

Le Roy d'Angleterre veut appaiser la sedition.

I.

Que les Catholiques n'ayans pris les armes que pour la deffence de leurs consciences, & des prerogatives du Roy de la Grande Bretagne ils ne devoient estre nommez rebelles, mais plustost les Protestans, lequels apres avoir vsurpé toutes les terres, patrimoines, & l'authorité de sa Majesté Britan-

nique la pourſuivoient à main armée, & que les Catholiques ne voulans avoir aucune communauté avec tels traictans, n'eſtoient point reſolus de comparoiſtre qu'apres qu'on leur auroit changé la qualité de rebelles en celle de fidelles vaſſaux de ſa Majeſté.

II.

Que la ville de Diogeda eſtant entre les mains des Proteſtans leurs ennemis, n'eſtoit pas propre à la ſeureté des Catholiques.

III.

Qu'ils vouloient choiſir tels Deputez que bon leur ſembleroit, Eccleſiaſtiques ou Seculiers.

IV.

Que leurs Deputez ne pouvoient meſme ſe fier aux paſſe-ports de ces Gouverneurs, qui ont touſiours violé leurs promeſſes & leurs ſermens.

V.

Qu'ils deſiroient voir auparavant la Commiſſion de ſadite Majeſté, ou pour le moins vne copie collationnée, la pluſpart deſdits Catholiques ſe defians touſiours des Proteſtans, qu'ils croyent touſiours diſpoſez à faire volontiers vne fauſſeté pour les tromper.

VI.

Qu'ils prioient neantmoins les Commiſſaires de differer le traitté, auquel ils ſont

beaucoup plus portez que les Protestans, promettans que tout aussi tost qu'ils auront esté asseurez des ordres de sa Majesté Britannique, ils y obeïront ponctuellement.

Ce refus ayant mis les choses hors des termes d'vn accommodement, les Protestans tirerent des garnisons voisines de Dublin sept mille hommes, qui furent mis sous la conduite du Comte d'Ormont, pour tirer raison de beaucoup d'outrages qu'ils avoient receus en diverses Provinces. Leur coup d'essay fut d'investir le Chasteau de Tomalin, dans l'attaque duquel ils ne croyoient pas trouver grande resistance: mais le sieur Ashpol Gouverneur leur ayant tué trois cens hommes aux premiers assauts ils abandonnerent la place pour tirer vers Neurosse qu'ils vouloient surprendre. L'estat de la ville les asseuroit quasi de l'effect de cette entreprise, car il n'y avoit aucune garnison dedans: Toutesfois ils ne se trouverent pas moins éloignez de leur compte qu'ils l'avoient esté dans l'attaque de Tomalin. Le Comte d'Ormont ayant envoyé vn trompette au Souvraigne (le Magistrat de la ville s'appelle ainsi) il luy respondit que la ville auoit tousiours esté fidelle au Roy d'Angleterre leur Maistre, & qu'il la defendroit contre les Parlementaires iusques à l'extremité de la vie de tous les ha-

Tomalin assiegé par les Protestans.

Neurosse attaquée par les Protestans.

bitans qui ſeroient capables de porter les armes ; de ſorte que ce General Parlementaire n'eſperant plus de l'avoir qu'avec la force, fit élever deux batteries qui commencerent dés le jour meſme à tonner contre les murailles. Le Magiſtrat n'eſtoit pas grand homme de guerre, neantmoins voulant joindre l'effect à la genereuſe reſponſe qu'il avoit faite, il fit prendre les armes à ſes habitans, donna les ordres qu'il creut neceſſaires pour repouſſer l'effort de ſes ennemis, & mit incontinent vn homme en campagne pour aller demander du ſecours, mais il ne fut pas long-temps en ſoucy de ſçauoir par quels moyens il ſe deffendroit. Le General Preſton qui n'avoit pas ignoré la marche des Parlementaires, jetta trois cens hommes dans la ville le ſecond jour du ſiege, & le lendemain huit cens ſous les ordres du Colonel Fox, ſi bien que les Proteſtans s'eſtans preſentez pour l'aſſaut lors que la bréche fut raiſonnable, ils furent ſi chaudement receus qu'ils y perdirent deux cens hommes avant qu'ils peuſſent gagner deux poulces de terre. Leur mal ne ſe limita pas encor à ſi peu de choſe, les aſſiegez ſortirent par la meſme bréche deux heures apres que les Proteſtans l'eurent abandonnée, leur enleverent vn quartier auec grande perte, firent perir le lendemain deux navires Parlementaires qui s'eſtoient preſentez

Secours pour Neuroſſe.

tez

tez pour les fermer par la riviere, se servirent de l'artillerie qu'ils avoient prise sur ces deux vaisseaux pour ruyner les travaux du camp, & par tant d'avantages consecutifs obligerent les ennemis à lever le siege. Leur courage n'estant pas encor satisfait, ils se mirent à leurs trousses au mesme temps qu'ils furent avertis de leur retraite, les combatirent à quatre milles de la ville, où ils leur tuerent cinq cens hommes, & trouvans les autres estonnez, les poursuivirent iusques aux portes de Dublin.

Siege de Neurosse levé.

Nous laissasmes en l'année derniere 1642. la ville de Leypsic assiegée pour la seconde fois par le General Torstenson, il faut reprendre ce discours par l'estonnement auquel se trouverent les habitans de cette ville quand ils virent les Suedois qui se restablissoient dans leurs premiers postes apres la deffaite du General Picolomini. La perte de leurs biens, & peut-estre encores de leurs vies se representant alors à leurs yeux, ils firent suplier le General Schleinits qui faisoit la charge de Commissaire, de vouloir traitter avec le General Torstenson: mais la response ne fut pas conforme à leur esperance, il protesta de ne ceder iamais qu'avec la force, & sur cette resolution renvoya le lendemain vn Trompette qui l'estoit venu sommer de la part du General

Affaires d'Allemagne.

Continuatiõ du siege de Leypsic.

Suedois. Les vns & les autres estans donc obligez de faire de nouveaux preparatifs pour attaquer & se bien deffendre, ils y travaillerent de tous costez avec vne diligence extraordinaire; les Suedois continuerent leurs travaux qu'ils avoient laissez pour aller combatre Picolomini, ietterent grand nombre de grenades à la ville, qui causerent de grandes ruynes; & les assiegez voulans tesmoigner que le retour de leurs ennemis ne les avoit point estonnez firent vne sortie, laquelle n'ayant pas apporté grand dommage à leur ennemy les obligea de penser à quelque traitté. De faict ils envoyerent des Deputez pour sçavoir s'il se trouveroit quelque lieu d'accommodement: mais cette conference n'aboutit qu'à la resolution d'envoyer vers l'Electeur de Saxe pour l'avertir de l'estat de la place: ce qui fut fait le lendemain, le Syndic de la place ayant pris la Commission de sçavoir de luy ses intentions.

Les aßiegez parlementent.

Les hostilitez continuent.

Ce voyage n'empeschant point les hostilitez, les Suedois avancerent tousiours leurs travaux, brusslerent toutes les maisons des fauxbourgs du costé de la porte des Cordeliers, commencerent à battre la tour du Chasteau avec dix pieces de canon, lesquelles ne l'esbranlans pas assez promptement ils y adjousterent le lendemain trois autres batteries de vingt-deux pieces de canon,

de sorte que toute cette artillerie ayant espouventablement tonné par l'espace de six iours entiers elle y fit vn trou par lequel vne charette pouvoit passer sans difficulté. Le General Schleinitz & le Gouuerneur Transdorf iugeans alors que le chasteau couroit grande risque d'estre forcé par cet endroit si l'on battoit le pied de la tour, ils firent transporter à la ville tout ce qu'il y avoit dedans de meilleur, & voulans prevenir les accidens qui estoient à craindre de ce costé-là, quitterent le fort qu'ils occupoient devant la porte de S. Thomas, pour employer leurs soldats plus vtilement à la conservation des murailles. Cependant les canons pointez contre la grosse tour continuoient leur furie pour élargir le trou qu'ils avoient fait, & d'autant qu'il la faloit descouvrir pour avoir vne satisfaction toute entiere de sa ruine, six canons furent derechef élevez pour batre le pied du grand bastion par lequel elle estoit couverte.

Tant de pieces d'artillerie, tant de bombes & de grenades que l'on jettoit ordinairement dans la ville, faisans alors vn estrange eschec, la grosse tour & le bastion contre lesquels tous ces efforts estoient employez furent ruinez en telle façon, que la tour estant ouverte depuis le haut iusques au bas, & le bastion renversé par vne mine que l'on avoit adjoûtée à la violence

Les aßiegez demandent surseance d'armes.

des canonnades,les assiegez commencerét à s'estonner. De là vint que leur Syndic estant de retour de Dresde sans avoir rien fait, ils l'y renvoyerent en diligence pour donner de nouveaux avis à l'Electeur de Saxe, de l'extremité dans laquelle ils estoient reduits; & cependant demanderent vne surseance d'armes, qui leur fut iustement refusée.

Sont refusez.

Quelques deputez de la ville sortirent donc pour traiter, sans attendre le retour de leur Syndic, mais s'estans voulu roidir à n'accorder pas ce que le General Torstenson demandoit, le Commissaire general Schleinitz & le Colonel Transdorf traiterent de la reddition du chasteau, à condition d'en sortir auec les troupes Saxonnes qu'ils y commandoient, & livrerent aux Suedois la porte de S. Pierre, par laquelle ils se mirent en possession de cette forteresse.

Le Gouverneur capitule.

Ce fut alors que les habitans furent dans vn estonnement merveilleux, car ce traité s'estant fait sans eux, ils creurent qu'ils estoient à la veille d'vn saccagement vniversel: Neantmoins le General Torstenson ne les laissa gueres dans cette mortelle frayeur; il leur envoya dire qu'il ne se vouloit point prevaloir de son avãtage, qu'il les recevroit aux mesmes conditions qu'il leur avoit proposées avant qu'il fut possesseur du chasteau, & mettant ordre que rien ne se fit au

prejudice de cette parole, receut les deputez qu'ils luy envoyerent pour se sousmettre aux loix qu'il leur voudroit prescrire. Les articles n'estans plus necessaires pour les bourgeois, par ce qu'ils n'estoient plus en estat de traiter; toute la demande que leur fit le General Torstenson fut: Qu'ils payeroient trois cens mille richedales pour le desdommager des frais de ce siege, ce qu'ils furent contraints d'accepter. Quant au Commissaire general Schleinitz & Colonel Transdorf, voicy les articles sous la condition desquels ils remirent la ville & le chasteau de Leipzic entre les mains des Suedois.

Traité particulier pour les habitans.

I.

Le Gouverneur sortira aujourd'huy du chasteau de Pleisenbourg, & entrera dans la ville avec sa garnison, officiers & soldats, tambour battant, méche allumée, avec leurs armes, apres avoir remis entre les mains du General & Mareschal Torstenson ledit chasteau, pour y mettre vne garnison Suedoise: & demain entre les huit & dix heures du matin il sortira aussi de la ville avec sa mesme garnison, & sera conduit à Dresde.

II.

Il sera permis audit Gouverneur de faire sa demeure dans la ville de Leipzic, si bon

luy femble, avec fa femme & fes enfans, ou aux champs dans les maifons voifines, à fon choix, & il y fera protegé & maintenu avec tous fes biens & meubles. Mais il ne pourra aller en la Cour de l'Electeur de Saxe fans la permiffion du Gouverneur Suedois qui refidera dans ledit chafteau de Pleifenbourg. S'abftiendra auffi de toutes intelligences fufpectes.

III.

La mefme liberté de demeurer dans ladite ville, ou aux lieux voifins, fera auffi donnée à fes officiers & foldats qui ont efté en garnifon dans ledit chafteau, pourveu qu'ils ne donnent aucun foupçon par leurs actions, & qu'ils faffent leur devoir envers la Couronne de Suede.

IIII.

Le Gouverneur delivrera entre les mains dudit General Torftenfon, fans exception, referve, ny condition quelconque, toutes les provifions, munitions, canons, vivres, & chofes femblables, qui font dans ledit chafteau. Il fera auffi tenu de defcouvrir tous les feux qui pourroient eftre cachez dans les mines & caves, foit qu'ils y ayent efté mis durant le fiege ou apres: le tout fans fraude. Fait au camp devant Leipzic, le 4. Decembre, ftile nouveau 1642. Signé, Leonard Torftenfon, Chriftophe de Tranfdorf.

Voicy l'accord fait en suitte entre ce Mareschal & le Commissaire general Schleiniz Gouverneur de Leipzic.

I.

IL sera permis audit Commissaire general de sortir librement de la ville de Leipzic demain sixiéme Decembre avec ses deux regimens, à sçavoir celuy de cavalerie, les trompettes sonnantes, les cornettes arborées, les carabines & pistolets à la main : & celuy d'infanterie, tambour batant, enseignes déployées, avec leurs hautes & basses armes, méche allumée, balle en bouche, & munitions suffisantes, avec tous ses officiers & soldats, tant de pied que de cheval, leurs serviteurs, femmes & enfans, leurs hardes & bagages, vivandiers, carosses, chariots & chevaux : pourveu que tout cela leur appartienne en proprieté.

II.

En contr'eschange, ledit Commissaire general remettra en mesme temps entre les mains du Mareschal General de camp Torstenson, le chasteau de Veisenfels : dont la garnison, qui est sous son commandement, sortira avec la mesme liberté, & sera con-

duite en ſeureté où elle voudra.

III.

Quant aux officiers & ſoldats Imperiaux à pied & à cheval qui ſont dans la ville, tant pour ſe faire panſer de leurs bleſſures, que pour autre ſujet, ils ſeront traitez comme priſonniers de guerre; toutesfois conformément à l'accord fait à Sitaw, ſuiuant lequel ils ſeront relaſchez en payant leur rançon.

IV.

Ledit Commiſſaire general ſera conduit en toute ſeureté à Dreſde avec ſes officiers & ſoldats, & tout ce qui leur appartient. Neantmoins ſi quelqu'vn deſdits ſoldats veut de ſon bon gré prendre ſervice ſous la Couronne de Suede, il luy ſera permis: mais ledit Commiſſaire en ſera premierement averty, & perſonne ne ſera contraint à le quitter.

V.

Les Officiers tant de la Iuſtice, Police, que Finances de l'Electeur de Saxe, demeureront & ſeront continuez en leurs charges: Et ne ſera auſſi rien innové aux poſtes & meſſageries : bref, tout ce qui a eſté eſtably tant pour le bien de l'Eſtat, que du commerce, ſera maintenu & conſervé; à la charge neantmoins que rien ne ſoit fait de prejudiciable ou ſuſpect à la Couronne de Suede, ny à ſes alliez. La liberté & ſeureté de tous

les chemins sera entretenuë: Et les Officiers Electoraux auront libre passage par tous les lieux où commandent les Officiers de la Couronne de Suede: Ce qui ne se pourra toutesfois qu'en avertissant lesdits Officiers Suedois, & avec leur permission. En foy dequoy le present accord a esté signé & scellé le cinquiéme jour de Decembre aud^t an. Signé, Leonard Torstenson, Ioachim de Schleiniz.

Le siege d'Olmutz avoit esté levé pour grossir l'armée du General Picolomini avant sa defaite: mais cette place estant vne trop cuisante espine dans le pied des Imperiaux, pour ne leur pas faire concevoir l'envie de la remettre sous l'obeïssance; tout ce que l'on pût ramasser du debris de cette defaite fut envoyé devant pour resserrer la garnison, attendant que l'on pût mettre de plus fortes trouppes sur pied: surquoy le Gouverneur Suedois ayant sujet de redouter quelque surprise fit mettre en cendres tous les fauxbourgs, pour oster aux ennemis les moyens de l'incommoder. Le General Major Konigsmarch ayant aussi pressé le Chasteau de Querfurd assez vivement pour n'avoir plus qu'à faire ioüer les mines & donner l'assaut, les assiegez qui furent avertis de la resolution qu'il en avoit prise capitulerent, & n'esperans pas trouver vne fortu-

Olmutz bloqué.

Prise de Querfurd par Konigsmarch.

ne plus avantageuſe dans le ſervice de l'Electeur de Saxe, pour lequel ils eſtoient armez, qu'à la ſuitte de ce General Suedois, s'enroollerent volontairement deſſous ſes enſeignes, & furent joindre avec luy le General Torſtenſon, lequel ayant mis la ville de Leypſic en tres-bon eſtat, marchoit vers Zuitchau. Cependant le Duc Charles & Iean de Werth s'eſtans joints pour obſerver la marche du Mareſchal de Guebriant qui avoit quitté les bords du Rhin pour s'approcher du General Torſtenſon, s'avançoient auſſi du coſté du Danube, afin d'aſſiſter les Imperiaux, que la bataille de Britenfeld avoit merveilleuſement affoiblis.

Le Duc Charles & Iean de Werth obſervent le Mareſchal de Guebriant.

La ville de Leypzic ayant eſté miſe ſous la garde du Colonel Rebbing, le General maior Axel Lilie eſtãt demeuré dans la Province en qualité de Gouverneur de la Thuringe & de la Miſnie, & douze compagnies de Cavalerie données au Colonel Enten pour battre la campagne, toute l'armée Suedoiſe partit en bataille pour aller en Boheme, l'avantgarde conduitte par le General maior Wirtemberg, la bataille par le Mareſchal Torſtenſon, l'arriere-garde par le General Kogniſmarc: les villes de Groshain & de Kemnitz s'eſtans rencontrées ſur le chemin de cette armée, la premiere fut priſe par le Mareſchal Torſtenſon: la ſeconde n'ayant qu'vne garniſon fort legere, fut

Priſe des villes de Groshain & Kemnitz.

emportée par le Genetal Kognismarc : & d'autant que ces deux villes furent pourveuës de fortes troupes pour leur deffence, les Colonels Birkenfelds & Luny eurent ordre de lever promptement douze Cornettes de cavalerie pour restablir celles qui estoient demeurées dans la Thuringe sous les ordres du Colonel Enten & du Lieutenant Colonel Pegaw.

Tant de progrez & la marche de cette victorieuse armée, qui sembloit menacer la Boheme apres le siege de Zuitchau & de Freiberg, qu'elle battoit desia rudement, tenans les Imperiaux en cervelle, l'Archiduc Leopold, les Generaux Picolomini, Hazfeld, Walh, & autres Chefs s'assemblerent à Pilsen, pour prendre des resolutions vtiles en cette conjoncture d'affaires, cependant le General Hofkirken, qui commandoit alors toutes les forces Imperiales, & la garnison de Zuitchau taschoient de tirer quelque petite satisfactió de tant de pertes qu'ils auoient faites ; car le premier ayant surpris la ville d'Oelz dans la Silezie, tailla la garnison Suedoise en pieces, prit à discretion le chasteau, dans lequel il fit trois cens prisonniers : Quelques regimens de cavalerie du General Konismarch s'estans arrestées dans Maran proche de Zuitchau, les Saxons qui estoient dedans les surprirent, & les firent quasi tous passer au fil de l'espée : Le Colo-

Siege de Freiberg par Torstenson.

Deffaite des troupes Suedoises.

nel Wintlich fut tué dans cette occasion, le Colonel Ruth en fut quitte pour la prison, qu'il eut commune avec deux cens soldats qui resterent de toute cette cavalerie. La ville de Neckereau située dans le haut Palatinat n'eut pas le sort plus heureux que celle d'Oelz prise par Hofkirken, les troupes du Duc Charles la surprirent, tuërent toute la garnison, composée de quarante hommes, & l'abandonnerent au pillage par l'espace de deux iours entiers.

Secours pour Freiberg.

L'assemblée des Chefs Imperiaux dans Pilsen ayant produit vne resolution de secourir Freiberg, que le General Torstenson tenoit assiegée, toute la cavalerie Imperiale esparse en diverses Provinces fut assemblée pour cette entreprise, ce qui estant venu à la cognoissance du General Suedois, il laissa la moitié de son infanterie pour tenir la place bloquée, & sçachant le chemin par lequel cette cavalerie Imperiale devoit arriver, fit partir la sienne, ses dragons & ce qu'il avoit choisi de fantassins, à dessein de l'aller combatre. Sa marche fut pourtant inutile, car ayant battu trois iours la campagne, il retourna devant Freiberg sans avoir appris aucunes nouvelles de ce qu'il cherchoit. Le dépit d'avoir manqué son entreprise semblant alors accroistre le desir de prendre la place, il fit redoubler les batteries, & mettre deux mines en estat, mais la premiere fut es-

ventée, & lors que l'on voulut mettre le feu dans l'autre elle se trouva pleine d'eau, de sorte que ces travaux estans inutiles, il fallut avoir recours aux canons, lesquels ayans en fin fait deux breches assez raisonnables, l'assaut fut donné vigoureusement, & si courageusement soustenu par les assiegez, que ce General Suedois fut contraint de cesser l'attaque apres avoir perdu cent hommes en ces deux assauts.

Assaut dõné à Freiberg.

Le General Korfkirken Imperial ne fut pas plus heureux à l'attaque du chasteau d'Oppelen, devant lequel il alla mettre le siege aussi-tost qu'il eut pris la ville d'Oelz, car ses canons ayans mis par terre vn pan de muraille capable de conseiller l'assaut, il fut repoussé, perdit quatre-vingts quatorze soldats, & vit reparer la breche sans avoir ozé troubler cét ouvrage que par quarante volées de canon, qui ne tuërent que trois hommes.

Les Imperiaux repoussez devant Oppelen.

Le siege de ces deux places, ie veux dire de Freiberg & d'Oppelen, donnant des inquietudes égales aux Imperiaux & aux Suedois, les premiers assemblerent des troupes considerables à l'entour de Saaz, qui furent mises sous les ordres du General Picolomini pour secourir Freiberg, & le General Konigsmarch mena celles qu'il commandoit vers Oppelen, pour faire lever le siege aux Imperiaux; & d'autant que l'armée d'Horf-

kirken estoit forte, le General Stalhans eut ordre de prendre du renfort en Pomeranie, & tirer aussi du costé de la Silesie pour appuyer la marche du General Konigsmarch, & tailler au Baron Hofkirken autant de besogne qu'il en pourroit faire.

Siege d'Oppelen levé. Cette pensée ne trompa point les Suedois, le General Hofkirken apprehendant de se voir enfermer entre deux armées, & les murailles d'vne forte place dont il n'avoit pû faire trembler la garnison, leva le siege, & marcha pour joindre le Comte de Broy, lequel ayant de gaillardes troupes & quatre canons en campagne, alloit renforcer le blocus d'Olmutz : Quant à Freiberg, les Imperiaux ne paroissans pas pour le secourir, le General Torstenson redoubla ses soins pour le prendre. *Les Suedois prennent vn des bastions de Freiberg.* Les premieres mines n'avoient rien fait, il fit promptement travailler à d'autres, vne desquelles abbattit plus de vingt toises de murailles, & fit sauter quarante hommes en l'air, les Suedois s'emparerent du bastion sur lequel cette ruyne estoit arrivée, occuperent vne tour, qui les rendit maistres d'vne des portes de la ville, & en suite se disposerent à donner l'assaut general.

Toutes les apparences vouloient que le Gouverneur fit alors quelques propositions de rendre la place, mais on le vit bien esloigné de cette pensée, l'esperance d'estre-

promptement secouru le fit recourir aux remedes contre le mal qui le menaçoit, il fit promptement creuser des retranchemens, tourner la bouche de quantité de canons contre la tour qu'il avoit perduë, & pressa si fort les Suedois qui la gardoient, qu'il les contraignit de l'abandonner le iour mesme. Cela fit que le Mareschal Torstenson commanda que les batteries fussent redoublées de ce costé-la; que le feu fut mis à vne seconde mine, laquelle avoit esté conduite sous la muraille prochaine de ce bastion, & que toute l'armée se disposa à l'assaut, ce qui estant executé ponctuellement, la tour fut derechef attaquée, & reprise dans la premiere chaleur du combat; quant à la mine son effet ayant esté plus grand que celuy de la precedéte, le General Torstẽson n'eut pas perdu l'occasion de dõner l'assaut, si les nouvelles ne luy fussent arrivées que les ennemis au nombre de quatorze mille hommes sous les ordres des Comtes Picolomini & de Broy approchoient pour la secourir. Cét avis luy faisant convertir la pensée de forcer la ville en celle de se mettre en estat de recevoir vigoureusement ces Imperiaux, il mit toute son armée en bataille, & marcha pour la rencontrer: mais les ennemis ayans bien preveu ce dessein, changerent de marche, se rendirent devant Freiberg pendant qu'il estoit à Dossen, & jetterent de si fortes trou-

Grande resistance des assiegez.

Picolomini arrive au secours de Freiberg.

Torstenson leve le siege de Freiberg.

pes, qu'elle n'apprehenda plus la force. Ainſi cette place fut ſecouruë apres avoir ſouffert cinq mille quatre cens coups de canon, quatorze mines, & le ravage de plus de mil grenades ou bombes, leſquelles avoient brûlé quantité de maiſons, & ruyné la plus grande partie des murailles & des baſtions.

La fortune prit alors plaiſir à rendre ſes faveurs communes à l'vn & à l'autre party; car la garniſon Suedoiſe d'Aſcherſleben eſtant ſortie ſur quelques troupes Imperiales d'Eimbek & de Halberſtad, tomba dans vne embuſcade par laquelle elle fut toute taillée en pieces, & le Comte de Broy General Major des Imperiaux fut contraint de paſſer la riviere de Elſter à nage, pour éviter de tomber és mains du General Major Witemberg Suedois, lequel ayant ſurpris quinze cens chevaux logez negligemment dans Seuſtemberg, en tua trois cens, fit quatre cens priſonniers, & força ce General Major Imperial de ſe ſauver par le foſſé pour éviter la mort, ou la captivité.

Divers ſuccez des deux armées.

Cependant le General Torſtenſon s'eſtant veu ravir l'eſperance de prendre Freiberg depuis que le ſecours y eſtoit entré, s'eſtoit arreſté en Luſace pour attendre le ſecours de la Pomeranie & de Meklebourg que le General Major Stalhans faiſoit avancer, & celuy que le General Konigſmarch amenoit de la vieille Marke & la baſſe Saxe.

Deux

Deux choses apporterent vn grand changement au commandement des armées Imperiales; le Roy d'Hongrie estant mal satisfait du peu de conduite que le General Picolomini avoit tesmoignée en donnant la bataille de Britenfeld; & d'ailleurs le Roy d'Espagne demandant ce mesme General pour les Pays-Bas : Ce Prince Imperial resolut de donner le commandement de ses forces au Comte Galaz,& rendre Picolomini à celuy qui le demandoit : Ainsi le change se faisant sans beaucoup de difficultez, ce dernier cessa d'agir pour l'Empire, le premier receut le commandement de l'armée, & pour Cõmissaire General le sieur Traum. Cependant le General Major Borry n'avançoit point du tout le siege d'Olmutz, car ses troupes n'estans pas fortes, il ne pouvoit empescher les Valaques d'y jetter des vivres à toute heure, & n'ozoit faire aucuns travaux, de sorte que la garnison ne recevant que les incommoditez qu'elle vouloit prendre en faisant des courses pour affoiblir les ennemis, elle sembloit ne redouter point les approches d'vne grosse armée.

Galaz General des armées Imperiales.

Le Mareschal de Guébriant ayant quitté les bords du Rhin avant la bataille de Britenfeld avoit asseuré sa marche par la prise des villes de Lohr & d'Aschenfembourg, mais d'autant qu'il apprit peu de temps apres son départ que les Generaux Hazfeld,

Walh, Iean de Werth, & le Duc Charles s'e-ſtoient aſſemblez autour de Bemberg pour le combatre avant qu'il pût joindre l'armée Suedoiſe, il fit avertir le General Major d'Erlac & le Baron d'Oyſonville de faire haſter le ſecours de France qui luy devoit arriver avec la Mareſchalle ſa femme, cependant il vſa de tant de precautions en ſon voyage, qu'on ne l'oza iamais attaquer dans ſes logemens, & moins encor en plaine campagne. Pendant que l'on avançoit ſon ſecours, le Baron d'Oyſonville qui ne vouloit pas laiſſer inutiles les troupes qu'il avoit ſur pied, partit de Rhinfeld avec mille mouſquetaires, cent chevaux, deux demy canons, & quatre pieces de campagne, prit ſa marche vers Hoentwiel, ſe rendit en peu de temps devant le chaſteau de Blomberg ſitué entre la fortereſſe d'Hoentwiel & la ville de Lauffembourg, & battit ce chaſteau de ſi bonne ſorte, qu'apres trente ou quarante volées de canon, le Gouverneur ne fit aucune difficulté de ſe rendre.

Priſe du chaſteau de Blomberg par le Baron d'Oyſonville.

Cette priſe donnant lieu au Colonel Widerhold Gouverneur de Hoentwiel, qui avoit renforcé les troupes de ce Baron de quatre-vingts chevaux & cent mouſquetaires, de vouloir employer vtilement ces petites forces, il luy fit concevoir l'envie d'attaquer la ville d'Vberlinghem, ſituée ſur le lac de Conſtance. Vn iour & deux nuicts

ayans suffi pour arriver devant cette place, & y appliquer quatre petards, deux à la premiere porte des Capucins, les deux autres à la seconde & à la troisiesme, les portes furent enfoncées pour y entrer sans difficulté, les François s'estans iettez dedans avec furie, coucherent dessus le pavé vingt-deux habitans qui s'estoient assemblez avec des armes, pillerent la ville à plaisir, & se rendirent maistres d'vn grand magazin de vivres & d'armes que les Imperiaux y avoient amassé. Le Baron d'Oysonville y laissa six cens hommes en garnison apres avoir fait desarmer tous les habitans. *Prise d'Vberlinguen par le mesme.*

Les nouvelles arrivans alors vers Brisac que l'armée de Baviere & celle de France estoient tous les iours aux prises, la premiere pour chasser l'autre de la Province de Wirtemberg, celle-cy pour se maintenir dans ses postes: Que les Bavarois ayans tasché d'enlever quelques quartiers François avoient gagné trois estendards, & s'estoient trouvez battus à la fin par le Colonel Roze: Le General Major d'Erlac partit à la teste de quinze cens chevaux pour aller joindre le Mareschal de Guébriant dans Caustad, ce qui donnant d'abord quelque estonnement à l'armée Bavaroise, elle se retira vers Nortlinguen & Lawinguen pour avoir l'assistance de ces deux villes au cas qu'elle fust obligée à combatre. Neantmoins le cœur luy *Le General Major d'Erlac va au secours du Mareschal de Guebriant.*

estant revenu par la jonction de quelques troupes Lorraines qui se rencontrerent en sa marche, elle retourna loger à Wilhein esloigné d'vne demie-lieuë seulement de Kirchein sur le Tex où l'armée Françoise campoit.

Ce voisinage les obligea de se tenir deux iours & deux nuicts en bataille, mais chacune ne voulant rien relascher de l'avantage de son poste pour aller tenter vn combat douteux, elles se separerent sans rien faire : Celle de France marcha vers Tubinguen, la Bavaroise s'y rendit aussi d'vn autre costé, la premiere pour attaquer la place, la secōde pour la deffendre. La ville fut secouruë, le General Trukmaller se jetta dedans avec six cens chevaux, pour esloigner la pensée d'y mettre le siege : mais cela n'empescha pas que les deux armées ne vinssent aux mains ; car le Duc Charles & Iean de Werth ayans entrepris d'enlever deux quartiers de cavalerie Françoise vers Aichla, l'allarme fut donnée si chaudement par toute l'armée, que les Lorrains & les Bavarois, qui se retiroient apres avoir mis quelques Cavaliers sur la poudre, se trouverent envelopez, furent battus, contraints de laisser le bagage qu'ils emportoient, & Iean de Werth obligé de se sauver à pied dans Reidlinguen, apres avoir perdu deux Rithmestres, deux Lieutenans, & plus de cent cinquante soldats.

Combat des troupes Frãçoises & Bavaroises.

Tout ce que les Bavarois vouloient faire estant executé dans cette rencontre, & dans le secours qu'ils donnerent à Tubinguen, ils se retirerent vers la riviere de Donaw & le territoire de la ville d'Vlm, le General Major d'Erlac reprit aussi le chemin de Brisac avec quelque cavalerie, la meilleure partie de celle qu'il avoit menée estant demeurée dans l'armée Frãçoise, pour la fortifier en vn temps auquel elle avoit besoin de toutes ses forces. Cependant toute l'Allemagne demandant quelque fruict de l'Assemblée generale establie dans les villes de Munster & d'Osnabruk, le Roy d'Hongrie nomma le Duc Iules Henry de Saxe de Lawembourg Chef de la Deputation, le Comte d'Avaux s'y trouva pour le Roy Tres-Chrestien, le Marquis de Castel-Rodrigo pour le Roy d'Espagne, & tous les Deputez des Princes de la Chrestienté : La suite de nostre Histoire fera voir le resultat de cette Assemblée.

Affaires de Portugal.

Les Portugais & les Castillans estoient trop picquez pour arrester leurs hostilitez par la consideration de l'Hyver, la haine qu'ils se portoient reciproquement ne leur permettant pas de parler de trefve, l'on voyoit tousiours leurs frontieres chargées de soldats. Dom Sanche Manuël Mestre de Camp General Portugais ne trouvant donc

point de difficultez assez grandes pour arrester les projets qu'il faisoit, il mit cent cinquante chevaux en campagne, ce nombre luy suffisant pour aller saccager Fitoure ville de Castille esloignée des frontieres de Portugal de quatre lieuës. Son dessein n'ayant pas esté trop secret, & les Castillans ayans crû ses forces plus grandes, ils abandonnerent la ville, & laisserent à ses soldats la liberté d'emporter tout ce qu'ils voudroient, mais les mesmes facilitez ne se rencontrerent pas au retour, les Castillans des places voisines estans avertis de cette entreprise, firent vn gros de deux cens chevaux, les chargerent avant qu'ils fussent entrez dans le Portugal, & commencerent le combat avec vne chaleur si grande, qu'ayans l'avantage des lieux, les Portugais furent mal menez à l'abord: mais tous ces Cavaliers s'estans depestrez du butin qui les empeschoit de combatre avec gaillardise, ils se r'allierent, chargerent à leur tour, battirent ceux dont ils avoient esté battus au commencement, & finirent cette rencontre par l'arrivée de la nuict, qui les separa. Le nombre des morts fut bien partagé, & la victoire eust esté douteuse si les Castillans n'eussent pris la fuite pour se mieux sauver pendant les tenebres, ce qui fit que le butin & le camp demeurerent aux Portugais.

Combat des troupes Portugaises & Castillanes.

Cette petite occasion en fit naistre vne

autre plus importante, & dont le ſuccez fut plus dangereux, le Marquis d'Elecha Lieutenant General de la Cavalerie Caſtillane n'ayant pû ſouffrir cét outrage ſans ſe porter au reſſentiment mit ſous les armes cinq cens chevaux & trois cens mouſquetaires choiſis, ſe jetta dans le Portugal lors que les Portugais eſtoient occupez dans la Caſtille, ſurprit la ville Nave de Sabugal, mit le feu dans treize maiſons, tua ſept habitans qu'il avoit trouvez en armes, & à l'exemple des Portugais emmena quantité de beſtail qu'il y rencontra : Ce qui ne ſuffiſant pas encor à le contenter, il prit le chemin d'Alfayates, pour dire qu'il eſtoit allé paſſer proche d'vne place ennemie ſans craindre d'eſtre attaqué par ſa garniſon : mais cette bravade receut le chaſtiment qu'elle devoit attendre avec apparence. Le General Fernand Tellez de Menezez, qui n'eſtoit qu'à deux lieuës de là, manda promptement au Gouverneur d'Alfayates qu'il fiſt ſortir les meilleurs hõmes qu'il euſt dans la ville pour l'accompagner, aſſembla cependant deux cens chevaux & trois compagnies d'infanterie, ſe mit aux trouſſes des Caſtillans, bien que le nombre de ſes ſoldats fuſt inferieur à celuy de ſes ennemis, & les fit attaquer par le Gouverneur d'Alfayates, qui avoit amené deux cens hommes.

Le choc fut courageuſement commencé,

Deffaite du Marquis d'Elecha Castillan.

car les Portugais & les Castillans allerent trois fois à la charge sans sçavoir lequel des deux partis s'avançoit le plus pour donner, mais la fureur des espées ayant fait cesser la mousqueterie, & causé la mort du Marquis d'Elecha General des Castillans, & de Dom Francisco d'Erasso, le plus considerable Capitaine de toutes ces troupes, la victoire se declara fort ouvertement pour les Portugais, car les Castillans estonnez de la perte de leurs conducteurs prirent la fuite, laisserent la campagne couverte de morts, d'armes, & de leur butin, qu'ils abandonnerent fort volontiers pour sauver leurs vies. Les Portugais ne manquerent pas de chaleur pour se disposer à rendre la deffaite plus grande par la chasse de ceux qui fuyoient; neantmoins ils furent arrestez, & Fernand Tellez de Menezez leur deffendit d'aller plus avant, de crainte de trouver quelque embuscade proche d'vne place ennemie devant laquelle il falloit passer.

Ravages du Duc d'Alve dans le Portugal.

Le dessein du Duc d'Alve reüssit plus advantageusement à la gloire des Castillans: L'envie de faire quelque chose de grand luy ayant fait mettre sur pied huict mille fantassins & neuf cens chevaux, il se jetta dans le Portugal, y brusla quatre bourgs, fit passer au fil de l'espée vne partie des habitans qu'il y rencontra, & trouvant trop de resistance à l'attaque d'Eschallam, qu'il avoit fait bat-

tre d'vn mesme temps, se retira pour éviter la rencontre de toutes les troupes Portugaises establies sur les frontieres que l'on avoit assemblées pour s'opposer à son retour.

Ce que les Portugais exploiterent avec grand éclat dessus leurs frontieres ne faisoit pas toutes les satisfactions de Sa Majesté Portugaise: car deux Peres Iesuites Procureurs des Provinces de Cochin & Goa aux Indes, estans arrivez en ce mesme temps pour donner à ce Roy des tesmoignages asseurez de l'affection de ses peuples qui se trouvoient en des Provinces tant éloignées, ils augmenterent la consolation qu'il trouvoit dans la prosperité de ses armes en luy donnant des nouvelles tant desirées, & l'asseurans avec verité que la plus-part de ces Princes Orientaux avoient recherché la paix avec ses Vices-Roys au mesme temps qu'ils avoient esté avertis qu'il estoit remonté sur le trosne de ses ayeux. C'est pourquoy ce Prince ne voulant pas mespriser les occasions qu'il avoit de conserver ses serviteurs, & faire de nouveaux amis, envoya deux gallions & six vaisseaux de rafraischissement aux premiers, & des asseurances aux autres qu'il traiteroit tousiours avec eux en frere, pourveu qu'ils en voulussent faire de mesme avec luy.

Princes Orientaux recherchent l'alliance du Roy de Portugal.

Quelque supplice dont on puisse punir

les meſchans, on n'en trouve point d'aſſez grands pour faire perdre l'envie de mal faire à ceux qui ont le naturel vicieux. La trahiſon faite contre le Roy de Portugal par le Marquis de Ville-Real, le Duc de Camine ſon fils, & quelques autres, avoit eſté punie exemplairement, & le peuple avoit teſmoigné tant d'averſion contre cette nature de crime, que tout le monde devoit trembler au lieu d'en concevoir encor la penſée. Neantmoins il arriva que ces ſupplices ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de Dom Ioſeph de Menezez, & de Dom Franciſco de Lucena, le premier Gouverneur de la fortereſſe de Sainct Iulien, place la plus importante du Royaume de Portugal, comme eſtant la clef de Liſbonne, l'autre Secretaire d'Eſtat du Royaume. Ils preſterent l'oreille à Dom Iuan de Garay Gouverneur de Badajox, lequel eſtant auſſi d'intelligence avec vn Adjutant, qui commandoit au Fort Saincte Lucie prés d'Elvas, devoit eſtre mis en poſſeſſion de cette fortereſſe la veille des Roys, & tout incontinant apres du Fort de Sainct Iulien, dans lequel eſtoient ce Gouverneur & ce Secretaire. Mais la lettre que ce Gouverneur de Badajox eſcrivoit à cét Adjutant eſtant tombée entre les mains du Comte d'Obidos General de la frontiere d'Elvas, le Roy de Portugal auquel

Trahiſon cõtre le Roy de Portugal découverte.

elle fut envoyée, fit arrester Ioseph de Menezez en sortant du Conseil de guerre, & donna charge au Corrigidor de Cour de se saisir du Secretaire de Lucena, de son frere, de son fils, de tous ses serviteurs, & de quelques Capitaines revenus depuis peu de Castille sous couleur d'avoir eschappé finement du pouvoir de leurs ennemis.

Recognoissance du Roy de Portugal envers le Comte de Castel Mehor.

Pendant que l'on travailloit à la verification de cette trahison, le Roy de Portugal faisoit paroistre vn ressentiment genereux au Comte de Castel Mehor, dont vous avez veu cy-devant l'histoire. La charge de General de la frontiere d'entre Duero & Minho qu'il lui donna pour la premiere recognoissance de la fidelité qu'il luy avoit tesmoignée aux Indes, semblant estre trop peu de chose pour vn service de si grand poids, elle y adjousta le present d'vne notable somme d'argent, vne Commanderie de l'Ordre de Christ du revenu de six mille livres, donna la survivance de cette Commanderie à ses enfans, luy confirma la ioüissance de son Comté iusques à sa troisiesme generation; recompensa le Pere Ambroise Benedictin & Anthoine d'Abien Capitaine de la fregate qui le fut chercher, le premier d'vn benefice, le second d'vne Commanderie considerable, parce que ces deux avoient esté les autheurs de la deliurance de ce Comte: &

d'autant que Dominique de Sylva, Anthoine Rodrigue Caporal Castillan, deux soldats establis pour sa garde, & le Capitaine Hollandois, lequel avoit presté son vaisseau pour cette entreprise, avoient tous contribué au salut de ce Comte, ils se sentirent aussi de cette magnificence Royalle ; le dernier eut deux mille escus : Dominique de Sylva fut fait Chevalier de S. Georges & Capitaine dans vn Regiment de l'armée navale avec pension : le Caporal Castillan receut l'Habit de S. Iacques, eut vne compagnie d'infanterie dans l'armée de terre avec pareille pension que le precedent : & les deux gardes furent aussi faits Capitaines, mais sans marques de plus grand honneur, & sans pension.

Capitaines establis sur les frontieres de Portugal.

Ces actes de ressentiment en ce Prince eurent grand esclat, sa prudence ne parut pas moindre à donner ses ordres par l'establissement de bons Capitaines sur sa frontiere ; Georges de Mello General de ses Galleres fut envoyé dans la forteresse de S. Iulien pour veiller à sa seureté pendant que l'on travailleroit au procés de Dom Ioseph de Menezez. Dom Francisco de Souza Cotinho revenant de son Ambassade de Suede fut estably Gouverneur de l'Isle Tercere : Dom Alvaro d'Abranches General de la frontiere de Beyra : & Dom Iean de Souza de celle de Tra-loz-montez.

Deux nouvelles arriverent alors à Lisbonne qui causerent des mouvemens bien differens, l'on sçeut que le Comte Duc d'Olivarez avoit perdu les bonnes graces du Roy Catholique, dont il avoit esté premier Ministre par l'espace de vingt-deux ans, & d'autant que son gouvernement avoit semblé tyrannique aux Portugais, il ne s'en trouva pas beaucoup qui ne tesmoignassent que cette disgrace leur apportoit des satisfactions nompareilles. L'autre au contraire toucha d'vne puissante compassion les moins portez à la gloire de la Religion. Le Pere Anthoine François Cardin Iesuite Procureur General de sa Compagnie dans la Province du Iapon, rapporta que quatre Ambassadeurs Portugais de Macao estans entrez avec soixante & dix hommes de leur suitte dans la ville de Nangassaqui, pour le restablissement du commerce, & pour tascher d'y planter la Foy, l'Empereur de ce Royaume nommé Toyogun les fit tous mettre dans des cachots, les fit martyriser tous quatre avec cinquante-trois des plus apparens de la troupe, & renvoya les treize autres, en derision des Apostres, pour porter la nouvelle de cette cruelle execution dans la ville de Macao.

Disgrace du Comte Duc d'Olivarez.

Ambassadeurs Portugais martyrisez au Iapon.

Le refus que le Pape avoit tousiours fait de donner audiance à l'Evesque de Lamego, que le Roy de Portugal avoit envoyé à

Rome en qualité d'Ambaſſadeur, ayant fait en fin reprendre à cet Eveſque le chemin de Portugal ſans avoir rien fait, Dom Louys Perreira de Caſtro Conſeiller au Conſeil de conſcience de ſa Majeſté Portugaiſe fut choiſi pour faire encor vn voyage à Rome; Mais d'autant que le refus d'vn ſecond Ambaſſadeur euſt eſté de trop grande importance pour la Couronne de Portugal, ce Conſeiller ne prit que la qualité de Deputé du Clergé de toutes les Provinces du Royaume, pour en repreſenter les neceſſitez, & le preiudice qu'apportoit le refus d'admettre l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Portugaiſe, laquelle n'avoit rien oublié pour rendre toute la Chreſtienté ſçavante de ſon zele à la Religion & de ſon reſpect au S. Siege.

Le procés de ceux qui trempoient dans la la derniere conſpiration s'inſtruiſoit touſjours cependant, & l'on cherchoit des lumieres plus amples avant que de proceder à leur mort: mais l'Adjutant qui veritablement eſtoit le chef & le principal inſtrument de la trahiſon, ayant eſſayé de ſe ſauver, & la crainte de le perdre faiſant enfin avancer le Iugement de ce procés, il fut condamné à eſtre pendu, eſtranglé, & eſcartelé, pour ſervir d'exemple à ceux qui ſe pourroient encore porter à des crimes de cette nature. Quant aux deux autres on

Supplice d'vn des conſpirateurs.

resolut de les tenir aux cachots, iusques à ce que l'on eust exigé d'eux vne confession pour arriver à la cognoissance de leurs complices.

Il est bien difficile de s'ajuster avec des gens qui n'ont point de foy, & l'on se doit tousiours défier des resolutions qu'ils prennent : La paix avoit esté concluë à Commore entre l'Internonce du Grand Seigneur & l'Ambassadeur du Roy d'Hongrie, vous avez veus les articles de leur traitté; neantmoins quelques conditions de ce traitté estans assez delicates pour en rompre la seureté sans beaucoup de blasme, le Grand Seigneur ne les voulut pas approuver si le Roy d'Hongrie ne luy payoit tous les ans cent mille richedalles par forme de present ; ce qui choquant trop puissamment la Majesté Imperialle pour estre accordé, les choses demeurerent en l'estat qu'elles estoient avant que ces Deputez se fussent assemblez pour parler d'accommodement : L'esperance que le temps ameneroit enfin tout au poinct que l'on desiroit fut le seul bien qui resta de cette entreveuë. Ce fut aussi pour cette consideration que l'Ambassadeur du Roy de Hongrie s'opiniastra de ne point partir de Commore, bien que l'Internonce du Grand Seigneur eust esté rappellé par le Grand Visir, iusques à ce

Affaires de Turquie.

Le Grand Seigneur demande tribut au Roy de Hongrie.

que ce Monarque Ottoman euſt oüy ſon Ambaſſadeur ſur quelques raiſons dont il avoit eſté chargé par celuy de Hongrie.

Deſſein des Turcs ſur la ville de Raab.

Cette ſeparation ſi froide ayant donné lieu aux Turcs d'exercer leurs courages, qui ſembloient avoir pris de la roüille, ils firent vne entrepriſe ſur la ville de Raab ; quelques vns ſe cacherent dans des chariots de paille, avec deſſein de ſe faire mener à la place, & d'occuper vne porte par laquelle quatre mille mouſquetaires Turcs cachez prés de là devoient arriver pour les ſecourir : Mais ce grand nombre d'ennemis eſtant découvert par vn Officier de la place qui ſe promenoit ſur vn boulevard, l'allarme fut promptement donnée, tous les ſoldats de la garniſon ſe trouverent ſous les armes en moins d'vn quart-d'heure, les Turcs cachez dans la paille furent attrapez, ceux de l'embuſcade ſe retirerent ; & cette entrepriſe ne produiſit qu'vne leçon au Gouverneur de la place pour eſtre touſiours ſur ſes gardes.

Demandes du Grand Seigneur au Roy de Hõgrie.

La demande faite au Roy d'Hongrie de cent mille richedalles par an, ne fut pas la ſeule cauſe de la rupture du traitté : les pretentions que ce Prince Otthoman avoit ſur les villes des montagnes de Hongrie & ſur tout le pays d'entre Preſbourg & ces montagnes, firent naiſtre la plus grande difficulté ; la troiſieſme fut, que pour la ſatiſfaction

faction de sa Hautesse celuy qui viendroit à sa Porte pour resoudre ces difficultez fut de plus haute condition que celuy qui s'estoit trouvé dans Commore. Ce dernier obstacle estant bien facile à lever, le Roy de Hongrie rappella son premier Ambassadeur & fit partir vn des plus Illustres Seigneurs du Royaume nommé Tschernen avec des ordres secrets touchant les autres difficultez. Son Resident qui estoit encor à la Porte, pour maintenir les choses dans les termes d'vn accommodement, osa cependant demander au Grand Seigneur assistance d'hommes contre la Couronne de Suede & ses alliez, ce qui fut trouvé de si mauvais goust, que l'on s'estonna dans Constantinople, qu'vn Prince qui prenoit qualité d'Empereur eut pû concevoir la pensée de solliciter le Grand Seigneur d'envoyer des gens de guerre contre les Chrestiens, dont il se vante d'estre le premier protecteur.

Le Grand Seigneur demande augmentation de tribut au Prince de Transylvanie.

Le grand Visir ne faisant pas aussi grand estat de cette requeste employoit ses soins à vuider d'autres difficultez qu'il avoit avec les Ambassadeurs du Prince de Transylvanie & du Roy de Perse : car demandant au premier cinq mille sequins d'augmentation de tribut, lesquels avoient esté remis à Bethleem Gabor, cét Ambassadeur luy fit voir que cette remise accordée à Bethleem Gabor n'avoit pas esté gratuite, mais pour

recompense de deux places importantes que ce Prince avoit données au Grand Seigneur pour avancer son authorité dans le Royaume de Hongrie, & partant demanda la restitution de ces places, ou que l'on continuast à son Maistre la grace que l'on avoit faite à Bethleem Gabor son predecesseur.

Au Roy de Perse la demolition du fort de Tertine.

Quant à l'Ambassadeur du Roy de Perse l'on fit grande difficulté de le recevoir à la Porte iusques à ce que le Roy son Maistre eut fait razer la forteresse de Tertine scituée sur la frontiere de Turquie & de Perse, du costé de la mer Caspie, fortifiée par les Persans au preiudice du traitté de paix fait entre ces deux Couronnes : neantmoins s'estant obligé de donner toutes sortes de satisfactions au Grand Seigneur dessus cet article, & pour cét effect ayant depesché deux de ses domestiques accompagnez d'vn Capigi pour commander que l'on travaillast à la demolition de la place, il fut en fin admis au baise-main, avec asseurance qu'on l'escouteroit dans toutes les autres propositions qui concerneroient sa charge.

Affaires d'Italie.

La prise de Tortone estoit trop importante aux affaires des Espagnols pour ne leur donner pas envie de recouvrer cette forte place : Aussi peu de iours apres que l'armée Françoise en fut eloignée le Comte de Sirucla mena devant toute son armée.

sans apprehender les rigueurs de l'Hyuer, qui luy pouvoient faire perdre cette fantaisie, & commença de faire remettre en estat la circonvallation que l'on avoit comblée peu auparavant. Le sieur de Florinville que le Duc de Longueville y avoit estably Gouverneur, fit d'abord toutes les resistances qui se peuvent faire, tant pour empescher les travaux, que pour donner les ordres necessaires à la conservation de la place : neantmoins quelque grande que fut sa resolution de ne ceder point qu'avec la vie, son iugement luy fit dire qu'il valloit mieux perdre vne partie de ce qu'il avoit que le tout, & pour cette consideration, la foiblesse de sa garnison ne luy permettant pas de garder la ville & le chasteau tout ensemble, il quitta la ville, fit transporter au chasteau toutes les munitions & les armes qu'il trouva dedans, & s'y retira avec tous ses gens de guerre.

Tortonne aßiegee par les Espagnols.

Le Gouverneur abandonne la ville.

Les Espagnols firent leur profit de cette retraite, ils occuperent la ville peu de iours apres que les François l'eurent abandonnée, & le Prince Thomas en tira des occasions de mettre promptement de puissantes troupes sur pied pour la secourir, ou pour faire diversion. Si tost que les Espagnols se virent possesseurs de la ville, ils se promirent que la conqueste du Chasteau leur seroit facile, & eleverent trois batteries, deux dres-

ſées contre le Chaſteau, la troiſiéme contre le poſte de S. Dominique, tracerent vne circonvallation, travaillerent à faire conſommer tous les fourrages qui ſe trouvoiét au tour de la place, cependant penſans emporter ce dernier poſte avec la force ils employerent leurs meilleures troupes pour l'attaquer : mais ayans eſté contraints de ſe retirer apres la perte de cinq cens hommes, ils n'oſerent plus tenter vn pareil effort, & convertirent tous leurs ſoings à la perfection des travaux.

Armee Françoiſe & Piedmontoiſe en campagne.

La vigoureuſe reſiſtance des aſſiegez ſur leſquels les ennemis n'avoient pas emporté deux pouces de terre en trente ſix iours, ayant donné le loiſir à l'armée Françoiſe & au Prince Thomas de mettre en campagne: la premiere compoſée de ſix mille hommes de pied & trois mille chevaux, s'avança vers Feliſſan; le dernier paſſa la Dorie avec mille chevaux & trois mille fantaſſins Piedmontois; ce qui faiſant auſſi marcher le Marquis de Carazena General de la Cavalerie Eſpagnole, il priſt le chemin que tenoit ce Prince de Savoye pour s'oppoſer à tous ſes deſſeins. Il fut toutesfois contraint de changer de marche: car le Gouverneur du Milanez ayant envoyé le Meſtre de camp Britto avec le Terce d'infanterie de Dom Vincenzzo Gonzagua, mille chevaux, & trois pieces de canon, vers Monte-

Caſtello, pour s'oppoſer aux François, qui vouloient paſſer la riviere du Tenare en cét endroit, & ces forces n'eſtans pas baſtantes pour les arreſter, il fut commandé de tirer avec toutes ſes troupes du coſté de Valence & de Breme, pour empeſcher auſſi ce paſſage, que ce Gouverneur redoutoit beaucoup, parce que l'armée qui tenoit Tortone aſſiegé n'eſtoit pas forte, & qu'il n'avoit pas receu deux mille hommes que l'on avoit embarquez à Naples pour paſſer dans le Milanez. Quant à la marche du Prince Thomas elle commença fort heureuſement pour Cazal, il y jetta vingt mille ſacs de bled & grande quantité de ris, & ce ravitaillement ne le deſtourna pas beaucoup des occaſions d'aller au ſecours de Tortone.

Ravitallement de Cazal.

Son deſſein ayant touſiours eſté d'y travailler par diverſion, puis qu'il n'eſtoit pas en eſtat de forcer vne double circonvallation que les Eſpagnols avoient faite pour aſſeurer la foibleſſe de leur armée, il marcha vers la ville d'Aſt, la fit battre, & la prit à la barbe de Dom Pedro Gonzague, qui commandoit dedans mille fantaſſins & cinq cens Chevaux, qui furent iettez dans la citadelle & dans le chaſteau, ſe rendit maiſtre d'vn fortin que les ennemis avoient fait pour faciliter le ſecours de la citadelle, & voyant paroiſtre des Cavaliers ſortis du

Priſe de la ville d'Aſt par le Prince Thomas.

camp de Tortone pour prevenir la prise de ce dernier fort, il envoya la moitié de sa Cavalerie pour les envelopper par derriere pendant qu'il se disposeroit de les attaquer par le front : mais la peur ou la cognoissance de ce dessein ayant fait retirer cette Cavalerie Espagnole avant qu'il fust en estat de l'aller choquer, son entreprise n'eust point de suite.

Sortie des assiegez de Tortone.

Les François qui deffendoient le chasteau de Tortone se prevalurent pourtant de l'avis qu'ils eurent du depart de toutes ces troupes : car ayans fait deux sorties en mesme temps, l'vne au camp, l'autre à la ville, ils enleverent vn quartier au premier endroit, & demeurans maistres de la ville par l'espace de quatre heures entieres, en tirerent des provisions de guerre & des vivres autant qu'il leur en falloit pour deux mois.

Assauts donnez au chasteau.

Ces sorties & la prise d'Ast n'ayans esté propres que pour irriter celuy qui commandoit le siege, il fit aussi donner deux assauts tout de suitte au chasteau : mais ce ne fut que pour adjouster vn grand nombre de morts à la perte qu'il avoit faite peu auparavant ; il trouva des cœurs à l'espreuve des mousquetades, & ces attaques n'avancerent point son dessein. Au contraire le sieur de Florinville voyant que les plus grands efforts des ennemis s'addressoient

au poste de Saint Dominique, il y fit mener deux canons, lesquels estans mis en batterie, refroidirent merveilleusement la chaleur que les Espagnols tesmoignoient de ce costé-là.

La retraite des troupes du Duc de Parme, la cassation de l'armée Papale, & la discontinuation des fortifications qu'on faisoit à Rome en suite du traité d'Aquapendente, avoient fait croire à toute l'Italie que cette guerre, laquelle avoit fait tant de bruit & si peu de mal, estoit terminée avec vne commune satisfaction du S. Siege & du Parmesan; neantmoins on cogneut quelques iours apres la separation des armées que le feu n'estoit pas esteint: les Ducs de Florence & de Modene contracterent vne ligue avec le Duc de Parme, laquelle estant venuë à la cognoissance du Pape, il donna ses ordres pour establir des quartiers à ses troupes qui se retiroient, & cependant fit emprisonner quelques habitans de Ferrare, sur l'avis qu'il receut que le Duc de Modene les avoit pratiquez pour mettre cette ville sous sa puissance. *Affaires de Rome.*

L'Ambassadeur de France ayant alors receu quelque mescontentemét dans la Cour de Rome, tant pour les choses qui concernoient sa charge que pour le regard de l'Evesque de Lamego, duquel il avoit pris tous *Mescontentement de l'Ambassadeur de France.*

les interests, il resolut de quitter cette Cour, & pour n'abandonner pas l'Ambassadeur Portugais à la violence de ses ennemis luy conseilla de se retirer avec luy, ce que cét Evesque ayant accepté, ils partirent ensemble sous l'escorte de deux compagnies de cuirassiers que Sa Sainteté leur donna iusques aux frontieres de Toscane. Mais le Cardinal Barberin ayant escrit sur ces entrefaites à cét Ambassadeur François, il s'arresta dans Bommarzo, celuy de Portugal passa outre, fut conduit par quantité de Cavaliers du Duc de Florence iusques à Livourne, où quatre vaisseaux Portugais le chargerent pour le ramener à Lisbonne. Deux lettres arrivans peu de iours apres à l'Ambassadeur de France; la premiere du Cardinal Barberin, qui luy promettoit toute sorte de contentement s'il vouloit retourner à Rome; la seconde du Nonce du Pape, avec ordre de la Cour de France d'aller exercer sa charge aupres du S. Siege, il s'y rendit le 7. du mois de Fevrier, fut receu du Cardinal Barberin avec toutes les civilitez qui se peuvent dire, & avec de grands tesmoignages de contentement de tous ses amis, le premier desquels fut le R. P. Mazarin, qui l'alla recevoir hors de Rome dans le carrosse de ce Cardinal.

Départ de l'Ambassadeur de Portugal.

L'Ambassadeur de France retourne à Rome.

Vne si favorable reception fut la premiere satisfaction que receut cét Ambassadeur, mais d'autant que l'vn des sujets de mescon-

tentement qui l'avoient fait sortir de Rome estoit le peu de disposition que Sa Sainteté tesmoignoit d'avoir à la paix arrestée entre le S. Siege & le Duc de Parme par l'entremise de Sa Majesté Tres Chrestienne, on luy promit que Sa Sainteté signeroit tout ce que le Cardinal Spada & le sieur de Lionne avoient arresté dans Aquapendente touchant cette affaire, bien que les troupes Papales & Parmesanes se fussent choquées dans le Boulonnois depuis ce traité. Cette promesse n'eut toutesfois aucune suite, car le Duc de Parme ayant mis ses troupes en campagne, & le Duc de Modene fait publier vn Manifeste, par lequel il faisoit voir de grandes pretentions sur Ferrare, le Pape envoya des commissions à quarante Capitaines d'infanterie, avec ordre de rendre leurs compagnies complettes dans trois sepmaines, changea la plus part des garnisons de l'Estat Ecclesiastique crainte de quelque intelligence, fit rendre aux Capitaines de milice toutes les armes qu'il leur avoit fait oster apres le traité d'Aquapendente, commanda que l'on travaillast sans relasche à la perfection de quatre bastions qu'il avoit fait eslever proche de S. Pierre, & par ces grands preparatifs fit apprehender que l'affaire fut du tout hors des termes d'accommodement. Toutesfois les Venitiens & le Duc de Toscane redoublans alors leurs efforts pour

Traité d'Aquapendente renoüé. seconder ceux du sieur de Lyonne, lequel agissoit tousiours avec chaleur, on remit les choses en estat d'esperer que le temps ameneroit vne bonne paix.

Affaires de Catalogne. La conqueste de Perpignan, de Salces, la prise de Colioure, & la bataille de Lerida n'ayans rien laissé à faire dans le Roussillon, & peu de choses en Catalogne, l'armée que le Mareschal de la Melleraye avoit commandée en cette derniere Province, se vit obligée de reprendre le chemin de France, & le Mareschal de Brezé de quitter aussi le gouvernemēt de la Catalogne par la consideration de sa santé, laquelle avoit esté toûjours alterée pendant le sejour qu'il y avoit fait.

Le Mareschal de la Mothe Vice-Roy dans la Catalogne. Le Mareschal de la Mothe ayant receu l'authorité de commander en sa place en qualité de Vice-Roy dans cette Province, il fut receu dans Barcelonne avec des marques d'amour & de joye, & promit en suite l'observation des privileges que cette Principauté possedoit.

Par la bataille de Lerida les forces Espagnoles avoient esté tellement affoiblies, que l'on ne les croyoit pas en estat de former vn siege, moins encor de paroistre dans la campagne; neantmoins les maximes d'Estat ne voulans pas qu'ils fissent paroistre l'extremité dans laquelle tant de mauvais succez les avoient reduits, ils allerent attaquer la

ville de Flix, & donnerent vne espece de bataille devant la ville de Morat au sieur de Feracieres Mareschal de Camp de l'armée Royale de France. Ces deux desseins eurent vn succez fort desavantageux pour eux, ils furent repoussez à l'attaque de Flix par le Comte de Chabot, qui leur mit vn grand nombre de morts sur la place, & battus à la campagne par le sieur de Feracieres, auquel ils laisserent le champ de bataille couvert de deux cens Cavaliers morts. Toutesfois esperans que la fortune se lasseroit de les persecuter, ils se mirent derechef en campagne pour assieger encor vne fois la ville de Flix avec de plus grandes forces qu'au premier siege : mais cette troisiesme entreprise ne leur apporta pas plus de satisfaction que les autres, car le Mareschal de la Mothe ayant jetté dedans quinze cens fantassins & deux cens chevaux, sous les ordres du sieur de Feracieres, ils desesperent de prendre la place, leverent le siege, & pour se retirer plus commodément abandonnerent toutes leurs munitions de guerre au pouvoir de leurs ennemis. La fortune ne leur fut pas plus favorable dans la plaine de Terragone, le sieur de la Roque Saint Chamarand, qui commandoit le regiment de cavalerie du Duc de S. Simon s'estant approché de cette ville pour enlever grande quantité de bestail qui paissoit devant les murailles, il deffit cent Cava-

Flix aßiegé par les Castillans.

Siege de Flix levé.

liers de la garniſon ſortis pour luy diſputer la priſe qu'il avoit faite, & malgré les obſtacles qu'il rencontra mit ſon butin en lieu de ſeureté.

Miravet aſſiegé par les Eſpagnols.

Tant de faſcheux revers de fortune n'ayãs pourtant pas abbaiſſé le courage des Eſpagnols, ils voulurent eſprouver s'ils reüſſiroient mieux contre Miravet, place ſituée ſur le bord de l'Ebre, qu'ils n'avoient fait aux ſieges de Flix, ils y menerent à cette fin ſept mille hommes, & ne ſe rebutans pas pour avoir eſté repouſſez à l'attaque de la baſſe-court du chaſteau reſolurent de l'emporter pour ne ſe decrediter tout à fait, ce qui faiſant conſiderer au Mareſchal de la Mothe de quelle conſequence ſeroit la priſe de cette place au commencement d'vne campagne, il ſortit de Barcelonne, où il s'eſtoit arreſté pour recevoir le ſerment de fidelité de tous les principaux du pays, & ſe mit en eſtat d'aller combatre ces ennemis avãt qu'ils euſſent fait le mal qu'il apprehendoit. Commandant donc le regiment d'infanterie du Duc d'Enguyen, le ſien & celuy de Xaintonge avec quelques compagnies de cavalerie pour joindre vn petit corps d'armée qu'il avoit dans Flix, & aux environs, il mit quelques Cavaliers en campagne pour avertir les aſſiegez de ſon deſſein, ſe rendit à Flix, fit paſſer la riviere à toutes ſes troupes, & de là mit de petites parties

en campagne pour prendre langue des ennemis.

Les nouvelles que ſes coureurs luy rapporterent eſtans que l'armée Eſpagnole eſtoit diviſée en deux corps, que ſeize cens hommes de pied & deux cens chevaux faiſoient le ſiege avec deux pieces de canon ſeulement, & que le Marquis de la Inoyoza leur General eſtoit à deux petites lieuës avec tout le reſte de l'armée, il marcha droit à ce Marquis ſur des apparences évidentes qu'il feroit lever le ſiege, ou qu'il obligeroit ce General Eſpagnol à combatre ce qu'il ſouhaitoit avec paſſion, mais la choſe reüſſit plus avantageuſement qu'il n'avoit ozé l'eſperer : Le Marquis eſtant averty de ſa marche abandonna ſon logement pour aller trouver ſa ſeureté dans vn poſte plus eſloigné, & luy qui en eut avis tourna promptement teſte vers Miravet, laquelle eſtoit reduite à l'extremité, les ennemis eſtans deſia dans la baſſe-court, & preſts à faire joüer vne mine qu'ils avoient conduite deſſous le donjon. La neceſſité de l'affaire ne permettant pas de perdre beaucoup de temps à conſulter ce qu'il falloit faire, ce General détacha promptement ſix cens hommes, commandez par le ſieur de la Baulme, les jetta dans le chaſteau par vne ouverture qui fut faite exprés par derriere, mit toute ſon armée en bataille pour inveſtir les ennemis par

Miravet ſecouru.

l'autre costé, & fermant ainsi toutes les avenuës au secours, se jetta dans la place avec le sieur de Chabot, apres avoir laissé le sieur de Feracieres pour commander au champ de bataille, avec ordre de n'attaquer point sans commandement.

Deffaite des Castillans devant Miravet.

La premiere diligence dont il vsa quand il fut entré dans la place, fut de recognoistre la posture des ennemis; la seconde de faire ouvrir la porte qui regardoit leurs retranchemens, & la troisiesme de les attaquer avec vigueur. Leur resistance ne fut pas telle qu'il avoit crû; la disposition des troupes qu'ils avoient à leur dos les ayant autant estonnez que l'attaque qu'on leur faisoit, ils se laisserent forcer apres vne resistance legere, cinq cens furent renversez morts sur la poudre, tous les autres faits prisonniers, du nombre desquels estoient cent trente-deux Officiers: quatorze Cornettes ou Drapeaux, toutes les munitiõs de guerre qu'ils avoient au camp, tout le bagage, & les deux pieces de canon dont on avoit battu le chasteau, firent le butin des victorieux.

Trahison du Gouverneur de Leõ découverte.

Il est bien difficile que parmy des peuples qui se plaisent à changer de maistre, il ne s'en trouve tousiours quelqu'vn qui conserve ses affections au premier, & qui ne cherche la ruyne de l'autre quelque bien fait qu'il en ait receu. Dom Hyacinthe de Toraille Gentil-homme Catalan fut de ce rang; il avoit

eſté pourveu du gouvernement du chaſteau de Leon, la meilleure place de toute la valée d'Aram, ſur l'opinion qu'on avoit conceuë qu'il porteroit les intereſts de ſa patrie avec chaleur, & qu'il auroit vne fidelité ſans reproche pour le ſervice de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne ; neantmoins perdant la memoire de cette gratification, il reſolut de remettre au pouvoir du Roy d'Eſpagne la place qu'il commandoit, & tous les bourgs qui dependoient de cette valée, il avoit à ſon avis tramé fort ſecrettement cette affaire, elle vint pourtant à la cognoiſſance du Mareſchal de la Mothe, lequel ne faiſant pas ſemblant d'en eſtre averty, luy manda qu'il le vint trouver pour aviſer enſemble aux moyens de conſerver cette valée contre les entrepriſes des ennemis. Sa conſcience luy reprochant alors le crime qu'il avoit commis, il ne refuſa pas ſeulement d'obeïr à ce Vice-Roy, mais ſe reſolut encor à ne plus apporter de retardement à ſon entrepriſe. Preſſant donc le ſecours qui luy devoit venir de Caſtille par la crainte qu'il teſmoigna de n'eſtre plus en eſtat de tenir la parole qu'il avoit donnée s'il n'eſtoit promptement ſecondé : Dom Martin d'Aſſor deſtiné par le Roy d'Eſpagne General des troupes qu'il vouloit envoyer à cette valée, ne conſidera pas que les montagnes eſtoient toutes couvertes de neiges, il fit paſſer par le pont de

Banasque quatre-vingts Castillans, sous les ordres de Dom Hyacinthe d'Ascon, & voyant que le courage de ces premieres troupes l'avoit emporté sur la difficulté des chemins, il les fit suivre par quatre cens Walons, dont il voulut estre le Chef, & se saisit du Terson de Vieille, les Castillans appellent ainsi les bourgs ou les petites villes mal fortifiées, les habitans duquel avoient esté desia pratiquez par le Gouverneur de Leon.

Les Castillans entrent dans la valée d'Aran.

Ce lieu le plus considerable de la valée semblant à ce General Espagnol propre à faciliter le succez de son entreprise, il s'y retrancha, fortifia le chasteau, l'Eglise & la tour, assembla les habitans de vingt-sept Tersons, qui s'estoient declarez pour luy, & parce qu'il y en avoit encor deux qui s'estoient maintenus dans l'obeissance du Roy Tres-Chrestien, il resolut de les aller attaquer avant qu'ils peussent estre secourus par Dom Ioseph de Marguerit & le sieur d'Aglie, qu'il sçavoit en campagne pour entrer dans cette valée, le premier par le chemin de Barcelonne, l'autre par le costé de France. Sortant donc de ses retranchemés de Vieille avec douze cens Castillans, il prit sa marche au bourg de Haros, dans lequel il ne pensoit trouver que les habitans ordinaires, mais il y rencontra le sieur d'Aubigny Ayde de Camp à la teste de trente mousquetaires du bataillon de Catalogne, & de quatre cens hommes

Le sieur d'Aubigny s'oppose à cette invasion.

hommes tirez des Tersons de cette contrée demeurez dans l'obeïssance du Roy, lesquels allans au devant de ces ennemis avec vn courage sans peur, les obligerent à faire alte pour concerter s'ils attaqueroient.

La raison voulant qu'ils choquassent, d'autant que leur nombre excedoit trois fois celuy des François, leur General fit trois corps de toutes ses troupes pour attaquer par divers endroits; avec opinion qu'il ne faudroit pas aller deux fois à la charge: mais le sieur d'Aubigny s'estant saisi d'vn poste tres-avantageux, il fit front de tous costez, soustint courageusement trois attaques, qui furent faites en mesme temps, & taschoit de tirer ce cõbat en longueur pour donner loisir à Dom Ioseph Marguerit & au sieur d'Aglie de le secourir; toutesfois apprehendant que la vigueur des siens ne se relaschast s'il leur donnoit le loisir de considerer le peril, il mit l'espée à la main, se jetta tout au travers de la troupe qu'il avoit en teste, & fut si bien secondé par ses compagnons, que les Castillans songerent plustost à faire retraite qu'a faire de nouveaux efforts pour les mettre en pieces. *Combat des troupes Frãçoises & Castillanes.*

La nuict ayant esté assez longue pour donner aux Castillans le loisir de considerer la faute qu'ils avoient faite en laschant le pied devant des ennemis si foibles, ils resolurent de les aller attaquer encor vne fois, & pour

cét effet abandonnerent derechef les retranchemens de Vieille pour reprendre le chemin d'Haros; mais ils se trouverent merveilleusement esloignez de leur compte: Dom Ioseph Marguerit estant arrivé cette mesme nuict prevint leur marche, & se rendit prés de Vieille pour les attaquer dans leur poste. Toutes leurs forces estans placées des deux costez de la riviere de Garonne, sur laquelle le bourg de Vieille est situé: Ce General Catalan fit aussi deux corps de ses troupes; le premier passa la Garonne sur vn pont esloigné d'Haros de deux ou trois portées de mousquet, & marcha sous la conduite du sieur d'Aubigny: Dom Ioseph Marguerit retint l'autre avec lequel il se placea sur la montagne d'Haros pour recognoistre la posture des ennemis. Peu de temps ayant suffi pour luy faire voir qu'ils avoient fait deux petits corps de celuy qui paroissoit de son costé, il prit sa marche droit au plus proche, & sans faire estat de trois coups de canon que les ennemis luy tirerent, les chargea de telle furie, que le second corps s'avança promptement pour soustenir vn si grand effort. Cela n'empescha pourtant pas que la ruyne ne continuast, car les premiers estans estonnez, ils entraisnerent les autres iusques au pont de Cazaril, sous la faveur duquel ils pensoient asseurer leur retraite, & parce que cette retraite se faisoit avec grand

desordre, les Catalans profiterent si bien de la frayeur des ennemis, qu'apres en avoir couché la plus-part sur la poudre, ils pousserent les autres aux villages d'Escurian & Betran, où ils s'arresterent pour respirer. La fortune du sieur d'Aubigni fut pareille: Ceux qu'il avoit attaquez n'ayans pas esté plus vaillans que leurs compagnons, ils lascherent le pied apres avoir soustenu la premiere charge, & les bourgs dans lesquels leurs amis s'estoient retirez estans les plus proches pour les asseurer, ils en prirent aussi le chemin.

Deffaite des Castillans.

Ce commencement estant si glorieux, la fin n'en fut pas moins heureuse: Dom Ioseph Marguerit ayant joint le sieur d'Aubigny, ils resolurent de suivre leur pointe pendant que les ennemis estoient estonnez. Marchans donc vers Escurian, ils les en chasserent, sçachans qu'ils estoient retirez dans leurs retranchemens de Vieille, ils les allerent brusler là dedans, poursuivirent ceux qui se sauvoient iusques à Gauzac & Gazaux, mirent pendant tous ces combats quatre cens Castillans sur la place, sans comprendre en ce nombre ceux qui furent bruslez à Vieille, prirent deux pieces de campagne, avec toutes les munitions de cette petite armée, firent prisonnier Dom Martin d'Assor General, remirent sous l'obeïssance quatre petites villes occupées par ces ennemis,

Castillans chassez de la valée d'Aran.

& ne croyans pas avoir assez fait, allerent mettre le siege devant le chasteau de Leon, que Dom Hyacinte de Toraille avoit laissé sous la garde d'vne garnison Walone de cent hommes pour se sauver dans l'Atragon. L'assiete de cette place située sur vne montagne, & composée de trois forts qui se pouvoient deffendre l'vn l'autre, faisoit apprehender à Dom Ioseph que le siege ne fut de longue durée; neantmoins l'ayant fait attaquer deux fois, & commandé d'eslever vn Fort pour couvrir ceux qui travailleroient à la mine, la garnison qui ne voyoit pas lieu d'esperer du secours, se rendit au bout de huict iours avec des conditions ordinaires aux gẽs de guerre, & par son exemple vingt-deux petites villes, qui faisoient le reste des revoltez, se remirent à l'obeïssance, apres avoir protesté qu'elles n'en estoient sorties que par la violence de leur Gouverneur.

Chasteau de Leon rendu à Dom Ioseph Marguerit.

Le Prince de Mourgues avoit trouvé les premieres satisfactiõs de son affection pour la France dans les carresses qu'il receut du Roy devant Perpignan, les secondes furent plus avantageuses, & firent briller avec plus d'esclat le ressentiment de ce grand Monarque. Sa Majesté erigea en sa faveur plusieurs places dans le Daufiné en Duché & Pairie sous le tiltre de Valentinois, & fit monter le revenu qu'elle luy donnoit en cette Pro-

vince iuſques à la ſomme de ſoixante & quinze mille livres de rente. Cette action ſi celebre fut acccompagnée de toutes les ceremonies qui ſe pratiquent en choſes pareilles : Les Ducs d'Enguyen, de Vantadour, de Sully, de l'Eſdiguieres, & de Rets, ſe trouverent en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, pour accompagner ce Prince duquel le ſieur Martinet Avocat releva la gloire par ſa docte harangue, & le ſieur Talon Avocat General donna ſon conſentement à l'enregiſtrement de ſes lettres, en ſuite duquel l'Arreſt de ſa reception eſtant prononcé par le Premier Preſident, ce Prince preſta ſerment de fidelité entre ſes mains, receut l'eſpée par le premier Huiſſier, & priſt ſa ſeance au rang des Ducs & Pairs de France.

Le Prince de Mourgues Duc & Pair de France.

Si la liberalité du Roy parut en cette ceremonie, ſa bonté n'eut pas moins d'eſclat dans la liberté qu'il fit donner preſqu'en meſme temps aux Mareſchaux de Vitry, Baſſompierre, & au Comte de Carmain, que ſa Iuſtice avoit enfermez dans la Baſtille. Cependant l'Hyver n'affoibliſſoit pas la chaleur des armes ; le ſieur de la Tour Gouverneur d'Arras mettoit tous les iours quelque nouvelle partie en campagne, & les Eſpagnols qui le voiſinoient ſe formant deſſus ſon modelle, quittoient ſouvent leurs garniſons pour tirer quelque raiſon des outrages qu'il leur faiſoit. La premiere courſe de

Les Mareſchaux de Vitry & de Baſſompierre ſortent de la Baſtille.

Divers exploits de la garnison d'Arras.

ses gens de guerre se fit vainement iusques aux portes de Doüay, car les Espagnols ne sortirent point de peur de tomber dans vne embuscade, qui veritablement leur estoit tenduë dans Escarchin : La seconde adressée du costé de Bethune, sous les ordres du sieur des Hameaux, ne produisit qu'vne attaque, qui se termina par la prise d'vn Sergent de la garnison : La troisiesme se fit avec vn peu plus de fruict, du Chesnoy Lieutenant de la Compagnie de Montdejeu s'étant avancé iusques aux barrieres de Doüay, tua vn Lieutenant de la garnison sorty à la teste de cinquante Maistres, avec douze de ses Cavaliers, & n'ayant pû faire donner les autres dans vne embuscade qu'il avoit dressée à mille ou douze cens pas de là, fut contraint de se retirer avec cette petite satisfaction de sa peine. Ce ne fut pas la seule action de courage que fit ce Lieutenant de Montdejeu, le Gouverneur l'ayant commandé avec le sieur des Hameaux pour aller prendre langue de l'armée Espagnole campée entre Doüay & Tournon, il executa ses ordres avec tant de vigueur & d'adresse, qu'estant entré dans le camp des ennemis, il y prit vn Capitaine Italien, & trois Cavaliers, qu'il amena iusques dans Arras malgré les efforts de quelques escadrons, qui se mirent trois fois en estat de luy disputer le retour.

Le sieur du Plessis Lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de cette mesme ville accreut la disgrace des Espagnols, & la reputation que les François avoient à les battre ordinairement : Quelques Cavaliers ennemis s'estans approchez d'Arras sous esperance de tirer raison de leurs pertes, il deffit les premiers qui se presenterent, & n'apprehendant point l'embuscade, de laquelle il sçavoit à peu prés le nombre, la chargea de telle vigueur, qu'apres en avoir mis la plus-part sur la poudre, il en fit encor douze prisonniers. Saint Sere Lieutenant de la Compagnie de Chevaux legers de ce Gouverneur, le sieur Bourgaille Major dans le regiment de Brezé, le sieur du Vivier, le Chevalier de la Mesangere, le sieur de Montgobert Capitaines au regiment de la Mesangere, & le sieur de Petit-pont Cornette du sieur du Plessis ne furent gueres moins heureux dans l'execution des ordres qu'ils receurent en divers temps : Les deux premiers estans sortis pour aller recognoistre certains travaux que les ennemis faisoient autour de la Bassée, chargerent & percerent le premier escadron qui les découvrit, firent croire par l'asseurance qu'ils eurent à n'esviter pas le second choc de cét escadron, qu'ils estoient soustenus par vn gros de reserve, & se retirerent avec quatre prisonniers en dépit de ceux qui les attaquoient, le nombre des

quels surpassoit des deux tiers le leur.

Le troisiesme estant allé chercher quelques troupes de la garnison de Bethune qui s'estoient eslargies dans vn bourg esloigné d'Arras de deux lieuës, & les ayant trouvé délogees, emmena quantité d'habitans prisonniers, & tout leur bestail. Le Chevalier de la Mesangere & Montgobert emporterent vn Fort, d'où quantité de paysans armez incommodoient beaucoup les frontieres : Et le sieur de Petit-pont ayant marché du costé de Bethune pour apprendre quelques nouvelles des ennemis, ne retourna qu'apres avoir deffait vne Compagnie de Fuzeliers, dont il emmena quinze prisonniers.

Les Bourguignons de la Franche-Comté n'estoient pas moins interessez dans cette querelle que les habitans du pays d'Arthois, ils avoient bien autant de courage, les exploits de guerre qui se faisoient aussi de ce costé-là n'estoient pas moindres que ceux dont nous avons fait le recit; ils furent commencez dés les premiers iours de l'année par vne course que firent les Comtois à demie-lieuë de Louhans, où ils brûlerent quelques villages, & deffirent les garnisons de Bleterans & de Corlaou, sorties pour s'opposer à leurs violences, ils furent suivis du ravitaillement de Poligny : Cette place tres-considerable pour la frontiere manquant de

Ravitaillement de Poligny.

toute sorte de munitions, le sieur d'Orgeres Intendant de la Iustice, police & finances de de Bourgógne qui en eut avis, se resolut d'y faire mener tout ce qui seroit necessaire, les Comtois estans avertis de ce dessein projetterent de l'empescher, afin de chasser par la faim vne garnison qui leur faisoit beaucoup de mal. Le sieur d'Anctonville Ayde de Camp ayant donc assemblé par les ordres de cét Intendant deux cens chevaux & six cens hommes de pied, tirez des garnisons voisines, du regiment du Cardinal Mazarin, & de quelques autres troupes qui avoient leur quartier d'hyver en Bourgongne, partit de Louhans avec tous ces gens de guerre, fit passer sa cavalerie sur le pont de l'Estaley, & son infanterie qui escortoit six-vingt chariots chargez de grains par le gué de Franzy, qu'il avoit recognu le iour precedent. Sa marche ne fut pas traversée iusqu'à Bletterans, où il déchargea ving-cinq de ses chariots ; mais estant allé camper le mesme iour à Ruffey, il apprit que les ennemis s'estoient assemblez dans Arley, pour s'opposer à ce convoy.

Ces nouvelles luy donnans lieu de songer à ce qu'il pouvoit faire, il fit passer la riviere de Seille à toute son infanterie, & à ses chariots pendant que les tenebres pouvoient dérober ce passage aux yeux des Comtois, sa cavalerie suivit dés le poinct

du iour, puis il mit incontinent ses troupes en bataille dans la plaine qui separoit son logement de celuy de ses ennemis, fit marcher tous les chariots, détacha six pelotons de mousquetaires pour attaquer vne partie des ennemis qui paroissoient sur les eminences prochaines d'Arley, & separant encor deux cens mousquetaires de son gros, leur ordonna de se cacher derriere des hayes, pour donner sur les ennemis qu'il prevoyoit devoir attaquer son arriere-garde. L'effet fit voir que cette prevoyance fut vn acte de bon iugement; car les ennemis n'ayans pas manqué de charger en queuë le dernier escadron de cavalerie, sous l'escorte de laquelle le convoy marchoit, ils furent si brusquement saluëz par la mousqueterie que l'on avoit mise à couvert des hayes, qu'ayans veu renverser tous les premiers rangs, ils laisserent les chemins ouverts au convoy, lequel arriva le lendemain sans aucun obstacle.

Inutilement traversé par les Comtois.

Ce ne fut pas avec vn petit déplaisir que les Comtois virent donner à cette place vn rafraischissement si puissant, aussi s'accusans de quelque sorte de lascheté de n'avoir pas fait de plus grands efforts pour faire perir ce convoy, ils resolurent de reparer cette faute en combatant au retour ceux devant lesquels ils avoient lasché le pied. Tout

l'avantage qu'ils trouvoient pour executer ce dessein estoit de se saisir du poste de Tothin, par lequel toutes ces troupes devoient passer à leur retour: mais ils furent trompez en cette pensée, le sieur d'Anctonville les prevint, fit occupper ce poste par vne forte partie de mousquetaires, gagna le passage de Tortelet apres vne attaque legere, où il n'y demeura que vingt-trois hommes de part & d'autre, & rendit au Pont de Lestaley toutes les troupes qu'il avoit au commencement du voyage, à la reserve de vingt-sept hommes qui furent tuez aux deux attaques.

Le sieur du Fresne batu par les Espagnols.

Le sieur du Fresne sortant de Thoul pour vne partie qui luy devoit donner de la gloire, n'eust pas vne fortune pareille: car apres s'estre saisi de Thiocourt avec la perte de quelques Croates qui le gardoient, il se veit attaqué par le Lieutenant de la Compagnie du General Bek, & finalement contraint de se rendre, apres avoir disputé sa vie & sa liberté par l'espace de deux heures entieres, avec vingt-cinq soldats qu'il avoit tirez de sa garnison.

Divers exploicts de la garnison de Hesdin.

La ville de Hesdin estoit trop proche des ennemis pour estre en repos, la guerre aussi ne s'y faisoit pas moins fortement qu'autour d'Arras, Thoul, & Poligny: La premiere occasion que le sieur de Bellebrune Gouverneur de la place prit de mettre aux

champs, fut ſur vn avis qu'il receut qu'vne Compagnie de Cavalerie Eſpagnole ſortie de la Baſſée pour quelque deſſein, avoit paſſé proche de Sercan, ſitué ſur la riviere de Canche, & ſur le chemin d'Arras à Doulens. L'ordre d'aller chercher cette cavalerie fut donné au ſieur de Belle-fontaine Cornette de ſa Compagnie, & pour luy faciliter vn ſuccés heureux à cette entrepriſe il le fit accompagner de quarante Cavaliers, d'vn nombre pareil de fuzeliers à pied, & de trois Sergens, pour faire combattre cette infanterie.

L'envie d'executer glorieuſement cette charge ayant fait informer ce Cornette de la marche des ennemis, il apprit qu'ils s'eſtoient retirez à Perne, village fermé de bonnes murailles, & fortifié d'vn chaſteau, dans lequel on ſe pouvoit battre, ce qui luy donnant pluſtoſt ſujet de ſuivre ſa pointe que de reculer, il prit des eſchelles & des haches dans vn village du Gouvernement, mit toute ſa Cavalerie autour des murailles, planta ſes eſchelles, ſur leſquelles il fit monter quelques-vns de ſes fuzeliers, & s'addreſſant à la porte avec ſes haches ne demeura pas long temps à la mettre à bas.

Ce bruit ayant mis l'allarme par tout les habitans ſe retirerent au chaſteau, des feneſtres duquel ils tuerent ſix ſoldats François, & les cavaliers Eſpagnols ſe barricaderent

tous dans l'hostellerie, où leur deffense fut si vigoureuse, que le sieur de Bellefontaine ne voyant pas grande apparence de les forcer qu'avec grande perte, fit mettre le feu au logis. Alors ces Espagnols redoutans plus les flammes que le fer de leurs ennemis, se jetterent par les fenestres, se firent tous tuer, à la reserve de sept ou huit ausquels on donna quartier librement: Quant aux païsans leur fortune ne fut gueres meilleure que celle de ces cavaliers; quelques vns esprouverent la rigueur du fer, les plus riches furent menez à Hesdin, les autres souffrirent beaucoup par la perte de leurs meubles & de leur bestail. Cet exploit ne fut pas le seul qui fit redouter cette garnison, le sieur d'Assigny Mareschal des logis de la compagnie du Gouuerneur susdit, escortant le sieur d'Hebecourt Intendant des fortifications de la place, que l'exercice de sa charge appelloit du costé d'Abbeville, désfit proche de la forest de Dompierre quelques cavaliers qui battoient la campagne, en fit sept prisonniers: Et le sieur de Bellefontaine qui sembloit estre en possession de vaincre tout ce qu'il attaqueroit, emporta le fort de Hem, & prit à la barbe de deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux qui composoient la garnison de la ville d'Ayre, vingt cinq chevaux, trois cens moutons, & cinquante vaches, qui faisoient

toutes les provisions vivantes du Gouverneur de cette place.

Iusques là le sieur de Bellebrune n'avoit contribué que ses ordres & sa vigilance à l'avantage de tous ces exploits, il employà gaillardement son courage en vne rencontre où sa conduite & sa valeur estoient necessaires. Les sieurs de Corbeville & du Mesnil tous deux Lieutenans dans son regiment, ayans esté assiegez par cent cinquante chevaux ennemis dans vne chapelle esloignée de la ville d'vne demie lieuë; il fut à cheval presque au mesme temps qu'il en eut receu la nouvelle, commanda cent mousquetaires pour se mettre promptement sur ses pas, avec les sieurs de Bellefontaine & d'Assigny, qui mettoient cependant à cheval sa compagnie de chevaux legers, & partit avec quelques officiers de sa garnison, pour aller au secours de ces Lieutenans. Les ennemis qu'il alloit combatre estoient forts, neantmoins ne s'arrestant pas à leur nombre, il les chargea si vertement que les ayans enfoncez sans beaucoup de peine, il en mit seize sur les carreaux, en fit prisonniers trente-trois, fit chasser les autres vne lieuë durant, delivra tous les prisonniers qu'ils menoient, & recouvra tout le butin qu'ils avoient fait en leur cavalcade.

Le Comte de Quincé Gouverneur de Guise ne s'acquitta pas mal aussi du com-

mandement qu'il avoit receu de jetter vn convoy d'hommes & de vivres dans Landrecies que les Espagnols menassoient, car il le fit passer auec tant de conduite & d'adresse que les troupes ennemies destinées pour l'attaquer ne l'ozerent choquer, ny mettre le siege deuant cette place, en consequence du rafraischissement qu'elle avoit receu. Voilà ce qui se fit dessus les frontieres avant que les armées fussent en campagne : Nous verrons en suitte les choses qui se passoient aux autres endroits de la France. *Ravitaillemẽt de Landrecies.*

Le gouvernement d'vn puissant Ministre d'Estat n'est jamais sans esclat, soit que ses conseils donnent de la gloire à son maistre, soit qu'ils en causent la ruine, & sa fortune est si delicate, qu'il n'y a bien souvent qu'vn moment entre sa grandeur & sa cheute. Toute l'Europe avoit veu le Comte d'Olivarez Duc de San Lucar gouverner toute l'Espagne, avec vne authorité qui approchoit fort de la souveraine par l'espace de vingt-deux ans, elle le voit aujourd'huy n'avoir plus que l'ombre de cette merveilleuse puissance, devenir homme privé apres avoir esté regardé des Princes & des grands Seigneurs, comme vn astre qui pouvoit faire leurs bonnes ou mauvaises influences. Son Maistre luy fit sçavoir par vn billet que le maniement de ses affaires seroit mieux entre les mains d'vn autre que dans les sien- *Disgrace du Comte d'Olivarez.*

nes, & l'ayant veu retirer à Loechez conuent de Religieuses basty par sa femme, à cinq lieuës de Madrid, luy fit defendre d'en sortir sans permission. Les causes de cette disgrace n'ont pas esté trop bien esclaircies pour estre asseurées : Neantmoins on croit avec beaucoup d'apparence que les principales procedent de la prise de Perpignan, de la ruine de l'armée d'Arragon, de la revolte du Portugal, dont il avoit negligé l'advertissement donné par la Duchesse de Mantouë, & d'vne infinité de mauvais succés aux affaires d'Espagne pendant sa conduite. Fernando Borgia gentilhomme de la chambre de sa Majesté Catholique, occupa sa place, & non pas toute l'authorité qu'il avoit.

Les grands hommes ne se laissent iamais prevenir par le temps, leur jugement va tousiours au deuant des affaires, & leur prudence les met à couvert des orages que la fortune leur suscite. Le Roy prevoyant bien que les longs travaux de la guerre l'avoient fait vieillir avant le temps, que son corps manquoit de vigueur en vn aage auquel les autres sont ordinairement capables de grandes fatigues, & que la vie ne pouvoit aller où celles des hommes arrive communément. Ce Monarque, dis je, se connoissant mieux qu'il n'estoit cogneu par ses Medecins, voulut donner à ses peuples avant

avant que mourir des marques d'vne amour paternelle, & disposer du gouvernement de son Estat, en telle façon que les ennemis ne peussent tirer aucun avantage de sa mort, ny ses subjets grand sujet de craindre les desordres qui se glissent souvent dans le regne d'vn jeune Prince. Faisant donc appeller à S. Germain, la Reyne, les Enfans de France, Monsieur son Frere, le Prince de Condé, le Cardinal Mazarin, le Chancelier de France, tous les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne, le Sur-Intendant des Finances, & tous les principaux Seigneurs qui se trouvoient lors à la Cour, il fit ouvrir & lire par le sieur de la Vrilliere Secretaire d'Estat vne Declaration, par laquelle Sa Majesté donnoit à entendre qu'à l'exemple des Roys ses predecesseurs qui avoient eu de l'amour pour leurs peuples, elle vouloit pourvoir à la seureté, au bien, & au repos de son Estat, qu'apres sa mort elle entendoit que la Reyne fust Regente de ses Royaumes pendant la minorité de Monseigneur le Dauphin: que sous son authorité Monsieur son Frere vnique fust Lieutenant General du Roy mineur en toutes les Provinces de sesdits Royaumes, & Chef du Conseil, le Prince de Condé, le Cardinal Mazarin, le Chancelier de France, le Sur-Intendant des Finances, & le sieur de Chavigny, Ministres d'Estat, pour tenir avec la

Declaration du Roy pour la Regence de la Reyne.

Reyne & Monſieur, le Conſeil, duquel en l'abſence de Monſieur ſeroient Chefs le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin.

La lecture de cette Declaration eſtant faite, le Roy la fit ſigner à la Reyne & à Monſieur, exigea d'eux vn ſerment d'entretenir & obſerver inviolablement ce qu'elle portoit, & en ſuitte fit appeller le Parlement, repreſenté par le Premier Preſident, les Preſidens au mortier, deux Conſeillers de chaque Chambre, avec les Gens du Roy, luy fit entendre la Declaration qu'il venoit de faire, & donna charge à Monſieur, au Prince de Condé, & au Chancelier d'entrer le lendemain vingt-vnieſme Avril dans ſon Parlement pour la faire coucher deſſus les Regiſtres : ce qui fut executé ſans contredit.

Enregiſtrée au Parlement.

L'Eſtat eſtant aſſeuré par cét ordre, le premier ſoing de Sa Majeſté fut de faire baptizer Monſeigneur le Dauphin, & d'autant qu'elle vouloit donner en cette occaſion des marques de l'eſtime qu'elle faiſoit du Prince de Condé & du Cardinal Mazarin, elle voulut que la Princeſſe de Condé & ſon Eminence euſſent l'honneur de le porter aux fonds de Bapteſme en qualité de Parain & Maraine. La Reyne ſe faiſant donc accompagner de la Princeſſe de Condé, la Comteſſe de Soiſſons, la Ducheſſe de Longueville, du Cardinal Mazarin, &

Ceremonies du Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin.

de plusieurs autres Princesses & Dames de la Cour : Monseigneur le Dauphin marchant devant elle, & la Dame de Lansac sa Gouvernante derriere luy, passa par la porte qui respond de son appartement à l'Eglise du vieil Chasteau de S. Germain en Laye, & se rendit dans cette Eglise, où la Musique du Roy commença la ceremonie par vn beau motet. Pendant que tant de belles voix faisoient retentir toute l'Eglise, l'Evesque de Meaux premier Aumosnier du Roy, vestu de ses habits Pontificaux, accompagné de quatre Aumosniers de Sa Majesté, des Evesques de Beauvais, de Viviers, de Riez, de S. Pol, de Coutance, & du Puy, tous en rochets & camail, de plusieurs Abbez, & de tout le Clergé de la Chappelle du Roy, sortir de la Sacristie, adora le S. Sacrement exposé sur le maistre Autel, & s'approcha de la Reyne, laquelle luy ayant presenté Mõseigneur le Dauphin, qu'elle tenoit à genoux à sa droite, il fut incontinent elevé par sa Gouvernante sur l'appuy du prie-Dieu de la Reyne. Alors le Cardinal Mazarin passant à la droite, la Princesse de Condé à la gauche du Dauphin pendant que la Reyne le tenoit par derriere. L'Evesque de Meaux qui l'avoit ondoyé le premier iour de sa naissance, salüa Sa Majesté la Mitre en teste, & s'addressant au Parain & à la Maraine, leur demanda le

nom qu'on luy vouloit donner ; ſurquoy la Princeſſe de Condé ayant fait grands complimens à ſon Eminence, & en ſuitte vne reverence à la Reyne, le nomma LOVYS. Tout ce qui ſe pratique aux Bapteſmes ne fut pas oublié par l'Eveſque; mais deux choſes donnerent beaucoup de grace à cette ceremonie: lors que l'Eveſque demanda à ce ieune Prince, *Ludovice, abrenuntias Sathanæ, pompis & operibus eius*: il reſpondit touſiours avec vne merveilleuſe aſſeurance, *abrenuntio*, comme aux trois interrogatoires qu'il luy fit ſur les articles de ſa creance, *Credo*: & quant à la ſeconde, il n'euſt point pluſtoſt receu le Bapteſme qu'il paſſa dans la Sacriſtie pour remercier l'Eveſque de Meaux de luy avoir donné le caractere des Chreſtiens.

Le ſieur du Hallier Mareſchal de France.

Cependant la maladie du Roy continuant avec de grands ſignes qu'elle eſteindroit bien-toſt ſa vie, ce grand Monarque voulut paſſer tous les momens qui luy reſtoient dans des mouvemens pleins de pieté : Le premier ſur lequel il s'arreſta fut vn acte de Iuſtice dans la recompenſe des ſervices rendus à l'Eſtat par le ſieur du Hallier, il le fit Mareſchal de France, & teſmoigna dans cette action qu'il luy faiſoit donner le baſton pour vne marque de l'eſtime qu'il avoit touſiours faite de ſa vertu: Ses autres penſées eurent touſiours la mort

pour objet en divers tableaux, & le desir de finir avec des tesmoignages d'vne bonté Royale & Chrestienne. L'ouverture des fenestres de sa chambre luy faisans voir clairement Saint Denys en France : Voila, dit il en monstrant l'Eglise, voila ma derniere maison, où ie me prepare d'aller gayement. La Vie des Saincts estoit la lecture ordinaire par laquelle il vouloit estre entretenu, mais le soir du iour mesme qu'il avoit regardé l'Eglise de Saint Denys avec le mouvement que ie vous ay dit, il commanda que le Secretaire qui devoit lire, prist le chapitre de l'Evangile de S. Iean, où est ce passage, *Ego te clarificavi in terra, nunc igitur clarifica me Pater*, entretint quelque temps son esprit des obligations qu'il avoit à Dieu, par la seule bonté duquel il avoit esté estably au gouvernement de tant de peuples, fit quitter ce Livre pour oüir le chapitre du mespris du monde dans l'Introduction à la Vie Devote, & voulut finir la iournée par la lecture du chapitre de la Meditation de la mort, qui se trouve dans Thomas à Kempis. *Dispositions du Roy à la mort.*

Le Pere Dinet Iesuite luy proposant le lendemain 22. Avril de vouloir faire peur à sa maladie par la reception des Sacremens: Allons mon Pere, luy dit-il, confessez-moy, ie seray ravy d'estre en estat d'aller trouver Dieu. Ce disant il recita le Pseaume, *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, se con-

fessa & communia pour le Viatique, Monsieur & le Prince de Condé tenans les deux premiers coings de la nape, les sieurs Lesseville & Hyacinte Aumosniers tenãs les deux autres plus reculez. Si tost que la Messe fut achevée, il jetta les yeux sur la Reyne, qui fondoit en pleurs aupres de son lict, luy tesmoigna les ressentimens qu'il avoit de sa conduite, luy donna sa benediction, fit mettre Messeigneurs ses Enfans à genoux pour la recevoir tout d'vn mesme temps, & demanda l'Extreme-Onction, laquelle luy fut neantmoins differée pour deux iours, sa maladie n'estant pas alors hors des apparences d'amendement.

Divers effets de la bonté du Roy.

Sa bonté ne voulant pas que ses bons subjets fussent privez de la consolation de le voir, il commanda que les portes de sa chambre fussent ouvertes à ceux qui tenoient quelque rang dans la Cour, ce qui ayant donné lieu au Mareschal de la Force d'entrer pour luy tesmoigner avec quel ressentiment il luy voyoit souffrir tant de mal, il le remercia de la tendresse qu'il avoit pour luy, & poussant plus loin son discours : Ie vous cognoy, luy dit-il, Monsieur de la Force pour vn des plus honnestes, sages & vaillans Gentils-hommes de mes Estats, mais me iugeant prest d'aller rendre compte à Dieu de mes actions, ie ne partiray pas sans vous dire, que ie croy qu'il vous a laissé

vivre vn si grand aage pour vous donner temps de penser à vostre conversion, & vous faire enfin recognoiste qu'il n'y a qu'vne Religion dans laquelle on puisse estre sauvé, qui est la Catholique, Apostolique & Romaine que ie professe; convia le Mareschal de Chastillon, qui n'estoit pas loin, de faire son profit de cette leçon, & donna d'vn mesme temps la benediction au Duc de Vendosme, qui s'estoit mis à genoux proche de son lict.

La Duchesse d'Elbeuf s'estant presentée peu de temps apres avec ses enfans, elle fut tendrement receuë, les Mareschaux de Vitry & d'Estrée n'eurent pas vn accueil moins doux; le Duc de Chevreuse fut asseuré par la bouche du Prince de Condé que Sa Majesté n'avoit point de fiel contre luy : En fin personne n'eut sujet de dire qu'il n'avoit pas esté traité doucement. L'effort de la maladie se faisant alors recognoistre par la foiblesse, le Roy voulut qu'on lui donnast l'Extrême Onction le Ieudy 23. Avril sur les neuf heures du matin, où ce Prince envisagea la mort d'vn œil si ferme, & d'vn esprit si vigoureux, qu'il fit avoüer à tous ceux qui se trouverẽt presens à cette actiõ, que son courage alloit au delà de celuy des hõmes communs, cõme sa grandeur sembloit eslevée au dessus de ceux qui portoiẽt mesme qualité. Vne si grande disposition à la mort ne fut

Il reçoit l'Extreme-Onction.

pourtant pas ſuivie de ſon effet, ſon mal trouva quelque relaſche iuſques au 30. du mois, au bout duquel temps la fiévre redoublant ſon ardeur de iour à autre, fit iuger à ſes Medecins qu'il n'y avoit plus de ſecrets dans la nature pour le preſerver. Le douzieſme de May eſtant donc arrivé, il ſe munit comme il avoit fait tout du long de la ſepmaine des Sacremens de Penitence & d'Euchariſtie, ce qui eſtant fait, il prit la main de la Reyne & de Monſieur ſon Frere vnique, leſquels eſtoient proches de ſon lict, les joignit enſemble, leur fit derechef promettre vne bonne vnion & concorde, leur recommanda les petits Princes ſes Enfans, & les laiſſa pour faire appeller l'Eveſque de Lizieux, qu'il entretint plus de trois heures de toutes les choſes qui regardoient ſa conſcience.

Recommande la paix & l'vnion à la Reyne & à Monſieur.

La nuict s'eſtant triſtement eſcoulée, ſon Confeſſeur qui ne l'abandonnoit point l'exhorta de ſe preparer à bien mourir, ſurquoy l'ayant tendrement embraſſé, il recita le *Te Deum*, & fit appeller l'Eveſque de Meaux, pour faire les prieres de la recommandation de l'ame, mais ſe trouuant alors vn peu ſoulagé, ces prieres furent differées iuſqu'au lendemain quatorzieſme, que le mal arrivant à ſon periode, les Eveſques de Meaux & de Lizieux furent derechef appellez pour faire cette recommandation de l'ame avec

l'Evesque de Beauvais, le Pere Vincent Superieur de la Mission, & son Confesseur, pendant lequel temps l'Evesque de Lizieux, qui ne quittoit point le chevet de son lict, luy fit former des actes de foy, d'esperance, de charité & de contrition, continua ces admonitions Chrestiennes, bien que la parole luy eust manqué demie heure apres que les prieres furent achevées, & ne l'abandonna point qu'il ne fût tout à fait expiré entre ses bras & ceux de l'Evesque de Meaux, de son Confesseur & du Pere Vincent, par les premiers desquels les yeux luy furent fermez incontinent apres son trespas.

Mort de Louys XIII.

Si tost que cette triste nouvelle fut sçeuë, la Reyne Regente accompagnée du Duc d'Orleans, du Prince de Condé, des autres Princes, Princesses, Ministres, Ducs & Pairs, Mareschaux de France, & autres Officiers de la Couronne, fut conduite du Chasteau neuf de Sainct Germain dans le vieil, entra dans la Chappelle pour prier Dieu pour l'ame de ce grand Monarque, & se rendit à son ancien apartement, où le Roy regnant à present se trouvant, le Prince de Condé presta entre ses mains le sermẽt de Grãd Maistre de France, qui fut leu par le sieur de Guenegaud Secretaire d'Estat, ce qui estant fait les lettres du Roy furent envoyées aux Cours souveraines, au Duc de Montbazon, & Corps de Villes, pour les avertir de cette mort.

Le Prince de Condé Grand Maistre de France.

Pendant que ces choses se passoient ainsi dans le vieil Chasteau, le sieur de Souvré Premier Gentil-homme de la Chambre fit sortir tous ceux dont elle estoit pleine, & la mit en estat de recevoir les Grands de la Cour qui viendroient pour prier Dieu devant le corps. L'Evesque de Meaux, deux Aumosniers de Sa Majesté, six de la Chappelle, des Religieux Recolects, Augustins Deschaussez, & quelques Valets de Chambre du Roy demeurerent pour passer la nuict en prieres.

L'ancienne coustume voulant que l'on ne puisse ouvrir les corps des Roys de France morts de maladie qu'en presence d'vn Prince, d'vn Officier de la Couronne, & du Premier Gentil-hôme de la Chambre, le sieur de Saintot alla trouver le Duc de Nemours, & le Mareschal de Vitry avec vne lettre de cachet du Roy, par laquelle ils estoient commandez d'assister le lendemain six heures du matin à l'ouverture du corps, laquelle estant faite, ses entrailles furent mises en vn coffre de plôb, le cœur dãs vn petit vase de plomb, le corps embausmé, porté de la Châbre où il estoit mort dans vne plus grãde, posé sur vn lict de velours rouge couvert de passemens d'or, les mains jointes; la face découverte, & laissé là iusques au 19. tousiours accompagné de 24. Religieux, qui se relevoient de deux en deux heures pour Psalmodier.

Ce iour 19. estant arrivé, l'Evesque de Meaux revestu Pontificalement enleva le corps, quatre des plus anciens Aumosniers de Sa Majeste prirent par l'ordre du sieur de Saintot les quatre coins du poile, & la musique de la Chappelle commença le *De profundis*, lequel estant achevé, le sieur de Ceton Lieutenant de la Garde Escossoise, accompagné de douze Gardes de la manche, porterent le corps du Roy de sa chambre iusques dans le grand chariot d'armes qui estoit dans la court du Chasteau à la porte de la salle des Gardes, dans laquelle estoient tous les Gardes en haye, la Noblesse, & les principaux Officiers de la maison du Roy: Le sieur de Souvray Chef du convoy suivoit le corps Royal, porté par lesdits Gardes, comme aussi le Comte de Charrosts Capitaine des Gardes du Corps, qui (selon qu'il s'observe de tout temps) gardoit tousiours le corps du Roy comme s'il eust esté vivant: Le Duc de Saint Simon, le Mareschal de Schomberg, le sieur de Liencourt, le Marquis de Mortemar, les sieurs de Montespan, de la Chastre, & quantité d'autres Grands du Royaume suivis de force Noblesse & autres gens de qualité accompagnoient le corps: lequel fut posé par les Gardes de la manche dans le chariot, couvert d'vn poile de velours noir traisnant iusques en terre, croisé de satin blanc, chargé de seize escus-

Le corps du Roy porté à S. Denis.

ſons aux armes de France de chaque coſté, & qui eſtoit traiſné par ſix chevaux noirs couverts de grandes houſſes auſſi croiſées de ſatin blanc. Le Curé de Saint Germain aſſiſté de ſon Clergé, & ſuivi de la plus-part des habitans de ſa Parroiſſe, tous tenans vn cierge blanc à la main, attendoient le corps à la porte du Chaſteau, & l'accompagnerent iuſques au Pec, où le Curé dudit lieu l'attendoit, & l'accompagna de meſme: comme firent auſſi tous les autres Curez, Preſtres, & habitans des autres Parroiſſes, & lieux par où le corps du Roy paſſoit: tous leſquels vinrent à la rencontre luy donner de l'eau benite, & prier Dieu pour le repos de ſon ame. Les gens de guerre à cheval & les Compagnies d'Ordonnance de la Garde du Roy commandées pour accompagner le corps, les Archers du Grand Prevoſt, du Capitaine de la porte, & autres qui vont à pied lors qu'ils accompagnent le Roy, avoient eſté envoyez devant, à demy quart de lieuë de Saint Denys, pour y attendre le convoy, où ledit ſieur de Saintot les avertiſſoit de prendre leurs rangs accouſtumez, lors que le convoy partit de Saint Germain auſſi en cét ordre.

La Compagnie des Mouſquetaires du Roy marchoit devant, ſans que la caiſſe battiſt, le ſieur de Treville Capitaine à la teſte. La Compagnie des deux cens Chevaux-

legers de la Garde alloit apres, le Mareschal de Schomberg aussi à la teste, & sans que les trompettes sonnassent : Apres les Ordinaires & Gentils-hommes servans du Roy, Controolleurs, Clercs d'Offices, Maistres d'Hostel, & autres Officiers de la maison. Dans vn carrosse du Roy, qui alloit apres, estoient les Aumosniers de Sa Majesté avec leurs rochets & bonnets carrez, donnans l'aumosne par tout où ils passoient : Apres lesquels marchoient les Valets de Chambre, premiers Valets de Chambre & de Garderobe, & Huissiers de Chambre : Toute cette troupe faisant plus de trois cens Maistres, vestus de deüil, marchans à cheval deux à deux. Dans vn autre carrosse du Roy suivoient les Aumosniers de Sa Majesté. Apres le carrosse du corps du Roy, dans lequel estoit le sieur de Souvray, Chef dudit convoy, l'Evesque de Meaux, les premiers Gentilshommes de la Chambre, & le Confesseur du Roy. Le sieur le Breton Roy d'armes & six Herauts avec leurs cottes d'armes & caducées en main, tous à cheval devançoient le chariot d'armes où estoit le corps du Roy : Aux deux costez duquel estoient les Gardes de la manche à cheval, leurs halebardes en main la pointe en terre, les Pages du Roy, & plus de quarante Valets de pied autour du corps, lesdits Pages

tenans auſſi chacun vn flambeau à la main. Le chariot Royal eſtoit ſuivi du Comte de Charroſts Capitaine des Gardes du corps, à la teſte de ſa Compagnie des Gardes, & du Duc de S. Simon premier Eſcuyer : des Officiers des Gardes du corps : deſdits Gardes, & des Eſcuyers de la petite Eſcurie. Apres marchoit la Compagnie des deux cens Gens-d'armes de la Garde du Roy, le Comte de Saligny & le ſieur de Baupuis à la teſte. Vn grand nombre d'autres Cavaliers eſtoient à la ſuite de ce convoy:lequel eſtant arrivé à demie lieuë de S. Denys, au temps que le iour vint à manquer tous les flambeaux furent allumez, & ayant continué cette marche iuſques à demy quart de lieuë de ladite ville, le ſieur de Saintot fit prendre rang aux Archers de la Prevoſté de l'Hoſtel apres les Chevaux-legers de la garde du Roy, & les cent Suiſſes marchans plus prés & devant le corps du Roy, leſquels avoient auſſi chacun vn flambeau blanc en main, & la pointe de leurs halebardes en terre, & eſtoient ſuivis des tambours & trompettes de la Chambre du Roy, ſans que ceux-cy ſonnaſſent, ny ceux-là battiſſent leurs caiſſes. Apres tous leſquels, prirent auſſi leurs rangs tous les Officiers des ſept Offices de la Maiſon du Roy, qui attendoient le corps à deux cens pas de la ville, en haye, avec chacun auſſi vn flambeau blanc à la main: Apres

ſuivoient tous les Officiers, Gentils-hommes, & autres : tous leſquels mirent pied à terre. Tout ce convoy arrivé prés la ville de Saint Denys, ceux qui eſtoient dans les carroſſes du Roy mirent auſſi pied à terre, & l'Eveſque de Meaux veſtu de ſa chape & mitre, aſſiſté des Aumoſniers du Roy avec leurs rochets & des ſiens en ſurpelis, eſtant arrivé prés la porte appellée de Paris, y rencontrerent tous les Religieux de l'Abbaye, tant anciens que nouveaux, accompagnez de tous les Ordres Eccleſiaſtiques, Parroiſſes, Chanoines, de quarante Peres Recollects, & autres Religieux dudit Saint Denys, tous leſquels avoient chacun vn flambeau blanc à la main. Leſdits Religieux firent leurs prieres devant le chariot d'armes dans lequel eſtoit le corps Royal, & apres avoir encenſé par trois fois autour d'iceluy, ils reprirent leur marche en l'ordre qu'ils eſtoient venus, & allerent attendre à la porte de leur Egliſe, que le convoi y arrivant l'Eveſque de Meaux premier Aumoſnier du Roy leur dépoſaſt entre les mains le corps du Roy. Le convoy continuant donc ſa marche entra dans Saint Denys, où le regiment des Suiſſes de la garde du corps du Roy eſtoit en haye des deux coſtez des ruës depuis la porte de la ville iuſques à celle de l'Egliſe avec leurs armes, ſans qu'aucune caiſſe battiſt : toutes les feneſtres eſtans garnies de lanternes allumées, & cha-

que porte de maison d'vne torche ardente; car il estoit environ les dix heures du soir lors que cette pompe arriva dans la ville de Saint Denys. Devant l'Eglise de laquelle tous les Gens de guerre, Officiers, & autres faisans le reste dudit convoy estans arrivez en l'ordre susdit, le sieur de Bragelonne Soubs-Prieur des anciens Religieux de l'Abbaye (suivant l'ancienne coustume qui se pratique en tel cas) demanda à l'Evesque de Meaux si c'estoit le vray corps du feu Roy: à quoy l'Evesque luy ayant respondu que oüy, & ayant fait sa harangue en Latin, le corps fut levé du chariot, & porté par les Archers de la garde Escossoise sur les treteaux au milieu de l'Eglise sur vn haut daiz. Les portaux tant de la ville que de l'Eglise, le chœur & la face du Iubé estoient tendus d'vne tapisserie de drap noir de dix aulnes de haut, avec des laiz de velours, chargez d'escussons aux armes de France, le pourtour des voutes de l'Eglise, aiz des traverses du chœur, & tout le tour du grand Autel chargez de luminaires blancs de trois en trois doigts. Chacun estant entré dans le chœur, & y ayant pris place sans aucun rang ny seance, les Vespres & Vigiles des Morts, & les prieres pour le repos de l'ame du Roy deffunct furent dites par les Religieux de ladite Abbaye, tous ayans apporté la devotion requise en vne action de telle importance:

tance: & icelles finies chacun sortit de l'Eglise, & se retira iusques au lendemain matin que lesdits Religieux firent vn service, auquel assisterent derechef les principaux Officiers de la Maison du Roy, & quantité d'Archevesques & Evesques sans aucun rang ny seance: & apres la Messe, fut faite vne aumosne generale à plus de dix mille pauvres. En mesme temps que se faisoit ce dernier service dans l'Abbaye S. Denys, il s'en faisoit d'autres ailleurs, & notamment il s'en fit vn fort solemnel dans le Convent des Peres Recollects de ladite ville de S. Denys, auquel leur Provincial officia, & toutes les Messes y furent celebrées à l'intention du repos de l'ame du Roy deffunct. Depuis ledit iour 20. du passé, ce Corps Royal est demeuré dans le milieu du chœur de ladite Eglise: aupres duquel est vn Officier des Gardes du Corps avec douze Gardes Escossois & deux Religieux prians Dieu iour & nuict, estans relevez incessamment par d'autres, iusques au iour qu'il doit estre deposé dans la sepulture Royale des Bourbons.

FIN.

SOMMAIRE PAR ORDRE ALPHABETIQVE de ce qui est contenu en ce Volume.

A.

B.

C.

E.

N.

FIN.

